Familles du Midi toulousain
VII

Famille ADOUE **p.3**

Famille de BEZOLLES **p.19**

Famille de GEMIT **p.60**

Famille des GUILLOTS **p.82**

Famille de LA MOTHE d'IZAUT **p.101**

Vicomtes de MONTCLAR-de-QUERCY **p.138**

Famille de PEGUILHAN **p.151**

Familles de SAINT-ETIENNE **p.179**

Famille de SAINT-LARY **p.228**

Famille de TOUGES **p.257**

Famille d'USTOU **p.290**

Famille de VIGNES de NOUEILLES **p.386**

Famille de VIGNES de PUYLAROQUE **p.409**

Index onomastique **p.419**

Révision 15 avril 2025

Ce tome comme les précédents rassemble des généalogies de familles du Midi toulousain.
L'histoire de la plupart de ces familles se déroule en grande partie dans cette région, certaines ont essaimé dans d'autres régions.
Certaines de ces généalogies ont fait l'objet de publications *par Jules Villain, La France moderne, Haute-Garonne et Ariège, par André Navelle, Familles nobles et notables du Midi toulousain, souvent complétées et publiées par Maurice Vuillier, elles ont été complétées et corrigées également à partir de preuves fournies par Maurice Vuillier et d'autres sources.*
Les preuves référencées *Famille …*sont fournies dans le texte concernant la famille en référence, celles référencées *Histoire de la famille …*proviennent des ouvrages correspondant, publiés par M. Vuillier.

Famille ADOUE

La généalogie de cette famille a été publiée par La Chesnaye-Desbois, ce document la complète et la corrige grâce à des actes fournis par Maurice Vuillier et d'autres sources.
Cette famille portait : « de gueules à la fasce ondée d'or, chargée d'une tourterelle d'azur, becquée et membrée de gueules[1]. »
Cette famille est connue depuis Bernard Adoue**,** seigneur de Saillas (à 1 km de Saint-Marcet, Haute-Garonne), Mirepeix qui est probablement Mirepech (à 2 km de Benque), selon la prononciation de l'époque.
Il aurait rendu hommage pour Mirepeix en 1276. Il pourrait être, selon La Chesnaye-Desbois, le père de Sicard de Saillas par qui il commence la « filiation suivie.
Cette filiation fait apparaître une chronologie parfois impossible à admettre, ce que ne manque pas de souligner Chaix d'Est Ange[2], qui lui-même ainsi que Jougla de Morenas[3], reprennent cependant avec des impossibilités.

Sicard ADOUE, damoiseau, seigneur de Saillas, Mirepeix
Il fut témoin d'un acte le 15 janvier 1352.
D'une alliance inconnue aurait eu :

Roger ADOUE**,** damoiseau, seigneur de Saillas, Mirepeix
Il aurait testé le 8 août 1412, en faveur de son fils aîné, laissant la jouissance de ses biens à sa femme Seguine de Paramiers. Selon Chaix d'Est-Ange il aurait testé en 1474, ce qui rend son ascendance impossible. Sa femme serait Seguine de Paramiers (alias Pradines selon Jougla de Morenas.)
Ils auraient eu :

Bernard ADOUE, chevalier, seigneur de Saillas
Il testa le 20 septembre 1542, nommant sa femme Marguerite de Luscan**,** instituant héritier universel son fils aîné Raymond Adoue, nommant « ses autres enfants »

---

[1] Roger Bourse, Isidore Dufis, *Armorial de la Gascogne gersoise.*
[2] Gustave Chaix d'Est Ange, *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables.*
[3] Henri Jougla de Mrenas, *Grand armorial de France*

Il aurait épousé, par contrat du 6 février 1486, Marguerite de LUSCAN, fille du seigneur de Luscan. A l'époque la terre et seigneurie de Luscan était tenue par la famille de Gémit.
On constate qu'il n'est pas possible qu'il soit le fils de Roger ayant testé en 1412, il se serait marié par contrat à plus de 74 ans après, si ce contrat était postnuptial cela rendrait encore plus impossible qu'il soit le père d'un fils se mariant 71 ans après le contrat de mariage de ses parents et d'un autre fils se mariant par contrat 111 ans après le contrat de ses mariages de ses parent et vivant 135 après, si ce contrat était prénuptial il faudrait qu'il ait précédé le mariage de plusieurs dizaines d'années pour rendre les évènements possibles, ce qui n'est pas concevable.
Ils auraient eu :

Raymond ADOUE, qui se maria en premières noces avec Jeanne de Gestas par contrat du 27 octobre 1557.

Guillaume ADOUE, ecclésiastique.

Guillaume ADOUE qui vivait en 1606 et 1621 et aurait épousé Isabeau d'ORBESSAN, par contrat en 1597[4], veuve en 1599[5], ce qui est incohérent.
Pour que Bernard soit le père de Raymond il faudrait que la date de son contrat de mariage (6 février 1486 soit erronée), on constatera que Raymond avait un frère Guillaume qui doit être l'ecclésiastique car ses enfants en héritèrent.
On cite également Odet Adoue qui habitait Saint-Marcet en 1586[6], qui ne paraît pas être le fils de Raymond.

Nous commençons la filiation suivie à partir de Raymond Adoue, il faut noter que la généalogie publiée par La Chesnaye-Desbois, même à partir de ce degré, comporte des inexactitudes, des qualifications inexactes pour des familles alliées (d'Aure, Comminges), il faut également noter que les armes adoptées par les descendants Adoue, celles de la famille d'Aure, ne correspondent pas à la famille à laquelle ils s'allièrent, et celles de la famille de Comminges sont probablement indues. Il faut noter aussi que les preuves de noblesse ne semblent pas apparaître, quant au nom il apparaît dans tous les actes jusqu'au début du 18ème siècle comme Adoue, exceptionnellement comme de Saillas (sans Adoue), pour la branche des seigneurs de Saillas ; les membres de la branche des sieurs de Marignas apparaissent comme Adoue de Marignas. Les données non référencées proviennent de La Chesnaye-Desbois.

I Raymond ADOUE, seigneur de Saillas.
Il fut présent, le 1et juillet 1596, au contrat de mariage de Pierre de Cabardos avec Louise d'Aure, fille de Pierre d'Aure, seigneur de Viella, fut également présent Claude d'Aure, frère du seigneur de Viella[7].

[4] AD.HG 3 E 15342
[5] AD.HG 3 E 25592
[6] AD.HG 3 E 25590 Cassagnabère
[7] AD.HG 3 E 22074 Cassagnabère

Il avait épousé, en premières noces, par contrat du 27 octobre 1557, **Jeanne de GESTAS,** fille de Pierre de GESTAS, seigneur de Saint-Marcet, qui lui aurait apporté en dot la seigneurie de Saint-Marcet, ce qui est contredit par le fait qu'Odet de Gestas, fils de Pierre de Gestas, seigneur de Saint-Marcet, est dit seigneur de Saint-Marcet et eut un fils François qui était, en 1615, seigneur de Saint-Marcet et qu'il semble donc étonnant que Jeanne de Gestas ait apporté cette seigneurie en dot à son mari. Jeanne de Gestas mourut peu après son mariage, sans postérité.

Il avait épousé, en secondes noces, par contrat du 8 octobre 1574, **Madeleine d'AURE** fille de Claude d'AURE, seigneur de Viella, et de Jeanne de LUSSAN, son frère, Pierre d'Aure, luidonna 500 livres[8]. Madeleine d'Aure aurait eu par voie de succession la terre et seigneurie de Lalouret qu'elle aurait aliénée ensuite à François d'Aure, vicomte d'Aster (devenu Asté), La Chesnaye-Desbois la nomme vicomtesse d'Aure, proche parente de Menaud d'Aure, vicomte d'Aster, fille du vicomte d'Aure de Larboust, ce qui est inexact, elle appartenant à la famille d'Aure qui tenait Viella qui pourrait être issue de la famille des vicomtes d'Aure mais la preuve n'existe pas et elle portait des armes différentes.

On a un problème avec leur descendance. La Chesnaye-Desbois dit que la descendance fut assurée par Pierre Adoue, seigneur de Saillas et de Saint-Marcet, qui épousa par contrat du 9 décembre 1586 Isabelle, comtesse de Comminges !, fille de Roger, comte de Comminges !, en réalité elle était Isabelle de Comminges fille de Nicolas de Comminges, seigneur de Mancioux, quant à son mari Pierre Adoue le seul acte trouvé le concernant, autre que son contrat de mariage, dit qu'en 1603 Jean Adoue fils de feu Pierre Adoue, habitant Mondilhan (probablement par sa mère dont la famille avait tenu Mondilhan, à 5 km de Boulogne-sur-Gesse, Haute-Garonne), soldat aux gardes du Roi, nomma procureur Jean d'Aure, capitaine, natif du lieu de Mondilhan[9]. Un acte dont la référence est incomplète dit que Pierre Adoue, seigneur de Saillas et de Saint-Marcet (abusif en ce qui concernant Saint-Marcet, nous l'avons vu) épousa, par contrat du 9 décembre 1586, Isabelle de Comminges[10]. La Chesnaye-Desbois donne également pour frère à Pierre Adoue, Odet Adoue qui épousa Marguerite d'Espagne, or cet Odet Adoue paraît bien être le frère de Jean Adoue, fils aîné de Raymond.

On pourrait également avoir une indication chronologique car si le contrat de mariage de Raymond Adoue et de Madeleine d'Aure date bien du 8 octobre 1574, comme le laissent penser les 2 sources citées (La Chesnaye-Desbois qui se trompe souvent disant 1564), celui de leur fils Pierre datant du 9 décembre 1586, bien que ce ne soit pas impossible car il peut s'agir d'un contrat prénuptial, est étonnant et leur fils Jean pourrait alors être bien jeune pour être en 1603 soldat aux gardes du Roi.

Par ailleurs plusieurs actes font apparaître, à partir de 1607, en les associant les uns aux autres, Jean Adoue, sieur de Saillas, fils aîné, Jean Adoue, le Jeune, son frère, Antoine Adoue, écuyer de Saillas, Odet Adoue, sieur de Beaudean ou Saillas, Marguerite Adoue, enfants de Raymond Adoue et neveux et nièce de Pierre d'Aure, sieur de Viella.

---

[8] BnF Fr 32297 ; AD. Gers Vergès I 207 (7) indiquent la date du 8 octobre 1574, alors que La Chesnaye-Desbois date ce mariage de 1564, et indique comme issu de ce mariage Pierre Adoue qui épousa par contrat du 9 décembre 1586 Isabelle de Comminges, on ne trouve aucun acte indiquant l'ascendance de ce Pierre Adoue.

[9] AD.HG 3 E 25609 Escanecrabe

[10] Maurice Vuillier produisant AD.HG 35 J (la suite manque)

On ne trouve pas d'acte associant l'une de ces personnes avec Pierre Adoue (peut-être car il était mort dès 1603, mais Isabelle de Comminges pouvait être vivante) ni à un Jean Adoue habitant Mondilhan.
Comte tenu des incertitudes sur l'ascendance de Pierre Adoue et sur l'avenir de son fils Jean nous préférons indiquer ce qui est prouvé.
Raymond Adoue et Madeleine d'Aure eurent :

2.1 Jean ADOUE, sieur de Saillas, fils aîné, qui suit.

2.2 Jean ADOUE le Jeune
Jean Adoue le Jeune, fit une transaction, en 1607, avec son frère autre Jean Adoue, de l'avis d'Odet Adoue, sieur de Baudéan, son frère, et de Pierre d'Aure, sieur de Viella, son oncle sur les biens de feu son père et de Guillaume Adoue, son oncle[11].

2.3 Odet ADOUE dit de SAILLAS, sieur de Beaudean.
Odet Adoue, sieur de *Saillas*, fut témoin, le 8 novembre 1607, au remboursement d'une dette de Savary d'Aure, seigneur et baron de Lapeyre, par son fils Jacques d'Aure, seigneur et baron de Lapeyre, à Jean de Saman, seigneur dudit lieu, mari de Rose de Comminges, sa femme, fille de Roger de Comminges, seigneur et baron de Péguilhan, créancier de Savary d'Aure[12].
Il apparaît comme sieur de Beaudean, le 16 août 1607, dans un bail avec Jean de Foix et Isabeau Adoue (infra) et dans la transaction en 1607 entre ses deux frères, Jean (supra) puis en 1608 dans un boriage[13].
Il mourut dès 1622, date à laquelle Marguerite d'Espagne, fille de Bernard d'Espagne, veuve d'Odet de Saillas, qui avait été dotée de 3 000 livres, se remaria à Nicolas Adoue, sieur de *Gurlas,* la mariée était assistée d'Antoine de La Barthe, sieur de Giscaro, et d'Antoine Adoue, frère de Jean[14].
Il avait épousé **Marguerite d'ESPAGNE,** fille de Bernard d'ESPAGNE, capitaine d'Huos, et de Paule d'ANTIST. Paule d'Antist testa le 27 septembre 1617, nommant son mari Bernard d'Espagne, capitaine en la châtellenie de Pointis-de-Rivière, habitant Taillebourg, nommant ses enfants dont Marguerite qui avait eu 3 000 livres de dot[15], elle mourut .avant le 3 octobre 1621, date à laquelle Bernard d'Espagne émancipa leur fils Pierre d'Espagne[16].
Devenue veuve Marguerite d'Espagne épousa, en secondes noces, en 1622, Nicolas Adoue dit de Saint-Rame
Odet Adoue et Marguerite d'Espagne eurent :

Jean François ADOUE

[11] AD.HG 3 E 22040 Boulogne
[12] AD.HG 3 E 25593
[13] AD.HG 3 E 22040 Boulogne
[14] AD.HG 3 E 27866 Saint-Gaudens
[15] AD.HG 3 E 27661 Pointis-de-Rivièrre
[16] AD.HG Reg. Ins 22

Neveu de Jean Adoue, seigneur de Saillas, il fit un compromis avec lui en 1632 et nomma procureur la même année Bernard d'Espagne, son aïeul maternel[17].

2.4 Antoine ADOUE, sieur de Maupéré (en Saint-Marcet), le plus probable, ou Maupère (en Saint-André)

En 1614, Jean et Antoine Adoue, frères, fils de feu Raymond Adoue, héritiers de feu Guillaume Adoue, leur oncle paternel, de Saint-Marcet, furent cités avec Pierre d'Aure, sieur de Viella, puis en 1616, ils furent présents à une reconnaissance de dette de Guy de La Tour, seigneur et baron de Lieux envers noble Jean de Boubène, de Saint-André[18].

En 1614, eut lieu un compromis entre Jean Baisse, prieur de Saint-Béat, et Isabeau de Monein femme de Jean d'Aure, pour la jouissance du prieuré de Saint-Béat, en présence de Corbeyran d'Aure, vicomte de Larboust, Antoine Adoue, de Saillas, Paulet Adoue de Cardeilhac[19].

Jean Adoue, sieur de Saillas, fut, en 1621, fondé de procuration d'Antoine Adoue, écuyer de Saillas, l'acte fut passé en présence de Jean Binos, archiprêtre d'Arlos, et de Me Guillaume Binos, avocat de Saint-Béat[20].

Antoine Adoue, sieur de Maupéreé ou Maupère, fut cité en 1625, avec Jean Adoue, sieur de Saillas, son frère[21]. Il fit un achat en 1632[22]. Avec son frère Jean il assista, le 15 août 1652, leur proche parent Jean de Monlong lors de son contrat de mariage (infra)

2.5 Marguerite ADOUE

Marguerite Adoue, veuve de feu Jean Burguière de L'Isle en Dodon, fit un compromis, en 1607, avec noble Jean et autre Jean et Antoine Adoue, frères et sœur, la même année Marguerite Adoue, veuve de Jean Burguière, marchand de L'Isle-en-Dodon,, demanda le paiement de la dot de 2 000 livres constituée par Raymond Adoue, sieur de Saillas, son père, et Jean Adoue, selon leur contrat de mariage du 1er septembre *1607*[23].

Devenue veuve de **Jean BURGIERE,** Marguerite Adoue épousa, en secondes noces, avant le 2 mars 1615, noble **Jean de BOBENE (BOUBENE),** de Saint-André (à 6 km d'Aurignac, Haute-Garonne), à cette date Jean de Bilhères, seigneur de Rouède, à Saint-André, testa instituant héritier universel noble Jean de Boubène, son neveu, et noble Marguerite d'Adoue, sa femme, dudit Saint-André, et Guiraude et Marie de Boubène, ses sœurs[24]. Jean de Bilhères, seigneur de Rouède, testa une nouvelle fois (?) le 12 mai 1618 (peut-être une confusion de date) nommant feue Jeanne de Saint-

[17] AD.HG 3 E 27604 Saint-Marcet
[18] AD.HG 3 E 25594 Cassagnabère
[19] AD.HG 3 E 22041 Boulogne
[20] AD.HG 3 E 32244 Saint-Béat
[21] AD.HG 3 E 25597 Cassagnabère.
[22] AD.HG 3 E 27064 Saint-Marcet
[23] AD.HG 3 E 22040
[24] AD.HG 3 E 25594 Cassagnabère

Jean, sa femme, instituant héritier universel son neveu noble Jean de Boubène et Marguerite Adoue, sa femme[25].
Une famille de Bobène (Boubène) est citée à Saint-Marcet de la fin du 17ème siècle jusqu'au milieu du 18ème siècle (seule disponibilité des registres paroissiaux, en ligne.)

2.6 peut-être Isabeau ADOUE

Elle épousa **Jean de FOIX,** qui selon La Chesnaye-Desbois aurait donné une quittance de dot le 26 mars 1607. En réalité, le 16 août 1607, Odet Adoue, sieur de Bauudéan, fut cité avec Jean de Foix, habitant Saint-Marcet, mari d'Isabeau Adoue, à propos du bail d'une maison selon un contrat du 26 mars précédent[26].
La Chesnaye-Desbois dit, sans preuve, que Jean de Foix appartenait à la branche des Foix-Candale, qui ne le mentionne pas.

II Jean ADOUE, seigneur de Saillas.

Jean Adoue, sieur de Saillas, fit une vente, en 1608, à Jean d'Aure et Isabeau de Monein en présence de Jacques d'Aure, seigneur de Lapeyre[27].
Jean Adoue, fils aîné feu sieur de Saillas, fut cité en 1614, avec noble Jean de Boubène, de Saint-André[28].
Jean Adoue, est dit, en 1614, fils aîné du feu sieur de Saillas (supra)
Il est cité en 1620 avec Claude *Tounard,* seigneur de Lanquin, Saint-Marcet, Montaud[29],
En 1621, sont cités dans un acte Andrée de Vaysse, veuve d'Arnaud Vigier, demoiselle Madeleine de Vaysse, sa sœur, et noble Jean Adoue, sieur de Saillas, et noble Anntoine Adoue, son frère, Jean Binos, archiprêtre d'Arlos et Guillaume Binos, son frère[30].
Jean Adoue, seigneur de Saillas, fit un compromis, en 1632, avec son neveu, Jean François Adoue[31]. Jean Adoue fit une cession en 1642[32], il reçut le 7 juillet 1648, une reconnaissance de dette de Corbeyran de Benque, sieur de Peyrelongue, à qui il avait vendu un cheval, ledit sieur de Saillas était débiteur de la même somme envers Jean Louis de La Tour, seigneur de Landorthe[33].
Jean Adoue, sieur de Saillas, et Antoine Adoue, sieur de Maupéré, assistèrent le 15 août 1652 leur proche parent noble Jean de Monlong, sieur de Saillas, fils de noble Pierre de Monlong et de Marie Paule Adoue, avec Marie de Oueillé, de Saint-Marcet., fille de feu sieur Jean Oueillé et de Louise de Martel[34]. Une famille Ouéillé alias Ouillé est citée à Saint-Marcet de la fin du 17ème siècle jusqu'au milieu du 18ème siècle
Jean Adoue avait épousé, par contrat du 1er février 1613, **Bernarde de BAISSE**[35].

---

[25] AD.HG 3 E 25595 Cassagnabère
[26] AD.HG 3 E 25593 Cassagnabère
[27] AD.HG 3 E 22040 Boulogne
[28] AD.HG 3 E 25594 Cassagnabère
[29] AD.HG 3 E 22042 Boulogne
[30] AD.HG 3 E 27996 Saint-Béat
[31] AD.HG 3 E 27604 Saint-Marcet
[32] AD.HG 3 E 25036 Cardeilhac
[33] AD.HG 3 E 2601
[34] AD.HG 3 E 22076 Cassagnabère
[35] La Chesnaye-Desbois

Bernarde de Baisse appartenait peut-être à la famille de marchands de Saint-Béat, connue comme Vaisse et Vaysse, comme le suggère l'acte de 1621 (supra), cette famille s'allia à des familles nobles, certains de ses membres s'agrégèrent à la noblesse.
Toutefois une famille Baisse apparaît à Saint-Marcet de la fin du 17ème siècle jusqu'au milieu du 18ème siècle.
Ils eurent

3.1 Charles ADOUE, qui suit.

3.2 Jean ADOUE, auteur de la branche des sieurs de Marignas .

3.3 Domenge ADOUE
Fille de Jean Adoue, elle épousa, par contrat du 26 septembre 1652, **Bernard de SAINT-JEAN,** sieur de Saint-Ignan, fils de noble Dominique de SAINT-JEAN et de Jeanne LOZE. Dominique de Saint-Jean était un fils naturel de Tristan de Saint-Jean, seigneur de Soueich[36].
Bernard de Saint-Jean, du lieu de Saint-Ignan en Comminges, était en procès contre Charles Adoue, sieur de Saillas, pour défaut de paiement de 800 livres, reste de la dot de sa femme Domenge Adoue, sœur dudit Charles, selon leur contrat de mariage du 26 septembre 1652, retenu Laforgue, notaire de Villeneuve de Rivière, le 14 août 1686 Charles Adoue lui donna 1 200 livres sous forme du tiers d'une rente tant sur ses biens que sur ceux de Jean Adoue, son père[37].

III Charles ADOUE, sieur de Saillas.
Né le 12 mai 1620[38] ou en 1630[39] , il apparaît, en 1661 et en 1666, comme sieur de Saillas, à cette dernière date faisant pour Jean de Boubène, sieur de Saint-André[40]. Il aurait reçu le 1er juin 1667, une représentation de ses titres de noblesse[41].
Charles Adoue, sieur de Saillas, habitant Saint-Marcet, reconnut, le 4 octobre 1669, avoir reçu 1 000 livres de Bernard Adoue, sieur de Saint-Rame, habitant Taillebourg, en présence de n. Jean de Monlong, seigneur de Lasplaignes[42].
Charles Adoue, sieur de Saillas, Jean Adoue, sieur de Marignas, et François Adoue, sieur de La Fontagnère, furent présents, le 12 septembre 1672, au contrat de mariage d'André de Monlong, fils de Jean de Monlong, du lieu de Saint-Marcet, assisté de Pierre de Monlong, son aïeul, et de Jean de Monlong, sieur de Laplagne, son oncle, avec Jeannette Barbe[43].
Charles Adoue, sieur de Saillas, du lieu de Saint-Marcet, fut présent, le 7 août 1676, à un compromis entre des héritiers Montpezat et Castaigner[44].

---

[36] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Saint-Jean de Pointis,* produisant la preuve.
[37] AD.HG 3 E 15476 Montesquieu-Volvestre
[38] La Chesnaye-Desbois
[39] Chaix d'Est-Ange, *op.cit.*
[40] AD.HG 3 E 25602 Cassagnabère (acte de 1661), AD.HG 3 E 23675 Aulon (acte de 1666)
[41] La Chesnaye-Desbois
[42] AD.HG 3 E 22335 Sarremezan
[43] AD.HG 3 E 27630 Saint-Marcet
[44] AD.HG 3 E 22337 Sarremezan

Charles Adoue, sieur de Saillas, céda 260 livres, le 10 juin 1678, à Marie de Monlong fille de Jean de Monlong[45], puis le 20 janvier 1681, il fut le médiateur dans la succession de Jean de Monlong et de Marguerite de Gibes, sa femme, de Saint-Marcet[46].
Il fut présent, le 2 juillet 1691, au contrat de mariage de Marie de Saint-Rame avec Jacques de Salin[47] et serait mort 9 juin 1694, âgé de 74 ans[48]. Or les registres paroissiaux de Saint-Marcet font apparaître le décès le 16 juin 1694 de Jean Adoue, sieur de Saillas, qui fut enterré le lendemain dans l'église paroissiale.
Charles Adoue avait épousé, en premières noces, par contrat du 27 août 16-2, au château de Taillebourg (à 3 km de Montréjeau, Haute-Garonne), **Marie de SAINT-RAME (ADOUE),** fille de Nicolas de SAINT-RAME (ADOUE), seigneur de *Guierlas,* et de Marguerite d'ESPAGNE, elle testa le 30 juin 1665[49].
Marie Adoue est citée en 1673 comme femme de Charles Adoue, sieur de Saillas[50].
Il avait épousé, en secondes noces, par contrat du 12 mai 1678, au château de Pomarède, **Angélique de CASTAIGNER,** dotée de 3 000 livres, fille de feu Pierre Corbeyran de CASTAIGNER, seigneur de Pomarède, et d'Eléonore de SAINT-PASTOU, il était assisté de Jean Adoue, sieur de Marignas, furent présents Jean Louis de Boubène et Jean de Monlong, sieur de Las Plaignes (La Plagne)[51].
Angélique (de Castaigner) de Pomarède, veuve de Charles Adoue, reconnut, le 18 novembre 1700, une dette à Madeleine d'Ustou, veuve de M. Me Jacques François de Fabien, juge de la vicomté de Nébouzan, puis, le 22 septembre 1701, François de Castaigner, seigneur de Pomarède, et Angélique de Castaigner, veuve de Charles Adoue, sieur de Saillas, habitant Saint-Marcet, firent un achat[52]. François de Castaigner, seigneur de Pomarède, testa le 27 février 1723, léguant tous ses biens à Sales, à Jean Bertrand Adoue, sieur de *Gerlas*, capitaine au régiment de Richelieu, son neveu, fils de feue Angélique de Castaigner, sa sœur, épouse de Charles Adoue, seigneur de Saillas, léguant 300 livres à Annette Adoue, sa nièce, épouse du sieur Jean de Carbon, fille dudit Charles Adoue et d'Angéligue de Castaigner, et instituant héritier universel André de Laforgue fils de Marguerite de Castaigner, sa sœur aînée, qui avait épousé Jean Bertrand de Laforgue[53].
Enfants du second lit :

4.1 Jean Guillaume **ADOUE,** sieur de Saillas, il apparaît le plus souvent comme Jean Adoue.
Jean Adoue, ci-devant lieutenant au régiment de dragons de Guyenne, fils de défunts Charles Adoue, et d'Angélique dee Castaigner de Pomarède, habitant Saint-Marcet, fut cité en 1713, avec le sieur Jean de Carbon, ancien garde du corps du Roi, et Anne Adoue, sœur dudit sieur de Saillas, en vertu d'un testament reçu par Laforgue, notaire

[45] AD.HG 3 E 27630 Saint-Marcet
[46] AD.HG 3 E 27631 Saint-Marcet
[47] AD.HG 3 E 27689 Huos
[48] La Chesnaye-Desbois
[49] La Chesnaye-Desbois
[50] AD.HG 3 E 23678 Aulon
[51] AD.HG 3 E 22338 Sarremezan
[52] AD.HG 3 E 24905 Saint-Gaudens
[53] AD.HG 3 E 24924 Saint-Gaudens 223

de Villeneuve[54] puis, le 25 septembre 1717, il fit une cession à noble Jean de Carbon, ancien garde du corps du Roi[55].
Jean Adoue, résidant à Garravet, testa 6 septembre 1754, nommant sa femme Catherine de Bertier, il ne lui restait aucun enfant, instituant héritier universel Jean Bertrand Adoue, son frère, ancien capitaine au régiment de Richelieu, seigneur du présent lieu[56], et mourut le même mois, ayant eu deux enfants, Adrien, mort à 25 ans et Anne morte en 1719[57].
Il avait épousé, par contrat du 27 novembre 1714, **Catherine de BERTIER,** fille de feu François de BERTIER, seigneur et baron de Pinsaguel, et d'Anne d'ANGLARDS de Roche d'Agoux[58].
Catherine de Bertier testa une première fois, le 2 octobre 1742, à Saint-Marcet, il ne lui restait qu'Adrien Adoue, qui était imbécile et hors d'état de parler, elle lui substitua Jean Bertrand Adoue, sieur de Saillas, résidant à Salerm, son beau-frère[59].
Catherine de Bertier, épouse de Jean Guillaume Adoue de Saillas, résidant à Salerm, testa une nouvelle fois le 10 mars 1744, il ne lui restait aucun enfant, elle institua héritier universel son mari[60].

4.2 Jean Bertrand ADOUE, qui suit.

4.3 Anne ADOUE.
Sœur de Jean ADOUE, sieur de Saillas, elle avait épousé, dès 1713, noble **Jean de CARBON,** ancien garde du corps du Roi (supra), lequel reçut en 1717, une cession de Jean Adoue, sieur de Saillas (supra), puis dite fille de Charles Adoue et d'Angélique de Castaigner, elle fut nommée légataire de son oncle François de Castaigner, seigneur de Pomarède, par son testament du 27 février 1723 (supra)
Le sieur Jean de Carbon, ancien garde du corps du Roi, et son fils le sieur Bertrand de Carbon furent nommés le 24 mai 1728 avec Jean Adoue, sieur de Saillas, habitant Saint-Marcet[61].
Les registres paroissiaux de Saint-Marcet seuls disponibles en ligne (1692-1759), sont lacunaires, il manque notamment 10 ans début du 18ème siècle, font apparaître leur très probable descendance.

IV Jean Bertrand ADOUE, sieur de *Guirlas* puis baron de Garravet (à 6 km de Lombez, Gers), seigneur de Salerm[62] (à 8 km de L'Isle-en-Dodon, Haute-Garonne.)

---

[54] AD.HG 3 E 22079 Cassagnabère
[55] AD.HG 3 E 22347 Sarremezan
[56] AD.HG 3 E 25701 Saint-Frajou
[57] La Chesnaye-Desbois
[58] La Chesnaye-Desbois indique le contrat de mariage, avec des qualifications indues pour François de Bertier, Jules Villain, *op.cit.,* I, p.41 indique le mariage.
[59] AD.HG 3 E 25698 Saint-Frajou
[60] AD.HG 3 E 25698 Saint-Frajou
[61] AD.HG 3 E 25326 L'Isle-en-Dodon
[62] Les droits de Jean Bertrand Adoue sur Salerm venaient probablement de sa grand-mère Eléonore de Saint-Pastou

Jean Bertrand Adoue, sieur de *Guirlas*, capitaine au régiment de Richelieu, fils de feue Angélique de Castaigner, épouse de Charles Adoue, sieur de Saillas, légataire des biens de Sales de son oncle François de Castaigner, seigneur de Pomarède fit un accord, en 1723, avec André de Laforgue, habitant Aujan (-Mournède, Gers), aussi héritier de François de Castaigner[63], ils étaient cousins-germains.
Jean Bertrand Adoue de Saillas, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Richelieu, seigneur de Garravet, résidant au château de Garravet, au diocèse de Lombez reçut 2 400 livres, en 1745, de Jeanne Thérèse de Binos, épouse de Jean de Laforgue, seigneur de Pomarède, pour la dot d'Angélique de Laforgue, son épouse, selon leur contrat de mariage, reçu Couarraze, notaire.[64].Il mourut en 1762[65].
Jean Bertrand Adoue avait épousé, à Aujan, le 14 octobre 1739, **Angélique de LAFORGUE,** née le 3 août 1714, fille d'André de LAFORGUE et de Françoise de MONS (alias de MONT d'*Aux,* probablement pour Eoux, selon La Chesnaye-Desbois, ce qui est vraisemblable). André de Laforgue était fils de Bertrand de Laforgue, seigneur de Pomarède, baron de Lordes, et de Marguerite de Castaigner de Pomarède[66], le marié était l'oncle à la mode de Bretagne de la mariée, ce qui nécessita une dispense (que La Chesnaye-Desbois dit du second au 3ème degré.)
Ils eurent :

V Jean Baptiste ADOUE, baron de Saillas, seigneur de Garravet, seigneur en partie de Salerm en 1788[67].
Il naquit le 24 mars 1741, à Salerm, fut reconnu comme seul haut, moyen et bas justicier de Garravet, par les consuls de Garravet les 12 octobre 1766 et 7 octobre 1748[68].
Il épousa (en premières noces), par contrat du 6 août 1768, **Jeanne BERGE,** fille de Bertrand BERGE, alias BERGER[69], d'où un fils (?) Bertrand Marie Angélique ADOUE[70].
Il épousa, (en secondes noces), à Toulouse, le 6 décembre 1773, **Marie Nicole de LA PORTERIE[71]**.
Enfant du second lit:

VI Jean Hippolyte ADOUE, baron de Saillas et de Garravet
Né à Lombez en 1781.
Il épousa, en 1806, **Joséphine de TOURNEMIRE** et continua la lignée.

II
Branche de Saint-Rame

[63] AD.HG 3 E 24919 Saint-Gaudens 422
[64] AD.HG 3 E 24938 Saint-Gaudens 276
[65] Jougla de Morenas, *op.cit.*
[66] Abbé P. Lamazouade, *Bulletin de la société archéologique et historique du Gers,* 1912, pp.283-284, sde référant aux registres paroissiaux d'Aujan
[67] AD.HG 3 E 22320 Saman
[68] La Chesnaye-Desbois
[69] La Chesnaye-Desbois dit Bergé, Jougla de Morenas, *op.cit.,* dit Berger et date le mariage de 1769
[70] La Chesnaye-Desbois
[71] Chaix d'Est Ange, *op.cit.,* qui indique la descendance

Cette branche dont l'auteur pourrait être, selon la chronologie, un neveu de Raymond Adoue, sieur de Saillas, prit le nom de Saint-Rame pour une raison non expliquée, le lieu est peut-être Saint-Rame à 5 km d'Aurignac.

I Guillaume ADOUE, sieur de *Guerlas* (probablement le lieu devenu Garlach, à 4 km au sud-est de Saint-Marcet)
Il mourut dès 1599 date à laquelle Isabeau d'Orbessan, veuve de Guillaume Adoue, sieur de *Guirlas*, reconnut une dette de 22 écus[72].
Il avait épousé, par contrat, en 1597, **Isabeau d'ORBESSAN,** fille de feu Mathieu d'ORBESSAN, seigneur du Pouy de Touges, et d'Antoinette de BARRAU, la mariée était assistée Jean de Solan, seigneur de Saboulies et de Jeanne d'Orbessan, sa femme, sœur de la future[73].
Le 6 novembre 1601, Isabeau d'Orbessan, veuve de Guillaume Adoue, sieur de *Gurlas,* mère de ses enfants, passa un accord d'arbitrage avec Gabriel Oueilhé, lieutenant du capitaine de Saint-Marcet[74].
Le 20 avril 1602, Isabeau d'Orbessan, veuve de Guillaume Adoue, sieur de *Gurlas,* fut nommée, avec son fils Nicolas Adoue, pour recevoir des décimes du grand prieur de Toulouse[75].
Ils eurent :

II Nicolas ADOUE dit de SAINT-RAME, sieur de *Guerlas.*
Pierre Salin était, en 1607, tuteur de Nicolas Adoue fils du feu sieur de *Gerlas* de Saint-Marcet[76]. La même année, Guillaume Oueillé, capitaine de Saint-Marcet, et Raymond Jean *Trestazes,* de Saint-Marcet, faisant pour Isabeau d'Orbessan, mère de Nicolas Adoue, fils et héritier de feu Guillaumme Adoue, sieur de *Gerlas,* se constituèrent débiteurs envers Jeannot de Bax, capitaine, et Jeanne Adoue, sa femme, mariés à Séadoux (devenu Ciadoux) par contrat du 27 mai 1606, reçu par Pierre Nestier, notaire de Péguilhan[77]. On peut supposer que Jeanne Adoue, femme de Jean de Bax était la sœur de Guillaume Adoue, sieur de Gerlas.
En 1647, fut cité Nicolas de Saint-Arame, sieur de *Gulas*[78].
Nicolas Adoue épousa, en 1622, **Marguerite d'ESPAGNE**, veuve d'Odet ADOUE, sieur de Beaudean, fille de Bernard d'ESPAGNE[79], et de Paule d'ANTIST[80].
Ils eurent :

Marie de SAINT-RAME

[72] AD.HG 3 E 25592 Cassagnabère
[73] AD.HG 3 E 15342
[74] AD.HG 3 E 34667 Aurignac
[75] AD.HG 3 E 34668 Aurignac
[76] AD.HG 3 E 25593 Cassagnabère
[77] AD.HG 3 E 34692, Savy, notaire d'Aurignac
[78] AD.HG 3 E 21434 Montréjeau
[79] AD.HG 3 E 27866 Saint-Gaudens
[80] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Espagne,* produisant la preuve.

Elle épousa, par contrat passé au château de Taillebourg, le 27 août 16-2 (le 3ème chiffre est dit 9 par La Chesnaye-Desbois, ce qui est inexact), **Charles ADOUE**, sieur de Saillas(degré III)

Probablement Bernard de SAINT-RAME, sieur de *Gerlas* en 1660[81], qui suit.

III Bernard de SAINT-RAME, sieur de *Gerlas.*

Bernard de Saint-Rame, sieur de *Guirlas,* céda 334 livres, en 1672, à Paul de Salin, seigneur de Seilhan[82].

En 1677, Géraud de Reule, sieur de Capelle, époux de Marie de Verdelin, Bernard de Saint-Rame et Roger d'Ustou d'Huos étaient tuteurs des biens d'une fille (non prénommée dans l'acte, qui est Madeleine) de feu Bernard d'Ustou, sieur de *Saint-Maurice,* et de Marie de Verdelin[83].

Bernard de Saint-Rame fut présent, le 18 mars 1690, au contrat de mariage, à Taillebourg (à 3 km de Pointis-de-Rivière, Haute-Garonne), dans sa maison, de sa fille, Jeanne Françoise de Saint-Rame, avec Alexandre de Binos et est cité le 2 juillet 1691, dans le contrat de mariage de sa fille Marie de Saint-Rame avec Jacques de Salin (infra.)

Bernard de Saint-Rame avait épousé, probablement en premières noces, vu le contrat de mariage de ses beaux-parents, et le mariage de sa fille, Jeanne-Françoise, **Frise d'USTOU,** fille de Savaric d'USTOU d'Huos et de Jeanne de BINOS, mariés par contrat du 31 mai 1615[84], par ce mariage Bernard de Saint-Rame devint l'oncle par alliance de Madeleine d'Ustou dont il était le tuteur des biens en 1677.

Bernard de Saint-Rame, sieur de *Gerlas,* de Taillebourg avait épousé, probablement en secondes noces, par contrat du 13 novembre 1668, **Angélique de BINOS,** dotée de 5 000 livres, fille de feu Géraud de BINOS et d'Arnaude de BOUFFARTIGUE[85].

Enfant de Bernard de Saint-Rame et de Frise d'Ustou :

Jeanne Françoise de SAINT-RAME

Elle fut citée en 1729, avec son mari Alexandre de Binos, seigneur de Pombarat, et de Clarac, et leur fils Jean Bernard de Binos de Pombarat, comme fille et héritière de Bernard de Saint-Rame[86], elle était probablement morte car, le 5 mars 1729, Alexandre de Binos, seigneur de Clarac, habitant Taillebourg, émancipa son fils aîné Jean Bernard de Binos, en âge de faire ses affaires, héritier des biens de feue Françoise de Saint-Rame[87].

Elle avait épousé, par contrat filiatif du 18 mars 1690 (nommant feue sa mère), dans la maison de son père à Taillebourg, **Alexandre de BINOS de Pombarat,** lieutenant du

[81] AD.HG 3 E 27675 Huos
[82] AD.HG 3 E 26218 Saleich
[83] AD.HG 3 E 27720 Huos
[84] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t.I, pp.813-814
[85] AD.HG 3 E 27720 Huos
[86] AD.HG 3 E 24926 Saint-Gaudens 396
[87] AD.HG 3 E 19073 Montréjeau

régiment Dauphin, fils d'André Bertrand de BINOS, seigneur de Pombarat, et de Jeanne de BINOS de Signan, la future était dotée par son père de la moitié de ses biens, restaient 8 000 livres pour la dot de Marie de Saint-Rame, fille de feue sa femme feue Angélique de Binos (qui devait être la seconde femme de Bernard de Saint-Rame), la future, était dotée de 8 000 livres, furent présents Charles Adoue, sieur de Saillas, Louis de Binos, sieur de Pombarat[88]. Françoise d'Assier, femme de Pierre Paul de Salin, seigneur de Seilhan, avait donné une procuration, le 30 janvier 1691, à Antoine de Pujol, chevalier, seigneur de Gères, lieutenant général de la province de Foix pour aller au contrat de mariage de Jacques de Salin, sieur d'Antichan, son fils, avec Marie de Saint-Rame de Taillebourg, elle donna 1 500 livres[89].

En 1717, Jean Antoine de Castéras, seigneur de Seignan, en Couserans (à 1 km de Montjoie-en-Couserans, Ariège), curateur de Marie Anne de Salin, fille de Jacques de Salin, seigneur de Seilhan, et de Marie de Saint-Rame était le procureur d'Antoine de Binos de Pombarat Saint-Rame[90], puis, en 1719, Marie Anne, Jeanne, Isabeau et Thérèse de Salin, filles de Jacques de Salin, sieur d'Antichan, et de Marie de Saint-Rame, habitants Caumont, assistées de Jean Antoine de Castéras, seigneur de Seignan, leur oncle paternel et curateur, furent citées avec *Caupene* de Seignan tuteur de Bernard Joseph de Castéras, seigneur d'Eycheil (à 2 km de Saint-Girons, Ariège), fils et héritier de Jean de Castéras, seigneur d'Eycheil, celui-ci fils de Jean de Castéras, chevalier, seigneur de Seignan[91], Jean Antoine de Castéras avait épousé Marie Anne de Salin, fille de Pierre Paul de Salin et de Marie Françoise de Binos, sa première épouse[92].

Enfant de Bernard de Saint-Rame et d'Angélique de Binos :

Marie de SAINT-RAME.

Elle épousa, par contrat filiatif du 2 juillet 1691 (nommant feue sa mère), **Jacques de SALIN,** seigneur d'Antichan, fils de Pierre Paul de SALIN et de Françoise d'ASSIER (sa seconde épouse, il avait épousé, en premières noces, Marie Françoise de Binos), la future, était dotée de 8 000 livres, étaient présents Charles Adoue, sieur de Saillas, Louis de Binos, sieur de Pombarat[93]. Françoise d'Assier, femme de Pierre Paul de Salin, seigneur de Seilhan, avait donné une procuration, le 30 janvier 1691, à Antoine de Pujol, chevalier, seigneur de Gères, lieutenant général de la province de Foix pour aller au contrat de mariage de Jacques de Salin, sieur d'Antichan, son fils, avec Marie de Saint-Rame de Taillebourg, elle donna 1 500 livres[94].

En 1717, Jean Antoine de Castéras, seigneur de Seignan, en Couserans (à 1 km de Montjoie-en-Couserans, Ariège), curateur de Marie Anne de Salin, fille de Jacques de

[88] AD.HG 3 E 27689 Huos
[89] AD.HG 3 E 27693 Huos
[90] AD.HG 3 24912 Saint-Gaudens 156
[91] AD.HG 3 E 27699 Huos
[92] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Salin,* produisant la preuve.
[93] AD.HG 3 E 27689 Huos
[94] AD.HG 3 E 27693 Huos

Salin, seigneur de Seilhan, et de Marie de Saint-Rame, était le procureur d'Antoine de Binos de Pombarat Saint-Rame[95], puis, en 1719, Marie Anne, Jeanne, Isabeau et Thérèse de Salin, filles de Jacques de Salin, sieur d'Antichan, et de Marie de Saint-Rame, habitants Caumont, assistées de Jean Antoine de Castéras, seigneur de Seignan, leur oncle paternel et curateur, furent citées avec *Caupene* de Seignan tuteur de Bernard Joseph de Castéras, seigneur d'Eycheil (à 2 km de Saint-Girons, Ariège), fils et héritier de Jean de Castéras, seigneur d'Eycheil, celui-ci fils de Jean de Castéras, chevalier, seigneur de Seignan[96], Jean Antoine de Castéras avait épousé Marie Anne de Salin, fille de Pierre Paul de Salin et de Marie Françoise de Binos, sa première épouse (supra.)

III
Branche des sieurs de Marognas

L'auteur de cette branche, Jean Adoue, sieur de Marignas, était le fils de Jean Adoue, sieur de Saillas, et de Bernarde de Baisse (degré II), les registres paroissiaux de Saint-Marcet disponibles en ligne (1692-1759) lacunaires, ne permettant pas d'établir une filiation suivie, nous avons classé les personnes selon la chronologie.

III Jean ADOUE, sieur de Marignas (en Saint-Marcet), habitant Saint-Marcet.
Il est cité en 1672[97], 1691 et 1692[98].

Charles ADOUE de Marignas
Né vers 1676, il mourut le 11 juin 1745, âgé de 69 ans et fut inhumé dans la chapelle de Marignas de l'église de Saint-Marcet[99].

Etienne ADOUE de Marignas
En 1748, Etienne Adoue de Marignas, habitant Saint-Marcet fit un délaissement[100].
Il avait épousé **Marguerite ADOUE**, selon les actes de baptême de ses enfants.
Ils eurent :

Guillaume ADOUE
Né à Saint-Marcet le 28 février 1702, il y fut baptisé le lendemain, son parrain fut Charles Adoue, sa marraine Bertrande Artigue[101].

Jean ADOUE

[95] AD.HG 3 24912 Saint-Gaudens 156
[96] AD.HG 3 E 27699 Huos
[97] AD.HG 3 E 22336 Sarremezan
[98] AD.HG 3 E 22342 Sarremezan
[99] RP. Saint-Marcet
[100] AD.HG 3 E 24940 Saint-Gaudens 25
[101] RP. Saint-Marcet

Né à Saint-Marcet le 4 août 1715, il y fut baptisé le lendemain, le parrain fut Macaire Monlong, la marraine Marie Adoue, habitant Saint-Marcet[102].

En 1789 sont cités Cécile ADOUE de Marignas et Guillaume ADOUE de Marignas, son frère germain[103].

IV
Branche des sieurs de La Fontagnère

Cette branche se qualifia d'un lieu, La Fontagnère, qui est probablement celui en Rieumes (Haute-Garonne), elle était très proche de celle des sieurs de Saillas comme le montre le fait que Charles Adoue, sieur de Saillas, et Jean Adoue, sieur de Marignas, son frère, furent les exécuteurs testamentaires de Françoise de La Tour, épouse de François Adoue, infra.

I Raymond ADOUE, sieur de La Fontagnère
Il avait épousé **Marie de *PARANIES,*** qui en était veuve, en 1666, quand Guillaume de Lavedan, sieur de La Place, époux de Marie Adoue, reconnut avoir reçu de Marie de *Paranies,* et de François Adoue, frère de sa femme, 200 livres pour la dot de sa femme[104].
Ils eurent :

François ADOUE, qui suit.

Marie ADOUE.
Elle épousa, dès 1666, **Guillaume de LAVEDAN,** sieur de La Place

II François ADOUE, sieur de La Fontagnère et de Saint-Marcet.
Il fut présent, le 12 septembre 1672, avec Charles Adoue, sieur de Saillas, et Jean Adoue, sieur de Marignas, au contrat de mariage d'André de Monlong, fils de feu Jean de Monlong, du lieu de Saint-Marcet, et de Jeannette Barbe, dotée de 1 200 livres[105].
Il épousa, par contrat du 25 février 1675, **Françoise de LA TOUR** fille de Jean de LA TOUR, seigneur de Montmajou, et d'Isabeau de CLAVERIE[106].
Françoise de La Tour testa le 25 mars 1679, nommant son mari François Adoue, sieur de La Fontagnère, instituant héritier universel Joseph Adoue, son fils, lui substituant son mari, nommant exécuteurs testamentaires Charles Adoue, sieur de Saillas, et Jean Adoue, sieur de Marignas[107].
Ils eurent :

---

[102] RP. Saint-Marcet
[103] AD.HG 3 E 22320 Saman
[104] AD.HG 3 E 23676 Aulon
[105] AD. HG 3 E 27630 Saint-Marcet
[106] Maurice Vuillier produisant AD.HG n°manquant, Saint-Marcet
[107] AD.HG 3 E 27630 Saint-Marcet

III Joseph ADOUE.

En 1742, Françoise de Marrast de Clarens veuve de sieur Bertrand de Castet de Biauque, héritière instituée par noble Joseph Adoue de La Fontagnère, son cousin-germain, celui-ci fils de feu noble François Adoue, habitant de Peyrouzet, passa un acte avec noble Raymond de Laplane, sieur de Saverdun, procureur de noble Joseph de Laplane, sieur del Bosc[108].
Françoise de Marrast était fille de Joseph de Marrast, de Peyrouzet, et de Marie de Casabonne, on ne sait d'où venait le cousinage.

V
Personnes isolées

10 juillet 1558, Ramond Adoue, recteur de Samazan, fut exécuteur testamentaire de Gaillard de Gestas, seigneur de Floran[109]

Janvier 1604, Jeanne Adoue, femme de Jean de Bax (Debax), capitaine, reconnut une dette[110]
1607 Guillaume Oueillé, capitaine de Saint-Marcet et Raymond Jean *Trestazes,* de Saint-Marcet, faisant pour Isabeau d'Orbessan mère de Nicolas Adoue, fils et héritier de feu Guillaume Adoue, sieur de *Gerlas,* se portèrent débiteurs envers Jeannot de Bax, capitaine et Jeanne Adoue, mariés de Seadous (Ciadoux) par contrat reçu par Pierre Nestier, du 27 mai 1606[111].

26 septembre 1646, Contrat de mariage d'Henry de Benque, sieur de Baudean, fils de Corbeyran de Benque, sieur de Peyrelongue, et de Madeleine Adoue, avec Catherine de Bordes[112].

10 août 1652, Contrat de mariage de Jean de Monlong, sieur de Saillas, fils de Pierre de Monlong et de Marie Paule Adoue, avec Marie de Oueillé, assisté de Jean Adoue, sieur de Saillas, et d'Antoine Adoue, sieur de Maupéré, ses proches parents[113].
24 août 1660, suite à un décret contre le feu sieur d'Espeyrous(Montpezat) et Marie Paule Adoue, femme du sieur de Monlong du 24 juillet 1642, eut lieu un accord entre Pierre de Montpezat, sieur d'Espeyrous et de Lalouret, et Pierre et Jean de Monlong, sieur de Lasplaignes, père et fils[114]
30 juin 1680, Jean de Monlong fils de feu Pierre de Monlong et de Marie Paule Adoue, et Adrien de Monlong petit-fils dudit Pierre et Marie Paule, nièce dudit sieur de Monlong partagèrent les biens de Marie Paule Adoue, présent Pierre de Montpezat, sieur d'Espeyrous, seigneur de Lalouret[115].

---

[108] AD.HG 3 E 22350 Sarremezan
[109] AD. Gers Vergès I 1535
[110] AD.HG 3 E 34670 Aurignac
[111] AD.HG 3 E 34692, Savy, notaire d'Aurignac
[112] BnF Fr 32298
[113] AD.HG 3 E 22076 Cassagnabère
[114] AD.HG 3 E 22332 Sarremezan
[115] AD.HG 3 E 22339 Sarremezan

***

On cite également dans la région, des Adoue qui ne sont pas qualifiés nobles et les registres paroissiaux de Saint-Marcet (1692 -1759) font apparaître une famille Adoue La Mole qui n'était pas du même milieu social et d'autres Adoue, dont certains brassiers.

Douillac, révision le 8 juillet 2025
Jacques de ROQUEMAUREL

Famille de BEZOLLES

I Seigneurs de Bezolles **p.20**

II Seigneurs de Camarade **p.40**

III Seigneurs de Cauderoue **p.41**

IV Seigneurs de Combarrau **p.45**

V Seigneurs de Crastes **p.47**

VI Personnes isolées **p.57**

Carte **p.59**

Cette famille, connue dès la fin du 12ème siècle, tient son nom du lieu de Bezolles (Gers), une généalogie des branches des seigneurs de Bezolles, de celle des seigneurs de Cauderoue et de celle des seigneurs de Crastes a été écrite par l'abbé de Vergès (fin du 18ème siècle)[116], puis une généalogie de la branche des seigneurs de Bezolles, bien référencée a été publiée par l'abbé Broconat en 1921 et 1922[117], une autre par le baron de Woelmont de Brumagne qui comporte des erreurs, toutefois elle fait apparaître des données qui seront parfois reprises dans ce document dont les preuves de noblesse du 18 août 1668, le même fait apparaître la branche des seigneurs de Combarrau[118], par ailleurs une partie de la généalogie de la branche des seigneurs de Crastes a été publiée par A. Laffont, en 1936[119]. Le document qui suit complète et corrige ces généalogies grâce à des actes trouvés par Maurice Vuillier et d'autres sources.

Les preuves de noblesse, en 1668, font remonter la filiation suivie à Jean de Bezolles qui épousa le 2 juillet 1487 Louise de Grossolles.

Cette famille portait à l'origine « D'azur à trois étoiles d'or posées 2 et 1 » puis « écartelé aux 1 et 4 d'azur à deux vaches de gueules » qui est de Béarn, au 2 et 3 « d'azur à trois étoiles d'argent » qui est de Bezolles. Certains membres de cette famille portaient des variantes.

I
Seigneurs de Bezolles

I Gaillard de BEZOLLES, chevalier, seigneur de Bezolles (à 7 km au sud de Valence-sur-Baïse, Gers.)

Gaillard de Bezolles stipula, en février 1286, à Vic-Fezensac au nom de la noblesse et des habitants de Fézensac dans les coutumes données par Bernard VI, comte d'Armagnac[120].

Il est probablement le père de Bernard I de BEZOLLES, qui suit.

II Bernard I de BEZOLLES, chevalier, seigneur de Bezolles.

---

[116] Abbé de Vergès, archives départementales du Gers I sup. 78 n°3566, mémoire généalogique dressé au château de Bezolles le 11 juillet 1774 (AD. Gers Vergès I sup 78 dans ce qui suit) ; cette généalogie qui nomme généralement les notaires, pour les actes correspondants, indique les mêmes personnes que celles citées par l'abbé Broconat, avec une partie des mêmes dates, jusqu'au degré VIII, puis confond des personnes dans les degrés suivants, il indique également la généalogie de la branche des seigneurs de Cauderoue et celle des seigneurs de Crastes. L'abbé de Vergès produit également des actes avec la référence AD. Gers Vergès I sup 78 n°3588

[117] Abbé Broconat, *Bulletin de la société archéologique du Gers,* La seigneurie et les seigneurs de Bezolles, 1921, pp.111-121 et 1922, pp.62-65, se référant principalement aux Archives du Grand Séminaire d'Auch, Fonds Bezolles (Arch. G.S, dans ce document) et aux Archives du château de Camarade

[118] Baron de Woelmont de Brumagne, *Notices généalogiques,* 7ème série, pp.103-118 et pp.1023-1025, les preuves de noblesse du 18 mars 1668 qui en sont issues sont référencées M.N 1668, ainsi que celles de Jean Jacques de Bezolles de Camarade, né en 1770, pour être admis aux Ecoles royales militaires, référencées Preuves E.R.M dans ce document et celles de Jean Baptiste Armand de Bezolles de Cauderoue (branche des seigneurs de Bezolles) né le 3 octobre 1769, également référencées Preuves E.R.M. Le baron de Woelmont confond parfois les branches et émet des hypothèses sans fondement.

[119] A. Laffont, *Revue de Gascogne,* Comment les Montesquieu devinrent seigneurs de Crastes, 1936, pp.18-23

[120] Abbé Broconat, *op.cit.,* se référant à Arch.G.S et à Monlezun, *Histoire de la Gascogne*

Bernard de Bezolles, chevalier, seigneur de Bezolles, passa une transaction, le 5ème de la sortie de janvier 1311, avec Vital de Bazillac, damoiseau, seigneur de Massencome (devenu Mansencôme) et Odon, son fils, au sujet de des différends existant entre eux[121].
C'est peut-être lui qui fut autorisé au cours de la 8ème année du règne d'Edouard II (1314-1315), par le roi d'Angleterre à construire dans sa terre *domum fortem*[122].
D'une alliance inconnue il eut :

III Assin ou Assand (Assandus) de BEZOLLES, damoiseau, seigneur de Bezolles.
Assin de Bezolles donna les coutumes, avec son père Bernard, aux habitants de Bezolles, le 13 de l'entrée de novembre 1317[123].
D'une alliance inconnue il eut :

4.1 Bernard II de BEZOLLES, qui suit.

4.2 Gaillard de BEZOLLES.

IV Bernard II de BEZOLLES, damoiseau, seigneur de Bezolles.
Bernard de Bezolles eut de grandes contestations avec son frère Gaillard au sujet de la succession de leur père Assandus. Gaillard de Pardaillan régla leurs prétentions par sentence arbitrale du 15 février 1350 et adjugea la terre de Bezolles à Bernard, dans cet acte Bernard et Gaillard de Bezolles, frères, sont dits fils de noble Assandus, seigneur de Bezolles[124].
Bernard de Bezolles acquit des religieuses de Prouillan, le 21 décembre 1361, le moulin d'Aulagnères[125].
D'une alliance inconnue il aurait eu[126] :

5.1 Pierre de BEZOLLES, qui suit.

5.2 Béatrix de BEZOLLES.
Sœur de Pierre de Bezolles, assisté de son curateur Bertrand de Bezolles, seigneur du Boutet, elle passa des pactes de mariage, le 3 septembre 1379, avec **Amanieu de TOUJOUSE**[127], dotée de 1 000 florins d'or[128].

V Pierre de BEZOLLES, seigneur de Bezolles.

---

[121] Abbé Broconat, *op.cit.,* se référant à Arch. G.S ; ce Vital de Bazillac et son fils Odon n'apparaissent pas avec cette qualification dans la généalogie de cette famille.
[122] Abbé Broconat, *op.cit.,* dit que la source : *Rôles gascons de Thomas Karte,* tome I, p.46, nomme Bernard *Beussoles* qu'il faut probablement lire Besoles, et que ce Bernard était probablement le fils de Gaillard.
[123] Abbé Broconat, *op.cit.,* se référant à Monlezun, *op.cit.,* V, p. 479
[124] Abbé Broconat, *op.cit.,* la source n'est pas citée
[125] Abbé Broconat, *op.cit.,* se référant à Arch. G.S
[126] Abbé Broconat, *op.cit.,* la preuve n'est pas produite ; AD. Gers Vergès I sup 78
[127] Abbé Broconat, *op.cit.,* se référant à Arch. G.S
[128] AD. Gers Vergès I sup 78

Mineur le 3 septembre 1379 (supra), il fut cité, le 21 août 1414, dans un acte portant la vente de biens immobiliers de Raymond Crespin, habitant Bezolles, conformément aux coutumes du lieu de Bezolles et de Fezensac[129].
Il testa le 27 décembre 1421, disant avoir été marié avec Beliette d'Antras, et avoir eu pour enfants mâles Manaud, Amanieu, et Gaillard de Bezolles et pour filles Béatrix et Marie de Bezolles, instituant héritier universel son fils Jean de Bezolles, lui substituant Amanieu et Gaillard de Bezolles ses autres fils[130].
Pierre de Bezolles est cité, dans les années 1432-1438, comme seigneur de Beaumont dans les comptes consulaires de la ville de Montréal au sujet de la construction d'un pont sur l'Osse, dans le territoire de Beaumont[131].
Il avait épousé **Belliette d'ANTRAS.**
Ils eurent :

6.1 Jean de BEZOLLES, qui suit.

6.2 Manaud de BEZOLLES.

6.3 Amanieu de BEZOLLES.

6.4 Gaillard de BEZOLLES, auteur de la branche des seigneurs de Crastes.

6.5 Béatrix de BEZOLLES.
Elle épousa, en premières noces, **Sans de BEAUMONT,** qui donna une reconnaissance de dot le 7 mai 1414[132].
Elle épousa, en secondes noces, **Carbon de BOURROUILLAN,** seigneur de Bourrouillan, selon une quittance de dot du 23 janvier 1460, dans laquelle elle est dite sœur de Jean premier de Bezolles et tante de Jean, fils de celui-ci[133].

6.6 Marie de BEZOLLES.
Elle épousa **Bernard (Bernardat) de MONTLEZUN,** seigneur de Las en Pardiac qui donna une reconnaissance de dot le 24 mai 1417[134].
Selon la généalogie de la famille de Montlezun Bernardat de MONTLEZUN, seigneur de Las et de Caussade était fils de Bernard II de MONTLEZUN, seigneur de Saint-Lary, et de Tiburge de TEULE. Bernardat de Montlezun et Marie de Bezolles eurent un fils Bertrand de Montlezun qui épousa, par contrat du 15 mai 1415, Marcilie de Béon. Ceci implique que la reconnaissance de dot de Marie de Bezolles ait eu lieu longtemps après le mariage, on peut supposer la même chose pour sa sœur Béatrix.

---

[129] Abbé Broconat, *op.cit.,* se référant au notariat de Roques, registre des actes du notaire de Ayrenx
[130] AD. Gers Vergès I sup 78
[131] Abbé Broconat, *op.cit.,* se référant aux *Comptes des consuls de Montréal,* par l'abbé Breuils, 2ème partie, pp.66-75
[132] AD. Gers Vergès I sup 78
[133] AD. Gers Vergès I sup 78
[134] AD. Gers Vergès I sup 78

VI Jean I de BEZOLLES, seigneur de Bezolles.
Il rendit hommage, le 14 décembre 1423, au comte d'Armagnac pour le lieu et le château de Bezolles, le moulin d'Aulagnères, et des rentes à Valence, Vic, Neguebouc et Tourrenquets[135].
Le 31 août 1451, la noblesse de Fezensac se présenta au comte d'Armagnac dans la salle de son château de Vic (-Fezensac), parmi ses membres figurait Jean de Bezolles, seigneur de Bezolles, tous ces seigneurs s'offrirent à faire hommage de leurs seigneuries, etc[136].
Il avait épousé **Françoise *de LAUR* (du LAU),** d'où Jean de Bezolles[137]. Leur fille Marguerite de Bezolles, étant assistée, lors de son contrat de mariage le 10 juin 1449, par ses oncles Manaud de Laur, chevalier, seigneur de Laur, et Carbon de Laur, chanoine de Nogaro montre que Françoise de Laur était la sœur de Manaud et de Carbon de Laur (ensuite du Lau, cette famille apparaissant souvent dans les actes à cette époque sous le nom de Laur) et donc fille d'Auger du LAU, chevalier, seigneur du Lau, et très probablement de Géraude de LUPPE, sa seconde femme, épousée par contrat du 1er octobre 1380 (il serait très difficile, selon la chronologie estimée, qu'elle soit issue de la première épouse Esclarmonde de LA BARTHE), cette ascendance est également prouvée par le paiement de la dot de Françoise de Laur , le 2 janvier 1461, par Augier de Laur (fils de Manaud) à Jean II de Bezolles (infra.)
Ils eurent :

7.1 Jean II de BEZOLLES, qui suit.

7.2 Marguerite de BEZOLLES.
Dite sœur de Jean de Bezolles, fils de Jean de Bezolles, elle épousa, par contrat du 10 juin 1449, **Odon de FORGES**[138] **(**peut-être FORGUES), elle fut assistée de Manaud de Laur, chevalier, seigneur de Laur, et de Carbon de Laur, chanoine de Nogaro, ses oncles maternels[139].

7.3 Belotte de BEZOLLES.
Sœur de Jean de BEZOLLES, elle épousa **Jean de BORDES,** seigneur de Pouy, selon une reconnaissance de dot, dont la date est omise[140].

7.4 Bourguine de BEZOLLES.
Sœur de Jean de BEZOLLES, elle épousa **Arnaud Guillaume de MONTLEZUN,** seigneur de Montastruc, qui donna des quittances de dot les 2 juin 1456 et 10 octobre 1458[141], il ne figure pas dans la généalogie de la famille de Montlezun.

---

[135] Abbé Broconat, *op.cit.,* écrivant « à cette date », se référant à *Bureau des finances de Montauban*, Livre rouge, f°33, la date est précisée par le baron de Woelmont, *op. cit.,* 7ème série, p. 105 se référant à Monlezun, *Histoire de la Gascogne,* t.IV, p. 441
[136] Baron de Woelmont, *op.cit.,* 7ème série, p. 105 se référant à Monlezun, *op.cit.,* IV, p.304
[137] Abbé Broconat, *op.cit.,* se référant à Arch. G.S
[138] Abbé Broconat, *op.cit.,* se référant à Arch. G.S
[139] AD. Gers Vergès I sup 78
[140] AD. Gers Vergès I sup 78

Devenue veuve Bourguine de Bezolles aurait épousé, en secondes noces, **Guillaume de CASTELBAJAC,** seigneur de Rouède, qui donna des quittances de dot les 30 juin (date omise[142]) et 14 juin 1474[143], qui ne figure pas dans la généalogie Castelbajac.

VII Jean II de BEZOLLES, seigneur de Bezolles.
Le 23 janvier 1460, Jean de Bezolles, fils de Jean premier, produisit la quittance de dot de Béatrix de Bezolles, sa tante, sœur dudit Jean premier, mariée en secondes noces avec Carbon de Bourrouillan, seigneur dudit lieu dans lequel acte il fut dit neveu de ladite Béatrix et héritier dudit seigneur de Bezolles[144].
Le 2 janvier 1461, Augier de Laur, seigneur de Laur, s'obligea envers Jean de Bezolles pour le paiement de la dot de Françoise de Laur, sa tante, mère dudit Jean de Bezolles[145].
Jean de Bezolles fit, en 1482, la vente de la dîme de Beaumont à Antoine Gorsoles, religieux de Condom[146].
D'une alliance inconnue il eut :

VIII Jean III de BEZOLLES, écuyer, seigneur de Bezolles.
Avec lui commence la filiation suivie selon la maintenue de noblesse du 18 août1668.
Le 23 avril 1503, Jean de Bezolles passa un bail à nouveau fief comme fils aîné et héritier d'autre Jean de Bezolles, seigneur de Bezolles[147], puis, en 1507, des habitants de Bezolles lui prêtèrent serment de fidélité[148]. Le 12 juin 1518, il fut nommé exécuteur testamentaire de Beenard de La Mothe, seigneur de Saintrailles, mari de Béatrix de Pardeilhan[149] (devenu Pardaillan) et mourut le 24 juin 1522[150].
Il avait épousé, par contrat du *2* juillet 1487, **Louise de GROSSOLLES,** fille de (feu) Jean de GROSSOLLES, seigneur de Flamarens (à 3 km de Miradoux, Gers), baron de Montastruc, près de Monclar en Agenais, et de d'Anne d'ABZAC[151], la mariée, mineure de 25 ans, épouse de Jean de Bezolles, assistée de son frère Odet de Bezolles, donna une quittance de dot le 22 juillet 1487 à Antoine et Jean de Grossolles, ses frères[152].
Louise de Grossolles testa, veuve, le 4 mai 1528, nommant ses enfants, Jean, Odet, Bertrand, Pierre, Anne, Jeanne, Marguerite, Isabeau, Bertrande et exécuteur testamentaire Hérard de Grossolles, évêque de Condom[153].
Ils eurent :

---

[141] AD. Gers Vergès I sup 78
[142] Baron de Woelmont, *op.cit.,* 7ème série, p. 106 date ce contrat de mariage du 13 juillet 1465, sans citer sa source
[143] AD. Gers Vergès I sup 78
[144] AD. Gers Vergès I sup 78
[145] AD. Gers Vergès I sup 78
[146] Abbé Broconat, *op.cit.,* se référant à AD. Gers (sans précision)
[147] Abbé Broconat, *op. cit. ;* AD. Tarn et Garonne (sans précision)
[148] Abbé Broconat, *op.cit.,* se référant à Arch. G.S pour le serment de 1507
[149] AD. Gers Vergès I 1863 n° 10962, Timbaut, notaire
[150] AD. Gers Vergès I sup 78
[151] Abbé Broconat, *op.cit.,* se référant à Archives du château de Camarade, pièce A, n°1, figurant dans la maintenue de noblesse de 1668.
[152] AD. Gers Vergès I sup 78, la rédaction de l'acte semble mélanger contrat et quittance
[153] AD. Gers I sup 78 n°3566

9.1 Jean IV de BEZOLLES, qui suit.

9.2 Odet (alias Jean) de BEZOLLES.
Il fut archiprêtre de la cathédrale de Condom et archidiacre de Cayran.
Il testa le 28 février 1504 en faveur de son frère Jean[154].

9.3 Bertrand de BEZOLLES, auteur de la branche des seigneurs de Cauderoue.

9.4 Pierre de BEZOLLES.

9.5 Anne de BEZOLLES.
Au lieu de Montastruc, maison de Carbonnel de Fargues, coseigneur de Montastruc, **Philippe de LEAUMONT,** seigneur de Sainte-Christie, épousa, par contrat du 25 septembre 1505, **Anne de BEZOLLES,** fille de Jean de BEZOLLES, écuyer, fils d'autre Jean de BEZOLLES, seigneur de Bezolles, la future était dotée de 1 000 écus petits de 27 sols, dont 500 écus payables le jour de la solennisation et 100 écus un an après, puis 20 écus par an, plus des robes et une gonnelle, décrites, furent présents Bernard de Verduzan, seigneur de Miran, Bertrand de Galard, protonotaire, Antoine de Montlezun, Arnaud de Montesquiou, etc.[155]. Philippe de Léaumont, seigneur de Sainte-Christie donna, le 13 octobre 1505, une quittance de la dot d'Anne de Bezolles sa femme[156].
Guillaume ou Philippe de Léaumont, seigneur de Castillon, testa le 6 mai 1550, faisant héritière Anne de Bezolles, dont il avait reçu 1 000 écus et 400 écus, faisant un legs de 100 francs bordelais à Marie du Lin, sa mère, femme de (?), nommant exécuteur testamentaire Guidon de *Fornest,* seigneur de *Fornest* (Fournets ?), son frère[157].

9.6 Jeanne de BEZOLLES.
Elle aurait épousé Jean de GROSSOLLES, frère de Louise[158], ce qui est ignoré de la généalogie de la famille de Grossolles.
Louise de Grossolles avait un frère Jean de Grossolles qui épousa, par contrat du 7 novembre 1501, Antoinette de Lustrac, d'où postérité.

9.7 Marguerite de BEZOLLES.

9.8 Isabeau de BEZOLLES.
Elle épousa **Antoine d'ARBIEU,** seigneur de Poupas en Lomagne[159].

---

[154] AD. Gers Vergès I sup 78
[155] AD. Gers Vergès I 2033 n° 7698, reproduisant une copie faite le 2 août 1612 à la requête de Renaud de Luppé ; ce mariage est également signalé dans l'acte AD. Tarn et Garonne (sans précision) mentionnant le mariage de Jeanne de Bezolles avec Jean de Grossolles, et le bail à nouveau fief de Jean de Bezolles en 1503.
[156] AD. Gers Vergès I sup 78
[157] AD. Gers Vergès I 2033, Bertand de Serres, notaire de Fos
[158] AD. Tarn et Garonne, sans précision.
[159] Abbé Broconat, *op.cit.*

Antoine d'Arbieu et son fils Odet d'Arbieu donnèrent une procuration en 1508[160].
Antoine d'Arbieu, seigneur de Poupas, donna quittance, à Jean de Bezolles, le 11 février 1526, de la dot d'Isabeau de Bezolles, fille de Jean de Bezolles et de Louise de Grossolles[161].
Odet d'Arbieu, seigneur de Poupas, très probablement fils d'Antoine d'Arbieu et d'Isabeau de Bezolles,, avait épousé, en 1504, Seguine de Roquelaure, fille de François de Roquelaure, seigneur de Saint-Aubin, et de Catherine de Seysses[162].

9.9 Bertrande de BEZOLLES.
Dite sœur de Jean de Bezolles, elle épousa, par contrat du 21 septembre 1533, **Jean de ROQUELAURE,** seigneur de Saint-Aubin, fils de Raymond de ROQUELAURE, seigneur de Saint-Aubin, et de Gabrielle de LAGORSAN, en présence d'Hérard de Grossolles, évêque de Condom, et de Jean (Odet) de Bezolles, archiprêtre de la même ville, oncle et frère de Bertrande[163].
Bertrande de Bezolles devait être une tardillonne, pour se marier à cette date, les parents de son mari s'étaient mariés par contrat du 2 juin 1506. Jean de Roquelaure testa le 29 octobre 1580 et mourut en 1581, d'où postérité[164].

IX Jean IV de BEZOLLES, seigneur de Bezolles, d'Ayguetinte (à 6 km au sud-est de Valence-sur-Baïse, Gers.)
Il acquit, le 17 octobre 1525, de Jeanne de Bilhères, veuve d'Odet de Verduzan, la seigneurie d'Ayguetinte, avec le moulin dit de Gonaud, ainsi que la justice, haute, moyenne et basse et les droits seigneuriaux de cette seigneurie, pour le prix de 2 000 livres tournois. Le 22 novembre 1529, s'étant avancé près de la porte principale de la place, il reçut les clés du lieu d'Ayguetinte des mains de Jeanne de Bilhères, puis le 22 décembre suivant, étant devant la porte de l'église paroissiale d'Ayguetinte il reçut le serment de fidélité des habitants d'Ayguetinte et promit de les protéger et de les maintenir dans leurs franchises, libertés et privilèges[165].
Il avait épousé, par contrat du 7 octobre 1515, au château de Tonneins, **Isabeau d'ESTUER,** fille de feu Guillaume d'ESTUER, chevalier, seigneur de Saint-Maigrin en Saintonge (Charente-Maritime), vicomte de Bruilhois (Lot-et-Garonne), seigneur de Tonneins, etc., et de Catherine de CAUSSADE[166].
Ils eurent :

---

[160] Martial Gaillard, notaire de Lectoure, acte produit par Maurice Vuillier
[161] AD. Gers Vergès I sup 78 n°3566
[162] La Chesnaye-Desbois indique le mariage d'Odet d'Arbieu et de Seguine de Roquelaure, sans préciser l'ascendance d'Odet d'Arbieu
[163] AD. Gers Vergès I sup 78 ; Abbé Broconat, *op.cit.,* mentionne le mariage se référant à Arch. G.S, sans préciser la date ; BnF Fr 32297 indique ce mariage, sans préciser les parents des époux ; Père Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France,* t.VII, p. 408 indique les parents des époux et Jean de Bezolles, archiprêtre de Condom, frère de l'épouse et Hérard de Grossolles, évêque de Condom, oncle de celle-ci.
[164] La Chesnaye-Desbois
[165] Abbé Broconat, *op.cit.,* se référant à Archives de M. le curé de Bezolles, Seigneurie d'Ayguetinte
[166] Abbé Broconat, *op.cit.,* se référant à Arch. G.S, fonds Bezolles, pièce n°5, 569 ; M.N 1668, Peyreau, notaire ; Baron de Woelmont, *op.cit.,* 7ème série, p. 107

10.1 Jean V de BEZOLLES, qui suit.

10.2 Catherine de BEZOLLES.
Le 19 juillet 1565, eut lieu la confirmation d'une sentence du sénéchal d'Armagnac concernant Catherine de Bezolles, mère et tutrice de Jean Bernard de Roquelaure, et Hercule de Léaumont, seigneur de Sainte-Christie[167]. Catherine de Bezolles vivait en 1585[168].
Dite fille de Jean de Bezolles seigneur de Bezolles, et d'Isabeau d'Estuer de Saint-Mégrin, elle avait épousé, par contrat du 18 octobre 1537, **Géraud de ROQUELAURE,** seigneur de Roquelaure, de Gaudous et du Longard[169], fils de Bernard de ROQUELAURE, seigneur de Roquelaure, Gaudous et du Longard, et de Catherine du BOUZET, sa première épouse. Géraud de Roquelaure mourut dès 1559, date d'un procès de Catherine de Bezolles, veuve, comme mère et tutrice de leurs enfants, avec Bernard de Preissac, seigneur de Preignan[170].
Leur fille Marguerite de Roquelaure épousa, le 17 janvier 1557, Jacques de Maignaut, seigneur de Montégut[171].

L'abbé de Vergès donne à Jean de Bezolles et Louise de Grossolles un fils, Jean de Bezolles, seigneur de Bezolles, qui aurait épousé, en premières noces, par contrat en 1529, ratifié le 10 mars de cette même année, *Antoinette* de Pins, et en secondes noces Marie de Bassabat, et testa le 24 octobre 1543, ayant eu pour enfants de son premier lit Jean de Bezolles (qui aurait épousé en 1563 Paule de Narbonne, omettant deux degrés), Catherine et Jeanne[172].

Le baron de Woelmont, se référant aux archives du notaire Gautier à Vic-Fezensac, dit que Jean de Bezolles, fils de Jean de Bezolles et d'Isabeau d'Estuer épousa, en premières noces, étant âgé de 13 ans, par contrat du 10 mai 1529, Charlotte de Pins, fille de Jean de Pins, seigneur de Montbrun, Horgues, etc., et de Catherine de Voisins avec en remarque : ou d'Isabeau de Moneins, sa seconde épouse, se référant à Jules Villain[173], et en secondes noces Louise de Bilhères. Cette alliance de Charlotte de Pins avec Jean de Bezolles, seigneur de Bezolles et d'Ayguetinte, ne précise pas qui était ce Jean de Bezolles, comme on ne connaît pas la date de décès d'Isabeau d'Estuer il pourrait être Jean IV de Bezolles, comme il pourrait être Jean V comme le dit le baron de Woelmont.

---

[167] AD.HG B 58
[168] Baron de Woelmont, *op.cit.,* 7ème série, p. 108
[169] BnF Fr 32297
[170] AD. Gers B 8
[171] AD. Gers B 4
[172] AD. Gers Vergès I sup 78
[173] Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 377 qui dit que Jean de Pins eut de sa seconde épouse deux filles : Antoinette qui épousa vers 1525 Odet de Bilhères, seigneur et baron de Lagraulas ; Charlotte qui épousa Jean, seigneur de Bezolles et d'Ayguetinte.

La transcription du contrat de mariage de Jean de Bezolles (infra) est incompréhensible en ce qui concerne la mère de Louise de Bilhères, Antoinette de Pins « l'une des belles-filles de son frère Jean. » Le baron de Woelmont mélange les degrés pour la suite.

Compte tenu de ces erreurs et imprécisions nous ne prenons en compte pour établir les filiations agnatiques que ce qui est rapporté par les preuves de noblesse de 1668 (et l'abbé Broconat qui produit ses sources.)

X Jean V de BEZOLLES, écuyer, seigneur de Bezolles, Beaumont (à 7 km à l'ouest de Condom, Gers), Ayguetinte, Lagraulas (à 6 km à l'ouest de Vic-Fezensac, Gers), Mouchan.
Son ascendance et son mariage sont prouvés par la maintenue de noblesse de 1668.
A la fin d'août 1544, peu de jours après son contrat mariage, Jean de Bezolles fit son testament « au moment de partir pour la Picardie pour le service du roi.[174] »
Jean de Bezolles mourut jeune laissant deux enfants, Jean et Marguerite de Bezolles, qui furent admis et éduqués à la cour du roi et de la reine de Navarre, comme page du roi Antoine de Bourbon, et Marguerite comme demoiselle d'honneur de Jeanne d'Albret, reine de Navarre[175].
Jean V de Bezolles avait épousé, par contrat du 3 août 1544, **Louise de BILHERES** fille d'Odet de BILHERES, seigneur de Lagraulas, et d'Antoinette de PINS, « l'une des deux belles-filles de son frère Jean. » Louise de Bilhères, était dame de Lagraulas et de Mouchan (par indivis avec sa sœur Quitterie qui avait épousé Guy de Barrau, décédée, sans postérité), ces deux seigneuries revinrent à la maison de Bezolles[176].
Ils eurent :

11.1 Jean VI de BEZOLLES, qui suit.

11.2 Marguerite de BEZOLLES.
C'est peut-être elle qui, dite sœur du seigneur de Bezolles, épousa **Charles de CAUPENNE d'AMOU,** baron d'Amou et de Saint-Pée, qui donna le 19 août 1570 une quittance pour le paiement complet de la dot de 15 000 livres[177].
Le contrat de mariage avait été passé le 17 janvier 1564 (soit 1565 n.st[178]), la dot de 15 000 livres devait être payée en 3 termes sur 10 ans, une quittance de 2 000 livres fut donnée au seigneur de Bezolles le 19 août 1570, au château de Saint-Pée. Charles de

[174] Abbé Broconat, *op.cit.,* se référant à Arch. G.S, Fonds Bezolles, pièce n°3, 127
[175] Abbé Broconat, *op.cit.,* se référant à Archives du château de Camarade, Fonds Bezolles, contenant 5 lettres d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret.
[176] BnF Fr 32297 ; Abbé Broconat, *op.cit.,* mentionne ce mariage, précisant ce qui concerne Quitterie, sœur de Louise, se référant aux Archives du château de Camarade, pièce A, n°1
[177] Maurice Vuillier donne en référence le Baron de Cauna, A*rmorial des Landes,* t.3, p.217, de Lacoste, notaire, cette référence mentionne Marguerite de Bezolles, sœur du seigneur de Bezolles que Maurice Vuillier transcrit en Jean de Bezolles
[178] Baron de Cauna, *op. cit.,* t.3, p.217, se référant aux Archives de Saint-Pée, de Lacoste, notaire

CAUPENNE était fils de Jean III de CAUPENNE, seigneur d'Amou et de Saint-Cricq, et de Françoise de SAINT-PEE[179]

Charles de Caupenne d'Amou, seigneur d'Amou et de Saint-Pée, et Marguerite de Bezolles, dame d'Amou, achetèrent, le 8 novembre 1574, la seigneurie de Leytos à Jean de Luppé, seigneur de La Mothe à Pouillon, moyennant 3 000 livres *bordelais*[180] (sic).

Marguerite de Bezolles, dame d'Amou, épouse de Charles (de Caupenne) d'Amou protesta, le 3 avril 1575, contre la vente et seigneurie de Saint-Cricq[181].

Elle mourut avant le 30 janvier 1583, date du contrat de mariage de Jeanne (de Caupenne) d'Amou, sa fille avec Jean de Béarn, seigneur de Saint-Martin[182].

XI Jean VI de BEZOLLES, seigneur de Bezolles, Beaumont, Ayguetinte, Lagraulas, Mouchan.

En 1557-1558, Jean de Bezolles, avait pour tuteur Bernard de Bezolles, seigneur de Cauderoue, qui est nommé dans un procès l'opposant à Gabriel de Béarn, seigneur de Gerderest, vicomte de Juillac, baron de Pardaillan, au sujet de la place d'*Ampelle*, dépendant de la baronnie de Pardaillan[183].

Bezolles, qui selon l'abbé Broconat serait Jean VI, servit dans l'armée catholique sous Blaise de Monluc, il fut au siège de Mont-de-Marsan, en 1569, dont les Huguenots s'étaient emparés puis au siège de Rabastens où il fut blessé au bras et « cuida » mourir[184],

Il assista, le 29 octobre 1592, Amalric de Narbonne, fils aîné de Jean de Narbonne dit de Lomagne, marquis de Fimarcon, et de de feue Paule de Narbonne, lors de son contrat de mariage avec Marguerite d'Ornezan[185].

Jean de Bezolles fit un premier testament, le 29 juillet 1610, puis un autre, le 16 janvier 1614, faisant des legs à ses filles Anne, épouse du seigneur de *Boine,* Quitterie, femme du seigneur de Marambat, Marguerite, sa troisième fille, femme du seigneur de Mauvezin, Jeanne, l'aînée, femme du seigneur de Massencome, à ses petits-enfants Jean, Antoine, Arnaud et Paule de Bezolles, à Paule de Narbonne, son épouse, instituant héritier universel Bernard de Bezolles, son fils aîné[186].

Il avait épousé **Paule de NARBONNE,** fille de Bernard de NARBONNE, marquis de Fimarcon, baron de Talairan, et de Françoise de BRUYERES[187]

Aymeri de Narbonne, fils cadet de Bernard de Narbonne, marquis de Fimarcon, testa le 3 juillet 1583, faisant des legs à ses frères et sœurs dont Paule, dame de Bezolles, mariée au seigneur de ce lieu, nommant exécuteur testamentaire Jean de Bezolles, seigneur dudit lieu[188].

---

[179] Jacques de Cauna, *Cadets de Gascogne,* La maison de Marsan de Cauna, t.II, p. 120

[180] Baron de Cauna, *op.cit.,* t.3, pp.217-218, contrat passé à Capbreton, de Bayle, notaire royal

[181] Baron de Cauna, *op.cit.,* t.3, p. 219, de Sales, notaire de Saint-Pée, archives de Saint-Pée

[182] AD. Gers Vergès I 382-7

[183] AD. Gers B 8

[184] Abbé Broconat, *op.cit,* se référant à *Revue de Gascogne,* t.XXXI (1890), p.580 pour le siège de Mont-de-Marsan et à Blaise de Monluc, *Commentaires,* pour le siège de Rabastens (p.781, dans l'édition de La Pléiade)

[185] AD. Gers 3 E 5974

[186] AD. Gers Vergès I sup 78 n°3566 ; M.N 1668 mentionne ces deux testaments

[187] Abbé Broconat, *op.cit.,* se référant à Archives du château de Camarade, maintenue de noblesse A, n°1

[188] AD. Gers Vergès I 2595

Ils eurent :

12.1 Bernard III de BEZOLLES, qui suit.

12.2 Agésilas de BEZOLLES.
Il fit son testament (date non précisée) à Auradé instituant héritier son frère Bernard[189].

12.3 Brandelis de BEZOLLES.
Il mourut avant le 7 décembre 1619, date d'une transaction concernant sa succession et celle de sa femme (infra.)
Il avait épousé, (en 1603), **Bertrande de GONTAUT,** dame de *Montmart,* dont il fut l'héritier[190].

12.4 Jeanne de BEZOLLES[191].
Elle mourut avant le 7 décembre 1619, date d'une transaction suite à un différend entre François de Lasseran, seigneur de Massencome, comme père de ses enfants, et Bernard de Bezolles, seigneur dudit lieu, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, lieutenant de la compagnie d'ordonnances du maréchal de Roquelaure, François de Lasseran était demandeur pour ses enfants de la part délaissée par Brandelis de Bezolles, seigneur de *Montmart*, frère de ladite Jeanne, et par le décès de Bertrande de Gontaut, sa femme, ils s'arrangèrent moyennant 4 000 livres, cet acte nomme Jean de Bezolles et Paule de Narbonne, père et mère de Bernard et de Jeanne de Bezolles, et feue Julianne d'Esparbès, première épouse de Bernard de Bezolles[192].
Elle avait épousé, par contrat du 1er novembre 1594 ou 1597, reçu Codié, notaire de Baupillon, étant dotée de 20 000 livres, **François de LASSERAN,** seigneur de Massencome (devenu Mansencôme, Gers), tel que cela apparaît le 29 décembre 1653 dans un accord entre ses enfants concernant sa succession, notamment sa dot[193].

---

[189] Abbé Broconat, *op.cit.,* se référant à Larcher, *Glanages,* t. X, n°54
[190] Abbé Broconat, *op.cit.,* se référant Notariat de Roques, notaire de Ayrenx, f° 33 v°, pour 1603
[191] Abbé Broconat, *op.cit.,* se référant Notariat de Roques, notaire de Ayrenx
[192] AD. Gers Vergès I 1966 n°12799, Jean Raymond Dayroux, notaire
[193] AD. Gers Vergès I 1966 n° 12611 Mathieu Cenac, notaire de Mirande, date le contrat du 1er novembre 1594 ; d'autres sources dont Philippe Lauzun, *Revue de Gascogne,* 1893, Châteaux gascons du 13ème siècle, le château de Massencome, date le contrat du 1er novembre 1597, se référant à BnF, Cabinet des titres, reçu Me Louis Coudié, notaire de *Vaupillon*, disant que Jeanne de Bezolles mourut peu après car François de Lasseran se remaria avec Isabeau de Durfort de Castelbajac, dont 3 enfants, Bernard et Louis et Marguerite, ce qui est contredit par l'acte du 29 décembre 1653 qui dit que Françoise de Bezolles eut 6 enfants. Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Montesquiou,* Janvier 2002, p.50 date le contrat de mariage avec Jeanne de Bezolles du 1er novembre 1597, sans en en fournir la preuve, et celui avec Isabeau de Durfort le 10 août 1615, sans en fournir la preuve, et dit que les 6 enfants étaient issus de la première union, le même dans *Histoire de la famille de Durfort,* Septembre 2007, p.131 dit qu'Isabeau de Durfort épousa vers 1602 François de Lasseran, veuf en premières noces de Jeanne de Bezolles, épousée le 1er novembre 1597. L'abbé Broconat, *op.cit.,* p.119, date le contrat de mariage de Jeanne de Bezolles, se référant Notariat de Roques, registre de Loys Codie pour 1594. Philippe Lauzun se contredit car à propos du contrat de mariage de Bernard de Lasseran, fils aîné, le 4 septembre 1625 avec Paule de (Béon) de Massès de Lamezan, il était assisté de Jean de Bezolles, son cousin-germain, et de Frédéric de Lambès, baron de Marambat son oncle, se référant à BnF, Cabinet des titres.
En conclusion la généalogie de la famille de Lasseran de Massencome est à revoir.

François de LASSERAN était fils Jean Alexandre de LASSERAN, seigneur de Massencome, et de Raymonde de MARTRES, sa première épouse[194].
Devenu veuf, François de Lasseran, seigneur de Massencome, épousa, en secondes noces, Isabeau de Durfort-Castelbajac, sans postérité de cette seconde union.
En juillet 1636, le roi Louis XIII, en considération des services rendus par François de Massencome en la charge de gouverneur de Marciac contre ceux de la religion réformée et de ceux de son fils Bernard, officier dans le régiment de Saintonge, délivra à Fontainebleau des lettres patentes en vertu desquelles la terre et seigneurie de Massencome fut érigée en baronnie[195].

12.5 Anne de BEZOLLES.

Elle épousa, en premières noces, par contrat filiatif du 4 juillet 1597, au château de Beaumont (dit sur l'Osse, à 7 km à l'ouest de Condom, actuellement Beaumont, Gers) **Jean de RAFFIN,** fils aîné de Philippe de RAFFIN, seigneur de Perricard (en Montayral, Lot-et-Garonne), et de Quitterie de GROSSOLLES de Flamarens, le futur reçut de son père la seigneurie et place de Meure, des rentes sur la terre de Puy-l'Evêque et le tiers de tous ses biens, sa mère lui fit don du tiers de tous ses biens et le château de Perricard, la future apporta 5 000 écus de dot. Jean de Raffin fut tué en duel le 2 octobre 1598, par Louis de Brunet, seigneur de Lestelle, laissant un fils Louis Philippe de Raffin qui mourut 8 mois après, sa fortune revint à Anne de Bezolles qui la revendiqua à ses beaux-parents qui refusèrent, il en résulta un procès[196].
Anne de Bezolles demandait à ses beaux-parents le paiement de ses 5 000 écus de dot, 2 000 écus représentant le gain de survie, la moitié de la pension de 250 écus sol qu'ils devaient faire au jeune ménage depuis leur mariage jusqu'à la mort de Jean de Raffin, la paisible possession et usufruit de la place de Meure et les rentes de Puy-l'Evêque. Elle demandait également la moitié des chevaux, armes, habits et équipages appartenant à son mari au moment de son décès ou leur légitime valeur. Cette demande fut affichée, le 2 septembre 1600, à la porte du château de Perricard. Philippe de Raffin refusa d'effectuer la paiement, le Présidial prononça, le 20 septembre 1600, l'adjudication de la place de Perricard à Anne de Bezolles. Une enchère ayant été mise, Anne de Bezolles se rendit de nouveau adjudicataire de Perricard pour la somme de 40 000 livres, et, le 22 janvier 1603, le parlement de Bordeaux la mit en possession de cette propriété. Les parents Raffin refusèrent de s'exécuter. Un nouvel arrêt du parlement de Bordeaux permit à Anne de Bezolles, en janvier 1605, de faire rompre et briser les portes du château de Perricard, ce qui ne put être exécuté les portes étant garnies de grilles de fer. Un nouvel arrêt du parlement, le 13 mai 1605, lui permit de faire mener le canon au devant du château, ce qui ne put être exécuté. Anne de Bezolles s'adressa alors au gouverneur de la province, après un nouveau refus d'ouvrir

[194] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Montesquiou,* Janvier 2002 ; Philippe Lauzun, *op.cit.,* p.317
[195] Philippe Lauzun, *op.cit.,* se référant à BnF Cabinet des titres, dossier Lasseran-Massencome.
[196] G. Tholin et Ph. Lauzun, *Le château de Perricard en Agenais,* 1898, pp. 16-24 pour tout ce qui concerne Anne de Bezolles et ses maris ; Abbé Broconat, *op.cit,* se référant à Archives du château de Camarade, fonds Bezolles, pièce C n°4. Le contrat de mariage de Jean de Raffin et d'Anne de Bezolles figure aux AD. Lot-et-Garonne B 30.

les portes Philippe de Raffin accepta finalement de donner les clés et Anne de Raffin put entrer au château de Perricard le 23 août 1606.

Anne de Bezolles épousa alors **M. de *CHAYRIEIX***, (pour CAYRIECH[197]), seigneur de Boisse[198], ce qui n'empêcha pas Philippe de Raffin, et ses deux fils Guy et François, retirés au lieu de Nicques, près de Montayral, de profiter d'une absence des époux pour s'emparer, le 27 juin 1609, du château de Perricard, « ils grandement battirent et offensèrent les serviteurs de la maison, les chassèrent et menacèrent d'homicide tous ceux qui s'y présenteraient pour prendre les fruits, voire même le blé que l'on coupe journellement. » Anne de Bezolles présenta une requête au Parlement, les sieurs de Raffin furent expulsés. Anne de Bezolles fut réintégrée avec son mari dans le château de Perricard, vers la fin de juillet 1609. Compte tenu de ce qui se rapporte à la terre de Boisse, il est possible que M de Cayriech, seigneur de Boisse soit Jean du Lac, qui suit.

Devenue veuve une seconde fois (?) Anne de Bezolles épousa, en troisièmes noces (?), **Jean du LAC,** seigneur de La Péreyde, qui est ainsi cité, le 3 août 1611, dans une sentence rendue par le présidial d'Agen contre Michel Contenson, marchand, et Guy de Raffin, seigneur de Guarrigues, Jean du Lac devint par mariage seigneur de Boisse et de Perricard[199].

Ils eurent un fils, Mathieu Paul du Lac de La Peyrède, qui devint seigneur de Perricard, tel que cela apparaît dans le contrat de mariage de sa sœur Paule du Lac avec Brandelis de Cugnac, le 12 septembre 1630, au château de Perricard, lui-même épousa Suzanne du Maine. De cette union naquit une fille Anne du Lac de La Peyrède qui épousa, par contrat du 16 mars 1646, au château de Perricard, François de Salignac, comte de La Mothe-Fénelon.

Anne de Bezolles testa, en 1647, au château de Perricard, laissant toute sa fortune à sa petite-fille Anne du Lac[200].

Le château de Perricard fut vendu par le comte de Salignac-Fénelon, peu après 1667, à François de Bosredon, seigneur de Bajon, dont la fille Anne Marguerite de Bosredon, héritière de son père, apporta la seigneurie de Perricard à son mari François de La Goutte, chevalier, seigneur de La Poujade, du Buscon (en Estillac, Lot-et-Garonne), de La Duguie en Agenais (château situé sur la rive gauche du Lot, en face du château de Fumel), second fils de Jean de La Goutte, vicomte de Cours, et de Paule de Bezolles[201].

2.6 Quitterie de BEZOLLES.

---

[197] A cette époque la terre de Cayriech était tenue en partie par la famille d'Escayrac et par Jean du Lac ; le 25 mars 1615, Gabriel d'Escayrac, traita avec Jean du Lac, seigneur de Boisse, coseigneur de Cayriech, qui lui céda sa portion de Cayriech pour 12 000 livres et vendit la totalité de la terre de Cayriech, le 17 août 1617, à Jean d'Escayrac, moyennant 35 600 livres (Histoire de Cayriech par Wikipedia)

[198] Cette terre, en Castelnau-Montratier, était tenue en 1566 par François des Lacs, écuyer, seigneur de Cayriech (Château de Boisse sur internet)

[199] G. Tholin et Ph. Lauzun, *op.cit.,* p. 23, se référant à AD. Lot-et-Garonne B 678

[200] G. Tholin et Ph. Lauzun, *op.cit.,* se référant la généalogie manuscrite Raffin par la comtesse de Raymond.

[201] G. Tholin et Ph. Lauzun, *op.cit.,* pp.25-27

Elle épousa, par contrat en 1601, **Frédéric de LAMBES**[202], seigneur de Marambat, fils de Pierre de LAMBES, seigneur de Marambat, et de Catherine de PODENAS, mariés par contrat du 10 juillet 1558, d'où postérité[203].

2.7 Marguerite de BEZOLLES.

Elle épousa, par contrat 27 novembre 1611, **Jean de CASTILLON** seigneur de Mauvezin, fils de Michel de CASTILLON, seigneur de Mauvezin, et de Jeanne (de MONTLEZUN) de LUPIAC, épousée par contrat du 19 janvier 1573, d'où postérité[204]

XII Bernard III de BEZOLLES, seigneur de Bezolles, Beaumont, Ayguetinte, Lagraulas, Mouchan.

Son ascendance est prouvée par la maintenue de noblesse de 1668 et le testament de son père et de sa mère.

Selon son second contrat de mariage il était, en 1612, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et lieutenant d'une compagnie de 100 hommes d'armes de M. de Roquelaure, il l'était encore en 1619[205].

Bernard de Bezolles, seigneur de Bezolles, testa 22 octobre 1622, léguant 30 000 livres à sa fille Paule, femme du sieur de La Poujade, instituant héritier universel son fils Jean de Bezolles[206].

Il avait épousé, en premières noces, par contrat filiatif du 19 ou 26 août 1591, **Julianne (Julienne) d'ESPARBES,** fille de Jean Paul d'ESPARBES de LUSSAN, seigneur de La Serre, Ligardes, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes, et de Bernarde Catherine de MONTAGUT, dame de La Serre[207], le futur était assisté de Jean de Bezolles, son père, de Jean de Narbonne, seigneur et marquis de Fimarcon, capitaine de 50 hommes d'armes, le 27 septembre 1593, il donna quittance de la dot de sa femme[208]. Jean Paul d'Esparbès de Lussan, seigneur de La Serre, testa le 10 octobre 1597, nommant sa femme Catherine Bernarde de Montagut, disant que sa fille Julianne mariée avec Bernard de Bezolles, seigneur de Lagraulas avait eu 12 000 écus sol de dot, il lui légua en plus 2 000 écus[209]. Julienne d'Esparbès testa le 25 juin 1600, nommant son mari, faisant un legs à sa fille Paule et instituant héritier universel son fils Jean de Bezolles[210].

Il avait épousé, en secondes noces, par contrat du 12 mai 1612, **Marie de GONTAUT,** vicomtesse de Lavedan, veuve en premières noces de Philippe de Montaut, seigneur de Beaumont, épousé par contrat du 30 juillet, 1592, et en deuxièmes noces de Jean Jacques de

---

[202] Abbé Broconat, *op.cit.,* se référant à Notariat de Roques, registre du notaire de Ayrenx pour 1601, f°52 v°67, 68

[203] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Lambès,* produisant les preuves.

[204] François Bluche, *Les pages de la Grande écurie ;* Abbé Broconat, *op.cit.,* indique ce mariage se référant à Notariat de Roques, registre du notaire de Ayrenx pour 1611, f°45

[205] Abbé Broconat, *op.cit.,* se référant à Archives du château de Camarade, fonds Bezolles, pièce A n°2

[206] AD. Gers Vergès I sup 78 n°3566

[207] Abbé Broconat, *op.cit,* se référant à Archives du château de Camarade, fonds Bezolles, pièce C n°2, indique la date du 19 août 1591 pour le mariage.

[208] AD. Gers Vergès I sup 78 qui indique le mariage le 26 août 1591

[209] AD. Lot et Garonne 3 E 840

[210] AD. Gers Vergès I sup 78 n°3566

Bourbon-Malause, vicomte de Lavedan[211], qu'elle avait épousé par contrat du 6 février 1605, fille d'Armand de Gontaut, chevalier, baron de Badefols, seigneur de Saint-Geniès, et de Jeanne de Foix. Marie de Gontaut testa le 17 février 1643, sans descendance et mourut le 22 avril suivant[212].
Enfants du premier lit :

13.1 Jean VII de BEZOLLES, qui suit.

13.2 Antoine Armand de BEZOLLES.
Cité en 1610, il mourut avant le 22 octobre 1622, date du testament de son père[213].

13.3 Paule de BEZOLLES.
Elle épousa, en 1619, **Jean Pierre de LA GOUTTE,** seigneur de La Poujade (en Saint-Vite, Lot-et-Garonne), Prats, vicomte de Cours, fils de Balthazar de LA GOUTTE, seigneur de La Poujade, Le Vignerat, Le Buisson, Ladignac, et autres places en Périgord et en Quercy, et d'Eliette de LA BORIE[214], d'où postérité (dont leur second fils François de La Goutte qui devint seigneur de Perricard, dont avait hérité Anne de Bezolles, supra.)

XIII Jean VII de BEZOLLES, seigneur comte de Bezolles, Beaumont, Ayguetinte, Lagraulas, Mouchan.
Son ascendance est prouvée par la maintenue de noblesse de 1668 et son contrat de mariage.
Il testa le 22 décembre 1645[215], et mourut avant le 22 mai 1647, date du contrat de mariage de son fils Bernard.
Il avait épousé, par contrat filiatif du 27 mars 1618, au château de Rieux, **Anne de LA JUGIE** fille de feus Anne de LA JUGIE, comte de Rieux (-Minervois, Aude), et Louise de CRUSSOL. La future, née le 23 avril 1594, au château d'Assier, lui apporta la seigneurie de Cazouls, Morèze[216]
Ils eurent[217] :

14.1 Bernard IV de BEZOLLES, seigneur et comte de Bezolles, Beaumont, Lagraulas, Mouchan.
En accord avec sa mère, Anne de La Jugie, Bernard de Bezolles vendit la terre d'Ayguetinte à Blaise d'Auxion, seigneur de Broustana, pour 14 500 livres[218], la date

[211] AD. Gers Vergès I sup 78 n°3566
[212] Gilles de Blignières et al., *Généalogies périgourdines,* t. V, p.118, se référant à M.L. Fracard, *Philippe de Montaut-Bénac.*
[213] Abbé Broconat, *op.cit.*
[214] Abbé Broconat, *op.cit.,* se référant au Notariat de Roques, registre du notaire de Ayrenx pour 1619, f°100
[215] AD. Gers Vergès I sup 78
[216] Abbé Broconat, *op.cit.,* se référant à Archives du château de Camarade, fonds Bezolles, pièces A, n°1 et C, n°5 ; AD. Gers Vergès I sup 78 n°3566, qui indique ce qui se rapporte à Anne de La Jugie ; M.N 1668, Monlaur, notaire indique le mariage mais n'indique pas les parents d'Anne de La Jugie.
[217] Abbé Broconat, *op.cit.* ; AD. Gers Vergès I sup 78 ajoute Charles de Bezolles dont il n'est pas fait mention ailleurs.

n'est pas précisée mais cette vente eut lieu avant le 26 octobre 1647, date à laquelle Blaise d'Auxion est cité comme seigneur d'Ayguetinte

Il fut présent, le 21 octobre 1650, au contrat de mariage de Marc Antoine de La Devèze, seigneur de Charrin avec Paule de Grenier[219].

Bernard de Bezolles fut maintenu noble le 18 août 1668, âgé de 46 ans, avec ses frères Dominique, Jean Marie et Jean Louis[220].

Le 1er juillet 1672, Bernard de Bezolles, comte dudit lieu, déclara que par le contrat de mariage du 27 mai 1647, avec Anne Bernarde de Béon, la somme de 60 000 livres lui avait été constituée, ainsi qu'un collier de perles de 4 000 livres et également 3 000 livres, depuis il avait reçu de son épouse 57 000 livres, provenant de la vente de terres héritées de son père, et d'autres biens, il reconnut donc avoir été entièrement payé des 60 000 livres[221].

Le 27 février 1683, Bernard de Bezolles, comte dudit lieu et de Beaumont, et Anne Bernardine de Béon, son épouse, tante maternelle du futur, et Jean Louis de Bezolles, comte de Beaumont, y habitant, assistèrent le comte de Gondrin (Louis de Pardaillan) lors de son contrat de mariage avec Jeanne Marie Josèphe (de Baylens) de Poyanne[222].

Le 2 mars 1685, Jean Marie du Pujolet, seigneur vicomte de Juliac, fils et héritier de feu Jean Olivier du Pujolet, seigneur vicomte de Juliac, qui avait épousé Paule de Bezolles à qui avait été constituée une dot de 30 000 livres, et Bernard de Bezolles, seigneur comte dudit lieu renoncèrent au procès qu'ils avaient entre eux relatif au paiement de ladite dot[223].

Il avait épousé, par contrat du 22 ou 27 mai 1647, au château de Sère, **Anne Bernardine de BEON,** fille de Jean de BEON, vicomte de Sère , et d'Anne ou Jeanne de FLAGEAC, marquise de Saint-Auban[224].

Le 29 octobre 1656, dans le parloir du couvent de Sainte-Ursule de Gimont, Marie de Béon de Sère et Bernard du Barry au nom d'Anne Bernardine (de Béon) de Sère, femme de Bernard de Bezolles, seigneur comte dudit lieu, héritières sous bénéfice d'inventaire de Jean de Béon, comte de Sère, transigèrent comme s'ensuit, la maison de Sère, évaluée à 45 000 livres appartiendra à la dame de Bezolles, la terre de Mont de Marrast, évaluée à 45 000 livres appartiendra à la demoiselle de Sère[225]. Cette transaction fut mise en cause par Paul de Mauléon, seigneur et baron de Durban qui avait des prétentions sur la terre de Mont de Marrast, les deux sœurs Béon firent un nouvel accord le 31 mars 1659[226].

---

[218] Abbé Broconat, *op.cit.* se référant à Archives de M. le curé de Bezolles

[219] O'Gilvy, *Nobiliaire de Guienne et Gascogne,* t.III, p.48

[220] M.N 1668

[221] AD. Gers I 439 n°3276, Jacques Darnaud, notaire de Toulouse

[222] AD. Gers Vergès I 2757 n°9462, Lavielle, notaire.

[223] AD. Gers Vergès I 440 n°3277, *Laboupillère*, notaire

[224] Abbé Broconat, *op.cit.,* se référant aux Archives de M. le curé de Bezolles, dit 27 mai ; Chaix d'Est-Ange dit 22 mai comme le baron de Woelmont.

[225] AD. Gers Vergès I 439 n°3243, Labourdère, notaire

[226] AD. Gers Vergès I 439 n°3242 François Macon, notaire de Seysses

Anne Bernardine de Béon de Sère testa le 1er avril 1698, veuve de Bernard de Bezolles, seigneur de Beaumont, Mouchan, instituant héritier universel son très cher et unique neveu Jean Louis de Pardaillan, seigneur de Gondrin[227].

14.2 Dominique de BEZOLLES, qui suit.

14.3 Jean Marie de BEZOLLES, sieur de Lagraulas.
Il était capitaine au régiment de Jonzac quand il fut maintenu noble, le 18 août 1668.
Il épousa, le 4 mars 1669, en l'église de Fargues, paroisse de Dade (Landes), **Marguerite de L'ABADIE,** aînée des filles de Charles de L'ABADIE, seigneur de Bombardé (en Fargues, Landes) et de Catherine d'ARBO, sa seconde épouse[228].

14.4 Jean Louis de BEZOLLES, sieur de Beaumont puis seigneur de Mouchan et de Gaube.
Il était capitaine dans le régiment de Picardie quand il fut maintenu noble, le 18 août 1668, avec ses frères Bernard, Dominique et Jean Marie.
C'est probablement lui qui, dit seigneur de Bezolles, Mouchan, Gaube, devait être substitué à son présumé neveu homonyme, fils de Dominique de Bezolles, par le testament de ce dernier du 10 mai 1685, au cas où ce présumé neveu mourrait sans enfant mâle(infra.)
Il avait épousé, par contrat du 9 janvier 1674, **Jeanne de LA PLANCHE,** dame de Gaube et de Benqué au diocèse d'Aire, veuve avec postérité de Bertrand du Lin, baron du Lin et d'Avéron, qu'elle avait épousé par contrat du 1er juillet 1664, fille de Jesbaham de LA PLANCHE, seigneur de Gaube et de Peyrelongue, et de feue Jeanne Marie du BARRY[229].
Ils eurent :

Catherine de BEZOLLES.

Alexandre Xavier de BEZOLLES, chevalier, dit le comte de Beaumont.
Il était, en 1725, mestre de camp réformé, chevalier de Saint-Louis[230] et déclara à l'armorial général de d'Hozier les armes suivantes : « D'or, à 3 membres de griffons de gueules. »

14.5 Quitterie Paule (ou Paule Quitterie) **de BEZOLLES.**
Paule Quitterie de Bezolles, veuve de Jean Olivier du Pujolet, testa le 22 mars 1694, habitant au château de Beroy, paroisse de Betbezer (-d'Armagnac, Landes), vicomté de Juliac (le château de Juliac est sis en Betbezer-d'Armagnac), nommant ses deux enfants vivants, Jeanne du Pujolet, mariée avec Charles de Barbotan, et Jean Marie du

[227] AD. Gers Vergès I 440 n°3287
[228] Baron de Woelmont, *op.cit.,* 7ème série, p. 111, se référant à Abbé Légé, *Les Castelnau-Tursan,* t.II, p.431
[229] Baron de Woelmont, *op.cit.,* 7ème série, p.111, indiquant ses enfants
[230] Baron de Woelmont, *op.cit.,* 7ème série, p.111 se référant à P. Anselme, IX, 93

Pujolet marié avec Marie Le Blanc de Labatut[231], cette dernière sœur de Marie Henriette qui avait épousé Jean Louis de Bezolles[232] (infra)
Elle avait épousé, par contrat du 22 juin 1642, au château de Mouchan, **Jean Olivier du PUJOLET**, seigneur vicomte de Juliac, la future était dotée de 30 000 livres, elle était assistée de son père et de sa mère, et de François de Lasseran, seigneur de Massencome, Frédéric de Lambès, seigneur et baron de Marambat, Michel de Castillon, seigneur de Mauvezin, Jean de La Roche, seigneur de Foussaries, ses proches parents[233], le futur était fils de Jean François du PUJOLET, vicomte de Juliac, et de Marie de RAGUENEAU[234].

14.6 Félice de BEZOLLES.
Nommée dans le testament de son père[235].

14.7 Jeanne de BEZOLLES.
Baptisée à Condom[236] (la date n'est pas indiquée)

14.8 Paule de BEZOLLES.
Baptisée à Condom, elle devint religieuse dans le monastère de *Volpillon* dont elle était prieure en 1674[237].

XIV Dominique de BEZOLLES, seigneur de Bezolles, Beaumont, Mouchan.
Comme dit supra, il fut maintenu noble le 18 août 1668, étant âgé de 45 ans.
Il testa le 10 mai 1685, nommant sa femme Elisabeth d'Aubin, faisant des legs à ses filles Marguerite, Anne, Marie et Elisabeth de Bezolles et instituant héritier universel Jean Louis de Bezolles, son fils aîné[238].
Il avait épousé, par contrat du 10 mai 1650, **Elisabeth d'AUBIN** fille de feu Jacques d'AUBIN, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, seigneur d'Andissac, et de Catherine de LAUVERGNAT[239].
Ils eurent :

15.1 Jean Louis de BEZOLLES, qui suit.

---

[231] Baron de Cauna, *Armorial des Landes,* t.III, pp.425-426, Coley, notaire royal.
[232] Jacques de Cauna, *.cit.,* t.III, p. 141
[233] Abbé Broconat, *op.cit.,* se référant à Baron de Cauna, *Armorial des Landes,* t. III, p.424, Foublanc, notaire royal
[234] Baron de Cauna, *Armorial des Landes,* t.III, pp.423-426
[235] Abbé Broconat, *op.cit.*
[236] Abbé Broconat, *op.cit.*
[237] Abbé Broconat, *op.cit.,* se référant à Daumassan, notaire de Condom
[238] AD. Gers Vergès I sup 78 n°3566 ; Preuves E.R.M de Jean Jacques de Bezolles de Camarade, Coly, notaire royal de la vicomté de Juliac, disant qu'en cas de décès de Jean Louis sans enfant mâles de loyal mariage il lui substituait autre Jean Louis de Bezolles, seigneur dudit lieu, de Mouchan et de Gaube, acte passé devant Ducomnée, notaire royal de Cassagne
[239] Abbé Broconat, *op.cit.,* se référant à Archives du château de Camarade, fonds Bezolles, pièce C n°6 ; AD. Gers Vergès I sup 78 n°3566 ; Preuves E.R.M, de Jean Jacques de Bezolles de Camarade, Coly, notaire royal de la vicomté de Juliac

15.2 Marguerite de BEZOLLES.

15.3 Anne de BEZOLLES.

15.4 Marie de BEZOLLES.

15.5 Elisabeth de BEZOLLES.

XV Jean Louis de BEZOLLES, seigneur de Bezolles, Beaumont.
Jean Louis de Bezolles naquit le 10 juin 1664, au château de Bezolles[240], et mourut le 2 novembre 1731[241].
Il avait été maintenu noble, le 2 juillet 1701 à Montauban[242].
Il avait épousé, par contrat filiatif du 20 mai 1692, **Marie Henriette LE BLANC de LABATUT,** fille de défunts Henri LE BLANC de LABATUT, vicomte d'Argelouse, près de Saint-Justin de Marsan (Landes), et de Marie de LA VILLE[243], sa seconde épouse.
Il aurait épousé, en secondes noces, avant 1723, Jeanne Louise du HAGET, mère de sa belle-fille et veuve d'Alexandre d'ASTUGUE, seigneur de Mazères[244].
Enfants du premier lit[245] :

16.1 Jean Marie de BEZOLLES, qui suit.

16.2 N…de BEZOLLES, mort au service.

16.3 Joseph Henry de BEZOLLES.
Capitaine au régiment de Bourbon infanterie, il fut tué à l'affaire de Wissembourg.

XVI Jean Marie de BEZOLLES, seigneur de Bezolles puis comte de Bezolles à la mort de son père.
Baptisé le 15 janvier 1700, après la mort de deux frères[246] , il servit longtemps comme officier dans le régiment du Maine.
Il avait épousé, le 1er octobre 1720, dans l'église de Bezolles, **Paule d'ASTUGU,** fille de feu Alexandre d'ASTUGUE, seigneur de Mazères, et de Jeanne Louise du HAGET, les pactes de mariage furent passés le 3 avril 1723[247].

---

[240] Abbé Broconat, *op.cit.,* se référant aux RP. de Bezolles
[241] Abbé Broconat, *op.cit.*
[242] Baron de Woelmont, *op.cit.,* 7ème série, p.112, se référant à BnF, *Dossiers bleus,* 94, dossier 2242 ; P.O, 334, dossier 7284
[243] Abbé Broconat, *op.cit.,* se référant à Archives du château de Camarade, fonds Bezolles, pièce C n°7 ; AD. Gers Vergès I sup 88 n°3566 ; Preuves E.R.M de Jean Jacques de Bezolles de Camarade et de Jean Baptiste Armand de Bezolles, contrat passé devant Laborie, notaire royal de Saint-Justin
[244] Baron de Woelmont, *op.cit.,* 7ème série, p. 113
[245] AD. Gers Vergès I sup 78
[246] Abbé Broconat, *op.cit.,* se référant aux RP. de Bezolles

Ils eurent :

17.1 Jean Baptiste de BEZOLLES, qui suit

17.2 Raphaël de BEZOLLES, auteur de la branche des seigneurs de Camarade.

Selon l'abbé Broconat ils eurent également, un fils et trois filles, qui moururent avant d'atteindre la majorité, selon l'abbé de Vergès ils eurent Jean Louis, Joseph, Marie, deux enfants non prénommés, tous morts jeunes, et Félice.

XVII Jean Baptiste de BEZOLLES, seigneur comte de Bezolles.
Jean Baptiste de Bezolles naquit au château de Bezolles et fut baptisé dans l'église de Bezolles le 26 novembre 1724[248].
Il fut émancipé par son père le 26 mars 1758 et fut chargé de l'administration de la seigneurie de Bezolles[249].
Il épousa par contrat du 22 novembre 1765, au château de Cauderoue, près de Nérac, **Suzanne de GUICHENE,** file de Jean François de GUICHENE, écuyer, et de feue Jeanne Marie DECES, de la paroisse de Saint-Justin de Marsan[250], le mariage eut lieu le 5 février suivant[251].
Ils eurent :

XVIII Jean Baptiste Armand de BEZOLLES, comte de Bezolles de Cauderoue (à 1 km de Lavardac, Lot-et-Garonne.)
Né à Vic-Fezensac le 3 octobre 1769, il fut agréé pour être reçu dans la compagnie des Cadets gentilshommes établie dans l'Ecole royale militaire[252], sur certificat de M. d'Hozier de Sérigny dressé à Paris le 4 avril 1783. Sous-lieutenant au régiment de Chartres infanterie, il disparut des cadres du 80ème régiment en 1791, émigra, fit les campagnes de 1793 et 1794 en Espagne dans la Légion de la Reine, joignit l'armée de Condé en mars 1796, fut blessé le 13 août 1796, et resté estropié servit ensuite en Volhynie puis dans le régiment noble à pied jusqu'à son licenciement en 1801[253].

---

[247] Abbé Broconat, *op.cit.,* se référant aux RP. de Bezolles pour le mariage et aux Archives du château de Camarade pour les pactes de mariage, reçus Lapeyrère, notaire de Saint-Paul de Baïse ; AD. Gers Vergès I sup 78 n°3566 pour les pactes de mariage ; Preuves E.R.M de Jean Baptiste Armand de Bezolles et de Jean Jacques de Bezolles de Camarade pour le mariage et le contrat
[248] Abbé Broconat, *op.cit.,* se référant à Archives du château de Camarade, fonds Bezolles, pièce C n°10
[249] Abbé Broconat, *op.cit.,* se référant à ….
[250] Abbé Broconat, *op.cit.,* se référant aux Archives du château de Camarade ; Jean Baptiste de Bezonnes fut institué héritier d'Armand de Bezolles ,seigneur de Cauderoue par son testament du 26 juin 1770, donc après ce mariage ; AD. Gers Vergès I sup 78 n°3566 indique ce contrat de mariage
[251] Preuves E.R.M de Jean Baptiste Armand de Bezolles, indiquant également le contrat.
[252] Preuves E.R.M, la date n'apparaît pas dans ces preuves ; Abbé Broconat, *op.cit.,* se référant aux Archives du château de Camarade, pour sa naissance.
[253] Baron de Woelmont, *op.cit.,* 7ème série, p. 113, se référant à Nouveau d'Hozier, 41, dossier 847, p.8 pour son admission dans la compagnie des cadets-gentilshommes.

Privé de ses biens qui avaient été vendus comme biens d'émigré il se retira chez son cousin Armand de Guichené au château de Saint-Aignan, en La Romieu où il mourut sans alliance le 2 décembre 1825[254].

II
Seigneurs de Camarade

L'auteur de cdette branche, Raphaël de Bezolles, était fils de Jean Marie de Bezolles et de Paule d'Astugue[255].

XVII Raphaël de BEZOLLES.

Né au château de Bezolles le 13 décembre 1726[256], il était capitaine au régiment de Bourbonnais infanterie lors de son mariage.

Il avait épousé, le 21 novembre 1769, en l'église de Camarade (par contrat filiatif du même jour au lieu de Camarade, juridiction de Valence-sur-Baïse, Gers, le futur étant assisté de son frère Jean Baptiste de Bezolles, comte de Bezolles), **Marie Paule de FERRABOUC de Camarade,** fille de Jean Jacques de FERRABOUC, seigneur de Camarade (à 3 km de Valence-sur-Baïse, Gers), et de Marie Paule (de GOUYON ?) de VERDUZAN[257].

Selon les sources on cite, pour enfant(s) Jean Jacques et/ou Raphaël ; le baron de Woelmont attribue à Raphaël ce que les Preuves E.R.M attribuent à Jean Jacques, en ce qui concerne sa naissance (toutefois il le dit né le 1er novembre 1770 et baptisé le 18 du même mois en précisant sa date d'admission comme cadet-gentilhomme (26 septembre 1787) mais ajoute en alias : né et baptisé le 13 décembre 1776 en la paroisse de Saint-Barthélemy de Camarade.

Ils eurent :

18.1 Jean Jacques de BEZOLLES.

Et/ou

18.2 Raphaël de BEZOLLES.

XVIII Jean Jacques de BEZOLLES.

Né et baptisé le 1er novembre 1770, dans la paroisse Saint-Barthélemy de Camarade, le parrain fut Jean Jacques de Ferrabouc de Camarade, la marraine Marie (de Gouyon ?) Verduzan, il fut agréé pour être admis au nombre des gentilshommes élevés dans les Écoles royales militaires[258].

Et/ou Raphaël de BEZOLLES

Né à la même date ou le 13 décembre 1776.

Il épousa, vers 1790 (difficile à croire s'il était né en 1776), demoiselle **MIELAN de LA HITTE,** fille de Jean François, émigré en 1791, d'où postérité, dont plusieurs générations

---

[254] Abbé Broconat, *op.cit.*

[255] Preuves E.R.M pour Jean Jacques de Bezolles, fils de Raphaël

[256] Preuves E.R.M qui dit également qu'il fut baptisé le 18 ; Abbé Broconat, *op.cit.,* se référant à Archives du château de Camarade, fonds Bezolles, pièce C n°9

[257] Preuves E.R.M de Jean Jacques de Bezolles de Camarade, contrat passé devant La Peyrère, notaire royal dans les sénéchaussées d'Auch et de Condom, à la résidence du lieu de Rogues

[258] Preuves E.R.M, la date d'admission n'est pas précisée, Chaix d'Est-Ange indique la date de 1781 pour cette admission.

après, Bernard de Bezolles épousa en 1901 Marie-Thérèse de Monda qui eurent deux enfants : Henri Marie de Bezolles, né le 12 octobre 1902 à Vic-en-Bigorre (Hautes-Pyrénées) et Mathilde de Bezolles née le 10 juin 1913, à Vic-en-Bigorre[259].

III
Seigneurs de Cauderoue

L'auteur de cette branche, Bertrand de Bezolles était fils de Jean III de Bezolles et de Louise de Grossolles.
Son ascendance est prouvée par les preuves de noblesse présentées par ses arrière-arrière-petits-fils Jean et François de Bezolles, en novembre 1666.

IX Bertrand de BEZOLLES, seigneur de Cauderoue (à 1 km de Lavardac et 5 km de Nérac, Lot-et-Garonne.)
Bertrand de Bezolles, seigneur de Cauderoue, testa le 4 novembre 1554 et en juin 1567, disant être marié avec Françoise Dangereux, à laquelle il avait fait un legs ainsi qu'à ses enfants de son premier mariage avec Bernardine de Brussay, nommant Jeanne, Antoinette et Agnès, toutes trois religieuses, Anne, mariée au seigneur de Caudecoste, Madeleine, mariée avec Pierre de Lavardac, Françoise mariée avec Jean de *Vezin,* seigneur de *Larguy,* Antoine, mort jeune, et nommant héritier universel Amanieu de Bezolles, son fils second et de ladite Bernardine[260].
En 1556 et en 1559, il reçut plusieurs lettres d'Antoine et de Jeanne, roi et reine de Navarre[261].
Il avait épousé, en premières noces, par contrat du 13 (alias 31) octobre 1529, **Bernardine de BRUSSAY,** héritière de la maison de Cauderoue[262]
Bernardine de Brussay testa le 31 octobre 1537, confirmant la donation faite à son mari, dans son contrat de mariage, de la terre de Cauderoue, instituant pour son héritier universel son fils aîné Antoine, lui substituant son second fils Amanieu de Bezolles[263].
Il avait épousé, en secondes noces, par contrat du 19 octobre 1539, **Françoise DANGEREUX**[264].
Enfants du premier lit :

10.1 Antoine de BEZOLLES, il mourut jeune.

10.2 Amanieu de BEZOLLES, qui suit.

10.3 Jeanne de BEZOLLES.

---

[259] Baron de Woelmont, *op.cit.,* 7ème série, p.114
[260] AD. Gers Vergès I sup 78 n°3588
[261] AD. Gers Vergès I sup 78 n°3588
[262] AD. Gers Vergès I sup 78
[263] AD. Gers Vergès I sup 78
[264] AD. Gers Vergès I sup 78

10.4 Antoinette de BEZOLLES.

10.5 Agnès de BEZOLLES.

10.6 Anne de BEZOLLES.
Elle épousa le seigneur de Caudecoste alias de Carboste (le château de Carboste est en Mézin), supra.

10.7 Madeleine de BEZOLLES.
Elle épousa **Pierre de LAVARDAC,** qui, selon la chronologie, est peut-être l'auteur de la branche des seigneurs de Lagardère[265].

10.8 Françoise de BEZOLLES.
Elle épousa **Jean de *VEZIN* (VOISINS),** seigneur de *Largyy* (La Grave ?)

X Amanieu de BEZOLLES, seigneur de Cauderoue.
Selon une transaction (non datée) entre lui et sa sœur Jeanne de Bezolles, il succéda à son frère Antoine sur les biens de feus Bernard de Bezolles et Bernardine de Brussay, leurs père et mère[266].
Amanieu de Bezolles, seigneur de Cauderoue, testa le 21 avril 1574, nommant son épouse Françoise de Montaut, disant avoir eu de ce mariage Bernardon, Antoine, Jean et une fille qui n'était pas encore baptisée, auxquels il laissait leur légitime, et un fils aîné Nicolas, institué son héritier universel, et mourut avant le 15 juin suivant date de l'inventaire de ses biens, à la demande de Françoise de Montaut, veuve, comme tutrice de ses enfants[267].
Il avait épousé, par contrat filiatif du 31 mars 1558, **Françoise de MONTAUT,** fille cadette de Jacques de MONTAUT, seigneur de Castelnau (d'Arbieu), Quinsac, et de Madeleine de COMMINGES[268].
Ils eurent :

11.1 Nicolas de BEZOLLES, qui suit.

11.2 Bernardon de BEZOLLES.

11.3 Antoine de BEZOLLES.

11.4 Jean de BEZOLLES.

11.5 Jeanne de BEZOLLES.

XI Nicolas de BEZOLLES, seigneur de Cauderoue.

---

[265] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Lavardac*
[266] AD. Gers Vergès I sup 78
[267] AD. Gers Vergès I sup 78 n°3588
[268] Baron de Woelmont, *op.cit.,* 7ème série, p.108, se référant à Lainé.

Nicolas de Bezolles, seigneur de Cauderoue, fit son testament le 27 juillet 1613, disant être marié à Marie de La Forcade, ayant 9 enfants (garçons) ou filles, Bernard, Antoine, Jean Jacques et Etienne, les deux derniers destinés à être chevaliers de Malte, Madeleine, Jeanne, Jeanne-Marie, Hélène et Marie de Bezolles, instituant héritier universel son fils Bernard de Bezolles[269].
Assisté de son curateur Vidian *Fumonse*, procureur au siège de Nérac, et de sa mère Françoise de Montaut, il avait épousé, par contrat du 14 juillet 1583, **Marie de LA FORCADE**[270]
Ils eurent :

12.1 Bernard de BEZOLLES, qui suit.

12.2 Antoine de BEZOLLES, seigneur de La Mothe.
Le 4 décembre 1625, Antoine de Bezolles passa une transaction avec Bernard de Bezolles, seigneur de Cauderoue, son frère au sujet des droits qu'il avait sur la maison de Cauderoue provenant du chef de son mère et de sa mère[271].

12.3 Jean de BEZOLLES.

12.4 Jacques de BEZOLLES.

12.5 Etienne de BEZOLLES.

12.6 Madeleine de BEZOLLES.

12.7 Jeanne Marie de BEZOLLES.

12.8 Hélène de BEZOLLES.

12.9 Marie de BEZOLLES.

XII Bernard de BEZOLLES,
Le 20 juillet 1620, la reine de Navarre, à Agen, envoya à Bernard de Bezolles, seigneur de Cauderoue un brevet pour lever une compagnie de 100 hommes de pied[272].
Bernard de Bezolles testa le 19 janvier 1644, disant être marié avec Marie du Bourg, et que de leur mariage avaient été procréés Jean François, François et Pierre de Bezolles, instituant héritier universel son fils aîné Jean François, avec clause de substitution[273].
Il avait épousé, en premières noces, par contrat filiatif du 12 septembre 1618, **Marguerite de MARTINET,** fille de feu sieur Perarnaud de MARTINET, seigneur dudit lieu, et de Louise

[269] AD. Gers Vergès I sup 78 n°3588
[270] AD. Gers Vergès I sup 78
[271] AD. Gers Vergès I sup 78 n°3588
[272] AD. Gers Vergès I sup 78 n°3588
[273] AD. Gers Vergès I sup 78 n°3588 ; le fils aîné apparaît avec le seul prénom Jean dans les actes dont les preuves de noblesse.

de LA FORGE. Le futur était assisté d'Amanieu de Montesquiou, baron de Saintrailles, et d'Antoine de BEZOLLES, son frère. Le contrat fut ratifié, par la mère du futur, le 18 novembre suivant, qui confirma la donation faite au futur par son contrat de mariage avec Nicolas de Bezolles, son mari[274].
Il avait épousé, en secondes noces, par contrat du 31 janvier 1633, **Marie du BOURG,** fille de feu Henry du BOURG, seigneur de Saint-Justin, et de Marie VERNIER ou VENIER[275]
Enfants du second lit :

13.1 Jean François **de BEZOLLES,** fils aîné, qui suit.

13.2 François de BEZOLLES, seigneur de Cauderoue et de Jautan.
Il était âgé de 30 ans, en septembre 1666, lors de la présentation de ses titres de noblesse par son frère aîné Jean.
Il eut acte de la représentation de ses titres de noblesse, par jugement du 9 octobre 1674, rendu par MM. de Sève et de Bourtoult, commissaires députés pour l'arpentement et l'abonnement des élections d'Agen, de Condom et de Lannes[276] (Landes.)
Selon le baron de Woelmont, il aurait épousé Jeanne du Bourg, fille aînée d'Henry du Bourg et de Marie de Venier, ce qui est strictement impossible, dont il aurait eu deux fils Pierre de Bezolles du Bourg, seigneur de Cauderoue, et Jean François de Bezolles, seigneur de Jautan.

XIII Jean de BEZOLLES, écuyer, sieur de Jautan, seigneur de Cauderoue.
En septembre 1666, Jean de Bezolles, sieur de Jautan, seigneur de Cauderoue, âgé de 32 ans, faisant pour lui et pour son frère, François de Bezolles, écuyer, seigneur de Jautan, âgé de 30 ans, fils de feu Berrnard de Bezolles, seigneur de Cauderoue, et de Marie du Bourg, leurs père et mère, comparut devant Pierre Dupuy, contrôleur des preuves de Condom, pour Claude de Pellot, seigneur de Port David, pour la recherche des titres de noblesse[277], ces preuves sont reportées en Annexe.
Il avait épousé, par contrat filiatif du 18 novembre 1655, **Marie (de) VIGOUMEE,** fille de feu seigneur Pierre VIGOUMEE, seigneur de la maison *du Tarta,* et de Suzanne FANNEL, assisté de Marie Vernier, sa grand-mère, d'Antoine de Bezolles, seigneur de La Mothe Cauderoue, son oncle paternel, de Jean du Bourg, seigneur de Cavaignes, Clermont, son oncle maternel[278]
Ils eurent :

---

[274] AD. Gers Vergès I sup 78 n°3588
[275] AD. Gers Vergès I sup 78 n°3588 ; ce mariage est également indiqué par Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 130 qui indique l'ascendance d'Henri du Bourg, dont les parents étaient Georges du Bourg, seigneur de Clermont en Auvergne, gouverneur de L'Isle-Jourdain, grand-maître des Eaux et Forêts de Navarre, et de Françoise du Bouzet.
[276] Baron de Woelmont, *op.cit.,* 7ème série, se référant à Archives historiques du département de la Gironde, t.X, Paris et Bordeaux 1868, p.267
[277] AD. Gers Vergès I sup 78 n°*3586*
[278] AD. Gers Vergès I sup 78 n°3588

14.1 Pierre de BEZOLLES du BOURG., qui suit.

XIV Pierre de BEZOLLES du BOURG, écuyer, seigneur de Cauderoue.
Il épousa, en premières noces, par contrat filiatif du 23 mai 1695, **Esther de LA FARGUE** fille de feu Jean de LA FARGUE, seigneur de *Loutallet* (Loustalet ?)*,* et de Noémie de *CAUMON* (CAMONT) de Blachon[279].
Il épousa, en secondes noces, le 11 mai 1702, **Jeanne Henriette de VIVANS**, fille unique de feu Jean de VIVANS, seigneur de Launay, conseiller au parlement de Guyenne, et d'Anne de VIVANS, sa cousine germaine[280].
Henriette de Vivans institua héritier, par son testament du 17 décembre 1705, son frère Geoffroy de Vivans, seigneur de Saint-Christau, en lui substituant Arnaud de Bezolles, fils de Pierre, lequel recueillit la substitution par transaction passée avec Geoffroy de Vivans le 15 décembre 1719[281].
Enfants du premier lit :

15.1 Armand ou Arnaud de BEZOLLES, qui suit.

15.2 peut-être Marie de BEZOLLES.
Elle épousa Joseph de LA MAZELIERE (LA MAZELLIERE ou MAZELLIERE ?), lieutenant-général de la sénéchaussée d'Albret. Ils assistèrent en 1726 au mariage de leur cousin germain Arnaud de La Devèze avec Anne de La Mazelière[282].

XV Armand ou Arnaud de BEZOLLES du BOURG.
Il fut baptisé le 24 septembre 1698 à Nérac[283]
Il mourut sans postérité instituant héritier par son testament du 26 juin 1770 le comte de Bezolles (Jean Baptiste de Bezolles, degré XVII), chef de la branche aînée de sa maison[284].

IV
Seigneurs de Combarrau

L'ascendance de Gaillard de Bezolles n'est pas prouvée. Le baron de Woelmont le dit fils de Jean III de Bezolles et de Louise de Grossolles, alors que cette dernière testa le 4 mai 1528 nommant 9 enfants sans lui. Bourdette le dit fils de Jean IV de Bezolles et d'Isabeau d'Estuer, ceux-ci s'étant mariés par contrat du 7 octobre 1515, ce n'est pas impossible et cela corroborerait ce qui est dit à propos de Jean V de Bezolles dont Gaillard serait le présumé frère cadet, qui s'était marié en premières noces par contrat du 10 mai1529, âgé de 13 ans avec Charlotte de Pins.

---

[279] AD. Gers Vergès I sup 78 n°3588 ; Baron de Cauna, *op.cit,* III, p.188, date le mariage de 1699 et dit que de ce mariage provinrent *Arnaud* et Marie de Bezolles qui épousa Joseph de La Mazelière
[280] Baron de Woelmont, *op.cit.,* 7ème série, p.1024 ; AD. Gers Vergès I sup 78 n°3588, indique la date du mariage
[281] Baron de Woelmont, *op.cit.,* 7ème série, p.1024
[282] Baron de Woelmont, *op.cit.,* 7ème série, p.1024
[283] AD. Gers Vergès I sup 78 n° 3588, se référant aux RP. de Nérac
[284] Abbé Broconat, *op.cit.,* se référant à Archives du château de Camarade, B, n°7

IX ou X ? Gaillard de BEZOLLES.
Il épousa par contrat, en 1531, **Françoise de ROQUELAURE,** fille de Bernard de ROQUELAURE, seigneur de Roquelaure, Gaudous, et de Catherine du BOUZET, sa première épouse[285].
Françoise de Roquelaure, devenue veuve, épousa en secondes noces, par contrat du 13 août 1550 Bertrand de Montlezun, seigneur de Saint-Jean-Poutge[286],
Gaillard de Bezolles et Françoise de Roquelaure eurent :

X ou XI Bernard de BEZOLLES, seigneur de Combarrau (à 4 km de Lectoure, Gers.)
Il épousa **Louise de MONTLEZUN** dont il était veuf en 1596[287].
La présence de Philippe et Jean de Montlezun, seigneurs de Sempesserre, père et fils, au contrat de mariage de Françoise de Bezolles, fille de Bernard de Bezolles et de Louise de Montlezun, assistant la future, suggère que Louise de Montlezun appartenait à cette branche et d'après la chronologie qu'elle était fille de Philippe de Montlezun marié avant le 21 mai 1554 avec Françoise de Montpezat[288].
Ils eurent :

12.1 Françoise de BEZOLLES.
Elle épousa, par contrat filiatif du 8 décembre 1591, **Méric d'ESPARBES,** sieur du Pin, fils de feu Béraud d'ESPARBES, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Belloc, et de Françoise de COMERE, la future était assistée de Philippe et Jean de Montlezun, seigneurs de Sempesserre, père et fils, de Jean de Berrac, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Cadreils, de frère Pierre d'Esparbès, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, et d'autres. La future était dotée de 3 000 écus de 60 sous, son père lui donna tous ses biens meubles et immeubles, s'en réservant l'usufruit et 3 333 écus 1/3 et la place de Trenquéléon pour être employés aux droits de la dite demoiselle de Montlezun, sa femme et pour le mariage de Charlotte de Bezolles, sa fille[289]. On ne sait si Méric d'Esparbès[290] eut une descendance de son union avec Françoise de Bezolles.

12.2 Charlotte de BEZOLLES.
Elleépousa, par contrat du 8 décembre 1596, **Alexandre de MONTAUT,** seigneur et baron de Castelnau d'Arbieu, fils d'Antoine de MONTAUT, seigneur de Paulhac, Castelnau d'Arbieu, et de Catherine de LAS[291].

---

[285] La Chesnaye-Desbois
[286] Père Anselme, *Histoire généalogique et historique de la maison royale de France,* t.VII, p.406, nomme les parents de Françoise de Roquelaure et ses deux mariages.
[287] Baron de Woelmont, *op.cit.,* 7ème série, p.106
[288] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Montlezun*
[289] AD. Gers Vergès I 1295 n°7964, Bernard de Routis, notaire
[290] Cité par le père Anselme comme fils de Béraud et de Françoise de Comère, t.VII, p. 461
[291] Baron de Woelmont, *op.cit.,* 7ème série, p.107, se référant Ducasse, notaire de Castéra-Lectourois ; le baron de Woelmont indique également le second mariage d'Alexandre de Montaut. ; Preuves de noblesse de Gilles et d'Arnaud Guilhem de Montaut, in *Revue de Gascogne,* 1879, pp.417-419

Alexandre de Montaut, devenu veuf, épousa, en secondes noces, le 31 décembre 1629 Lucrèce de Galard

Alexandre de Montaut, seigneur de Castelnau, fils de feu Antoine de Montaut et de Catherine de Las, testa le 24 août 1631, nommant sa femme Lucrèce de Galard, disant avoir reçu de Charlotte de Bezolles, sa première femme la somme de 14 000 livres, nommant les enfants de cette première union[292].

V
Seigneurs de Crastes

L'auteur de cette branche, Gaillard de Bezolles, était fils de Pierre de Bezolles et de Beliette d'Antras.
Il devint seigneur de Crastes (à 2 km au sud de Puycasquier, Gers), du chef de sa femme..

VI Gaillard de BEZOLLES, coseigneur de Crastes.
Gaillard de Bezolles, coseigneur de Crastes, acheta, le 8 août 1462, des droits sur Crastes[293].
Il testa le 20 mars 1466[294], le même acte dit que Rique de Sérillac testa le 20 juin 1458.
Il avait épousé, par contrat du 17 janvier 1428, **Rique de SERILLAC,** fille de Guillaume de SERILLAC, coseigneur de Crastes[295].
Rique de Sérillac, coseigneuresse de Crastes, femme de Gaillard de Bezolles, testa le 10 mars 1466, à Tourrens, voulant être enterrée à Crastes devant l'autel de Sainte-Catherine, instituant héritier son mari, ayant charge de ses enfants, non nommés[296].
Ils eurent :

7.1 Louis de BEZOLLES, qui suit.

7.2 Catherine de BEZOLLES.
Elle épousa, par contrat du 25 mai 1467, étant dotée de 400 moutons d'or de 10 sols, avec joyaux et vêtements nuptiaux **Manaud de LA FITTE,** seigneur d'Arcamont, fils de Raymond de LA FITTE, seigneur d'Arcamont[297]. Condesse de La Fitte, fille de feu Manaud de La Fitte, seigneur d'Arcamont, femme de Bertrand de Montlezun, seigneur de Saint-Martin, était en procès le 15 janvier 1515, avec Jean de La Fitte, seigneur d'Arcamont[298].

VII Louis de BEZOLLES, seigneur de Crastes, coseigneur de Berrac (à 5 km au nord-est deLa Romieu, Gers), du chef de sa femme.)

---

[292] BnF Fr 32297, Bacqué, notaire
[293] AD. Gers Vergès I sup 78, Jean Ferety, notaire de Puycasquier
[294] AD. Gers Vergès I sup 424 n°17560
[295] AD. Gers Vergès I sup 78
[296] AD. Gers Vergès I sup 78, Jean Lane, notaire de Puycasquier
[297] AD. Gers Vergès I sup 78, Bernard Ferris, notaire d'Auch ; les actes disent Fitte, il s'agit de la famille de La Fitte d'Arcamont
[298] André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* t.VII, p. 253, produisant AD.HG B 2019

Le 8 juillet 1503, Senhoret de *Preignac* (Preignan ou Preissac) acheta 5 écus petits de fief sur les habitants de Berrac et de Saint-Martin, avec les *ventes* (rentes ?) et quêtes appartenant audit fief à Louis et Arnaud de Bezolles, père et fils, Arnaud majeur de 25 ans[299].
Louis de Bezolles, coseigneur de Berrac, testa le 29 septembre 1513, instituant héritier universel son fils Arnaud de Bezolles[300], puis, le 9 septembre 1524, il reçut une quittance de 47 écus petits de *Conditia* (Condesse) de La Fitte, fille de Manaud de La Fitte, seigneur d'Arcamont, et de Catherine de Bezolles, sœur de Louis[301].
Il avait épousé **Hélène** alias **Claire de MONTJUSTIN,** dame de Berrac (Gers.)
Hélène alias Claire de Montjustin, coseigneuresse de Berrac, femme de Louis de Bezolles, testa le 20 septembre 1467, nommant 6 filles qui avaient été dotées, notamment Jeanne de Bezolles, femme de Bertrand de Biran, seigneur de Casteljaloux, voulant être ensevelie dans l'église Notre-Dame de Berrac, en la sépulture de sa mère, laissant l'usufruit de ses biens à Louis de Bezolles, son mari, instituant héritier son fils Arnaud de Bezolles, avec une clause de substitution, puis le 27 mai 1476, Claire de Montjustin, coseigneuresse de Berrac, femme de Louis de Bezolles, donna la moitié du moulin de Gaine, sur le Gers à Arnaud de Bezolles, son fils aîné[302].
Ils eurent :

8.1 Arnaud de BEZOLLES, qui suit.

8.2 Jeanne de BEZOLLES.
Elle épousa **Bertrand de BIRAN,** seigneur de Casteljaloux, second fils de Jean de BIRAN, seigneur de Puységur, Roquefort, Casteljaloux, d'où François de Biran qui épousa Charlotte de Lary[303].

8.3 Claire de BEZOLLES.
Le 27 septembre 1495, Demoiselle de Bezolles, femme de Gaillard de Berrac, fit quittance à Louis de Bezolles, son père, et à Arnaud de Bezolles, son frère, fils dudit Louis et de Claire de Montjustin, de sa dot de 300 francs bordelais, expédié le 26 juillet 1536 à la requête de Jean de Bezolles, seigneur de Crastes, Berrac et Tourrens[304].
Elle avait épousé, par contrat du 27 septembre 1495, **Gaillard de BERRAC**[305].

8.4 Marie de BEZOLLES.

---

[299] AD. Gers Vergès I sup 78 ; Guillaume (Bergé), notaire de la Romieu
[300] AD. Gers Vergès I sup 78, Bernard Cogniau, notaire de Berrac
[301] AD. Gers Vergès I sup 78
[302] AD. Gers Vergès I sup 78, Guillaume Bergé, notaire de la Romieu
[303] Monseigneur de Carsalade, in *Bulletin de la Société archéologique du Gers,* 1915, Le château de Carbon de Casteljaloux, p.159, indique le père de Bertrand de Biran et sa descendance. Le mariage de Jeanne de Bezolles avec Bertrand de Biran est indiqué par le testament de sa mère Hélène de Montjustin ; l'abbé de Vergès la prénomme Marie (AD. Gers Vergès I sup 454 n°17560)
[304] AD. Gers Vergès I sup 78, Guillaume, notaire de Berrac
[305] AD. Gers Vergès I sup 524 n°17560

Le 10 mai 1484, dans la salle de Tourrens, Marie de Bezolles, femme de Raymond de *Pegala (*du Pujolet)*,* seigneur de Fieux, fille de Louis de Bezolles, coseigneur de Berrac, premier fils de Gaillard de Bezolles, coseigneur de Crastes, fit quittance à Louis de Bezolles, son père, pour la constitution de sa dot qui lui avait été faite du consentement de Gaillard de Bezolles, coseigneur de Crastes, son aïeul, de l'aveu de Raymond de *Pegala* (du Pujolet)*,* son mari, et de Louis de *Pegala* (du Pujolet) père de Raymond[306].

Elle avait épousé, dès le 10 mai 1484, **Raymond du PUJOLET,** seigneur de Fieux, fils de Louis du PUJOLET, damoiseau, seigneur de Fieux, et de Marie de MONTESQUIOU[307].

Ils eurent un fils, Seignoret de/du Pujolet, coseigneur de Fieux, qui épousa, par contrat du 4 mai 1508, Bertrande de Preissac, et une fille, Géraude de/du Pujolet, qui épousa François Dupleix, lequel donna une quittance de dot le 20 février 1530 à son beau-père[308].

L'abbé de Vergès nomme Marie, Jeanne l'Aînée, Jeanne la Jeune, Violette, Claire qui épousa Gaillard de Berrac, Signoret , Arnaud Guilhem qui se maria avec Claire de Bascans et Arnaud[309].

VIII Arnaud de BEZOLLES, écuyer, coseigneur de Crastes et de Tourrens (à 4 km de Puycasquier, Gers.)

Le 15 août 1522, Arnaud de Bezolles, coseigneur de Crastes, acheta une terre à Crastes pour 8 écus petits[310].

Il avait épousé, par contrat du 4 août 1498, **Claire de BASCANS**[311].

Ils eurent :

9.1 Jean de BEZOLLES, qui suit.

9.2 probablement Jeanne de BEZOLLES.

Elle épousa **François de TRONCENS,** fils de Fabien de TRONCENS, seigneur d'Engalin.

François de Troncens, fils de Fabien de Troncens, seigneur d'Engalin, donna (date non précisée, vers 1520 ?) une quittance de dot de 2 300 livres de sa femme Jeanne de Bezolles à Arnaud de Bezolles, père de Jeanne[312]

Fabien de Troncens, seigneur d'Engalin, peut-être le même, était apparu le 13 mai 1509, dans un procès entre les Luppé et les Lary concernant le bois de Lalanne, sachant que Jeanne de Troncens, qui avait épousé, par contrat du 12 juin 1508, Jean de Luppé, seigneur de Lalanne, dont elle était veuve le 7 juillet 1553, habitait le petit

[306] AD. Gers Vergès I sup 78, Delis, notaire de Puycasquier
[307] Baron de Cauna, *Armorial des Landes,* t.III, pp.413-417
[308] Baron de Cauna, *op.cit.,* III, pp.413-417
[309] AD. Gers Vergès I sup 454 n°17560
[310] AD. Gers Vergès I sup 78 Beny, notaire de Puycasquier
[311] A. Laffont, *op.cit.,* p.18
[312] AD. Gers Vergès I sup 78

château de Lalanne, ce même procès fait apparaître le contrat de mariage de Françoise de Bezolles, fille de Jean I, seigneur de Crastes, avec Bernard de Lary[313], ceci permet d'établir la présomption d'ascendance de Jeanne de Bezolles.

IX Jean I de BEZOLLES, écuyer, seigneur de Crastes, Tourrens.
Fils et héritier d'Arnaud de Bezolles, il fut homme d'armes du roi de Navarre[314].
Jean de Bezolles, seigneur de Crastes et de Berrac, acheta, le 15 décembre 1539, la moitié du moulin à eau à Berrac, pour 700 livres, à Gilles de Berrac, coseigneur de Berrac et lui promit de lui revendre un autre fief qu'il lui avait engagé en Berrac[315].
Jean de Bezolles eut, en 1544, un procès avec sa belle-sœur Anne de Biran qui ne remplissait pas les clauses testamentaires de son père, Bernard de Biran, marié en premières noces avec Françoise de Montesquiou, qui mourut en 1543, ne laissant que des filles, Anne, Antonie, mariée à Jean de Bezolles, seigneur de Crastes, Charlotte mariée à Mérigon de Coubirac, seigneur de Saint-Brès, Marguerite mariée à Jean de Sédillac (Sérillac), Jeanne et Catherine, religieuses. Les intéressés, en accord avec les exécuteurs testamentaires, Bernard de Roquelaure et Gaillard de Biran, chanoines de Lectoure, durent intenter un procès devant le Sénéchal et le Parlement. Sur condamnation par le parlement de Toulouse Antoine de Biran paya, le 1er juin 1549, à Jean de Bezolles les 500 livres de dot d'Antonie et les 25 livres de dépens[316].
Une autre sœur de sa première épouse, Charlotte de Biran, étant devenue veuve de Mérigon de Coubirac, seigneur de Saint-Brès, Jean de Bezolles fut nommé, en 1552, tuteur de ses enfants puis il fut tuteur de Blaise de Biran, fils de Bernard de Biran[317] (seigneur de Casteljaloux)
En 1545, eut lieu un procès entre Bernard de Roquelaure, seigneur dudit lieu, d'une part, et Jean de Bezolles, seigneur de Crastes, et Bernard de Montlezun, seigneur dudit lieu[318].
Jean de Bezolles était intervenu, en 1548, pour réconcilier Antoine de Voisins, seigneur de la Grave, Saint-Avit, et Marguerite de Tiuras et son fils Jean de Voisins[319].
Le 4 novembre 1550, Anne de Biran, dame de Roquefort, épouse de Louis de Montlezun, seigneur d'Auzan, passa un accord avec Jean de Bezolles, pour des biens dont la seigneurie de Saint-Aunix de Rivière, qu'il prétendait avoir achetée à Bernard de Biran, son beau-père, marié à Françoise de Montesquiou, il fut arrêté que des biens resteraient à la dite Anne en vertu de ses pactes de mariage et la place de Saint-Aunix reviendrait au dit seigneur de Bezolles[320].
Le 30 mars 1554, un arrêt du parlement de Toulouse régla la succession de Bertrand de Biran, seigneur de Roquefort, marié, par contrat du 6 mars 1498, avec Françoise de Montesquiou, selon les clauses de ce contrat, entre Anne de Biran, veuve de Louis de

[313] Baron E. de La Lary de Latour, *Revue de Gascogne,* 1909, A propos d'un bois, pp.23-32
[314] A. Laffont, *op.cit.,* p.18 se référant à Monlezun, *op.cit.,* VI, p. 156
[315] AD. Gers Vergès I sup 78, Jean Douazan, notaire de Berrac
[316] A. Laffont, *Revue de Gascogne,* 1933, p. 34, note 4, se référant à AD. Gers B 1 f°17
[317] A. Laffont, *op.cit.,* p.18, se référant à AD. Gers B 4 f°72 et 262, et B 7 f°322
[318] AD. Gers B 1
[319] A. Laffont, *op.cit.,* p.18, se référant à A. Lavergne, *Revue de Gascogne,* 1895, p.380
[320] AD.HG 3 E 4224

Montlezun, seigneur d'Auzan et Jean de Bezolles, seigneur de Crastes et Antonie de Biran, son épouse, et Isabeau et Marguerite de Biran[321].
En 1555, Jean de Bezolles, seigneur de Crastes, cotuteur des enfants de feu Géraud de Massas, fut nommé dans un procès, avec Béraud de Luppé, seigneur de Gensac, et Sans de Massas, curé de Castillon[322], puis, en 1557-1558, Jean de Bezolles, écuyer, seigneur de Crastes, tuteur d'Antoinette de Massas était en procès avec Guyot de Goulard, coseigneur de Castelnau et Pierre de Béarn[323].
Le 23 décembre 1561, Jean de Bezolles, seigneur de Crastes, qui avait reçu 2 000 livres de François de Bazordan, seigneur et baron dudit lieu, pour le reste du douaire de sa femme *Anne* de Biran, lui bailla la seigneurie de Montlong en Magnoac[324]. Jean de Bezolles, seigneur de Crastes, revendit le 3 août 1564, à Catherine de Montlezun, dame d'Auzan, pour 400 livres, une métairie au lieu de Roquefort qu'il avait acquise de Bernard de Biran, seigneur de Roquefort. Catherine de Montlezun était la fille unique de feue Anne de Biran, fille et héritière de Bernard de Biran, seigneur de Roquefort[325].
Le 21 mai 1572, Jean de Bezolles, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Crastes, Saint-Martin, père de Françoise de Bezolles qui avait épousé Bernard (de Lary) de Latour, lui-même père de Bertrand, transigea avec ce dernier pour payer 6 000 livres au lieu de 7 000 livres promises par le contrat de mariage, ce qui arrêta le procès en Parlement entre eux[326].
Jean de Bezolles testa le 26 septembre 1572, nommant deux de ses filles, Catherine mariée avec le seigneur de Castillon, et Françoise qui avait été mariée avec le seigneur de Latour et remariée avec Jean de Montlezun, seigneur de Baratnau, elles étaient filles de son premier mariage avec Antoinette de Biran, le 8 avril 1528, instituant héritier son fils Saux de Bezolles, de son second mariage avec Madeleine de Massas, le 15 février 1560[327].
Il mourut avant le 10 juillet 1576, date de la confirmation d'une sentence du sénéchal de Toulouse concernant Sans de Bezolles fils et héritier de Jean de Bezolles, seigneur de Crastes, et Françoise de Bezolles femme de Jean de Montlezun[328].
Il avait épousé, en premières noces, par contrat du 18 avril 1528, **Antonie de BIRAN,** fille de Bernard de BIRAN, seigneur de Roquefort, et de Françoise de MONTESQUIOU[329].
Il avait épousé, en secondes noces, par contrat du 15 février 1560, **Madeleine de MASSAS,** dame de *Frontenac*[330].
Enfants du premier lit :

10.1 Catherine de BEZOLLES.

---

[321] AD. Gers Vergès I 498
[322] AD. Gers B 5
[323] AD. Gers B 7
[324] AD. Gers 3 E 1573 Gimont
[325] AD. Gers 3 E 1577 Gimont
[326] AD. Gers Vergès I sup 78, le contrat de mariage de Bernard de Lary et de Françoise de Bezolles avait été reçu Baquilly, notaire de Roquelaure.
[327] AD. Gers Vergès I sup 78, Espagnet, notaire de Crastes
[328] AD.HG B 74
[329] AD. Gers Vergès I sup 78
[330] AD. Gers Vergès I sup 78, Pierre Baquilly, notaire de Roquelaure

Elle épousa le seigneur de Castillon, selon le testament de Jean de Bezolles, seigneur de Crastes du 26 septembre 1572. Ce seigneur de Castillon serait François de MASSAS, seigneur de La Mothe, Castillon[331], ils auraient eu une fille Antoinette de Massas qui épousa *François* de Maignaut, seigneur de Castillon.
Par ailleurs, une Antoinette de Massas, mineure en 1557-1558, ayant pour tuteur Jean de Bezolles, seigneur de Crastes[332], épousa Jean de Maignaut, seigneur de Castillon, lequel mourut dès 1609, d'où postérité[333], il semble qu'il y ait une confusion entre Jean et François de Maignaut.
Jean de Maignaut, seigneur de Castillon, et Antoinette de Massas, avaient acheté à Raymond de Faudoas, seigneur de Sérempuy, le 30 août 1575, la moitié des dîmes et agriers de Sérempuy, et les lui revendirent le 4 juin 1581[334]. On verra, infra, que Sans de Bezolles (demi-frère de Catherine) devait payer 11 000 livres, en 1585, à Jean de Maignaut et Antoinette de Massas.

10.2 Françoise de BEZOLLES.

En 1563, Françoise de Bezolles, veuve de Bernard de Lary, comme mère et tutrice de Bertrand, Blaise, Jean, Jeanne, Paule de Lary, poursuivait la cause de feu son mari et de François de Luppé, seigneur de Lalanne, avec les habitants dudit lieu[335], ce procès eut donc lieu avant la naissance du posthume autre Jean de Lary.
Le 2 septembre 1579, Saux de Bezolles, seigneur de Crastes, Tourrens et Berrac, s'accorda avec Françoise de Bezolles, femme de Jean de Montlezun, seigneur de Montestruc, cette dernière sœur consanguine de Saux comme fille de feu Jean de Bezolles, seigneur de Crastes, chevalier de l'ordre du roi, et d'Antonie de Biran, et Saux, fils dudit Jean de Bezolles et de Madeleine de Massas[336]. En 1580, Françoise de Bezolles, femme de Jean de Montlezun, seigneur de Baratnau, comme ayant droit de Sans de Bezolles, seigneur de Crastes, était en procès avec Méric de Montesquiou[337].
Le 3 mars 1597, par une transaction entre Jacques de Preissac, seigneur de Gavarret, pour lui et sa femme Anne de Got, et Jean de Montlezun et Françoise de Bezolles, seigneur et dame de Baratnau, et Jean de Faudoas, seigneur de Sérillac, faisant pour Jean de Lary, seigneur de Latour, la dame de Bezolles, céda à Jean de Lary, seigneur de Latour, les prétentions qu'elles pouvait avoir sur les biens qui appartenaient à Bertrand, Blaise et Jean de Lary, ses autres enfants, puis elle fit son testament le 15 mars suivant [338].
Le 3 août 1598, selon Antoinette de Biran, dame de Mont, Marguerite de Biran, veuve de Charles d'Arzac, seigneur de Puypardin, dont le testament avait été ouvert ce jour avait légué à Françoise de Bezolles, femme du seigneur de Baratnau, une partie de la

[331] AD. Gers Vergès I sup 454 n°17560, selon cette source ils seraient les parents d'Antoinette de Massas qui épousa *François* de Maignaut
[332] AD. Gers B 7
[333] AD. Gers 3 E 803 Sanchon, notaire de Pessan
[334] Ledru, *Maison de Faudoas*
[335] AD. Gers B 12
[336] AD. Gers Vergès I sup 78, Pierre Espagnet, notaire de Crastes, collationné par Vignaux, notaire
[337] AD. Gers B 18
[338] AD. Gers Vergès I 2431 n°2051

maison de Puypardin, et avait fait un legs aux enfants de feue Antoinette de Massas, femme du seigneur de Montamat et de Castillon, son filleul, fils du seigneur de Castillon[339].

Françoise de Bezolles mourut le 4 juillet 1602[340], elle est citée feue le 3 septembre 1613, dans un arrêt du parlement de Toulouse concernant Jeanne de Lary femme du seigneur de Moncassin[341] (Jean de Montlezun de Lupiac.)

Elle avait épousé, en premières noces, par contrat du 2 mars 1551 (1552), **Bernard de LARY,** seigneur de Latour, Mansempuy, et reconnut deux jours après avoir reçu 7 000 livres de Jean de Bezolles[342].

Bernard de Lary, seigneur de Mansempuy, Latour, donna une procuration le 27 décembre 1556, à Jean de Bezolles, seigneur de Crastes, et à Françoise de Bezolles, sa femme[343] (l'acte dit femme de Bernard de Lary.)

Elle avait épousé, en secondes noces, par contrat du 30 novembre 1568, **Jean de MONTLEZUN,** seigneur de Baratnau[344], fils de Bertrand de MONTLEZUN, seigneur de Baratnau, Montestruc, et d'Anne de LART[345].

Jean de Montlezun avait un frère, Bernard de Montlezun, seigneur de Malause, dit le capitaine Baratnau, qui épousa, par contrat 6 juillet 1570, Anne de Got, dame de Manlèche, Pergain, âgée de 14 ans, il mourut en février 1572, ayant institué héritier son frère Jean de Montlezun et laissé l'usufruit de 19 000 livres à Anne de Got.

Anne de Got épousa, en deuxièmes noces, par contrat du 3 juin 1572, Bertrand de Lary, seigneur de Latour, âgé de moins de 18 ans, fils de Bernard de Lary, seigneur de Latour, et de Françoise de Bezolles, le mariage avait été arrangé par son beau-père Jean de Montlezun, seigneur de Baratnau. Bertrand de Lary fut tué en 1573 au siège de La Rochelle, âgé de moins de 20 ans.

En 1573, pour des questions d'intérêt, notamment la maîtrise des biens d'Anne de Got, épouse en premières noces de Bernard de Montlezun, capitaine de Baratnau, frère de Jean de Montlezun, seigneur de Baratnau, ce dernier voulut s'emparer d'Anne de Got, résidant au château de Latour, chez Jean de Lary, deuxième fils de Bernard de Lary, seigneur de Latour, et de Françoise de Bezolles. Il entra au château de Latour par traîtrise, tuant des serviteurs de Jean de Lary, pillant le château de Latour et s'emparant d'Anne de Got. Jean de Lary appuyé par des gentilshommes gascons dont Monluc, présenta une requête au duc d'Anjou, qui venait d'être élu roi de Pologne, futur roi Henri III, l'affaire fut portée devant le parlement de Toulouse dans lequel Jean de Montlezun était influent et Jean de Lary n'obtint pas justice, un accord entre les parties fut signé le 3 mars 1597. Les parties semblaient réconciliées et François de Montlezun, fils aîné de Jean, assista, le 30 novembre 1603, au château de Latour au

---

[339] AD. Gers Vergès I 498

[340] Baron E. de Lary de Latour, *Bulletin de la société historique et archéologique du Gers,* 1912, Latour et le Baratnau, Rivalité de deux maisons de Gascogne, p. 228

[341] AD. Gers Vergès I 2431 n°2051

[342] AD. Gers Vergès I 2431 n°2051 Bacquier, notaire de Roquelaure.

[343] BnF Fr 32297, Becquelly, notaire

[344] AD. Gers Vergès I 2431 n°2051 dit contrat du 1er novembre 1568, reçu *Descaignet*, notaire de Crastes, parchemin, avec l'acte d'insinuation ; AD. Gers B 75, en 1631, dit contrat du 30 novembre 1568

[345] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Montlezun,* produisant la preuve.

contrat de mariage de Jeanne de Lary avec Jean Pierre de Preissac issu du 3ème mariage d'Anne de Got avec Jacques de Preissac.
Puis pendant les fêtes de Pentecôte 1608, à Fleurance, François de Montlezun et ses hommes, se jetèrent sur Jean de Lary, seigneur de Mansempuy, son neveu, et l'assassinèrent.
Le 29 mai 1608, les consuls de Fleurance ordonnèrent l'appréhension de François de Montlezun, qui fut condamné à mort le 3 décembre 1608. Il s'était enfui en Espagne aussitôt après l'assassinat, il reparut en Gascogne, le 28 août 1614, avec une troupe armée, proférant des menaces contre Jean de Lary, son demi-frère, père de sa victime, puis mourut à la fin 1615 ou au début de 1616, son père mourut en mars 1616[346].

Enfant du second lit :

10.3 Sans ou Saux **de BEZOLLES,** qui suit.

X Sans (alias Saux) **de BEZOLLES,** seigneur de Crastes, Tourrens.
Le 25 octobre 1572, Sans de Bezolles, fils de Jean de Bezolles, seigneur de Crastes, était sous la tutelle de Jean de Comminges, vicomte de Bruniquel, de Bernard de Bezolles, seigneur de Cauderoue et de Pierre d'Ossun[347].
Saux de Bezolles, seigneur de Crastes, Tourrens, Berrac, reconnut, le 4 mai 1582, avoir reçu 12 000 livres de sa femme Françoise de Got[348].
Sans de Bezolles devant payer 11 000 livres à Antoinette de Massas, femme de Jean de Maignaut, vendit le 13 juillet 1585, avec faculté de rachat, à Jacques de Saint-Julien, seigneur de Bouvées, la métairie de Giraud, pour 1 000 écus, soit 3 000 livres, puis racheta, le 27 février 1593, la métairie de Péricon, à Jean Savois, bourgeois de Mauvezin[349].
Saux de Bezolles, seigneur de Crastes, testa le 7 janvier 1634, instituant héritier universel son fils Joël de Bezolles[350] et mourut en 1635[351].
Il avait épousé, par contrat du 7 juin 1579, **Françoise de GOT (GOTH) de Rouillac**[352], fille de Jean II de GOT, seigneur et baron de Rouillac, et de Catherine de MONTLEZUN[353].
Elle mourut le 5 mai 1603 et fut inhumée dans l'église Saint-Pierre de Crastes[354].
Ils eurent :

11.1 Joël de BEZOLLES, qui suit.

11.2 Margalide (Marguerite) de BEZOLLES.

---

[346] Baron E. de Lary de Latour, *Bulletin de la société archéologique du Gers,* Latour et le Baratnau, Rivalité de deux maisons de Gascogne, 1912, p.205 et sq.
[347] AD. Gers I sup 78, Espagnet, notaire de Crastes
[348] AD. Gers Vergès I sup 78, Molins, notaire de Gimont
[349] A. Laffont, *op.cit.,* p.20 se référant à AD. Gers B 18 f°43, reg. Hujol et Tartairac, notaire de Mauvezin
[350] AD. Gers Vergès I sup 78, Espagnet, notaire de Crastes
[351] A. Laffont, *op.cit.,* p.21
[352] AD. Gers Vergès I sup 78, Neslins, notaire et Espagnet, notaire de Crastes
[353] Père Anselme, *op.cit,* II, pp.181,182
[354] A. Laffont, *op.cit,* p.21

Elle épousa, en premières noces, dès 1615, **Jean de LA BARTHE,** seigneur d'Arné[355], qui n'est pas rattaché. Il pourrait être un fils de Jean de La Barthe, seigneur d'Arné par son mariage avec N…de La Barthe, fille de Paul de La Barthe, seigneur de Giscaro qui avait épousé par contrat du 28 avril 1529 Marie (de Béon) d'Armentieu de La Palu, ce Jean de La Barthe était légataire de son père le 30 décembre 1570[356].
Elle aurait épousé, en secondes noces, **Jacques de SERILLAC (SEDILLAC),** seigneur de Saint-*Guiraud*

11.3 Marie de BEZOLLES.
Elle épousa **Jean de LAUTREC** d'Augnax[357].

11.4 Jean de BEZOLLES, seigneur de Tourrens.
Le 27 juillet 1616, dans le château de Baratnau en Fezensac, suite à un inventaire des biens de feu François de Montlezun, seigneur de Montestruc, Jeanne de Malvin, veuve de ce dernier, reçut des mains des tuteurs de ses enfants, dont Jean de Bezolles, seigneur de Tourrens, les meubles qui leur avaient été affectés[358].
Jean de Bezolles, seigneur de Tourrens, mourut dès 1626, date d'un acte concernant Jean de Lautrec, seigneur de Lauret, mentionnant la donation faite lors du contrat de mariage, du 8 août 1596, avec Jeanne de Montlezun, sa femme, duquel étaient nés un fils Jean et 4 filles dont Brandelise de Lautrec, veuve de Jean de Bezolles, sieur de Tourrens[359].
Il avait épousé, par contrat du 5 avril 1614, **Brandelise de LAUTREC d'Augnax**, fille de Jean de LAUTREC, seigneur d'Augnax, de Lauret, et de Jeanne de MONTLEZUN[360].
Brandelise de Lautrec ratifia, en 1636, un acte passé entre son beau-frère Joël de Bezolles, seigneur de Caumont et de Crastes, et Me Guillaume de Guibert, conseiller au présidial de Toulouse[361].
Elle testa**,** veuve, le 26 juin (alias 28 octobre) 1653, « craignant d'être infectée de la maladie contagieuse », léguant tous ses biens à sa sœur Catherine de Lautrec, femme de Jouel de Bezolles, seigneur de Crastes[362].

11.5 Pierre de BEZOLLES.

11.6 François de BEZOLLES.

XI Jouel (Joël) de BEZOLLES, seigneur de Crastes, Caumont, Tourrens.

[355] A. Laffont, *op.cit.,* p.22
[356] O'Gilvy, *Nobiliaire de Guienne*, I, p.245
[357] A. Laffont, *op.cit.,* p.22
[358] AD. Gers Vergès I 2431 n°2051
[359] AD. Gers B 412, Guy Rogier, notaire de Lauret
[360] AD. Gers Vergès I sup 78
[361] AD. Gers E 128, Espagnet, notaire de Crastes
[362] AD. Gers E 130, Espagnet, notaire de Crastes

En 1637, Geoffroy de Montlezun, seigneur de Baratnau, fit un accord avec Joël de Bezolles, seigneur de Crastes, au sujet de l'indemnité réclamée par ce dernier pour le séjour dans la maison de Crastes de Françoise de Montlezun, sœur dudit seigneur de Baratnau[363], la même année, Philiberte de Roquelaure, dame de Mélac, prêta 260 livres à Joël de Bezolles, seigneur de Crastes, et à Brandelise de Lautrec, sa belle-sœur[364].
Le 28 novembre 1657, Joël de Bezolles, faisant pour Louise de Lautrec, mère de François de Percin, seigneur de Saint-Brès, assista ce dernier lors de son contrat de mariage avec Géraude du Cos[365].
Il avait épousé, par contrat du 31 décembre 1627 (alias 14 août 1630), nommant ses parents, **Catherine de LAUTREC,** fille de Jean de LAUTREC d'Augnax[366] et donc de Jeanne de MONTLEZUN, car elle était la sœur de Brandelise épouse de Jean de Bezolles, frère de Joël.
Ils eurent[367] :

12.1 Calixte de BEZOLLES , née le 26 octobre 1631.
Elle épousa, par contrat du 23 (alias 26) février 1649, **Jean François de MONTESQUIOU,** seigneur de Marsan, La Serre (les deux à 10 km à l'est d'Auch, Gers), la future était dotée de 4 000 livres par son père, de 3 000 livres par sa mère et de 5 000 livres par sa tante Brandelise de Lautrec, veuve de Jean de Bezolles[368], le futur était fils de Bertrand de MONTESQUIOU, seigneur de La Serre, et de Charlotte de SAVERE, d'où postérité[369].

12.2 Jean de BEZOLLES, né en 1637.

12.3 Louis de BEZOLLES, qui suit.

12.4 Jean Jacques de BEZOLLES, né en 1643

12.5 Marie de BEZOLLES, née en 1646, elle mourut le 5 sept 1653.

12.6 Jean de BEZOLLES, né en 1650.

XII Louis de BEZOLLES, seigneur de Crastes.
Né en 1642, il fut le dernier mâle de sa branche et testa le 27 avril 1689, âgé de 47 ans, dans une salle basse du château de Crastes, signant Crastes, instituant héritier universel et général

[363] AD. Gers E 199
[364] AD. Gers E 128
[365] BnF Fr 32297
[366] AD. Gers Vergès I sup 78, indique les deux dates, A. Laffont, *op.cit.,* date le mariage de 1627
[367] A. Laffont, *op.cit.,* p.22 qui indique les dates de naissance (et de décès pour Marie)
[368] A. Laffont, *op.cit.,* p.22, se référant à AD. Gers E 129, Espagnet, notaire, date le contrat du 26 février 1649 ; AD. Gers E 129 date le contrat du 23 février 1649, Espaignet, notaire de Crastes ; Baron de Woelmont, *op.cit.,* 7ème série, p. 107 date le contrat du 23 février 1649.
[369] Père Anselme, *op.cit.,* VII, pp.274, 275.

Pierre de Montesquiou, seigneur de La Serre, son neveu, fils de Jean François de Montesquiou, seigneur de Marsan, et de Calixte de Bezolles, sa sœur[370].

VI
Personnes isolées

11 février 1499, Briette de Bezolles, fille de Louis, femme de noble Jean Amblard[371]

31 décembre 1555, Jeanne de Bezolles, femme d'Antoine de Cassagnet, seigneur de Tilladet et de Mouchan[372]

2 mai 1557, Jean de Bezolles, seigneur de Sénarens, présent au contrat de mariage d'Augier de Luppé et de Jeanne de Grossolles[373].

11 mars 1601, Honors de Bezolles, fille de Jean de Bezolles, seigneur de Saint-Berthoumieu et de Suzanne de Patras, épousa Charles de Bazon, seigneur baron de Baulens, lequel épousa en secondes noces le 21 août 1622 Anne de Malvin[374].

12 janvier 1682, contrat de mariage de Pierre Jean d'Aymier avec Marguerite de Bezolles[375]

Annexe

Preuves de noblesse de Jean et de François de Bezolles, branche des seigneurs de Cauderoue, présentées en septembre 1666
Contrat de mariage de Jean de Bezolles avec demoiselle de Vigoumée, où il est fils de feu noble Bernard de Bezolles et reçoit la moitié de ses biens, coté B
Contrat de mariage dudit noble Bernard de Bezolles avec Marie du Bourg, du 31 janvier 1633, Lanusse, notaire, coté C
Testament dudit noble Bernard de Bezolles où il est dit fils de feu noble Nicolas de Bezolles et institue héritier ledit n. Jean de Bezolles et lui substitue ledit François, du 10 janvier 1644, de Tourneres, notaire, coté D
(manquent 2 pages, oubliées)
Et produit que ledit Nicolas de Bezolles, seigneur de Cauderone, père dudit Bernard…le contrat de mariage dudit Bertrand de Bezolles, testament du 31 octobre 1531, coté J
Testament de feu noble Jean de Bezolles, seigneur de Bezolles, frère dudit n. Bertrand, leur trisaïeul, dans ledit testament nommant ledit Bertrand de Bezolles, seigneur de Cauderoue et Brouquens, et vénérable Jean de Bezolles, archidiacre de *Cayrau* et archiprêtre de Condom, ses frères, et les fait ses exécuteurs testamentaires avec messire Hérard de Grossolles, évêque

[370] A. Laffont, *op.cit.,* pp.22,23, retenu Baraillé, notaire de Saint-Sauvy
[371] AD. Gers I sup 78
[372] AD. Gers Vergès I 2901 n°12155
[373] AD.Gers Vergès I 1619 n°9957.
[374] Baron de Woelmont, *op.cit.,* 7ème série, p.105
[375] Jugement de maintenue de noblesse de Jean d' Aymier, seigneur d'Arquès et de Lias, in *Revue de Gascogne,* 1877, pp.478-479

de Condom, et messire Antoine de Grossolles, chevalier, seigneur de Buzet, ses oncles maternels, du 24 octobre 1543
Anne Pantin, notaire, coté L

Douillac, révision le 8 juillet 2025
Jacques de ROQUEMAUREL

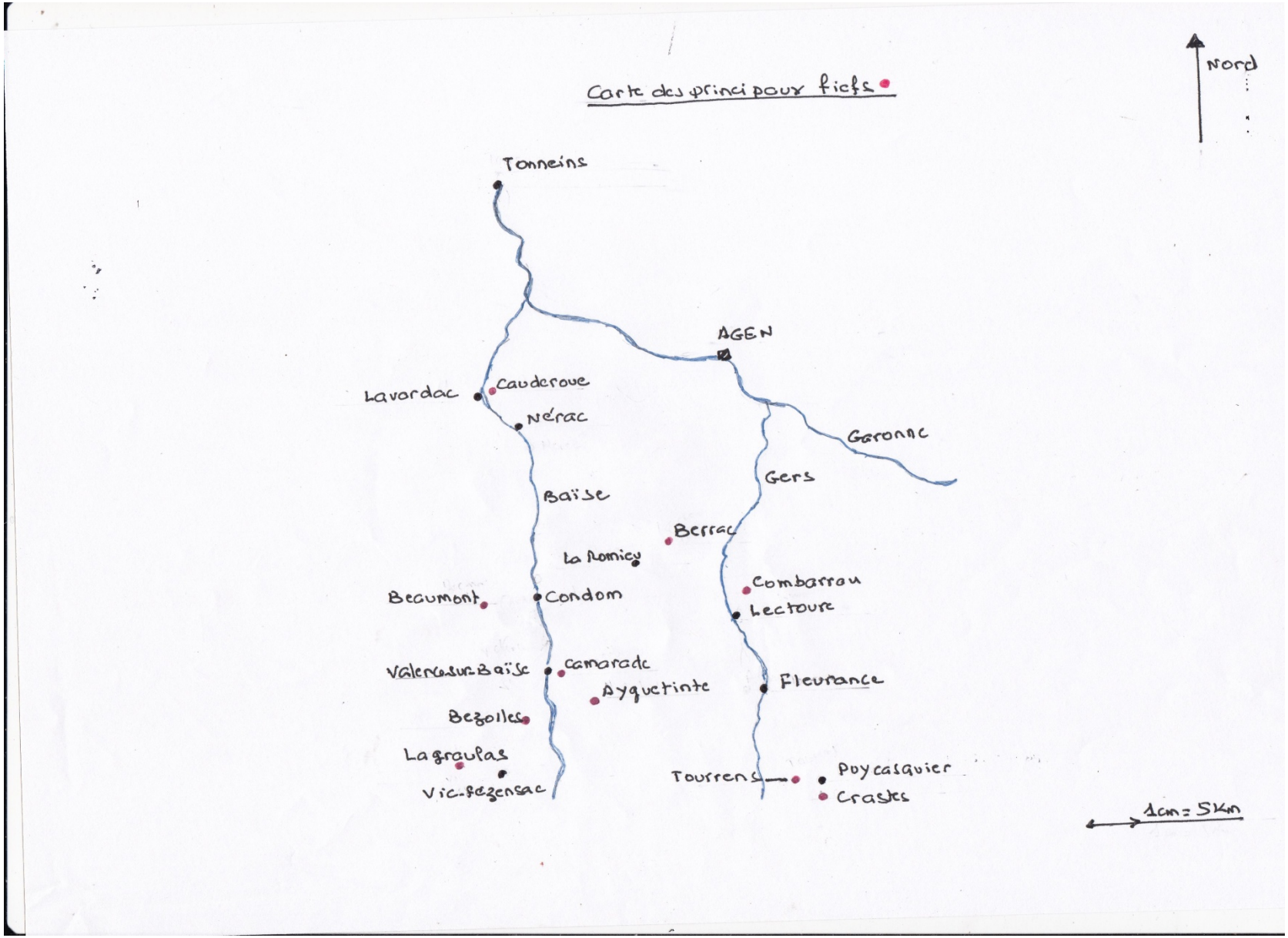
Carte des principaux fiefs
Nord
Tonneins
AGEN
Lavardac
Cauderoue
Nérac
Garonne
Gers
Baïse
Berrac
La Romieu
Combarrau
Beaumont
Condom
Lectoure
Valence-sur-Baïse
Camarade
Ayguetinte
Fleurance
Bezolles
Lagraulas
Vic-fezensac
Tourrens
Puycasquier
Crastes
1cm = 5Km

Famille de GEMIT

La généalogie de cette famille a été publiée par Jules Villain[376], le document qui suit la complète et corrige certaines données grâce à des actes trouvés par Maurice Vuillier et d'autres sources, notamment Robert Gavelle qui produit une bibliographie et une liste d'actes concernant cette famille[377]. La noblesse de cette famille fut remise en cause par les baroussais, notamment par leurs représentants, les Dutrey.
Le nom est parfois orthographié Gémito dans les actes.
Cette famille résida à Saint-Bertrand de Comminges dès 1333, à cette date Dominique de Gémit était l'un des consuls de Saint-Bertrand[378]. Son hôtel est devenu le palais épiscopal[379].
Cette famille portait : « d'azur à 3 chevrons d'or »

I Pierre de GEMIT.
Qualifié noble il avait épousé, en 1250, **Marthe de MAULEON.**
Ils eurent :

II Bernard Arnaud de GEMIT
Il était, en 1300, noble hommager d'Arnaud, comte de Lavedan.
Il était marié, en 1300, à **Bonnefemme de BOILH,** sœur de Géraud de BOILH (probablement BOUILH.)
Ils eurent :

III Vital de GEMIT.
Il possédait, en 1346, des fiefs à *Gosave*, Tusaguet, *Montoné.*
Il avait épousé, en 1340, **Blanche Flore de BOSSOST,** fille d'Auger de BOSSOST.
Ils eurent :

IV Dominique de GEMIT.
Il se qualifia damoiseau, dans un accord de fondation avec le syndic des révérends pères cordeliers de la ville de Valcabrère (à 1 km de Saint-Bertrand de Comminges), en vertu de 25 florins d'or que leur avaient légués Vital de Gémit et Blanche Flore de Bossost, ses père et mère.
Il avait épousé, en 1400, **Mascarose de VIZE.**
Ils eurent :

5.1 Pierre Jean de GEMIT, qui suit.

5.2 Bernard de GEMIT.

---

[376] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t. I, pp.339-343. Les données qui ne sont pas référencées dans le texte qui suit proviennent de cette source
[377] Robert Gavelle, *Revue de Comminges,* 1982, Le château de Vidaussan à Labroquère du Moyen Âge à la Révolution, pp.213-217 et pp.343-356, Annexe IV, Les Gémit de Luscan
[378] Robert Gavelle, *op.cit.,* p.343 produisant la source.
[379] P. de Casteran, *Revue de Gascogne,* 1899, Documents inédits, Lettres de M. de Froidour, p.149, note 3

Il était, en 1431, chanoine du chapitre de Comminges.

V Pierre Jean de GEMIT.
Noble Pierre Jean de Gémit et Blanche de Saint-Paul, son épouse, furent cités, le 27 mars 1432, avec Me Bernard de Garlin, procureur de l'évêque[380].
Il avait épousé, en 1424, **Blanche de SAINT-PAUL**
Ils eurent :

VI Fortaner de GEMIT, seigneur de Luscan (à 1 km de Loures-Barousse, Haute-Garonne.)
Noble Fortaner de Gémit acheta la terre de Luscan avec toutes justices, le 14 mars 1461, à noble Catherine de Sacère, veuve de Me Bernard Milhars, bachelier ès lois, mère de Bertrande de Milhars, fille et héritière dudit Bertrand, et administratrice de la dite Bertrande, seigneuresse du lieu de Luscan[381], cette terre contenant 10 arpents fut achetée pour le prix de 50 florins d'or. La même année, le comte Jean d'Armagnac, accorda à Fortaner de Gémit, seigneur de Luscan, « en notre val de Barousse » un délai pour l'hommage à lui faire[382].
Noble Fortaner de Gémit, seigneur de Luscan, testa le 6 mars 1490, demandant son inhumation dans la sépulture de noble Pierre Jean de Gémit et noble Blanche de Saint-Paul, ses père et mère, nommant sa femme Mondine de Coarraze, instituant héritier universel son premier fils Ramond, lui substituant Arnaud Raymond et Jean Bernard et Bernard alias Verdolet, ses fils, nommant exécuteurs noble Bertrand de Gémit, seigneur de Pellefigue, et noble Géraud de Saman, seigneur de Saman[383].
En 1493, Jean de Gémit, agissant comme fondé de pouvoir de son père, fit hommage entre les mains de Jean de Pins, sur ordre de Charles, bâtard de Bourbon, seigneur de Lavedan, conseiller et chambellan du roi, sénéchal de Toulouse et d'Albigeois, à raison de la seigneurie de Luscan avec justice haute, moyenne et basse[384].
Fortaner de GEMIT avait épousé, le 17 mai 1450, **Mondine de COARRAZE.**
Ils eurent :

7.1 Raymond de GEMIT.

7.2 Arnaud Raymond de GEMIT.

7.3 Jean Bernard de GEMIT, qui suit.

---

[380] AD. Gers Vergès I 1522 n°9232

[381] Julien Sacaze, *Revue de Comminges,* 1886, Lettres inédites d'Henri de Lorraine, duc de Guise, d'Henri III et Henri IV, rois de France, à Géraud I de Gémit de Luscan, p.194, note 1, produit l'acte. Cette date de 1461 est reprise par d'autres sources. Jules Villain écrit que cet achat eut lieu en 1440 et 1450 auprès des familles de Saint-Pastou et de *Bassère.*

[382] J.L. Pène, *Revue de Comminges, « 1951-1953 »* Quelques démêlés entre Baroussais et les seigneurs de Luscan, ces années 1951-1953 sont indiquées en référence, la date de 1951 est inexacte, l'année 1953 n'est pas disponible en accès direct, le texte est accessible sur internet) p.106, qui dit que Larcher, *Glanages*, indique la date de 1431 mais que la date de 1461 figurant dans les documents concernant la Barousse semble devoir être retenue.

[383] AD. Gers Vergès I 1522 n°9232

[384] J.L. Pène, *Revue de Comminges, « 1951-1953 »*, Quelques démêlés entre Baroussais et les seigneurs de Luscan, p.106

7.4 Bernard de GEMIT dit Verdolet.

VII Jean Bernard de GEMIT, écuyer, seigneur de Luscan.
Comme dit supra, Jean de Gémit, agissant comme fondé de pouvoir de son père, rendit hommage, le 19 avril 1493, entre les mains de Jean de Pins, sur ordre de Charles, bâtard de Bourbon, seigneur de Lavedan, conseiller et chambellan du roi, sénéchal de Toulouse et d'Albigeois, à raison de la seigneurie de Luscan, avec justice, haute, moyenne et basse[385].
Il avait épousé **Esclarmonde de BRIDAUT**[386].
En 1567, Clarmontine (Esclarmonde) de Bridaut, donna à son « petit-fils », Géraud de Gémit, ce qu'elle avait à Escanecrabe et à Barsous[387], cette donnée met en cause la généalogie publiée par Jules Villain, Esclarmonde de Bridaut pourrait être la femme d'Arnaud Raymond de Gémit et non celle de Jean Bernard, ce qui serait plus conforme à la chronologie que ce qui est écrit.
Ils eurent :

VIII Arnaud Raymond de GEMIT, seigneur de Luscan.
C'est probablement lui qui, dit Arnaud Aramon de Gémit, était le 19 mars 1505, avant Pâques (donc v.st.), premier consul, capitaine et garde des portes de la ville de Saint-Bertrand. Guillaume de Vandetar, conseiller au parlement de Paris, se fit remettre par les consuls les clefs des portes[388].
Une sentence, du 8 septembre 1509, fut rendue par le juge des Quatre-Vallées, en faveur d'Arnaud Raymond de Gémit, contre le procureur du roi pour les droits seigneuriaux de la terre de Luscan.
Arnaud Raymond de Gémit, chevalier, dénombra, en 1525, la seigneurie de Luscan devant Charles, prince de Navarre, frère d'Henri, roi de Navarre[389].
D'une alliance inconnue il eut :

9.1 Pierre de GEMIT, qui suit.

On cite, à cette époque, François de Gémit, seigneur de Luscan, et Jean de Gémit, chanoine et archidiacre de Saint-Bertrand, cousins germains de Marie de Michel, dame de Bacalan, qui épousa, par contrat du 15 octobre 1536, Dominique Marca de La Marque, seigneur de La Palisse, leur fils, Pierre Marca de La Marque, seigneur de Bacalan et de la Palisse, épousa (par contrat du 22 août 1558), Barthélemie de Navarre, fille de feu Jean de Navarre, seigneur de

---

[385] Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 340 se référant à Larcher, t.XXII, p.301, n°1952, indique la date de 1473 qui est erronée, il faut lire 1493 (après vérification de l'acte)
[386] La maison de Bridault, à Saint-Bertrand de Comminges (qui très probablement appartenait à la famille d'Esclarmonde) date du 15ème siècle, sa tour hexagonale est surmontée d'une poivrière (*Le Patrimoine des communes de la Haute-Garonne,* Éditions Flohic, septembre 2000, t.I, p. 341
[387] Robert Gavelle, *op.cit.,* p.345 produisant la source.
[388] *Revue de Comminges,* 1907, Un curieux groupe d'évêques commingeois, Notices et documents, Gaillard de l'Hôpital (1501-1514), p.132
[389] J.L. Pène, *Revue de Comminges, « 1951-1953 »,* Quelques démêlés…, p.106

Lalanne, et de Catherine d'Agut, étaient présents Jean de Luscan, capitaine, et Géraud de Luscan, oncles dudit sieur de La Marque[390].
Ceci implique que François de Gémit, seigneur de Luscan, et Jean de Gémit, chanoine, cousins germains de Marie de Michel, mère de Pierre Marca de La Marque qui avait pour oncles Géraud et Jean de Gémit, fils de Pierre, soient très probablement fils d'un frère de Pierre de Gémit.
On aurait donc :

9.2 probablement N…de GEMIT (qui pour respecter la chronologie devait être l'aîné, de beaucoup.)
D'une alliance inconnue (demoiselle de MICHEL ?) il eut :

1° François de GEMIT, seigneur de Luscan, en 1536.

2° Jean de GEMIT, chanoine et archidiacre de Saint-Bertrand en 1536.

IX Pierre de GEMIT, seigneur de Luscan, capitaine de Saint-Bertrand (-de Comminges, Haute-Garonne.)
François de Mauléon, seigneur et baron dudit lieu, arrenta en 1561, à Pierre de Gémit, seigneur de Luscan, la baronnie de Mauléon, au prix de 1 200 livres pour 3 ans[391].
Pierre de Gémit, seigneur de Luscan, capitaine de Saint-Bertrand, testa le 16 septembre 1567, nommant sa femme Catherine de Mauléon maîtresse et administratrice de tous ses biens et lui laissant les fruits de terres, léguant à son fils Jean de Gémit le droit sur la maison paternelle assise à la rue Cabirole[392], et la maison de Canave confrontant ladite rue, avec verger et une grange, léguant à son fils Bertrand une maison appelée la Caste, assise à la porte Cabirole, acquise de noble Mathieu de Béry, joignant noble Bertrand de Palats, plus des bois, verger, borde plus 100 écus petits chaque année, instituant héritier universel Guiraud de Gémit, son premier fils, il fit un codicille le 19 septembre suivant[393].
Il avait épousé, par contrat du 17 août 1541, **Catherine de MAULEON,** fille de Géraud de MAULEON, seigneur de Barbazan[394], et de Marguerite d'ABILHAC[395].
Ils eurent :

10.1 Géraud de GEMIT, qui suit.

10.2 Jean de GEMIT, capitaine Luscan, coseigneur de Cazarilh en Barousse (Hautes-Pyrénées.)

---

[390] La Chesnaye-Desbois
[391] AD.HG 3 E 25101 Valcabrère
[392] Au moyen Âge cette porte donnait accès à la ville haute, elle était alors vraisemblablement équipée d'un pont-levis (*Le patrimoine des communes de la Haute-Garonne,* I, p.339)
[393] AD. Gers Vergès I 1522 n°9233
[394] BnF Fr 32297
[395] André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* t.VII, p.98

Jean de Gémit, capitaine, fit un compromis, le 7 mars 1570, avec François de Palats, fils de Bertrand de Palats, Pierre de Binos de Créchets, et d'autres, et Géraud de Gémit de Luscan[396].

Le 22 septembre 1597, eut lieu une transaction entre Jean de Gémit, capitaine Luscan et Germaine de La Mothe, sa femme concernant les biens et succession de feu noble Géraud de La Mothe de Bagiry, d'une part, et Catherine de Gémit, défenderesse, demandant la réintégration en ses biens. Les parties arrivèrent à l'accord suivant : Jean de Gémit, capitaine de Luscan, et sa femme devaient remettre la maison et les biens dudit feu La Mothe entre les mains de Catherine de Mauléon, mère dudit capitaine Luscan et de Bertrand de Gémit, chanoine d'Aure (en réalité archidiacre d'Aure), son frère, pour en faire à leurs plaisirs, et par ce même ladite Catherine de Gémit assistée de Géraud de Gémit, seigneur de Luscan, son père se démit de l'action criminelle qu'elle avait contre ledit capitaine Luscan[397].

Le 18 novembre 1601, eut lieu un compromis entre Jean de Gémit, capitaine Luscan, coseigneur de Cazarilh, en Barousse, et Germaine de La Mothe, sa femme, et Carbon de Barèges et Catherine de Gémit, sa femme, Agne de La Mothe femme de Sébastien Capellier, de la vallée d'Oueil, et Bertrande de La Mothe, femme de Bertrand Fiancette, de la cité de Comminges, pour la succession de Géraud de La Mothe, fils et héritier de feu Bertrand de La Mothe, cet acte nomme Gaston de Barèges, capitaine Tilhouse, seigneur de Bulan, père de Carbon de Barèges, et dit que l'accord entre ledit Gémit pour lui et Germaine de La Mothe, sa femme, Agne, Bertrande de La Mothe, sœurs et ses belles-sœurs, et Carbon de Barèrges et Catherine de Gémit, est à faire ratifier par Pierre d'Ustou, seigneur de La Molette, et Jean de Bossost, seigneur de Campels[398]. Jean de Bossost, seigneur de Campels, avait épousé, par contrat du 18 mars 1554, Catherine de Camplong, ce qui peut expliquer la nécessité de ratification ; quant à Pierre d'Ustou, seigneur de La Molette, du chef de sa femme Jeanne de Bilhères on ne connaît pas la raison, toutefois on ne connaît pas sa mère, alors que l'ascendance de Jeanne de Bilhères est bien connue et ne permet pas d'expliquer la raison de la ratification.

Jean de Gémit, capitaine Luscan, seigneur de Cazarilh, fut nommé, en 1606, avec Géraud de Mauléon, seigneur de Barbazan, capitaine de Frontignes, et Barthélemy de Sacère, coseigneur de Marignac[399]. Il fut présent, le 15 novembre 1607, au contrat de mariage de Dominique d'Antist et d'Anne Uzes[400].

Jean de Gémit, capitaine Luscan, habitant la cité de Comminges, avait épousé, par contrat du 27 août 1578, **Germaine de LA MOTHE,** fille de feu Bertrand de LA MOTHE, assistée de noble Guiraud de La Mothe d'Izaut, Jean de La Mothe, noble Bertrand d'Andaure, capitaine de Mauléon, Bertrande de La Mothe, sœur dudit feu

[396] AD.HG 3 E 28176
[397] AD.HG Gers I 1542 n° 9227
[398] AD.HG 3 E 28187 Esténos
[399] AD.HG 3 E 27980 Saint-Béat
[400] AD.HG 3 E 27982 Saint-Béat

Bertrand de La Mothe, tuteurs de noble Guiraud de La Mothe, héritier universel dudit feu noble Bertrand de La Mothe, son père[401].
Ils eurent 3 filles :

1° Françoise (alias Catherine) **de GEMIT,** dame de Cazarilh..
Elle épousa, par contrat du 26 octobre 1610, Jean **Pierre de SEDILLAC (SERILLAC),** seigneur de Belloc, Thèbe[402].
Catherine (Françoise) de Gémit mourut avant le 1er (alias 2) janvier 1647, date du contrat de mariage de leur fils Bertrand de Sédillac, seigneur de Cazarilh avec Jeanne d'Ustou, fille d'Hector d'Ustou, seigneur de Montauban (-de Luchon, Haute-Garonne), et le Madeleine de Lanes[403].

2° Jeanne de GEMIT.
Jeanne de Gémit, veuve de Bertrand de Laforgue, du lieu de Montlaur, testa le 25 juillet 1669, instituant héritière universelle, Bertrande de Sédillac (Sérillac), sa nièce et filleule, femme du sieur de Jasse[404] {Jacques de Jasse(s), seigneur de Mirambeau}, d'où postérité.
Fille de feu Jean de Gémit, capitaine Luscan, du lieu de Cazarilh en Barousse, elle avait épousé, par contrat du 16 août 1634, au lieu de Paulat, diocèse de Comminges, étant dotée de 3 000 livres, **Bertrand de LAFORGUE**, du lieu de Montlaur, en Astarac, la future fut assistée de Bertrand de Gémit, chanoine, doyen de l'église cathédrale de Saint-Bertrand de Comminges, d'Arnaud de Bouffartigue, chanoine de l'église cathédrale, de Jean Pierre de Sédillac, beau-frère de la future épouse[405].

3° probablement Marguerite de GEMIT.
Elle épousa, en premières noces, noble **Arnaud de BAILLAC,** de Bourg
Elle épousa, en secondes noces, par contrat du 28 février 1626, noble. **Mathurin de SAPENE,** de Trébons, assistée de noble Arnaud de Bouffartigue, chanoine de la sainte église de Comminges, et de Jean Pierre de Sédillac (Sérillac), seigneur de Belloc, elle avait déjà reçu une dot de son (*oncle,* probablement une erreur pour père) Jean de Gémit, capitaine Luscan, lors de son premier mariage avec Arnaud de Baillac[406]. Cette présomption d'ascendance est renforcée par l'assistance de Jean Pierre de Sédillac (Sérillac.)

[401] AD.HG 3 E 28175 Esténos
[402] AD. Gers Vergès I 3279 n°17457
[403] AD.HG 3 E 28160 Créchets
[404] AD.HG 3 E 25067 Miramont de Comminges
[405] AD.HG 3 E 27663 Pointis de Rivière
[406] AD.HG 3 E 24196 Bagnères de Luchon, Bertrand de Laye, notaire de Valcabrère

10.3 Bertrand de GEMIT, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Bertrand de Comminges[407].

Docteur en droits, il fut chanoine en 1574, précenteur en 1584, archidiacre d'Aran en 1593, archidiacre d'Aure en 1601 et 1606, archidiacre de Rivière en 1613, 1618 et 1622, vicaire général pour Urbain de Saint-Gelais (évêque de Comminges, 1580-1613) et Gilles de Souvré (évêque de Comminges, 1614-1623.)

En 1619, avec son neveu Géraud II de Gémit, il vendit à l'évêque Gilles de Souvré une maison de la porte de Cabirole pour en faire une maison épiscopale, le palais résidentiel ayant été négligé par Urbain de Saint-Gelais et détérioré.

Il se brouilla, en cette même année 1619, avec Gilles de Souvré, chassé de ses fonctions de vicaire général et d'official, il dut en outre se défaire de l'archidiaconat de Rivière, il s'accrocha cependant puis en 1634, âgé de 87 ans, il se contenta du titre de doyen des chanoines. « En conclusion générale on peut dire que si Géraud I de Gémit de Luscan fut un soldat aventureux des guerres de religion, son frère Bertrand, en dépit de ses disgrâces, collabora utilement à cette Contre Réforme si souvent respectueuse de la tradition, le culte de Saint-Jacques, en particulier lui doit beaucoup. »

En ce qui concerne les affaires familiales, Bertrand de Gémit, chanoine de l'église cathédrale de Comminges s'obligea de 2 500 livres, le 23 septembre 1587, envers Jacques d'Aure, seigneur et baron de Larboust, pour la rançon de sire Jean Fiancette, vieux, Géraud de Gémit, seigneur de Luscan était présent[408].

En 1592, Bertrand de Gémit, chanoine et prébendier de l'église cathédrale de Saint-Bertrand nomma procureur Savaric de Gémit, son neveu[409]. Le 1er octobre 1594, Bertrand de Gémit, chanoine et archidiacre d'Aure, et noble Bertrand Fiancette consentirent une obligation envers Barthélemy du Pouy de Sacère[410]. Bertrand de Gémit, archidiacre de l'église Saint-Bertrand de Comminges fit un échange en 1606 un échange avec Me Jean Liquery, notaire de Montréal[411].

X Géraud I de GEMIT, seigneur de Luscan.

Géraud de Gémit, sieur de Luscan, remplaça, en 1576, le sieur de Lamezan dans le commandement de la compagnie de Françesco d'Este et des compagnies de gens de pied qui tenaient garnison avec elle à Saint-Lizier (Ariège) et se rendit coupable du meurtre du sieur de Seignan. « Il raconta l'affaire aux Etats de Muret, le 13 juillet 1577, de la façon suivante : il avait placé quatre sentinelles au fort de la Madeleine entre Saint-Girons et Saint-Lizier ; ces sentinelles arrêtèrent un laquais de Seignan, reconnaissable à sa livrée, qui revenait de Saint-Girons et l'ayant fouillé se saisirent de lettres, papiers et rôles que les ennemis adressaient au sieur de Seignan, leur complice. Celui-ci en fut averti et se précipita avec une douzaine d'arquebusiers pour reprendre ces papiers, mais les quatre soldats catholiques s'étant retirés

[407] Sa biographie est indiquée par Robert Gavelle, *Revue de Comminges,* 1983, Le chanoine Bertrand de Gémit de Luscan, Saint-Bertrand de Comminges et Compostelle au 17ème siècle, pp. 197-203.
[408] AD.HG 3 E 25115 Valcabrère
[409] AD.HG 3 25606 Escanecrabe
[410] AD. Gers Vergès I 1522
[411] AD.HG 3 E 23992 Samouillan

dans une chapelle en attendant un secours de Saint-Lizier, Seignan fit sonner une cloche de sa maison pour appeler à l'aide et courut combattre Luscan, qui arrivait avec sa compagnie ; Seignan fut tué par Luscan et ses arquebusiers faits prisonniers. »

« Germaine d'Espagne, veuve de Jean de Castéras, seigneur de Seignan, poursuivit le meurtrier avec le procureur du roi ; une sentence de mort fut prononcée par le sénéchal de Toulouse et ses complices, parmi lesquels figura son frère qui se nommait aussi Géraud (inexact quant au prénom.) Par lettres patentes du 8 mai 1577, Henri III, abolit les poursuites contre Luscan, loua sa fidélité et qualifia Seignan de *prodituer* (prédateur ?) *de la patrie.* Le 13 juillet 1577, les États décidèrent que le syndic de Comminges se joindrait à Luscan pour le défendre devant toutes les juridictions même devant le roi. Mais le parlement de Toulouse confirma la sentence du sénéchal par arrêt du 7 août 1578, sans avoir égard aux lettres-patentes. Néanmoins Luscan ne fut jamais exécuté qu'en effigie.[412]»

Géraud de Gémit reçut une lettre d'Henri de Guise, duc de Lorraine, du 8 juin 1588, le remerciant de sa fidélité et reconnaissant ses mérites, puis une lettre d'Henri III, le 3 avril 1589, louant sa fidélité et des lettres-patentes d'Henri IV, le 9 octobre 1595, portant commission de gouverneur de la ville et des forts de Saint-Bertrand de Comminges[413].

Le 15 novembre 1590, la reconnaissance d'un obit fut faite à Barsous, chez noble homme Monsieur de Luscan[414], qui doit être Géraud qui possédait, le 28 février 1606, la métairie de Barsous.

« En 1591, Géraud de Gémit était le capitaine exécré de Saint-Gaudens, puis après la soumission de Saint-Bertrand à Henri IV par Charles de Monluc, Géraud I de Gémit, gouverneur de la garnison reprit la ville à deux autres hommes avides et frénétiques, Corbeyran et Adrien d'Aure, dont la troupe composée de Huguenots et de croquants révolutionnaires l'avait chassé de chez lui, non sans rudoyer sa mère, alitée. Ligueur de vieille souche il livra apparemment un combat d'arrière-garde. En réalité il rivalisa de pillages avec ses ennemis et disputa surtout à Adrien d'Aure la capitainerie de la ville qui lui fut confirmée par le roi en 1595, après une lutte de factions dont les habitants de la ville épiscopale eurent à souffrir au cours des années 1593 et 1594[415] ».

Géraud de Gémit, seigneur de Luscan, testa le 28 février 1606, en la cité de Saint-Bertrand de Comminges, laissant 1 000 livres à Catherine de Montauban, sa femme, nommant Bertrand de Gémit, chanoine et archidiacre, son frère, Jean de Gémit, capitaine Luscan, aussi son frère, disant avoir marié Catherine de Gémit, sa fille aînée, avec feu Géraud de La Mothe de Bagiry, à présent femme de Carbon de Barèges, disant avoir marié Madeleine de Gémit, sa deuxième fille avec Bernard de Coret, seigneur de Saint-Paul, léguant 4 000 livres à Françoise de Gémit, aussi sa fille, demandant qu'Agne, aussi sa fille, soit mise dans un couvent de religieuses, à sa

---

[412] Abbé J. Lestrade, *Les Huguenots en Couserans,* pp.25, 26 ; les détails des procès depuis le 17 juillet 1576 figurent pp.56-62, mentionnant p.57 le sergent de Géraud de Luscan, sieur de Luscan, le frère dudit Luscan (qui n'est pas dit se prénommer Géraud, ce frère est probablement Jean de Gémit qui devint le capitaine Luscan.) Les lettres de grâce du 8 mai 1577 figurent pp.62-66 ; l'arrêt confirmatif de mort du 7 août 1578, pp.67-69.

[413] Julien Sacaze, *Revue de Gascogne,* 1886, Lettres inédites d'Henri de Lorraine, duc de Guise, d'Henri III et d'Henri IV, rois de France à Géraud I de Gémit de Luscan, pp.190-195

[414] Robert Gavelle, *op.cit.,* p.345 produisant la source

[415] Robert Gavelle, *Revue de Comminges,* 1983, Le chanoine Bertrand de Gémit de Comminges, pp.198-199 produisant les sources.

volonté, laissant pour tuteurs le sieur de Gémit et le capitaine de Luscan, ses frères, sinon qu'elle soit nourrie auprès de la demoiselle de La Terrade, sa tante, instituant héritier universel Géraud de Gémit, son fils, lui substituant Catherine,, sa fille aînée, et à elle Madeleine, femme du sieur de Saint-Paul, et lui substituant Françoise, parmi les présents figuraient Carbon de Barèges et Bernard de Coret, ses beaux fils[416].
Il avait épousé, par contrat du 30 janvier 1566, **Catherine de MONTAUBAN,** fille de François de MONTAUBAN, seigneur baron de Montauban, coseigneur de la vallée d'Oueil, et de Madeleine d'OSSUN(infra)
Catherine de Montauban, femme de Géraud de Gémit, seigneur de Luscan, fit un achat le 13 mars 1584, elle reconnut, en 158,7 une dette envers Bertrand de Gémit, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Bertrand[417].
En 1607, on rappela que Catherine de Montauban, mariée à Géraud de Gémit, seigneur de Lusacan, avait reçu une dot de feu François de Montauban, seigneur dudit lieu, et de Jeanne de Montauban et d'Hector d'Ustou, seigneur de La Molette et dudit Montauban, mère et fils, comme ayant succédé audit feu de Montauban, cet acte rappelait la dot de feue Madeleine d'Ossun et du legs fait à Catherine de Montauban par François de Montauban, son père[418].
Ils eurent :

11.1 Géraud II de GEMIT, qui suit.

11.2 Savary de GEMIT.
Il fut procureur, en 1592, de son oncle Bertrand de Gémit, chanoine (supra.)

11.3 Catherine de GEMIT.
Catherine de Gémit, fille de Géraud de Gémit, seigneur de Luscan, et donc de Catherine de Montauban, tel que cela apparaît dans la transaction du 22 septembre 1597 et dans son second contrat de mariage, avait épousé, en premières noces, **Géraud de LA MOTHE de Bagiry,** fils de Bertrand de LA MOTHE. Géraud de La Mothe de Bagiry était le frère de Germaine de La Mothe qui avait épousé Jean de Gémit, capitaine Luscan, frère de Géraud I de Gémit, seigneur de Luscan.
Catherine de Gémit, fille de Géraud de Gémit, seigneur de Luscan, et de Catherine de Montaban, veuve de Géraud de La Mothe de Bagiry, avait épousé, par contrat du 27 novembre 1597, noble **Carbon de BAREGES,** fils de Gaston de BAREGES, écuyer, seigneur de Bulan, et de Françoise de MONT, le contrat mentionne feue Catherine de La Mothe, fille de Catherine de Gémit[419].
Géraud de Gémit, seigneur de Luscan, avait testé le 28 février 1606, en la cité de Saint-Bertrand de Comminges, nommant Catherine de Montauban, sa femme, Bertrand de Gémit, chanoine et archidiacre, son frère, Jean de Gémit, capitaine

[416] AD. Gers I 1542 n°9234
[417] AD. Gers I 3837 Saint-Bertrand (acte de 1584), AD.HG 3 E 25115 Valcabrère (acte de 1587)
[418] AD.HG 3 E 28024 Saint-Béat
[419] AD.HG Reg. Ins 8

Luscan, aussi son frère, disant avoir marié Catherine de Gémit, sa fille aînée, avec feu Géraud de La Mothe de Bagiry, à présent femme de Carbon de Barèges, etc[420].
Géraud de La Mothe et Catherine de Gémit avaient une fille Catherine de La Mothe qui mourut dès 1597.
C'est probablement Carbon de Barèges, veuf de Catherine de Gémit, qui épousa en secondes noces, Marguerite de Pechpeyrou, fille de Pons de Pechpeyrou, seigneur de Beaucaire, et de Françoise de Comminges[421].

11.4 Madeleine de GEMIT.
Géraud de Coret, seigneur de Saint-Paul et d'Ardiège transigea, le 29 juillet 1632, avec sa mère Madeleine de Gémit[422].
Elle avait épousé, par contrat du 6 juillet 1596, **Bernard de CORET,** seigneur de Saint-Paul, coseigneur d'Ardiège, fils de Géraud de CORET, seigneur de Saint-Paul[423], d'Ardiège, d'où postérité.

11.5 Françoise de GEMIT.
Fille de Guiraud de Gémit, seigneur de Luscan, elle avait épousé, par contrat du 9 janvier 1607, dotée de 1 500 livres, **Carbon de BAREGES,** seigneur de Tilhouse, fils de Philippe de BAREGES, seigneur de Tilhouse, et de Catherine FAURE, d'où deux fils et une fille[424].

11.6 Anne de GEMIT.
Mineure le 28 février 1606, elle était destinée à entrer en religion.

XI Géraud II de GEMIT, seigneur de Luscan, Aventignan (Hautes-Pyrénées), Barsous (à 2 km de Tibiran-Jaunac, Hautes-Pyrénées.).
Géraud de Gémit, seigneur de Luscan, fut présent, le 20 janvier 1608, au contrat de mariage de Joseph de Sapène et de Jeanne de Méritens[425]. Le 19 février 1619, il acheta la justice haute, moyenne et basse, et la directe du terroir appelé de Barsous, dépendant des villages de Tibiran et Jaunac (devenus Tibiran-Jaunac, Hautes-Pyrénées), de Philippe Antoine et Germain Emmanuel de Mauléon, frères[426]. Géraud I de Gémit possédait déjà la métairie de Barsous[427].
Le 10 juin 1625, le marquis de Marestaing, grand-maître des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, adressa une commission à Jean Prévost, seigneur de Larivière, pour recevoir les preuves de noblesse paternelle et maternelle de Géraud de Gémit, seigneur de Luscan[428]. Géraud de Gémit, seigneur de Luscan, racheta le 19 juillet 1628, la

[420] AD. Gers I 1542 n°9234
[421] L'acte est ambigu, l'époux de Marguerite de Pechpeyrou pourrait être Gaston de Barèges, père de Carbon, mais c'est peu probable.
[422] Larcher, *Glanages*
[423] Larcher, *Glanages*
[424] Maurice Vuillier, se référant à Bourdette
[425] AD.HG 3 E 28025 Saint-Béat
[426] Maurice Vuillier, la référence de l'acte n'est pas produite.
[427] Robert Gavelle, *op.cit.,* p.345 produisant les sources
[428] AD. Gers I 1542 n°12362

seigneurie de Luscan qui avait été vendue sous faculté de rachat à Bernard de Coret, seigneur de Saint-Paul[429].
En 1644, Géraud de Mauléon, seigneur de Barbazan, Géraud de Coret, seigneur d'Ardiège, Simon de Binos, seigneur de Gourdan, tous coseigneurs des villages (les noms manquent) refusèrent de vendre leurs droits à Géraud de Gémit, seigneur de Luscan[430].
Géraud de Gémit avait épousé, par contrat du 19 janvier 1618, **Paule d'ASTORG,** fille de feu Joseph d'ASTORG, seigneur d'Aubarède, du consentement de dame Miramonde de MUN, sa mère, représentée par Jourdain de Villambits, seigneur de Villambits, son procureur fondé, et par Jean de Mun, chevalier, seigneur baron de Sarlabous, son frère, le futur était assisté de Bertrand de Gémit, chanoine et archidiacre et vicaire général de l'église cathédrale de Comminges, son oncle, chargé de procuration de Géraud de Gémit, seigneur de Luscan, son père[431].
Ils eurent :

12.1 Arnaud Bertrand de GEMIT, qui suit.

12.2 Jean Jacques de GEMIT, seigneur de Luscan.
Jean Jacques de Gémit, seigneur de Luscan, fut présent, le 8 décembre 1662, au contrat de mariage de François du Pac, seigneur de Fronsac, et de Marie d'Encausse[432] puis le 13 mars 1676 au contrat de mariage d'Alexandre de Bleuse et de Jeanne de Méritens[433].

XII Arnaud Bertrand de GEMIT, seigneur de Luscan, Barsous.
Il naquit (fut baptisé) le 24 mai 1626 selon les registres paroissiaux de l'église de Saint-Bertrand de Comminges[434].
Il testa le 17 mars 1653, instituant héritier universel son fils Arnaud Jean de Gémit, et de Paule d'Angos, et mourut dès 1655[435].
Étant cornette de la compagnie de chevau-légers de M. le duc d'Epernon, il avait épousé, par contrat du 20 mai 1650, au château de Boucarrée, **Paule d'ANGOS,** dotée de 8 000 livres, fille de Christophe d'ANGOS, seigneur de Boucarrée, et de Jacquette de LA FITTE de La Rocque, le futur était assisté de Jean d'Astorg, seigneur de Thuy et d'Avezac, son oncle maternel, chargé de la procuration de Paule d'Astorg, sa mère[436].
Le 4 mai 1655, eut lieu le partage des biens de la maison de Luscan, entre Paule d'Astorg, veuve de Géraud de Gémit, seigneur de Luscan, et Paule d'Angos, veuve d'Arnaud Bertrand de Gémit, seigneur de Luscan, sa belle-fille, mère de Jean de Gémit, seigneur de Luscan[437].

---

[429] Robert Gavelle, *op.cit.,* p.344-345, produisant la source
[430] AD.HG 3 E 28198 Esténos
[431] AD. Gers I 1542 n°12362, reçu et expédié par Pierre Marque, notaire de Tournay
[432] AD.HG 3 E 19217 Sauveterre
[433] AD.HG 3 E 27720 Huos
[434] AD. Gers Vergès I 1542 n°12362
[435] AD. Gers VergèsI 1542 n°12362 *Capassus,* notaire de Saint-Bertrand ; décès selon l'extrait mortuaire
[436] AD. Gers Vergès I 1542 n°12262 expédié par Arnaud de Minvielle, notaire de Tournay, et enregistré au sénéchal d'Auch le 18 janvier 1666
[437] AD. Gers I Vergès 1542 n°12362 Tron, notaire

Ils eurent :

XIII Jean Arnaud de GEMIT, seigneur de Luscan.
Jean Arnaud de Gémit, seigneur de Luscan, fut présent, le 22 décembre 1670, au contrat de mariage de Simon de Binos, seigneur de Guran, et de Thérèse de Vaux[438].
Il fut syndic de la noblesse des États de Bigorre et fut convoqué, en 1689, pour le ban et l'arrière-ban.
Il avait épousé, le 5 février 1685, **Marie de MONTMEJAN** qui mourut dès 1718[439]. Elle appartenait probablement à la branche de la famille de Montméjan (originaire du Rouergue), établie en Agenais au 16ème siècle.
Ils eurent :

14.1 Jean de GEMIT, qui suit.

14.2 Jean François de GEMIT, sieur de Ségalas.
Né le 9 décembre 1692, il fut baptisé à Tarbes le 12 du même mois, il mourut en août 1761, sans alliance[440].

14.3 Gabrielle de GEMIT.
Le 23 juin 1736, Gabrielle de Gémit, épouse de Louis de Saint-Pastou, seigneur de Salles, résidant à Escanecrabe, et Jean de Gémit, seigneur de Barsous, résidant en son château de Luscan, dirent que par le contrat de mariage du seigneur de Saint-Pastou et de la dame de Gémit, du 15 septembre 1718, une métairie avait été constituée à la dame de Gémit[441].
Elle avait épousé, par contrat du 15 septembre 1718, **Louis de SAINT-PASTOU,** seigneur de Salles, selon une donation en 1720 de Jean de Lavaur, prêtre et chanoine de Saint-Bertrand, de tous ses biens à son neveu Louis de Saint-Pastou, dont il s'était fait présenter le contrat de mariage[442]. Ils n'eurent pas de postérité.
Le marié était fils de Jean Louis de SAINT-PASTOU, seigneur de Salles, Escanecrabe, et de Marie Anne de GRAMONT de Montastruc, sa seconde épouse, tel que le montre son testament du 7 avril 1713 (avant son mariage) nommant ses parents, instituant héritière universelle Cosme Marie Elisabeth de Saint-Pastou, sa sœur germaine[443].

XIV Jean de GEMIT, seigneur de Luscan, Barsous, Vidaussan (à 1 km de Labroquère et à 2 km de Saint-Bertrand-de-Comminges, Haute-Garonne.)

---

[438] AD.HG 3 E 19265 Sauveterre
[439] Robert Gavelle, *op.cit.,* p.345 produisant Larcher, *Dictionnaire*
[440] Robert Gavelle, *op.cit.,* pp.345-346
[441] AD.HG 3 E 22349 Sarremezan
[442] AD.HG 3 E 19180 Saint-Bertrand
[443] AD.HG 3 E 22079 Cassagnabère

Il naquit le 19 août ou le 12 décembre 1690[444], peut-être ces deux dates sont elles celle de la naissance et celle du baptême.
En 1731, Jean de Gémit possédait noblement, à Vidaussan, un château, jardin, bois et terre labourable, tout contigu et « enclosé »[445]. En 1735, il reçut 1 200 livres de Thérèse de Binos, veuve de Jean Joseph du Pac de Fronsac, pour partie des droits dus à Gaudiette de Binos de Vidaussan, belle-mère de Jean de Gémit, seigneur de Luscan[446]. Le 22 janvier 1739, Jean de Gémit bailla en afferme et rentement, pour huit années, le moulin à farine qu'il avait à l'Arressec (à Izaourt) et les prés qui étaient vis-à-vis la muraille de la maison où les meuniers couchaient, en dessous et contigu ledit moulin, à Michel Baron, habitant de Loures, moyennant sept charges de grains, savoir deux charges carron, trois charges froment et deux charges millet, et douze paires de volailles, poules, chapons er poulets, chaque année[447].
Il fut syndic de la noblesse aux Etats de Bigorre en 1747 et en 1752[448]
Jean de Gémit, seigneur de Luscan, renonça, le 23 septembre 1755, aux clauses et dispositions testamentaires faites par feu Jean Arnaud de Gémit, son père[449].
Jean de Gémit de Luscan vendit, le 30 décembre 1760, la maison de sa mère, à Tarbes, à Dominique Marre, orfèvre[450], puis, les 13 septembre et 18 novembre 1766, Jean Gémit de Luscan et son fils Alexandre, chanoine de l'église cathédrale de Tarbes, achetèrent une maison dans cette ville à Paul de Briquet[451].
Il avait épousé, par contrat du 30 janvier 1717, **Marthe de BINOS,** seigneuresse de Vidaussan, fille aînée et héritière de Géraud de BINOS, seigneur de Vidaussan, et de feue Gaudiette de BINOS de Gourdan, Géraud de Binos avait acquis la seigneurie de Vidaussan des créanciers sur l'hérédité de Joseph de Carbon de Montpezat, archevêque de Toulouse[452].
Marthe de Binos, femme de Jean de Gémit, seigneur de Luscan, fut assistée, en 1720, de Guy de Binos, seigneur de Cierp, son oncle[453].
Marthe de Binos, femme de Jean de Gémit, seigneur de Luscan, testa le 2 septembre 1750, disant avoir eu 11 enfants, 6 garçons et 5 filles, Louis, Alexandre, Jean Charles, Joseph, Louis Gabriel, Géraud ; Gabrielle, Rose Françoise, Clotilde, Jeanne Thérèse, Marthe, léguant à chacun sa légitime, instituant héritier universel son fils aîné Louis François de Gémit[454].
Ils eurent[455] :

15.1 Louis François de GEMIT, qui suit.

---

[444] Robert Gavelle, *op.cit.,* p.345 se référant à Larcher, *Glanages* (19 août) et J. Sacaze (12 décembre)
[445] Robert Gavelle, *op.cit.,* p.346 produisant la source
[446] AD.HG 3 E 28152 Sainte-Marie
[447] Jean-François de Brignol, *Revue de Comminges,* 2002, Notes sur les moulins de Barousse, p.608, produisant l'acte
[448] Robert Gavelle, *op.cit.,* p.214 et p.p.347 produisant la source
[449] AD.HG 3 E 22352 Sarremezan
[450] Robert Gavelle, *op.cit.,* p.347, produisant la preuve
[451] Robert Gravelle, *op.cit.,* pp.347-348, produisant la preuve
[452] Robert Gavelle, *op.cit.,* p.346, produisant les sources
[453] AD.HG 3 E 19180 Saint-Béat
[454] AD.HG 3 E 19293 Sauveterre
[455] Les fils sont nommés par Jules Villain, Robert Gavelle nomme les 11 enfants, se référant à Larcher, *Glanages,* disant que l'ordre des naissances serait : 1. Thérèse, 2.Marthe, 3.Clotilde, 4.Rose, 5. Louis François, 6.Alexandre, 7.Louis, 8.Géraud, 9.Joseph, 10 Jean Charles ou Charles, 11.Gabrielle.

15.2 Alexandre de GEMIT.
Né le 29 novembre 1722 à Vidaussan, il fut baptisé le 2 décembre suivant dans l'église de Labroquère, le parrain fut Alexandre de Binos de Gourdan, la marraine Jeanne de Binos de Cierp. Il fut vicaire général et vice-régent de l'officialité de Tarbes puis devint chanoine infirmier de l'église cathédrale de Tarbes et mourut le 18 avril 1804[456].

15.3 Jean Charles de GEMIT de Luscan.
Né le le 30 juillet 1724 à Vidaussan, il fut baptisé le 1er août suivant, le parrain fut Jean de Binos, la marraine Charlotte de Binos, frère et sœur[457].
Charles de Gémit de Luscan, chevalier de Saint-Louis, major d'infanterie, assista sa nièce, Angélique Alexandrine Clotilde de Gémit, lors de son contrat de mariage, le 13 février 1779 avec Pierre Claire de Fondeville.
Il mourut pendant l'émigration, ayant été au service de l'Espagne, étant âgé de 82 ans.

15.4 Joseph de GEMIT.
Il était, en 1746, prêtre, chapelain de Bouix, dans l'église de Saint-Jean du bourg vieux de Tarbes[458].
L'abbé de Luscan était au grand séminaire de Saint-Sulpice quand, le 28 mai 1771, son frère écrivit au marquis de Franclieu pour le lui recommander. Les archives du marquis de Franclieu possèdent deux lettres de l'abbé de Luscan, l'une est du 18 mai 1774, il était curé de Saintes, l'abbé annonça sa nomination de chanoine de Saintes[459].
Il assista, le 13 février 1779, au contrat de mariage de sa nièce Angélique Alexandrine Clotilde de Gémit, il était alors chanoine de l'église cathédrale de Saintes[460].

15.5 Louis Gabriel de GEMIT.
Il mourut en 1757, à Rochefort, étant dans les gardes de la Marine[461].

15.6 Géraud de GEMIT.
Le 7 mai 1770, au château de Luscan, étant sous-diacre, bénéficier dans l'église cathédrale de Saint-Bertrand de Comminges, il fit une requête à Jean Larcher, archiviste, résidant à Labroquère, pour collationner certains titres dont son frère Louis François avait besoin pour soutenir son dénombrement[462].
Il était grand-vicaire au diocèse de Gap quand il assista sa nièce Angélique Alexandrine Clotilde de Gémit, lors de son contrat de mariage, le 13 février 1779, il

[456] Robert Gavelle, *op.cit.,* p.342, produisant les sources
[457] Robert Gavelle, *op.cit.,* p.349, produisant la source
[458] Robert Gavelle, *op.cit.,* p.349
[459] *Revue de Gascogne,* 1912, Lettres inédites de Mgr Jean-François de Montillet, archevêque d'Auch (1742-1772), p.451
[460] AD.HG 3 E 32548 Cierp
[461] Robert Gavelle, *op.cit.,* p.349
[462] Daniel Henry, *revue de Comminges,* La charte des coutumes de Valcabrère, p.73, produisant la requête.

aurait été chanoine de Tarbes et vicaire général de Saint-Papoul avant la Révolution[463]. Il fut prébendier de l'église cathédrale de Comminges, chapelain de la Vignette et de la Passion[464].

15.7 Gabrielle de GEMIT.

Ellet épousa, par contrat filiatif du 29 décembre 1754, dotée de 7 000 livres, **Jean Antoine de LORT,** fils d'Octavien de LORT, sieur d'Astien, seigneur du Pesqué, Sainte-Croix, Villeneuve, et d'Isabeau de LORT, la future fut assistée de Louis François de Gémit de Luscan, son frère, d'Alexandre de Luscan, vicaire général, chanoine de la cathédrale de Tarbes, son frère, le futur fut assisté de Joseph de Lort d'Engomer et d'Astien, procureur de la dame Isabeau de Lort[465].

Une clause du contrat de mariage prévoyait qu'Isabeau de Lort institue son fils Jean Antoine héritier universel de ses biens pour en jouir dès la célébration du mariage, en vertu de cette disposition Isabeau de Lort, le 3 juillet 1758, lui donna ses biens à condition de lui payer 10 000 livres et lui substitua sa sœur Madeleine de Lort au cas où il décéderait sans postérité[466], ils n'eurent pas de postérité. Madeleine de Lort pourrait être Madeleine de Lort du Pesqué, qui épousa, en 1756, Jean François César de Miglos de Rougairam, seigneur de Laprade, Rougairam[467].

15.8 Rose de GEMIT.

Représentant sa tante Françoise de Binos, elle assista, le 13 février 1779, sa nièce Angélique Alexandre Clotilde de Gémit lors de son contrat de mariage avec Pierre Clair de Fondeville.

15.9 Clotilde de GEMIT.

Elle fut religieuse de Sainte-Ursule à Tarbes et était morte en 1759[468].

15.10 Thérèse de GEMIT.

15.11 Marthe de GEMIT.

Elle fut religieuse à Notre-Dame à Saint-Gaudens[469].

XV Louis François de GEMIT[470], marquis de Luscan, baron de Mauléon, seigneur paréager de la vallée de la Barousse, seigneur de Barsous, Vidaussan, coseigneur de Labroquère, d'Angos en partie, de Montagnan, Arros, coseigneur indivis avec le Roi de la ville de Valcabrère, baron de Sentaraille en Astarac, il devint seigneur de Cazaux et de Castelnau

[463] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.341
[464] Robert Gavelle, *op.cit.,* p.349
[465] AD.HG 3 E 19295 Sauveterre
[466] AD. Ariège B 138
[467] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Miglos,* produisant la preuve du mariage.
[468] Robert Gavelle, *op.cit.,* p.349
[469] Robert Gavelle, *op.cit., p.349*
[470] Plusieurs actes le nomment Jean François

d'Angles (actuellement Castelnau-d'Anglès), terres tenues auparavant par la famille de Lasseran.
Né le 15 novembre 1720, à Vidaussan, il fut baptisé le 17 du même mois, à Labroquère, le parrain fut Louis de Saint-Pastou de Salerm, la marraine Françoise de Binos Vidaussan, sa tante maternelle[471].
Il fut capitaine de cavalerie dans Bourbon Cavalerie, avant son mariage, et prit le titre de marquis de Luscan qui fut vainement contesté par les Baroussais.
Le 18 avril 1767, il bailla à titre d'afferme, pour 6 années, à Jean Dasté, meunier, et à Jean Mauléon, brassier de Thèbe, le moulin à farine à deux meules, maison, borde, cabanon, jardin et pré au dessus dudit moulin, pour 207 livres et cinq paire de chapons, ledit moulin dans la juridiction de Luscan, puis le 21 avril suivant, il bailla pour six années à Jean Médan, actuellement meunier du Pont, terroir de Labroquère, un moulin à farine à trois meules et un moulin à scie, et jardin, sur la rivière Garonne, appelé le moulin du Pont, pour 400 livres et 20 livres de truites, quatre paires de chapons , quatre paires de poules, chaque année[472].
Il acheta, le 6 mai 1771, la baronnie de Mauléon en Barousse, de Joseph de Lacarry, brigadier des armées du roi, après avoir vendu la terre de Barsous à Jacques de Lassus, chanoine de Saint-Bertrand. Cet achat déclencha une guerre juridique entre les Gémit et les habitants de la Barousse, qui se prolongea jusqu'au 19ème siècle[473].
Le 22 février 1788, au château de Luscan, sénéchaussée d'Auch, Louis François de Gémit, marquis de Luscan, dit que par son contrat de mariage il avait fait donation de tous ses biens à Jean François de Gémit, comte de Gémit de Luscan, son fils aîné, sous la réserve de lui laisser l'usufruit de la baronnie de Mauléon, à partir de cette année (1788) il lui fit abandon de cette terre moyennant une rente annuelle de 1 000 livres[474].
Le 22 juin 1794 (4 Messidor an II), le conseil général de la commune de Saint-Bertrand accorda un certificat de résidence au citoyen Louis François de Gémit, âgé de 74 ans, ci-devant seigneur de Luscan[475]. Le 27 août 1794 (10 fructidor an 2), Louis Gémit reconnut avoir reçu la vente de grain du nommé Pierris Duchen[476].
Il avait épousé, par contrat en 1755, **Anne Marguerite de SAINT-LARY de Bellegarde,** seigneuresse de Montagnan, en la sénéchaussée d'Auch, le contrat portait donation de Françoise de Binos de Gourdan en faveur du futur époux, son neveu, de tous ses biens sous la réserve d'une somme de 1 000 livres et d'une pension annuelle de 400 livres[477], Françoise de Binos avait donné une procuration disant qu'elle savait que son neveu Louis François de Gémit, fils de Jean de Gémit, seigneur de Luscan, Labroquère, Valcabrère, Vidaussan, Barsous allait contracter mariage avec Anne Marguerite de Saint-Lary de Bellegarde de Montagnan[478].

[471] Robert Gavelle, *op.cit.,* p.348, produisant Larcher, *Glanages.*
[472] Jean-François Brignol, *op.cit.,* p.609 produisant les contrats.
[473] Robert Gavelle, *op.cit.,* p.350, produisant Larcher, *Glanages,* et multiples sources
[474] AD. Gers Vergès I 1523 n°9229 Mourange, notaire.
[475] Robert Gavelle, *op.cit.,* p.354, produisant la source
[476] Robert Gavelle, *op.cit.,* p.354, se référant aux Archives communales de Labroquère
[477] AD. Ariège B 92
[478] AD.HG 19295 Sauveterre

Anne Marguerite de SAINT-LARY était fille de Gabriel de SAINT-LARY, seigneur de Montagnan en Astarac, et de Catherine de BOULOUIX[479], Gabriel de Saint-Lary était fils d'Antoine de Saint-Lary, seigneur de Montagnan et de Christine Angélique de Lasseran de Cazaux, dont la descendance hérita des terres de Cazaux (12 km au sud de Vic-Fezensac) et de Castelnau d'Angles (à 2 km de Montesquiou, Gers).
Anne Marguerite de Saint-Lary mourut dès 1759[480]. En 1765, Angélique de Saint-Lary, comtesse d'Ercé, au château de Castelnau-Picampeau nomma procureur son beau-frère, Louis de Gémit de Luscan, pour vendre la terre de Cazaux, mentionnant la subrogation qu'elle avait consentie à Anne Marguerite de Saint-Lary, sa sœur défunte, suivant un acte du 27 janvier 1755 reçu par Despaulx, notaire[481].
Ils eurent :

16.1 Jean François de GEMIT, qui suit.

16.2 Jean Bernard de GEMIT.
Il mourut en 1768[482].

16.3 Angélique Alexandrine Clotilde de GEMIT.
Elle avait épousé, par contrat filiatif du 13 février 1779, **Pierre Clair de FONDEVILLE,** écuyer, fils de Bertrand de FONDEVILLE, secrétaire du roi, seigneur de Moustajon (Haute-Garonne), Marignac, et de Jacquette de Lassus, la future, dotée de 20 000 livres plus *100 000* livres, était assistée de Jean François de Gémit de Luscan, officier au régiment de Bourbonnais, son frère, de Charles de Gémit de Luscan, chevalier de Saint-Louis, major d'infanterie, son oncle, d'Alexandre de Gémit de Luscan, chanoine à Tarbes, de Joseph de Gémit de Luscan, chanoine de l'église cathédrale de Saintes et de Géraud de Gémit de Luscan, grand-vicaire au diocèse de Gap, aussi ses frères (de Charles), de Rose de Gémit de Luscan, sa tante qui représentait Françoise de Binos, sa propre tante, d'Angélique de Saint-Lary de Bellegarde d'Ercé, de Jean François de Siregand, comte d'Ercé, son mari[483].
Pierre Clair de Fondeville, avocat, habitait le château de Labatut-Rivière, il fut élu maire de Tarbes, le 17 février 1790, et administrateur des Hautes-Pyrénées le 22 juin de la même année[484].

16.4 N…de GEMIT, qui émigra avec son frère Jean François.

XVI Jean François de GEMIT, comte de Luscan, seigneur de Vidaussan.
Né le 22 décembre 1757, il était, en 1773, sous-lieutenant au régiment de Bourbonnais puis devint lieutenant dans ce même régiment.

---

[479] Robert Gavelle, *op.cit.,* p.350 se référant à Larcher, *Glanages*
[480] Robert Gavelle, *op.cit.,* p.350 produisant la source.
[481] AD.HG 3 E 20393 Le Fousseret
[482] Robert Gavelle, *op.cit.,* p.215
[483] AD.HG 3 E 32458 Cierp
[484] Robert Gavelle, *op.cit.,* pp.215-216

En 1786, le comte de Luscan (c'est lui, d'après les actes qui suivent) possédait le sixième du fonds de Labroquère. A cette date le nombre de maisons pauvres s'élevait à 60. Les autres 25 maisons dont les habitants avaient peu de bien et le comte de Luscan avaient la moitié du fonds[485], il apparut, en 1788, comme le comte de Luscan, la seigneurie de Vidaussan appartenait, en 1789, à Jean François de Gémit, comte de Luscan et de Vidaussan[486].
Jean François de Gémit émigra en Espagne, avec sa femme et ses quatre (alias cinq) enfants, à une date qui varie selon les auteurs (dont octobre 1791), il apparut comme émigré en 1793.
Il servit comme capitaine dans la légion catholique et royale des Pyrénées. Ne pouvant rentrer en France, il vint se fixer en Toscane, avec sa famille, entra comme lieutenant dans le régiment du comte Dillon et servit en Corse, à l'île d'Elbe et au Portugal[487].
Le 30 juin 1795 (12 messidor an III), le conseil général de la commune (le nom manque) avait des créances sur les biens nationaux de Gémit de Luscan, frères ; à une date non précisée Gémit de Luscan, frères, déportés et reclus possédaient les métairies de Pailhès et de Vidaussan et des terres qui en dépendaient à Labroquère (Vidaussan) et Barbazan (Pailhès), biens séquestrés, une indemnité fut allouée à Gémit de Luscan, frères[488].
Jean François de Gémit, comte de Luscan, revint de Lisbonne[489] en France, en 1803, pour constater sa ruine, toutes ses terres ayant été vendues comme biens nationaux[490].
Il racheta le domaine de Lamothe-Cannes (commune rattachée à Mauvezin, Gers) qui avait appartenu à sa femme, où il fixa sa résidence, fut nommé chevalier de Saint-Louis, le 25 décembre *1805* (probablement 1815), et commissaire du roi pendant les Cent-Jours. Le château de Castelnau d'Angles qui avait été vendu comme bien national, passa entre plusieurs mains, le troisième acquéreur, ayant traité avec M. de Luscan, lui paya, en 1812, une somme de 12 000 francs et devint ainsi le légitime propriétaire[491]. « Après 1818, Jean François de Gémit semble avoir séjourné jusqu'à sa mort au château de son beau-frère, Pierre Clair de Fondeville, à Labatut-Rivoère, à un moment où il était en proie à de grosses difficultés financières et passablement diminué par la maladie…il mourut à Labatut-Rivière, le 11 janvier 1824[492]. »
Il avait épousé, par contrat filiatif, du 23 juillet 1781, **Marie Louise de LAPEYRIE de *Soussignac*** (peut-être **Saussignac**), fille de François Joseph Marie de LAPEYRIE, baron de *Soussignac,* et de Madeleine Françoise de PERCIN[493].
Ils eurent[494] :

---

[485] Robert Gavelle, *op.cit.,* p.351 produisant les sources
[486] Robert Gavelle, *op.cit.,* p.351 produisant les sources.
[487] J. Noulens, *Maisons historiques de Gascogne,* Notice du Bouzet, Paris, 1863, p.62
[488] Robert Gavelle, *op.cit.,* p.354 produisant les sources
[489] Jules Villain dit que Jean François de Gémit alla en Toscane, nomme son fils François Alexandre Edouard à Livourne en 1795 et dit que Madeleine Françoise Louise Rose mourut à Lisbonne.
[490] Robert Gavelle, *op.cit.,* p.355 produisant la source
[491] Cyprien La Plagne-Barris, *Revue de Gascogne,* 1897, Seigneuries du pays d'Angles, Castelnau-d'Angles, p.152
[492] Claude Arrieu, *Revue de Comminges,* 1995, A propos des derniers Gémit de Luscan, pp.49-51, indiquant la date de naissance et produisant l'acte de décès.
[493] AD. Gers Vergès I 1523 n° 9230, Momayde, notaire
[494]Claude Arrieu, *op.cit.,* pp.51, 52, nomme 5 enfants, réfutant ce qu'avait écrit Robert Gavelle qui nommait 6 enfants dont un mystérieux Boris, fils aîné, se référant à Barrau de Lorde et J.L. Pène, toutefois Claude Arrieu ne nomme pas Madeleine, qui était décédée et indique comme 5ème enfant Pierre Clair; Jules Villain nomme les 5 premiers enfants indiqués dans ce texte

Un article indique l'âge de ces enfants en 1803, sont alors nommés deux frères et trois sœurs lors de l'exil à Lisbonne : Alexandre Edouard, qui a 16 ans, Louis Charles, 13 ans, Joséphine Emma, 11 ans, Clotilde Charlotte, 17 ans, Madeleine Françoise Rose, 19 ans[495].

17.1 Madeleine Françoise Louise Rose de GEMIT.
Née vers 1784 (âgée de 19 ans en 1803), elle mourut à Lisbonne le 14 mai 1804, elle avait épousé, le 3 juin 1803, **Charles Gabriel du HOUX,** baron de Vioménil, colonel de cavalerie au service du Portugal en 1796, qui devint maréchal des camps et armées du roi le 18 novembre 1814[496], ils eurent une fille Marie Charlotte Louise du Houx-Vioménil, qui mourut le 26 septembre 1815, au château de Lamothe, ce qui explique qu'elle ne figure pas parmi les héritiers de Jean François de Gémit le 12 avril 1830 (infra.)

17.2 Charlotte-Alexandrine-Clotilde.
Née vers 1786 (âgée de 17 ans en 1803), elle mourut à L'Isle-Jourdain.

17.3 François Alexandre Edouard de GEMIT, qui suit.

17.4 Louis Charles de GEMIT, chevalier de Luscan.
Né vers 1790 (âgé de 13 ans en 1803), il aurait été garde de marine au Portugal, puis volontaire royal et mourut à Auch.

17.5 Joséphine Caroline Emma de GEMIT.
Née vers 1792 (âgée de 11 ans en 1803), elle épousa **M. BEBOUT de LA GIMBRERE** et mourut à Toulouse en 1854.

17.6 Pierre Clair de GEMIT.
Il signa, le 12 avril 1830, la transaction avec les communes de Barousse (infra.)

XVII François Alexandre Edouard de GEMIT, vicomte de Luscan[497].
Il naquit vers 1787 (il avait 16 ans en 1803.)
Il était enseigne au régiment Dillon, le 25 août 1795, à Livourne, en Toscane, servit en Corse, à l'île d'Elbe et au Portugal où il fut réformé en 1798. Il entra alors comme garde-marine au service de Sa Majesté Catholique et rentra en France en 1803. En raison de son action, en 1814, avec son frère, comme volontaires royaux pour secourir le duc d'Angoulême, il dut quitter la France pendant les Cent-Jours[498]. Il fut sous-préfet de Lectoure, il apparaît dans cette fonction le 20 avril 1825, puis le 12 avril 1830, comme héritier de Jean François, comte de Luscan nommant ses frères et sœurs cohéritiers, Louis Charles, chevalier de Luscan, Alexandrine Charlotte de Luscan, Joséphine Emma de Luscan, veuve de M. de La Gimbrère,

[495] Robert Gavelle, *op.cit.,* p.355, produisant la source
[496] J. Noulens, *op.cit.,* p.62 ; Jules Villain indique la date de décès de Madeleine Françoise Louise.
[497] Jules Villain indique sa descendance et celle de ses enfants. Nous résumons dans ce document ce qui concerne ses enfants.
[498] J. Noulens, *op.cit.,* pp.60-61

et Pierre Clair de Luscan, à propos d'une transaction avec les communes de la Barousse le 12 avril 1829[499].
Il avait épousé, le 11 janvier 1813, **Jeanne Françoise Mélanie du BOUZET de Poudenas,** fille de Jean Baptiste du BOUZET, marquis de Poudenas, et d'Elisabeth Josèphe de LAFITTE (ou LAFFITE), ces derniers mariés le 15 novembre 1785[500].
Ils eurent :

18.1 Jean Joseph Léon Adrien de GEMIT, comte de Luscan (1814-1879), sans postérité de son union ave Marie N…

18.2 Maxime Marie Louise Charlotte Adélaïde dite Adèle de GEMIT (1815-1892), sans alliance.
Mademoiselle de Luscan, fille du sous-préfet, et Mademoiselle Marcel, vêtues de blanc, présentèrent des fleurs et récitèrent des vers, en août 1828, lors du passage de la duchesse de Berry çà Lectoure, « Madame, très attendrie, daigna favoriser d'un baiser ces aimables enfants[501]. »

18.3 François Joseph Albéric de GEMIT, comte de Luscan (1816-1866), il épousa en 1849 **Noémie LUCAS de PESLOÜAN,** d'où postérité.

18.4 Joseph François Frédéric de GEMIT, vicomte de Luscan (1818-1883), il avait épousé, en 1854, **Marie Augustine Elisabeth de MONTAUT-BRASSAC**, d'où postérité.

18.5 Auguste de GEMIT (1820-1868), il épousa, en 1853, Mademoiselle **d'EXVILLIERS**, sans postérité.

18.6 Alix de GEMIT (1822-1867), sans alliance.

18.7 Marie de GEMIT, née en 1824, elle mourut, en 1892, en Chine étant fille de la Charité de Saint-Vincent de Paul.

Personnes isolées

Le 4 mars 1487, Madeleine, fille et sœur de rois de France, princesse de Viane, donna une procuration, reçue Fortaner de Gémit, notaire, habitant de Comminges, pour vendre les dîmes de Tusaguet à Jean de Foix, évêque de Comminges[502]. Ce Fortaner de Gémit, notaire, est un homonyme du seigneur de Luscan cité à la même époque.

---

[499] Claude Arrieu, *op.cit.,* p.50 produisant l'acte signé par les cinq cohéritiers.
[500] J. Noulens, *op.cit,* pp.59-60, qui indique les 7 enfants issus du mariage ; Jules Villain complète cette donnée par le mariage de Joséphine Caroline Emma avec M. de Jalimbère,
[501] Robert Gavelle, *op.cit.,* p.355 produisant les sources
[502] *Revue de Comminges,* 1907, Un curieux groupe d'évêques commingeois, Notices et documents, p.83 et p.86, pièces justificatives.

6 mars 1490, Bertrand de Gémit, seigneur de Pellefigue était l'exécuteur testamentaire de Fortaner de Gémit, seigneur de Luscan (supra),

1551, Jeanne de Gémit, dame de *Bocquens*[503]

En 1553, Jeanne de Gémit, femme de sire Jérôme Melliande, fit un arrentement[504].

Le 12 février 1562, Pierre Gémit, chanoine de l'église cathédrale de la cité, donna son consentement à l'application du testament de noble Bertrand Sac, seigneur de Créchets, qui avait institué héritiers universel François et Gaudiette de Palats[505].

Le 8 janvier 1618, noble Bertrand Cabardos, sieur de Lartigue, fils de noble .Dominique Cabardos, du lieu d'Escanecrabe, épousa par contrat Marie de Gémito, assistée d'Arnaud Bouffartigue, chanoine sacristain de Comminges, la future était dotée de 3 000 livres par les Bouffartigue, il semble que ce soit lié à un premier mariage de la future épouse avec Pierre Bouffartigue, fils de Raymond, par contrat du 1er novembre 1607, cette somme avait été promise par feus Géraud et autre Géraud de Gémit, pères et fils, étaient présents Géraud de Gémit, seigneur de Luscan, Jean Pierre de Sédillac, seigneur de Cazarilh, Bertrand Fiancette[506].
Le 12 septembre 1625, Marie de Gémit, femme de Bertrand Cabardos, sieur de Lartigue, assisté de Dominique de Cabardos, son père reconnut un douaire de 3 000 livres, suivant le contrat du *18* janvier 1618[507], Dominique Cabardos, sieur de Lasbordes, fils de Bertrand de Cabardos et de Marie de Gémit, épousa, par contrat du 18 octobre 1649, Isabeau de Cazeneuve, veuve du sieur de Vignolles[508]. Cette Marie de Gémit qui avait été dotée par feus Géraud et autre Géraud de Gémit, père et fils, et était assistée en 1618 par Géraud de Gémit, seigneur de Luscan appartient à une branche de Gémit non connue.

Le 28 décembre 1707 Urbain d'Aspet, sieur d'Artigalet, fils de Jean d'Aspet, sieur du Plan, et de feue Madeleine de Gémit, épousa Jacquette Boussac[509], et par contrat du 9 décembre 1716, Jean François d'Aspet, sieur du Plan, fils de feu Jean d'Aspet et de Madeleine de Gémit épousa Jeanne de Boussac[510].

Douillac, révision le 8 juillet 2025
Jacques de ROQUEMAUREL

[503] AD.HG 3 E 25097 Valcabrère
[504] AD.HG 3 25097 Valcabrère
[505] AD.HG 3 E 25101 Valcabrère
[506] AD.HG 3 E 34699 Savy, notaire d'Aurignac
[507] AD. Gers Vergès I 1522 n°9235 Léonard Savy, notaire
[508] AD.HG 3 E 27866 Aspet
[509] AD.HG 3 E 32436 Saint-Béat
[510] AD.HG 3 E 32439 Saint-Béat

Carte des principaux fiefs
Nord
Cazaux d'Anglès
Castelnau d'Anglès
Montesquiou
Miranda
Auch
Gers
Baïse
Saint-Gaudens
Montréjeau
Neste
Labroquère
Valcabrère
Saint-Bertrand
Tibiran
Barsous
Luscan
Cazarilh
Maulean-Barousse
Garonne
1cm = 5km

Famille(s) des GUILLOTS

La généalogie de la famille des Guillots (olim Guillot), seigneurs du Faget et d'Auriac, a été établie par La Chesnaye-Desbois, elle a été complétée et corrigée par André Navelle, le document qui suit complète et corrige cette généalogie grâce à des actes trouvés par Maurice Vuillier et d'autres sources.
La généalogie d'une famille des Guillots, seigneurs de Labouriasse, dont on ne voit pas la jonction avec la précédente a été établie par André Navelle, ce document la complète.
Le point commun entre ces deux familles, l'alliance Nogerolles, Guillaume des Guillots, seigneur d'Endaure, épousant, en 1604, Jeanne de Nogerolles, petite-fille de Jean de Nogerolles, seigneur de Lapeyrouse, et de sa seconde épouse, Marthe de Castelnau, et Jean des Guillots, seigneur de Labouriasse, épousant en 1581 Bourguine de Nogerolles arrière-petite-fille de Jean de Nogerolles, seigneur de Lapeyrouse, et de sa première épouse Marie de Puybusque, ne permet de conclure à une parenté (à noter toutefois qu'Etienne de Nogerolles père de Jeanne, épouse de Guillaume des Guillots, avait épousé en secondes noces Jeanne de Labouriasse qui pourrait être Jeanne des Guillots.)

I
Seigneurs du Faget

Cette famille portait : « parti au 1 de gueules à une demi fleur de lys, au 2 d'azur à une étoile d'argent. »
Les deux premiers degrés sont indiqués par La Chesnaye-Desbois sans mentionner les sources, la preuve du rattachement du degré V (Jean III Guillot) n'est pas fournie. Les données non référencées proviennent de cette source.

I Bernard GUILLOT.

II Jean GUILLOT.
Il épousa **Béatrix de CANTORBIE**
Ils eurent :

III noble. **Jean II GUILLOT.**
Noble Jean Guillot, procureur de sa femme noble Ricarde, rendit hommage, le 21 avril 1444, à Hugues, vicomte de Caraman (olim Carmaing), pour une maison, des terres, oublies, que tenait Raymond *Etienne de Gandelle* (Raymond d'Estève de Gaudel) à Auriac et au Faget[511], puis, le 9 octobre 1449, Jean et Hugues Guillot, père et fils, vendirent à noble Jean Amic des

[511] André Navelle, *op.cit.,* t.V, p. 138 produisant AD. Tarn et Garonne 5 E 11780, Junsègue, notaire ; AM.T II 130 dit Ricarde d'Estève, fille et héritière de Raymond d'Estève de Gaudel

droits et oublies à Verdun, dans la baronnie de Ferrals (Aude), cette vente fut rappelée dans un hommage du 23 mars 1492[512].
Il avait épousé, avant le 3 juin 1442, noble **Ricarde d'ESTEVE de GAUDEL,** fille et héritière de Raymond (d'ESTEVE) de GAUDEL, chevalier[513].
Ils eurent :

4.1 Hugues GUILLOT, qui suit.

4.2 Philippe GUILLOT.
Philippe de Guillot vivait le 19 avril 1487[514].
Elle avait épousé, en 1448, **Jean Bernard de GAVARRET,** coseigneur de Saint-Léon (Haute-Garonne), seigneur de Vieillevigne (Haute-Garonne), fils d'Arnaud Guillaume de GAVARRET, seigneur de Saint-Léon, Caussidières, et d'Olive de QUIMBAL[515].
Jean Bernard de Gavarret mourut avant le 14 juin 1474, date à laquelle Jean de Gavarret, oncle paternel, et Hugues de Guillot, seigneur du Fajet, oncle maternel de Gabriel de Gavarret, fils de feu Jean Bernard de Gavarret et de noble Philippe firent l'inventaire des biens[516], en 1475, son fils Gabriel de Gavarret était sous la tutelle de Hugues de Guillot, seigneur du Faget[517].

4.3 peut-être Raymond GUILLOT.
Raymond Guillot fut témoin, le 21 avril 1444, puis, le 19 avril 1476, noble Raymond Guillot du Faget fut témoin[518].

Les 12 et 15 janvier 1477, vivait **Guiraud GUILLOT,** damoiseau, coseigneur du sixième de Mouzens (à 5 km au sud-est du Faget), oncle de noble Pierre Jehan ou Johannin, coseigneur de Cuq[519], qui en raison de la proximité géographique pourrait appartenir à cette famille.

IV Hugues GUILLOT, seigneur du Faget (Haute-Garonne, à 4 km au nord d'Auriac-sur-Vendinelle.)

---

[512] André Navelle, *op.cit.,* V, p.138 se référant à J. Bonet, notaire pour la vente en 1449 et à AD.HG 3 E 232 P. Arnaldi, notaire pour l'hommage en 1492
[513] André Navelle, *op.cit.,* t.V, p. 138, produisant AD. Tarn et Garonne 5 E 11780, Junsègue, notaire, au Faget, noble Ricarde épouse Jean Guillot, fille et héritière de de Raymond Etienne de *Gandelle,* chevalier.
[514] A.M. Toulouse II 157
[515] André Navelle, *op.cit.,* V, pp.50,51
[516] André Navelle, *op.cit.,* V, p.51 se référant à Durant 10140
[517] AD.HG 3 E 10105 Montesquieu-Lauragais
[518] André Navelle, *op.cit.,* V, p. 139, produisant AD. Tarn et Garonne 5 E 11780 Junsègue notaire, en 1444, et AD.HG 3 E 10441 Carle, notaire
[519] André Navelle, *op.cit.,* V, p.139, produisant AD.HG 3 E 10001, Cardonis, notaire et AD.HG 3 E 10441 Carle, notaire

Hugues Guillot, écuyer, fut témoin, le 13 août 1444, puis il fut cité, en 1461, comme seigneur du Faget[520]. Le 5 octobre 1473, il vendit à Antoine d'Anticamareta les cens, droits et oublies énumérés sur des fiefs à *Leupastelha,* au prix de 15 écus d'or[521].
En 1478, noble Hugues Guillot, seigneur du Faget, était tuteur de de Gabriel de Gavarret, fils pupille de Jean Bernard de Gavarret, coseigneur dudit lieu, et de Philippe Guillot, mère dudit pupille[522]. Il vivait le 15 novembre 1484, date d'une lauzime, il était alors viguier du comte de Caraman[523].
Il avait épousé **Marguerite de LA PLAGNOLE.**
On cita, le 24 janvier 1484, une lauzime de Marguerite de La Plagnole, épouse d'Hugues Guillot, coseigneur du Faget[524].
Selon Jules Villain, Hugues Guillot, seigneur du Faget aurait épousé, donc vraisemblablement en premières noces, (vers 1465 ?), **Jeanne de LORDAT,** fille d'Hugues de LORDAT et de Marguerite de SERRES (ceux-ci mariés par contrat du 6 mai 1448[525])
D'une ou de ses deux unions il eut :

5.1 Jean GUILLOT, qui suit.

5.2 André GUILLOT, curé de Vignes ou Vinet.
Le 24 août 1524, il fut le procureur de Jacques des Guillots, pour son achat de la baronnie d'Auriac[526].

5.3 *Fernande* (Firmande ?) GUILLOT[527].
Elle épousa **Guiraud de LACALM.**

V Jean III GUILLOT.
Jean Guillot du Faget fut, le 16 février 1490, témoin du mariage de Jean d'Anticamareta, damoiseau, fils d'Antoine d'Anticamareta, et de Philippe d'Hautpoul, fille de feu Pierre d'Hautpoul, seigneur de Saint-Affrique[528].
La Chesnaye-Desbois ne fournit pas la preuve de son rattachement, qui est probable pour expliquer la transmission de la seigneurie du Faget.
D'une alliance inconnue, il eut :

6.1 Jacques des GUILLOTS, qui suit.

6.2 Michel des GUILLOTS, qui suivra.

---

[520] André Navelle, *op.cit.,* V, p.138 produisant AD. Tarn et Garonne, 5 E 11780, Junsègue, notaire ; AD. Haute-Garonne 3 E 9817 Caraman
[521] André Navelle, *op.cit,* V, p. 168 citant Sabatier Dept 268
[522] AD. HG 3 E 10001 Caraman
[523] André Navelle, *op.cit.,* V, p.138
[524] André Navelle, *op.cit.,* V, p.138, produisant AD.HG 10442 Carle, notaire
[525] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t.II, pp. 1480, 1481
[526] André Navelle, *op.cit.,* V, p. 140 produisant AD.HG 3 E 5109 Pégurier, notaire
[527] La Chesnaye-Desbois indique Fernande Guillot et son mari
[528] AD.HG 3 E 9824 Caraman

6.3 Tristan des GUILLOTS, chanoine.
Il fut doyen de Pamiers.
Le 30 octobre 1510, noble Tristan des Guillots fut cité oncle des héritiers de feu Michel des Guillots, puis, le 9 décembre 1548, Tristan des Guillots, chanoine, doyen de ND du Camp de Pamiers, fut cité oncle de Jean des Guillots, seigneur de Faget[529].

6.4 Marguerite des GUILLOTS.
Elle épousa noble **Roger d'AURIOL,** seigneur de Miraval, fils de Jean d'AURIOL et d'Antoinette ou Catherine de BORASSIER, sa seconde épouse, d'où postérité[530].
Roger d'Auriol, frère et héritier de Blaise d'Auriol, chevalier, donna, le 4 février 1541, une procuration à Ramond Auriol, chanoine de Pamiers pour régir les biens de feu Blaise, puis, le 23 juin 1543, suite à un arrêt de parlement du 10 juillet 1542, n. François d'Auriol, premier héritier de feu Blaise fut condamné à restituer des biens à noble Roger d'Auriol, second héritier[531].

6.5 Isabeau des GUILLOTS.
Elle épousa, en 1523, **Gaillard de LAURENS,** seigneur des Andivats, fils de Guillaume de LAURENS, seigneur des Andivats, et de noble Yolande VIDAL, d'où postérité[532]. Gaillard de Laurens, seigneur des Andivats, avait été nommé tuteur de son neveu Antoine des Guillots, selon l'acte d'émancipation de ce dernier du 14 septembre 1542 (infra), puis, fit une donation, le 3 février 1566, à son fils aîné Jacques, qui épousa Gabrielle de Bonvillar[533].

VI Jacques des GUILLOTS, écuyer, seigneur du Faget, baron d'Auriac (sur-Vendinelle, à 5 km à l'est de Caraman, Haute-Garonne.)
Il acheta à Antoine de Foix et de Carmaing (devenu Caraman), seigneur de La Pomarède, une partie de la baronnie d'Auriac, pour 4 000 livres, cette baronnie avait été gagée à Antoine par son frère, feu Jean de Foix et de Caraman. Son fils Gaston de Foix de Caraman voulut récupérer ce gage puis accepta, le 24 août 1524, de confirmer la vente moyennant un surplus de 1 000 livres payé par Antoine des Guillots, recteur de Vinet, procureur de Jacques des Guillots[534], la date de cet achat n'est pas précisée dans cet acte, il fut réalisé le 2 août 1516 selon un historique de cette baronnie citant cet achat à cette date[535].

---

[529] André Navelle, *op.cit.,* V, p. 140 produisant AD.HG 3 E 9938 bis, de Querrcu, notaire pour l'acte de 1533 et AD.HG 3 E 1378 Bolaroti, notaire, pour l'acte de 1548
[530] André Navelle, *op.cit.,* I, pp.102-107
[531] André Navelle, *op.cit.,* I, pp.106-107
[532] André Navelle, *op.cit.,* VI, p. 163.
[533]Jules Villain, *op.cit.,* II, p. 1049, qui dit par erreur qu'Isabeau des Guillots était fille d'Antoine ; André Navelle , *op.cit., V, p. 163,* dit qu'elle était fille de Jean(III), ce qui est exacct ; Etienne Léger, Les demoiselles de Saint-Cyr, II, Laurens de Soupets, dit par erreur, sans preuve, qu'elle était fille de Jacques et d'Isabeau de Montbrun ; le testament de ce Jacques de Laurens et celui de cette Isabeau Montbrun, ne la fait pas apparaître ; cette lignée fut continuée par Michel des Guillots, frère de Jacques, époux d'Isabeau de Montbrun.
[534] André Navelle, *op.cit.,* V, p.140, produisant AD.HG 3 E 6109, Pégurier, notaire
[535] AM. Toulouse II 130 ; *Les droits seigneuriaux en Lauragais*

Le 21 janvier 1527, Jean Manent, seigneur de Belloc, coseigneur d'Algans, vendit à Jacques des Guillots, seigneur du Faget, baron d'Auriac, la borde noble del Solié, juridiction d'Algans (Tarn) qui donnait une rente annuelle de 90 setiers de blé, 30 setiers d'avoine, 3 setiers de pois et fèves, 5 setiers de noix, 2 porcs gras, 6 setiers « ordei », 1 livre de safran, 1 pipe de vin, 50 poules, pour le prix de 1 600 livres, puis, le 30 novembre 1531, Michel de Vabres racheta pour 600 écus, pour François de Montesquiou, son gendre, la borde de Caneville à Salles, vendue à Jacques des Guillots par Jean de Montesquiou, père de François[536].
Jacques des Guillots testa le 15 juin 1531, nommant héritier son fils Antoine[537].
Le 3 juin 1534, Jacques des Guillots, seigneur du Faget, avait la préséance sur Michel des Guillots, puis, le 12 avril 1535, eut lieu un procès commencé par Jacques des Guillots, seigneur du Faget, coseigneur baron d'Auriac, puis continué par sa veuve Isabeau de Montbrun, mère d'Antoine, contre Michel des Guillots pour la possession du quart de la baronnie d'Auriac et du Faget, la juridiction haute, moyenne et basse, refusant à Michel le titre de seigneur du Faget, et sur la préséance à Auriac de Jacques, de sa femme et ses enfants sur Michel[538].
Jacques des Guillots avait épousé, **Isabeau de MONTBRUN,** fille d'Antoine de MONTBRUN, seigneur de Montbrun, de Lamothe, du Blanc, et de Violande d'HAUTPOUL[539].
Isabeau de Montbrun était, le 21 octobre 1524, en procès contre son mari, date d'une procuration qu'elle donna, au cours de ce procès, elle reçut, le 27 janvier 1525, une provision de 150 livres par an sur les biens de son mari[540].
Isabeau de Montbrun, veuve de Jacques des Guillots, fut citée le 12 avril 1536, comme mère d'Antoine, puis, le 29 novembre 1541, mère et tutrice d'Antoine, elle donna une procuration[541].
Isabeau de Montbrun épousa, en secondes noces, avant le 4 avril 1541, Adrien (de) Bonhomme, seigneur d'Aiguefonde, selon une donation qu'elle fit, en 1578, à sa fille Catherine, veuve de François de Rozet, cet acte fait apparaître *François* de Bonhomme *fils* d'Adrien de Bonhomme[542], inconnu de la généalogie de cette famille, qui doit être confondu avec Françoise Bonhomme, sœur d'Adrien, car ce dernier eut une fille unique, Maria, qu'il institua héritière universelle par son testament du 18 avril 1543[543].

---

[536] André Navelle, *op.cit.,* V, p. 140 produisant AD.HG 3 E 5145 Lobeyrie, notaire pour l'achat de 1527 et AD.HG 3 E 5151 Lobeyrie, notaire, pour la revente de 1531.
[537] AM. Toulouse II 139, du 20 septembre 1754
[538] André Navelle, *op.cit.,* V, p.140, produisant AD.HG B 20 pour l'acte de 1534 et AD.HG B 2028 pour l'acte de 1534
[539] André Navelle, *op.cit.,* VII, pp. 220, 221, produisant les preuves
[540] André Navelle, *op.cit.,* V, p.140, produisant Jusègue 9842 pour l'acte de 1524 et AD.HG B 20 pour l'acte de 1525.
[541] André Navelle, *op.cit.,* V, p.240, produisant AD.HG B 29 pour l'acte de 1536 et AD.HG 3 E 862 de Besco, notaire pour l'acte de 1541
[542] AD.HG 3 E 20233 Loubens Lauragais ; le 4 avril 1541 Adrien de Bonhomme, seigneur d'Aiguefonde donna une procuration à Isabel de Montbrun, pour gérer ses biens (AD.HG 3 E 9889 Cassanea, notaire.
[543] AD.HG 3 E 5198 Lobeyrie, notaire

En 1560, Philippe de Loubens, seigneur de Verdalle, nomma procureur son frère Augier, devant Isabeau de Montbrun, dame du Faget, veuve de Jacques des Guillots, seigneur du Faget, dont la nièce était Marguerite de Montbrun dame de La Motte Montbrun[544].
Isabeau de Montbrun, veuve de Jacques des Guillots, seigneur du Faget, baron d'Auriac, fut citée, en 1565, avec Pierre Hunaud et Marguerite de Montbrun, dame de la Motte Montbrun, sa femme[545].
Isabeau de Montbrun, dame du Faget, seigneuresse de La Salvetat, testa le 5 mai 1579, faisant un legs de 1 000 livres à Isabel et Delphine d'Aure, filles de Jacqueline des Guillots, femme de Charles d'Aure, seigneur de La Mothe, un legs de 200 livres à sa fille Catherine, veuve de François de Rozet, seigneur de La Nogarède, un legs de 200 livres à sa fille Anne des Guillots, femme de Jean de Séverac, seigneur de Montcausson, un legs à Marguerite de Montbrun, femme du seigneur de Lanta, instituant héritier universel François de Montesquiou, seigneur et baron du Faget, fils de feu le capitaine de Sainte-Colombe, et de sa fille Jeanne des Guillots, baronnesse du Faget, Auriac et Cabanial et seigneuresse de La Salvetat[546].
Jacques des Guillots et Isabeau de Montbrun eurent :

7.1 Antoine des GUILLOTS, écuyer, seigneur du Faget, baron d'Auriac.
Le 14 septembre 1542, Antoine des Guillots, seigneur du Faget, déclara que feu Jacques des Guillots, son père, lui avait donné comme tuteurs, par son testament, Isabeau, sa mère, noble Pierre Durand, seigneur de Labruguière, (remarque : il avait épousé Marie de Montbrun, sœur d'Isabeau), Gaillard Laurens, seigneur des Andivats, il avait été déclaré majeur mardi dernier, il restait à nommer un curateur, son père lui avait donné la moitié de ses biens lors de son contrat de mariage avec Isabeau de Montbrun puis l'avait institué son héritier par son testament, il n'accepta que sous bénéfice d'inventaire[547].
Le 9 février 1554, noble Sébastien Durand, procureur d'Antoine des Guillots, écuyer, seigneur du Faget, baron d'Auriac, vendit à Jean de Bernuy, écuyer, seigneur de Palaficat, pour *100* livres tous les biens d'une métairie que le seigneur du Faget avait près d'Auriac[548].
Antoine des Guillots, fils de Jacques des Guillots et d'Isabeau de Montbrun, testa le 10 novembre 1559, instituant héritière Jeanne des Guillots[549]

7.2 Anne des GUILLOTS.
Elle fut instituée légataire de sa mère par son testament du 5 mai 1579.
Elle avait épousé, par contrat du 2 novembre (*1538*[550] ou 1558[551]), **Jean de SEVERAC,** seigneur de Montcausson (à 3 km de Revel, Haute-Garonne), fils de Paul de SEVERAC, seigneur de Montcausson, Lauratier, et de Brune de PADIES[552].

[544] AD.HG 3 E 9957 Lanta
[545] AD.HG 3 E 9959 Lanta
[546] AD.HG 3 E 20233 Loubens Lauragais
[547] André Navelle, *op.cit.,* V, p. 140, produisant AD.HG 3 E 5199 Lobeyrie, notaire.
[548] AD. Aude B 1985, Astorg, Erene, notaire d'Auriac
[549] AM. Toulouse II 139, du 20 novembre 1754

Jean de Séverac vivait en 1589 et mourut dès 1594, date à laquelle une dette fut reconnue à Anne des Guillots, veuve, et à Sébastien de Séverac, seigneur de Juzes, mère et fils[553]. Jacqueline de Séverac, fille de Jean de Séverac, seigneur de Montcausson et d'Anne des Guillots épousa, par contrat du 28 septembre 1600, noble Philippe de Crozet, habitaqnt Saint-Félix[554].

7.3 Françoise des GUILLOTS.
Elle mourut avant 1538.

7.4 Jeanne des GUILLOTS, dame du Faget, de la baronnie d'Auriac, de Cabanial, seigneuresse de La Salvetat.
Elle fut nommée dans le testament de sa mère, du 5 mai 1579, comme épouse de feu le capitaine de Sainte-Colombe, mère de François de Montesquiou, seigneur et baron du Faget.
Elle avait épousé, le 14 décembre 1561, **Jean de MONTESQUIOU** dit de GELAS dit le capitaine de Sainte-Colombe, second fils d'Imbert de MONTESQUIOU, seigneur de Gélas et du Périer, et de Madeleine, dame de SAINTE-COLOMBE et d'AYDIE.[555]
Jeanne des Guillots, qui avait hérité de son père la baronnie d'Auriac, la transmit à son fils, François de Montesquiou, auquel Jean de Bonvillar et Gaspard de Villeneuve de Crosillat rendirent hommage le 16 juillet 1606[556].
François de Montesquiou, baron du Faget, d'Auriac, du lieu du Faget, fit, en 1583, un arrentement à sa tante Catherine des Guillots[557], puis François de Sainte-Colombe céda, en 1594, des fiefs de Jacques des Guillots, seigneur du Faget[558].

7.5 Jacqueline des GUILLOTS.
Elle épousa **Charles d'AURE,** seigneur de La Mothe, fils d'Adhémar d'AURE, seigneur de La Mothe, et de Salvie de GRIMOARD, dame de Villebrumier, ils eurent une fille Delphine d'Aure, qui épousa, par contrat du 27 octobre 1560, Adhémar de Soubiran, seigneur d'Arifat, d'où postérité, et une autre fille Isabel, qui reçut, comme sa sœur Delphine, une donation de 1 000 livres par le testament de sa grand-mère Isabeau de Montbrun le 5 mai 1579[559].
Devenu veuf Charles d'Aure épousa, en secondes noces, (vers 1550), Françoise de Plaigne, fille de Michel de Plaigne, seigneur de Saint-Ferriol, et de Brune Catherine de Narbonne, ils eurent une fille Françoise d'Aure et de Grimoard, dame de Villebrumier

---

[550] André Navelle, *op.cit.,* V, p. 139, date qui semble une confusion avec 1558
[551] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t.I, pp.938, 939, Reversat, notaire à Caraman, qui indique les parents de Jean de Séverac mariés par contrat du 25 novembre 1518
[552] Jules Villain, *op.cit.,* I, pp. 938, 939.
[553] AD.HG 3 E 19429 Revel
[554] AD. Aude B 1991
[555] La Chesnaye-Desbois
[556] AM. Toulouse II 130
[557] AD.HG 3 E 20234 Loubens Lauragais
[558] AD.HG 3 E 19429 Revel
[559] AD.HG 3 E 20233 Loubens Lauragais.

qui épousa, par contrat du 27 septembre 1571, Mariet de Bousquet, baron de Verlhac, d'où postérité[560].

7.6 Catherine des GUILLOTS.

Catherine des Guillots, veuve de François de Rozet, seigneur et baron de La Nogarède, reçut, en 1578, une donation de sa mère Isabeau de Montbrun, dame du Faget et de La Salvetat, qui s'était remariée avec noble Adrien de Bonhomme, seigneur d'Aiguefonde[561], elle fut nommée légataire de sa mère par son testament du 5 mai 1579.

Elle avait épousé, en 1560, **François de ROZET,** seigneur de La Nogarède, fils d'Arnaud de ROZET, écuyer, et de Salvie d'HEBRAIL, dame de la Nogarède, d'où postérité[562]

****

VI bis Michel des GUILLOTS, seigneur du Faget.

Comme dit supra, il était en procès, le 12 avril 1535, avec sa belle-sœur Isabeau de Montbrun, veuve de Jacques des Guillots, il n'apparut plus ensuite.

Il avait épousé, en 1521, **Marie de VILLENEUVE,** fille de Michel de VILLENEUVE, seigneur de la Croisille, et de Marguerite d'AURE[563], Guillaume de Villeneuve, coseigneur de la Croisille, dans son testament du 6 mai 1537, rappela le contrat de mariage de feu Michel de Villeneuve, son père, et de Marguerite d'Aure, sa mère[564].

Marie de Villeneuve, veuve de Michel des Guillots, seigneur du Faget, et Jean des Guillots, son fils, donnèrent, le 10 mai 1546, une quittance de 200 livres à Jean et Antoine Martin, prêtre fils de Firmande de Lamy[565].

Ils eurent :

7.1 Jean IV des GUILLOTS, qui suit.

7.2 Jeanne des GUILLOTS.

Le 11 juin 1579, Jeanne des GUILLOTS, héritière des biens de son mari, de son fils Jean et de sa fille Hélène, fit une donation à Paul d'Auriol fils d'Antoine d'Auriol, seigneur de Montagut , fils de Philippe de Capriol, sœur aînée de son mari, elle était tenue de satisfaire Claire et Jeanne de Monts, ses nièces, filles de Claire des Guillots, sa soeur[566].

Elle avait épousé, (vers 1540), **Antoine de CAPRIOL,** seigneur de la Bastide de Cuq, fils d'Olivier de CAPRIOL, seigneur de Mandoul, et de Firmande de LESCURE, il mourut avant le 11 juin 1579[567].

---

[560] Jacques de Roquemaurel, *Familles d'Aure,* pour ce qui le concerne, produisant les preuves
[561] AD.HG 3 E 20233 Loubens Lauragais
[562] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.197
[563] André Navelle, *op.cit.,* V, p.150
[564] AD.HG 3 E 2498 Celeri, notaire.
[565] André Navelle, *op.cit.,* V, p. 140, se référant à Bodon
[566] AD. Aude B 20
[567] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Capriol,* produisant la preuve.

7.3 Claire des GUILLOTS.
Elle épousa le **seigneur de MONTS**[568], ils eurent deux filles Claire et Jeanne de Monts qui devaient recevoir le 11 juin 1579 une donation de leur tante Jeanne des Guillots, veuve d'Antoine de Capriol.

VII Jean IV des GUILLOTS, seigneur du Faget.
Le 4 juin 1554, dans la maison de noble Jean de Bernuy, seigneur de Palaficat, bourgeois d'Auriac, Jean des Guillots, écuyer, seigneur du Faget, vendit à noble Antoine de Capriol, seigneur de la Bastide de Cuq, en Albigeois (son beau-frère), un moulin assis au consulat du Faget[569]
Le 13 octobre de la même année, Jean des Guillots, passa un accord avec les syndics des prêtres du Purgatoire de Carmaing[570], la même année il dénombra une maison, jardin, deux vignes et un four bannier qu'il avait au lieu du Faget[571].
Le testament de Jean des Guillots, mort depuis 10 mois, fut ouvert le 6 mai 1575, en présence de sa veuve Aldonce de Pontaud et des ses enfants Jean Michel et Jeanne des Guillots[572].
Il avait épousé, par contrat du 7 juillet 1549, ***Doulce*** **(Aldonce) de PONTAUT**[573].
Ils eurent :

8.1 Jean Michel des GUILLOTS, qui suit.

8.2 Jeanne des GILLOTS.
Elle vivait le 6 mai 1575 et n'apparut plus ensuite.

VIII Jean Michel des GUILLOTS, sieur du Faget, de Laborie (lès Le Faget.)
Jean Michel des Guillots, sieur du Faget, fut présent, le 8 août 1588, aux pactes de mariage entre François de Montesquiou et de Gélas, seigneur baron du Faget, d'Auriac, Cabaniac et La Salvetat, et Anne de Villeneuve, dame et seigneuresse de La Serre, Belleval[574].
Jean Michel des Guillots, sieur de Laborie, coseigneur du Faget, céda, en 1608, 90 livres à Gaspard de Villeneuve, seigneur de Crosillat, sur Gaillard de Villeneuve, sieur d'Avezac, pour raison des droits que ce dernier possédait, appartenant audit des Guillots comme mari de feue Marie de Villeneuve, sœur dudit d'Avezac, en vertu du contrat passé entre Guillaume de Villeneuve, père de Gaspard, et Marie de Villeneuve femme dudit des Guillots[575].
Jean Michel et Guillaume des Guillots, père et fils, habitant le Faget vendirent, en 1611, une maison à François de Villeneuve, seigneur et baron d'Auriac, du lieu du Faget, gentilhomme ordinaire du roi et enseigne de sa compagnie d'ordonnance[576].

---

[568] AD. Aude B 20
[569] AD. Aude B 1983, Antoine de Remos, notaire d'Auriac
[570] AD. Aude B 1983, Nicolas Bessier, notaire de Toulouse,
[571] BM. Toulouse Ms 635
[572] AD.HG 3 E 11839, Thomas Dolivier, notaire
[573] André Navelle, *op.cit.,* V ; p.140, se référant au Marquis d'Aubais, *Pièces fugitives…*
[574] AD. Gers Vergès I 2524 n°13929, Antoine Jotesta, notaire du lieu d'Algans, diocèse de Lavaur
[575] AD.HG 3 E 17144 Caraman
[576] AD.HG 3 E 956-

Le 23 novembre 1613, Jean Michel des Guillots, sieur de Laborie, donna à son deuxième fils Jean des Guillots, sieur d'Endaure, comme il avait donné à son fils aîné, Guillaume des Guillots, sieur d'Endaure, 2 000 livres à prendre des fruits de feu François de Montesquiou, seigneur de Montesquiou, baron du Faget et d'Auriac[577].
Le 8 janvier 1615, Jean Michel des Guillots, sieur de Laborie lès Le Faget, au diocèse de Toulouse, donna à Guillaume des Guillots, seigneur d'Endaure, son fils, tous les biens qu'il avait donné, en 1600, à M. Me François des Guillots, prêtre, son fils, en raison de la grande amitié qu'il lui portait[578].
En 1620, M. Jean de Richard, docteur et avocat, reconnut une dette de 97 livres à Michel des Guillots, sieur de Laborie[579].
Jean Michel des GUILLOTS avait épousé, (vers 1580), **Marie de VILLENEUVE,** sœur de Gaillard de VILLENEUVE, sieur d'Avezac, dite fille d'Arnaud de VILLENEUVE, seigneur d'Avezac, et d'Antoinette de RIVALS[580].
Marie de Villeneuve mourut avant le 4 février 1604, date du contrat de mariage de son fils aîné Guillaume.
Ils eurent :

9.1 Guillaume des GUILLOTS, qui suit.

9.2 Jean des GUILLOTS.
Donataire de son père le 23 novembre 1613.

9.3 Sébastien des GUILLOTS, qui suivra.

9.4 Monsieur Maître **François des GUILLOTS.**
Prêtre, il mourut avant le 8 janvier 1615, date à laquelle son père donna à son fils Guillaume ce qu'il avait donné en 1600 à son fils François.

9.5 Antoine des GUILLOTS.
Antoine des Guillots assista son frère Guillaume lors de son contrat de mariage le 4 février 1604.

IX Guillaume des GUILLOTS, seigneur d'Endaure (probablement le lieu à 3 km de Belpech, Aude), de Laborie.
Guillaume des Guillots, sieur d'Endaure, fut présent le 16 octobre 1617, au contrat de mariage de Pierre de Buisson, seigneur de Cailhavel, et de Jeanne d'Anticamareta[581], puis, le 6 septembre 1626, à celui de Guillaume de Villeneuve, seigneur de Saint-Sernin, et de

[577] AD. Aude B 1987
[578] AD. Aude B 1987
[579] AD.HG 3 17442 Saint-Julia
[580] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Villeneuve,* Mars 2009, la preuve n'est pas fournie.
[581] AD. Aude B 1987, Louis de Seyres, notaire de Loubens

Suzanne de Montfaucon[582] et le 18 décembre 1635, à celui de Paul de Polastre, seigneur de Peyrefitte, et de Jeanne de Nogerolles.[583]
Il avait épousé, par contrat filiatif du 4 février 1604, **Jeanne de NOGEROLLES,** dame d'Endaure, fille de feu Etienne de NOGEROLLES, sieur de Saint-Sernin, et de Jacqueline de SAINTE-COLOMBE, le futur était assisté d'Antoine des Guillots, son frère, la future de Jeanne (des Guillots ?) de Labouriasse, veuve dudit sieur de Nogerolles, sa marâtre, et de Françoise de Nogerolles, sa sœur aînée, le futur reçut la moitié des biens selon le contrat de mariage avec feue Marie de Villeneuve, prévoyant de donner la moitié des biens au premier fils, étaient présents Gaillard de Villeneuve, seigneur d'Avezac, et Gaspard de Villeneuve, seigneur de Crosillat.[584]. Jeanne de Nogerolles mourut avant le 12 octobre 1643, date du contrat de mariage de sa fille Marthe (infra.)
Ils eurent (probablement au moins deux filles car Marthe reçut la moitié des biens de ses parents, la ou les autres filles ne sont pas connues) :

10 Marthe des GUILLOTS.
Elle épousa, par contrat du 12 octobre 1643, nommant ses parents, **Pierre de CLARAC,** seigneur de Roquesérière (Haute-Garonne), fils de Bertrand de CLARAC, seigneur et baron de Roquesérière, Mirepoix, (et de Marie d'ASSALIT[585]), la future recut la moitié des biens, furent présents Sébastien des Guillots, seigneur de Saint-Julien, Gaspard de Cailhau, sieur de La Graulet, Guillaume de Villeneuve, sieur de Crosillat, etc.[586]
Ils eurent deux filles, Marguerite de Clarac, qui épousa, par contrat du 16 juillet 1662, Claude de Rivals, sieur de Paulin, et Marie de Clarac, qui épousa, par contrat du 14 août 1664, nommant sa mère Marthe des Guillots et feu son père Pierre de Clarac, sieur de Laborie, le sieur Joachim Maynier, selon une quittance du paiement de la dot en 1666[587].

****

IX bis Sébastien des GUILLOTS, seigneur de Saint-Julien (-de Gras-Capou à 5 km au sud de Mirepoix, Ariège.)
Sébastien des Guillots, seigneur de Saint-Julien, procureur de sa mère, assista, le 25 novembre 1631, au château de Saint-Amans, au diocèse de Mirepoix, Jean Georges de Casamajour, seigneur de la Leude, fils de Jean de Casamajour, seigneur des Carlas, de La Leude, et de Gabrielle de Saint-Jean, lors de son contrat de mariage avec Marguerite de Raymond[588].
Sébastien des Guillots, seigneur de *Saint-Julia de Baila,* assista le 7 juillet 1649, sa proche parente, Marguerite de Gouzens et de Fontaines, veuve de François de Plaigne, lors de son contrat de mariage, au château de la Peyrote, juridiction de Laurac, au diocèse de Mirepoix, avec Marquès de Baud, sieur de Castelfort[589], puis, le 16 juillet 1662, il assista sa nièce

[582] AM. Toulouse II 157
[583] AD. Aude B 1991 François Nicol, notaire de Pamiers
[584] AD. Aude B 1987, contrat retenu par Antoine Cathelan, notaire de Beaupuy , expédié le 23 juin 1609
[585] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Clarac,* produisant la preuve.
[586] AD. Aude B 1995, Jean Antoine de Cantalauze, notaire d'Avignonet
[587] AD.HG 3 E 18754 Fontbouze, notaire du Faget
[588] AD. Aude B 1990 Germain Dat, notaire de La Bastide de Garnague ; AD. Aude B 35
[589] AD. Aude B 1995 Louis Fabry, notaire de Gajan

(petite-nièce) Marguerite de Clarac, fille de feu Pierre de Clarac et de Marthe des Guillots, lors de son contrat de mariage avec Claude de Rivals, sieur de Paulin, fils de feu Guillaume de Rivals, seigneur de Pratviel, et de Bourguine de Gibert[590].
Sébastien des Guillots, sieur de Saint-Julien, au diocèse de Mirepoix, fut maintenu noble par jugement de M. de Bezons le 29 novembre 1668[591].
Il avait épousé, le 30 novembre 1630, **Françoise de DURBAN,** fille de Jean de DURBAN, seigneur de Saint-Julien[592] ; Françoise de Durban, femme de Sébastien des Guillots, seigneur de Saint-Julia (alias Saint-Julien), fut présente, le 10 décembre 1651, avec Germain de Pradines, sieur de Saint-Estéve (Saint-Esteffe), au contrat de mariage de Mathieu Borrel, écuyer de Laurac, avec Marie de Pradines, fille de Jacques Paul de Pradines, seigneur de Saint-Estève (Saint-Esteffe), et de Claire de Sapte[593], cette Françoise de Durban pourrait être fille de Jean de Durban, seigneur de Saint-Julien, et de Catherine de Pradines.
Ils eurent :

10.1 Guillaume des GUILLOTS, qui suit.

10.2 Marie des GUILLOTS.
Elle épousa **François de CALOUIN,** seigneur de La Calouinière et de Montolivet, cornette au régiment de la Reine-Mère, fils de Mathurin de CALOUIN, seigneur de La Calouinière, et d'Anne d'AURIOL, leur fille Marie de Calouin, épousa, le 19 mars 1703, Raymond de Calouin, seigneur de Tréville et de Combalzonne, capitaine au régiment de Champagne, fils de Gégoire de Calouin, frère de François et de Jean Sauveur de Calouin, devenu veuf François de CALOUIN épousa en secondes noces Madeleine de ROUCH[594].

10.3 Françoise des GUILLOTS.
Elle épousa **Jean Sauveur de CALOUIN,** seigneur de *Pecalvel* puis de Montolivet par cession que lui fit son frère aîné François, d'où postérité[595].

X Guillaume des GUILLOTS, seigneur de Saint-Julien[596].
Il épousa demoiselle **de LA VERGNE**
Ils eurent :

11.1 Guillaume des GUILLOTS, qui suit.

11.2 N…des GUILLOTS, seigneur de Saint-Sylvestre.

---

[590] AD. Aude B 1998 Jean Buisson, notaire de Lavaur
[591] Louis Lafont de Sentenac, *Nobiliaire du département de l'Ariège,* in Histoire des Ariégeois, par l'abbé Duclos, t. VII, p. 87
[592] André Navelle, *op.cit.,* V, p.139 ; La Chesnaye-Desbois
[593] AD. Aude B 1996
[594] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t.II, p. 1204
[595] Jules Villain, *op.cit.,* II, p. 1204.
[596] Ce qui le concerne ainsi que sa descendance vient de La Chesnaye-Desbois

Il épousa à Aurillac, demoiselle de **CALDAGUES,** qui ne figure pas dans la généalogie établie par Saint-Allais. Ils eurent deux filles, l'aînée épousa en premières noces M. de Cavagnac de Portet, président à Aurillac, et en secondes noces un procureur du roi audit siège ; la cadette épousa un capitaine de cavalerie.

11.3 et 11.4 un fils prêtre et un autre, sieur de Bois-Gaillard, capitaine d'infanterie.

11.5 une fille, Madame de Montfaucon.

XI Guillaume des GUILLOTS.
Il épousa **Françoise THURIES.**
Ils eurent :

12.1 Louis des GUILLOTS, qui suit

XII Louis des GUILLOTS
Il est probablement Louis des Guillots de Labatut qui fut présent, le 28 février 1789, à l'Assemblée générale des trois ordres de la sénéchaussée de Castelnaudary, noblesse, votant pour le baron de Trébosc et pour le seigneur de Pompertuzat, son probable descendant, M. des Guillots de Labatut vivait en 1880 au château de Gaillardé, près de Mirepoix[597]
Il avait épousé **Marguerite de MONERIE**

II
Seigneurs de Labouriasse

I Mathelin de GUILLOT, de Longages.
Il mourut avant le 31 mars 1540, date à laquelle fut cité son fils, noble Jean Guillot, seigneur de Labouriasse[598]

II Jean de GUILLOT puis des GUILLOTS, chevalier, seigneur de Labouriasse (à 2 km au nord-est de Longages, Haute-Garonne.)
Il testa le 6 janvier 1573, nommant sa femme Lisette de Bertrand, disant avoir eu pour enfants Antoinette, épouse de feu Jean Amadou (Amadon ?), qui avait eu 1 000 livres de dot, feue Madeleine qui avait épousé le sieur de La Cassagne, conseiller au parlement de Toulouse, elle avait eu 1 500 livres de dot et de financement de la survivance de l'office de juge d'appeaux de feu son oncle, plus un legs à Iphigénie Hélie de La Cassagne, fille de feue Madeleine, sa fille, Iphigénie des Guillots qui avait épousé le seigneur de Brugnac, par pactes chez F. Lebret, elle avait eu les biens de Marquefave et de Saint-Paulet et aura 100 livres, Isabeau, religieuse à Longages, Jeanne, à marier, Louise épouse de M. de Teula, dotée de 2 000 livres, Iphigénie va être religieuse à Longages, instituant héritiers ses fils Jean et Germier. En

[597] Louis de La Roque et Edouard de Barthélemy, *Catalogue des gentilshommes de Languedoc et de Roussillon, Foix, Comminges et Couserans,* Jeanne Laffitte, Marseille, réédition 1982.
[598] André Navelle, *op.cit.,* V, produisant AD.HG 3 E 9567, Lebret, notaire

Annexe au testament : arrêt du parlement de Toulouse, du 27 juin 1584, à la requête d'Antoine de Ferrier, conseiller au parlement, époux de feue Jeanne des Guillots, Antoinette des Guillots, veuve de Jean Amadou, conseiller au Sénéchal, Iphigénie des Guillots, épouse de Jean de Lezat, seigneur de Brugnac, le curateur d'Iphigénie Hélie de La Cassagne, épouse de Jean de Garaud, le curateur de Sérène et Lisette de Teula, sœurs, ordonne la publication du testament[599].

Jean des Guillots, seigneur de Labouriasse mourut avant le 1er juin 1581, date du contrat de mariage de son fils Jean avec Bourguine de Nogerolles.

Il avait épousé, par pactes du 22 mars 1533, **Lisette de BERTRAND,** dotée de 1 000 livres, fille de Nicolas de BERTRAND, conseiller au parlement de Toulouse, seigneur de Quint, et d'Antoinette de JOURDAIN, ces pactes de mariages furent rappelés le 2 juillet 1545, mentionnant une quittance de dot le 26 novembre 1534 et une autre à la date mentionnée ci-dessus[600].

Ils eurent :

3.1 Jean des GUILLOTS, qui suit.

3.2 Germier des GUILLOTS.

3.3 Antoinette des GUILLOTS.

Elle épousa **Jean AMADOU (AMADON ?),** conseiller au Sénéchal. Il mourut avant le 6 janvier 1573. Ils eurent une fille Guyonne Amadou qui épousa Germain Benoît, elle mourut avant 1600[601].

3.4 Madeleine des GUILLOTS.

Madeleine des Guillots mourut dès 1572, date du second mariage de Germain Hélie de La Cassagne, elle fut citée feue le 6 janvier 1573 dans le testament de son père.

Elle avait épousé **Germain HELIE de LA CASSAGNE,** conseiller au parlement de Toulouse, qui mourut le 1er décembre 1576[602]. Devenu veuf, Germain Hélie de La Cassagne avait épousé, en secondes noces, en 1572, Jeanne de Forès, fille de Thomas de Forès, seigneur de Carlencas, Levas, conseiller au parlement de Toulouse, et de Marie Robin, Jeanne de Forès, devenue veuve, épousa en secondes noces, le 10 décembre 1580, par contrat du 13 novembre 1580, dotée de 2 000 écus, Pierre de Saint Etienne, seigneur de La Frayssinette et de Lanta[603], fils de Pierre de Saint Etienne et d'Anne de Drot[604], d'où postérité.

Germain Hélie de La Cassagne et Madeleine des Guillots eurent une fille, Iphigénie Hélie de La Cassagne qui, dotée de 2 000 livres, épousa par pactes du 13 août 1577,

---

[599] André Navelle, *op.cit.,* V , p.141 produisant AD.HG 3 E 2622 et 2625, Celeri, notaire.
[600] André Navelle, *op.cit.,* V, p.141, produisant AD.HG 3 E 5213 Lobeyrie, notaire
[601] André Navelle, *op.cit.,* V, p.141
[602] André Navelle, *op.cit.,* V, p.142
[603] André Navelle, *op.cit.,* IV, pp. 294, 295, produisant AD.HG 3 E 2626 A. Celeri, notaire, pour le second mariage de Jeanne de Forès
[604] Hubert de Vergnette, *Filiations languedociennes,* t.2, p. 118

contrat du 23 décembre 1581 et bans de janvier 1582, Jean de Garaud, trésorier général de France en la généralité de Toulouse, seigneur de Montesquieu (-Lauragais, Haute-Garonne) et de Cumiès (Aude), fils de François de Garaud, trésorier général de France en la généralité de Toulouse, chevalier, seigneur de Montesquieu et de Cumiès, et d'Anne de Bernuy[605].
Jean de Garaud testa le 17 novembre 1583, instituant héritier universel son fils François, et testa une seconde fois 1er septembre 1610, Iphigénie Hélie de La Cassagne mourut le 17 juin 1633.

3.5 Iphigénie des GUILLOTS.
Elle testa le 22 juillet 1618, veuve de Jean de Lézat, seigneur de Brugnac, faisant des legs à ses enfants, Marc Antoine de Lézat, seigneur de La Prade, cornette d'une compagnie commandée par le seigneur de Montastruc, Germaine de Lézat, religieuse à Saint-Laurent, Isabeau de Lézat, religieuse à Longages, Germaine, Louise et Jeanne de Lézat, instituant héritier universel Jean de Lézat, seigneur de Brugnac, baron de Marquefave, son fils aîné[606]. Elle est citée, veuve, en 1626[607].
Elle avait épousé, par pactes du (*12 mars 1573,* date inexacte sauf s'il s'agit d'un contrat post nuptial car elle est dite mariée dans le testament de son père du 6 janvier 1573), noble **Jean de LEZAT,** seigneur de Brugnac, fils de Vital de LEZAT, seigneur de Brugnac, Marquefave, et de Sérène BAILLE, ils eurent 9 enfants dont Jean de Lézat qui épousa, par contrat du 29 janvier 1595, Françoise de Larroquan, selon un acte du 9 mars 1597[608].

3.6 Isabeau des GUILLOTS, religieuse à Longages le 6 janvier 1573.

3.7 Louise (ou Lisette) des GUILLOTS.
Elle épousa, le 16 janvier 1554, noble **Jean de TEULA,** écuyer, seigneur de Marignac, Plaisance, fils de Jean de TEULA, capitoul, conseiller au parlement de Toulouse et de Mondette de LAVIT, ils eurent deux filles Sérène et Lisette (alias Louise) de Teula. Jean de Teula, devenu veuf, épousa, en secondes noces, avant le 11 avril 1578, Espérance de Beccarie de Pavie de Rouer, d'où une fille Marguerite de Teula ; devenue veuve Espérance de Beccavie, épousa, en secondes noces, Clément de La Roque-Bouillac, seigneur de Marignac (seigneurie qui lui avait été apportée par sa femme[609]).
Jean de Teula, écuyer, seigneur de Marignac, testa le 11 avril 1578, disant avoir reçu 2 000 livres en dot d'Espérance (de Beccarie de Pavie) de Rouer, fille de feu Ramond de Rouer, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Fourquevaux, ambassadeur pour le

[605] André Navelle, *op.cit.,* V, p.37 ; AD.HG Reg. Ins A, pour le contrat de mariage de 1581 ; AD.HG GG 221 Toulouse pour les bans ; il indique les testaments de Jean de Garaud et le décès d'Iphigénie Hélie de La Cassagne
[606] AD.HG 3 E 9553 Marquefave
[607] AD.HG 3 E 9557 Marquefave
[608] AD.HG Reg Ins 7
[609] André Navelle, *op.cit.,* X, pp.1112, 113, qui indique également la date de décès de Jean de Teula

roi, en Espagne, il lui légua la seigneurie de Marignac, Lisette de Teula, sa fille, de ses premières noces, a eu en dot, en premières noces 1 666 écus 1/3, elle était fille de feue Lisette des Guillots, sa première femme, il institua héritières universelles, Sérène de Teula, sa fille aînée de ses premières noces et Marguerite de Teula, sa fille de ses secondes noces, à parts égales[610], il mourut avant 1584.

3.8 Jeanne des GUILLOTS.

Elle avait épousé, après le 6 janvier 1573, **Antoine FERRIER,** conseiller au parlement de Toulouse, fils d'Augier FERRIER, docteur en médecine, docteur régent de l'Université, médecin de la reine Catherine de Médicis, et de Marguerite GINESTON.

Jeanne des Guillots mourut entre 1582 et 1584, d'où 4 enfants.

Augier Ferrier épousa, en secondes noces (bans du 5 février 1589), Marie de Malgasc, il testa le 24 avril 1589, citant feu son père, sa mère Marguerite de Gineston, sa femme Marie de Malgasc, faisant des legs à ses enfants de son premier lit, Martin, et Marguerite, instituant héritier universel son fils Montaugier[611].

3.9 Iphigénie des GUILLOTS, destinée le 15 janvier 1573 à devenir religieuse à Longages.

III Jean des GUILLOTS, seigneur de Labouriasse.

Jean des Guillots, seigneur de Labouriasse, acheta le 29 mars 1571, au château de Niaux, de Bernard de Comminges, seigneur et baron des baronnies d'Arignac et Pontejac la place et seigneurie *du Pin Mones et Garymont* pour 9 500 livres, dont 8 000 livres que le vendeur devait à ses frères Jacques et Blaise de Comminges et à sa sœur Madeleine de Comminges, il en résulta des procès au parlement de Toulouse pour trouble de jouissance, Bourguine de Nogerolles, veuve de l'acheteur nomma procureur, pour ce procès, le 25 juin 1621, son gendre Annibal de Saint-Lary[612].

Jean des Guillots, seigneur de Labouriasse, mourut dès 1585, date à laquelle Jeanne de Nogerolles, fille de feu M. Jean de Nogerolles, seigneur de Lapeyrouse, requit sa sœur Bourguine de Nogerolles, veuve de noble Jean des Guillots, seigneur de Labouriasse, et Anne des Guillots, sa fille et dudit sieur[613].

Il avait épousé, par contrat filiatif du 1er juin 1581, **Bourguine de NOGEROLLES,** dame de Lapeyrouse, dotée de 3 333 écus 1/3, soit 10 000 livres, fille de feu Me Jean de NOGEROLLES, licencié en droit, lieutenant-général du sénéchal d'Armagnac seigneur de Lapeyrouse (en Léguevin, Haute-Garonne), et d'Anne de LAGARDE[614].

Bourguine de Nogerolles, veuve de Jean des Guillots, seigneur de Labouriasse, au château de Montastruc, au diocèse de Rieux, passa un acte le 21 octobre 1630, du consentement de sa

---

[610] AD.HG 3 E 2624 Celeri, notaire de Toulouse

[611] André Navelle, *op.cit.,* IV, p.252, pour tout ce qui concerne Antoine Ferrier, testament AD.HG 3 E 11835 Farjonel, notaire

[612] AD.HG 3 E 13015 Castéra

[613] AD.HG 3 E 925 F. Bessier, notaire de Toulouse

[614] André Navelle, *op.cit.,* V, p.141, produisant AD.HG 2626 A. Celeri, notaire

fille Anne des Guillots et mourut avant le 20 avril 1632, date à laquelle sa fille, Anne des Guillots, femme du seigneur de Montastruc dit que son grand-père Jean des Guillots, seigneur de Labouriasse, avait laissé 21 livres par an pour dire des messes, et qu'aussi feue sa mère avait laissé l'intérêt de 300 livres, soit 18 livres[615].

IV Anne des GUILLOTS.

Anne des Guillots, femme d'Annibal de Saint-Lary, seigneur de Montastruc, était en procès en 1606, contre Adrien d'Aure, baron de Larboust, mentionnant feu Germier des Guillots, son oncle, au sujet de la seigneurie de Franquevielle[616], puis, en 1610, Paule de Lafon, veuve d'Adrien d'Aure, vicomte de Larboust, acheta à Anne des Guillots, femme d'Annibal de Saint-Lary, seigneur de Montastruc, Gensac, une rente sur Franquevielle, mentionnant feu Jean des Guillots, seigneur de Labouriasse, et Madeleine des Guillots, femme de Me de La Cassagne, président aux requêtes[617].

Le 3 août 1637, Anne des Guillots, veuve d'Annibal de Saint-Lary, fille et héritière de Bourguine de Nogerolles, par transaction du 7 mai précédent, dut payer 17 000 livres à Jean de Ciron, avocat en la cour, fils et héritier de feue Anne de Caulongue, fille de Jeanne de Nogerolles (sœur de Bourguine), femme de M. Me Jean de Ciron, conseiller au parlement de Toulouse[618].

Anne des Guillots, qui avait laissé la seigneurie de Frontignan à sa petite-fille, Anne Roger de Comminges, femme de Jean Charles de Gontaut de Biron, marquis de Saint-Blancard, vendit cette seigneurie, en juillet 1641, à Pierre de Comminges, seigneur de Montblanc, pour 6 000 livres, elle donna le 18 mars 1642, la somme de 24 000 livres à sa petite-fille Anne Roger de Comminges, nommant son petit-fils Jean Louis Roger de Comminges[619].

Elle fut citée, en 1644, avec Pierre de Comminges, seigneur de Montblanc, et mourut dès 1646, date à laquelle Jean Louis Roger de Comminges, vicomte de Bruniquel, fut dit héritier de feue Anne des Guillots son aïeule maternelle, en qualité d'héritier de feu Annibal de Saint-Lary, son aïeul maternel[620].

Elle avait épousé, en premières noces (2 publications le 26 janvier 1597), **Henry (de PERUSSE) des CARS,** seigneur de Castelnau[621], fils de Jacques (de PERUSSE) des CARS, seigneur de Merville (Haute-Garonne) et de Catherine BERAULT, sans postérité[622].

Elle avait épousé, en secondes noces, par contrat du 15 octobre 1599, **Annibal de SAINT-LARY,** seigneur de Montastruc (à Longages ?), Gensac, fils de Louis de SAINT-LARY, seigneur de Frontignan, Gensac[623] et probablement d'Anne de *RUBIOLLE ou ROBIALLE de Ruffis ou Russis*[624].

---

[615] AD.HG 3 E 9493 Longages (acte de 1630) et AD.HG 3 E 9494 (acte de 1632)
[616] AD.HG 3 E 16677 Noé
[617] AD.HG 3 E 16681 Noé
[618] AD.HG 3 E 9495 Longages
[619] AD.HG 3 E 9495 Longages ; AD.HG 3 E 9496 (en 1643)
[620] AD.HG 3 E 25375 L'Isle en Dodon (acte de 1644) et AD.HG 3 E 9496 Longages (acte de 1646)
[621] André Navelle, *op. cit.,* V, p. 141, se référant AD.HG GG 223
[622] Abbé Nadaud, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges,* t.1, p.304
[623] André Navelle, *op.cit.,* V, p.141, se référant à AD.HG Reg. Ins 8 bis f°29
[624] Père Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France,* t.IV, p. 309

En 1604, Pierre de Trébosc, sieur de Beillard, fit un accord avec Annibal de Saint-Lary et Anne des Guillots, sa femme, contre Bourguine de Nogerolles, veuve de Jean des Guillots, seigneur de Labouriasse[625]. Annibal de Saint-Lary fut cité le 7 mars 1632, avec sa femme Anne des Guillots, et mourut dès 1634, date à laquelle François de Nogaret, seigneur de La Tour, reçut 90 livres d'Anne des Guillots, veuve et héritière de M. de Montastruc, pour un legs fait par ledit feu de Montastruc, par son testament ; le 13 novembre 1594, François Roger de Comminges, vicomte de Bruniquel, nomma procureur, *Hannial* de Guillot, écuyer, habitant à Carbonne, à la requête d'Anne des Guillots, veuve d'Annibal de Saint-Lary, pour procéder à l'inventaire des biens[626].
Leur fille, Jeanne Françoise de Saint-Lary, épousa, en premières noces, par contrat filiatif du 28 avril 1615, François de Tersac et de Fontaines, fils de Jean Jacques de Tersac et de Fontaines, seigneur et baron de Montberaud, et de Jeanne de Goyrans[627].
Devenue veuve, Jeanne Françoise de Saint-Lary, épousa, en secondes noces, par contrat filiatif du 16 mai 1623, Jean Pierre Roger de Comminges, baron de Bruniquel, fils de François Roger de Comminges, vicomte de Couserans et de Bruniquel, et de Catherine d'Ossun, la future était assistée de sa grand-mère Bourguine de Nogerolles, dame de Labouriasse[628].

Douillac, révision le 8 juillet 2025
Jacques de ROQUEMAUREL

[625] AD.HG 3 E 16675 Noé
[626] AD.HG 3 E 9494 Longages
[627] AD.HG Reg. Ins 19
[628] AD.HG Reg. Ins 22

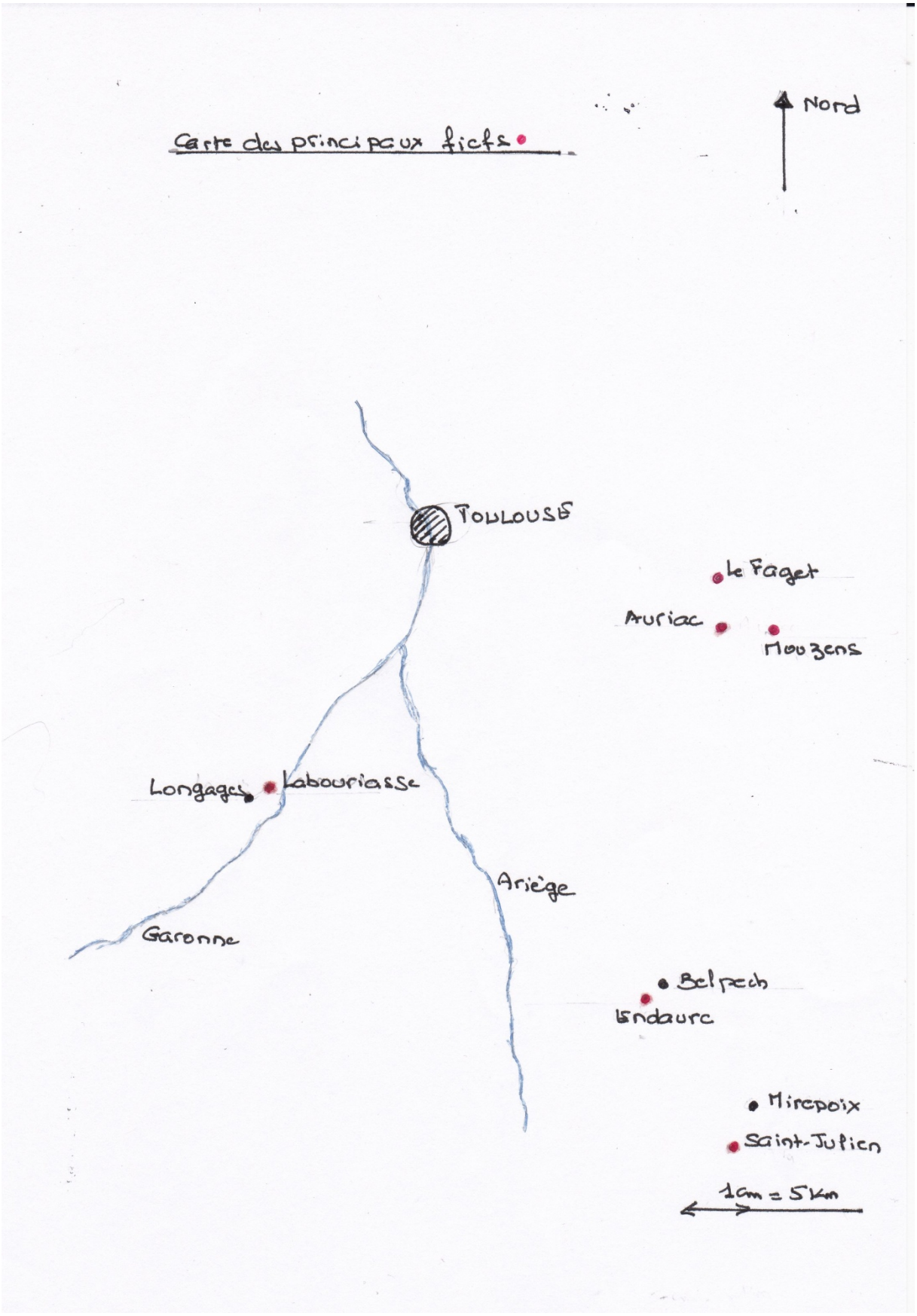
Carte des principaux fiefs
Nord
TOULOUSE
le Faget
Auriac
Mouzens
Longages
Labouriasse
Ariège
Garonne
Belpech
Endaurc
Mirepoix
Saint-Julien
1cm = 5km

Famille de LA MOTHE d'IZAUT

I Seigneurs d'Izaut **p.102**

II Branche cadette des seigneurs d'Izaut **p.115**

III Branche de La Mothe Gramont, seigneurs de Saubens **p.116**

IV Seigneurs d'Allemans **p.129**

V Branche de Bagiry **p.132**

VI Personnes isolées **p.136**

Carte **p.137**

La généalogie de cette famille a été publiée par Jules Villain[629], complétée par Maurice Vuillier, ce document la complète et la corrige grâce à des actes provenant de Maurice de Vuillier et d'autres sources.
Cette famille portait : « d'or à trois saulx de sinople terrassés du même», la branche des Lamothe Gramont, seigneurs de Saubens, écartela ces armes de celles de la famille de Lambès et porta « Ecartelé aux 1 et 4 d'or à trois saulx de sinople terrassés du même, au 2 d'azur au lion d'or, au 3 d'argent à trois fasces ondées de gueules, surmontées en chef de deux tourteaux aussi de gueules. »

I
Seigneurs d'Izaut

I Bernard de LA MOTHE, chevalier, seigneur d'Izaut (de l'Hôtel, à 3 km d'Aspet, Haute-Garonne.)
Il épousa, par contrat du 3 mars 1402, **Antoinette de FOIX,** supposée être fille d'Izarn de FOIX, seigneur de Crampagna, coseigneur de Saverdun (Ariège), et d'Esclarmonde de MONTAUT.
Ils eurent :

Pierre de LA MOTHE, qui suit.

II Pierre de LA MOTHE, chevalier, seigneur d'Izaut.
Il était, en 1447, un des officiers de la maison de Charles, duc d'Orléans et de Milan.
D'une alliance inconnue il eut :

3.1 Raymonde Arnaud de LA MOTHE, qui suit.

3.2 Jean de LA MOTHE, chevalier, sieur de Campels.
Etant lieutenant de Saint-Béat, il reçut, le 11 janvier 1491, une commission du sénéchal de Toulouse pour faire publier un règlement sur le fait des monnaies[630].

3.3 Bertrand de LA MOTHE d'Izaut.
Il épousa **Jeanne de SARRIEU,** fille de Pierre de SARRIEU, coseigneur de Billières dans la vicomté de Larboust[631]. Bertrand de La Mothe d'Izaut pourrait être le père de noble de La Mothe, habitant Izaut, qui fut nommé le 18 octobre 1509, exécuteur testamentaire de Bertrand de Binos, seigneur d'Arros (infra.)

3.4 Bonnette de LA MOTHE d'Izaut.

---

[629] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t.II, pp.1883-1888. Les données non référencées dans le texte qui suit proviennent de cette source.
[630] BnF Fr 32295
[631] Olivier de Sèze, *Revue de Comminges,* 1978, Une famille dans le diocèse de Comminges, Essai de Monographie, pp.251-262 et 1979, pp.76-83, 394-400, 531-538

Elle épousa, vers 1470, **Jourdain de SARRIEU,** frère de Jeanne de Sarrieu qui avait épousé Bertrand de La Mothe d'Izaut, par ce mariage Jourdain de Sarrieu semble s'être établi à Izaut[632].
Leur fils, Pierre de Sarrieu, coseigneur de Billières, épousa, par contrat du 20 novembre 1504, Jeanne d'Abajan, ce contrat rappella le mariage des parents du futur[633].

3.5 peut-être Ne…de LA MOTHE.
Par déduction, une demoiselle de La Mothe d'Izaut aurait épousé **Bertrand de BINOS,** seigneur d'Arros, fils de Pierre de BINOS, seigneur d'Arros, d'où postérité.
Bertrand de Binos, seigneur d'Arros, en la baronnie d'Encausse, testa le 18 octobre 1509, nommant parmi les exécuteurs testamentaires, noble de La Mothe, fils de Bertrand, neveu du testateur, habitant Izaut[634].
Bertrand de Binos, ayant un neveu La Mothe, habitant Izaut, fils de Bertrand, sa femme pourrait être une La Mothe d'Izaut, sœur de Bertrand, donc par la chronologie fille de Pierre de La Mothe d'Izaut.
Leur fils Roger de Binos, seigneur d'Arros, testa le 24 juillet 1542, nommant exécuteurs testamentaires Jean de La Mothe, autre Jean de La Mothe, Pierre de Sarrieu, ce qui renforce cette idée de parenté[635].

III Raymond Arnaud de LA MOTHE, chevalier, seigneur d'Izaut.
Il rendit hommage avec son frère au comte de Comminges pour la seigneurie d'Izaut (à une date non indiquée.)
Il avait épousé, par contrat du 20 mai 1470, **Violante de CORET**[636], fille de Jean de CORET, seigneur de Labarthe, et d'Isabeau de TERSAC, cette dernière fille de Raymond Arnaud de TERSAC, seigneur de Montberaud[637].
Ils eurent :

4.1 Jean II de LA MOTHE, qui suit.

4.2 Marie de LA MOTHE.
Elle épousa **Bertrand du HAGET,** fils de Pierre du HAGET et de Marthe de MAILHOS[638].

IV Jean II de LA MOTHE, seigneur d'Izaut, Campels.

---

[632] Olivier de Sèze, *op.cit.,* 1979, pp.76-83
[633] AD. Gers I 1863
[634] André Navelle, *op.cit.,* II, pp.170, 171, produisant AD.HG 3 E 61707 Pégurier, notaire.
[635] AD. Gers Vergès I 491
[636] Jules Villain, *op.cit.,* II, p. 1884 ; Maurice Vuillier se référant à *Revue historique de Toulouse,* 1937
[637] Raymond Bernard de Tersac testa le 12 mai 1452, nommant, entre autres, sa fille Isabeau mariée à Labarthe; le testament de Raymond Jean de Tersac du 14 décembre 1454, ouvert le 15 janvier 1455 (n.st) nommait Isabeau de Tersac, sa sœur, femme de Jean de Coret auquel son père donna en dot Labarthe-Inard (AD. Gers Vergès I 3407 pour les deux actes)
[638] AD. Gers Vergès I sup 205.

Il testa, le 21 octobre 1516, faisant des legs à ses fils Bertrand, Louis et Jean de La Mothe, voulant que sa femme, Jeanne de Saman, et Manaud de La Mothe, son fils jouissent de l'usufruit de tous ses biens et instituant héritier universel Roger de La Mothe, son fils[639].
En 1533, Henri de Foix-Lautrec, cita au grand Conseil les usurpateurs des biens ou droits de la baronnie (d'Aspet), le seigneur d'Izaut, Jean de La Mothe (Jean II ou son fils), qui percevait, même en ville, fiefs et oublies, le seigneur de Saint-Paul, Jean de Villemur, etc.[640]
Il avait épousé, par contrat du 30 août 1501, **Jeanne de SAMAN.**
Ils eurent :

5.1 Roger de LA MOTHE, nommé dans le testament de son père du 21 octobre 1516.

5.2 Bertrand de LA MOTHE, nommé dans le testament de son père du 21 octobre 1516.

5.3 Louis de LA MOTHE, écuyer.
Louis de La Mothe, d'Izaut, fut un des témoins, le 12 juin 1530, du serment rendu par Manaud de Martory, évêque de Couserans, tuteur d'Henri de Foix, seigneur de Lautrec, comte de Comminges, héritier de Catherine de Coarraze pour la seigneurie d'Aspet, de respecter les coutumes et usages d'Aspet[641].
Il fut présent, le 22 juin 1541, à l'hommage rendu par Arnaud de Méritens, fils de feu Raymond de Méritens, coseigneur de Villeneuve[642].

5.4 Jean de LA MOTHE, qui suit.

5.5 Manaud de LA MOTHE, nommé dans le testament de son père du 21 octobre 1516.

V Jean III de LA MOTHE, chevalier, seigneur d'Izaut, Campels.
Il testa le 18 juin 1548 et vivait en 1565, date d'une quittance reçue par la femme de Pons d'Ustou, son gendre.
Il avait épousé, par contrat du 25 juin 1542, **Jeanne de MAULEON de Barbazan**[643], fille de Géraud de MAULEON, seigneur de Barbazan, capitaine de Fronsac, et de Marguerite d'ABILHAC[644].
Ils eurent :

6.1 Géraud de LA MOTHE, qui suit.

6.2 Bertrand de LA MOTHE, auteur de la branche des seigneurs de Saubens.

---

[639] BnF Fr 32298 Bertrand Destault, notaire
[640] P.E. Ousset, *Revue de Comminges,* 1972, Les seigneurs d'Aspet, p.46
[641] F. Périssé, *Revue de Comminges,* 1904, Les vieilles chartes de la ville d'Aspet, pp.136, 137
[642] BnF Carré d'Hozier n°430 p.88
[643] Jules Villain, *op.cit.,* II, p.1884, Vitalis Condalte, notaire d'Izaut
[644] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.98

6.3 Jean de LA MOTHE.

Prieur de Saint-Crespin d'Agen, il donna 500 livres à sa nièce Françoise de La Mothe (fille de Bernard de La Mothe, seigneur de Saubens) pour son mariage avec Frédéric de Faure en 1614 (infra.)

6.4 Andrée de LA MOTHE.

Le 4 avril 1605, Savaric d'Ustou, seigneur de Marsoulies, fils de feu Pons d'Ustou, seigneur de Marsoulies, et d'Andrée de La Mothe, mariés par contrat du 15 mars 1551, au nom de ses frères Jacques et Jean Louis d'Ustou, ses frères, qui avaient reçu 13 000 livres, donna 1 500 livres à sa mère, 2 500 livres à sa sœur Marguerite, veuve de noble Arnaud Vaisse, seigneur de La Islette, 2 000 livres à sa sœur Marie, femme de Bernard de Reboul, secrétaire du roi à Rieux, 500 livres aux enfants de feue sa sœur Anne et du sieur de Saumat, rappelant des legs antérieurs à ses autres sœurs et à Anne[645].

Andrée de La Mothe, veuve, donna en 1606, à sa fille Marguerite d'Ustou, veuve de noble Arnaud Vaisse, tous les biens auxquels elle pouvait prétendre sur la succession de feue Madeleine Madeleine d'Ustou, sa fille, femme de François de Sers, seigneur de Puységur[646].

Elle avait épousé, par contrat du 15 mars 1551, à Daumazan, **Pons d'USTOU,** seigneur de Marsoulies, fils de Jean d'USTOU, seigneur de Marsoulies, Campagne. Pons d'Ustou donna, le 16 juin 1555, une quittance des habits dotaux donnés à sa femme Andrée de La Mothe, fille de Jean de La Mothe, seigneur d'Izaut, et de Jeanne de Mauléon[647].

VI Géraud de LA MOTHE, seigneur d'Izaut, de Campels.

Il fut présent, le 26 janvier 1574, au contrat de mariage de Pierre de Francazal, seigneur et baron de Belbèze, et d'Isabeau de Léviston[648].

Géraud de La Mothe, seigneur d'Izaut, était, le 30 avril 1587, tuteur des héritiers de Roger de Sarrieu, mari de Louise de Villemur, dame de Saint-Paul[649].

Selon une sentence arbitrale du 5 août 1599, dont l'instrument avait été passé le 26 janvier 1594, entre Gaudens de Saint-Jean, seigneur de Pointis, et Jean de Saint-Jean, son frère, demandeurs, et Tristan de Saint-Jean, leur frère aîné, défendeur, l'arbitre était Géraud de La Mothe, seigneur d'Izaut[650].

Géraud de La Mothe mourut avant le 8 octobre 1599, date de l'assemblée de parents pour l'administration des enfants de feu Géraud de La Mothe, seigneur d'Izaut, dans laquelle furent présents Marguerite de Touges, leur mère, veuve dudit Géraud, et Bertrand de La Mothe, seigneur de Saubens, oncle paternel des dits enfants, et Jean de Touges, seigneur de Noailhan[651] (Noilhan.)

---

[645] AD.HG 3 E 9631 Rieux

[646] AD.HG 3 E 9631 Rieux

[647] BnF Fr 32298 Dupuy, notaire ; le contrat de mariage, reçu Jacques Cabanac, notaire de Daumazan, est mentionné sur un acte du 4 avril 1605 AD.HG 3 E 9631 Rieux

[648] AD.HG Reg. Ins I A, Jean de Coret, notaire

[649] AD.HG 3 E 16147 Palaminy

[650] AD.HG 13 J 108

[651] BnF Fr 32298

Il avait épousé, par contrat du 31 janvier 1584, **Marguerite de TOUGES de Noailhan,** fille d'Ogier de TOUGES, seigneur de Noailhan (devenu Noilhan), et de Jacquette de POLASTRON, sa seconde épouse. Marguerite de Touge était née, à Gouts, le 5 décembre1563[652]. Elle fut citée de nombreuses fois entre 1600 et 1620, le 20 avril 1620 Géraud de Sarrieu, écuyer, s'adressa à elle et à Ogier de La Mothe, son fils, au sujet de feu Géraud de La Mothe, seigneur d'Izaut[653].
Marguerite de Touges de Noilhan, veuve, testa, une première fois, le 6 avril 1623, léguant 500 livres à sa nièce (petite-fille) Jeanne Marguerite de La Mothe, fille de son fils Ogier de La Mothe et de Marguerite de Rochechouart, léguant 2 000 livres à son dernier fils Jean Louis de La Mothe, somme à elle cédée par sa fille Charlotte de La Mothe, religieuse au couvent de Fabas, léguant 100 livres à Catherine de La Mothe, femme d'Henri de Faudoas, seigneur de Séguenville, instituant héritier universel son fils aîné Ogier de La Mothe, seigneur d'Izant, nommant exécuteur testamentaire Auguste de La Mothe, seigneur du Pouey[654].
Elle testa, une autre fois, le 25 avril 1626, dans des termes voisins du testament précédent[655], puis le 21 mai 1631, léguant 1 200 livres à Ogier de La Motte, et la même somme à Jean Louis de La Mothe, puîné, nommant Catherine de La Mothe, demoiselle de Séguenville, Marie de La Mothe, religieuse à Fabas, Charlotte de La Mothe, aussi religieuse à Fabas, Cécile et Anne de La Mothe, ses autres filles décédées, dotées chacune de 8 000 livres, Marguerite de Rochechouart, sa belle-fille, ce testament fut ouvert le 11 août 1639 disant qu'elle était décédée depuis deux jours[656].
Ils eurent :

7.1 Ogier de LA MOTHE, qui suit.

7.2 Jean Louis de LA MOTHE, chevalier d'Izaut.
Jean Louis de La Mothe, chevalier d'Izaut, reçut 800 livres, en 1630, des mains d'Ogier de La Mothe d'Izaut, son frère[657].
En 1633, Annibal de Saint-Lary, seigneur de Montestruc, nomma un procureur pour donner la compagnie de chevau-légers et admettre en icelle Jean Louis (de La Mothe) d'Izaut, lieutenant en ladite compagnie, à condition qu'il donne la cornette de ladite compagnie, à Jean Louis Roger de Comminges, vicomte de Bruniquel, petit-fils dudit constituant[658], Jean Louis Roger de Comminges avait pour mère Jeanne Françoise de Saint-Lary, fille d'Annibal et d'Anne des Guillots.
Capitaine d'une compagnie de chevau-légers, il testa en 1633.
Il mourut dès 1636, à cette date, Marguerite (de Touges) de Noailhan (Noilhan), veuve de Géraud de La Mothe, seigneur d'Izaut, avec Ogier de La Mothe, seigneur d'Izaut,

[652] AD. Gers Vergès I 3443
[653] AD.HG 3 E 27854 Aspet
[654] AD.HG 3 E 27861 Aspet
[655] AD.HG 3 E 27862 Aspet
[656] AD.HG 3 E 27864 Aspet
[657] AD.HG 3 E 25142 Saint-Gaudens
[658] AD.HG 3 E 9494 Longages

son fils, régla l'hérédité de Louis de La Mothe d'Izaut, capitaine d'une compagnie de chevau-légers dans l'armée du roi, son fils[659].

7.3 Jean de LA MOTHE

Etant prieur de Saint-Béat, il fut cité, en 1616, avec son frère Ogier de La Mothe, seigneur d'Izaut[660].

Il fut prieur de Saint-Caprasy d'Agen.

7.4 Catherine de LA MOTHE.

Elle testa le 14 mai 1633, veuve d'Henri Aimery de Faudoas, seigneur de Séguenville, instituant héritiers ses trois enfants Pierre Jean, Jean et Bertrand de Faudoas[661].

Elle avait épousé, par contrat filiatif du 4 mars 1612, au château seigneurial d'Izaut, **Henri Aimery de FAUDOAS,** seigneur de Séguenville, Ariès, Saint-Avent, fils de Jean Auger de FAUDOAS, seigneur de Séguenville (Cabanac-Séguenville, Haute-Garonne), Ariès, Saint-Avent, et de Bertrande du BOUZET, parmi les témoins figurait Auguste de La Mothe, sieur d'Izaut[662].

Pierre Jean de Faudoas, seigneur de Séguenville, fils de feu Henri de Faudoas, seigneur de Séguenville, épousa par contrat du 13 novembre 1648, Lucrèce de Roquemaurel, fille d'Octavien de Roquemaurel, coseigneur de Soueix (Ariège), seigneur de Montégut (en Couserans, Ariège), baron de Constansac et de Rouze, et de Gabrielle de Siregand[663].

7.5 Marie de LA MOTHE, religieuse à Fabas.

7.6 Charlotte de LA MOTHE, religieuse à Fabas.

Charlotte de La Mothe, fille de Géraud de La Mothe et de Marguerite de Touges, âgée de 20 ans, voulant entrer dans l'ordre de Citeaux, donna ses biens, le 2 janvier 1617, à son frère Ogier de La Mothe, seigneur d'Izaut[664].

7.7 et 7.8 Cécile et Anne de LA MOTHE, mortes avant le 21 mai 1631.

VII Ogier de LA MOTHE, seigneur d'Izaut.

En 1611, Pierre Gaston de Plantin dédicaça, à Ogier de La Mothe, seigneur d'Izaut, la 2ème édition du « Discours et abrégé de la vertu et propriété des eaux d'Encausse et monts Pyrénées dans le comté de Comminges[665].»

---

[659] AD.HG 3 E 27863 Aspet

[660] AD.HG 3 E 27991 Saint-Béat

[661] Ledru et Vallée, *La Maison de Faudoas,* I, pp.106-108.

[662] AD.HG Reg. Ins 17

[663] Ledru et Vallée, *La Maison de Faudoas,* I, pp.108, 109 *;* Jules Villain, *op.cit.,* II, p. 1412

[664] AD.HG 3 E 27992 Saint-Béat

[665] Baron de Lassus, *Revue de Comminges,* 1919-1920, Les œuvres de Gassen de Plantin, p. 82

En 1615, Ogier de La Mothe, seigneur d'Izaut, fils et héritier de Géraud de La Mothe, seigneur d'Izaut, céda 600 livres à Géraud de Qué, seigneur de Moncaup et Arnaud de Qué, son frère[666].
Ogier de La Mothe, seigneur d'Izaut, était en 1620, capitaine d'une compagnie de cavaliers[667].
Le 3 juillet 1624, Jean de Sarrieu et son fils Géraud, achetèrent la seigneurie de Castelbiague à François d'Ustou, seigneur dudit lieu, pour une somme à prendre sur les 5 638 livres qu'Ogier de La Mothe, leur devait, pour des achats pour des biens qu'ils lui avaient vendus à Izaut[668].
Il fut présent, le 28 février 1634, au contrat de mariage de Barthélemy de Binos, seigneur de Bertren, et de Marie de Saint-Jean[669]. Ogier de La Mothe, seigneur d'Izaut, était en 1648 débiteur de Pierre de Sers, seigneur de Puységur[670].
Il avait épousé, par contrat filiatif du 9 septembre 1618, **Marguerite** (alias Isabeau) **de ROCHECHOUART,** dotée de 15 000 livres et 1 200 livres de joyaux, fille de Jean Louis de ROCHECHOUART, chevalier, vicomte de Soulan, seigneur et baron de Clermont, d'Aureville et de Jeanne de BEON[671]. Marguerite de Rochechouart mourut en janvier 1678.
Ils eurent[672] :

8.1 Jean de LA MOTHE, qui suit.

8.2 Pierre Jean de LA MOTHE
Il épousa en premières noces, le 24 novembre 1649, **Blaisie de PARISOT**
Il épousa, en secondes noces, **Marie de *PUDENS*,** de Grancey

8.3 Denis de LA MOTHE, chevalier.
Le 4 mars 1677, il était premier capitaine commandant dans le régiment de Picardie selon une procuration que lui donna sa mère.
Il avait épousé **Henriette de CONFLANS.**

8.4 Charles de LA MOTHE.
Il fut reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem sur preuves faites en 1653.

8.5 Bernard de LA MOTHE.
Capitaine dans le régiment d'Enghien, il donna, le 28 octobre 1671, une quittance à son frère aîné Jean de La Mothe d'Izaut.

8.6 François de LA MOTHE, prêtre.

---

666 AD.HG 3 E 27853 Aspet
667 AD.HG 3 E 26198 Saleich
668 AD.HG 3 E 27861 Aspet
669 AD.HG 3 E 27863 Saint-Béat
670 AD.HG 3 E 27869 Aspet
671 Brau, notaire de Clermont, selon acte du 27 septembre 1636, concernant la succession de Jean Louis de Rochechouart (AD. Gers Vergès I 436 n°9017)
672 Jules Villain, *op.cit.,* II, p.1885

8.7 Auguste de LA MOTHE.

8.8 Jeanne Marguerite de LA MOTHE d'IZAUT.

Elle épousa, par contrat filiatif du 22 juillet 1639, **Jean d'USTOU,** seigneur de Montgaillard, Estadens, Cazaux, La Mothe, né à Estadens le 20 avril 1619, qui après avoir été reçu dans l'ordre de Malte, quitta cet ordre, après la mort de ses frères, fils de François d'USTOU, seigneur de Montgaillard, La Mothe, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, gouverneur d'Aspet, et de Marthe de MALENFANT, la future était dotée de 10 000 livres, dont 6 000 livres constituées d'une métairie et d'un moulin allodial à Izaut, et 4 000 livres payables dans les 3 années prochaines, parmi les présents Auguste de La Mothe, seigneur et baron de Lodes, Géraud de Gémit, seigneur de Luscan, ce contrat reçu Bertrand Saleich, notaire d'Aspet, fut insinué le 3 novembre 1639[673], d'où postérité, dont Marthe d'Ustou de Montgaillard, qui épousa, par contrat du 18 décembre 1659, Jean de Roquemaurel, seigneur baron de Montégut, Rouze, Constansac, coseigneur de Soueix, vicomte de Couserans[674], d'où postérité.
Devenu veuf, Jean d'Ustou épousa, en deuxièmes noces, en mai 1654, Madeleine de Sarrieu, fille de Géraud de Sarrieu, seigneur de Castelbiague, et de Jeanne Bertrande de Binos[675], d'où postérité, puis, devenu veuf une nouvelle fois, il épousa, en troisièmes noces, par contrat du 2 février 1683, Marie de Marrast, fille de feu Arnaud de Marrast, seigneur de Clarens, et de Gabrielle d'Orbessan[676], il mourut à Estadens le 17 janvier 1684[677] sans postérité de sa 3ème union.

8.9 Georgette de LA MOTHE d'IZAUT.

George d'Izaut, veuve d'Antoine de La Barthe, seigneur de Tarastet, au nom de Louis de La Barthe de Giscaro, seigneur de Montagnac, son beau-père, et comme mère de ses enfants, céda 600 livres, en 1668, à Antoine de La Barthe de Giscaro, seigneur de Cazaux, comme héritier de Jean de La Barthe de Giscaro[678]. Blaise de La Barthe de Giscaro, fils de Louis de La Barthe de Giscaro, et de feue Anne de Benque, fit une donation en 1671, en considération des services qu'elle lui avait rendus, à Georges de La Mothe d'Izaut, veuve d'Antoine de La Barthe, sieur de Giscaro, habitant Valentine[679]. George d'Izaut, veuve d'Antoine de La Barthe de Giscaro, était en procès, en 1675, contre Louis de Cardeilhac (devenu Cardaillac), seigneur de Mauvezin[680], elle fut citée, le 31 juillet 1687, pour un paiement de 400 livres qu'elle devait faire le 9 septembre 1677, en tant que mère, ce paiement fut effectué le 31 juillet 1687, par Louis de La Barthe de Giscaro, donataire de feu Antoine de La Barthe de Giscaro[681].

---

673 AD. Gers Vergès I 1865 n°14134 ; Jules Villain, *op.cit.,* I, p.812 indique les données concernant Jean d'Ustou
674 AD.HG 3 E 27871 Aspet
675 J. de Carsalade du Pont
676 AD.HG 13 J 127 Jean Blaune, notaire de Masseube
677 RP. Estadens
678 AD.HG 3 E 25067 Miramont de Comminges
679 AD.HG 3 E 25067 (848)
680 AD. Hautes-Pyrénées B 284
681 AD.HG 3 E 27683 (75)

Elle avait épousé, par contrat du 1er mai 1656, nommant ses parents, **Antoine de LA BARTHE,** chevalier, seigneur de Valentine, Tarastet, fils de Louis de LA BARTHE, chevalier, seigneur de Valentine, et d'Agnès de BENQUE, sa première épouse, il mourut avant 1680[682], d'où postérité.

VIII Jean de LA MOTHE, chevalier, seigneur d'Izaut, Campels, de Montané.
Il reçut 550 livres, le 19 janvier 1669, de Marguerite (de Gélas) de Leberon veuve de Corbeyran d'Astorg, seigneur et baron de Cardeilhac, pour la vente d'un cheval[683].
Jean de La Mothe, seigneur d'Izaut, de Campels, assista, le 8 novembre 1671, sa nièce Isabeau d'Ustou, fille de Jean d'Ustou, seigneur de Montgaillard, et de feue Jeanne Marguerite de La Mothe d'Izaut, avec Roger d'Ustou d'Huos, parmi les présents figurait François de La Mothe d'Izaut, prêtre et curé de Cassigne[684].
Jean de La Mothe fut cité en 1683, avec Anne de Mauléon de Durban, sa (seconde) femme[685].
Il mourut dès 1686, date à laquelle Anne de Mauléon Saint-Paul, fut dite veuve de Jean de La Mothe, seigneur d'Izaut[686].
Il avait épousé, en premières noces, par contrat filiatif du 29 décembre 1655, au château de Marignac, **Madeleine d'ASTORG,** dotée de 20 000 livres, fille de Jean d'ASTORG, seigneur de Thuy, coseigneur de Marignac, gouverneur de Saint-Béat, et d'Anne (du POUY) de SACERE. La source qui reprend la donnée de Jules Villain nomme la mère de la mariée Anne du Pouy de Sacère alors que le nom d'usage était Anne de Sacère et que celle-ci était fille de Barthélemy de Sacère, coseigneur de Marignac, et de Marie d'Ustou, et petite-fille de Barthélemy de Sacère, coseigneur de Marignac, et de Domenge d'Aspet. Marguerite d'Astorg, femme de Jean de La Mothe, seigneur d'Izaut, fut nommée en vie, le 20 septembre 1668[687].
Il avait épousé, en secondes noces, **Anne de MAULEON,** fille de Timoléon de MAULEON, seigneur de La Mothe, Castelnau, et de Jeanne de MAULEON de Saint-Paul, veuve de François de QUE, épousé par contrat en septembre 1663[688]. Elle est citée de nombreuses fois, veuve, entre 1686 et 1691, comme dame de Samouillan (Haute-Garonne), elle fonda, le 16 mars 1691, un obit au château seigneurial de Samouillan[689], le 11 décembre 1697, elle céda 1 500 livres à sa sœur Jeanne Mauléon, veuve de Bernard de Castelbajac, seigneur de Vernet[690]. Elle apparaît pour la dernière fois en vie, le 12 février 1711, dans un procès contre Michel Coarraze, fermier de la forge de *Quérannes,* au sujet d'un règlement de comptes[691].
Enfants du premier lit :

---

[682] Jules Villain, *op.cit.,* II, p. 1888 indique N…de La Barthe, seigneur de Valentine, et Agnès de Benque, sa première épouse comme parents d'Antoine de La Barthe ; le père d'Antoine est donc Louis de La Barthe qui est cité en 1668 comme beau-père de Georgette d'Izaut.
[683] AD.HG 3 E 22334 Sarremezan
[684] AD.HG 13 J 107
[685] AD.HG 3 E 244424 Aurignac
[686] AD.HG 3 E 23445 Aurignac
[687] AD.HG 3 E 27873 Aspet
[688] Saleix, notaire d'Aspet
[689] AD.HG 3 E 23786 Benque
[690] AD.HG 3 E 23448 Aurignac, suivant u e transaction du 20 juillet 1697 à Toulouse, Jean Bécane, notaire.
[691] AD. Ariège B 151

9.1 Gabriel de LA MOTHE, qui suit.

9.2 Joseph de LA MOTHE d'IZAUT.
Joseph de La Mothe d'Izaut, prébendier en l'église Saint-Bertrand (de Comminges), fut présent, le 14 décembre 1713, au château de La Comère, au contrat de mariage de Jean de Cazessus et de Marie d'Ustou[692].
Joseph de La Mothe, sieur d'Izaut, prébendier en l'église cathédrale de Comminges, héritier de feu Jean de La Mothe d'Izaut, son père, fit une donation, le 29 octobre 1735, à Joseph Gabriel de La Mothe d'Izaut, son filleul, fils de feu Benoît de La Mothe d'Izaut et de Marie d'Aspet[693].

9.3 Thérèse de LA MOTHE d'IZAUT.
Thérèse de La Mothe d'Izaut, épouse de Roger de Lambès, seigneur de Marambat, demeurant audit Marambat en Armagnac, fit une vente, en 1720, à Guy de Sentis, mestre de camp de cavalerie[694].
Elle avait épousé **Roger de LAMBES,** baron de Marambat, fils de Joseph de LAMBES, seigneur baron de Marambat, et de Paule de DURFORT de Castelbajac[695].
Ils eurent une fille, Félicie (Félice) de Lambés, qui épousa son cousin, Gabriel de La Mothe d'Izaut (infra.)

9.4 Anne de LA MOTHE.
Elle fut baptisée à Izaut le 17 octobre 1672, son parrain fut Jean d'Ustou, seigneur de Montgaillard, sa marraine Anne (de Sacère) de Marignac[696].

9.5 peut-être Catherine de LA MOTHE d'IZAUT[697].
Elle avait épousé, en 1686, **François de SARRIEU,** seigneur de Martres et de Castelbiague, veuf en premières noces de Françoise de VENDÔMOIS, épousée par contrat du 2 juin 1679, fils de Guy de SARRIEU, seigneur de Martres et de Castelbiague, et de Jeanne de LA TOUR ; devenu veuf une seconde fois, François de SARRIEU épousa, en troisièmes noces, par contrat du 28 mars 1691, Marie Anne du POUY, fille de Guy du POUY, seigneur de Marignac, et de Marguerite d'ASTORG[698].

---

[692] AD.HG 3 E 23685 Aulon
[693] AD.HG Reg. Ins 35 Pierre Dubourg, notaire d'Izaut
[694] AD.HG 3 E 27700 Huos
[695] Maurice Vuillier, *Famille de Lambès,* inédit, cette ascendance paraît déduite du testament de Roger de Durfort, marquis de Castelbajac du 25 février 1690, qui dans les substitutions indique l'aîné mâle de la maison de Marambat descendant de sa sœur (AD. Gers Vergès I 1229 n°7718.)
[696] RP. Izaut
[697] Son ascendance est indiquée par Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Sarrieu,* Mars 2002, la preuve n'est pas fournie. Les trois mariages de François de Sarrieu sont indiqués par Olivier de Séze, *op.cit.,* 1978, p.255 et d'autres sources
[698] AD. Gers Vergès I 555

François de Sarrieu mourut en 1713, il avait eu une postérité de sa première et de sa deuxième union, notamment de sa seconde union un fils François de Sarrieu, qui continua la lignée[699], et une fille Paule de Sarrieu.

9.6 Madeleine de LA MOTHE d'IZAUT.
Fille de Jean de La Mothe, seigneur d'Izaut, et de Madeleine d'Astorg, elle entra en religion en 1680[700]. Madeleine d'Izaut est citée religieuse en 1714 et en 1720[701].

9.7 Jeanne de LA MOTHE d'IZAUT.
Fille de Jean de La Mothe, seigneur d'Izaut, et de Madeleine d'Astorg elle dit en 1681 vouloir être religieuse[702].

IX Gabriel de LA MOTHE, seigneur d'Izaut.
Le 6 juillet 1682, à Betbèze, le sieur d'Izaut, fils et donataire de feu Jean de La Mothe, seigneur d'Izaut, confirma la vente de la terre et seigneurie de Montané et de Saint-Brist, en Astarac, sans espérance de rachat, faite par son père, le 27 décembre 1666, à César de Pardaillan, seigneur de Betbèze, pour 16 000 livres, avec faculté de rachat[703]. Il fut présent, le 2 février 1696, au contrat de mariage d'Alexandre de La Barthe, seigneur de Tarastet, fils de feu Antoine de La Barthe de La Barthe, seigneur de Tarastet, et de George de La Mothe d'Izaut, avec Jeanne de Méritens[704].
Gabriel de La Mothe mourut avant le 3 décembre 1716, date à laquelle Françoise Ursule de Labatut, veuve, tutrice de ses enfants, était avec les héritiers de François de Sarrieu, seigneur de Martres, en procès contre Jean de Méritens, seigneur d'Arros et Marie de Bernier, veuve de François de Bordes, seigneur de Sarradas[705].
Il avait épousé, (vers 1695), **Françoise Ursule de BARBOTAN** de RIVIERE de Labatut**,** fille de François de BARBOTAN de RIVIERE, vicomte de Labatut, et de Marguerite Françoise de LA BARTHE Giscaro[706].
Ils eurent :

10.1 Benoît de LA MOTHE, qui suit.

10.2 Jean François de LA MOTHE, qui suivra **(branche cadette des seigneurs d'Izaut.)**

10.3 Henri Dominique de LA MOTHE.

---

[699] Prouvé par son contrat de mariage du 15 février 1722 avec Catherine d'Hélie de Villarzel (AD. Aude B 54) et non de la première union comme indiqué par Olivier de Sèze et Maurice Vuillier.
[700] AD.HG 3 E 24898 Saint-Gaudens 67
[701] AD.HG 3 E 23685 Aulon ; AD.HG 3 E 19223 Sauveterre
[702] AD.HG 3 E 244424 Aurignac
[703] AD. Gers Vergès I 1866 n°13724
[704] AD. Ariège 5 E 7236 Saint-Girons
[705] AD. Ariège B 154
[706] J. de Carsalade, *Revue de Gascogne,* 1878, Jugements de maintenue de Noblesse, p.577

Il fut cité, en 1737, comme frère de Jean François de La Mothe, avec Marie d'Aspet, veuve de Benoît de La Mothe d'Izaut (infra) et Louis Joseph de La Mothe, habitant Izaut.

10.4 Marie Anne de LA MOTHE d'IZAUT.

Le 9 avril 1756, eut lieu la bénédiction d'une cloche de Labarthe, pour l'invocation de la Sainte Vierge, à laquelle Joseph de Coret, seigneur de Labarthe, et Marie d'Izaut donnèrent le nom de Marie[707]. Marie Anne de La Mothe d'Izaut, veuve de Joseph de Coret, reçut 4 000 livres, en 1767, en présence de son fils Jean Louis Joseph de Coret, seigneur de Labarthe-Inard, y habitant le château ainsi que sa mère[708].

Marie Anne de La Mothe d'Izaut, de Labarthe, fut la marraine, le 13 octobre 1772, de Josèphe Marie de Coret, née le 9 octobre, fille de Jean Louis (de Coret), seigneur de Labarthe et d'Anne de Laugard[709].

Elle déclara, le 31 août 1775, avoir eu connaissance que sa fille Anne de Labarthe avait épousé, au royaume d'Espagne, le sieur Jean *Cauderil* (Cauder ? il …), habitant Labarthe, et que depuis de mariage sont nés un fils, Jacques, et une fille Marie[710]

Elle testa le 9 février 1776, nommant son fils Jean Louis Joseph, qui fut nommé héritier universel, et Anne, Catherine et Félicie[711] ; en 1779, Anne Coret, majeure de 25 ans (très largement), pria sa mère de consentir à son mariage avec Jean *Cauder*, natif de Labarthe-Inard[712].

Elle mourut, à Labarthe, le 7 septembre 1782, âgée de 78 ans et y fut inhumée le lendemain[713].

Marie Anne de La Mothe d'Izaut avait épousé **Joseph Joachim de CORET,** seigneur de Labarthe, fils de François de CORET, seigneur de Labarthe, et de Germaine de SAINT-JEAN de Pointis. Il avait été baptisé, à Labarthe, le 28 septembre 1705, il testa le 22 septembre 1758, demandant son inhumation dans l'église de Labarthe-Inard, nommant sa femme et ses quatre enfants vivants[714] et mourut le 2 octobre 1758[715].

Parmi ses enfants, Anne de Labarthe, dite fille de Joseph de Labarthe et de Marianne d'Izaut, fut baptisée à Labarthe le 12 mars 1740, le parrain fut François d'Izaut dit de La Mothe, la marraine demoiselle de *Moulinedon* née d'Espinas[716].

X Benoît de LA MOTHE, chevalier, seigneur d'Izaut.

Il mourut avant le 29 octobre 1735, date de la donation de Joseph de La Mothe d'Izaut, prébendier de l'église cathédrale de Comminges à son filleul Joseph Gabriel de La Mothe d'Izaut, fils de feu Benoît (supra.)

---

[707] RP. Labarthe
[708] AD.HG 3 E 24837 Pontis-Inard
[709] RP. Labarthe
[710] AD.HG 3 E 22355 Sarremezan
[711] AD.HG 3 E 24963 Saint-Gaudens 179
[712] AD.HG 3 E 24927 Saint-Gaudens 51
[713] RP. Labarthe
[714] AD.HG 3 E 24949 Saint-Gaudens 284
[715] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Coret*
[716] RP. Labarthe

Il avait épousé, (vers 1725), **Marie d'ASPET de Lez,** fille de noble Jean d'ASPET, seigneur de Lez, et d'Anne de BOUSSAC[717]. Marie d'Aspet de Lez, veuve de Benoît de La Mothe d'Izaut, tutrice de Gabriel Joseph de La Mothe, fut citée, en 1737, avec Jean François de La Mothe, au nom d'Henri Dominique de La Mothe, son frère, et Louis Joseph de La Mothe, habitant Izaut[718]. Anne de Boussac, épouse de noble Jean d'Aspet, seigneur de Lez, conseiller du roi et juge en chef de Comminges, juge de Fronsac, testa le 25 octobre 1743, léguant, entre autres, 500 livres à sa fille Marie d'Aspet, veuve de Benoît de La Mothe d'Izaut, habitant Izaut[719].
Marie d'Aspet vivait en 1746 à Izaut[720].
Ils eurent :

XI Joseph Gabriel de LA MOTHE d'IZAUT, seigneur de Marambat.
Joseph Gabriel de La Mothe d'Izaut fut donataire de son parrain Joseph de La Mothe, prébendier de de l'église cathédrale de Comminges, par son testament de 1735 (supra.)
Par les mains de Joseph Gabriel de La Mothe d'Izaut, seigneur de Marambat, Joseph Bernard d'Ustou, seigneur de Mourlon, céda, en 1769, une rente à Guy Bernard de Sentis, écuyer, habitant Martres de Rivière[721].
Joseph Gabriel de La Mothe d'Izaut avait épousé, en premières noces, par contrat en janvier 1749, **Félicie (Félice) de LAMBES,** baronne de Marambat, sa cousine, fille unique de Roger de LAMBES, baron de Marambat, et de Thérèse de LA MOTHE d'IZAUT, qui lui apporta en dot tous les biens de la maison de Lambès. Félice de Lambès, dame de Marambat, femme de Joseph de La Mothe d'Izaut apparut dans une audience en 1771[722].
Il avait épousé, en secondes noces, à Toulouse, le 21 décembre 1784, **Jeanne Françoise de PUYBUSQUE** de *Saint-Padou***,** fille de Jacques de PUYBUSQUE, ancien capitaine de Cavalerie, chevalier de Saint-Louis, commandant pour le roi à Puilaurens, et de Françoise Victoire de SAINT-GERMAIN[723].
Enfant du premier mariage :

12.1 Marie Charlotte de LA MOTHE d'IZAUT.
Elle fut religieuse maltaise, testa le 29 prairial an VI, habitant Auch, léguant 10 000 francs à sa nièce Jeanne Josèphe Anne Charlotte de Soubiran, habitant Labarthe-Inard, fille de Joseph Marie de Soubiran et de Josèphe Marie de Coret (origine de la parenté), qui épousa, par contrat du 6 juin 1816, Jean François Marianne de Binos[724].
Elle mourut le 19 septembre 1801.

Enfant du second lit :

[717] AD. Gers Vergès I sup 28
[718] AD.HG 3 E 32386 Saint-Béat
[719] AD.HG 3 E 32445 Saint-Béat
[720] AD.HG 3 E 24987 Saint-Gaudens 493
[721] AD.HG 3 E 24958 Saint-Gaudens 44
[722] AD. Gers C 583
[723] RP. du Taur, à Toulouse, l'acte nomme les parents du marié
[724] AD.HG 3 E 24845 Pontis-Inard

12.2 Marie Antoinette Jacquette de LA MOTHE d'IZAUT.
Baptisée à Toulouse Le Taur, le 27 mars 1786, le parrain fut Jean Antoine de Sentis, ancien capitaine d'infanterie, habitant Martres, la marraine Marie Anne de Puybusque de Montarnal, habitant Lanta[725]. Elle mourut probablement avant sa sœur car elle n'hérita pas de ses parents.

II
Branche cadette des seigneurs d'Izaut

L'auteur de cette branche, Jean François de La Mothe d'Izaut était fils de Gabriel de La Mothe, seigneur d'Izaut et Françoise Ursule de Barbotan, une grande partie des données concernant cette branche proviennent de Jules Villain et ne sont pas référencées dans le texte qui suit.

X Jean François de LA MOTHE d'IZAUT, chevalier, seigneur d'Izaut.
Baptisé à Izaut le 6 avril 1708, le parrain fut François (de Barbotan) de Rivière, vicomte de Labatut, la marraine Louise (de La Barthe) de Giscaro[726].
Jean François de La Mothe d'Izaut habitait Rouède en 1773[727].
Jean François de La Mothe d'Izaut et Anne de Maylin, sa femme, donnèrent, en 1779, à Jean François de La Mothe, leur fils, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des gardes du corps du roi, habitant Rouède en Comminges, tous leurs biens meubles et immeubles sis à Rouède, Gauthier et autres lieux, évalués *2 400* livres, à la charge de payer les légitimes des autres enfants[728]. Jean François de La Mothe d'Izaut, mari d'Anne de Maylin mourut à Izaut le 29 décembre 1784, âgé de 75 ans[729].
Etant âgé de 30 ans, il avait épousé à Izaut, le 18 février 1738, **Anne de MAYLIN,** âgée de 24 ans[730], fille de messire Jean de MAYLIN, seigneur de Rouède. Elle mourut à Izaut le 3 juillet 1789, âgée de 74 ans[731].
Ils eurent :

11.1 Jean François Joseph de LA MOTHE d'IZAUT, qui suit.

11.2 Marie de LA MOTHE.
Elle fut baptisée le 26 décembre 1746 à Rouède, le parrain fut n. Pierre de Maylin, la marraine Marianne de Maylin[732].

11.3 Isabeau de LA MOTHE.

[725] RP. Toulouse Le Taur
[726] RP. Izaut
[727] AD. HG 3 E 18237 Aspet
[728] AD. Ariège B 123
[729] RP. Izaut
[730] RP. Izaut,
[731] RP. Izaut
[732] RP. Rouède

Baptisée à Rouède le 29 avril 1752, la marraine fut Paule d'Encausse, dame de Pointis[733].

11.4 Ursule de LA MOTHE.
Baptisée à Rouède le 5 avril 1755 le parrain fut Joseph Duchen, prêtre, la marraine Marianne de La Mothe[734].

11.5 Jeanne Colombe de LA MOTHE d'IZAUT.
Elle épousa, à Izaut le 8 juin 1788, **Jean DUCHEIN,** fils de feu Jacques DUCHEIN et de Jeanne ESCAICH[735].
Leur fille, Marianne Duchein, baptisée à Izaut, le 27 novembre 1789, eut pour marraine Marianne d'Izaut[736].

XI Jean François de LA MOTHE d'IZAUT, il devint baron de La Mothe d'Izaut de Marambat.
Né le 5 mai 1741, il servait en 1789 comme mestre de camp de cavalerie et mourut le 6 septembre 1813.
A la mort, le 19 septembre 1801, de Marie Charlotte de La Mothe d'Izaut, religieuse maltaise, héritière de la branche aînée, Jean François de La Mothe avait recueilli tous les biens de cette branche. En vertu de cette substitution et en considération des deux alliances contractées avec la maison de Lambès, la maison de La Mothe d'Izaut en joignit les armes aux siennes.
Il avait épousé, le 20 mars 1785, **Marie Joseph LABRIE de LA HITTE**, fille unique de Mathieu LABRIE de LA HITTE et de Jeanne d'AUXION de Labarrère.
Ils eurent :

XII Louis, baron de LA MOTHE d'IZAUT.
Il est cité en 1816 comme propriétaire habitant Lupiac[737].
Il avait épousé, en 1812, **Emilie de FONDEVILLE,** fille de Pierre Clair de FONDEVILLE, comte de Labatut (en Rivière-Basse), seigneur de Marignac, Moustajon, Soubagnac, baron de Xaintrailles, et d'Alexandrine Angélique de GEMIT de Luscan, épousée en 1779[738].

III
Branche de La Mothe Gramont
Seigneurs de Saubens

L'auteur de cette branche Bertrand de La Mothe, était fils de Jean III de La Mothe, seigneur d'Izaut, et de Jeanne de Mauléon de Barbazan, sa descendance ajouta à son nom celui de

[733] RP. Rouède
[734] RP. Rouède
[735] RP. Izaut, l'acte nomme feu Jean François de La Mothe d'Izaut et Anne de Maylin, père et mère de la mariée.
[736] RP. Izaut
[737] AD.HG 3 E 25026 Saint-Gaudens 2
[738] Jules Villain, *op.cit.,* II, p.1581

Gramont, cette branche tint la terre de Saubens apportée par Jeanne de Gramont, seconde épouse de Bertrand de La Mothe

VI Bertrand de LA MOTHE, seigneur de Saubens (à 2 km de Muret, Haute-Garonne), d'Espenan, capitaine d'Izaut.

Bertrand de La Mothe, seigneur de Saubens, reçut 200 livres, le 15 juin 1597, pour lui et au nom de son beau-père Jean de Gramont, comme héritier, avec d'autres, de Bertrand Isalguier, seigneur de Montfaucon, puis les mêmes reçurent 300 écus, le 3 juillet 1597, pour la même raison[739], les mêmes, comme héritiers de Bertrand Isalguier, firent une donation, le 3 juin 1598, à Françoise de Villemur, veuve dudit Isalguier[740].

Le 8 octobre 1599, Bertrand de La Mothe, seigneur de Saubens, seigneur d'Izaut, fut présent à l'assemblée pour l'administration de ses neveux, enfants de feu Géraud de La Mothe, seigneur d'Izaut, son frère, assistés de Marguerite de Touges, leur mère[741].

Le 20 juin 1600, Bertrand de La Mothe, seigneur de Saubens, remplaça Marguerite de Touges, veuve de Géraud de La Mothe, seigneur d'Izaut, mère des héritiers de feu son mari, neveux de Bertrand, dans le rachat par Anne de Noé de la terre de Montmaurin, qui avait été vendue avec pacte de rachat par ces héritiers par Anne de Noé, veuve de Jean de Gestas, seigneur de Floran[742].

Bertrand de La Mothe, seigneur de Saubens, donna le 11 février 1602, une quittance de 2 500 livres, aux héritiers de feu Géraud de La Mothe, seigneur d'Izaut, son frère, le paiement avait été fait par Marguerite de Touges, leur mère, pour le reste des droits à lui dus sur les successions de ses père et mère[743].

Le 3 novembre 1604, François du Pac, sieur de Marus, habitant Fronsac, et Gaudiette de Palats, sa femme, remboursèrent Bertrand de La Mothe, natif d'Izaut, à présent seigneur de Saubens en la châtellenie de Muret, d'une dette de 200 écus de François de Palats, frère de Gaudiette, pour la vente d'un cheval, était présent Roger de Touges de Noilhan, seigneur de Mauvezin en Comminges[744].

Bertrand de La Mothe, seigneur de Saubens, fit, le 11 août 1607, une requête auprès d'Alexandre, Catherine et Françoise de Saman, relative à la succession de Bertrand Isalguier, seigneur de Montfaucon[745].

Bertrand de La Mothe, capitaine d'Izaut, avait épousé, en premières noces, par contrat du 28 mars 1583, **Marguerite de LA TOUR,** seigneuresse d'Espenan, dotée de 2 000 écus, du consentement de Géraud d'Encausse, seigneur de Save, son curateur, de Françoise de La Tour, dame de Lasserre et de Jeanne de La Tour, femme dudit seigneur de Save, le futur était assisté de son frère Géraud de La Mothe, seigneur d'Izaut[746]

Il avait épousé, en secondes noces, par contrat du 4 octobre 1584, **Jeanne de GRAMONT,** fille de Jean de GRAMONT, seigneur de Saubens, et d'Anne de POLASTRON. Agne de

[739] AD.HG 3 E 37377 Muret
[740] AD.HG Reg. Ins 8
[741] BnF Fr 32298 Lespare, notaire d'Aspet
[742] AD. Gers I 1536 Bernard Canac, notaire de Toulouse.
[743] BnF Fr 32298 Jean Lasalle, notaire de Sauveterre
[744] AD.HG 3 E 28189 Esténos
[745] AD.HG 3 E 23994
[746] AD.HG Reg. Ins 1 A Jean Dupuy, notaire d'Aspet

Polastron, femme de Jean de Gramont, seigneur de Saubens, avait chargé, le 2 octobre 1585, son beau-fils Bertrand de La Mothe, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, de recouvrer 120 écus des mains du seigneur de Save[747].
Jeanne de Gramont, veuve de Bertrand de La Mothe, seigneur de Saubens, donna, le 12 mars 1625, à son fils Jacques de La Mothe, seigneur de Saubens les droits que feue Anne de Polastron, sa mère, avait au Portet, légués par son testament du 6 mai 1621[748].
Enfants du second lit :

7.1 Jacques de LA MOTHE et de GRAMONT, qui suit.

7.2 Françoise de LA MOTHE.
Elle fut citée le 5 novembre 1653, veuve de Frédéric de Faure, seigneur de La Figarède[749].
Elle avait épousé, par contrat filiatif du 17 août 1614, **Frédéric de FAURE,** fils de Raymond de FAURE, seigneur de Figarède, et de feue Bernarde de PINS, la future était assistée d'Anne de Polastron, son aïeule maternelle, elle était dotée de 5 000 livres, dont 2 500 livres d'Anne de Polastron, et 2 500 livres de ses parents y compris 500 livres de son oncle Jean de La Mothe, prieur de Saint-Crespin d'Agen[750].
Frédéric de Faure, seigneur de la Figarède, testa le 23 mars 1642, nommant sa femme Françoise de La Mothe, léguant 3 000 livres à sa fille Françoise, instituant héritier universel son fils Jacques de Faure[751].
Marie de Faure reçut 600 livres, le 21 décembre 1668, d'Adrien de La Mothe, seigneur de Saubens, en présence de Jacques de Faure, son frère, habitant Saubens[752], elle testa, à Muret, le 10 septembre 1672, nommant feu son père et sa mère, instituant héritière universelle sa sœur Jeanne de Faure[753]. Jeanne de Faure, habitant Saubens, mentionna, le 11 janvier 1676, l'obit fondé en l'église de Saubens par feue Madeleine de La Mothe[754].
Jeanne de Faure, habitant Saubens, héritière de feue Marie de Faure, sa sœur, reçut le 2 000 livres, le 21 novembre 1680, de François de Bertier, seigneur de Pinsaguel, selon une déclaration d'Adrien de La Mothe Gramont, seigneur de Saubens[755].
Jacques de Faure et Jeanne de Faure, frère et sœur, habitant Saubens, fils (sic) de feu Frédéric de Faure et de feue Françoise de La Mothe Gramont, mariés par contrat du 7 août 1614, firent, le 11 août 1690, une donation à leur cousin-germain Pierre de La Mothe de Gramont, habitant Saubens, les mêmes firent, le 22 décembre 1690, une donation à Adrien de La Mothe, leur cousin germain, lui substituant leurs enfants

[747] AD.HG 3 E 37376 Muret
[748] AD.HG Reg. Ins 23, Jean Delon, notaire, le testament du 6 mai 1621 avait été reçu Mathieu Coudault, notaire de Muret
[749] AD.HG 3 E 37085 Muret
[750] AD.HG Reg. Ins 19, Pierre Barrière, notaire de Toulouse
[751] AD.HG Souriguere, notaire de Muret
[752] AD.HG 3 E 37088 Muret Arnac, notaire de Frouzins
[753] AD.HG 3 E 37089 Muret
[754] AD.HG 3 E 3790 Muret
[755] AD.HG 3 E 37092 Muret

Bertrand de La Mothe, son fils aîné, François de La Mothe, aussi son fils, et ses trois filles Gabrielle de La Mothe épouse de Jacques de Girié, Françoise et Marie de La Mothe[756]. Jeanne de Faure mourut en 1694[757].

7.3 Jeanne de LA MOTHE.

Le 4 octobre 1675, Jeanne de La Mothe, habitant Saubens, donna, par son dernier testament, à jamais à Adrien de La Mothe Gramont, seigneur de Saubens, son neveu, ou à défaut à ses enfants et de Marguerite du Pouy, sa femme, l'hérédité de feue Gabrielle de La Mothe, sœur de la donatrice[758].

Jeanne de La Mothe, habitant Saubens, par son codicille du 2 août 1678, légua 100 livres à son, neveu Pierre de Gramont, fit un legs à sa nièce Marie de Faure, veuve du sieur de Reste et légua 50 livres à Isabeau de Faure[759], la suite de l'acte manque.

C'est très probablement la même, qui, par son codicille du 14 octobre 1678, donna 600 livres à sa nièce (petite-nièce) Jeanne de La Mothe fille d'Adrien de La Mothe, seigneur de Saubens[760].

Jeanne de La Mothe, native de Saubens, mourut le 3 avril 1683, âgée de 70 ans[761].

7.4 Gabrielle de LA MOTHE.

Citée dans le testament de sa sœur Jeanne le 4 octobre 1675.

VII Jacques de LA MOTHE et de GRAMONT.

Jacques de La Mothe, seigneur de Saubens, qui avait reçu, le 12 mars 1625, les droits de sa grand-mère, Anne de Polastron, au Portet (supra), mourut avant le 3 juin 1645, date de la nomination de tuteurs de ses enfants pupilles et de Gillette de Bertier[762].

Il avait épousé, par contrat filiatif du 6 février 1626, **Gilberte de BERTIER,** dotée de 9 000 livres plus 2 000 livres léguées par le testament de son aïeule paternelle, Gillette de Malras, fille de Georges de BERTIER, seigneur et baron de Pinsaguel, et de Marie de POTIER, furent présents Jean de Touges, seigneur de Noilhan, Frédéric de Faure, seigneur de la Figarède[763].

Ils eurent :

8.1 Adrien de LA MOTHE, qui suit.

8.2 Michel Alexis Pierre **de LA MOTHE SAUBENS,** seigneur de Riolas (Haute-Garonne), du chef de sa femme.

Il fut baptisé le 31 janvier 1641[764].

---

[756] AD.HG Reg. Ins 32 Jacques Guillaume Toujan, notaire de Muret
[757] RP. Saubens
[758] AD.HG 3 E 37090 Muret Arnal, notaire de Frouzins
[759] AD.HG 3 E 37091 Muret
[760] AD.HG 3 E 37091 Muret
[761] RP. Saubens
[762] AD. Gers Vergès I 1866 n°1976
[763] BnF Fr 32298 Antoine Bessier, notaire de Toulouse
[764] BnF Fr 32298

Il nomma procureur, en 1678, Marthe de Gayraud, sa belle-mère[765]. Alexis de La Mothe Saubens, seigneur de Riolas, est cité en 1685, comme ayant droit de feue Marthe de Gayraud, veuve de Gabriel d'Orbessan[766]. Alexis de La Mothe Saubens, seigneur de Riolas, propriétaire du moulin de Labat, nomma procureur, le 6 décembre 1690, Jean de Martres, seigneur de Bouillac, résidant en son château de Bouillac, paroisse d'Agassac[767].

Il avait épousé, le 26 janvier 1677, à Riolas, **Marguerite d'ORBESSAN,** fille de Gabriel d'ORBESSAN, seigneur de Berteille, Riolas, et de Marthe de GAYRAUD[768].

En 1679, Marthe de Gayraud veuve de Gabriel d'Orbessan, seigneur de Riolas, nomma procureur son gendre Alexis de La Mothe, seigneur de Riolas[769]. Marthe de Gayraud, veuve de Gabriel d'Orbessan, seigneur de Riolas, testa le 27 janvier 1683, nommant Marthe de *La Liure*, son aïeule, instituant héritière universelle sa fille, Marguerite d'Obessan, mariée à Alexis de La Mothe Saubens, à qui elle avait donné tous ses biens par son contrat de mariage, nommant exécuteur testamentaire André de La Mothe, elle fit un codicille le 9 février suivant, faisant un legs à Marthe Françoise de La Mothe, fille d'Alexis de La Mothe et de ladite Marguerite d'Orbessan, sa fille[770].

Ils eurent :

1° Marthe Françoise de LA MOTHE.

Elle fut citée dans le testament de Marthe de Gayraud, le 27 janvier 1683.

2° Anne de LA MOTHE SAUBENS.

En 1737, Jean Michel de Lamezan, seigneur de Juncet, et Anne d'Orbessan de Castelgaillard furent cités avec Anne de La Mothe Saubens, épouse de N…d'Orbessan[771].

Le 21 janvier 1752, Anne de La Mothe, épouse de messire d'Orbessan, résidant à Castelgaillard, dit qu'ayant été mariée sans contrat de mariage, tous les biens légitimes et de la succession de feu Alexis de La Mothe et de feue Marguerite d'Orbessan, ses père et mère, valant moins de 4 000 livres, n'avaient pas été payés par son frère Pierre de La Mothe, seigneur de Riolas, elle nomma procureur son neveu Joseph de La Mothe, capitaine au régiment de Touraine[772].

Elle avait épousé **N…d'ORBESSAN,** qui n'est pas rattaché, il doit appartenir à la branche des seigneurs de Castelgaillard, mal connue.

3° Pierre de LA MOTHE SAUBENS, seigneur de Riolas.

---

[765] AD.HG 3 E 19001 Labastide-Paumès
[766] AD.HG 3 E 34047
[767] AD.HG 3 E 25310 L'Isle-en-Dodon
[768] Maurice Vuillier se référant à AD.HG Riolas, sans précision.
[769] AD.HG 3 E 19002 Dupuy, notaire de Saint-Clar
[770] AD.HG 3 E 19005, mentionnant Fontans, notaire pour le contrat de mariage de sa fille
[771] AD.HG 3 E 25698 Saint-Frajou
[772] AD.HG 25700 Saint-Frajou

Il fut présent, le 19 décembre 1735, au contrat de mariage de Jean Michel de Lamezan, capitaine d'infanterie, et de Jeanne Marie de Lamezan[773].
Il est cité, en 1744, résidant au château de Riolas[774].
Dit messire de La Mothe, seigneur de Riolas, il avait reçu une procuration de ses nièces Louise Charlotte et Marie Louise de Noaillan, sœurs, mineures, pour nommer curateur de Louis Joseph de Noaillan, le 27 janvier 1744, Louis Léonard de Noaillan, ancien capitaine de grenadiers, son oncle[775].
En 1751, Jeanne Marguerite de/du Bocquet, veuve de Jacques de Villeneuve, ancien capitaine, de Saubens, donna tous ses biens à Joseph de La Mothe, capitaine au régiment de Touraine, fils de Pierre de La Mothe, seigneur de Saubens, et de Marie de Noaillan[776], puis, le 21 février 1755, Jeanne de/du Bocquet, veuve de Jacques de Villeneuve, ancien capitaine au régiment de la reine, demeurant au château de Riolas, par son testament, donna 1 000 livres à Joseph de La Mothe, capitaine au régiment de Touraine et légua 960 livres à Jeanne Anne de La Mothe, fille de feu Pierre de La Mothe et de Marie de Noaillan, sœur dudit Joseph de La Mothe qu'elle institua héritier universel[777].
Il avait épousé **Marie de NOAILLAN.**
Ils eurent :

Joseph de LA MOTHE, capitaine au régiment de Touraine en 1755.

Jeanne Anne de LA MOTHE
Légataire de Jeanne de/du Bocquet par son testament du 21 février 1755.

8.3 Pierre de LA MOTHE GRAMONT.

Le 8 février 1681, René (de Polastron) de La Hillère, prêtre et prieur de Saint-Amans, au nom de Jean de La Hillère, seigneur de Brax, Saint-Cassian, son frère, reçut 133 livres 18 sols d'Adrien de La Mothe Gramont, seigneur de Saubens, par les mains de Pierre de La Mothe Gramont, son frère, pour reste de fin de 533 livres 18 sols pour la vente de la terre de Saint-Cassian[778]. Pierre de La Mothe Saubens mourut le 4 mai 1695, âgé de 52 ans[779].

8.4 Françoise de LA MOTHE GRAMONT.

Le 13 octobre 1691, Françoise de Saubens, veuve de Charles de Vic et héritière de Madeleine de Vic, donna 30 livres à Géraud de Qué, seigneur de Moncaup, habitant Belfaig (devenu Betchat), Guillaume de Qué et Marguerite de Qué, père et enfants,

[773] AD.HG 3 E 26328 L'Isle-en-Dodon
[774] AD.HG 3 E 25699 Saint-Frajou
[775] AD. Gers Vergès I 1858 n°10923
[776] AD.HG 3 E 25700 Saint-Frajou
[777] AD.HG 3 E 2571 Saint-Frajou
[778] AD.HG 3 E 37092 Muret
[779] RP. Saint-Etienne

Madeleine de Vic avait donné cette somme à Catherine de Vic, sa nièce, femme dudit seigneur de Moncaup[780]. Le 8 septembre 1692, Guy d'Encausse, seigneur et baron dudit lieu, pour lui et comme procureur fondé de Françoise de La Mothe Saubens, veuve de Charles de Vic, seigneur dudit Vic, devait payer 1 000 livres à Guy d'Encausse, seigneur de Rieucazé[781].

Elle avait épousé, par contrat du 15 octobre 1659, **Charles de VIC,** assisté de Nicolas d'ENCAUSSE, seigneur d'Ambreuil, son oncle, fondé de procuration de Gabrielle d'ENCAUSSE, sa sœur, veuve de Denis de VIC, mère de Charles[782].

Au château de Vic, paroisse de Bachos, Charles de Vic, seigneur dudit Vic, reçut 250 livres, en 1674, de son épouse Françoise de La Mothe de Saubens, somme due par le décès de Marthe de Bertier, sa tante, en augment de dot[783]. Charles de Vic, seigneur dudit Vic, testa le 16 août 1689, nommant ses enfants, François, Bertrand, Adrien et Jeannet de Vic, instituant héritière universelle sa femme Françoise de La Mothe, à charge de rendre l'hérédité à François de Vic, son fils aîné[784].

8.5 Marie de LA MOTHE SAUBENS.

Elle épousa, par contrat filiatif du 13 octobre 1651, **François de MARION,** seigneur du Mazet, premier consul de Fanjeaux (1663 et 1672), fils de Jacques de MARION, seigneur du Mazet, consul de Fanjeaux en 1640, et de Jeanne d'ESTEVENOU de SAUBENS, fille du seigneur de Saubens, d'où postérité[785].

VIII Adrien de LA MOTHE GRAMONT, seigneur de Saubens.

Il fut baptisé le 14 octobre 1633[786].

Adrien de La Mothe, seigneur de Saubens, fut payé, le 4 février 1669, par François de Bertier, seigneur de Pinsaguel, de tout ce à quoi il pouvait prétendre de la dot de feue Marthe de Bertier, sa sœur, femme de Bertrand de Faure, seigneur de La Figarède[787]. Il fut cité le 11 octobre 1690, à propos de la réparation d'un moulin[788].

Il avait épousé, par contrat du 13 octobre 1651 (le même jour que sa sœur Marie), **Françoise de MARION,** fille de Jacques de MARION, seigneur du Mazet, et de Jeanne d'ESTEVENOU de SAUBENS[789].

Il avait épousé, (donc en secondes noces), par contrat du 10 avril 1663, **Marguerite du POUY,** fille de feu Jean du POUY, coseigneur de Marignac, coseigneur de Gouaix, et de Géraude de ROQUEFORT (sa première épouse), dotée de 13 500 livres y compris la succession de feu Bernard du Pouy, son frère, décédé depuis la mort de son père, étaient

[780] AD. Ariège 5 E 4221 Betchat
[781] AD.HG 3 E 24903 Saint-Gaudens
[782] BnF Fr 32245 Antoine Bessier, notaire de Toulouse
[783] AD.HG 3 E 23783 Benque
[784] BnF Fr 32245 Bertand Filholet, notaire d'Aurignac
[785] Jules Villain, *op.cit.,* I, pp.614, 1615, contrat reçu Ainac, notaire de Frouzins
[786] BnF Fr 32298
[787] AD.HG 3 E 37088 Muret
[788] AD.HG 3 E 37389 Muret
[789] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.614 ; ce mariage n'apparaît pas dans d'autre source que Jules Villain.

présents, Charles de Vic, Bertrand de Faure, seigneur de La Figarède[790]. Marguerite du Pouy mourut à Saubens le 23 août 1699, âgée de 60 ans[791].
Enfants du second lit:

9.1 Bertrand de LA MOTHE, qui suit.

9.2 Françoise de LA MOTHE.
Elle fut baptisée le 23 juillet 1677, à Saubens, son parrain fut François de Marion, seigneur du Mazet, sa marraine Françoise de La Mothe[792].
Elle épousa en premières noces, le 20 août 1697, à Saubens, **Louis Alexandre de PINS,** seigneur de Pins, La Palme, fils de Jean François de PINS, seigneur de Pins, baron de La Palme, et de Louise de POTIER, le marié était veuf de Marguerite de SEIGNEURET, épousée le 12 novembre 1676, elle-même veuve de Paul LE NOIR, seigneur de Villarlong[793]
Elle avait épousé, en secondes noces, **Joseph Hérard Hercule de/du MEYNIAL (alias MAYNIAL),** capitaine au régiment de Cambrésis, fils de Jean Pierre de/du MEYNIAL, seigneur de Roques, capitoul en 1668, et de Barthélemie de CARRIERE, d'où postérité[794].

9.3 Jean François de LA MOTHE.
Il fut baptisé le 10 février 1679, son parrain fut Jean François de Saubens, qui étant à la guerre, il fut tenu par Gabrielle de La Mothe[795].

9.4 Marie Françoise de LA MOTHE.
Elle fut baptisée le 24 juin 1681, après avoir été ondoyée, le parrain fut Clément de Gach, conseiller au parlement de Toulouse, la marraine Françoise du Pouy, étaient présents Pierre de Gramont et Jacques de Faure[796].
Elle avait épousé, par contrat filiatif du 4 avril 1708, étant dotée de 10 000 livres, **François de MARUC** fils de noble Pierre François de MARUC, ancien capitoul, et d'Isabeau de FONVIELLE (FONTVIELLE), la future fut assistée de son frère Bertrand de La Mothe Gramont, son frère[797].

9.5 Jeanne de LA MOTHE.
Elle fut légataire en 1678 de sa tante (grand-tante) Jeanne de La Mothe.

9.6 Gabrielle de LA MOTHE Saubens.

---

[790] AD.HG 3 E 27918 Saint-Béat, Bénabent, notaire de Saint-Béat.
[791] RP. Saubens
[792] RP. Saubens
[793] RP. Saubens ; AD. Gers Vergès I sup 364 qui nomme les parents des époux et le premier mariage de Louis Alexandre de Pins (comme Jules Villain, *op.cit.,* I, pp.376, 377)
[794] André Navelle, *Famille nobles et notables du Midi toulousain,* t.VII, p. 155
[795] RP. Saubens
[796] RP. Saubens
[797] AD.HG 3 11801 Escoubie, notaire de Toulouse

Elle épousa, à Saubens, le 14 juin 1689, noble **Jacques de GIRIE,** ancien capitoul (en 1669 et 1688) de la paroisse de la Dalbade[798], fils de Simon GIRIE, avocat au parlement et référendaire en la chancellerie, capitoul en 1624, Jacques de Girié.fut maintenu noble, le 8 janvier 1669, avec son père, en vertu du capitoulat[799].

IX Bertrand de LA MOTHE GRAMONT, seigneur de Saubens.
Il fut baptisé le 8 juillet 1675, à Saubens, son parrain fut Bertrand de Faure de La Figarède, sa marraine Jeanne de Faure, sa sœur[800]. Bertrand de La Mothe Gramont, seigneur de Saubens, fut maintenu noble, à Montauban, le 11 novembre 1715[801]. Il rendit hommage, en 1722, pour le château et la seigneurie de Saubens avec justice haute, moyenne et basse[802]. Il mourut à Saint-Etienne le 1er juillet 1753, âgé de 77 ans[803].
Il avait épousé, en premières noces, par contrat nommant ses parents, du 19 novembre 1701, **Jeanne Françoise (BARBE) de LA CLAVERIE**[804], fille de Julien (BARBE) de LA CLAVERIE, seigneur et baron de Soupets, et d'Anne d'HAUTPOUL. Julien de La Claverie avait testé le 12 novembre 1697 et fait un codicille le 30 septembre 1698, nommant sa femme et entre autres, sa fille Jeanne Françoise[805].
Il avait épousé, en secondes noces, **Marie Thérèse de MALENFANT,** qui veuve de Bertrand de La Mothe Gramont, rendit hommage, le 26 septembre *1752,* pour la terre et seigneurie de Saubens, avec justice haute, moyenne et basse[806], date inexacte (1753 ?), un autre (?) hommage de la même pour la terre et seigneurie de Saubens est daté de 1756[807].
Enfants du premier lit[808] :

10.1 Adrien Alexis de LA MOTHE de GRAMONT.
Il fut baptisé à Saint-Etienne le 27 mars 1704, le parrain fut François Anne de La Claverie, chanoine de Sainte-Marie d'Auch, la marraine Anne d'Hautpoul, veuve de Julien de La Claverie, seigneur et baron de Soupets, c'est probablement lui (prénom d'un fils omis) qui mourut le 12 avril 1709, âgé de 4 ans et 6 mois[809].

10.2 Jean François de LA MOTHE.
Il fut baptisé à Saint-Etienne le 13 mars 1706, le parrain fut Jean François de La Claverie, seigneur et baron de Soupex, la marraine Françoise de La Mothe Gramont, veuve d'Alexandre de Pins, seigneur dudit lieu et autres places.

10.3 Jeanne Françoise de LA MOTHE.

---

[798] RP. Saubens
[799] Louis de La Roque, *Armorial de la noblesse de Languedoc, Généralité de Toulouse,* p.201
[800] RP. Saubens
[801] BnF Fr 32298
[802] AD. Gers C 508
[803] RP. Saint-Etienne
[804] BnF Fr 32298 Boyer, notaire de Toulouse
[805] AD. Aude B 2010
[806] AD. Gers C 505
[807] AD. Gers C 517
[808] RP. Saint-Etienne
[809] RP. Saint-Etienne

Elle fut baptisée à Saint-Etienne le 16 mars 1709, le parrain fut Jean Auguste de La Claverie de Soupex, la marraine Marie Françoise de La Mothe Gramont.

10.4 Hélène de LA MOTHE.
Elle fut baptisée le 20 mars 1711, sans parrain, la marraine Domenge Fontaine ne savait pas signer.

IV
Seigneurs d'Allemans

L'auteur de cette branche, Auguste de La Mothe, est dit par Jules Villain[810], suivi par Maurice Vuillier, fils de Géraud de La Mothe, seigneur d'Izaut, et de Marguerite de Touges. Cette filiation n'apparaît dans pas dans les actes le concernant qui montrent, cependant, qu'il appartenait à cette famille, un acte de 1627 fait apparaître Jean Louis de La Mothe (fils de Géraud) et Auguste de Lamothe, sieur de Lodes, son cousin.
On peut noter également que Marguerite de Touges nomma dans son testament du 6 avril 1623, ses enfants puis comme exécuteur testamentaire Auguste de La Mothe, seigneur du Pouech, ce qui montre qu'il ne devait pas être un de ses enfants.
Auguste de La Mothe est donc probablement fils d'un frère de Géraud de La Mothe, ce qui est corroboré par le fait qu'en 1627 (infra) Auguste de La Mothe était le cousin de Jean Louis de La Mothe (celui-ci étant filds de Géraud et de Marguerite de Touges.)
Auguste de La Mothe avait une sœur Anne qui avait épousé Bernard d'Espouy.

VI N…de LA MOTHE, probablement fils de Jean III de LA MOTHE et de Jeanne de MAULEON
D'une alliance inconnue il eut :

7.1 Auguste de LA MOTHE, qui suit..

7.2 Anne de LA MOTHE.
Elle mourut avant le 2 juillet 1625, date du testament de son frère Auguste.
Elle avait épousé **Bernard d'ESPOUY,** seigneur du Pont.
Ils eurent au moins une fille, Catherine d'Espouy, légataire le 2 juillet 1625, de son oncle Auguste de La Mothe.

VII Auguste de LA MOTHE, seigneur du Pouech (olim Pouey, dans les actes, à côté d'Aspet), de 1614 à 1627, puis seigneur et baron de Lodes (Haute-Garonne) de fin 1627 à 1642 puis seigneur de La Mothe (probablement le lieu près de Gratens.)

[810] Jules Villain, *op.cit.,* II, p. 1884, dit qu'Auguste de La Mothe, seigneur et baron de Lodes assista le 22 juillet 1639 au mariage de *sa nièce* Marguerite de La Mothe, ce qui est une interprétation car l'acte correspondant mentionne bien la présence d'Auguste de La Mothe, sans indication de parenté.

Auguste de La Mothe, de Gault, fut cité en 1612, avec Bernard d'Espouy, seigneur du Pont[811], puis le 20 mars 1614, comme Augustin de La Mothe, seigneur dudit lieu, qui donna une décharge à Carbon de Roux pour l'achat de la place du Pouech, près de la ville d'Aspet[812],
Auguste de La Mothe d'Izaut acheta, en 1614, la seigneurie du Pouech, à Carbon de Roux, seigneur de Bordères, il la revendit, en 1626, pour 5 000 livres, au juge Pierre de Maylin et au consul Jean Rahou. Cette seigneurie qui confrontait le véziau de la ville d'Aspet, comprenait comme biens nobles « maison, borde, étable, pâtus, jardin, vigne, terre et deux moulins bladiers sur le Ger[813]. »
En 1618, Auguste de La Mothe, seigneur du Pouech, habitant Izaut[814].
Ogier de La Mothe, seigneur d'Izaut, fit cession, en 1622, à Auguste de La Mothe, sieur du Pouech, de 3 500 livres, à prendre sur Jean Louis de Rochechouart, seigneur de Clermont, son beau-père, pour la constitution de Marie de Rochechouart, sa femme, à prendre sur Frix d'Ustou, seigneur de La Molette[815].
Auguste de La Mothe, seigneur du Pouech, testa le 2 juillet 1625, demandant son inhumation à Aspet, faisant des legs à Catherine d'Encausse, sa filleule, fille de Fabien d'Encausse, à Catherine d'Espouy, sa nièce et filleule, fille de noble Bernard d'Espouy, sieur du Pont et de feue Anne de La Mothe, sa sœur[816], l'acte s'arrête là.
En 1626, Auguste de La Mothe, seigneur de Rieucazé, reçut 5 000 livres de Guy d'Encausse, seigneur de La Bastide, son beau-frère, pour la dot de Catherine d'Encausse, sa femme[817].
Auguste de La Mothe, seigneur de Lodes, fut cité, en 1627, avec Jean Louis de La Mothe, son cousin[818].
Il apparut, le 8 février 1628, comme seigneur de Lodes, étant présent au contrat de mariage de Jacques de Comminges, seigneur de Montpezat, et de Louise de Bordes[819], et la même année, comme seigneur de Lodes, dans une cession de 407 livres que lui fit François d'Ustou, seigneur de Montauban[820], puis dans des actes, en 1629 er en 1632, il fut qualifié seigneur et baron de Lodes[821]
Selon une quittance du 10 décembre 1633, il avait acheté à Georges de Pontaud, seigneur dudit lieu, pour un montant de 18 000 livres, la place de Lodes et Guitet, qui avait été vendue, le 12 septembre 1627, par Corbeyran d'Astorg, seigneur et baron de Montbartier, à Georges de Pontaud, pour le montant de 15 000 livres, avec pacte de rachat. En 1641, le seigneur de Montbartier, voulant racheter la terre et seigneurie de Lodes, somma ledit seigneur de La Mothe de prendre 18 000 livres et donna cette somme, le 14 février 1642, provenant de la constitution de dot de Louise de Viçose, femme de son fils François d'Astorg[822].

---

[811] AD.HG 3 E 27987 Saint-Béat
[812] AD.HG 3 E 24861 Saint-Gaudens
[813] P. E. Ousset, *Revue de Comminges,* 1972, p.298
[814] AD.HG 3 E 6671 Aspet
[815] AD.HG 3 E 27861 Aspet
[816] AD.HG 3 E 27861 Aspet, le testament n'est pas terminé et est barré.
[817] AD.HG 3 E 24872 Saint-Gaudens p. 17
[818] AD.HG 3 E 27863 Aspet
[819] AD. Gers Vergès I 455
[820] AD.HG 3 E 24870 Saint-Gaudens
[821] AD.HG 3 E 24884
[822] AD.HG 3 E 24887 Saint-Gaudens

Comme dit supra, Auguste de La Mothe assista le 22 juillet 1639, au contrat de mariage de Jeanne Marguerite de La Mothe d'Izaut avec Jean d'Ustou.
Le 8 août 1643, étant présent au contrat de mariage de Jean Louis d'Encausse et de Marie de Saint-Jean, il est dit sieur dudit lieu[823], il est également dit seigneur dudit lieu, le 16 septembre 1648, étant témoin au testament de Guy de La Tour, capitaine châtelain d'Aurignac[824].
Il est cité, le 7 janvier 1649, comme sieur de Blajan[825], puis, le 22 janvier 1650, Auguste de La Mothe, seigneur dudit lieu, fut nommé exécuteur testamentaire, par le testament de Catherine du Pouy, femme de Guy d'Encausse, seigneur et baron d'Encausse, sa belle-sœur[826].
Il avait épousé **Catherine d'ENCAUSSE,** fille de Savary d'ENCAUSSE, seigneur de La Bastide, Rieucazé, et de Catherine de LA TOUR, dame de La Bastide, ce qui est prouvé par la reconnaissance de dot, en 1626, à Guy d'Encausse, seigneur de La Bastide, frère de Catherine, et par le testament de Catherine de La Tour, veuve Savary d'Encausse, seigneur de La Bastide, nommant son fils Guy[827].
Catherine d'Encausse testa le le 21 mars 1654, nommant son mari, Auguste de La Mothe, léguant 1 000 livres à Auguste de La Mothe, nommant Marguerite de La Mothe, mariée à Marc Antoine de Bossost, seigneur de Franquevielle, qui avait eu 5 000 livres de dot, Françoise de La Mothe, mariée à Jean Henry de Gajan, seigneur de Saint-Ost, qui avait eu 5 000 livres de dot, instituant héritier universel Roger de La Mothe[828].
Ils eurent :

8.1 Roger de LA MOTHE, qui suit.

8.2 Marguerite de LA MOTHE.
Elle épousa, par contrat du 3 novembre 1630, nommant ses parents, **Marc Antoine de BOSSOST de Campels,** seigneur de Franquevielle (à 6 km de Montréjeau, Haute-Garonne), assisté de Marc Antoine de Bossost de Campels, seigneur et baron de Luc, sénéchal et gouverneur de Bigorre[829], il était fils de Jean Philippe de BOSSOST, seigneur de Mazères, et de Gaudense de CASTERAS[830], Marc Antoine de Bossost qui assistait le futur était son oncle.

8.3 Françoise de LA MOTHE.
Elle épousa, par contrat du 3 février 1639, nommant ses parents, **Jean Henry de GAJAN,** seigneur de Saint-Ost, Manas, en la comté d'Astarac, le futur fut assisté d'Alexandre de Rivière, seigneur de Bône, la future, assistée de Guy d'Encausse, seigneur et baron de La Bastide, de Savary d'Ustou, seigneur de La Molette, fut dotée

[823] AD.HG 3 E 24874 Saint-Gaudens
[824] AD.HG 3 E 24889 Saint-Gaudens
[825] AD.HG 3 E 24889 Saint-Gaudens
[826] AD.HG 3 E 27879 Saint-Gaudens
[827] AD. Gers Vergès I 1252 David Rivet, notaire de Pointis-Inard
[828] AD.HG 3 E 24879
[829] AD.HG 3 E 25241 Roger Castaing, notaire de Saint-Gaudens
[830] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Bossost,* produisant la preuve.

de 5 000 livres[831]. Jean Henry de Gajan, seigneur de Saint-Ost, et Françoise de La Mothe, sa femme, reçurent 1 678 livres en 1641, pour reste de dot, il était fils de Jeanne de Rivière, dame de Sabarros[832].

VIII Roger de LA MOTHE d'IZAUT, seigneur des Allemans.

En 1683, le sieur Jean de Médidier reçut 73 livres de Pierre Burgalat par les mains de Roger de La Mothe d'Izaut[833]. Roger de La Mothe d'Izaut, résidant à Castillon en Comminges, fut présent, le 21 août 1692, au contrat de mariage, à Montesquieu-Volvestre, de Melchior de Foix et de Marie de Castet[834].

Il habitait Castillon en Comminges, le 31 mars 1693, lors du contrat de mariage de son fils Auguste avec Marie du Pac et fit un achat, le 17 juillet 1695, à Maurice de Noé, seigneur de Montesquieu (infra.)

Il mourut avant le 10 mai 1705, date du second contrat de mariage de son fils Auguste, avec Marie Anne du Pouy.

Il avait épousé, en premières noces, **Marie de HUNAUD,** elle mourut bien avant le 31 mars 1693, date du contrat de mariage de son fils Auguste, dans lequel elle est dite feue (infra.)

Roger de LA MOTHE, seigneur des Allemans, avait épousé, (en secondes noces) **Louise d'ORBESSAN.**

Louise d'Orbessan, épouse de Roger de La Mothe, seigneur des Allemans, reçut 200 livres le 23 mars 1677, de François de Bertier, seigneur de Puységur, par les mains de Michel Alexis de La Mothe Gramont, du lieu de Riolas[835].

Enfant du premier lit :

9.1 Auguste de LA MOTHE d'IZAUT, seigneur des Allemans.

En 1723, Auguste de La Mothe d'Izaut, seigneur des Allemans, nomma procureur Gabriel de La Mothe d'Izaut, habitant Gratens[836]. En 1733, dame Françoise Douradou, veuve et héritière de feu sieur Jean Lafue, seigneur d'Auzas, dit posséder un moulin en indivis avec Auguste de La Mothe d'Izaut, seigneur des Allemans[837].

Auguste de La Mothe d'Izaut mourut avant le 4 mars 1735, date de l'ouverture de son testament du 13 avril 1734, à la demande de Marie Rose de Bruyères, veuve de Gabriel d'Izaut, sa belle-sœur[838].

Auguste de La Mothe d'Izaut avait épousé, par contrat filiatif du 31 mars 1693, **Marie du PAC,** dotée de 1 300 livres de légitime de son père et de 1 700 livres de sa mère, fille de feu Jean du PAC, seigneur de La Salle, Marbre, et de George de MERITENS, parmi les présents figuraient Jean Roger de Hunaud et Guy de Hunaud, seigneur de Mourlon[839]

---

[831] AD.HG 3 E 24886 Saint-Gaudens 182
[832] AD.HG 3 E 25036 Cardeilhac
[833] AD.HG 3 E 23680 Aulon
[834] AD.HG 3 E 16229 Saint-Michel
[835] AD.HG 3 E 19000 Fourtet, notaire de Toulouse
[836] AD.HG 3 E 23685 Aulon
[837] AD.HG 3 E 23687 Aulon
[838] AD.HG 3 E 23687 Aulon
[839] AD. Ariège 5 E 7458

Auguste de La Mothe des Allemans, avait épousé, en secondes noces par contrat filiatif du 10 mai 1705, **Marie Anne du POUY,** dotée de 7 000 livres, fille de feu Jean Jacques du POUY et de Paule d'ASTORG, du lieu de Marignac, assistée de Jean du POUY, son frère, le futur signa La Mothe d'Izaut[840].
Marie Anne du Pouy, femme d'Auguste de La Mothe d'Izaut, testa le 7 mars 1730, mourut le 1er juin 1733, son testament fut ouvert le 10 juin suivant[841].

Enfant du second lit :

9.2 Gabriel de LA MOTHE d'IZAUT, qui suit.

Enfant de l'un ou l'autre lit

9.3 probablement Marthe de LA MOTHE d'IZAUT.
Elle avait épousé **Constantin du GARRANE,** seigneur de Montastruc.
Leur fille, Catherine du Garrané, épousa, par contrat filiatif du 18 juillet 1724, Pierre de Sarrieu, seigneur de Jancé, fils de Bernard de Sarrieu, seigneur de Jancé, et d'Anne de Lasalle qui assista son fils lors de ce contrat[842], d'où postérité.

IX Gabriel de LA MOTHE d'IZAUT.
Gabriel de La Mothe d'Izaut, habitant Gratens, et son frère Auguste de La Mothe d'Izaut, furent cités, en 1717, à propos d'un achat fait à Maurice de Noé, seigneur de Montesquieu, par Roger de La Mothe d'Izaut le 17 juillet 1695, cet acte mentionna Marthe de La Mothe veuve de Constantin du Garrané, seigneur de Montastruc[843].
Il mourut avant le 4 mars 1735, date de l'ouverture du testament de son frère Auguste (supra.)
Gabriel de La Mothe, sieur d'Izaut, fils de feu Roger de La Mothe et de Louise d'Orbessan, du lieu des Allemans, avait épousé, en premières noces, par contrat du 26 novembre 1713, **Françoise du PAC de Marbre,** dotée de 4 500 livres, fille de feu Jean du PAC, seigneur de la Salle, Marbre, et de George de MERITENS[844].
Il avait épousé, en secondes noces, en 1728, **Marie Rose de BRUGUIERES ou de BRUYERES de Ris,** de la paroisse de Carla, les bans furent publiés le 13 septembre 1728[845].
Le 6 avril 1750, la dame de Bruyères, veuve du sieur de La Mothe d'Izaut, donna une quittance pour une vente au sieur de Couret[846]. Marie Rose de Bruyères, veuve de monsieur de La Mothe d'Izaut, mourut, à Gratens, le 11 septembre 1757, âgée de 54 ans[847].

---

[840] AD.HG 3 E 32435 Saint-Béat
[841] AD.HG 3 E 23687 Aulon testament reçu Chanfreau, notaire
[842] AD.HG 3 E 22272 ; Olivier de Sèze, *op.cit.,* pp.76-83
[843] AD.HG 3 E 23685 Aulon
[844] AD. Ariège 5 E 7460 Nartus, notaire, le contrat fut insinué le 7 décembre suivant (AD. Ariège 2 C 919)
[845] Olivier de Sèze, *op.cit.,* 1978, p. 534 nomme Marie Rose de Ris de *Bruguières (*(selon les RP de Gratens, ce qui a été vérifié), l'épouse de Gabriel de La Mothe. La marraine de Jeanne Rose Honorée de La Mothe d'Izaut était Jeanne Honorée de Bruyères et signait de Ros de Bruyère ; or on connaît Charles de Bruguières de Ros. Il y a parfois une confusion entre la famille de Bruguières et une des familles de Bruyères.
[846] AD.HG 13 J 94
[847] RP. Gratens

Enfant du second lit:

10. Jean François Augustin de LA MOTHE d'IZAUT, qui suit.

X Jean François Augustin de LA MOTHE d'IZAUT, seigneur des Allemans.
Jean François Auguste de La Mothe d'Izaut, habitant Gratens, fut cité, en 1748, avec le sieur Jean Félix, d'Aulon, sieur de Saint-Martin[848], dit seigneur des Allemans il fut cité en 1762 habitant Gratens[849].
Après leur mariage, Jean François Augustin de La Mothe et Jeanne de Saillan, furent cités à Pouy dans la vallée des Bareilles (à 1 km à l'ouest de Bareilles, Hautes-Pyrénées), où naquirent leurs premiers enfants, qui furent baptisés à Bareilles, puis résidèrent à Gratens, d'autres enfants furent baptisés à Gratens et à Pouy[850].
Il fut présent, le 2 mai 1782, habitant Gratens, au mariage de Joseph Guy de Méritens d'Arros de Rieucazé et de Marie Madeleine Victoire de Reynier[851] et fut inhumé à Gratens, le 14 octobre 1791, âgé d'environ 65 ans[852].
Il avait épousé, le 23 août 1757, à Labarthe-Rivière, **Jeanne de SARRIEU,** née le 31 octobre 1736 à Is, en Bareilles, fille d'Alexandre de SARRIEU, seigneur du Plan, et de Jeanne (de) SAILLAN, mariés le 12 février 1733 à Sarrancolin, cette dernière fille de feu Jean (de) SAILLAN, avocat et de Dominiquette JAUNAC[853]. Jeanne de Saillan, habitant Gratens depuis (effacé) ans, veuve d'Alexandre de Sarrieu, fut enterrée, à Gratens, le 29 octobre 1778[854]. Jeanne de Sarrieu mourut, à Gratens, le 29 décembre 1791, âgée d'environ 54 ans[855].
Ils eurent[856] :

11.1 Jeanne Rose Honorée de LA MOTHE.
Née à Pouy, le 24 juillet 1758, elle fut baptisée, le 27 juillet 1758, dans l'église de Saint-Martin de Bareilles (dont Pouy était une annexe), le parrain fut Jacques de Sarrieu, curé et vicaire de Montégut, la marraine Jeanne Honorée de Bruyères de Ros[857]

11.2 Jean Bertrand Augustin de LA MOTHE.

---

[848] AD.HG 3 E 23687 Aulon
[849] AD.HG 3 E 24836 Pointis-Inard
[850] Olivier de Sèze, *op.cit.,* 1978, pp.534, 535
[851] RP. Saint-Etienne
[852] Olivier de Sèze, op.cit., 1978, p. 535
[853] Olivier de Sèze, *op.cit.,* 1978, p.534, cette ascendance est corroborée par le baptême de leur petit-fils Gabriel Constantin de La Mothe ; les RP de Labarthe-Rivière nomment la mariée Jeanne Bagen de Sarrieu, son père Alexandre Bagen de Sarrieu, qui signe Bagen de Sarrieu, la mère de la mariée est nommée Jeanne Saillan, la mère du marié est nommée Marie Rose de Bruguières. La famille Saillan habitait Sarrancolin, on trouve un autre mariage à Labarthe-Rivière, en 1769, concernant cette famille, celui de Jean Baptiste Joseph de Sarraméa avec Rose Saillan, fille de feu Me Laurens Saillan, avocat en parlement et de Madeleine Abbadie, de la ville de Sarrancolin.
[854] RP. Gratens
[855] Olivier de Sèze, *op.cit.,* 1978, p. 536
[856] Olivier de Sèze, *op.cit.,* 1978, pp.534-535, indique ces enfants sauf Alexandre né à Castillon, le fils né vers 1762, Louis Augustin et les deux fils nés en 1772 et 1774 sauf si ces dates sont inexactes.
[857] RP. Bareilles

Né à Pouy, le 15 avril 1759, il y mourut 5 jours après.

11.3 Alexandre de LA MOTHE d'IZAUT.
Né à Castillon le 2 septembre 1761, il y mourut le lendemain[858].

11.4 un garçon qui fut enterré à Gratens le 24 février 1764, âgé d'environ 18 mois[859].

11.5 Pierre Joseph Constantin de LA MOTHE.
Il fut baptisé le le 3 décembre 1764 à Gratens, le parrain fut M. du Garrané, la marraine Constance de Nadal, veuve de noble du Garrané[860].

11.6 Josèphe Louise de LA MOTHE.
Elle fut baptisée, à Bareilles, le 4 avril 1767.

11.7 Marguerite Josèphe de LA MOTHE.
Elle fut baptisée, à Bareilles, le 10 mars 1770.

11.8 Alexandrine Rose Dominiquette de LA MOTHE.
Elle fut baptisée, à Bareilles, le 4 avril 1773.

11.9 Roger Augustin de LA MOTHE.
Il fut baptisé le 28 mars 1775 à Gratens, le parrain fut Louis Constantin de La Mothe, la marraine Jeanne Rose Honorée de La Mothe, frère et sœur du baptisé, il y mourut le 8 novembre 1776[861].

11.10 Gabriel Constantin de LA MOTHE
Il naquit et fut baptisé à Gratens le 22 septembre 1777, le parrain fut Pierre Joseph Constantin de La Mothe, son frère, la marraine Jeanne Saillan de Sarrieu, aïeule du côté maternel, il y fut inhumé le 17 mars 1781, âgé d'environ 4 ans[862].

11.11 Jeanne Marie Julie de LA MOTHE.
Elle naquit à Gratens le 8 avril 1781.

11.12 Louis Augustin de LA MOTHE.
Il fut le parrain, le 28 mars 1775, de son frère Roger Augustin.

XI N…de LA MOTHE, « né en 1772 et un frère inconnu né en 1774[863], se sont illustrés à Gratens, anticléricaux avant la Révolution, ils furent nommés, tour à tour, maires de la

[858] RP. Castillon de Comminges
[859] RP. Gratens
[860] RP. Gratens
[861] RP. Gratens
[862] RP. Gratens

commune, entre 1792 et 1794. Ils construisirent une maison à l'entrée du village, structurée autour d'un escalier central, desservant deux logements parfaitement identiques. Ils appartenaient à une famille présente à Gratens depuis le 17ème siècle, un toponyme en garde le souvenir à l'ouest du village[864] », ce lieu doit être celui dont se qualifiait parfois Auguste de La Mothe d'Izaut (degré VII)

V
Rameau à Bagiry

On trouve, à la fin du 16ème siècle, un rameau qui, par les données que l'on connaît à son sujet montre qu'il était issu de la branche des seigneurs d'Izaut. D'après la chronologie, son auteur pourrait être Jean II de La Mothe qui épousa Jeanne de Saman, qui eurent un fils Bertrand qui pourrait être le père de Géraud de La Mothe de Bagiry, ou un frère de Jean II.
Cette famille s'allia avec des familles de la vallée de la Barousse.

I (IV ?) N…de LA MOTHE.
D'une alliance inconnue il eut :

2.1 Bertrand de LA MOTHE, qui suit.

2.2 Bertrande de LA MOTHE.
Elle épousa **N**…**SAC,** frère de noble Savaric SAC, seigneur de Balesta(s)[865], ce dernier reçut 300 livres, en 1573, des nobles Bertrande de La Mothe et Pierre Sac, mère et fils habitant Mauléon (-Barousse)[866]
Ils eurent un fils, noble Pierre Sac, qui épousa Annette (alias Ouvriette) de Camplong.
Le 23 novembre 1573, noble Gaspard de Camplong, seigneur de Sarp, à Mauléon (-Barousse), donna 216 livres à Bertrande de La Mothe et Pierre Sac, mère et fils, promises à Annette de Camplong, sa fille, en déduction de son douaire, cette somme fut fournie à noble Savaric Sac, oncle dudit noble Pierre Sac, selon un accord entre eux[867].
Ouvriette (Annette) de Camplong mourut dès 1575, à cette date Gaspard de Camplong, écuyer, seigneur de Sarp, reçut 216 livres de noble Pierre de Sac par les mains de noble Bertrande de La Mothe, sa mère, pour la restitution de la dot constituée à feue Ouvriette de Camplong, fille dudit sieur[868].

---

[863] Ces deux dates sont douteuses, en tout état de cause ces deux fils de Jean François Augustin ne figurent pas sur les RP. de Gratens, collection communale et collection du greffe, disponibles sur internet.
[864] *Le patrimoine des communes de la Haute-Garonne,* Éditions Flohic, septembre 2000, t.I, p. 675
[865]Cette famille noble était connue en Barousse, à Créchets depuis le 15ème siècle, et à Mauléon depuis 1525 Jean-Paul Argyriadès, *Revue de Comminges,* t.CXIV, 1998-4, Les seigneurs de Gourdan.
[866] AD.HG 3 E 28173 Esténos
[867] AD.HG 3 E 28173 Esténos
[868] AD.HG 3 E 28174 Esténos

Bertrande de La Mothe, habitant Mauléon, fut citée, en 1578, avec noble Pierre Sac, son fils[869].

Gaspard de Camplong, seigneur de Sarp, avait épousé Françoise d'Appas, leur fille Jeanne de Camplong épousa, en 1592, Jean Barthélemy de Binos, seigneur de Signan.

II (V) Bertrand de LA MOTHE.

C'est peut-être lui qui, habitant Bagiry (Haute-Garonne, en Barousse), fut cité en 1573, avec Pierre de La Mothe et Bertrand de Binos, seigneur de *Montdard*[870].

D'une alliance inconnue il eut :

3.1 Géraud de LA MOTHE, qui suit.

3.2 Germaine de LA MOTHE.

Le 22 septembre 1597, eut lieu une transaction entre Jean de Gémit, capitaine Luscan, et Germaine de La Mothe, sa femme, concernant les biens et succession de feu noble Géraud de La Mothe de Bagiry, d'une part, et Catherine de Gémit, défenderesse, demandant la réintégration en ses biens. Les parties arrivèrent à l'accord suivant : Jean de Gémit, capitaine de Luscan, et sa femme remirent la maison et les biens dudit feu La Mothe entre les mains de Catherine de Mauléon, mère dudit capitaine Luscan et de Bertrand de Gémit, chanoine d'Auch, son frère, pour en faire à leurs plaisirs, et par ce même ladite Catherine de Gémit assistée de Géraud de Gémit, seigneur de Luscan, son père se démit de l'action criminelle qu'elle avait contre ledit capitaine Luscan[871].

Elle avait épousé, par contrat du 27 août 1578, **Jean de GEMIT,** capitaine Luscan, fils de Catherine de MAULEON, tel que cela apparaît dans la transaction du 22 septembre 1597, cette dernière avait épousé, par contrat du 15 août 1541, Pierre de GEMIT, seigneur de Luscan[872]. Jean de Gémit, capitaine Luscan, était donc l'oncle de Catherine de Gémit qui avait épousé Géraud de La Mothe de Bagiry.

Jean de Gémit, capitaine Luscan, habitant la cité de Comminges, épousa par contrat du 27 août 1578, Germaine de La Mothe, fille de feu Bertrand de La Mothe, assistée de noble Guiraud de La Mothe d'Izaut, Jean de La Mothe, noble Bertrand d'Andaure, capitaine de Mauléon, Bertrande de La Mothe, sœur dudit feu Bertrand de La Mothe, tuteurs de noble Guiraud de La Mothe, héritier universel dudit feu noble Bertrand de La Mothe, son père[873], la transcription de l'acte ne précise pas quels étaient les tuteurs de Guiraud de La Mothe, fils de feu Bertrand, quoiqu'il en soit, le fait que Guiraud de La Mothe d'Izaut ait assisté Germaine de La Mothe indique une proche parenté.

Nous verrons aussi apparaître, en 1589, un Jean de La Mothe d'Izaut, présent le 13 novembre 1589, comme Géraud de La Mothe, seigneur d'Izaut, au contrat de mariage de Guyon Melliande, écuyer de Saint-Béat, avec Philiberte de Méritens, ce Jean de La

[869] AD.HG 3 E 28175 Esténos
[870] AD.HG 3 E 28173 Esténos
[871] AD.HG Gers I 1542 n° 9227
[872] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.340
[873] AD.HG 3 E 28175 Esténos

Mothe pourrait être celui figurant dans la liste des tuteurs de Géraud de La Mothe en 1578.

Le 18 novembre 1601, eut lieu un compromis entre Jean de Gémit, capitaine Luscan, coseigneur de Cazarilh, en Barousse, et Germaine de La Mothe, sa femme, et Carbon de Barèges et Catherine de Gémit, sa femme, Agne de La Mothe, femme de Sébastien Capellier, de la vallée d'Oueil, et Bertrande de La Mothe, femme de Bertrand Fiancette, de la cité de Comminges, pour la succession de Géraud de La Mothe, fils et héritier de feu Bertrand de La Mothe, cet acte nomma Gaston de Barèges, capitaine Tilhouse, seigneur de Bulan, père de Carbon de Barèges, et dit que l'accord entre ledit Gémit pour lui et Germaine de La Mothe, sa femme, Agne, Bertrande de La Mothe, sœurs et ses belles-sœurs, et Carbon de Barèrges et Catherine de Gémit, était à faire ratifier par Pierre d'Ustou, seigneur de La Molette, et Jean de Bossost, seigneur de Campels[874]. Jean de Bossost, seigneur de Campels, avait épousé, par contrat du 18 mars 1554, Catherine de Camplong, ce qui peut expliquer la nécessité de ratification ; quant à Pierre d'Ustou, seigneur de La Molette, du chef de sa femme, Jeanne de Bilhères, on ne connaît pas la raison, toutefois on ne connaît pas sa mère, alors que l'ascendance de Jeanne de Bilhères est bien connue et ne permet pas d'expliquer la raison de la ratification.

3.3 Bertrande de LA MOTHE.

Elle avait épousé, dès 1594, noble **Bertrand FIANCETTE,** de la cité de Saint-Bertrand de Comminges (infra.)

Géraud de Gémit, seigneur de Luscan, s'obligea le 10 avril 1600, de 130 écus de 3 livres en faveur de noble Bertrand Fiancette, de Saint-Bertrand, pour raison de la constitution faite à Bertrande de La Mothe, femme dudit Fiancette[875].

3.4 Agne de LA MOTHE.

Elle épousa **Sébastien CAPELLIER,** de la vallée d'Oueil.

III (VI) Guiraud (Géraud) de LA MOTHE de Bagiry alias sieur de *Séguy* (qui est probablement une erreur de transcription pour Bagiry car tous les autres actes disent Bagiry.)

Mineur en 1578, il mourut dès 1594, selon une reconnaissance de ses héritiers à cette date, dont noble Bertrand Fiancette, de Saint-Bertrand (de Comminges) qui dit être content de la somme reçue au contrat de mariage avec Bertrande de La Mothe, sa femme, sœur dudit feu Guiraud de La Mothe[876].

Il avait épousé **Catherine de GEMIT,** fille de Géraud de GEMIT, seigneur de Luscan (Haute-Garonne, dans la vallée de la Barousse), et donc de Catherine de MONTAUBAN, tel que cela apparaît dans la transaction du 22 septembre 1597 et dans son second contrat de mariage.

Catherine de Gémit, fille de Géraud de Gémit, seigneur de Luscan, et de Catherine de Montauban, veuve de Géraud de La Mothe de *Séguy,* sieur dudit lieu, épousa, par contrat du

[874] AD.HG 3 E 28187 Esténos

[875] AD. Tarn-et-Garonne Laborie, notaire

[876] AD.HG 3 E 28182 Esténos

27 novembre 1597, noble Carbon de Barèges, fils de Gaston de Barèges, écuyer, seigneur de Bulan, et de Françoise de Mont, le contrat mentionna feue Catherine de La Mothe, fille de Catherine de Catherine de Gémit[877].
Géraud de Gémit, seigneur de Luscan, testa le 28 février 1606, en la cité de Saint-Bertrand de Comminges, nommant Catherine de Montauban, sa femme, Bertrand de Gémit, chanoine et archidiacre, son frère, Jean de Gémit, capitaine Luscan, aussi son frère, disant avoir marié Catherine de Gémit, sa fille aînée, avec feu Géraud de La Mothe de Bagiry, à présent femme de Carbon de Barèges, etc[878].
Géraud de La Mothe et Catherine de Gémit avaient une fille **Catherine de LA MOTHE** qui mourut dès 1597.

VI
Personnes isolées

Raymond Arnaud de La Mothe fut présent, le 5 avril 1574, au contrat de mariage de Maffre de Castéras et de Jeanne de Sarrieu d'Izaut[879] ; Raymond Arnaud de La Mothe, sieur d'Izaut, fut nommé exécuteur testamentaire de Géraud de Coret par son testament du 17 avril 1577[880].

Jean de La Mothe d'Izaut fut présent, le 13 novembre 1589, au contrat de mariage de noble Girons Méliande, écuyer de Saint-Béat, et de Philiberte de Méritens, fut également présent Giraud de La Mothe, seigneur d'Isaut[881] ; Jean de la Mothe, sieur de la Mothe d'Izaut, fut présent le 2 janvier 1597, au contrat de mariage de Carbon de Roux, écuyer, et de Marguerite de Méritens[882].

François de La Mothe seigneur de Roques d'Izaut fut cité en 1617[883]
En 1622, on cita Auguste et François de La Mothe, frères[884], Auguste pourrait être le seigneur du Pouech.

Jean François de La Mothe, sieur d'Izaut, était capitaine au régiment de cavalerie d'Enghien le 29 avril 1651[885], à la même époque on cita Bernard de La Mothe avec la même qualification.

François de La Mothe d'Izaut, prêtre, fut présent le 8 novembre 1671, au contrat de mariage de Roger d'Ustou de Huos, et de d'Isabeau d'Ustou[886], le 5 mars 1674, il était curé de Cassaigne[887], étant curé de Cassaigne, il reçut un obit le 9 juillet 1677[888]

[877] AD.HG Reg. Ins 8
[878] AD. Gers I 1542 n°9234
[879] AD.HG 3 E 27851 Aspet
[880] Maurice Vuillier produisant Larcher, *Glanages 1568-1577*
[881] AD.HG 3 E 27961 Saint-Béat
[882] AD. Gers Vergès I 3062
[883] AD.HG 3 E 27992 Saint-Béat
[884] AD.HG 3 E 27861 Aspet
[885] AD.HG 3 E 27870 Aspet
[886] AD.HG 3 E 27720 Huos

2 mars 1740, reconnaissance d'Auguste de la Mothe d'Izaut, résidant au château[889], il ne peut être le seigneur des Allemans qui mourut avant le 4 mars 1735, sauf si la date de 1740 est celle d'un rappel.
Auguste de La Mothe d'Izaut habitait Bareilles le 29 janvier 1773[890]

Louis Joseph de La Mothe, prêtre résidant à Riolas fit une vente le 18 octobre 1764[891].

Douillac, révision le 8 juillet 2025
Jacques de ROQUEMAUREL

[887] Durègne, notaire de Betchat
[888] AD. Ariège 5 E 4218 Betchat
[889] AD.HG 3 E 15589 Saint-Christaud
[890] AD.HG 3 E 22355 Sarremezan
[891] AD.HG 3 E 25705 Saint-Frajou

Carte des principaux fiefs
Nord
Toulouse
Saubens
Muret
L'Isle-en-Dodon
Riolas
Gratens
La Morthe
Lodes
Garonne
Saint-Gaudens
Montréjeau
Neste
la Pouech
Aspet
Izaut
Bagiry
Mauléon
Bareilles
Louy
1cm = 5 km

Vicomtes de MONTCLAR-de QUERCY

La généalogie de cette famille issue de Bertrand, vicomte de Bruniquel, lui-même fils naturel de Raymond VI, comte de Toulouse, établie par Maurice Vuillier à partir de données du Colonel de Bourdès, *Documents épars* et d'autres pièces, a été corrigée car elle comporte un degré de trop, la descendance étant assurée à la fin du 14ème siècle par un cadet : Bertrand de Montclar époux de Béatrix de Cazillac, et non par son frère aîné Olivier de Montclar, mort sans postérité, dit dans la généalogie publiée père de Bertrand époux de Béatrix de Cazillac, la preuve étant apportée par des pièces trouvées ailleurs : dénombrements de terres en Languedoc (Timbal, *Un conflit d'annexion au Moyen Âge*, *l'application de la coutume de Paris au pays d'Albigeois,* Toulouse, 1950.)
Le territoire de la vicomté de Montclar de Quercy n'est pas précisé, le lieu est devenu Monclar-de-Quercy, tenu auparavant par les comtes de Toulouse, le château de Salvagnac, la résidence principale des vicomtes de Montclar, étant précisé situé en Albigeois, est celui situé à Salvagnac (Tarn) à 9 km de Rabastens (comme le château de Puycelci cité dans le même acte de 1224, qui suit.)
« A la fin de décembre 1224, au château de Salvanhac en Albigeois, Mainfroi (alias Matfred) de Rabastens céda au comte de Toulouse sa part du château de Puicelci contre ceux de Cestayrols et de Couffoulens, qu'il reçut en même temps du comte, et celui-ci, à cause de cet échange, donna en mariage Bertrand, son frère naturel, à Comtoresse, fille de Mainfroi, avec les châteaux de Bruniquel, de Monclar et de Salvanhac[892]»
Le texte de Maurice Vuillier a été également complété et corrigé grâce à des actes venant soit de Maurice Vuillier soit surtout de beaucoup d'autres sources[893].

I
Vicomtes de Montclar

I Guillaume, vicomte de MONTCLAR, seigneur de Salvagnac, fils de Bertrand, vicomte de Bruniquel (bâtard de Raymond VI, comte de Toulouse) et de Comtoresse de Rabastens, épousée fin décembre 1224, fille de Matfred de Rabastens (Bertrand de Bruniquel mourut entre 1241 et novembre 1249), est cité de 1240 à 1267, d'une épouse inconnue il eut :

II Olivier I, vicomte de MONTCLAR.
Il fut, le 2 septembre 1327, à Bruniquel, exécuteur testamentaire de Brayde de Got, première femme de Réginald, vicomte de Bruniquel, où elle voulait être inhumée[894] ; le lundi avant la fête de la sainte Cécile 1328, par le testament de Réginald, vicomte de Bruniquel, il fut nommé tuteur de ses filles, tandis que dom Bernard de Montclar, prévôt de Beaumont, fut

---

[892] G. Lacoste, *Histoire générale de la province de Quercy,* Réédition 2004, t.2, p.218 ; se référant à *Hist. du Languedoc,* t.3, preuves, p.298 (Histoire Générale du Languedoc, par Dom de Vic et Dom Vaissète)
[893] E. Vasseur, *Les nobles aïeux de trois seigneurs rouergats du 17ème siècle,* éd.2002, tableau 39, indique les 2 premiers degrés et l'union d'Aigline de Montclar, fille d'Olivier, avec Raymond III de Lescure ; André Navelle fournit de nombreuses pièces.
[894] Maurice Vuillier se référant à Bourdès, *op.cit.*

nommé exécuteur testamentaire[895]. Il était l'oncle à la mode de Bretagne de Réginald de Bruniquel**.**

Le sceau d'Olivier, vicomte de Montclar, chevalier, en 1317, se lisait : *« De (gueules), à la croix vidée, cléchée et pommelée (d'or),* qui est de Toulouse ; *à la bordure de…chargée de huit fleurs de lys de…*[896]

D'une alliance inconnue il eut :

3.1 Arnaud, vicomte de MONTCLAR, qui suit.

3.2 Aigline de MONTCLAR.

Elle, épousa, par contrat du 1325 **Raymond III de LESCURE,** fils de Sicard II de Lescure et d'Hélix, dont elle était la seconde épouse, d'où postérité[897].

III Arnaud, vicomte de MONTCLAR.

Il serait mort en 1363, lui aurait succédé, en 1363, Bertrand, vicomte de Montclar, qui serait cité jusqu'en 1389, ce qui, pour cette date, est une confusion avec son petit-fils homonyme, comme on le verra. Par ailleurs, son fils Bertrand, fut dit vicomte de Montclar lors de son contrat de mariage du 6 juin 1349, avec Rique Isalguier, ce qui met en cause la date de 1363.

Parmi les cobarons de Capdenac, en 1342-1343, on cite « lo noble et poderos baro mossen Arnal vescomte de Monclar[898]. »

« En 1345, Arnaud, vicomte de Montclar, favorisa, avec trois seigneurs albigeois, l'entrée des Anglais dans le Bas-Quercy ; en 1347, le comte d'Armagnac, envoya des commissaires dans la sénéchaussée de Périgord et de Quercy, ainsi que dans les autres sénéchaussées de la Langue d'Oc, pour y saisir les biens, meubles et immeubles des rebelles et ennemis du Roi. Cette commission concernait Guillaume de Pestillac, Philippe de Jean, le vicomte de Montclar ainsi que les trois seigneurs de l'Albigeois qui avaient favorisé l'entrée des Anglais dans le Bas-Quercy. Nous ne savons pas si la saisie eut lieu contre ces seigneurs ; nous pensons toutefois qu'ils l'évitèrent en renonçant au parti des Anglais [899] ».

D'une épouse inconnue eut :

IV Bertrand, vicomte de MONTCLAR.

Cité comme tel en 1363 (preuve non fournie), il mourut dès avril 1372, date à laquelle Olivier, vicomte de Montclar, dénombre des terres en Albigeois.

Il avait épousé, par contrat du 3 juin 1349, **Rique ISALGUIER,** fille de Pons I Isalguier, changeur, capitoul, seigneur d'Aureville, et de **Saxie**, fuent présents au contrat, Bernard Raymond Isalguier et Aymeric de Roquefort, chevalier[900]. Bernard Raymond Isalguier était l'oncle de Rique, on retrouvera Aymeric de Roquefort au degré suivant.

---

[895] Bourdès, *op.cit.,* Pierre Teyssier, notaire d'Albi

[896] L. Esquieu, *Essai d'un armorial quercynois,* Laffitte reprints, p.204. Les couleurs et émaux sont soit mis entre parenthèses soit omises.

[897] André Navelle, *op.cit.,* t.VI, p.224, Bernard de Lancy, notaire à Gaillac ; E. Vasseur, *op.cit.,* tableau 39

[898] J. Lartigaut, *Le Quercy après la guerre de Cent ans,* Quercy-Recherche, 2001, p.434

[899] G. Lacoste, *Histoire générale de la province de Quercy,* Cahors, réédition 2004, t.3, pp.107,108 ; p.113

[900] Aandré Navelle, *op.cit.,* t.V, pp.195-197, Guillaume de Bursiano, notaire à Toulouse.

Ils eurent :

5.1 Olivier, vicomte de MONTCLAR.

Il dénombra, en avril 1372, les ¾ de la terre d'Aigne et de celle de la Caunette, (les deux dans l'Hérault à l'extrémité est de la viguerie de Minervois)[901]. Le roi Charles VI, arrivé à Toulouse le 29 novembre 1388, y reçut l'hommage des principaux seigneurs de la région, parmi lesquels se trouvaient Roger de Comminges, vicomte de Bruniquel, et Olivier, vicomte de Montclar[902]. Le 23 décembre 1389, Olivier, vicomte de Montclar, dénombra la terre de Salvagnac[903] .

Il mourut, sans postérité, avant le 9 septembre 1392, date à laquelle Bertrand de Montclar, frère et héritier d'Olivier de Montclar, dénombra les terres d'Aigne et de la Caunette[904].

Il avait épousé **Finamande des PREZ** qui, veuve d'Olivier, vicomte de Montclar, habitant Rabastens, testa le 16 avril 1413, instituant héritière Borgue de Rabastens, épouse de Guillaume de Lescure, fille de Guillaume de Rabastens, vicomte de Paulin, sa cousine germaine[905].

5.2 Bertrand de MONTCLAR, qui suit.

V Bertrand, vicomte de MONTCLAR comme héritier de son frère Olivier.

Cité comme Bertrand de Montclar, il dénombra, en septembre 1389, le tiers de la terre de Lauraguel[906] (dans la viguerie de Limoux, Aude), puis le 9 septembre 1392, comme frère et héritier d'Olivier, vicomte de Montclar, il dénombra les terres d'Aigne et de la Caunette (les deux dans l'Hérault à l'extrémité est de la viguerie de Minervois.)

On trouve, à propos de la terre de Lauraguel, dans le chapitre relatif aux profits pécuniaires du Roi, des mutations en 1401 qui indiquent qu'il avait épousé en premières noces, Guiraude de *Lanior,* lecture erronée de Lantar = Lanta (morte avant le 13 juillet 1388[907]), veuve d'Aymeric de Roquefort , chevalier, seigneur de la Pomarède, alias Migon (=Mérigon) de Pomarède mort avant 1384[908], qui tenait le tiers de cette terre : le 14 février 1400/1401 Bertrand de Lanta, abbé de Saint-Pierre de Rodez, déclara que, suivant la coutume de Paris, il avait succédé, comme plus proche lignager, à demoiselle Guiraude de Lanta, dame de Lauraguel, sa sœur, femme de Migon (= Mérigon) de Pomarède, puis, le 27 avril 1401

---

[901] P. Timbal, *Un conflit d'annexion au Moyen Âge*, *l'application de la coutume de Paris au pays d'Albigeois,* Toulouse, 1950, pp.50 et 53.

[902] G. Lacoste, *op.cit.,* t.III, p.294

[903] B.M. Toulouse ms. 634 (M. Vuillier)

[904] P. Timbal, *op.cit.,* pp. 50 et 53

[905] André Navelle, *op.cit.* André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* R.H.M. 1991, t.IX, p.9

[906] P. Timbal, *op.cit.,* p.67

[907] André Navelle, *op.cit.,* t.V, p.198, à cette date Bernard Raymond Isalguier vendit à Catalane de Châteauverdun, épouse d'Athon Arnaud de Châteauverdun, chevalier, seigneur de la Vernose, le 1/9 de la juridiction de Varennes en Lauragais, il l'avait acquise de Guiraude de Lanta, épouse d'Aymeric de Roquefort alias Migon de Pomarède (AD.HG notaire Bernard Larue SS 97 et 98)

[908] André Navelle, *op.cit.,* t.V, p.175.

Bertrand, vicomte de Montclar, paya pour le rachat du tiers de Lauraguel que Guiraude de Lanta sa femme lui avait laissé, par testament[909].
Les autres personnes, tenant la terre de Lauraguel à cette époque, étaient Jean de Vergniolles, second mari d'Ermessen de Falguière, laquelle rendit hommage et dénombra le tiers de cette terre le 12 avril 1401, elle dut payer le rachat lorsque son second mari porta l'hommage (Ermessen de Falguière avait épousé en premières noces Bernard de Saint-Félix, elle avait dénombré, en décembre 1389 le tiers de la terre de Lauraguel) , et Yolande de Voisins, fille *(erreur : petite-fille)* de Guillaume de Voisins et de Delphine (de Lévis ?), veuve de Jean de Voisins, bail de ses filles Delphine et Vézianne le 27 mars 1403/1404.
Bertrand, vicomte d Montclar, mourut avant le 28 mai 1417, date à laquelle Béatrix de Cazillac, veuve de Bertrand de Montclar, bail de ses enfants Jean et Jeanne, dénombra les terres d'Aigne et de la Caunette et le tiers de la terre de Lauraguel[910].
Il avait épousé, en premières noces, vers 1385, **Guiraude de LANTA,** dame de Lauraguel, qui avait auparavant épousé, dès 1367, Aymeric de Roquefort, chevalier, seigneur de la Pomarède alias Migon (= Mérigon) de Pomarède, mort avant 1384, elle mourut avant le 13 juillet 1388[911], le 14 février 1401 (n.st.), son frère Bertrand de Lanta, abbé de Saint-Pierre de Rodez, fut dit avoir succédé (pour la terre de Lauraguel) à sa sœur Guiraude de Lanta, femme de Migon de Pomarède, comme plus proche lignager suivant la coutume de Paris[912].
Il avait épousé, en secondes noces, **Béatrix de CAZILLAC,** sœur de Bernard de Cazillac qui apparaît dans le testament de sa sœur[913]. Elle testa, le 28 avril 1459, au château de Salvagnac, sa demeure, voulant être enterrée devant l'autel de N.D de Salvagnac, faisant des legs à Blasie et Gabrielle de Montclar, religieuses, à Bernard de Cazillac, son frère, et le tenait compte de certaines sommes qui lui étaient dues, elle institua héritier universel son fils Jean, vicomte de Montclar. Bourdès qui rapporte ce testament ajoute : il ressort de ce testament qu'à la mort de Béatrix de Cazillac, il ne lui restait qu'un fils, le vicomte Jean ; le prieur Jean (omis dans la transcription) ainsi que Blasie et Gabrielle, religieuses, qui reçurent des legs, étaient les enfants du vicomte Jean, c'est à dire ses petits-enfants[914].
Du second lit il eut :

6.1 Jean de MONTCLAR, qui suit.

---

[909] P. Timbal, *op.cit.,* p.95, notes 59 et 60
[910] P. Timbal, *op.cit.,* p.50, 53 et 67
[911] André Navelle, *op.cit.,* t.V, p.175, p.198 ; t.IX, p.128
[912] Pierre Timbal, *op.cit.,* p.67.
[913] Béatrix de Cazillac était selon J.L. Dega se référant à R. Boutary, *Cessac en Quercy,* 1966, fille de Bernard de Cazillac, seigneur d'Alayrac et de Noailles et de Benoîte de Montfavet, leur fils pourrait être Bernard de Cazillac qui avait été élu évêque d'Albi en 1436 (et le resta jusqu'en 1462), qui, arrivé à Albi, y trouva un compétiteur, aidé de Bertrand et Guillaume de Cazillac, ses frères, de Jean et Raymond de Cazillac, ses neveux, du vicomte de Montclar, du seigneur de Béduer, etc., Bernard de Cazillac vint à bout de vaincre son rival, grâce à une lutte scandaleuse qui dura plusieurs années (Lacoste, *op.cit.,* t.3, p.392) ; Bernard de Cazillac et Benoîte de Montfavet eurent un fils Bertrand qui continua la descendance, qui doit être celui qui aida son frère évêque ; si ce n'est l'évêque, Bernard de Cazillac, frère de Béatrix était un frère homonyme de l'évêque, il faut également peut-être lire Bertrand au lieu de Bernard. Son frère Bertrand de Cazillac eut deux fils Jean et Raymond de Cazillac qui correspondent très probablement aux neveux cités par Lacoste.
[914] Bourdès, *op.cit.*

6.2 Jeanne de MONTCLAR qui vivait le 28 mai 1417, on ignore sa destinée.

6.3 Pierre de MONTCLAR, prieur de Montclar en 1436.

VI Jean de MONTCLAR, chevalier, vicomte de la vicomté de Montclar, seigneur de Salvagnac.
Mineur le 28 mai 1417, il fut présent, le 12 janvier 1457, au contrat de mariage de sa fille Gabrielle avec Aymeric Raffin, seigneur de la Raffinie ; le 4 juillet 1459, il reçut une quittance d'une partie de la dot de sa fille Anne, de Jean d'Astorg, son gendre ; le 3 mars 1460, avec noble Peytavin, il fit une donation à Jean de Montclar, prieur[915]. Il testa en 1465 (preuve non fournie) et mourut probablement peu après.
Il avait épousé, (vers 1425), **Peyronne de VOISINS,** fille de Blaise de VOISINS, seigneur de Moussoulens, Pezens, Cuxac, et d'Hélix de VOISINS d'Arques, épousée vers 1406 (quittance de dot[916]).
Ils eurent :

7.1 Antoine de MONTCLAR, qui suit.

7.2 Amalric de MONTCLAR.
Il fut protonotaire du Saint-Siège, recteur de Saint-Jean de *Senespe* le 27 avril 1508 (cité par Bourdès) ; il est cité dans le testament de son frère Antoine, le 14 septembre 1477, qui demandait qu'il soit tuteur de ses enfants.

7.3 Jean de MONTCLAR, prieur de Montclar.
Le 27 juin 1458, on cite une lausime, de sa part, d'une partie de sa seigneurie à Guillaume Griget de la paroisse de Saint-Caprais[917]. Il fut cité, le 14 septembre 1477, dans le testament de son frère Antoine qui demandait qu'il soit tuteur de ses enfants.

7.4 Béatrix de MONTCLAR.
Elle épousa, par contrat des 9 juillet 1448[918] et 29 décembre 1449[919], **Geoffroy d'HAUTPOUL**, chevalier, seigneur et baron d'Hautpoul, Hautpoulois, seigneur de Mazamet, Aussillon, Rennes, etc., né en 1423, fils de Pierre Raymond d'HAUTPOUL, seigneur et baron d'Hautpoul, seigneur de Rennes, et de Blanche de MARQUEFAVE.

---

[915] Bourdès, *op.cit.*
[916] André Navelle, *op.cit.,* X, pp. 298, 302, nommant leurs enfants dont Peyronne de Voisins, épouse de Jean de Montclar, seigneur de Salvagnac.,
[917] Bourdès, *op.cit.*
[918] André Navelle, *op.cit.,* t.V pp.145-153, qui indique également la date de naissance de Geoffroy d'Hautpoul et celle du testament de Béatrix de Montclar
[919] A.M. Toulouse II 153 et II 157, le contrat de mariage dit que Geoffroy d'Hautpoul, seigneur d'Aussillon, épousa Béatrix de Montclar, fille de Jean de Montclar, chevalier, vicomte de la vicomté de Montclar, (seigneur) du lieu et du château de Salvagnac. Maurice Vuillier qui fournit cet acte dit dans le texte mariage le 9 juillet 1448 sans rappeler cet acte.

Béatrix de Montclar testa le 14 mars 1496, Geoffroy d'Hautpoul testa le 18 août 1498 nommant ses enfants[920].

7.5 Marguerite de MONTCLAR.
Elle épousa, par contrat du 12 janvier 1457, dotée de 1 000 écus d'or, **Aymeric RAFFIN,** damoiseau, seigneur de la Raffinie, veuf d'Hélips Robert, fille de noble Pierre Robert, lui-même fils de feu Arnaud Raffin, seigneur de la Raffinie, *Bonrastel et Cappadel,* furent présents Isarn Peytavin et Hugues de Clairac[921].

7.6 Anne de MONTCLAR.
Elle épousa, par contrat du 8 juin 1458, à Rabastens, dans la maison du seigneur de Brassac, **Jean d'ASTORG,** seigneur de Montbartier, parmi les présents figurait Jean de Cazillac, seigneur de Cazillac, parmi les témoins, noble Isarn Peytavin[922], Jean d'Astorg était veuf de Ne…de Massaguel, et fils de Pierre d'Astorg, damoiseau, seigneur de Montbartier, coseigneur de Ségreville, capitoul, échanson du Roi, et de Finamande de Rabastens, sa seconde épouse, veuve de N..Le Bar, seigneur de Capendu[923]. Le 4 juillet 1459, Jean d'Astorg donna à son beau-père quittance d'une partie de la dot de 1 000 écus, de sa femme[924]. Anne de Montclar vivait en 1506[925].

7.7 Blasie de MONTCLAR, religieuse.
Elle donna, le 16 septembre 1458, une quittance de 12 livres de forte monnaie, à son père le vicomte Jean de Montclar[926].

7.8 Gabrielle de MONTCLAR, religieuse.
Elle donna, le 16 septembre 1458, quittance de 12 livres de forte monnaie, à son père le vicomte Jean de Montclar (supra.)

7.9 Jean Odet de MONTCLAR.
Cité, le 14 septembre 1477, dans le testament de son frère Antoine. Il est **probablement l'auteur de la branche des seigneurs de Lauraguel , qui viendra en son rang.**

---

[920] A.M Toulouse II 153 et II 157 (Maurice Vuillier)
[921] Bourdès, *op.cit.*
[922] Bourdès, *op.cit.*
[923] André Navelle, *op.cit.,* t.I, p.74, dit que Finamande de Rabastens, veuve de Pierre d'Astorg, était les 22 juin 1437 et 14 juillet 1438, tutrice de Jean, fils et héritier (AD.HG B. Larue, notaire SS 99 ; de Nuxio, notaire, SS 135), dont André Navelle situe la naissance vers 1430 ; il n'est pas formellement dit dans le résumé de l'acte que Finamande était mère de Jean, mais c'est ce qu'André Navelle sous-entend, si elle ne l'était pas il y aurait eu un ou des tuteurs en sus. Par ailleurs Pierre d'Astorg épousa en premières noces en 1390 Jeanne de Castelmoron qui n'est plus citée après 1424 ce qui rend peu probable le fait qu'elle soit mère de Jean d'Astorg comme le dit Maurice Vuillier.
[924] Bourdès, *op.cit.*
[925] Les données sur les Astorg proviennent d'André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* R.H.M 1991, t.I, pp.74-79
[926] Bourdès, *op.cit.,* qui indique Blasie et Gabrielle de Montclar.

VII Antoine, vicomte de MONTCLAR.
Il testa, le 14 septembre 1477, au château de Salvagnac[927], et mourut avant le 26 août 1479.
Il avait épousé, vers 1470, **Seguine de CARAMAN** (olim CARMAING), fille de Jean de CARAMAN, chevalier, seigneur de Nègrepelisse, baron de Launac, sénéchal de Quercy en 1458, et d'Isabelle de COMMINGES[928]. Séguine de Caraman, veuve, était, le 26 août 1479, tutrice de son fils Hugues[929], elle l'était encore le 7 juillet 1482[930].
Ils eurent :

8.1 Hugues, vicomte de MONTCLAR, qui suit.

8.2 Audine de MONTCLAR.
Citée dans le testament de son père du 14 septembre 1477, elle pourrait être Audine de Montclar qui épousa, en 1491, Tristan du PUY dit de LA JUGIE, seigneur de Rieux ; elle mourut avant le 16 mai 1516, date du contrat du second mariage de Tristan avec Anne de Narbonne[931].
Jean de Montclar, chevalier, vicomte de Montclar, fut présent, le 6 juin 1540, au contrat de mariage de Louise de Voisins avec François de Peyroles, elle était fille de feu Nicolas de Voisins et de sa troisième épouse, Bernarde de Goyrans, Nicolas de Voisins avait épousé en premières noces Antoinette de La Jugie fille d'Audine de Montclar[932], ce qui renforce la présomption d'ascendance de celle-ci.

8.3 à 8.7 Pierre, Bertrand, Jean, Rose et Marguerite de MONTCLAR, cités dans le testament de leur père du 14 septembre 1477, dont on ne sait rien de plus.

8.8 peut-être Jeanne de MONCLAR.
Elle était mariée, en 1466, à **Guillaume VACQUIER,** de Villemur (indiqués par le colonel de Bourdès), ce dernier fit, le 11 janvier 1471, un échange avec noble Jean de Sagnes, habitant Villemur[933].

VIII Hugues, vicomte de MONTCLAR.
Mineur le 7 juillet 1482, il mourut en 1514.
Il avait épousé, le 10 mai 1504, **Gabrielle de FOIX,** fille de noble Corbeyran[934]. Gabrielle de Foix est identifiée comme fille de Corbeyran III de FOIX, chev, baron de Rabat (-les-Trois-Seigneurs), seigneur de Fornex, Massat, etc., et de Jeanne (HENRIQUE) de LA ROQUE, par un acte de 1542, dans lequel dite veuve d'Hugues de Montclar, vicomte de Montclar, elle fut citée sœur de Jean de Foix, chevalier, baron de Rabat et de Fornex[935], ce dernier était prouvé

[927] Bourdès, *op.cit.*
[928] André Navelle, *op.cit., III, p. 27.*
[929] Bourdès, *op.cit.*
[930] André Navelle citant AD.HG B 2007
[931] André Navelle, *op.cit.,* t.VI, pp.59-61 ; H. de Vergnette, *Filiations languedociennes,* t.2, p.259
[932] André Navelle, *op.cit.,* t.X, pp.318,319
[933] André Navelle, *op.cit.,* t.IV, p.281, se référant à AD.HG 3 E 26839 notaire Barravi.
[934] Bourdès, *Documents épars…,* première série, tableau de la 2ème partie.
[935] AD.HG 3 E 15289 Montesquieu Volvestre

être fils de Corbeyran de Foix, baron de Rabat, et de Jeanne de La Roque. Elle testa le 24 juillet 1549[936].
Ils eurent :

9.1 Jean, vicomte de MONTCLAR, qui suit.

9.2 Charles de MONTCLAR.
Il mourut avant le 19 octobre 1562, il avait institué héritier son frère Jean (voir infra.)

9.3 Louis de MONTCLAR, protonotaire.
Il mourut avant le 19 mars 1540[937].

9.4 Françoise de MONTCLAR, religieuse de l'Annonciation à Agen.

IX Jean, vicomte de MONTCLAR.
En 1553, il demanda au pape, pour lui, pour son fils Pierre, pour leurs femmes et pour quatre autres personnes de sa parenté, la grâce spéciale de pouvoir élire un aumônier confesseur séculier ou régulier qui, de Sa Sainteté, ait le pouvoir de les absoudre, la bulle du Pape donna toute permission, et le vicomte de Lomagne nomma et élit Gabriel de Lomagne, baron de Terride, son beau-frère, Marie d'Hébrard et Françoise d'Humières, belle-mère et femme dudit seigneur de Lomagne[938].
Il donna une procuration à sa femme, le 17 mai 1560, et paya, le 19 octobre 1562, un compte qu'il avait été condamné à payer comme héritier de feu Charles de Montclar, son frère, il n'est plus cité ensuite[939].
Il avait épousé **Marguerite de LOMAGNE,** fille de Georges de LOMAGNE, seigneur de Terride, vicomte de Gimoes ou Gimois, et de Claude de CARDAILLAC Brengues[940]. Le 13 février 1561, Marguerite de Lomagne, au nom de son mari, le vicomte Jean de Montclar, donna, à noble dame Anne de Saint-Lary, sa belle-fille, présente, un *canabal* qu'elle avait reçu de Me Jean Melhuret, notaire[941].
Ils eurent :

10 Pierre, vicomte de MONTCLAR, qui suit.

X Pierre, vicomte de MONTCLAR, baron de Salvagnac.
Cité lieutenant au pays de Piémont en 1554, il mourut accidentellement en 1570.
Il avait épousé, par contrat du 22 janvier 1549 (v.st.), **Anne de SAINT-LARY,** dame de Montblanc (*Boulogne-sur-Gesse, Haute-Garonne)*, elle était fille de François de SAINT-LARY, seigneur de Saint-Lary (-Boujean, Haute-Garonne) et de Montblanc, et de Françoise

[936] Maurice Vuillier, sans fournir la preuve.
[937] Louis et Françoise de Montclar sont indiqués par André Navelle, *op.cit.,* t.IV, pp.275, 280 et 281, se référant à AD.HG 3 E 5185, notaire Lobeyrie, du 19 mars 1540 et AD.HG 3 E 6012, notaire Pailhès, du 10 août 1545.
[938] Bourdès, *op.cit.*
[939] Bourdès, *op.cit.*
[940] Père Anselme, *op.cit.,* II, p. 674.
[941] Bourdès, *op.cit.*

de COMMINGES, épousée par contrat en septembre 1524 et avait été instituée héritière universelle de son père par son testament du 11 avril 1555 (comme prévu à son contrat de mariage[942]).
Anne de Saint-Lary, veuve, fit donation le 1er juin 1585, de la place et seigneurie de Saint-Lary, à Paul de Comminges, son filleul, fils de Jean Jacques de Comminges et de Françoise de Montclar, sa fille[943]. Elle testa, le 19 avril 1590, au château d'Espaon, léguant à Paul de Comminges, son neveu (petit-fils), deuxième fils de Jean Jacques de Comminges, seigneur et baron de Péguilhan, et de sa fille Françoise de Montclar, la place de Saint-Lary avec justice, haute, moyenne et basse ; léguant à sa nièce (petite-fille) Françoise de Comminges, fille desdits de Comminges et de Montclar, ses bijoux. Elle avait été mariée avec feu messire Pierre de Montclar, chevalier, vicomte dudit lieu, baron de Salvagnac, et à son contrat de mariage feu noble François de Saint-Lary, son père, lui avait donné la place de Saint-Lary. Elle avait un fils unique Jean Antoine de Montclar, son fils aîné (sic), qui n'avait qu'une fille nommée Anne de Montclar, elle institua héritière universelle ladite Françoise de Montclar, sa fille, à présent femme dudit de Comminges, à charge de la (place de Saint-Lary) rendre à Roger de Comminges, son fils aîné, son neveu[944] (petit-fils.)
Ils eurent :

11.1 Jean Antoine, vicomte de MONTCLAR, qui suit.

11.2 Françoise de MONTCLAR.
En tant que dame douairière de Péguilhan elle reçut des reconnaissances de dette en 1606[945].
Elle avait épousé, par contrat du 14 janvier 1579[946], **Jean Jacques de COMMINGES,** baron de Péguilhan, baron de Montfaucon, premier baron de Comminges, capitaine de 50 hommes d'armes, qui testa le 11 janvier 1601, fils de Roger Pierre de COMMINGES, baron de Péguilhan, seigneur de Mondilhan, de Montfaucon, etc., et de Jeanne de SAINT-ETIENNE de Camparnaud ; il mourut avant le 19 septembre 1602, date du contrat de mariage de son fils Roger de Comminges, vicomte et premier baron de Comminges, et de Catherine de Bourbon Malause[947]

XI Jean Antoine, vicomte de MONTCLAR.
Baptisé à Salvagnac le 28 décembre 1554, le parrain fut Jean de Lettes, de la maison de Montpezat, évêque de Montauban ; il mourut en 1577[948].
Il avait épousé, en 1575, **Anne de CASTELPERS,** fille de Jean II de CASTELPERS, baron de Villefranche, vicomte de Peyrebrune et de Panat et de Jeanne de CLERMONT-Lodève[949].

---

[942] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Saint-Lary,* produisant les preuves.
[943] AD.HG Reg. Ins 1 (provenant de Maurice Vuillier)
[944] AD.HG 35 J 4.
[945] AD.HG 3 E 25173 et 25175 L'Isle en Dodon (Maurice Vuillier)
[946] AD.HG Reg. Ins 5, du 18 février 1593, à propos de la donation à transmettre au fils aîné mentionnée dans le testament d'Anne de Saint-Lary (Maurice Vuillier)
[947] AD.HG Reg. Ins. 10 (Maurice .Vuillier)
[948] Bourdès, *op.cit..,* tableau dans la première série, indiquant également le premier mariage d'Anne.

Ils eurent probablement :

Anne de MONTCLAR, dame de Salvagnac et de Las Clottes.
Née en 1576, elle épousa, en premières noces, par contrat du 1er septembre 1594, **Jacques de VOISINS,** seigneur de Châteauvieux, mestre de camp, qui devint vicomte de Montclar par mariage, mort en 1606 en duel, fils de François de VOISINS, baron d'Ambres, vicomte de Lautrec, et d'Anne d'AMBOISE ; leur fils, Louis de Voisins, vicomte de Montclar, baron de Salvagnac, mourut à Tonneins le 30 avril 1622 (peu avant son oncle Louis, dont la date de décès est la même[950].
Anne de Montclar épousa, en secondes noces, par contrat du 24 août 1609, **Jean Jacques de LOMAGNE,** seigneur du Claux (8 km au sud de Montauban[951], fils d'Antoine de LOMAGNE, seigneur du Claux, et de Marguerite de LOMAGNE, dame de Saint-Sauvy ; devenu veuf il épousa, en secondes noces, Henriette de Roquefeuil[952] et mourut assassiné le lendemain de son mariage (selon Maurice Vuillier)

II
Seigneurs de Lauraguel

Maurice Vuilier n'a pas écrit la généalogie de cette partie.
Cette branche a pour auteur Jean Odet de MONTCLAR, probablement le fils de Jean, vicomte de MONTCLAR et de Peyronne de VOISINS, ceci implique que Jean Odet de Montclar soit probablement un tardillon (ce qui semble le cas car il est le dernier nommé dans l'ordre des substitutions dans le testament de son frère Antoine) et qu'il se marie tardivement. La généalogie qui suit est fondée en partie sur des hypothèses qu'il faudra vérifier.

VII Jean Odet de MONTCLAR, chevalier.
Il épousa Béatrice, veuve avant le 21 août 1529[953].
Ils eurent :

8 Jean Odet de MONTCLAR, qui suit.

VIII Jean Odet de MONTCLAR, coseigneur de Lauraguel.
Jean Odet de Montclar et Jean *Le Crieur*, écuyer, coseigneur de Lauraguel, étaient en procès, contre l'archevêque de Narbonne, pour la possession du fief noble sis à Routier (à 10 km au nord de Limoux), le sénéchal confirma la possession aux seigneurs de Lauraguel, à l'appel intervinrent les tuteurs des héritiers Montclar, Antoine de *Lectes* (Lettes*),* seigneur de

---

[949] Maurice Vuillier, sans produire la source. Les généalogies publiées par Hippolyte de Barrau et par le vicomte de Lescure n'indiquent pas cette Anne, la transmission de la vicomté de Montclar et de la terre de Salvagnac à Louis de Voisins, rend très probables ces données ; le colonel de Bourdès n'indique pas cette azscendance.
[950] André Navelle, *op.cit.,* t.X, p.295 pour tout ce paragraphe, nommant par erreur Anne *d'Anthoire,* l'épouse de Jacques de Voisins,
[951] André Navelle, *op.cit.,* t.X, p.295
[952] Maurice Vuillier, sans fournir la source.
[953] André Navelle, *op.cit.,* t.IV, p.281

Puysalicon[954], Amalric de Montclar, chanoine de la cathédrale d'Albi, l'appel fut rejeté le 21 août 1529[955]. Comme les dates concernent la fin du procès auquel Jean Odet de Montclar (fils de Jean Odet de Montclar et de Béatrice) était partie, dont on ne sait rien, on ne peut établir une chronologie précise.
Il est peut-être **Jean de MONTCLAR,** baron de Salvagnac, seigneur de Lauraguel, qui aurait épousé **Agnès (LE NOIR) de LA REDORTE.**
Ils eurent :

9. **Bernard** (alias Bertrand) **de MONCLAR,** qui suit.

IX Bernard (alias Bertrand) **de MONCLAR,** seigneur de Lauraguel.
Il mourut avant le 8 juin 1568. Il avait épousé, (vers 1555), **Claire d'HAUTPOUL**[956], fille de Pierre d'HAUTPOUL, seigneur de Villeneuve-lès-Montréal, coseigneur de Brugairolles, et de *Malrigone* (Marguerite) PELET de La Vérune. Claire d'Hautpoul, veuve, est citée, avec ses sœurs, son frère Jean de Hautpoul, héritier universel, et le fils de celui-ci Pierre, dans le testament de Pierre d'Hautpoul du 8 juin 1568[957].
Ils eurent :

10.1 Jeanne de MONTCLAR.
Dite fille de Claire d'Hautpoul, dame de Lauraguel, elle épousa noble **Raymond d'AURIOL,** dit feu, le 28 février 1599, lors du contrat de mariage de mariage de sa fille Jeanne d'AURIOL avec Jean de CASTERAS, fils de Guillaume de Castéras, seigneur de Villemartin, capitaine du château de Peyrepertuse, Jeanne de Montclar était présente au contrat de mariage[958]. Raymond d'Auriol était fils d'Antoine d'Auriol, seigneur de Mireval (-Lauragais) qui avait testé le 29 juillet 1569, et de Françoise de Saint-Lary, épousée par contrat du24 juin 1549[959].

Ils sont probablement les parents de :

10.2 Pierre de MONTCLAR, qui suit.

10.3 Balthazar de MONTCLAR, prieur de Coussy.
Avec d'autres, proches parents, il donna son consentement au mariage de Claire de Beaufort, fille de Jacques de Beaufort et de Jeanne de La Redorte, avec Jacques de Genibrousse[960].

---

[954] Antoine de Lettes, seigneur de *Puechlicon,* épousa, par contrat du 6 décembre 1488, Blanche des Prez (M.Vuillier, *Histoire de la famille de Montpezat)* son petit fils Jean (alias Jacques) de Lettes, évêque de Montauban fut en 1554 parrain de Jean Antoine, vte de Montclar.
[955] André Navelle, *op.cit.,* t.IV, p.281, se référant à AD.HG B 2033 du 4 juillet 1532.
[956] André Navelle, *op.cit.,* t.X, p.212, qui dit, par erreur, qu'elle était veuve de Robert de Vernon, suivant le chevalier de Courcelles.
[957] AD.Aude II E 98.
[958] AD.Aude B 23.
[959] André Navelle, *op.cit.,* t.I, pp.103,104.
[960] AD.Aude B 21 f°171 (Maurice Vuillier)

X Pierre de MONTCLAR, seigneur de Lauraguel.
Il fut présent, le 19 juillet 1584, au contrat de mariage de Claire Le Noir de La Redorte, avec noble François de Lasset, seigneur de Bélarga, fils de demoiselle Marguerite de Banis, fut également présent Jean d'Hautpoul et de Villeneuve[961] ; François de Lasset était fils de Jean François de Lasset, seigneur de Bélarga, Plaissan, Adissan et de (selon Hubert de Vergnette, se référant au Carré d'Hozier 552, article Graves, qui se trompe parfois) sa seconde épouse Jeanne de David (il avait épousé en premières noces Marguerite de Banis[962].)
Il mourut probablement sans descendance car Jacques d'Auriol fils de Jeanne de Montclar qui avait épousé Raymond d'Auriol tenait la terre de Lauraguel, son fils Alexandre était dit d'AURIOL de MONCLAR et tenait Lauraguel[963].

III
Personnes isolées

Pouvant appartenir à cette famille, en faisant abstraction de celle d'Auvergne ayant des alliances dans le Haut-Quercy.

Anne de MONCLAR (=MONTCLAR) épousa Bernard de SOUBIRAN, vicomte de Paulin, seigneur d'Arifat, lequel vivait en 1454.

Bertrand de MONTCLAR avait épousé Gabrielle ALLEMAN, qui était en procès (1511/1563) avec sa sœur Louise Alleman, veuve de Jean de Bossuges[964].

Bernard de MONCLAR, seigneur du Bosc, vivait le 2 février 1590, il avait épousé, avant le 30 août 1575, Jeanne de FAUDOAS, vivait en 1590, fille de Raymond de Faudoas, écuyer, seigneur de Sérempuy, et de Françoise de Got[965].

François de MONTCLAR, seigneur de *Laguade* qui épousa **Comtesse de LACAM** dont le fils **Jacques de MONTCLAR,** seigneur de *Laguade* épousa p.c 23 octobre 1623 **Fleur de BERTRAND,** fille de Pierre de Bertrand, conseiller, et d'Antoinette de Blanchard[966].

****

Vezian de MONTCLAR, dont Marguerite de SARRECAVE était veuve en 1595[967].

Domenge de *MONCLA* (MONCLAR**)** femme de noble Jean DUPUY, sieurr de Ventout, reçut une reconnaissance de dette en 1657[968], à rapprocher de Vezian de Montclar, cité à Cazères

****

[961] AD.Aude B 21 (Maurice Vuillier)
[962] Hubert de Vergnette, *Filiations languedociennes,* t.2, p.294
[963] André Navelle, *op.cit.,* t.I, pp.104-105
[964] Hubert de Vergnette, *op.cit.,* t.1, p.38, se référant à AD. Gard 1 E 3335
[965] Ledru et Vallée, *La Maison de Faudoas,* I, pp. 99, 100.
[966] AD.Aude B 30 (Maurice Vuillier)
[967] AD.HG 3 E 16121 Cazères (Maurice Vuillier)
[968] AD.HG 3 E 9392 Cazères (Maurice Vuillier)

Messire de MONTCLAR, seigneur de Castéron (Gers) sans enfant de son mariage avec Anne Marguerite de BERTRAND de La Mothe Rouge testa le 10 août 1776, instituant héritier universel le vicomte de GIRONDE d'Aloignac, capitaine de cavalerie au régiment royal de Picardie, lui substituant Jean Octavien, seigneur de GIRONDE, son filleul, actuellement au collège militaire de Sorèze, en 1790 le procureur de messire Jean Laurent Balthazar, vicomte de GIRONDE, etc.[969]

Douillac, révision le 8 juillet 2025
Jacques de ROQUEMAUREL

[969] AD. Gers B 428 (Maurice Vuillier)

Famille de PEGUILHAN

I Seigneurs de Péguilhan, de Termes **p.152**

II Seigneurs de Betbèze, vicomtes de Larboust **p.156**

III Seigneurs de Queille, Belloc, Laval **p.171**

IV Famille de Péguilhan, à Toulouse **p.176**

V Personnes isolées **p.177**

Une généalogie de cette famille a été publiée par La Chesnaye-Desbois, utilisant, notamment pour les premiers degrés des actes de l'abbaye de Bonnefont, une partie de ces actes ne se retrouvent pas dans le *Recueil des actes de l'abbaye cistercienne de Bonnefont en Comminges*[970], ou ne disent pas toujours ce qu'écrit La Chesnaye-Desbois, nous considérons donc ces premiers degrés comme douteux, ceci est également douteux pour d'autres degrés jusqu'au milieu du 15ème siècle. Maurice Vuillier a rédigé (et non publié) une *Histoire de la famille de Péguilhan*, reprenant et complétant celle de La Chesnaye-Desbois, cette généalogie comporte des erreurs, le document qui suit complète et corrige cette généalogie en utilisant des actes fournis par Maurice Vuillier et d'autres sources. Nous la commençons à Calvet de Péguilhan qui mourut au début du 13ème siècle et indiquons une période douteuse jusqu'au milieu du 15ème siècle (les actes filiatifs ne sont pas tous produits.)
Cette filiation douteuse est corroborée par le fait que le chef de la maison de Péguilhan de Larboust ne put fournir les preuves lui permettant d'obtenir les honneurs de la Cour (il fallait prouver depuis 1400, il ne put prouver que depuis Arnaud Guilhem de Péguilhan en 1478.)
Cette famille portait : « de gueules, à 3 épées d'argent, posées en pal, les pointes en bas. »
Philippe de Péguilhan, chevalier de Larboust produisit, avec les preuves pour être reçu page de la grande écurie, les armes : « écartelé aux 1 et 4, d'or à un lion de gueules, au 2, d'argent à une croix d'argent, au 3, d'argent à un arbre de sinople arraché. »
Cette famille paraît avoir pris son nom de la terre de Péguilhan située dans la châtellenie de L'Isle en Dodon (à 5 km au nord-est de Boulogne-sur-Gesse, Haute-Garonne.)

I
Seigneurs de Péguilhan, Thermes

I Calvet de PEGUILHAN.
D'une alliance inconnue il eut :

II Raymond de PEGUILHAN, chevalier, seigneur de Péguilhan et en partie de Thermes (maintenant Thermes-en Magnoac, Hautes-Pyrénées), les actes disent souvent Termes.
En novembre 1227, Raymond de Péguilhan, fils de Calvet de Péguilhan, avec le consentement de sa femme Comtors et de ses fils, Calvet et Raymond de Péguilhan, fit un don de terres à l'abbaye de Nizors, nommant Raymond de Péguilhan, fils de Macundor de Péguilhan, Bernard de Péguilhan, fils du seigneur Guilhem Arnaud de Péguilhan, frère de Raymond de Péguilhan, puis, Raymond de Péguilhon et son fils Calvet firent, en juillet 1236, une donation à l'abbaye de La Bénisson-Dieu[971] (abbaye de Nizors.)
Il mourut avant 1249 ou 1252, date de la vente du huitième de la seigneurie de Péguilhan par Calvet de Péguilhan en faveur de Guillaume de Saint-Pastou[972].
Il avait épousé **Comtors (dite de LA BARTHE[973]),** qui serait fille d'Arnaud Guilhem I, vicomte de LA BARTHE, et de Navarre[974], dont le premier mariage avec Bernard IV, comte

[970]Charles Samaran et Charles Higounet, *Recueil des actes de l'abbaye cistercienne de Bonnefont en Comminges,* Bibliothèque nationale, Paris, 1970
[971] AD. Gers I 2776
[972] AD. Gers I 2776

de Comminges, lui-même séparé de sa première épouse, Stéphanie, comtesse de Bigorre, avait été annulé, en novembre 1197, par l'évêque de Comminges, oncle de Comtors, et par Bernard, archevêque d'Auch, pour cause de consanguinité ; Bernard IV de Comminges épousa, en troisièmes noces, Marie de Montpellier, veuve de Raymond Geoffroy dit Barral, vicomte de Marseille[975]. Comtors semble être revenue auprès de son premier mari car, en mars 1213, Comtors, comtesse de Comminges, fit, à Gensac (d'Aurignac), donation de la dîme d'Arrien et de 16 deniers de cens sur les habitants de Saint-Loup, à l'abbaye de Nizors[976].

Marie de Montpellier, après avoir été répudiée par son deuxième mari, Bernard IV, comte de Comminges, sous prétexte de parenté et car il n'était toujours pas séparé par le jugement de l'Eglise, de sa première épouse Stéphanie, toujours vivante, avait épousé, en troisièmes noces, le 15 juin 1204 Pierre II, roi d'Aragon[977].

Raymond de Péguilhan n'est pas cité dans les péripéties des mariages de Comtors de La Barthe avec Bernard IV, comte de Comminges, il faudrait notamment expliquer comment Comtors, étant mariée avec Raymond de Péguilhan, était remariée, dès 1213, avec Bernard IV, comte de Comminges. La situation sociale de celui-ci étant très différente de celle de son épouse rend très improbable l'identification de Comtors, épouse de Raymond de Péguilhan, avec Comtors de La Barthe, épouse de Bernard IV, comte de Comminges.

Raymond de Péguilhan et Comtors, eurent[978]:

3.1 Raymond de PEGUILHAN, dont la descendance s'éteignit au début du 13ème siècle.

3.2 Calvet de PEGUILHAN, qui suit.

III Calvet II de PEGUILHAN, chevalier, seigneur de Thermes.

Il est dit fils de Raymond de Péguilhan, chevalier, dans la charte des coutumes qu'il donna, en 1270 à la charte de ses *vaisseaux*[979]*(vassaux)*

Il aurait épousé, en 1250, Jeanne de ROQUEFEUIL, fille d'Arnaud[980], inconnus des généalogies de la famille de Roquefeuil. L'éloignement géographique de cette famille rend cette donnée douteuse.

Ils auraient eu :

IV Raymond de PEGUILHAN, chevalier, seigneur de Thermes.

---

[973] La Chesnaye-Desbois ; Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Péguilhan,* inédit, reprend cette donnée.

[974] Jean de Jaurgain, *La Vasconie,* Ed. PyréMonde, 2007, livre II-b, pp.55, 56 indique les parents de Comtors de La Barthe et son mariage avec Bernard IV, comte de Comminges mais pas son mariage avec Raymond de Péguilhan.

[975] Charles Higounet, *Le comté de Comminges de ses origines à son annexion à la Couronne,* t.I, pp.77-79, se référant à Dom Devic et dom Vaissète, *Histoire générale de Languedoc,* pour l'annulation du mariage.

[976] Charles Higounet, *op.cit.,* se référant à AD.HG G, Nizors , n°176

[977] Charles Higounet, *op.cit.,* pp.86, 87

[978] La Chesnaye-Desbois

[979] La Chesnaye-Desbois

[980] La Chesnaye-Desbois

Il est mentionné, en 1283, avec Raymond Aton d'Aspet et Raymond de Benque, chevaliers[981].
D'une alliance inconnue il aurait eu :

5.1 Guillaume Arnaud de PEGUILHAN, qui suit.

5.2 Olivier de PEGUILHAN, religieux de l'abbaye de Nizors.

V Guillaume Arnaud de PEGUILHAN, damoiseau, seigneur de Termes.
Il donna 25 livres de rente à prendre sur des habitants de Thermes et de la ville de Boulogne (sur Gesse, Haute-Garonne), à son frère Olivier, ce qui fut ratifié par acte du 13 janvier après les calendes de sainte Catherine 1349, par son fils Arnaud de Péguilhan, majeur de 14 ans, ce dernier est dit âgé de 18 ans en 1350[982].
Il est cité, en 1353, avec son fils Arnaud de Péguilhan, émancipé[983]. Le 5 mars de la même année, les habitants de Thermes et de Boulogne ayant refusé de payer les fiefs et redevances à Olivier de Péguilhan, ils y furent obligés par ordonnance de Bernard de Lauret, juge des terre et comté d'Armagnac et de Fezensac et s'obligèrent à continuer de les payer du consentement de Guillaume Arnaud et d'Arnaud de Péguilhan, père et fils, seigneurs de Thermes, par acte passé devant Pierre Caube, notaire[984].
D'une alliance inconnue il eut :

VI Arnaud de PEGUILHAN.
Il naquit vers 1332.
Il servit contre les Anglais en 1374-1376[985].
D'une alliance inconnue il aurait eu :

7.1 Jean de PEGUILHAN, qui suit.

7.2 Arnaud de PEGUILHAN, auteur de la branche des seigneurs de Betbèze.

VII Jean de PEGUILHAN, damoiseau, seigneur de Thermes et de Lalanne au pays de Magnoac.
Il rendit hommage, en 1407, pour les terres de Thermes et de Lalanne.[986]
D'une alliance inconnue il aurait eu:

VIII Bernard de PEGUILHAN, seigneur de Thermes.
Il mourut avant le 16 décembre 1509, date du testament de sa femme, Marie de Villambits, veuve. On peut remarquer un grand écart de temps entre Arnaud, né en 1332, et son présumé

[981] La Chesnaye-Desbois qui indique deux de ses enfants Guillaume Arnaud et Olivier
[982] AD. Gers Vergès I sup 455
[983] AD. Gers Vergès I 2776
[984] AD. Gers Vergès I sup 455
[985] La Chesnaye-Desbois qui indique également ses deux fils
[986] La Chesnaye-Desbois

petit-fils Bernard, qui se maria, par contrat en 1470 (même s'il s'agit d'un contrat post nuptial), ce qui suggère qu'il manque au moins un degré.
Il avait épousé, par contrat du 1er septembre 1470, **Marie de VILLAMBITS,** dotée de 300 écus, fille d'Auger de VILLAMBITS, seigneur de Villambits, en Bigorre[987]. Auger de Villambits était fils de Bernard de Villambits et de Brunette de Barbazan, dame de Viquer, Anne de Villambits sœur aînée de Marie avait épousé Bernard de Soréac dit d'Arcizas, seigneur d'Arcizas, leur fils aîné, Jean de Soréac, épousa Catherine d'Ossun, selon un acte de 1509 nommant Marie de Villambits femme de Bernard de Péguilhan, et Bernard de Soréac, seigneur d'Arcizas, son beau-frère[988].
Marie de Villambits, veuve de Bernard de Péguilhan, seigneur de Thermes, fille de feu Auger de Villambits, veuve de Bernard de Péguilhan, seigneur de Thermes, reçut une quittance de dot, le 16 décembre 1509, de sa fille Jeanne de Péguilhan, et deJean de La Barthe, son mari, seigneur et dame de Thermes, nommant Anne de Villambits, sa sœur, fille et héritière d'Auger de Villambits, Bernard d'Arcizas, seigneur moderne de Villambits est le mari d'Anne de Villambits[989].
Ils eurent :

9.1 Jeanne de PEGUILHAN, qui suit.

9.2 probablement Catherine de PEGUILHAN.
Elle avait épousé, (vers 1500[990] ?), **Jean de LA BARTHE,** chevalier, seigneur de Giscaro, fils de Bertrand de LA BARTHE, chevalier, seigneur de Giscaro, et de Sibylle de/du MONA (celle-ci fille d'Arnaud de Guilhem de Lambès dit de Mona, seigneur de Savignac), neveu de Jean de La Barthe époux de Jeanne de Péguilhan[991], sa présumée sœur, la présomption étant fondée sur le fait que Jean de La Barthe époux de Jeanne de Péguilhan avait payé la dot de Catherine. Ils eurent un fils Paul de La Barthe qui continua la lignée.

IX Jeanne de PEGUILHAN.
Elle avait épousé, par contrat, en 1482, **Jean de LA BARTHE,** seigneur de de Giscaro[992], fils de Bernard de LA BARTHE, seigneur Pellefigue et de Giscaro et de Jeanne de BEON, elle lui apporta en dot une partie de la terre et seigneurie de Thermes.
Bernard de La Barthe, seigneur de Giscaro, testa le 5 novembre 1485, nommant sa femme Jeanne de Béon, et ses fils dont Jean de Labarthe, seigneur de Thermes, marié à Jeanne de Péguilhan, il fit un codicille le 6 décembre 1491[993].

---

[987] AD. Gers Vrgès I 2776, Auger de Villambits aurait épousé Esclarmonde d'Astarac ; La Chesnaye-Desbois dit contrat en 1461, ce qui est plus vraisemblable sauf si le contrat de 1470 était post nuptial.
[988] AD. Gers Vergès I sup 455
[989] AD. Gers Vergès I 2776
[990] La Chesnaye-Desbois dit 1483 ce qui paraît anachronique, il dit Catherine fille de Bernard de Péguilhan et de Marie de Villambits, sans en apporter la preuve.
[991] O'Gilvy, *Nobiliaire de Guienne,* pp.244, 245 dit que Catherine (alias Jeanne) de Péguilhan était la belle-sœur de Jean de La Barthe, son oncle, sans l'expliquer.
[992] A. Lamothe, *Revue de Gascogne,* 1934, L'abbaye de Planselve (Gimont), p.63 et plusieurs autres sources dont la biographie du maréchal de Thermes le disant né en 1482.

Jean de La Barthe déclara, le 21 janvier 1506, que Jean de La Barthe, damoiseau, son neveu, marié avec Catherine de Péguilhan, bien qu'il lui avait donné quittance de la dot de celle-ci, il lui était redevable de 447 livres qu'il s'engageait à lui payer. Il testa, à Auch, le 8 février 1510, instituant sa femme Jeanne de Péguilhan, maîtresse et gouvernante de ses fils, filles et biens, à la charge de vivre honnêtement avec sa mère Marie de Villambits, instituant héritier son fils aîné Paul de La Barthe, né à Couserans en 1482 (il mourut le 6 mai 1562, âgé de 82 ans, sans enfant de sa femme Marguerite de Saluces.[994])
Leur fils Paul de La Barthe, seigneur de Thermes, maréchal de France fut dit le maréchal de Thermes.

II
Seigneurs de Betbèze, vicomtes de Larboust

Devant l'incertitude des degrés précédents nous reprenons la numérotation (degré I) à partir d'Arnaud de Péguilhan, seigneur de Betbèze, coseigneur de Termes (Thermes), premier degré probable de cette branche[995]

I Arnaud de PEGUILHAN, seigneur de Betbèze (à 2 km de Thermes-Magnoac, Hautes-Pyrénées), coseigneur de Thermes (actuellement Thermes-Magnoac).
Il fut présent, le 14 mai 1391, aux privilèges accordés à la ville de Montléon, par Jean, vicomte de La Barthe[996].
Le 3 juin 1392, Jean de La Barthe, chevalier, seigneur de la vallée d'Aure, de Thermes de Magnoac, donna à Arnaud de Péguilhan, tous les biens et droits qu'il avait sur le lieu et les terres de Betbèze, situé dans la terre de Magnoac avec toutes juridictions et justice jusqu'à 5 sols tolza , sous l'hommage et serment de fidélité[997], puis le 8 septembre 1393, Bernard d'Aulin, seigneur de Thermes, fit donation absolue de la terre et seigneurie de Thermes à Arnaud de Péguilhan qui avait épousé sa fille, Antonie d'Aulin, à titre de fief gentil et sous l'hommage d'une paire de gants de peau de chevreau cousus de fil rouge, cachetés de cire de même couleur[998].
Il avait épousé, par contrat du 8 septembre 1383, **Antonie d'AULIN**[999], fille de Bernard d'AULIN, seigneur de Thermes (supra.)
Ils sont probablement les parents de :

II Bertrand de PEGUILHAN, coseigneur de Thermes, seigneur de Betbèze, Casterets (à 3 km de Betbèze, Hautes-Pyrénées.)

---

[993] AD. Gers Vergès I sup 69
[994] O'Gilvy, *Nobiliaire de Guienne,* t.I, pp.214-243, se référant à la déclaration de 1506 reçue Dominique, Gieysse, notaire à Toulouse, et au testament de 1510, reçu Jean de *Burgerio.*
[995] La Chesnaye-Desbois dit, sans preuve, que Bertrand de Péguilhan, coseigneur de Thermes, seigneur de Betbèze était fils d'Arnaud de Péguilhan, seigneur de Betbèze, coseigneur de Termes, ceci est probable
[996] La Chesnye-Desbois
[997] AD. Gers Vergès I sup 455
[998] AD. Gers Vergès I (manque) n°15352
[999] AD. Gers Vergès I sup 455

Le 14 juin 1409, Bertrand de Péguilhan rendit hommage et serment de fidélité à Bernard, comte d'Armagnac, de Rodez et de Pardiac, vicomte de Fezensaguet, seigneur de Termes de Rivière, etc., pour le château dans le territoire de Betbèze, situé dans la baronnie de Montléon, avec leurs dépendances, terres, bois, fiefs, censives, oublies, etc[1000].
Il servit contre les Anglais en 1425 et en 1430[1001].
D'une alliance inconnue[1002], il eut

III Arnaud Guilhem de PEGUILHAN, baron de Betbèze, seigneur de Thermes.
Il était, en 1467, au service du comte d'Armagnac qui lui donna les terres d'Auterive et de Boucagnères (à 2 km d'Auterive, Gers) en reconnaissance des services qu'il lui avait rendus[1003], Il testa en 1478[1004], vivait le 8 janvier 1499 (quittance de dot) et mourut vers 1500[1005].
Il avait épousé, (par contrat du 7 octobre *1467* alias 1487), **Catherine de SAINT-PASTOU de Salerm**[1006], dite par Etienne Léger fille d'Arnaud Guillaume de Saint-Pastou, seigneur de Bonrepos, Saint-Ferréol, Mane, et de N…de Cadours.
Ils eurent :

4.1 Bernard de PEGUILHAN, qui suit.

4.2 Odet de PEGUILHAN, seigneur de Loubaut, Betbèze.
Il épousa avant le 14 janvier 1508, **Blanche de VILLAMBITS,** veuve d'Espain de LA MOTHE, seigneur de Saint-Christaud, à cette date Odet de Péguilhan donna son consentement à la restitution de la dot de sa femme par Guillaume de La Mothe, seigneur de Saint-Christaud[1007].

4.3 Jacques de PEGUILHAN.
Fils d'Arnaud de Péguilhan, seigneur de Betbèze, il fut tonsuré le 7 décembre 1484, dans l'église de Mont d'Astarac[1008], et reçut des lettres de prêtrise le 5 juin 1501, étant ordonné par le cardinal Jean de La Trémoïlle[1009], il fut nommé dans le testament, du 9 avril 1512, de son frère Bernard de Péguilhan, seigneur de Betbèze (infra.)

4.4 Jeanne de PEGUILHAN.

[1000] AD. Gers I sup 455
[1001] La Chesnaye-Desbois
[1002] Un acte douteux dit qu'il épousa par contrat du 3 janvier 1426 Jeanne de Coarraze (AD. Gers Vergès I sup 455)
[1003] AD. Gers Vergès I sup 455
[1004] Marquis d'Aubais, *op.cit.*
[1005] La Chesnaye-Desbois
[1006] Marquis d'Aubais, *Pièces fugitives… ;* AD. Gers Vergès I sup 455
[1007] AD. Gers I 2776
[1008] AD. Gers I 2776
[1009] Paul La Plagne-Barris, *Revue de Gascogne,* 1878, Le cardinal Jean de La Trémoïlle, Archevêque d'Auch, p.342, se référant aux archives de la famille de Péguilhan au château de Betbèze.

Fille d'Arnaud Guilhem de PEGUILHAN et sœur de Bernard, elle épousa, par contrat du 19 avril 1478, **Bérenger de PAS,** fils de Sicard de PAS, seigneur de Sarp[1010].

4.5 Agnès de PEGUILHAN.
Sœur de Jeanne, elle épousa, par contrat du même jour, **Gaillard de PAS,** frère de Bérenger, selon les mêmes termes.

4.6 Antoinette (alias **Annette**) **de PEGUILHAN.**
Fille d'Arnaud Guilhem de Péguilhan, seigneur de Betbèze, elle épousa, par contrat en 1489, **Raymond Aymeri DEAUX** (alias **d'EAUX),** fils de feu seigneur de Sentrailles (olim Saint-Araille) et de dame Agnès de DOUMY et frère de Jean DEAUX, seigneur de Sentrailles[1011]. Le 11 avril 1524, Bernard de *Ulmo,* notaire de Castelnau-Magnoac attesta à Raymond de Péguilhan, habitant Castéras, au pays de Foix, qu'il avait payé des mains de Sanche de Saint-Pastou, du lieu de Salerm, 10 livres, acompte de la dot de Marguerite Deaux à la décharge d'Aymeri Deaux et d'Antoinette de Péguilhan, seigneur et dame de Saint-Arailles au pays de Magnoac, père et mère de ladite Marguerite[1012].

4.7 Comtesse de PEGUILHAN.
Elle épousa, par contrat en 1480, **Sanche de SAINT-PASTOU,** du lieu de Salerm, fils de Pierre Arnaud de SAINT-PASTOU, seigneur de Salles en Comminges ; le 8 janvier 1499, une quittance de dot de Comtesse de Péguilhan, fille d'Arnaud Guilhem de Péguilhan, seigneur de Betbèze, fut donnée par Sanche de Saint-Pastou, son mari, tant en son nom qu'en celui de Pierre Arnaud de Saint-Pastou, son père, seigneur de Salles en Comminges, à Bernard de Péguilhan, frère de Comtesse, procureur fondé d'Arnaud Guilhem, son père, seigneur de Belbèze[1013], d'où postérité.

4.8 Isabeau de PEGUILHAN.
Elle aurait épousé **Roger HUNAUD de Lanta**[1014], qui n'est pas connu.

4.9 peut-être Raymond de PEGUILHAN, auteur de la branche des seigneurs de Queille, Belloc, Laval.
La présomption d'ascendance vient de l'attestation, du 11 avril 1524, de Bernard de *Ulmo,* notaire de Castelnau-Magnoac (supra.)

IV Bernard de PEGUILHAN, seigneur et baron de Betbèze, Thermes, Ariès et autres places.

[1010] AD. Gers Vergès I sup 1455
[1011] AD. Gers Vergès I 2776
[1012] AD. Gers Vergès I 2776
[1013] AD. Gers Vergès I 2776, Fabri, notaire de Toulouse, habitant Saint-Frajou ; AD. Gers Vergès I sup 455 indique la date de 1480 pour le contrat de mariage
[1014] La Chesnaye-Desbois

Il servit dans les guerres d'Italie et reçut, le 29 juin 1504, le serment de fidélité des habitants de Betbèze[1015].
Il testa le 8 (ou 9) avril 1512, instituant héritier universel Bertrand de Péguilhan, son fils aîné qui mourut comme d'autres de ses enfants sans faire de testament et auxquels survécurent Pierre et Arnaud de Péguilhan qui réglèrent les successions de Bernard de Péguilhan, leur père, et de leurs frères et sœurs dont les trois quarts restèrent à François fils de Pierre[1016].
Plusieurs actes concernant Bernard de Péguilhan sont contradictoires ainsi que des actes concernant les épouses d'Arnaud Guilhem de Péguilhan et Bernard de Péguilhan, il y eut deux Bernard de Péguilhan, confondus par l'abbé de Vergès.
Il avait épousé **Marie de VILLAMBITS,** fille d'Auger de VILLAMBITS et d'Esclarmonde d'ASTARAC[1017].
Ils eurent :

5.1 Bertrand de PEGUILHAN.
Institué héritier universel par son père par son testament du 9 avril 1512 (supra), il transigea, en 1517, avec les habitants de Betbèze et mourut sans postérité[1018].

5.2 Pierre de PEGUILHAN, qui suit.

5.3 Arnaud de PEGUILHAN, écuyer, seigneur de Betbèze.
Une sentence arbitrale fut rendue, le 25 octobre 1545, en exécution d'un arrêt du parlement de Toulouse, entre Arnaud de Péguilhan, écuyer, fils de Bernard de Péguilhan, demandeur en adjudication de légitime sur les biens dudit Bernard, son père, tant pour sa légitime que pour sa quote-part des légitimes de Bertrand, Vincent, Manaud, Jean, François et Marie de Péguilhan, ses frères et sœur, décédés après leur père sans faire de testament, d'une part, et Isabeau de Comminges, veuve de Pierre de Péguilhan, aussi fils dudit Bernard et frère dudit Arnaud, mère et administrative des personne et biens de François de Péguilhan, son fils. Cette sentence lui accorda la quatrième partie des biens de son père et de ses 6 frères et sœur décédés ab intestat, les trois autres parties demeurent réservées à François de Péguilhan, son neveu[1019].
Il fut présent, le 26 février 1551, à un accord entre Sans Gach, seigneur de Polastron, et Philippe de Saint-Pastou, et d'autres, et Mérigon de Béon, seigneur du Massès

[1015] La Chesnaye-Desbois
[1016] AD. Gers I sup 455, Jean Bourges, notaire de Castelnau-Magnoac qui fait apparaître *12* enfants dont Jeanne qui épousa Jean de La Barthe, et autre Catherine qui épousa autre Jean de La Barthe, ce qui est une interprétation inexacte, ces deux filles étant filles de Bernard, seigneur de Thermes et non de Bernard, seigneur de Betbèze ;le testament seul, daté du 9 avril 1512 dit dernières dispositions testamentaires de Bernard de Péguilhan, seigneur de Betbèze, à Castelnau-Magnoac, Jacques de Péguilhan, son frère ; héritier universel Bertrand de Péguilhan, son fils aîné (AD. Gers Vergès I 2776, Jean de *Burgio,* notaire) ; le testament nommant *12 enfants* ne mentionne pas Raymond de Péguilhan auteur de la branche établie au pays de Foix; La Chesnaye-Desbois mentionne 11 enfants dont Raymond et ne mentionne pas parmi les enfants de ce Bernard Catherine qui épousa Jean de La Barthe, ni Jeanne qui épousa Jean *Bernard* de La Barthe.
[1017] Etienne Léger, *Les demoiselles de Saint-Cyr,* t.III.
[1018] La Chesnaye-Desbois
[1019] AD. Gers Vergès I 2776, AD. Gers Vergès I sup 455

concernant le mariage de Bertrand de Béon, capitaine et Germaine de Bazus[1020], et mourut avant le 15 mai 1564, date d'un échange entre François de Péguilhan, seigneur de Betbèze, et Marie de Bossost, femme de feu Arnaud de Péguilhan, tant en son nom que de celui de *Philippe* (?) de Péguilhan, son fils[1021].
Il avait épousé **Marie de BOSSOST** (alias **BOUSSENS ?**)
Marie de *Boussens,* veuve d'Arnaud de Péguilhan, seigneur de Betbèze, testa le 2 juillet 1573, léguant 400 livres à chacune de ses filles Claire et Jeanne de Péguilhan, nommant ses fils Joseph, Guillaume, Gabriel et François de Péguilhan[1022].
Ils eurent :

Joseph de PEGUILHAN, seigneur de Betbèze.
Joseph de Péguilhan, seigneur de Betbèze et sa mère Marie de Bossost ratifièrent le 4 avril 1572 la vente d'une maison à Bagnères[1023].

Guillaume de PEGUILHAN.

Gabriel de PEGUILHAN.

François de PEGUILHAN.

Claire de PEGUILHAN.

Jeanne de PEGUILHAN.

5.4, 5.5, 5.6 et 5.7 Vincent, Manaud, Jean et François de PEGUILHAN.
Ils moururent, ab intestat, après leur père, et avant la sentence du 25 octobre 1545.

5.8 Marie de PEGUILHAN.

5.9 Catherine de PEGUILHAN.
Sœur de Pierre de PEGUILHAN, seigneur de Betbèze, elle avait épousé, par contrat du 6 octobre 1527, **Jean de GOYRANS,** seigneur de Hachan, au pays de Magnoac, fils de défunt Odet de GOYRANS, seigneur de Seissan et d'Isabeau de FORGUES[1024].
Jean de Goyrans donna, le 13 août 1529, à Pierre de Péguilhan, seigneur et baron de Betbèze, une quittance de 44 francs royaux en déduction de la dot de Catherine de Péguilhan, sa femme, sœur de Pierre[1025], ils n'eurent pas de postérité.

[1020] AD. Gers Vergès I 3169 n°16937
[1021] AD. Gers Vrrgès I 2276
[1022] AD. Gers Vergès I 3707 Boulogne.
[1023] AD. Gers Vergès I 2776
[1024] AD. Gers Vrgès I 2776
[1025] AD. Gers Vergès I 1586 ; AD. Gers Vergès I sup 455, sentence rendue par Le Tellier, commissaire.

V Pierre de PEGUILHAN, écuyer, coseigneur de Thermes, seigneur et baron de Betbèze, Nizan(-Gesse, Haute-Garonne), seigneur d'Ariès, Montané, Casterets.
Il servit en Italie, en 1519, 1523 et 1526, avec le maréchal de Lautrec et le baron de Montmorency[1026].
Il plaida, en 1530, au parlement de Toulouse avec ses frères et sœurs au sujet du partage des biens de leur père Bernard de Péguilhan[1027], et mourut avant le 25 octobre 1545, date de la sentence arbitrale entre Arnaud de Péguilhan et Isabeau de Comminges, veuve de Pierre de Péguilhan (supra.)
Il avait épousé, par contrat du 13 août 1527, **Isabeau de COMMINGES,** fille d'Arnaud Guilhem de COMMINGES, seigneur de Guitaut, et de Marguerite de LAMEZAN[1028].
Ils eurent :

VI François de PEGUILHAN, écuyer, coseigneur de Thermes, baron de Betbèze et de Nizan, Ariès, Montané, Casterets.
Le 10 août 1572, il donna une quittance de 600 livres à son beau-frère Arnaud d'Abbadie, en déduction de la dot de Catherine d'Abbadie, sa femme[1029].
François de Péguilhan, écuyer, homme d'armes de la compagnie de M. de Bellegarde, racheta, le 3 janvier 1574, la moitié des ¾ de la terre de Betbèze au pays de Magnoac[1030], puis le 5 mai 1578, Paule (de La Barthe) de Termes (Thermes) dame de Termes et de Bazordan, vendit à François de Péguilhan, écuyer, seigneur de Betbèze, une partie de la terre de Betbèze[1031].
Il testa, à Betbèze, le 7 décembre 1614, instituant héritier universel son fils Antoine, nommant sa femme Catherine d'Abbadie qui avait reçu pour son douaire 800 livres et fit un codicille le 8 mars suivant, voulant que sa femme Catherine d'Abbadie reste maîtresse et légitime administratrice de tous ses biens, considérant que la somme de 800 livres qu'il lui avait constituée pour son douaire, par son testament n'était pas suffisant pour son entretien[1032].
Il avait épousé, par contrat du 7 décembre 1565, **Catherine d'ABBADIE,** fille de messire Joseph d'ABBADIE et de Rose (de) COARRAZE[1033], dont Etienne Léger, *Les demoiselles de Saint-Cyr,* t. III, ne connaît pas l'ascendance.
Ils eurent :

7.1 Antoine de PEGUILHAN, qui suit.

[1026] La Chesnaye-Desbois
[1027] AD. Gers Vergès I sup 455
[1028] Jules Villain, *op.cit.,* II, p. 1625; la date du mariage est indiquée par Henri Jougla de Morenas, *Grand Armorial de France,* t. V, p. 232. Maurice Vuillier, se référant au Marquis d'Aubais, *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France* (qui indique les preuves d'une autre branche, t. II, p. 105 !) date le contrat de mariage du 13 août 1523, et nomme Marie de Villambits la mère de Pierre de Péguilhan, ce qui est une confusion avec l'épouse d'un autre Bernard de Péguilhan, seigneur de Thermes.
[1029] AD. Gers Vergès I sup 455, *Vincort,* notaire de Castelnau-Magnoac
[1030] AD. Gers Vergès I 2776 Bayard Abbadie, notaire de Boulogne
[1031] AD. Gers Vergès I 2776
[1032] AD. Gers Vergès I sup 455, Raymond Barrière, notaire de Castelnau-Magnoac ; La Chesnaye-Desbois indique le testament et le codicille.
[1033] AD. Gers Vergès I sup 455, Barrière, notaire de Castelnau-Magnoac

7.2 César de PEGUILHAN, seigneur de Betbèze, coseigneur d'Ornezan.

Il fut écuyer de la grande écurie du Roi, gouverneur des ville et château de Montfort-l'Amaury, selon une procuration qu'il donna, en 1631, à son frère consanguin Antoine de Péguilhan, coseigneur de Betbèze, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi[1034].

Le 31 juillet 1615, Samuel de Comminges, sieur de Foulon en Saintonge, et Charles de Comminges, écuyer ordinaire de Monsieur, frère du Roi s'étaient obligés solidairement de 1 200 livres envers César de Péguilhan, seigneur de Betbèze, écuyer ordinaire de la grande écurie du Roi[1035].

Il avait été témoin, le 27 mai 1624, au testament d'Antoine Arnaud de Pardaillan, seigneur de Gondrin, marquis de Montespan[1036] et la même année étant écuyer de la grande écurie du roi, habitant Paris, par l'intermédiaire de procureurs, reçut des reconnaissances de dettes[1037].

César de Péguilhan, seigneur de Betbèze et autres places, avait acheté, avec pacte de rachat, pour 3 000 livres, une partie de la seigneurie d'Ornezan (Gers) à Armand de Gontaut de Biron, seigneur de Saint-Blancard, le 1er juin 1627, Armand de Gontaut de Biron, seigneur de Saint-Blancard, et son fils Jean Charles, confessèrent avoir bien reçu le prix de la vente[1038].

César de Péguilhan testa le 31 août 1631, nommant sa sœur Marguerite, femme du sieur de Lasplaignes, faisant un legs de 1 500 livres à Catherine Philiberte de Péguilhan mariée au sieur de Garros, à Marciac, un legs de 6 000 livres à sa nièce Françoise de Péguilhan, un legs à sa nièce Catherine de Péguilhan, instituant héritier universel César de Péguilhan, son neveu, fils aîné du sieur Antoine de Péguilhan, son frère aîné[1039].

César de Péguilhan écuyer de la grande écurie du roi donna ou reçut, en 1641, une quittance concernant sa maison de Paris[1040].

7.3 Paule de PEGUILHAN.

Fille de François de PEGUILHAN, seigneur de Betbèze, elle avait épousé, dès le 2 décembre 1611, **Bertrand FERAUT,** docteur en médecine, à cette date ce dernier reconnut avoir reçu d'Antoine de Péguilhan, fils de François, un des 100 chevau-légers ordinaires de la garde du Roi, 500 livres en déduction du douaire que le seigneur constitue à la dite Paule par le contrat de mariage entre les parties[1041].

7.4 Marguerite de PEGUILHAN.

Elle fut citée, en 1624, comme veuve de Pierre de Grenier, sieur de Colomiers, du lieu de Lilhac, mère de ses enfants, parmi les présents Charles et Jean de Grenier[1042].

[1034] AD. Gers Vergès I sup 455 ; La Chesnaye-Desbois écrit qu'il commandait la grande écurie du roi
[1035] AD.HG 35 J 27
[1036] AD. Gers I 1755
[1037] AD.HG 3 E 9459
[1038] Archives du château de Saint-Blancard
[1039] AD. Gers I 2777, de Nays, notaire
[1040] AD. Gers Vergès I sup 455
[1041] AD.HG 3 E 34677, Dauzat, notaire à Aurignac
[1042] AD.HG 3 E 25596 Cassagnabère

Fille de François de PEGUILHAN, seigneur de Betbèze, elle avait épousé, en premières noces, par contrat du 31 juillet 1594, noble **Pierre de GRENIER,** seigneur de Colomiers, du lieu de Lilhac, elle donna une quittance de dot le 12 juin 1613 à Antoine de Péguilhan, seigneur de Betbèze, fils et héritier de François de Péguilhan et frère aîné de Marguerite[1043].

Leur fils, Jean de Péguilhan et de Grenier, seigneur de Colomiers, épousa Jeanne de Lartigue selon le testament de noble Jean de Lartigue, sieur du Verger, du 9 avril 1647, faisant un legs à Jean de Péguilhan et de Grenier et à Jeanne de Lartigue, femme de celui-ci, sa fille[1044].

Elle avait épousé, en secondes noces, par contrat du 9 novembre 1614, **Carbon de GRAMOLAS,** seigneur de *Lasplaignes,* selon une quittance de dot du lendemain, de la future, donnée à son frère aîné Antoine de Péguilhan, seigneur de Betbèze, fils et héritier François de Péguilhan, seigneur de Betbèze[1045].François de Péguilhan était vivant à cette date.

7.5 Anne de PEGUILHAN.

Anne de Péguilhan, veuve de Jean Martin Lasserre, fit une donation, le 26 octobre 1631, à son frère Antoine de Péguilhan, seigneur et baron de Betbèze, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, révoquant le testament fait à Toulouse, en mai 1628, en faveur de Marguerite d'Espagne, femme dudit sieur de Betbèze[1046].

Elle avait épousé **Jean Martin LASSERRE.**

7.6 Catherine Philiberte de PEGUILHAN.

Elle fut instituée donataire de César de Péguilhan, écuyer de la grande écurie du Roi, par son testament du 31 août 1631 (supra.)

Catherine Philiberte de Péguilhan, femme de noble Jean de Garros de Marciac fit une donation, le 10 novembre 1645, à noble Jean de Péguilhan et de Grenier, seigneur de Colomiers, coseigneur de Lilhac*,* son neveu maternel[1047].

Elle avait épousé noble **Jean de GARROS,** de Marciac

VII Antoine de PEGUILHAN, coseigneur de Thermes, seigneur et baron de Betbèze.

Il reçut en 1615 un brevet pour une compagnie de 100 hommes des ordonnances du Roi[1048], puis fut nommé en 1617 gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi et reçut en 1620 une pension de 2 000 livres[1049].

Il acheta, le 27 avril 1628, une métairie à Mondilhan, appelée de Taurignan, à Roger de Comminges, comte de Péguilhan, vicomte de Montfaucon, premier baron du pays de

[1043] AD. Gers I 2776
[1044] AD.HG 3 E 23799 Boussan
[1045] AD. Gers Vergès I 2776
[1046] AD.HG Reg. Ins 24
[1047] AD.HG Reg. Ins 28
[1048] La Chesnaye-Desbois ; AD. Gers Vergès I sup 455
[1049] AD. Gers Vergès I sup 455

Comminges, pour 3 000 livres[1050]. Il rendit hommage au Roi, en 1634, pour la terre et baronnie de Betbèze[1051].
Antoine de Péguilhan, seigneur de Betbèze reçut, le 28 septembre 1653, de François d'Espagne, seigneur de Ramefort et de Salleneuve, 3 375 livres pour la terre de Salleneuve[1052].
Il testa le 19 novembre 1656, nommant sa femme Marguerite d'Espagne, léguant 16 000 livres à son fils François de Péguilhan, sieur de La Serre, léguant 50 livres à sa fille Catherine de Betbèze femme du sieur de Bizous, instituant héritier universel César de Péguilhan Betbèze, seigneur d'Ariès ; sa feue fille, Françoise de Péguilhan, avait été mariée à noble Antoine de Baron, seigneur de Gadechat[1053]. Il fit un codicille, le 19 avril 1657, et mourut avant le 29 juin 1657, date d'une donation de Marguerite d'Espagne, veuve, à son fils aîné César de Péguilhan, seigneur d'Ariès, et à François de Péguilhan, seigneur de La Serre, son fils puîné, cet acte nomme feu César de Péguilhan, écuyer de la grande écurie du roi[1054].
Il avait épousé, par contrat du 14 août 1623, dans la maison seigneuriale de Ramefort (en Cassagnabère-Tournas, Haute-Garonne), **Marguerite d'ESPAGNE,** dotée de 3 000 livres, sœur de Charles d'Espagne, seigneur et baron de Ramefort, parmi les présents figurait François de Saint-Pastou, seigneur de Salerm[1055], la future était fille de Charles d'ESPAGNE, seigneur et baron de Ramefort, et de Jeanne de SAMAN[1056]. Marguerite d'Espagne, veuve d'Antoine de Péguilhan, baron de Betbèze fit une donation, en 1658, à son fils aîné César de Péguilhan[1057].
Ils eurent :

8.1 César de PEGUILHAN, qui suit.

8.2 François de PEGUILHAN, seigneur de La Serre.
Un extrait de baptême de François de Péguilhan, fils d'Antoine de Péguilhan et de Marguerite d'Espagne fut délivré le 27 juin 1638, par Dominique Ussac, vicaire de Betbèze[1058]. François de Péguilhan reçut un legs de 16 000 livres par le testament de son père du 19 novembre 1656 (supra.)
François de Péguilhan, chevalier de Belbèze, passa une transaction, le 24 avril 1671, avec son frère César de Péguilhan pour raison de sa légitime sur la succession de feus leurs parents communs Antoine de Péguilhan et Marguerite d'Espagne[1059].

8.3 Françoise de PEGUILHAN.

[1050] AM. Toulouse II 158
[1051] AD. Gers Vergès I sup 455
[1052] AD.HG 3 E 22076
[1053] AD. Gers I 2777
[1054] AD.HG Reg. Ins 29 bis, Bernard Corrigier, notaire de Montléon qui avait également retenu le codicille du 19 avril 1657
[1055] AD.HG 3 E 25596 Cassagnabère
[1056] Jacques de Roquemaurel *Famille de Saman,* corrigeant avec les preuves, la généalogie publiée Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Espagne,* Mai 2003, et Etienne Léger, *Les demoiselles de Saint-Cyr,* t.III.
[1057] BnF Fr 32298
[1058] AD. Tarn-et-Garonne C 93
[1059] AD. Tarn-et-Garonne C 93

Elle mourut avant le 19 novembre 1656, date du testament de son père,
Fille aînée d'Antoine de Péguilhan, seigneur et baron de Betbèze, et de Marguerite d'Espagne, assistée de son frère César, elle avait épousé, par contrat du 8 février 1648, noble **Antoine de BARON,** capitaine d'une compagnie (de chevau-légers), fils de noble Pierre de BARON, sieur de Gadechat, et de Gabrielle de MINUT[1060].
Le 1er avril 1657, Paule de Grenier, femme de noble Pierre Pagan, cousine germaine de demoiselle de Péguilhan, femme d'Antoine de Grenier, seigneur de Gadechat, dans son testament, reconnut une dette à ce dernier[1061].
Antoine de Baron, seigneur de Gadechat, donna 5 000 livres, le 6 octobre 1659, à François de Péguilhan ; sa feue femme Françoise de Péguilhan, par son testament du 19 novembre 1650, avait institué héritier son père Antoine de Péguilhan, qui par son codicille avait légué cette somme à son fils François[1062].
César de Péguilhan, baron de Betbèze, demandeur en restitution de la dot de feue Françoise de Péguilhan dans son contrat de mariage du 8 février 1648 obtint, le 8 avril 1688, un arrêt en sa faveur[1063].

8.4 Catherine de PEGUILHAN.
Dite épouse du seigneur de Bizous dans le testament de son père, elle avait épousé **Bertrand d'ORBESSAN,** seigneur de Bizous, fils de Jean d'ORBESSAN, seigneur de Bizous, et de Catherine de GAJAN[1064].

VIII César de PEGUILHAN, seigneur et baron de Betbèze.
Il fut maintenu noble le 5 mai 1668, par M. Pellot[1065].
Le 6 juillet 1682, à Betbèze, le sieur d'Izaut, fils et donataire de feu Jean de La Mothe, seigneur d'Izaut, et de feue Marguerite de Rochechouart, confirma la vente faite le 27 décembre 1666, par son père à César de Péguilhan, seigneur de Betbèze, de la terre et seigneurie de Montané en Astarac, pour 16 000 livres, avec faculté de rachat[1066]. Nommé avec sa femme Isabeau d'Astorg dans plusieurs actes en 1691 et 1692[1067], il n'apparut pas le 23 février 1693, date du contrat de mariage de son fils François et mourut certainement avant le 23 février 1699, date à laquelle son fils François dut justifier sa noblesse (infra.)
Il avait épousé, par contrat filiatif du 24 janvier 1650, **Isabeau d'ASTORG,** dotée de 12 000 livres, fille de Corbeyran d'ASTORG, seigneur et baron de Montbartier, vicomte de Larboust, et de Marguerite de GELAS de Leberon, sa seconde épouse, le futur était assisté, entre autres, de Melchior d'Espagne, seigneur et baron de Ramefort, de Jean de Péguilhan et de Grenier, seigneur de Colomiers[1068]. Isabeau d'Astorg de Montbartier de Larboust fit, le 9 novembre

[1060] AD.HG Reg. Ins 28
[1061] AD.HG 3 E 18998 Labastide-Paumès
[1062] AD.HG 3 E 22171
[1063] AD. Gers I 2777
[1064] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Orbessan,* produisant la preuve.
[1065] AD. Tarn-et-Garonne C 93
[1066] AD. Gers Vergès I 1866 n°13724
[1067] AD.HG 3 E 22048 Betbèze, AD.HG 3 E 22342 Sarremazan,
[1068] AD.HG Reg. Ins 28, Bernard Nestier, notaire de Cassagnabère ; AD.HG 3 E 25601

1674, un achat à Cardeilhac[1069]. Un inventaire fait pour Isabeau d'Astorg, femme de César de Péguilhan, seigneur et baron de Betbèze, mentionne un hommage rendu le 6 décembre 1388 par Bernard de Durfort, seigneur d'Auribal pour la terre de Durfort et de Bonnac[1070]. Par le contrat de mariage de son fils François, le 23 février 1693, elle fit donation de ses biens à un enfant à naître de ce mariage.
Un acte du 28 février 1741, légalisé, dit que le Roi donna au comte d'Astorg, frère cadet d'Isabeau d'Astorg, la confiscation de la vallée de Larboust et terres dépendantes appartenant à la famille d'Aure, il en prit le nom et les armes et laissa par testament à sa dite sœur Isabeau les terres aux charges de remettre à son fils François de Péguilhan, aux conditions que lui et un de ses descendants porterait le nom et les armes de Larboust[1071].
Ils eurent :

François de PEGUILHAN, qui suit,

IX François de PEGUILHAN, chevalier, seigneur et baron de Betbèze, vicomte de Larboust, seigneur de Nizan, Thermes, Ariès, Montané, Casterets.
Une ordonnance de M. de La Houssaye, du 22 août 1699, porte que François de Péguilhan, sieur d'Ariès justifiera sa noblesse et filiation avant et depuis l'an 1560[1072].
Il quitta le service, à une date indéterminée, ayant été capitaine pendant 6 ans dans le régiment de La Valette, il avait eu la cuisse cassée d'un coup de feu[1073].
Il avait épousé, par contrat du 23 février 1693 (le mariage est daté de 1695 par d'autres), **Gabrielle de NOE du POUY,** fille de Roger de NOE, chevalier, marquis de Noé, baron de L'Isle d'Arbechan, Savère, capitaine de 50 hommes des ordonnances du Roi, gouverneur du pays d'Aure, Magnoac, Neste, et de Jeanne du POUY, Isabeau d'Astorg, mère du futur, fit une donation en faveur d'un des enfants à naître de ce mariage, qui sera nommé par les mariés, de tous les droits de la succession de François d'Astorg, vicomte de Larboust, son frère, à la charge par ledit enfant de porter le nom et armes de vicomte de Larboust[1074].
Gabrielle de Noé, épouse de François de Péguilhan, vicomte de Larboust, seigneur et baron de Betbèze, habitant Betbèze, nomma procureur, le 21 octobre 1724, le sieur de La Quinterie, capitaine au régiment de Blésois, pour consentir au mariage entre Urbain de Péguilhan, vicomte de Larboust, son fils, et Anne de Pillotte, fille de feu messire Jean Baptiste de Pillotte, gouverneur du fort de *Bane* en Roussillon, et lui donner la moitié de ses biens[1075].
Gabrielle de Noé mourut dès 1748, à cette date Urbain de Péguilhan, vicomte de Larboust, baron de Betbèze, répudia l'hérédité de la succession de feue Gabrielle de Noé, sa mère, n'entendant nullement s'en porter héritier mais s'en tenir à la donation qu'elle lui avait faite dans son contrat de mariage du 24 novembre 1724[1076].

[1069] AD.HG 3 E 22336 Sarremezan
[1070] AM. Touilouse II 130
[1071] AD. Gers I sup 455
[1072] AD. Tarn-et-Garonne C 93
[1073] AD. Gers Vergès I sup 455
[1074] AD. Gers Vergès I sup 455, contrat de mariage passé devant Dufaur, notaire de Boulogne, l'acte de donation fut grossoyé par Bacquié, notaire de Boulogne ; Etienne Léger, *Les de moiselles de Saint-Cyr,* t. III, inverse le nom de l'épouse, comme il le fait souvent.
[1075] AD.HG 3 E 32441 Saint-Béat
[1076] AD.HG 3 E 22084 Boulogne

Ils eurent :

10.1 Urbain de PEGUILHAN, qui suit.

10.2 Isabeau de PEGUILHAN.

Le 7 juin 1728, Isabeau de Betbèze de Manrique, fut citée épouse de messire (blanc) de Manrique, capitaine espagnol, habitant Lodes dénombre Lodes[1077] ; elle fut citée, en 1729, comme veuve de M. le baron de Lez, gouverneur du château de Castelbon et de la vallée d'Aran, seigneuresse et baronne de Lodes[1078].

Elle avait épousé en premières noces, en 1717, **François (CAO de BENOS) de LEZ,** gouverneur des ville et château de Castelbon[1079].

En 1721, Charles d'Astorg, comte d'Aubarède, seigneur de Barbazan, fut cité à propos de la vente d'une rente avec messire François de Cao de Benos, seigneur et baron de Lez et de la vallée d'Aran, et gouverneur de la dite vallée, remplacé par François de Péguilhan, seigneur et baron de Betbèze, et Gabrielle de Noé, son épouse[1080].

Ils eurent au moins un fils, Anne François Cao de Benos, baron de Lez, exempt des gardes du corps de Sa Majesté, qui, par l'intermédiaire d'Urbain de Péguilhan, vicomte de Larboust, baron de Betbèze, fit un accord, en 1745, avec François Alexandre de Saint-Pastou, baron et seigneur de Montbardon, au sujet d'une créance[1081].

Isabeau de PEGUILHAN avait épousé, en secondes noces, (en 1725), **Diego de MANRIQUE,** colonel du régiment de Séville, au service de Sa Majesté catholique.

Diego de Manrique et sa femme, Isabeau de Péguilhan de Larboust, sœur germaine d'Urbain de Péguilhan, vicomte de Larboust, baron de Betbèze, firent un accord, en 1743, avec ce dernier, et le procureur de Pierre de Pillotte, capitaine au régiment de Noailles infanterie, l'acte mentionna un arrêt de la cour de Toulouse du 2 août 1729 et que la dame de Péguilhan avait été mariée en premières noces avec feu messire Cao de Benos, baron de Lez[1082].

Le 20 janvier 1744, Urbain de Péguilhan, vicomte de Larboust, reçut une quittance de Diego de Manrique, colonel au régiment de Séville du roi d'Espagne, pour 13 000 livres de reste de dot de sa femme Isabeau de Péguilhan, baronne de Lez, veuve de messire le baron de Lez et sœur dudit Urbain de Péguilhan[1083].

10.3 Jeanne Marie de PEGUILHAN de LARBOUST.

Elle épousa, par contrat du 22 février 1727, **Joseph de CASTERAS,** seigneur de Gajan, né le 28 octobre 1670, à Mourède, fils de Lizier de CASTERAS, seigneur de

[1077] AM. Toulouse II 154
[1078] AD.HG 3 E 24921 Saint-Gaudens 17
[1079] Barrière-Flavy
[1080] AD.HG 3 E 19180 Saint-Bertrand
[1081] AD.HG 3 E 22082 Boulogne
[1082] AD.HG 3 E 22081 Boulogne
[1083] AD. Gers Vergès I sup 455 , grossoyé par Bacqué, notaire de Boulogne.

Seignan, et d'Angélique de JAULIN, la future était assistée d'Urbain de Péguilhan, vicomte de Larboust, son frère[1084], sans postérité.

10.4 Anne (alias **Isabeau) de PEGUILHAN.**
Elle épousa, (en 1738), **Etienne du COUSSOL,** seigneur de Lapeyrie[1085], dit sans preuve fils d'Antoine du COUSSOL, capitaine au régiment d'Albigeois, et de Philiberte de VERGES de Lassalle[1086].

10.5 peut-être Louise de PEGUILHAN de LARBOUST.
Filleule de Louis de Noé de L'Isle, premier capitaine de grenadiers au régiment de Boulogne, elle fut nommée exécutrice testamentaire de celui-ci par son testament du 21 décembre 1744[1087].
Elle est peut-être Louise Marie de Péguilhan de Larboust, citée le 13 mars 1787, dans la fulmination de bulles de Rome pour l'abbaye de Saint Louis d'Orléans, par l'évêque d'Orléans, le même jour elle prit possession de cette abbaye en vertu de la procuration donnée à Charlotte Angélique de Jaubert, prieure de cette abbaye ; le 29 avril suivant, Pierre Joseph de Lastic, évêque de Rieux certifia qu'il avait solennellement béni sœur Louise Marie de Péguilhan de Larboust, abbesse, nommée par le Roi, de l'abbaye de Saint-Louis d'Orléans[1088].

X Urbain de PEGUILHAN, chevalier, vicomte de Larboust, baron de Betbèze et de Nizan, seigneur de Thermes, Ariès, Montané, Casterets, etc.
Il fut présent, le 20 avril 1742, au mariage à Aurignac de Georges Gabriel d'Espagne, fils de Charles d'Espagne, baron de Ramefort, et de feue Marguerite de Sapte, avec Marie Féraud de Laserre, fille de feu Laserre de Féraud, habitant Aurignac[1089], la mariée pouvait descendre de Paule de Péguilhan qui avait épousé Bertrand Féraut, qui s'étaient mariés par contrat reçu Dauzat, notaire d'Aurignac.
Le 20 juin 1743, Marianne de Saint-Pastou, veuve d'Annet de Comminges, seigneur de Montblanc, habitant Lunax, donna tous ses biens à Urbain de Péguilhan, vicomte de Larboust, seigneur et baron de Betbèze[1090] ; Urbain de Péguilhan, vicomte de Larboust, renonça, en 1759, à cette donation en faveur d'Alexandre de Saint-Pastou, baron de Montbardon[1091].
En 1754, Jeanne Larrieu, fille de feu Bertrand, donna tous ses biens à Urbain de Péguilhan, vicomte de Larboust, et à François de Péguilhan, marquis de Termes, son fils[1092].

[1084] AD. Gers Vergès I sup 455 ; Ludovic Mazéret, *Bulletin de la société archéologique du Gers,* 1919, Généalogie de la famille de Jaulin, p.70
[1085] La Chesnaye-Desbois
[1086] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Péguilhan,* qui date le mariage de 1738
[1087] AD.HG 3 E 22081 Boulogne
[1088] AD. Gers Vergès I sup 455
[1089] RP. Aurignac
[1090] AD. Hg 3 E 22080 Boulogne
[1091] AD.HG 3 E 22292 Boulogne
[1092] AD.HG 3 E 22088 Boulogne

Procureur en 1768 de son fils Denis de Péguilhan, abbé de Saint-Chinian, grand-maître de l'oratoire du Roi[1093], il testa en 1776, et mourut avant le 11 août 1777, date à laquelle son fils François est dit son héritier (infra.)
Il avait épousé, par contrat filiatif du 23 (alias 24) novembre 1724, **Anne de PILLOTTE,** fille de feu messire Jean Baptiste de PILLOTTE, seigneur de Saint-Clément, commandant pour le Roi au fort des Bains, en Roussillon, et de Jeanne de PORTALES[1094].
En 1765, Urbain de Péguilhan, vicomte de Larboust, maître des cas dotaux d'Anne de Pillotte, vicomtesse de Larboust, son épouse, reçut 4 375 livres de M. de La Boissière, major de la ville de Perpignan[1095].
En 1769, Marie Anne de Pillotte, épouse d'Urbain de Péguilhan, vicomte de Larboust, était héritière de son frère Pierre de Pillotte, ancien capitaine au régiment de Noailles cavalerie, elle avait épousé ledit de Péguilhan par contrat du 23 novembre 1724[1096].
Ils eurent 9 enfants[1097] :

11.1 François de PEGUILHAN, marquis de Thermes.
Le 11 août 1777, au château de Betbèze François de Péguilhan, marquis de Termes, chevalier de Saint-Louis, était héritier d'Urbain de Péguilhan, vicomte de Larboust, son père et en cette qualité baron seigneur de Betbèze[1098]. Il n'eut pas de postérité.
Il avait épousé, le 16 décembre 1762, **Elisabeth LE DOULX d'Emplet,** fille de Pierre LE DOULX d'Emplet et de feue Elisabeth de LA CHASSAGNE de Pressac[1099].

11.2 Denis de PEGUILHAN de LARBOUST.
Il fut cité en 1741, comme clerc tonsuré, natif de Betbèze[1100]. En 1746, étant ouvrier du chapitre de Saint-Gaudens, résidant au château seigneurial de Betbèze, il nomma procureur Urbain de Péguilhan, vicomte de Larboust, baron et seigneur de Betbèze[1101].
Denis de Péguilhan de Larboust, abbé de Saint-Chinian, reçut, le 29 mai 1757, le brevet de la charge de maître de l'oratoire du Roi[1102], la même année étant grand-maître de l'oratoire du Roi, abbé de Saint-Chinian, ouvrier de Saint-Gaudens, demeurant à Paris, il donna une procuration à Urbain de Péguilhan, vicomte de Larboust[1103].

11.3 Philippe de PEGUILHAN de LARBOUST, chevalier de Larboust puis comte de Larboust.

[1093] AD.HG 3 E 22298 Boulogne
[1094] AD. Gers Vergès I sup 455, grossoyé sur la minute par Lieux, notaire de Toulouse
[1095] AD.HG 3 E 22296 Boulogne
[1096] AD. HG 3 E 22299 Boulogne
[1097] La Chesnaye-Desbois
[1098] AD.HG 3 E 22302 Boulogne
[1099] AD. Gironde E sup 1635 GG 6 Castelnau de Médoc
[1100] AD.HG 3 E 24934 Saint-Gaudens 109
[1101] AD.HG 3 E 22082 Boulogne
[1102] AD. Gers Vergès I sup 455
[1103] AD.HG 3 E 22291 Boulogne

Né le 20 août 1733, il fut baptisé le lendemain à Betbèze, il fut page de la grande écurie, selon une copie du 18 juin 1749, des preuves pour être reçu comme page de la grande écurie du roi[1104]. Selon un certificat de Charles de Lorraine, en 1755, grand écuyer de France, Philippe de Péguilhan, chevalier de Larboust était sorti page du Roi à la grande écurie pour entrer écuyer cavalcadour ordinaire du Roi à la petite écurie[1105].
Le 30 mai 1783, selon une lettre à M. le président d'Hozier, le comte de Larboust, voulait vendre pour 70 000 livres, son dernier mot, sa charge d'écuyer ordinaire de la comtesse d'Artois, puis le 21 février suivant, le comte de Larboust annonça l'envoi de pièces pour l'entrée de son neveu de Méritens, fils de sa sœur comme page de la petite écurie[1106].
Il avait épousé, par contrat du 26 juin 1775, **Sophie LE MERCIER,** fille de N…LE MERCIER, chef d'escadre[1107], dont il se sépara, sans postérité.

11.4 Joseph François de PEGUILHAN, qui suit.

11.5 Marie Louise de PEGUILHAN, religieuse au couvent du Paravis, de l'ordre de Fontevrault[1108].

11.6 Isabeau (Elisabeth) **de PEGUILHAN de LARBOUST.**
Née le 23 juin 1732, elle fut baptisée le 16 octobre 1732 à Betbèze, elle fit ses preuves, le 11 juillet 1741, pour entrer à l'école de Saint-Cyr, et en sortit le 31 mai 1752[1109].
En 1775, Elisabeth de Péguilhan de Larboust, veuve de Guy de Méritens, baron de Rozès, Montagut, habitait *Belbèze*[1110]. L'inventaire des meubles de la succession de Guy de Méritens de Rozès fut réalisé le 4 juillet 1776, à la demande de dame de Larboust, veuve dudit sieur de Rozès, le mobilier fut évalué à 8 500 livres[1111].
Isabeau de Péguilhan était en procès, le 15 juin 1789, contre un habitant de Lacourt (Ariège) au sujet d'une livraison de fourrage[1112].
Elle avait épousé, par contrat du 30 avril 1754, **Guy de MERITENS,** baptisé le 16 juin 1723, fils de Jean Louis de MERITENS, seigneur de Rozès, et de Marie Thérèse de MERITENS[1113]. Guy de Méritens de Rozès et Elisabeth (Isabeau) de Péguilhan obtinrent, le 27 novembre 1754, une dispense de publication des bans[1114].
Guy de Méritens, baron de Rozès, gouverneur de Saint-Lizier, et Isabeau de Péguilhan de Larboust, son épouse, reçurent 3 000 livres, le 3 février 1771, des mains d'Urbain

[1104] AD. Gers Vergès I sup 455 ; François Bluche, *Les pages de la Grande écurie, Dictionnaire généalogique*
[1105] AD. Gers Vergès I sup 455
[1106] BnF Nouveau d'Hozier Mss vol 234 liasse 5314
[1107] La Chesnaye-Desbois dit qu'il épousa N…de Mercier ; Maurice Vuillier dit qu'il épousa Sophie Le Mercier.
[1108] La Chesnaye-Desbois
[1109] Fleury Vindry
[1110] AD.HG 3 E 24167 Roquefort
[1111] AD. Ariège 2 C 927, Duré, notaire le 8 octobre 1776
[1112] AD. Ariège B 165
[1113] BnF Carré d'Hozier n°430, p.65
[1114] AD. Ariège G 5

de Péguilhan, vicomte de Larboust, beau-père de l'époux[1115]. Il mourut en 1772, d'où postérité.

11.7 Charlotte Elisabeth de PEGUILHAN de LARBOUST.
Née le 23 septembre 1734, elle fut baptisée le 27 à Betbèze, elle fit ses preuves, en 1741, pour entrer à l'école de Saint-Cyr, en sortit le 22 septembre 1754 et fut dotée le 26 octobre 1757[1116].

11.8 Anne de PEGUILHAN, elle fut religieuse au couvent de Saint-Gaudens[1117].

11.9 Rose de PEGUILHAN de LARBOUST.
Elle épousa **Marc de SAINT-PASTOU,** sans postérité.

XI Joseph François de PEGUILHAN, vicomte de Larboust.
Il avait épousé, le 17 avril 1789, **Louise de LA TOUR,** fille de de Dominique de LA TOUR, seigneur de Latoue, et de Louise de CASTELBAJAC[1118].
Ils eurent :

12.1 François de PEGUILHAN, baptisé le 26 mai 1790, il mourut le 17 décembre 1791.

12.2 Philippe Elisabeth de PEGUILHAN, Elle fut baptisée le 1er juillet 1792[1119].
Elle épousa en premières noces, à Betbèze le 12 mai 1811, **Marc de SAINT-PASTOU,** et en secondes noces à Villambits, le 20 août 1834, **Jacques Marie Balthazar de SOLIRENE[1120].**

12.3 Joseph Auguste de PEGUILHAN, qui suit.

XII Joseph Auguste de PEGUILHAN, vicomte de Larboust.
Il naqquit le 30 septembre 1793.
Il épousa **Eléonore de MERITENS,** fille de Denis Joseph Urbain de MERITENS, baron de Belbèze, seigneur de Rozès, et d'Adélaïde de MERITENS de Montégut, d'où Urbain de Péguilhan, vicomte de Larboust qui continua la lignée subsistante portant le nom d'usage de Larboust[1121],

III
Seigneurs de Queille, Belloc

Raymond de Péguilhan, auteur de cette branche est dit par La Chesnaye-Desbois, sans preuve, fils puîné de Bernard de Péguilhan, seigneur de Betbèze. Ce dernier, qui avait testé en 1512,

---

[1115] AD.HG 3 E 22300 Boulogne
[1116] Fleury-Vindry
[1117] La Chesnaye-Desbois
[1118] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de La Tour,* Août 2001.
[1119] RP. Aulon
[1120] Etienne Léger, *Les demoiselles de Saint-Cyr,* t.III.
[1121] Maurice Vuillier indique la filiation jusqu'à nos jours.

ne le nomme pas dans son testament, alors qu'il nomme 7 fils. Par ailleurs, Pierre de Péguilhan, fils de Bernard, qui continua la filiation de la branche des seigneurs de Betbèze se maria en 1527 alors que Raymond de Péguilhan, auteur de la branche des seigneurs de Queille eut un fils Jean qui fut témoin d'un acte en 1525 et passa une reconnaissance au nom de son père en 1529, et un autre fils Guillaume de Péguilhan qui dut se marier vers 1530 car son fils Pierre se maria par contrat en 1560, il y a un décalage d'une génération entre Raymond et son prétendu frère aîné Pierre, seigneur de Betbèze.
Comme dit supra, une attestation du 11 avril 1524, du notaire Bernard *de Ulmo,* de Castelnau-Magnoac, mentionne que Raymond de Péguilhan, habitant de Castéras, au pays de Foix, avait payé des mains de Sanche de Saint-Pastou, du lieu de Salerm, 10 livres à compte de la dot de Marguerite Deaux, à la décharge d'Aymeri Deaux et d'Antoinette de Péguilhan, seigneur et dame de Saint-Arailles, au pays de Magnoac, père et mère de ladite Marguerite[1122]. Sanche de Saint-Pastou avait épousé Comtesse de Péguilhan, que l'on peut présumer sœur de Raymond, comme Antoinette de Péguilhan épouse d'Aymeri Deaux.
Nous émettons donc l'hypothèse que Raymond de Péguilhan était fils de d'Arnaud Guilhem de Pardeilhan, seigneur de Betbèze et de Thermes, et de Catherine de Saint-Pastou.

IV Raymond de PEGUILHAN.
C'est probablement lui qui fut cité le 11 avril 1524 comme habitant Castéras au pays de Foix.
Le 9 mars 1529, Jean de Péguilhan passa une reconnaissance au nom de Raymond de Peguilhan, son père, du fief de Baup et du domaine d'Ariès et d'autres biens en faveur du Roi et de l'abbé de Combelongue au paréage du lieu de Rimont[1123].
D'une alliance inconnue il eut :

5.1 Jean de PEGUILHAN, seigneur de Baup (juridiction de Rimont, Ariège, à 4 km à l'est de Lescure.)
Il fut témoin d'un acte passé, en 1525, à Lescure[1124](à 9 km à l'est de Saint-Girons, Ariège.)
Il testa le 28 août 1561, faisant des legs à ses filles Marguerite et Antoinette de Péguilhan, son fils Raymond était décédé sans postérité, nommant héritier son frère cadet Guillaume de Péguilhan[1125].
Il avait épousé **Barbe de BEON.** Celle-ci ayant une fille Jeanne de La Cassagne avait dû épouser M. de La Cassagne. Elle n'apparaît pas dans la généalogie de la famille de Béon.
Le 21 juillet 1601, Marguerite de Béon de Sère, femme de Joseph de Montesquiou, seigneur de Sainte-Colomme, au nom de Barbe de Béon, veuve de Jean de Péguilhan, seigneur de Baup, assistée de Jeanne de La Cassagne, fille de ladite de Béon, reçut de Pierre Soueix, marchand de Lescure, 300 livres en déduction de 600 livres que Jean de

[1122] AD. Gers Vergès I 2776
[1123] AD. Gers Vergès I sup 455
[1124] Abbé Samiac, *Notes déposées à la Bibliothèque de Saint-Girons* (Abbé Samiac) dans la suite du texte
[1125] AD. Gers Vergès I sup 455

Miglos, seigneur de *Pujagon,* était tenu de payer à ladite de Béon, Jean de Miglos avait vendu le 18 avril 1600 audit Soueix la métairie de Baup[1126].
Ils eurent :

Raymond de PEGUILHAN qui mourut sans enfant.

Marguerite de PEGUILHAN.

Antoinette de PEGUILHAN.

5.2 Guillaume de PEGUILHAN, qui suit.

V Guillaume de PEGUILHAN.
Il testa le 20 août 1571, nommant 3 fils, Pierre, premier, autre Pierre et Jacques de Péguilhan.
Il reconnut, le 15 janvier 1551 (ou 1554), avoir reçu certains biens de **Marthe DORIE,** sa femme[1127].
Ils eurent :

6.1 Pierre de PEGUILHAN, qui suit.

6.2 autre Pierre de PEGUILHAN, qui doit être celui dont Jean François et Paulet de Péguilhan se partagèrent les biens le 6 septembre 1604 (infra), car les héritiers ne sont pas fils de feu Pierre.

6.3 Jacques de PEGUILHAN.

VI Pierre de PEGUILHAN.
Il épousa, par contrat du 3 juin 1560, à Lescure, **Louise de LISSAC,** fille de Tristan de LISSAC, seigneur de La Tour et de Saint-Quentin[1128]. Louise de Lissac appartenait à un des deux rameaux de cette famille, connus au début du 16ème siècle, dont l'un tenait (en partie) La Tour (en Saint-Quentin) , Saint-Quentin(-la Tour, à 6 km au sud de Mirepoix, Ariège), et le tiers de Queille (à 1,5 km au sud-est de Saint-Quentin-la Tour) et de Belloc (à 3 km au sud-est de Saint-Quentin-la Tour) , que l'on rencontrera au degré suivant, et l'autre qui tenait (en partie) Saint-Quentin et La Tour, auquel devait appartenir Louise[1129].
Cette famille de Lissac qui tenait le lieu éponyme (à 6 km au nord-ouest de Saverdun, Ariège) est connue depuis 1136 date à laquelle le chevalier Jean de Lissac abandonna à Saint-Sernin

[1126] Abbé Samiac
[1127] AD. Gers Vergès I sup 455
[1128] AD. Gers Vergès I sup 455, *Descomps,* notaire
[1129] André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* t.VI, p.269

de Toulouse les droits qu'il possédait sur l'église Saint-Jean de Lissac[1130]. Roger de Lissac, était seigneur de Lissac en 1454, 1462 et 1463[1131].
Ils eurent :

7.1 Jean François de PEGUILHAN, qui suit.

7.2 Paulet de PEGUILHAN, seigneur de Montolieu (Ariège.)
Le 4 juin 1600, Paulet de Péguilhan, du lieu de Lescure, prit part à une délibération des habitants et manants de Lescure pour émettre un arrêt pour citer l'évêque de Couserans et son chapitre afin de réparer les églises de Lescure et Saint-Jean. Il vendit, le 12 septembre 1604, pour 54 livres, à Guilhem Rouris dit Cipou, voiturier, un cheval de poil isabelle ; le 5 décembre 1604, étant dit seigneur de Montolieu, il acheta un champ à Isabeau Dedieu, du quartier de Terrac, juridiction de Rimont ; le 20 décembre 1606, il fut témoin du testament de Catherine Milhourade, du quartier de Saubaigna, juridiction de Lescure[1132].

7.3 Jeanne de PEGUILHAN, citée dans l'acte de partage du 6 avril 1604 (infra.)

VII Jean François de PEGUILHAN, devint du chef de sa femme, seigneur d'un tiers de Queille et de Belloc, et de Laval (à 1,5 km au nord-est de Belloc.)
Le 6 avril 1604, Jean François de Péguilhan et Paulet de Péguilhan procédèrent au partage des biens de feu Pierre de Péguilhan. Jean François prit pour sa part tous les biens que ledit feu Pierre possédait en la juridiction de Lescure (Ariège), consistant en maison, jardin, vigne, champs et prés, avec les créances et les gazailles qu'il avait dans cette juridiction, Paulet prit pour sa part tous les biens que ledit feu Pierre possédait en la juridiction de Rimont (à 4,5 km à l'est de Lescure) et au lieu de *Bastart,* une métairie, avec les créances et les gazailles qu'il avait dans cette juridiction, sauf une jument avec suite, tenue en gazaille par Bernard Dedieu, qui appartiendra indivise aux deux frères, les brebis tenues en gazaille par Armand Dedieu appartiendront au seul Jean François, de même que l'argent qui aura été versé à leur sœur Jeanne de Péguilhan, plus du douaire à elle constitué, ledit Paulet, pour les fruits et créances qu'il a pris desdits biens de la juridiction de Rimont paiera à Jean François une somme de 200 livres en dix ans[1133].
Il avait épousé, par contrat du 30 avril 1598, **Jeanne de LISSAC,** fille unique de Jean de LISSAC, seigneur de La Tour, et d'Isabeau de MONTFAUCON[1134].
Jeanne de Lissac avait pour bisaïeul Arnaud de Lissac, seigneur de La Tour, Saint-Quentin, d'un tiers de Queille et de Belloc, qui avait épousé Jeanne de Verniolles, ce qui explique la transmission de Queille, Belloc et de Laval. Le 28 février 1530, Guillaume de Carmaing (Caraman), seigneur de Saissac, était en procès contre Jeanne de Verniolles, veuve de feu

---

[1130] C. Barrière-Flavy, *Histoire de la ville et châtellenie de Saverdun,* Ed. Privat, Toulouse, 1890, p.179
[1131] C. Barrière-Flavy, *Bulletin de la société ariégeoise des sciences, lettres et arts,* 1922, Les seigneurs de Lissac, p.171
[1132] Abbé Samiac
[1133] Abbé Samiac
[1134] Maurice Vuillier se référant à Lévis Mirepoix

Arnaud de Lissac, pour la possession des lieux de La Tour, Saint-Quentin, et le tiers de la juridiction, des fruits et revenus de la baronnie de Queille et Belloc et tout le territoire de Laval[1135].
Ils eurent :

VIII Pierre de PEGUILHAN, seigneur d'un tiers de la baronnie de Queille et de Belloc.
Il testa le 20 novembre 1686, nommant sa femme Madeleine de Saint-Georges de Sibra dont il avait eu 6 enfants, 3 garçons et trois filles, donnant à son fils aîné, Jacques de Péguilhan, le tiers de la baronnie de Queille et Belloc, distrayant de ce dernier la terre et le château de Laval en faveur de son deuxième fils, Grégoire (qui seul continua la lignée des Péguilhan), le troisième fils Alexis de Péguilhan, étant prêtre[1136].
Fils de feu Jean François de Péguilhan, sieur de Queille et de feue Jeanne de Lissac, il avait épousé, par contrat du 10 septembre 1632, au château de Sibra, au diocèse de Mirepoix, **Madeleine de SAINT-GEORGES,** fille de Joseph de SAINT-GEORGES, sieur de Sibra, et de Jeanne de CALOUIN[1137].
Ils eurent :

9.1 Jacques de PEGUILHAN, seigneur du tiers de la baronnie de Queille et Belloc.
Il rendit hommage, le 17 avril 1689, n'étant pas marié, il vivait avec sa mère Madeleine de Saint-Georges au château de Queille. Il donna, le 1er août 1704, ses biens à son frère Grégoire puis se rétracta et fit donation, le 29 novembre 1713, au profit de Charles de Moly[1138].

9.2 Grégoire de PEGUILHAN, qui suit.

9.3 Alexis de PEGUILHAN, prêtre.

9.4-9.6, 3 filles, non prénommées, citées dans le testament de leur père du 20 novembre 1676.

IX Grégoire de PEGUILHAN, seigneur de Laval.
Il avait épousé, le 8 juillet 1717, **Anne de MAURIAN de Lauzil**[1139]**,** il devait être assez âgé à cette date ses parents s'étant mariés en 1632, cette date tardive s'explique peut-être qu'il dut attendre d'hériter de son frère aîné avant de se marier.
Ils eurent :

X Jacques de PEGUILHAN.
Il avait épousé, le 24 mars 1747, **Marie de BOULANGER,** fille de Pierre BOULANGER[1140].

[1135] André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* t.VI, p.269
[1136] Archives de Léran
[1137] AD. Aude B 36
[1138] Archives de Léran
[1139] AD. Gers Vergès I sup 455
[1140] AD. Gers Vergès I sup 455

Ils eurent des enfants.

IV
Famille de Péguilhan à Toulouse

Une famille de Péguilhan, dont certains membres furent docteurs et avocats en la cour de parlement de Toulouse, et d'autres furent parfois qualifiés nobles, est citée depuis le début du 17éme siècle.

M. Jean de Antoine de PEGUILHAN, docteur et avocat en la cour de parlement de Toulouse, natif de Savignac, épousa, par contrat du 11 août 1602, Catherine de LACOUR, fille de feu Pierre LACOUR, bourgeois de L'Isle et de Fleurance GRUEL, il fut assisté de M. Me Dominique de PEGUILHAN, chanoine de l'église collégiale de Saint Martin de L'Isle, et de Balthazar de GRUEL, son oncle maternel[1141].

30 juin 1618, Contrat de mariage du sieur Arnaud PEGUILHAN, marchand de Toulouse, assisté de messire Dominique de PEGUILHAN, docteur en théologie, recteur de Pompiac, noble Jean de PEGUILHAN, bourgeois de Mont, M. Jean Antoine de PEGUILHAN, docteur et avocat en la Cour, ses frères germains, et demoiselle Jeanne de CAMPINAS, fille de feu noble Guillaume CAMPINAS, bourgeois de Toulouse, et de Rose de GARAUD, assistée de M. Pierre CAMPINAS, conseiller du Roi et receveur général des finances du Languedoc, son frère[1142].

M. Me Jean Antoine de PEGUILHAN, docteur et avocat, fit un accord le 1er mars 1621 avec noble. Jean de CORNAC, sieur *d'en Manas*[1143].

Le 29 septembre 1625, Catherine d'ESTAING, veuve de Georges de VILLEMUR, seigneur et baron de Pailhès, reconnut devoir 648 livres à noble Jean de PEGUILHAN, bourgeois de Toulouse[1144]

1645, Contrat de mariage de M. Jean de PEGUILHAN, docteur et avocat, fils de feu noble Jean de PEGUILHAN, bourgeois de Toulouse, et de demoiselle Françoise de RAYMOND, et demoiselle Jeanne Marie de PELLATIER, fille de feu M. Me Antoine de PELLATIER, docteur et avocat à Toulouse, premier mari de Catherine de LA COSTE, remariée à noble Gilles de LOUPES[1145].

1651, M. Jean de PEGUILHAN était docteur et avocat en la cour du parlement de Toulouse

[1141] AD. Gers …L'Isle-Jourdain
[1142] AD.HG Reg. Ins 21
[1143] AD.HG 3 E 13015 Castéra
[1144] AD.HG 3 E 16691 Noé
[1145] AD.HG Reg. Ins 27

14 décembre 1694, demoiselle Jeanne de PEGUILHAN, veuve de M. Me Jean de MONTAGUT, conseiller du Roi, fit une donation à n. Jean de MADRON, son petit-fils[1146].

13 avril 1703, dame Gabrielle de NAUTE, veuve de M. Me Jean de PEGUILHAN, docteur et avocat, ancien capitoul, fit une donation à n. François de NAUTE, écuyer, seigneur de Lagarde, son frère[1147].

V

Personnes isolées

12 août 1382, Brunissende de Péguilhan fut une des légataires mentionnés dans le testament de Jean de La Barthe, chevalier[1148]

9 décembre 1553, Supplément de dot en faveur de Marguerite de Péguilhan, épouse de noble Guillaume de Courant, seigneur de Saint-Sever, Testac, notaire de Blajan[1149].

23 février 1571, Bertrand du Cos, seigneur de Saint-Sever en Faudoas, gendarme de la compagnie de Monseigneur de La Valette, 4ème fils de Jacques du Cos, seigneur de La Hitte, et d'Agnès (Anne) de Montlezun, épousa Philiberte de Courent (alias Consent), fille de Marguerite de Péguilhan de Betbèze, la mariée âgée de 15 ans au moment de son mariage mourut le 13 mai 1631, âgée de 75 ans, ayant eu 32 enfants[1150].

20 décembre 1554, Règlement des contestations survenues entre Barbe de Péguilhan, veuve de Benque, et Gabriel (de Béon) d'Armentieu, seigneur de La Palu, au sujet de la seigneurie de Puymaurin, cette seigneurie fut adjugée à ladite de Péguilhan[1151].
1578, Philippe de Benque dit le capitaine Marun était frère de Jean de Benque dit aussi le capitaine Marun, ils étaient fils de Jean de Benque, seigneur de Marun, et de Barbe de Péguilhan[1152]

25 août 1606, réquisition pour demoiselle Marguerite de Péguilhan veuve de Jean Carrery, docteur ès droits[1153], elle appartenai à la famille de Péguilhan de Toulouse.

1627, Jean de Villèle, seigneur de Campoliac, fils de Bérenguier de Villèle, seigneur de Campoliac, et de Jeanne du Brana, sa seconde épouse, épousa Jeanne de Péguilhan[1154].

[1146] AD.HG Reg. Ins 33, Louis Savy, notaire de Toulouse
[1147] AD.HG Reg. Ins 34, Jacques Duboron, notaire de Toulouse.
[1148] AD. Gers I 1729 n°10444
[1149] AD. Gers I 2276
[1150] Comte de La Hitte, *Revue de Gascogne,* 1891, Un Gascon, père de 32 enfants, pp.91,92 ; Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t.I, p.189, indique le mariage de Bertrand du Cos, seigneur de Saint-Sever avec Philiberte de Consent et dit qu'ils eurent 32 anfants.
[1151] AD.HG *4 48* f°94
[1152] AD.HG E 532
[1153] AD.HG 3 E 6669 L'Isle-Jourdain
[1154] Jules Villain, *op.cit.,* p.154

30 octobre 1735, Louise de Péguilhan du Castéra fut citée dans un acte de vente de Louis de Saint-Pastou de Salles, coseigneur de Salles, Escanecrabe, Castera, de la moitié de la seigneurie du Castéra[1155]

1679, dame Jeanne de Rivière était la femme de messire Antoine de Péguilhan, sieur d'*Aure*[1156] (Ariès ?)

2 août 1686, Toinette de Péguilhan, veuve de feu noble Jean Guillaume de Péguilhan de Sabonnières, fit une donation à Françoise de Péguilhan, sa fille[1157].

1743, Deux lettres de service pour le sieur Philippe de Péguilhan, chevalier de Termes, en qualité de sous-lieutenant d'infanterie au régiment de Noailles[1158] .
1747 Philippe de Péguilhan, chevalier de Termes reçut un brevet de cornette dans le régiment de cavalerie de la Viefville
1753, commission de capitaine au régiment de la Viefville pour le sieur Philippe de Péguihan ci-devant appelé chevalier de Termes, aujourd'hui chevalier de Larboust[1159]
Ce Philippe de Péguilhan peut difficilement être confondu avec son homonyme dit le chevalier de Larboust puis comte de Larboust, né en 1733, page de la grande écurie selon des preuves de 1749, sauf s'il y a des erreurs de date.

Douillac, révision le 9 juillet 2025
Jacques de ROQUEMAUREL

[1155] AD.HG 3 E 22349 Sarremezan
[1156] AD.HG 3 E 22254 Péguilhan
[1157] AD.HG Reg. Ins 32, Trémons, notaire de Sabonnières
[1158] AD. Gers Vergès I sup 455
[1159] AD. Gers Vergès I sup 455

Familles de SAINT-ETIENNE

I Seigneurs de Montbeton, Camparnaud p.180

I.1 Seigneurs de Monbeton p.180

I.2 Seigneurs de Camparnaud, Montbeton p.186

I-3 Rameau non rattaché p.193

Carte p. 195

II Seigneurs de Saint-André, La Pomarède, La Frayssinette p.196

II-1 Seigneurs de Saint-André, La Pomarède p.196

II-2 Seigneurs de Montagut p.220

II-3 Seigneurs de La Frayssinette p.222

II-4 Personnes isolées p.226

Carte p.227

Deux principales familles de Saint-Etienne, vécurent dans le Midi toulousain, celle des seigneurs de Montbeton et de Camparnaud, et celle des seigneurs de Saint André, de La Pomzarède e de La Frayssinete.

I
Seigneurs de Montbeton, Camparnaud.

La généalogie de cette famille, jusqu'au début du 16ème siècle, a été publiée par André Navelle[1160], le document qui suit la complète et parfois la corrige grâce à des actes trouvés par Maurice Vuillier et d'autres sources, dont les Archives de la famille de Villette, référencées *Archives Villette,* dans ce qui suit.
Cette famille portait : « d'azur au lion d'argent, armé et lampassé de gueules. »

I-1
Seigneurs de Montbeton

I Arnaud de SAINT-ETIENNE, écuyer, seigneur de Montbeton (à 6 km à l'ouest de Montauban, Tarn-et-Garonne), La Tour, Calmont, châtelain de Caylus Bonnet.
Né dès 1385, car il avait 60 ans le 1er avril 1445, date d'un procès entre le doyen de Saint-Etienne de Tescou et noble Arnaud de Saint-Etienne, seigneur de Montbeton, ce dernier avait combattu les Anglais, avait été prisonnier, et était châtelain de Caylus Bonnet, le différend portait sur les dîmes de Montbeton[1161].
Il avait acheté, en 1420, le château de *Toulbien* (Tolvieu, commune d'Albefeuille, Tarn-et-Garonne, celle-ci à 8 km au nord-ouest de Montauban) qu'il rasa[1162]. Arnaud de Saint-Etienne, écuyer, seigneur de Montbeton, La Tour, Calmont, fut cité, en 1459, comme époux d'Antonie de Grimoard. Le 6 mai 1461, noble Arnaud de Saint-Etienne, seigneur de Montbeton, Tolvieu, fit son testament, instituant héritier son deuxième fils Jean, citant Florette, dame de Calmont et Bernarde, seigneuresse de La Roque, ses enfants, Arnaud Garcie de Saint-Etienne, son neveu, Raymond, son fils, Bertrand de Faudoas, son neveu (petit-fils), substitué à ses fils, son épouse[1163].
On cite Guillaume de Saint-Etienne, doyen de Saint-Etienne de Tescou, qui mourut avant 1457, qui pourrait être un frère d'Arnaud, et Bernarde de Saint-Etienne qui avait épousé, vers 1427, Hélie de Thozet, seigneur de Villemade[1164], elle pourrait être une sœur d'Arnaud. Quant à Arnaud Gassian (alias Arnaud Garcie) de Saint-Etienne, dit neveu d'Arnaud de Saint-Etienne dans son testament du 16 mai 1461, il pourrait un fils d'un frère inconnu ou un petit-fils inconnu. Noble Arnaud Gassian de Saint-Etienne, habitant Saint-Sulpice, donna le 15

[1160] André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* t. IX, pp.222-228
[1161] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 222 se référant à AD.HG B 1977
[1162] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 222 se référant à Moulenq, *op. cit.,* t.4 ; le lieu est cité par Didier Panfili, *Aristocraties méridionales,* Toulousain-Quercy, XIème-XIIème siècles, il fut tenu par la famille éponyme
[1163] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.222, se référant à Barrière-Flavy nommant Raymond de Porta, notaire, notaire de Montauban
[1164] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.223, se référant à Moulenq, *op.cit.,* t.4

octobre 1465, une procuration à Bernard de Prat, serviteur du seigneur de Montbeton, puis le 21 septembre 1467 il fit un achat[1165], en 1499, il habitait Roquemaure.

Arnaud de SAINT-ETIENNE avait épousé, vers 1410, **Antonie de GRIMOARD** qui lui apporta la seigneurie de Montbeton, dite fille de Pierre de GRIMOARD[1166], elle testa le 13 mars 1470[1167] (n.st.)
Ils eurent :

2.1 Raymond de SAINT-ETIENNE, auteur de la branche des seigneurs de Camparnaud, Montbeton

2.2 Jean de SAINT-ETIENNE, qui suit.

2.3 autre Jean de SAINT-ETIENNE.
Cité en 1455, abbé de Belleperche[1168], il fut évêque (contesté) de Montauban de 1470 à 1485[1169].
Le 5 mai 1470, fut émise une main levée au profit de Jean de Saint-Etienne, évêque élu de Montauban, puis, le 5 janvier 1473, Jean de Saint-Etienne fut cité comme évêque élu et confirmé de Montauban et le 1er septembre 1485, il fut arrêté que Jean de Saint-Etienne, du monastère de Belleperche, frère de Jean de Saint-Etienne, chevalier, seigneur de Montbeton, devait rendre l'évêché de Montauban à Georges d'Amboise, enfin le 18 novembre 1488, Georges d'Amboise fut cité dans un procès contre Jean de Saint-Etienne, évêque de Montauban, qui venait de mourir[1170].

2.4 Catherine de SAINT-ETIENNE
Catherine de Saint-Etienne mourut avant 1432, ayant eu un fils Bertrand de Faudoas, nommé dans le testament de son grand-père Arnaud de Saint-Etienne.
Elle avait épousé, par contrat du 30 octobre 1427, **Béraud III de FAUDOAS,** seigneur d'Avensac, fils de Jean I de FAUDOAS, chevalier, seigneur d'Avensac, coseigneur de Plieux et de L'Isle-Bozon, et de Rose de L'ISLE-JOURDAIN[1171].
Béraud de Faudoas épousa, en secondes noces, avant le 16 juin 1439, Agnès de Vicmont**,** fille d'Amaury de Vicmont, seigneur de Pordéac, elle était veuve le 30 août 1446, date à laquelle elle donna quittance à Bertrand de Faudoas, son beau-fils, de la somme de 300 moutons d'or pour ses deniers dotaux, par les mains d'Arnaud de

[1165] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.223, se référant à AD.HG 3 E 10553, Gaulier, notaire (acte de 1465) et AD.HG 3 E 10567 Jalabert, notaire, acte de 1467
[1166] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.222, se référant à François Moulenq, *Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne*
[1167] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 222, se référant à Barrière-Flavy citant Bernard Bonnely, notaire de Montech
[1168] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 223 se référant à Barrière-Flavy.
[1169] Il ne figure pas sur la liste des évêques de Montauban.
[1170] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 223 produisant AD.HG B 3 (acte de 1470) , AD.HG B 2000 (acte de 1473), AD.HG B 6 (acte de 1485) et AD.HG B 2009 (acte de 1488)
[1171] Ledruert Vallée, *La Maison de Faudoas,* t. 1, pp..61-66, nommant les deux mariages de Béraud III, et la descendance.

Saint-Etienne, seigneur de Montbeton[1172]. La lignée fut continuée par Bertrand de Faudoas fils de Catherine de Saint-Etienne.

2.5 Florette de SAINT-ETIENNE.

Selon le testament de son père du 16 mai 1461, Florette de Saint-Etienne épousa le seigneur de Calmont. Selon André Navelle elle épousa, par contrat du 17 avril *1486* **Pierre de LESCURE**, seigneur de Calmont[1173], ce qui est contradictoire et difficilement crédible, soit cette date de 1486 est une erreur de transcription (1436 ?), soit son époux n'était pas celui indiqué

2.6 Bernarde de SAINT-ETIENNE, dame de Roquemaure.

Elle fut nommée, en 1475, comme épouse d'Auger de La Roque, seigneur de La Roque en Nébouzan. Le 1er décembre 1476, une dette fut reconnue à Bernarde de Saint-Etienne, dame de Roquemaure ; le 16 juin 1484, elle se porta caution de Raymond de Saint-Etienne, seigneur de Camparnaud ; le 31 décembre 1490, Jean Séguier, conseiller au parlement de Toulouse, acheta à Bernarde de Saint-Etienne, dame de Roquemaure, une pipe de vin de rente annuelle au prix de 20 écus sur une vigne confrontant noble Georges de Roquemaure[1174].

Elle avait épousé, avant 1441, **Augier (Ogier) HENRIQUE de LA ROQUE,** seigneur de La Roque, en Nébouzan, de Roquemaure, diocèse de Montauban, de Saint-Nauphary, veuf, avec deux filles, d'une épouse non nommée. Ogier Henrique de La Roque est dit décédé avant 1484, ce qui semble une interprétation du fait que Bernarde de Saint-Etienne était dite dame de Roquemaure à cette date, or elle en était qualifiée dès le 1er décembre 1476. Ogier Henrique de La Roque eut une fille de sa seconde union, Isabeau, qui épousa Michel Hunaud, seigneur et baron de Lanta, et une autre fille Léonarde[1175].

II Jean de SAINT-ETIENNE, chevalier, seigneur de Montbeton, Tolvieu, Lacourt (–Saint-Pierre, à 3 km au sud-ouest de Montbeton), Saint-Martial (à 5 km au sud-est de Montauban).

En 1457, Jean de Saint-Etienne fut dit deuxième fils d'Arnaud de Saint-Etienne et héritier de Guillaume de Saint-Etienne, doyen de Saint-Etienne de Tescou[1176], ce qui permet de formuler l'hypothèse que Guillaume de Saint-Etienne était un frère d'Arnaud. Guillaume de Saint-Etienne fut également cité comme deuxième fils dans le testament de son père.

[1172] Ledru et Vallée, *La maison de Faudoas.* I, p. 63, et p.66, pour tout ce qui concerne Béraud III de Faudoas ; Jules Villain, *La France Moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t. II, p.1408, pour ce qui concerne Béraud de Faudoas.

[1173] André Navelle, *op.cit.,* IX, pp.222-223 se référant à un Inventaire Rochechouart, Canac 2219 (qui doit correspondre à AD.HG 3 E 2219, notaire Canac)

[1174] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.223 se référant à Barrière-Flavy pour l'acte de 1475, à AD.HG 3 E 108/53, Vigier, notaire pour l'acte de 1476, AD.HG B 6 pour l'acte de 1484 et AD.HG 3 E 3721 P. Eyguière, notaire, pour l'acte de 1490.

[1175] André Navelle, *op.cit.,* VI, p.112 ; IX, p.223

[1176] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 223, se référant à Barrière-Flavy,

Jean de Saint-Etienne avait épousé **Catherine de CARDAILLAC,** fille de Jean de CARDAILLAC, seigneur de Saint-Cirq, et de Mascarose de RABASTENS[1177]
Devenue veuve Catherine de Cardaillac épousa, en secondes noces, en 1496, Arnaud de Caraman (olim Carmaing), seigneur du Born (à 3 km au nord de Villemur-sur-Tarn, Haute-Garonne), de Labejau à 2 km au nord du Born), fils de Jean de Caraman, seigneur de Négrepelisse, baron de Launac, et d'Isabelle Roger de Comminges[1178].
Catherine de Cardaillac mourut avant le 13 septembre 1533, date à laquelle Arnaud de Caraman, écuyer, demanda à être subrogé au procès de feue Catherine de Cardaillac en exécution d'un arrêt du 21 juillet 1531, contre Guillaume de Saint-Etienne[1179].
Ils eurent :

3.1 Bernard de SAINT-ETIENNE, écuyer, seigneur de Montbeton, La Tour, Calmont.
Le 14 novembre 1501, Bernard de Saint-Etienne fut présent au contrat de mariage de Raymond d'Arroux de La Serre avec Marguerite de Roquemaurel, fille de Guillaume de Roquemaurel, seigneur de Roquemaurel au diocèse de Saint-Flour[1180].
Il fit un codicille le 25 avril 1502, mentionné dans un procès le 5 juillet 1565[1181], il était châtelain de Caylus en 1504[1182], et mourut avant le 31 mars 1507 (infra.)

3.2 Guillaume de SAINT-ETIENNE, qui suit.

3.3 Antonie de SAINT-ETIENNE.
Elle fut nommée le 31 mars 1507, avec sa sœur Jeanne, toutes deux donataires de feu Bernard de Saint-Etienne, leur frère[1183]. En 1523, Antonie de Saint-Etienne, femme d'Antoine de Caraman, seigneur de La Pomarède, et son fils Guillaume de Caraman, donnèrent une reconnaissance[1184]. D'ides de mars 1542, Antoinette de Saint-Etienne, veuve d'Antoine de Caraman testa, faisant des legs à sa fille Anne, à sa petite fille Antoinette, à son autre petite-fille Marguerite de Caraman, fille de son fils Henry de Caraman ert à d'autres personnes[1185].
Elle mourut avant le 10 juillet 1544, date d'un procès entre Henri de Caraman, chevalier, seigneur de La Pomarède, et Guillaume et Anne de Caraman, son frère et sa sœur. Henri devait payer le legs de 3 000 livres de feu Antoine de Caraman, seigneur de La Pomarède, leur père suivant son testament du 17 octobre 1525, il devait

[1177] André Navelle, *op.cit.,* III, p.39
[1178] André Navelle, *op.cit.,* III, p. 29 ; à l'époque certains membres de la famille de Comminges utilisaient le prénom Roger comme patronyme.
[1179] André Navelle, *op.cit.,* iX, p.224 produisant AD.HG B 26
[1180] d'Hozier, *Armorial général de France,* reg.4, art. d'Aroux de La Serre
[1181] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.227 produisant AD.HG B 58
[1182] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 224, se référant à Barrièer-Flavy
[1183] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 224 produisant AD.HG B 13, transcrit infra.
[1184] AD.HG 3 E 23338 Vilefranche de Lauragais
[1185] *Archives Villette,* liasse 114 ; liasse 109.

également payer à Anne un legs de 2 000 livres de son père sans préjudice de leurs droits de succession aux biens de leur mère et de leurs frères[1186].

Elle avait épousé, par contrat du 10 septembre 1492, **Antoine de CARAMAN** (olim CARMAING), écuyer, seigneur de La Pomarède (Aude, à 9 km au nord de Castelnaudary), Milhars, fils de Jean I de CARAMAN, seigneur de Négrepelisse (Tarn-et-Garonne), vicomte de Caraman (Haute-Garonne) et de Catherine de COARRAZE[1187].

Antoine de Caraman testa le 17 octobre 1525 (supra), il était en procès, le 22 mars 1526, avec Gaston de Foix, comte de Caraman, qui fut condamné à payer la restitution de fruits et les dépens et mourut avant le 7 avril 1528, date à laquelle Henri de Caraman fut cité comme fils et héritier sous bénéfice d'inventaire de feu Antoine de Caraman, seigneur de La Pomarède[1188].

3.4 Jeanne de SAINT-ETIENNE, citée avec sa sœur Antonie le 31 mars 1507.

III Guillaume de SAINT-ETIENNE, écuyer, seigneur de Montbeton, des Cortinaux (à 8 km à l'ouest de Montbeton), coseigneur de *Labejan* (pour Labejau, à 2 km an nord du Born, Haute-Garonne.)

Le 31 mars 1507, Jean de Saint-Etienne, écuyer, seigneur de Camparnaud, était en procès contre Guillaume de Saint-Etienne, écuyer et Catherine de Cardaillac. Furent attribués à Guillaume les biens de feu son père Jean de Saint-Etienne, seigneur de Montbeton, Tolvieu, Lacourt, Saint-Martial, et réservé à Jean de Saint-Etienne, seigneur de Camparnaud, comme héritier de feu *Léonard* (pour Bernard, dans tout l'acte) de Saint-Etienne, fils et héritier dudit feu Jean, le quart de ces biens pour la légitime de *Léonard* en son nom propre et comme donataire d'Antonie et de Jeanne de Saint-Etienne, ses sœurs, le tout sans préjudice des droits de Catherine de Cardaillac, et de Guillaume, Jean, Antonie et Jeanne de Saint-Etienne, le procès fut renvoyé au Sénéchal pour la demande de Catherine de Cardaillac de légitime sur les biens de feu *Léonard*, son fils[1189].

Le 28 février 1514, eut lieu le partage de la succession de Jean de Saint-Etienne, seigneur de Montbeton, Lacourt, Saint-Martial, entre Guillaume et Jean de Saint-Etienne, ce dernier reçut Lacourt et Saint-Martial[1190].

Cette succession n'était pas réglée le 11 septembre 1515, à cette date Guillaume de Saint-Etienne, seigneur de Montbeton, en exécution d'un arrêt contre Jean de Saint-Etienne, chevalier, seigneur de Camparnaud. La Cour déclara que les métairies contentieuses étaient de la juridiction de Montbeton, Guillaume en jouira ainsi que des revenus et arrérages. Jean de Saint-Etienne fut condamné à payer 1183 livres 5 sols pour les 7 parties adjugées à Guillaume. Le procès se poursuivait le 17 mars 1518 et le 19 août 1518[1191].

[1186] André Navelle, *op.cit.,* III, p. 24 produisant AD.HG B 37

[1187] André Navelle, *op .cit.,* III, p. 24 se référant à Ramière de Fortanier, Chalmayrac, notaire de Toulouse.

[1188] André Navelle, *op.cit.,* III, p. 24 produisant AD.HG B 21 pour l'acte de 1526 et AD.HG B 22 pour l'acte de 1528

[1189] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.224, produisant AD.HG B 13

[1190] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.224 se référant à Moulenq, *op.cit.,* t.4 Lacourt Saint-Pierre

[1191] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 224, produisant AD.HG B 16 en 1515 et AD.HG B 17 en 1518

Guillaume de Saint-Etienne, seigneur de Montbeton, des Cortinaux, était en procès, le 22 février 1536, avec Jean Roux, possesseur de terres aux Cortinaux, opposé à un accord entre Arnaud de Caraman et Guillaume de Saint-Etienne par lequel Arnaud de Caraman laissait la moitié de la seigneurie des Cortinaux à Guillaume de Saint-Etienne[1192].
Guillaume de Saint-Etienne, écuyer, seigneur de Montbeton, des Cortinaux, coseigneur de Labejau, lègua, le 13 mars 1538, à Jean d'Arras, coseigneur de Labejau, tous les droits qu'il possédait à Labejau[1193].
Guillaume de Saint-Etienne, seigneur baron de Montbeton, des Cortinaux attribua, le 20 mai 1549, une capellenie vacante fondée par son aïeul Arnaud de Saint-Etienne[1194].
Il testa le 28 avril 1558, nommant feue sa première épouse Marguerite Hunaud et sa seconde épouse Renée de Pelnon, épousée par pactes du 28 mai 1557, reçus par Antoine de Peytes, faisant un legs à sa fille Jeanne, religieuse et abbesse de Salenques, léguant 1 000 livres à sa femme plus ce qu'elle avait apporté plus 9 tapisseries. Sa fille Jeanne de Saint-Etienne avait eu 6 000 livres de dot en épousant François de Caumont, seigneur de Berbiguières. Il cita le testament de feue Catherine de Cardaillac, sa mère et institua héritier universel le premier enfant mâle à naître[1195]. Guillaume de Saint-Etienne, seigneur de Montbeton, fut présent, le 8 février 1563, au contrat de mariage de Jean VI de Lévis, vicomte de Montségur, maréchal de Mirepoix, et de Catherine Ursule de Lomagne[1196].
Il avait épousé, en premières noces, avec dispense, avant le 9 novembre 1509, **Marguerite HUNAUD de LANTA,** fille de Michel HUNAUD, seigneur de Lanta, et d'Isabelle (HENRIQUE) de LA ROQUE (cette dernière était la cousine-germaine du futur), à cette date Marguerite Hunaud, épouse de Guillaume de Saint-Etienne, seigneur de Montbeton, donna quittance de tous ses droits à ses parents Michel Hunaud et son épouse Isabelle de La Roque, pour sa dot de 3 000 livres plus 6 robes[1197]. Guillaume de Saint-Etienne, seigneur de Montbeton, reconnut, le 31 novembre 1511, une dette pour l'envoi des bulles expédiées à Rome pour les dispenses lors de son mariage avec Marguerite Hunaud[1198]. La dot n'étant pas payée, Guillaume de Saint-Etienne fit réclamer à Isabelle de La Roque, le 1er février 1513, la dot de sa femme, mais en vain car Isabelle de La Roque dit ne plus rien posséder[1199].
Il avait épousé, en secondes noces, suivant des pactes du 28 mai 1557, **Renée de PELNON,** fille de noble Jean PELNON, avocat d'Angers, veuve de Raymond GOLFIN, conseiller au Parlement[1200].
Enfants du premier lit :

4.1 Jeanne de SAINT-ETIENNE.

Elle épousa, en premières noces, le seigneur de Gensac qui pourrait être François de Martres, seigneur de Gensac (-sur Garonne), de Martres en partie, qui mourut avant le

[1192] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.224 produisant AD.HG B 2029
[1193] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.224 produisant AD.HG 3 E 5166 Lobeyrie, notaire.
[1194] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.224 se référant au colonel de Bourdès, J. Sylvesre, notaire à Montech
[1195] André Navelle, *op.cit.,* IX, pp.224-225, produisant AD.HG 3 E 2621 Celeri, notaire.
[1196] Maurice Vuillier se référant à « l'inventaire des Lévis. »
[1197] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.224 produisant AD.HG 3 E 9992 Auzelli, notaire
[1198] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 224 produisant AD.HG 3 E 2235 Caroly, notaire.
[1199] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.224 produisant AD.HG 3 E 7062 Saurelly, notaire.
[1200] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.222.

19 janvier 1528, car à cette date Jeanne de SAINT-ETIENNE, veuve du seigneur de Gensac, épousa, en secondes noces, **François de CAUMONT**, seigneur de Berbiguières, toutefois il pourrait également s'agir d'un autre seigneur de Gensac (-sur-Garonne), seigneurie tenue en 1572 par Antoine de Mauléon (et depuis le 13ème siècle par ses ascendants). Il faut cependant noter que Jean de Martres, seigneur de Gensac, fils de François était pupille en 1528, ce qui tend à corroborer le fait que François de Martres épousa Jeanne de Saint-Etienne[1201].
François de Martres était fils d'Arnaud de Martres, seigneur de Martres, Gensac[1202].
François de Caumont, seigneur de Berbiguières, second époux de Jeanne de Saint-Etienne, est dit fils de Charles de Caumont, chevalier, baron de Berbiguières, seigneur de Rouffignac, et de Jeanne de Beynac, il testa le 29 mars 1567, d'où postérité.[1203]

4.2 autre Jeanne de SAINT-ETIENNE.
Elle était religieuse et abbesse de Salenques, le 28 avril 1558, lors du testament de son père Guillaume de Saint-Etienne, seigneur de Montbeton et des Cortinaux.

I-2
Seigneurs de Camparnaud, Montbeton

L'auteur de cette branche, Raymond de Saint-Etienne, était fils d'Arnaud de Saint-Etienne, seigneur de Montbeton, et d'Antonie de Grimoard

II Raymond de SAINT-ETIENNE, damoiseau, seigneur de Montbeton, Finhan (à 4 km au sud de Montech, Tarn-et-Garonne), Camparnaud (à 4 km à l'ouest de Lafrançaise, Tarn-et-Garonne), il fut sénéchal de Cahors.
Le 27 août 1449, Pierre Jean de Villeneuve de Lagarrigue reconnut une dette à Raymond de Saint-Etienne, fils d'Arnaud de Saint-Etienne, seigneur de Montbeton ; le 3 décembre 1465 Raymond de Saint-Etienne, fut cité seigneur de Montbeton ; le 27 mai 1466, il fut cité seigneur de Finhan[1204].
Bernard d'Orbessan fit un arrentement, le 5 août 1471, à Raymond de Saint-Etienne, damoiseau, seigneur de Camparnaud[1205].
Raymond de Saint-Etienne testa les 15 janvier 1482 et 23 février 1496 (n.st.)[1206].
Il avait épousé, par contrat du 30 novembre 1466, nommant ses parents, **Fine** (**Delphine) de CARDAILLAC**[1207], fille de Guibert de CARDAILLAC, coseigneur de Cardaillac, seigneur

[1201] André Navelle, *op.cit,* t.VII, p.77 ; t. IX, p.225, pour ce qui concerne Jeanne de Saint-Etienne
[1202] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Martres,* produisant la preuve.
[1203] Pére Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France,* t. IV, p.442 [475], qui fait remarquer que la preuve n'est pas fournie.
[1204] André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 226 se référant à AD.HG 3 E 5090 Leysac, notaire (acte de 1449), AD.HG 3 E 4118 Ganhadre, notaire (actes de 1465 et 1466)
[1205] André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 226 produisant AD.HG 3 E 4119 Ganhadre, notaire
[1206] André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 225, se référant à P. Raynery, notaire de Moissac
[1207] AD.HG 3 E 2219

de Lacapelle-Marival, Saint-Maurice (les 3 dans le Lot), etc., et de Bertrande ROBERT de LIGNERAC[1208].
Ils eurent :

3.1 Jean de SAINT-ETIENNE, qui suit.

3.2 Jeanne de SAINT-ETIENNE.
Jean de Saint-Etienne, seigneur de Camparnaud, et sa sœur Jeanne de Saint-Etienne firent un accord, le 22 juin 1513, ils étaient enfants de feu Raymond de Saint-Etienne, sénéchal de Cahors[1209].

3.3 sans doute Catherine de SAINT-ETIENNE.
André Navelle la dit, « sans doute » fille de Raymond de Saint-Etienne et de Delphine de Cardaillac, la raison de cette présomption d'ascendance n'est pas indiquée.
Il est douteux que cette présomption provienne d'un acte du 9 septembre 1496, dans lequel Catherine de Saint-Etienne fut dite parente de l'évêque de Montauban, car Jean de Saint-Etienne, qui avait été évêque (contesté) de Montauban était mort en 1488. A cette date (1496) l'évêque de Montauban était Jean d'Oriole (alias d'Auriole), fils de Jean d'Oriole, seigneur de Roussillon, et de Jeanne de Blanat. Or le second époux de Catherine de Saint-Etienne était Adhémar de Durfort, seigneur de Calamane, fils de Bertrand de Durfort, seigneur de Calamane, et de Delphine d'Oriole, cette dernière, fille de Jean d'Oriole et de Jeanne de Blanat[1210]. On peut en déduire qu'une parenté de Catherine de Saint-Etienne, avec l'évêque de Montauban, venait de son second mariage.
La présomption de parenté de Catherine de Saint-Etienne avec les seigneurs de Camparnaud pourrait provenir du fait que Jacques de Saint-Etienne, seigneur de Camparnaud, assista, le 21 août 1551, Jeanne de Cauna, fille d'Isabeau de Durfort de Calamane (elle-même issue du second mariage de Catherine de Saint-Etienne avec Adhémar de Durfort, seigneur de Calamane,) avec Jean de Lauzières (infra) mais André Navelle ne cite pas ce mariage.
Catherine de Saint-Etienne avait épousé, en premières noces, **François de VALZERGUES,** écuyer, seigneur de La Boffie, Saint-Paul, veuf d'Anne de Montagut qu'il avait épousée en 1478, fils d'Henri de VALZERGUES, seigneur de La Boffie et de Saint-Paul (infra.) Henri et François de Valzergues n'apparaissent pas dans la généalogie de la famille d'Albin de Valzergues.
Le 9 septembre 1496, Géraud de Roffiac alias de Lescuderie, écuyer, était en procès contre Catherine de Saint-Etienne, veuve de François de Valzergues, écuyer, seigneur de La Boffie, Saint-Paul, lequel avait épousé, en premières noces, Anne de Montagut, selon contrat de 1478, reçu Guillaume Carrier, notaire. Catherine était parente de l'évêque de Montauban. Les terres de La Boffie et de Saint-Paul furent adjugées à G. de Roffiac sauf à Catherine de Saint-Etienne la légitime appartenant à feu François de

[1208] Jacques de Roquemaurel, *Généalogie de la maison de CARDAILLAC,* ARHFa, hors série, n°209
[1209] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 226 se référant au colonel de Bourdès, Boffard, père, notaire à Montauban
[1210] André Navelle, *op.cit.,* IV, p.p.92-94

Valzergues venant de feu Henri de Valzergues, son père ; le 9 février 1497, dans un procès de Catherine de Saint-Etienne, veuve Valzergues, contre Pierre des Prez, chevalier, seigneur de Montpezat, il fut arrêté que Catherine devrait dire si le mariage entre elle et Adhémar de Durfort, écuyer avait été réel et consommé[1211].

Elle avait épousé, en secondes noces, **Adhémar de DURFORT,** seigneur de Calamane, fils de Bertrand de DURFORT, seigneur de Calamane, et de Delphine d'ORIOLE, d'où postérité[1212], dont Isabeau de Durfort de Calamane que l'on verra apparaître infra.

III Jean de SAINT-ETIENNE, chevalier, seigneur de Camparnaud, Lacourt.

Le 5 septembre 1509, Jean de Saint-Etienne, chevalier, seigneur de Camparnaud, était en procès contre Antoine de Caraman, seigneur de La Pomarède, père et administrateur des biens de Guillaume de Caraman dit de Saint-Etienne ; le 13 juin 1513, Guillaume de Durfort, seigneur de Flaujac, revendit 10 setiers 1 eminée de blé à Jean de Saint-Etienne, seigneur de Camparnaud , Lacourt[1213].

Antoine de Caraman, seigneur de La Pomarède, reconnut, le 19 juin 1523, une dette à Jean de Saint-Etienne, seigneur de Camparnaud ; le 14 avril 1524, Jean de Saint-Etienne était en procès contre les habitants de Lafrançaise ; le 30 août 1529, les consuls de Camparnaud étaient en procès contre Jean de Saint-Etienne, chevalier, seigneur dudit lieu, il fut arrêté que l'accord entre les parties en 1479, reçu Guillaume Juéry, notaire, devait être observé[1214].

Jean de Saint-Etienne testa le 15 novembre 1534[1215], et mourut avant le 1er février 1538 (infra.)

Il avait épousé, en premières noces, par pactes du 29 novembre 1504, **Marguerite de BAZILLLAC** fille de Pierre de BAZILLAC, seigneur baron de Bazillac, Sadournin, et de Françoise de LEVIS, sa seconde épouse[1216].

Il avait épousé, en secondes noces, avant juin 1530, **Béatrix de TOURNEMIRE**, sœur de Pierre de TOURNEMIRE, veuve avec postérité de Bertrand de Deyme, seigneur de Labruyère (-Dorsa, Haute-Garonne), comme cela apparaît dansles actes qui suivent ; mort avant novembre 1517. Elle était fille d'Antoine de TOURNEMIRE, chevalier, seigneur de La Roque Vieille, coseigneur de Pouze, et de Catherine PAGESE.[1217].

Le 17 juin 1530, Béatrix de Tournemire, femme de Jean de Saint-Etienne, chevalier, seigneur de Camparnaud, et Jacques de Saint-Etienne, coseigneur de Labruyère, donnèrent 200 livres à Jeanne de Deyme, fille de défunt Bertrand de Deyme, lors de son contrat de mariage avec prudent homme Guillaume Léon, d'Hauterive[1218].

[1211] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 226 produisant AD.HG B 10 pour les deux actes
[1212] AD.HG 3 E 11786.
[1213] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 226 produisant AD.HG B 14 (acte de 1509) et AD.HG 3 E 6188, de Podio, notaire
[1214] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 226 produisant AD.HG 3 E 6110 Pégurier, notaire (acte de 1523), AD.HG B 2023 (acte de 1524) et AD.HG B 22 (acte de 1529)
[1215] André Navelle, *op.cit.,* .IX, p.226
[1216] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 226.
[1217] André Navelle, *op.cit.,* X, pp.130-132
[1218] AD.HG 3 E (FD ?) 148

Pierre de Tournemire, avocat, testa le 10 juillet 1531, faisant des legs à ses filles Marguerite, Barbe et Bourguine, instituant héritiers ses fils Arnaud et Mathieu, faisant un legs à sa sœur Béatrix femme de M. de Saint-Etienne, seigneur de Camparnaud[1219].
Béatrix de Tournemire, femme de feu Jean de Saint-Etienne, seigneur de Camparnaud, testa le 30 août 1550, demandant son inhumation en l'église de Saint-Paul d'Auterive ou dans celle de Camparnaud, instituant héritière universelle Françoise de Deyme, sa fille et de feu Bertrand de Deyme, son premier mari et femme de Jacques de Saint-Etienne, chevalier, seigneur de Camparnaud, nommant Jeanne de Saint-Etienne, fille d'iceux Saint-Etienne et Deyme, sa nièce (petite-fille), femme de Roger de Comminges[1220].
Enfants du premier lit :

4.1 Jacques de SAINT-ETIENNE, qui suit.

4.2 Pierre de SAINT-ETIENNE.
Il fut protonotaire du Saint-Siège, chanoine de Saint-Etienne.
Pierre de Saint-Etienne donna une procuration, le 6 mars 1540, pour prendre possession de la cure de Milhac, puis 4 jours après, il fut cité comme recteur de Terroles pour prendre possession (lieu non précisé) ; le 25 février 1542, il prit possession du canonicat de Saint-Etienne, et le 28 janvier 1543, Pierre de Saint-Etienne alias de Camparnaud, recteur de Saint-Pierre de Milhac, donna une procuration à l'abbé de Verdun pour résigner[1221].
Il mourut assassiné, au début de 1560, meurtre pour lequel fut compromise sa sœur Jeanne de Saint-Etienne, tel que cela apparaît dans ce qui suit.
Le 5 juillet 1565, Jeanne de Saint-Etienne (fille de Jacques) était en procès contre Jeanne de Saint-Etienne, dame de Clermont, pour le meurtre de Pierre de Saint-Etienne, son frère, assassiné. Ce procès fait apparaître que Pierre de Saint-Etienne avait plaidé en faux contre certains testaments. Furent produits les testaments de Raymond de Saint-Etienne du 23 février 1495 (v.st., soit 1496 n.st.), le codicille de Bernard de Saint-Etienne du 25 avril 1502, un autre testament de Raymond de Saint-Etienne du 15 novembre 1482, le testament de Jean de Saint-Etienne du 19 décembre 1492 et celui d'autre Jean de Saint-Etienne du 15 novembre 1534.
Dans l'arrêt du 8 mars 1559, dans l'instance criminelle au parlement de Bordeaux, puis le renvoi à Toulouse le 13 février 1561 (v.st., soit 1562 n.st.), Jeanne de Saint-Etienne et Bigordan convaincus du meurtre de Pierre de Saint-Etienne avaient été condamnés à être bannis du royaume, leurs biens saisis, plus 6 000 livres, dont 4 000 livres de Jeanne de Saint-Etienne, dame de Clermont, pour dommages et intérêts et 2 000 livres pour la réparation du palais, ils devaient être recherchés et condamnés à avoir la tête tranchée place Saint-Georges[1222], la sentence ne semble pas avoir été exécutée pour Jeanne de Saint-Etienne.

[1219] AD.HG 3 E 689
[1220] AD.HG 3 E 15955 Auterive
[1221] André Navelle, *op.cit.* IX, p.227 se référant à AD.HG 3 E 2636, Chaussade, notaire pour les procurations de 1540, AD.HG 3 E 4060, G. Fossé, notaire (procuration de 1542) et AD.HG 3 E 2641, Chaussade, notaire (procuration de 1543)
[1222] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 227 produisant AD.HG B 58

4.3 Jeanne de SAINT-ETIENNE.

En mai 1531, Jean de Saint-Etienne et son fils Jacques étaient en procès contre le R.P Roger de La Barthe, abbé de Sarramon, et Jacques de La Barthe, seigneur de Montcorneil et de Guizerix, frères, au sujet du legs de feu Jacques de La Barthe, de 400 livres à Jeanne de Saint-Etienne, sa femme, et de 200 livres à Jacques de Saint-Etienne, son associé, qui devaient jouir des fruits de Guizerix (à 5 km au nord-ouest de Castelnau-Magnoac, Hautes-Pyrénées.)[1223].

En mai 1538, Jeanne de Saint-Etienne, épouse de Bertrand Isalguier, cohéritière de 1/15 de feu Jean de Bazillac et Madeleine de Bazillac, majeure de 14 ans, mineure de 25 ans, fiancée de François de Thémines, seigneur de Thémines, héritière pour 1/10 firent une vente à Pierre de Serta[1224].

Jeanne de Saint-Etienne vivait le 5 juillet 1565 (supra), elle testa en mai 1570, et mourut avant le 10 juin 1572, date du règlement de la succession Saint-Etienne entre Marie, Françoise et Madeleine Isalguier, filles de feue Jeanne de Saint-Etienne, dame de Clermont, et le curateur de Jean Jacques de Comminges et les curateurs d'Antoine, Nicolas, Marguerite, Ramonde, Soubirane et Germaine de Comminges, enfants de Roger de Comminges, seigneur de Péguilhan, et de Jeanne de Saint-Etienne. Cet acte rappelait l'arrêt du 5 juillet 1565 entre les dites de Saint-Etienne et Guillaume de Saint-Etienne, seigneur de Montbeton, Lacourt Saint-Pierre, Saint-Martial, Tolvieu, et Camparnaud, furent adjugées (manque ce qui fut adjugé, peut-être faut-il lire terres, pour Montbeton, Lacourt Saint-Pierre, etc., mais qu'en est-il de Camparnaud ?) aux sœurs Isalguier comme héritières de leur mère, Jeanne de Saint-Etienne, épouse Comminges avait pris Camparnaud en 1559[1225], cet acte est assez confus.

Elle avait épousé, en premières noces, **Jacques de LA BARTHE,** seigneur de Montcorneil (devenu Moncorneil-Grazan, à 6 km au nord-est de Masseube, Gers), fils de Jean III de LA BARTHE, comte et seigneur d'Arné, Montcorneil, et de Brunette ISALGUIER[1226].

Elle avait épousé, en secondes noces, par contrat du 25 mars 1531, **Bertrand ISALGUIER,** seigneur de Clermont (-le Fort, à 15 km au sud de Toulouse), veuf de Marguerite du GUA, fils de Jacques ISALGUIER, seigneur de Clermont, capitoul, et de Miramonde de MONTAUT, il testa le 31 janvier 1561, d'où postérité[1227].

Feu Jean de Saint-Etienne, seigneur de Camparnaud, avait emprunté à Jean de Bazillac 500 livres pour marier sa fille à M. de Clermont qui reçut, le 1er février 1538, les 500 livres par Jacques de Saint-Etienne, fils et héritier de Jean[1228].

IV Jacques de SAINT-ETIENNE, seigneur de Camparnaud, coseigneur de Labruyère (-Dorsa, à 6 km au nord d'Aureville, Haute-Garonne.)

[1223] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 227, produisant AD.HG 3 E 5726 Mercadier, notaire
[1224] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 227, produisant AD.HG 3 E 16831 bis Cathalani, notaire
[1225] André Navelle, *op.cit.,* IX, pp.227-228 produisant AD.HG B 67
[1226] André Navelle, *op.cit.,* VI, p.4
[1227] André Navelle, *op.cit.,* V, pp.202-204
[1228] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 227, produisant AD.HG 3 E 7094, Scudery, notaire

Il fut capitoul en 1537, 1551 et 1553[1229].
Le 9 décembre 1538, eut lieu un compromis sur les terres de Labruyère entre Jean Robert, conseiller au Parlement, coseigneur de Labruyère, et Jacques de Saint-Etienne, seigneur de Camparnaud, coseigneur de Labruyère, époux de Françoise de Deyme[1230].
Jacques de Saint-Etienne, neveu et cohéritier de feu Jean de Bazillac, conseiller au Parlement était, le 27 septembre 1541, avec Bertrand Isalguier, tuteur d'Etienne de Bazillac, seigneur de Saint-Cricq et de Montamat ; le 10 août 1542, *Charles* (pour Jacques) de Saint-Etienne, seigneur de Camparnaud, héritier pour le cinquième de feu Jean de Bazillac, conseiller au Parlement, pour lui et comme tuteur d'Etienne de Bazillac, seigneur de Saint-Cricq, Montamat, héritier pour le dixième, donna une procuration à son frère Pierre de Saint-Etienne, protonotaire, pour vendre leurs parts sur une maison à Toulouse à Pierre de Serta[1231].
Jacques de Saint-Etienne vendit, en 1542, la seigneurie de Tolvieu puis la racheta[1232].
Jacques de Saint-Etienne et sa femme Françoise de Deyme furent présents, en 1547, au mariage de Marguerite du Pré et d'Antoine de Sorbier[1233].
Jacques de Saint-Etienne, chevalier, seigneur de Camparnaud assista, le 21 août 1551, Jeanne de Cauna, fille de feu Martin de Cauna, chevalier, seigneur de Mugron, et d'Isabeau de Durfort de Calamane avec Jean de Lauzières, seigneur de La Capelle, Pezens, Montesquieu, la future était également assistée d'Achille de Rouaix, seigneur de Beaupuy, mari de ladite Isabeau de Durfort[1234] ; comme dit supra, ce contrat de mariage permet d'établir la présomption d'ascendance de Catherine de Saint-Etienne. Cet acte permet de compléter la généalogie de la famille de Durfort et celle de la famille de Cauna.
Jacques de Saint-Etienne serait mort en 1554 (preuve non fournie.)
Il avait épousé, avant juin 1530, **Françoise de DEYME** fille de Bertrand de DEYME et de Béatrix de TOURNEMIRE[1235], sa seconde épouse et marâtre de Jacques de Saint-Etienne.
Françoise de Deyme, dame de Camparnaud, testa le 31 août 1555, veuve de Jacques de Saint-Etienne, demandant son inhumation dans l'église de Saint-Paul d'Auterive, dans la tombe de ses ancêtres, nommant feue Béatrix de Tournemire, sa mère, instituant héritière sa fille Jeanne de Saint-Etienne et si elle n'avait pas de descendants son hérédité reviendrait à ses neveux Saux, François et Pierre de Roquefort[1236], fils de sa sœur Anne qui avait épousé Jean de Roquefort, seigneur de Viviès.
Françoise de Deyme épousa, en secondes, avant le 1er octobre 1557, Raymond de Soréac, chevalier de Villambits, veuf d'une épouse inconnue, fils de Jean de Soréac, seigneur de Villambits, et d'Anne de La Barthe, à cette date du 1er octobre 1557, Paul de Soréac, seigneur de Villambits épousa, en secondes noces, par contrat, Georgette de Roquefort, fille de Jean de Roquefort, seigneur de Viviès, et d'Anne de Deyme, fut présent Raymond de Soréac,

[1229] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 226.
[1230] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 226 produisant AD.HG 3 E 5171 Lobeyrie, notaire
[1231] André Navelle, *op.cit.,* IX, pp.226-227, produisant AD.HG 3 E 2639, Chaussade, notaire (acte de 1541) et AD.HG 3 E 5199, Lobeyrie, notaire.
[1232] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.226, se référant à Moulenq, *op.cit.,* t.4
[1233] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 227 se référant à Barrière-Flavy
[1234] AD.HG 3 E 11786
[1235] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 226.
[1236] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 78 produisant AD.HG 3 E 6022 A. Pailhès, notaire

chevalier de Villambits, frère de Paul, époux de Françoise de Deyme, veuve de Jacques de Saint-Etienne, seigneur de Camparnaud[1237].
Elle vivait en 1573 (preuve non fournie.)
Enfant de Jacques de Saint-Etienne et de Françoise de Deyme :

Jeanne de SAINT-ETIENNE.

Jeanne de Saint-Etienne, fut citée, en 1560, avec son mari Roger de Comminges, seigneur de Péguilhan, âgé de 30 ans (ce qui implique qu'il se soit marié par contrat étant âgé de 13 ans), elle était nièce de Pierre de Saint-Etienne et fille de Jacques de Saint-Etienne[1238]. Comme dit supra, elle fut condamnée au bannissement puis à avoir la tête tranchée pour avoir assassiné, au début de 1560, son oncle, Pierre de Saint-Etienne. Le 8 avril 1562, fut prescrite la vente de biens de Roger de Comminges, seigneur de Péguilhan, et la distribution du prix entre Jeanne de Saint-Etienne, sa femme, et Anne de Montlezun, dame de Rouède et Pierre de Comminges[1239].

Jeanne de Saint-Etienne mourut avant le 16 juillet 1592, date du contrat de mariage de sa fille, Rose de Comminges, avec Jean de Saman, fils aîné de Jean de Saman, seigneur de Samouillan[1240].

Elle avait épousé, par contrat du 28 (alias 21) juin 1543, **Roger de COMMINGES** fils de Mathieu de COMMINGES, seigneur et baron de Péguilhan, et petit-fils d'Arnaud Guilhem de COMMINGES[1241], la mère du futur époux était feue Marie d'AURE, première épouse de Mathieu de COMMINGES[1242].

Le 12 mai 1544, Mathieu de Comminges, seigneur de Péguilhan, reconnut avoir reçu de Bertrand Isalguier, seigneur de Clermont, et de Nicolas de Rozet, seigneur de Lagarde, un sautoir en or, de 84 pièces, plus une cordelière en or, plus des bagues, etc., par acte reçu G. de Brugelles, notaire de Simorre, du 25 février 1544, pour payer 1 110 livres, reste de 6 000 livres de douaire de Jeanne de Saint-Etienne, fille de Jacques de Saint-Etienne, épouse de Roger de Comminges, fils de Mathieu. Il donna quittance ce jour quittance pour 910 livres des 1 110 livres et remise des bijoux[1243].

Roger de Comminges, époux de Jeanne de Saint-Etienne, donna la place d'Esparron à son fils Jean Jacques lors de son contrat de mariage, le 14 janvier 1579, avec Françoise de Montclar[1244].

[1237] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 78 ; VI, p.4, produisant des actes sous la référence AD.HG E 207 qui indiquent également les parents de Paul de Soréac.
[1238] AD. Gers Vergès I 2261
[1239] AD.HG B 55
[1240] AD.HG Reg. Ins 5
[1241] BnF Fr 32297 Pierre Fabry, notaire de Muret
[1242] Jules Villain, *op.cit.,* II, p. 1619
[1243] André Navelle, *op.cit.,* IX, p . 227, produisant AD.HG 3 E 5206 Lobeyrie, notaire
[1244] AD.HG 35 J 4

I-3
Rameau non rattaché et personnes isolées

Un rameau, non rattaché, mais certainement issu de cette même famille apparut, en 1539, avec Raymond de Saint-Etienne.
On cite auparavant Arnaud de Saint-Etienne, écuyer, et son fils François, en procès le 12 août 1496, suivant un arrêt du 29 juillet 1496, renvoyant aux juges apostoliques[1245], ce qui montre l'existence de personnes de ce nom non rattachées.

I Noble Raymond de SAINT-ETIENNE, forestier de Saint-Porquier (à 6 km au nord de Montech, Tarn-et-Garonne.)
Noble Raymond de Saint-Etienne, habitant Montbeton, en différend au sujet des comptes de tutelle avec noble Jean d'Auberard, seigneur de Fabas, donna une procuration, le 11 janvier 1539, l'arbitre fut Guillaume de Saint-Etienne, chevalier, seigneur de Montbeton[1246].
Noble Ramond de Saint-Etienne, forestier de Saint-Porquier et del Pomaret, renonça à son office, le 28 janvier 1543 (v.st., soit 1544 n.st.), en faveur de son gendre, noble Robert Pringle, le même jour il fit son testament, demandant son inhumation dans l'église de Montbeton, disant être père de Marguerite de Saint-Etienne qui avait épousé Me Pierre Chamalieu, de Labastide du Temple, et de Jeanne de Saint-Etienne, épouse de noble Robert Pringle. Il déshérita son fils aîné Jean qui avait voulu laisser son père mourir de faim, l'avait traité de méchant et mal viveur, et institua héritier son second fils, Béraud de Saint-Etienne ; le 15 avril suivant, il acheta à noble Robert Pringle, de Verdun, son gendre, une paire de bœufs au prix de 20 écus petits[1247].
D'une alliance inconnue il eut[1248] :

2.1 Jean de SAINT-ETIENNE.
Déshérité par son père le 28 janvier 1544 on ignore sa destinée.

2.2 Béraud de SAINT-ETIENNE, cadet.
Nommé héritier par son père le 28 janvier 1544 on ignore ce qu'il devint.

2.3 Marguerite de SAINT-ETIENNE.
Elle épousa Me Pierre CHAMALIEU ou CHAMAULIEU.

2.4 Jeanne de SAINT-ETIENNE
Elle épousa noble **Robert PRINGLE**, de Verdun.
Les familles Pringle et d'Auberard étaient liées comme le montrent le mariage de Marguerite Pringle avec Raymond d'Auberard, coseigneur de Fabas, frère de Jean d'Auberard, seigneur de Fabas, qui avait épousé, par contrat 12 mars 1535, Claire

[1245] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 228 produisant AD.HG B 10
[1246] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 228, produisant AD.HG 3 E 5174 Lobeyrie, notaire
[1247] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 228, se référant au colonel de Bourdès, Jean Sylvestre, notaire de Montech
[1248] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 228, pour ce qui les concerne.

Rigaud, qui doit être celui qui avait un différend avec Raymond de Saint-Etienne pour des comptes de tutelle en 1539. Ce différend indique également probablement une parenté entre les Auberard et les Saint-Etienne. On cite auparavant le grand père de Jean et de Raymond d'Auberard, Barthélemy d'Auberard, damoiseau, seigneur de Fabas, et capitaine de Saint-Porquier à compter du 8 juin 1440, qui avait épousé Antonie de Grossoles[1249].

***

Une famille de Saint-Etienne de Saint-Martial, dans l'Hérault était issue de la famille Etienne de Saint-Martial et n'a donc rien à voir avec les familles de Saint-Etienne dans le Midi toulousain. Sa généalogie a été publiée par Hubert de Vergnette[1250].

Personnes isolées

Entre 1504 et 1509, apparaissent trois frères, nobles, Louis de Saint-Etienne, prêtre à Buzet, Jean et François de Saint-Etienne. Le 14 novembre 1504, noble Louis de Saint-Etienne, prêtre de Buzet, donna une procuration à son frère noble Jean de Saint-Etienne, le même Louis de Saint-Etienne, prêtre à Buzet, fut cité les 13 mars 1505 et 27 mai 1509. Le 19 octobre 1509, noble Jean de Saint-Etienne, de Buzet, ratifia une vente faite par n. François de Saint-Etienne[1251].

[1249] André Navelle, *op.cit.,* I, pp. 87-90

[1250] Hubert de Vergnette, *Filiations languedociennes,* t.2, pp.75-76

[1251] André Navelle, *op.cit.* IX, p. 233 produisant AD.HG 3 E 10578, Trémolet, notaire (acte de 1504), AD.HG 3 E 7974, Fourcaud, notaire (actes de 1505 et du 27 mai 1509), AD.HG 3 E 7975, Fourcaud, notaire (acte du 19 octobre 1509)

Carte des principaux fiefs
Nord
Comparnaud
Lafrançaise
Tolvieu
Albefeuille
Montauban
Monbeton
Saint-Porquier
Les Cortinaux
Saint-Martial
Lacourt
Montech
Labastau
Le Born
Finhan
Tarn
Garonne
TOULOUSE
Ariège
Labruyère-Dorsa
Auterive
1cm = 5km

II
Seigneurs de Saint-André, La Pomarède, La Frayssinette

Comme pour l'autre famille de Saint-Etienne La généalogie de cette famille, jusqu'au début du 16ème siècle, a été publiée par André Navelle, le document qui suit la complète et la corrige parfois grâce à des actes trouvés par Maurice Vuillier et d'autres sources, dont les Archives de la famille de Villette (*Archives Villette,* dans ce qui suit) et des données annexées à la généalogie de la famille Guyot dr Preignan, par Stéphane Cosson, publiées dans le Bulletin du *Cercle généalogique de Lzanguedoc,* n °104, Juillet, Août, Septembre 2004, pages 45 à 47.
Cette famille était originaire de Burgos.

II-1
Seigneurs de Saint-André, de La Pomarède

I Jean de SAINT-ETIENNE
Pierre de Saint-Etienne donna, le 13 janvier 1519, une procuration à son frère Alphonse pour toucher les biens de feu Jean, son père, à Burgos[1252].
D'une alliance inconnue il eut :

2.1 Pierre de SAINT-ETIENNE, qui suit.

2.2 Alphonse de SAINT-ETIENNE.
Il fut probablement le père de :

Pierre de SAINT-ETIENNE, jeune, marchand.
Pierre de Saint-Etienne, jeune, marchand, reconnut une dette le 28 août 1547[1253].
Pierre de Saint-Etienne, marchand, neveu de Pierre de Saint-Etienne, seigneur de *Lobaresses* (d'Aubaresses), épousa, par contrat du 15 janvier 1548, à Cambiac, noble **Marguerite des CASSES**, fille de noble Mathieu des CASSES, coseigneur de Cambiac, et de Marguerite de LOUBENS, la future était dotée des biens meubles et immeubles des Cassés, sauf l'usufruit, Pierre de Saint-Etienne devra apporter 6 000 livres dont 1 600 livres serviront au mariage de noble Madeleine des Cassés, sœur de Marguerite, témoin Philippe de Loubens, seigneur de Verdalle. Le 24 avril 1552, la promesse d'apport de 6 000 livres par feu Pierre de Saint-Etienne, fut annulée[1254].
On ne sait si c'est lui ou son oncle homonyme qui, dit noble Pierre de Saint-Etienne, sieur de Cambiac (à 5 km au sud de Caraman, Haute-Garonne), acheta en 1547, à Henri de Caraman, seigneur de La Pomarède, une métairie pour 420

[1252] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 228 produisant AD.HG 3 E 5438 Mandinelli, notaire
[1253] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 228, produisant AD.HG 3 E 6338, de Ponte, notaire
[1254] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.228 produisant AD.HG 3 E 1377 Bolaroti, notaire

livres[1255], puis fut cité, en 1548, comme coseigneur de Cambiac, seigneur de *Lobaresses*[1256], et en 1554, fut dit coseigneur de Cambiac[1257], si cette dernière date est exacte ce doit être lui car son oncle homonyme mourut avant le 5 juillet 1550. Il est également possible que les deux se soient qualifiés coseigneur de Cambiac et donc que celui cité en 1554 soit le père de Jacques.
Ils eurent un fils :

Jacques de SAINT-ETIENNE

Le 10 mai 1585, le curateur de Jacques de Saint-Etienne, fils de Pierre et de Marguerite des Cassés était en procès contre Jean de Saint-Etienne, maître des Eaux et Forêts, ce procès mentionna le contrat du 15 janvier 1548[1258], le maître des Eaux et Forêts était Jean de Saint-Etienne, seigneur de La Pomarède, présumé oncle de Jacques de Saint-Etienne.

En 1588, Jacques de Saint-Etienne, coseigneur de Cambiac, bailla une métairie[1259].

Le 4 janvier 1594, Jacques de Saint-Etienne, seigneur de Cambiac, fut présent au contrat de mariage de noble Philippe des Cassés, écuyer, seigneur des Cassés, avec Marie de Graves[1260]. Le 22 février 1594, Jacques de Saint-Etienne, sieur de Cambiac, fut présent au contrat de mariage de noble Charles d'Astorg, sieur de Ségreville, assisté de noble Jacques de Loubens, seigneur de Verdalle, avec Jeanne de Nadal[1261], dans les deux cas Jacques de Saint-Etienne n'est pas qualifié noble.

II noble **Pierre de SAINT-ETIENNE,** bourgeois de Toulouse, seigneur de Saint-André (à 10,5 km au nord de Lombez, Gers), *Lobaresses*[1262] (Aubaresses, à 3 km de Caraman, Haute-Garonne), capitoul en 1538.

Il apparaît noble dès 1524, peut-être en raison d'achat de terres nobles car il fut capitoul en 1538 seulement.

Le 25 octobre 1524, noble Pierre de Saint-Etienne, marchand, acheta à noble Guillaume Roux et à sa femme, la borie noble de Calmont, avec toutes oublies et juridiction haute, moyenne et basse, pour 2 500 livres[1263].

Pierre de Saint-Etienne fut cité, en février 1527, beau-frère de noble Jean de Bernuy, à cette époque il agit souvent comme représentant de Jean de Bernuy[1264].

[1255] AD.HG 3 E 18802 Saint-Félix de Lauragais

[1256] AD.HG 3 E 17921 Villefranche de Lauragais,

[1257] *Le patrimoine des communes de la Haute-Garonne,* Editions Flohic, Septembre 2000, t. I, p. 449

[1258] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.228 produisant AD.HG B 91

[1259] AD.HG 3 E 9846 Caraman

[1260] AD. Aude B 1986

[1261] AD. Tarn GG 22

[1262] Ce lieu est écrit le plus souvent dans les actes Lobaresses, Loubaresses, Lombaresses, Laubaresses, Hautaresses et une fois Aubaresses, qui est l'orthographe exacte.

[1263] André Navelle, *op.cit.,* pp.229-230 produisant AD.HG 3 E 5446 bis Mandinelli, notaire (28 octobre 1524) et AD.HG 3 E 5425 Mandinelli, notaire (4 février 1526)

Pierre de Saint-Etienne, seigneur de Saint-André, promit, le 21 janvier 1540 (n.st.), de vendre à Magdelon d'Ornezan, seigneur de Pléhaut, la seigneurie de Saint-André en Gascogne, diocèse de Lombez, avec château, maison et juridiction, sauf les meubles, pour 9 000 livres, le 6 août suivant, il fut cité à propos de la métairie de La Frayssinette, juridiction de Lanta[1265].
Pierre de Saint-Etienne, seigneur de *Lobaresses,* testa le 13 mai 1549, et mourut avant le 5 juillet 1550, date à laquelle Anne de Drot, veuve de Pierre de Saint-Etienne, remit à Jean de Saint-Etienne, fils et héritier dudit Pierre les clefs des coffres qu'elle détenait[1266].
Il avait épousé, en premières noces, vers 1510, **Honorette du FAUR,** le 18 décembre 1509 Bernard et Jean du Faur, frères avaient donné une procuration pour s'occuper du mariage de leur sœur Honorette[1267]. Pierre de Saint-Etienne était le beau-frère de Jean de Bernuy qui avait épousé Marguerite du Faur, le père d'Honorette était donc Jean du FAUR, seigneur de Pujos en Armagnac (à 1 km au sud de Roquebrune, Gers), coseigneur de Riguepeu (Gers), qui appartenait à une branche de la famille du Faur de Saint-Jory et de Pibrac[1268].
Il avait épousé, en secondes noces, par contrat du 3 novembre 1534, noble **Anne de DROT,** veuve de noble Raymond MALRAS, marchand, fille de Jacques de DROT, seigneur de Mondouzil (Haute-Garonne), et de Jeanne EMBRIN[1269]. Le 10 novembre 1534, noble Pierre de Saint-Etienne, bourgeois, seigneur de Saint-André, suite à son contrat de mariage du 3 novembre 1534 avec Anne de Drot, fille de noble Jacques de Drot, donna quittance de la dot de 1 800 livres[1270].
Anne de Drot, veuve, mère de Pierre de Saint-Etienne, émit une protestation, le 9 novembre 1556[1271]. En 1558, Anne de Drot, veuve de noble Pierre de Saint-Etienne, bourgeois de Toulouse, sieur d'Aubaresses, fit un achat à Pierre Hunaud, seigneur et baron de Lanta[1272].
Anne de Drot, veuve de Pierre de Saint-Etienne, fut présente, le 17 avril 1581, au contrat de mariage de sa petite-fille Marguerite de La Gorrée avec M. Me Dominique Girié, docteur et avocat, dotée de 1104 écus 10 sols dont 2 500 livres par le testament et le codicille de feu Jean Baptiste de La Gorrée, son père[1273].
En 1585, demoiselle de Drot, veuve de M. Me de Saint-Etienne s'obligea de 23 écus[1274].
Enfants du premier lit :

3.1 Jean de SAINT-ETIENNE, qui suit.

3.2 Marguerite de SAINT-ETIENNE.

[1264] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.230 se référant à AD.HG 3 E 5425 Mandinelli, notaire.
[1265] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.230 produisant AD.HG 3 E 11783 (acte du 21 janvier 1540) et AD.HG 3 E 9949, Astruc, notaire (acte du 6 août 1540)
[1266] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.230, produisant AD.HG 3 E 2003, Cadilhon, notaire, pour l'acte de 1550
[1267] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.229 produisant AD.HG 3 E 68 Alard, notaire
[1268] André Navelle, *op.cit.,* IX, pp.228-233
[1269] André Navelle, *op.cit.,* IV, pp.114-115
[1270] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 230 produisant AD.HG 3 E 5439 et 5443, Mandinelli, notaire.
[1271] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.230, produisant AD.HG 3 E 6869, G. Rouzier, notaire
[1272] AD.HG 3 E 9956 Lanta
[1273] André Navelle, *op.cit.,* VI, p.58 produisant AD.HG 3 E 2626, Celeri, notaire
[1274] AD.HG 10054 Lanta

Marguerite de Saint-Etienne, femme d'Innocent Cironis, testa le 3 août 1549, léguant un écu à son père noble Pierre de Saint-Etienne, instituant héritier universel son mari[1275]

Elle avait épousé, par contrat du 6 mai 1533, **Innocent CIRONIS (**alias **de CIRON),** conseiller au Sénéchal. En juin 1534, noble Pierre de Saint-Etienne, bourgeois, fut cité avec son gendre Innocent Cironis, conseiller au Sénéchal, puis, le 22 mars 1535, Innocent Cironis, époux de Marguerite de Saint-Etienne, fille de noble Pierre de Saint-Etienne, seigneur de Saint-André, donna quittance de la dot de sa femme, de 2 300 livres plus 3 robes, suite au contrat de mariage du 6 mai 1533, témoins Pierre du Faur, conseiller, maître des requêtes, Jean de Bernuy, Pierre du Faur, etc.[1276]

Innocent Cironis épousa, en secondes noces, par contrat du 26 décembre 1550, Béatrix de Bertier, fille de feu Simon de Bertier, secrétaire du roi, seigneur de Saint-Geniès, (et d'Astrugue de Boix), sœur de Louis de Bertier, dotée de 1 200 livres[1277]. Innocent Cironis mourut avant le 1er mai 1564, date depuis laquelle Louis de Bertier avait nourri Bertrand Cironis, fils de feu Innocent, Béatrix de Bertier mourut avant le 21 avril 1574, date du mariage de leur fille, Eléonore de Cironis, avec François de Calot, docteur en droit, avocat. La lignée Cironis fut continuée par Louis de Cironis issu du second mariage de son père[1278].

3.3 Françoise de SAINT-ETIENNE.

Fille de noble Pierre de Saint-Etienne et de feue Honorette du Faur, dotée de 3 000 livres, elle épousa, par contrat du 22 juin 1538, noble **Antoine de SAINT-PAUL,** docteur en droit, maître des requêtes, seigneur de Montberon, Laurac, Brassac, fils de noble Jean de SAINT-PAUL, seigneur de Montberon (Haute-Garonne), capitoul, et de Guiraude LE ROY, témoins, Pierre du Faur, R.P Jacques du Faur, Innocent Cironis[1279].

Antoine de Saint-Paul, conseiller du roi, maître des requêtes, fils de Jean de Saint-Paul passa une transaction, le 20 février 1567, avec Achille du Luc[1280]. Antoine de Saint-Paul et Françoise de Saint-Etienne eurent un fils Jacques de Saint-Paul, d'où postérité et 4 filles[1281].

3.4 Claire de SAINT-ETIENNE.

Fille de Pierre de Saint-Etienne et de feue Honorette du Faur, elle épousa, par contrat du 6 juillet 1545, dotée de 3 000 livres, **Guichard DELPECH**, marchand, qui donna

---

[1275] AD.HG 3 E 2621 Celeri, notaire à Toulouse

[1276] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 230 se référant à AD.HG 3 E 5439, Mandinelli, notaire pour l'acte de 1534 et AD.HG 3 E 5446, Mandinelli, notaire, pour l'acte de 1535.

[1277] André Navelle, *op.cit.,* III, pp.169-171 produisant AD.HG 3 E 4069 G. Fossé, notaire

[1278] André Navelle, *op.cit.,* III, pp.169-171 produisant AD.HG 3 E 4503, Durarric, notaire (acte du 24 décembre 1571 mentionnant Bertrand de Cironis en 1564), AD.HG 3 E 4506, Dujarric, notaire, (acte de 1574) ; Louis de La Roque, *Armorial de la noblesse de Languedoc, Généralité de Toulouse,* p.119, n°48

[1279] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.272 produisant AD.HG 3 E 5446 Mandinelli, notaire, pour le contrat de mariage, les parents du futur et sa descendance sont également indiqués par André Navelle.

[1280] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 272 produisant AD.HG 3 E 2673, P. Chaussade, notaire

[1281] André Navelle, *op.cit.,* IX, pp.272-273

une quittance de dot le 20 juillet 1546[1282]. Guichard Delpech, marchand, pourrait être celui qui avait épousé (donc en premières noces), par contrat du 29 janvier 1537, (n.st.), Jeanne de Lancefoc, fille de noble Pierre Lancefoc, marchand, capitoul, et de Peyronne Madron, il était fils de Jean Delpech, marchand de Montauban, cette hypothèse, fondée sur la similitude de nom, la profession et la chronologie, n'est pas formulée par André Navelle[1283].
Claire de Saint-Etienne, veuve de Guichard Delpech, marchand, testa le 24 novembre 1572, chez feu Jean de Saint-Etienne, seigneur de La Pomarède, léguant 1 500 livres à sa fille, Françoise Delpech, instituant héritier universel son fils Antoine Delpech, nommant exécuteurs testamentaires Pierre de Saint-Etienne, son frère, et Henri de Saint-Etienne, seigneur de La Pomarède, son neveu[1284].

3.5 Eléonore de SAINT-ETIENNE.
Fille de Pierre de Saint-Etienne, elle épousa, par pactes du 3 février 1550, dotée de 3 000 livres, **Jean du SOLIER,** docteur en droit, juge de Terrebasse, selon une quittance de dot du 15 janvier 1552, les pactes avaient été signés par P. de Saint-Etienne, qui est mort, laissant comme héritier son fils aîné Jean de Saint-Etienne[1285].
Jean du SOLIER était fils d'Antoine du SOLIER, conseiller au parlement, capitoul en 1514, et de Catherine de SAINT-JEAN de Ségoufielle, sa première épouse[1286].

Enfant du premier ou du second lit (selon André Navelle..)

3.6 Jacques de SAINT-ETIENNE, né après 1560.

Enfants du second lit :

3.7 Pierre de SAINT-ETIENNE, auteur de la branche des seigneurs de La Frayssinette.

3.8 Jeanne de SAINT-ETIENNE.
Elle épousa, selon des bans du 1er janvier 1557 (et contrat en 1556), noble **Jean Baptiste de LA GORREE,** docteur et avocat, banquier en cour de Rome, bourgeois de Toulouse, seigneur de Saiguède (à 3 km au nord de Saint-Lys, Haute-Garonne), capitoul en 1565, fils de noble Jacques de LA GORREE, coseigneur de Saiguède, seigneur de Farguette, avocat au parlement, banquier en cour de Rome, capitoul en 1542, et de noble Jeanne de CAHUZAC[1287]. Ils eurent 11 enfants dont Claude et François de La Gorrée qui continuèrent la lignée.

[1282] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 230 produisant AD.HG 3 E 5446 Mandinelli, notaire.
[1283] André Navelle, *op.cit.,* VI, pp.87-88 pour ce qui concerne les Lancefoc.
[1284] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 230 produisant AD.HG 3 E 2623 Celeri, notaire
[1285] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 231 produisant AD.HG 3 E 5446, Mandinelli, notaire, André Navelle dit qu'Eléonore de Saint-Pierre était issue du premier mariage de son père, la preuve n'est pas fournie.
[1286] André Navelle, *op.cit.,* X, pp.75-76
[1287] Jules Villain, *op.cit.,* II, p. 1036.

Devenu veuf, Jean Baptiste La Gorrée, épousa, en secondes noces, par contrat du 22 juin 1575, Claire Melchis, fille d'Anne de Jacob, dotée de 2 000 livres, ils eurent 2 filles prénommées Françoise[1288]. Jean Baptiste de La Gorrée mourut avant le 17 avril 1581, date de contrat de mariage de sa fille Marguerite avec Dominique Girié[1289].

III Jean de SAINT-ETIENNE, seigneur et baron de La Pomarède (à 9 km au nord de Castelnaudary, Aude), du chef de sa femme.
Qualifié noble ou Monsieur Maître dans les actes, il fut maître des Eaux et Forêts de Languedoc.
Le 21 avril 1556, Jean de Saint-Etienne passa un accord avec Henri de Carmaing, son beau-père[1290].
Le 26 octobre 1560, Jean de Saint-Etienne de Carmaing, baron de La Pomarède, reçut des provisions de capitaine du château de Penne en Albigeois, les mêmes provisions furent confirmées le 22 (alias 26) mars 1575, par bulle faite par Henri III[1291].
Jean de Saint-Etienne, fit, en 1567, un bail à nouveau fief[1292]. Le 12 janvier 1569, étant maître des Eaux et Forêts de Languedoc il donna une procuration[1293].
Il testa une première fois, le 20 mai 1578, faisant un legs de 50 écus à sa fille aînée Françoise mariée avec noble Guillaume du Faur, seigneur de Marnac, un legs de 50 écus à sa fille puînée Antoinette mariée avec noble Pierre de Guyot, seigneur de Preignan, un legs de 1 666 écus à son fils Louis de Saint-Etienne, écolier, un legs de 2 000 écus à Jean de Saint-Etienne, son troisième fils, disant que demoiselle de Carmaing, sa femme, avait eu *12 000* écus par son contrat de mariage du 4 septembre 1552, reçu Etienne Bealis, notaire des Vaux, instituant héritier universel Henri de Saint-Etienne son fils aîné[1294]. Il testa une seconde fois, le 12 mai 1582, nommant ses filles Françoise et Antoinette, mariées, et leurs époux, léguant 666 écus 2/3 à son fils Louis de Saint-Etienne, prieur et seigneur de Marcolès, la même somme à Jean de Saint-Etienne, son troisième fils, nommant sa femme Marguerite de Carmaing, rappelant leur contrat de mariage comme dans le précédent testament, instituant héritier universel son fils aîné Henri de Saint-Etienne, lui substituant Jean, son 3ème fils, lui substituant Françoise sa fille et à elle Antoinette, son autre fille[1295]. En 1596 les habitants de La Pomarède reconnurent des biens à Henri de Saint-Etienne et de Carmaing, fils de Jean de Saint-Etienne et de Marguerite de Carmaing, héritière de feu Henri de Carmaing[1296].
Il avait épousé, par contrat du 4 septembre 1552, **Marguerite de CARMAING (devenu CARAMAN),** tel que cela apparaît dans le premier testament de Jean de Saint-Etienne du 20 mai 1578, la future était fille d'Henri de CARMAING, chevalier, seigneur de La Pomarède, et

---

[1288] Jules Villain, *op.cit.,* II., p. 1036, complété par André Navelle, *op.cit.,* VI, pp.55-58 pour tout ce qui concerne la famille de La Gorrée.
[1289] André Navelle, *op.cit.,* VI, p. 58 produisant AD.HG 3 E 2626, Celeri, notaire
[1290] *Archives Villette,* liasse 109.
[1291] *Archives Villette,* liasse 115, acte 12, avec 2 sceaux ; liasse 109.
[1292] AD.HG 3 E 19403 Revel
[1293] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.231 produisant AD.HG 3 E 5024 Lasalvanye, notaire
[1294] AD.HG 3 E 2622 Celeri, notaire à Toulouse ; André Navelle qui résume ce testament dit qu'il y eut deux fils Louis cités dans ce testament Louis écolier, et Louis puîné.
[1295] AD.HG 3 E 2622 Celeri, notaire à Toulouse ; *Archives Villette,* liasse 114, liasse 109, acte 12, Canac, notaire.
[1296] *Archives Villette,* liasse 115, acte 229.

de Catherine d'A…[1297] (qui serait en réalité *d'AMENARD*), la future apporta la terre de La Pomarède, diocèse de Saint-Papoul (à 9 km au nord de Castelnaudary, Aude), à son mari. A noter qu'Henri de Carmaing était fils d'Antoine de Carmaing, seigneur de La Pomarède, et d'Antonie de Saint-Etienne (de la famille des seigneurs de Montbeton.) Une copie de ce contrat de mariage indique Catherine de Ménard comme mère de Marguerite de Carmaing[1298], ce qui nous paraît plus vraisemblable car une famille de Ménard était languedoicienne alors qu'une famelle Aménard était angevine.
Selon un acte de 1668 une transaction eut lieu le 5 septembre 1552 entre Henri de Carmaing et Jean de Saint-Etiernne et Marguerite de Carmaing, fille d'Henri de Carmaing, chevalier, seigneur de La Pomarède, et de Catherine de Ménard. L'acte mentionne que feu Antoine de Carmaing était l'époux d'Antoinette de Saint-Etienne, parents d'Henri de Carmaing[1299], il s'agit d'un autre Henri de Carmaing, quant à Antoinette (Antonie) de Saint-Etienne, elle appartenait à l'autre famille de Saint-Etienne. Le 7 mai 1554 Antoinette de Carmaing, femme de Pierre de Capriol, et Marguerite de Carmaing, femme de Jean de Saint-Etienne firent un accord concernant la succession de leur père[1300], cette date est en contradiction avec celle de l'acte qui suit : Henri de Carmaing., seigneur de La Pomarède, testa le 9 août 1564, confirmant la donation faite par le pacte de mariage entre Jean de Saint-Etienne et Marguerite de Carmaing[1301].
François de Carmaing, seigneur et grand-prieur de Marcolès testa le 25 avril 1573 instituant héritière universelle Marguerite de Carmaing, sa nièce, femme de M. de Saint-Etienne[1302].
Marguerite de Carmaing, dame de La Pomarède, nommant son époux, testa le 6 mars 1584, nommant comme enfants Françoise, épouse de Guillaume du Fau, seigneur de Marnac, Antoinette, épouse de Pierre de Guiot(Guyot), seigneur de Preignan, Louis de Saint-Etienne, prieur, seigneur de Marcolès, et son fis aîné, Henry[1303].
Ils eurent :

4.1 Henri de SAINT-ETIENNE, qui suit.

4.2 Louis de SAINT-ETIENNE.
Ecolier le 20 mai 1578, il était prieur de Marcolès le 12 mai 1582, selon les testaments de son père. Dit fils de Jeant-Etienne et de Marguerite de Caraman, il fit une donation le 3 juillet 1599, à son neveu Henri de Saint-Etienne, fils aîné d'Henri de Saint-Etienne, baron de La Pomarède, avec possibilité de substitution au profit de Jacques de Saint-Etienne, second fils de son frère, et à d'autres Saint-Etienne[1304].

4.3 Jean de SAINT-ETIENNE.

[1297] André Navelle, *op.cit.,* III, pp. 25-26, se référant à Etienne Bealis, notaire de Vaux, le nom de l'épouse d'Henri de Carmaing dont il n'indique que l'initiale est complétée par ailleurs.
[1298] *Archives Villette,* liasse 109.
[1299] *Archives Villette,* liasse 115, acte 447.
[1300] *Archives Villette,* liasse 109.
[1301] *Archives Villette,* liasse 109.
[1302] AD.HG 3 E 2623 Celeri, notaire
[1303] *Archives Vilette*, liasse 114. ; liasse 109, acte 13.
[1304] *Archives Vilette,* liasse 114.

4.4 Françoise de SAINT-ETIENNE.

Elle épousa, par contrat du 31 juillet 1573, nommant ses parents, noble **Guillaume du FAU** (ou DUFAU ou du FAUR), écuyer, seigneur de Marnac, assisté de demoiselle Françoise (de) BERTIER et de Françoise DELCAYRE, mère et fille et aïeule et mère dudit Guillaume, la future reçut tous les biens de ses parents[1305]. Guillaume du FAU était fils de noble Raymond du FAU (ou DUFAU), seigneur de Marnac, et de Françoise DELCAYRE, tel que cela apparaît infra.

Françoise Delcayre avait testé le 20 mars 1543, âgée de plus de 14 ans, fille de feu Noël Delcayre, marchand, instituant héritière universelle Françoise (de) Bertier, sa mère, épouse de Jean du Fau, seigneur de Marnac[1306] (son second mari, elle avait épousé Noël Delcayre, en premières noces), elle avait épousé, par contrat du 16 février 1544 (n.st.), noble Raymond du Fau, seigneur de Marnac[1307].

Guillaume du Faur, écuyer, seigneur de Marnac, testa le 9 février 1586, dans la maison de M. Me Jean de Saint-Etienne, maître des Eaux et Forêts de Languedoc, seigneur et baron de La Pomarède, léguant 333 livres à ses sœurs Françoise et- Louise, faisant des legs de 833 écus à chacun de ses fils et filles, Pierre, autre Pierre, Gabriel, Henry, Marguerite et Catherine du Faur, léguant 333 écus 1/3 à sa femme Françoise de Saint-Etienne, disant avoir donné la moitié de ses biens à son fils aîné, Jean du Fau, par son contrat de mariage[1308].

Leur fille, Catherine Dufau de Marnac, épousa, le 10 septembre 1612, Pons de Pellegrue, seigneur de Montagudet, veuf de Jeanne Dangereux[1309].

4.5 Antoinette de SAINT-ETIENNE.

Antoinette de Saint-Etienne, veuve de Pierre de Guyot, seigneur de Preignan et de Bonrepos, fit une donation, le 6 juillet 1611, à sa fille Marguerite de Guyot, femme de noble Jean de La Gausie, seigneur de Thézac, et à Rose de Guyot, aussi sa fille, femme de Charles de Richomme, seigneur de Gachepel (à 4 km de Lavaur, Tarn), mentionnant une transaction, le 23 septembre 1606, avec son fils Jean de Guyot, seigneur de Preignan et de Bonrepos[1310].

Elle avait épousé, par contrat du 27 juin 1576, nommant ses parents, étant dotée de 4 000 livres de son père plus 1 000 livres de sa mère, **Pierre GUYOT,** écuyer, seigneur de Preignan, fils de Claire de L'HÔPITAL[1311], le père du futur était feu François (de) GUYOT, seigneur de Preignan[1312].

Pierre de Guyot testa le 14 mai 1588 et mourut le surlendemain[1313].

[1305] AD.HG 3 E 2626 Celeri, notaire de Toulouse ; *Archives Villette,* liasse 109, date le contrat du 25 février 1575.
[1306] André Navelle, *op.cit.,* II, p.149 produisant AD.HG 3 E 5197 Lobeyrie, notaire, et AD.HG 3 E 11828 n°2779
[1307] André Navelle, *op.cit.,* II, p.149 se référant à AD.HG 3 E 11785
[1308] AD.HG 3 E 2625 Celeri, notaire à Toulouse
[1309] La Chesnaye-Desbois
[1310] AD.HG Reg. Ins 16
[1311] AD.HG 3 E 2626 Celeri, notaire à Toulouse
[1312] Stéphane Cosson, in *Héraldique et Généalogie,* n°161, octobre-décembre 2001, p.330, qui indique également le testament et le décès de Pierre de Guyot
[1313] Jacques de Roquemaurel, *Famille Guyot,* produisant les preuves.

Leur fille, Marguerite de Guyot, épousa, par contrat du 7 mars 1603, nommant feu son père, sa mère Antoinette de Saint-Etienne et feue sa grand-mère Marguerite de Carmaing, noble Jean de La Gausie, seigneur *(d'Authezac* qui doit être Thézac ou le Thézac, car ce lieu est dit près de Gimont), la future fut assistée de son frère Jean de Guyot, seigneur de Preignan et de Bonrepos[1314].

IV Henri de SAINT-ETIENNE et de CARMAING, seigneur de La Pomarède.

Dit fils de Jean de Saint-Etienne, seigneur de La Pomarède, maître des Eaux et Forêts, et de Marguerite de Carmaing, il avait épousé, par contrat du 15 mars 1592, **Marguerite de BENQUE**[1315], fille de Paul de BENQUE, seigneur et baron de Benque, Beaulieu et Montgras, et de Louise d'ORBESSAN[1316].

Le mariage eut lieu le 20 juin 1592 (enregistré au Sénéchal de Toulouse le 20 juillet 1592), le marié fut assisté de son père, le père de la mariée fut cité feu[1317].

Henri de Saint-Etienne testa le 6 septembre 1598 en faveur de ses sœurs et de son fils Jacques (qui doit être Pierre Jacques), de sa fille Louise et de son fils aîné Henry[1318], nommant son épouse et ses enfants Henri, Louise, Pierre Jacques[1319].

Il mourut dès 1600, date à laquelle fut mentionné un litige du 31 août 1598 entre feu Henri de Saint-Etienne, demandeur, contre feu Jean Claude de Lévis, seigneur d'Audou, et Jeanne (de Lamensans) de Beauvoir, son épouse, et dame de Carmaing de Foix, comtesse de Montgomery[1320].

Marguerite de Benque fut citée, en 1604, veuve d'Henri de Saint-Etienne et de Carmaing, mère de ses enfants[1321].

Le 17 mai 1615, Marguerite de Benque, veuve d'Henri (de Saint-Etienne) de Carrmaing, et son fils Henri, seigneur de La Pomarède, passérent un acte concernant une métairie[1322].

Marguerite de Benque, veuve donna, le 11 janvier 1615, au château de La Pomarède, à sa fille Louise de Saint-Etienne et de Carmaing, femme de noble Bernard de Latger, seigneur de Figairolles, 3 000 livres à prendre sur ses biens, puis une autre donation eut lieu en 1618, pour la dot de sa fille, Louise de Saint-Etienne et de Carmaing mariée, le 26 janvier 1614, avec noble Bernard de Latger, seigneur de Figairolles[1323].

Le 18 septembre 1634 fut passé un accord entre Marguerite de Benque, veuve d'Henri de Sainty-Etienne, et ses enfants, par lequel ceux-ci déclarèrent n'avoir aucune observation à lui faire sur son administration[1324] (des biens.)

[1314] AD. Gers Vergès I 81

[1315] AD. Gers Vergès I 431 (6), inventaire, Canag, notaire de Toulouse ; *Archives Villette,* liasse 109, acte 11, nommant Pierre de Benque, seigneur de Beaulieu, père de l'épouse.

[1316] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Benque,* produisant la preuve ; *Archives Villette,* liasse 114 ; ceci est confirmé par un acte des *Archives Villette,* liasse 115, acte 45, nommant Bernard Cunac, notaire à Toulouse.

[1317] *Archives Villette,* liasse 109.

[1318] *Archives Villette,* liasse 114.

[1319] *Archives Villette,* liasse 109.

[1320] *Archives Villette,* liasse 109, acte 90.

[1321] AD.HG 3 E 16453

[1322] *Archives Villette,* liasse 115, acte 442.

[1323] AD. Aude B 1987 (donation de 1615), AD.HG 3 E 18783 (donation de 1618)

[1324] *Archives Villette,* liasse 109, acte 24.

Marguerite de Benque, veuve d'Henri de Saint-Etienne, seigneur de La Pomarède, mourut le 8 juin 1661, à dix heures du soir, âgée de 90 ans, selon une copié de son acte de décès du 30 juillet 1683[1325].
Ils eurent :

5.1 Henri de SAINT-ETIENNE et de CARMAING, qui suit.

5.2 Pierre Jacques de SAINT-ETIENNE et de CARMAING, auteur de la branche des seigneurs de Montagut.

5.3 Louise de SAINT-ETIENNE et de CARMAING.
Comme dit supra, elle épousa, le 26 janvier 1614, noble **Bernard de *LATGER* (LACGER[1326]),** seigneur de Figairolles et de Durfort, celui-ci était fils de Jean de LACGER lieutenant en la sénéchaussée de Lauragais et de Claire de TREGOIN comme expliqué infra. Bernard de Lacger mourut avant le 28 octobre 1638, d'où postérité
Le 28 octobre 1638, dans la maison de feue Catherine Dussault, femme de noble Bernard de Marion, au diocèse de Saint-Papoul, et d' Antoinette de Marion, leur fille, qui avait testé, faisant donation de tous ses biens à M.Me Jacques de Latger, lieutenant principal du maître des Eaux et Forêts et feu noble Bernard de Latger, seigneur de Figairolles, ses oncles, elle donna à Louise de Saint-Etienne de Carmaing, sa veuve, à Jacques de Latger, fils aîné dudit feu sieur de Latger et de demoiselle de Saint-Etienne de Carmaing, la moitié des biens de son père donnés le 1er août 1600[1327].
De cet acte et de la généalogie de la famille de Marion mentionnant que Raymond de Marion, coseigneur de Castelnaudary, qui avait épousé Claire de Trégoin avait eu un fils Bernard de Marion qui avait épousé Claire Dussault, d'où une fille Antoinette de Marion, laquelle avait fait des donations à ses oncles Jacques et Bernard de Lacger, issus du second mariage de sa grand-mère Claire de Trégoin, avec Jean de Lacger, lieutenant en la sénéchaussée de Lauragais[1328], on peut déduire que Bernard de Lacger, époux de Louise de Saint-Etienne et de Carmaing était fils de Jean de Lacger, lieutenant en la séchaussée de Lauragais, et de Claire de Trégoin.
Leur fille, Claire de Lacger, épousa, par contrat du 20 janvier 1640 ou 1641, noble Guillaume de Viguier, fils de feu Me Antoine de Viguier, avocat en la cour de parlement de Toulouse, et de Marie de Masnau, le futur fut assisté de M. Me Guillaume de Masnau, conseiller en la cour de parlement de Toulouse, seigneur de

[1325] *Archives Villette,* liasse 109, acte 88.
[1326] Le nom est écrit Latger ou Lacger, la forme Lacger a prévalu.
[1327] AD. Aude B 1991, Jean Germain Valles, notaire de Castelnaudary.
[1328] Jules Villain, *op .cit.,* II, p. 613

Bousignac[1329]. Guillaume de Viguier était veuf de Charlotte Jacquette de Rigaud, épousée par contrat du 15 mai 1632[1330].

Une fille de Bernard de Lacger et de Louise de Saint-Etienne, Jacquette de Lacger, épousa, par contrat du 26 avril 1643, noble Pierre de Donadieu, seigneur des Barons, fils de Barthélemy de Donadieu, seigneur de Puichéric, et de Madeleine de Durfort, la future fut assistée de Marguerite de Benque, son aïeule paternelle, d'Henry de Saint-Etienne et de Carmaing, seigneur et baron de La Pomarède, et de Pierre Jacques de Saint-Etienne, seigneur de Montagut, ses oncles, le sieur des Barons du consentement du sieur de La Pomarède, tuteur de Jacques et François de Latger, ses neveux et pupilles, fils dudit feu sieur de Figairolles et de ladite demoiselle de Saint-Etienne[1331].

Une autre fille, Jeanne de Lacger, épousa, par contrat du 22 juillet 1651, M. Me André de François, conseiller la cour de parlement de Toulouse[1332].

V Henri de SAINT-ETIENNE et de CARMAING, seigneur et baron de La Pomarède.

Henri de Saint-Etienne, baron de La Pomarède, rendit hommage au roi en 1613[1333].

Le 23 septembre 1614 furent dénombrés les biens et la seigneurie d'Henri de Saint-Etienne de Carmaing, selon un parchemin signé par Jean de Bertier, conseiller du roi, premier président au parlement de Toulouse, et dom Jacques du Chambon, conseiller de la reine Marguerite, duchesse dfe Valois, comtesse du Lauragais[1334].

Un jugement du 28 septembre 1624 concerne Henri de Saint-Etienne, fils de feu autre Henri de Saint-Etienne et et de Marguerite de Benque[1335].

Henri de Saint-Etienne de Carmaing, seigneur de La Pomarède, reçût en octobre 1627 une commission du duc de Montmorency pour commander une compagnie de gens de pied[1336].

Il reçut le 5 novembre 1639 un certificat d'Henri de Bourbon comme quoi il avait bien servi[1337].Le 9 mai 1640 eut lieu une transaction entre Bernard de Bellissen et Henri de Saint-Etienne et de Caraman, ce dernier avaii épousé Jeanne de Bellissen par contrat du 23 janvier 1623, reçu Grassy, notaire à Conques, elle était fille de Pierre de Bellissen et d'Antoinette de Montredon, Jeanne de Bellissen, demi-sœur de Bernard de Bellissen, fit à cette date (1640) une réclamation sur sa dot qu'elle jugeait insuffisante[1338].

Henri de Saint-Etienne reçut le 8 avril 1642 une commission d'une compagnie au régiment de Calvisson[1339].

[1329] AD. Aude B 1992, dit 1640 pour le contrat de mariage et nomme Marie de Masnau la mère du marié ; Jules Villain, suivi par André Navelle, eux-mêmes suivant d'Hozier, date le contrat de 1641 et nome Marie Maranave la mère du marié ce qui est une erreur de transcription car la famille de Masnau est bien connue, notamment Guillaume de Masnau.

[1330] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Rigaud,* Septembre 2009, la preuve n'est pas fournie.

[1331] AD. Aude B 1993

[1332] AD. Aude B 1996

[1333] *Archives Villette,* liasse 115, acte 158, parchemin.

[1334] *Archives Villette,* liasse 115, acte 436.

[1335] *Archives Villette,* liasse 115, acte 161.

[1336] *Archives Villette,* liasse 115, acte 12.

[1337] *Archives Villette,* liasse 115, acte 25.

[1338] *Archives Villette,* liasse 115, acte 59.

[1339] *Archives Villette,* liasse 115 , acte 19 et acte 27.

Il était, le 26 avril 1643, tuteur de Jacques et François de Lacger, ses neveux et pupilles, lors du contrat de mariage de leur sœur Jacquette de Lacger avec Pierre de Donadieu[1340].
Cité vivant en avril 1647[1341], il fut cité avec Jeanne de Bellissen, sa femme lors du contrat de mariage de leur fille Marguerite avec Jacques d'Auriol (le 28 avril 1650.)
Le 12 juillet 1648, Henri de Saint-Etienne et de Carmaing, seigneur et baron de La Pomarède, (neveu d'Antoinette de Saint-Etienne de Carmaing qui avait épousé Pierre Guyot, seigneur de Preignan) reconnut devoir 600 livres à Marie de Baillet[1342].
En 1650 eut lieu une reconnaissance dans la maison de M. de Masnau, conseiller du roi, par Bernard de Bellissen, seigneur de Malves, frère de Jeanne de Bellissen,, absente, et le sieur de Masnau à Henri de Saint-Etienne, mari de Jeanne de Bellissen[1343].
Henri de Saint-Etienne de Caraman, baron de La Pomarède, habitant Castelnaudary, diocèse de Saint-Papoul, fut maintenu noble le 3 décembre 1668, par M. de Bezons, azvec ses enfants (fils), Guillaume et Alexandre, et son frère Pierre Jacques, seigneur de Montagut, demeurant à Revel, ; diocèse de Lavaur[1344].
Henri de Saint-Etienne avait épousé, par contrat du 23 janvier 1623, nommant sa mère, **Jeanne de BELLISSEN** fille de Pierre de BELLISSEN, seigneur de Malves, et d'Antoinette de MONTREDON, dotée de 16 000 livres[1345], Antoinette de Montredon, était fille de François ert de Jeanne d'Hautpoul[1346]. Jeanne de Bellissen, femme d'Henri de Saint-Etienne, seigneur de La Pomarède, présenta, en 1639, une requête contre Antoine et Guillaume Vidal, frères[1347].
Ils eurent :

6.1 Guillaume de SAINT-ETIENNE, qui suit.

6.2 Marguerite de SAINT-ETIENNE.
Elle épousa, par contrat filiatif du 28 février 1650, au château de La Pomarède **Jacques d'AURIOL,** seigneur de Mireval, fils de feu Antoine d'AURIOL, seigneur de Mireval, et de Louise de SIRAN, la future, dotée de 10 000 livres, fut assistée de sa grand-mère Marguerite de Benque[1348]. Louise d'Auriol, sœur de Jacques, épousa, par contrat du 17 octobre 1654, Marc Antoine de Mauléon et de Narbonne, seigneur de Nébias, elle fut assistée de son frère Jacques, le contrat précisa que la dot de la future venant de sa mère, Louise de Siran, 3 000 livres (en sus de 7 000 livres) était le montant dont cette dernière s'était réservé en donnant la totalité de ses biens à son fils

[1340] AD. Aude B 1993
[1341] AD.HG 3 E 8439 Gardouch
[1342] Stéphane Cosson, *op.cit.*
[1343] *Archives Villette,* liasse 115, acte 417.
[1344] *Archives Villette,* liasse 109, pièce 1.
[1345] AD. Aude B 31 Guillaume Grassy, notaire de Conques ; *Archives Villette,* liasse 109.
[1346] *Archives Villette,* liasse 114.
[1347] AD. Aude B 2683
[1348] AD. Aude B 1997, Bernard Sauret, notaire de Castelnaudary, indique la date de 1650 ; André Navelle, *op.cit.,* I, p. 104 indique la date de 1656 qui est certainement erronée car Jacques d'Auriol et Marguerite de Saint-Etienne étaient déjà mariés par contrat avant 1654.

Jacques lors de son mariage avec Marguerite de Saint-Etienne, parmi les présents figurait Henri de Saint-Etienne, seigneur de La Pomarède[1349]

Jacques d'Auriol, seigneur de Mireval, mari de Marguerite de Saint-Etienne, fille d'Henri de Saint-Etienne et de Jeanne dfe Bellissen, passa un contrat de rente, en 1658, avec son beau-frère, Guillaume de Saint-Etienne[1350]. La même année Jacques d'Auriol, seigneur de Mireval, mari de Marguerite de Saint-Etienne, fille d'Henri de Saint-Etienne de Carmaing, baron de La Pomarède, et de Jeanne de Bellissen, reçut une somme, selon un acte en 1672[1351].

6.3 Louise de SAINT-ETIENNE.

Le 5 décembre 1643, Jeanne Antoinette d'Albret, supérieure des religieuses de Prouille, donna une quittance de 2 000 livres, pour à la réception dans son couvent de Louise de Saint-Etienne, fille d'Henri de Saint-Etienne et de Jeanne de Bellissen[1352].

6.4 Alexandre de SAINT-ETIENNE.

Le 14 février 1662 eut lieu une transaction entre Alexandre de Saint-Etienne et son père Henri de Sainty-Etienne, suivie d'une quittance du 21 mars 1662[1353] ; à cette date Alexandre de Saint-Etienne fut émancipé par son père, Henri de Saint-Etienne[1354].

VI Guillaume de SAINT-ETIENNE et de CARMAING, seigneur et baron de La Pomarède.

Les données le concernant ainsi que sa descendance proviennent en partie de Maurice Vuillier (AD. Aude ; AD. HG), complétées par des données provenant des *Archives Villette* et d'une annexe à la généalogie de la famille Guyot de Preignan, publiée par Stéphane Cosson dans le bulletin du *Cercle généalogique de Languedoc,* n° 104, Juillet-Août-Septembre 2004, pages 45 à 47).

Le 16 septembre 1658, Pierre de Fabry fit donation à son gendre Guillaume de Saint-Etienne de tous ses biens à la charge de les restituer à l'un de ses enfants mâles, l'acte fut passé devant Me Galibert, notaire de Castres[1355].

Le 8 décembre 1658 Pierre de Fabry, seigneur de Roquairol, se désista en faveur de Guillaume de Saint-Etienne de Carmaing, baron de La Pomarède, et Marthe de Fabry, mariés[1356].

Le 1er janvier 1659, eut lieu une transaction entre Guillaume de Saint-Etienne, et Jean d'Aygua, liquidant tout ce qui était dû par le sieur d'Aygua à Pierre de Fabry pour reste du prix de l'office de procureur général revenant à la somme totale de 17 159 livres. Cette somme fut payée selon ce qui suit : 2 879 livres au sieur de Saint-Etienne comme cessionnaire

---

[1349] AD. Aude B 1995 et 1997, Antoine Gourg, notaire de Fendeille

[1350] *Archives Villette,* liasse 115, acte 378.

[1351] *Archives Villette,* liasse 115, acte 458, Jacques Lavane, notaire à Castres.

[1352] *Archives Villette,* liasse 115, acte 481, Duclare, notaire à Fanjeaux.

[1353] *Archives Villette,* liasse 115, acte 373, on retrouvera Alexandre de Saint-Etienne mentionné dans la succession de Guillaume de Saint-Etienne époux de Marthe de Fabry (infra.)

[1354] *Archives Villette,* liasse 115, acte 473, Germain Anthony, notaire à Casterlnaudary.

[1355] Stéphane Cosson, *op.cit.*

[1356] *Archives Villette,* liasse 115, acte 203.

de Monsieur de Masnau, conseiller au Parlement ; 600 livres au sieur Galoffre, créancier de Pierre de Fabry et 9 860 livres au sieur de Saint-Etienne comme donataire de Pierre de Fabry[1357].

Le 31 août 1661, fut passée une quittance finale entre Jean d'Aygua et Guillaume de Saint-Etienne devant Me Galibert, notaire de Castres[1358].

Guillaume de Saint-Etienne fut mis en possession du fief de La Barthe, il reçut en outre : 2 200 livres en argent comptant de Marthe de Fabry après le décès de la dame de Cambon Marthe de Cambon, sa mère) ; 800 livres en vaisselle d'argent ; 600 livres en pierreries ; 350 livres provenant de la vente de livres ; 600 livres pour certaines amendes appartenant à Pierre de Fabry ; 1000 livres pour la d'un « ameublement » et de meubles de Pierre de Fabry, consistant en tapisseries, lits, chaises, table, linge et batterie de cuisine.

Guillaume de Saint-Etint débiteur de Marthe de Fabry pour plusieurs sommes : 7 000 livres données par son père ; 400 livres reçues par Pierre de Fabry de l'hérédité de Suzanne du Pont ; 4 000 livres dues par Pierre de Fabry à François de Fabry, son frère[1359].

En 1662 on trouve une reconnaissance de prêt par Guillaume de Saint-Etienne envers Isabeau de Juge, veuve de Claude de Faure, baron de Montpaon[1360].

Le 6 mai 1669, Pierre de Fabry substitua pour son héritier son petit-fils Jean de Saint-Etienne de Carmaing[1361] (fils de Guillaume et de Marthe de Fabry.)

Selon un certificat du 7 septembre 1669, Guillaume de Saint-Etienne et de Carmaing fut nommé capitaine châtelain de Castelnaudary, par lettres patentes de Sa Majesté du 10 juillet 1668[1362]. Cette nomination fut confirmée le 20 août 1669, par le marquis de Castries, gouverneur de Montpellier, lieutenant général des armées du roi en Languedoc[1363].

Le 6 octobre 1670, Guillaume de Saint-Etienne de Caraman, seigneur et baron de La Pomarède, tant en son nom qu'en celui de Marthe de Fabry, son épouse, constitua une rente, étant débiteurs de François de Fabry, ancien doyen de *Saint-Gélie*[1364].

Le 25 avril 1677, Guillaume de Saint-Etienne, au nom de Marguerite de Fabry, paya aux seigneurs de Laffont et de Senaux la somme de 3 486 livres, à savoir 1 572 livres au seigneur de Laffont et 1 914 livres au seigneur de Senaux, pour partie de la somme de 6 500 livres du prix de la métairie des Espelis. Il reconnut avoir reçu de sa femme la somme de 2 600 livres, restante de celle de 8 000 livres donnée par Marie Madeleine de Fabry à Marthe de Fabry, sa sœur[1365].

Le 1er juin 1682 furent saisis les biens de Guillaume de Saint-Etienne, héritier de Marguerite de Benque et de son fils Henri de Saint-Etienne, les instances dataient de 1627[1366].

Le 21 juin 1685, Guillaume de Saint-Etienne nomma son fils aîné, pour recueillir la donation faite en son contrat de mariage et la substitution faite par Pierre de Fabry. Il fit aussi donation

---

[1357] Stéphane Cosson, *op.cit.*
[1358] Stéphane Cosson, *op.cit.*
[1359] Stéphane Cosson, *op.cit.*
[1360] *Archives Villette,* liasse 115, acte 138, Galibert, notaire de Castres.
[1361] Stéphjane Cosson, *op.cit.*
[1362] *Archives Villette,* liasse 115, acte 153.
[1363] *Artchives Villette,* liasse 115, acte 11.
[1364] *Archives Villette,* liasse 115, acte 56, Bauset, notaire à Castelnaudary.
[1365] Stéphane Cosson, *op.cit.*
[1366] *Archives Villette,* liasse 115, acte 470.

de tous ses biens. Le même jour Marthe de Fabry, bailla à son fils aîné, la métairie de *Las Bautes*, pour 2 700 livres.
En 1689, Marthe de Fabry, épouse de Guillaume de Saint-Etienne fit une déclaration[1367].
Le 14 février 1703, Jean de Saint-Etienne de Carmaing, baron de La Pomarède, fils aîné (comprendre devenu aîné) épousa par contrat Anne de Viguier. Il fut émancipé par son père qui le nomma en la moitié des biens par lui donnés dans son contrat de mariage et lui délaissa l'autre moitié à charge de payer leurs légitimes à ses frères et sœurs[1368].
Le 3 janvier 1707, Guillaume de Saint-Etienne somma son fils Jean de nommer un expert pour le partage et de déclarer de quel temps il veut « obter » (sic) la donation. Le même jour Guillaume de Saint-Etienne émancipa ses filles Louise Henriette, Angélique, Marthe, Marie et Madeleine[1369]. Le même jour il émancipa certains de ses enfants, Henriette, épousde de Joseph Guyot, Angélique, Joseph, garde marine, Guillaume, enseigne de vaisseau, Marthe, Jeanne Marie, Claire Madeleine[1370].
Le 13 mai 1708, Jean de Saint-Etienne de Carmaing fit assigner son père en division et partage. Il nomma le sieur Cazeneuve comme expert et déclara qu'il « obte » la donation du temps du mariage de son père. Guillaume de Saint-Etienne nomma alors le sieur Alaux pour son expert.
Les biens furent estimés ainsi : la métairie des Espelis pour la somme de 8 000 livres ; la terre dans laquelle est plantée la vigne dont le meunier jouit, 200 livres ; la terre de La Pomarède, 52 465 livres (incluant des charges qui figurent infra.)
Jean de Saint-Etienne de Carmaing demanda alors ce qui suit, le paiement de la légitime maternelle avec les intérêts depuis la mort de Marie de Fabry ; le paiement de la somme de 700 livres comme héritier substitué de Pierre de Fabry, avec les intérêts depuis la mort de Marie de Fabry ; le paiement de la somme de 5 166 livres 19 deniers 6 sols pour les fournitures faites par lui pour la maison[1371].
Le 21 novembre 1709, un accord fut passé entre tous les membres de la famille. Ils convinrent que Jean de Saint-Etienne de Carmaing prendrait en charge son père à partir du 1er juillet 1710 et que celui-ci jouirait d'une pension annuelle de 400 livres, dont 225 livres payées par son fils Jean, 25 livres par chacune de ses filles et par son fils Joseph représenté par son procureur Antoine de Montels[1372].
Le 27 novembre 1709, les divers membres de la famille passèrent une transaction entre eux devant Me Dugua.
Guillaume de Saint-Etienne renonça à tous les droits qu'il pouvait avoir, à la charge pour son fils Jean de le nourrir, l'entretenir et l'habiller.
(Les comptes relatifs à la succession de Guillaume de Saint-Etienne, avec les droits de chacun, sont reportés dans ce qui suit.)
Le patrimoine de Guillaume de Saint-Etienne consistait en la terre de La Pomarède, de la valeur de 52 465 livres, dont il faut déduire : 2 200 livres, faisant partie de la somme de 6 000

[1367] *Archives Villette*, liasse 115, acte 192.
[1368] Stéphane Cosson, *op.cit.*
[1369] Stéphane Cosson, *op.cit.*
[1370] *Archives Villette,* liasse 115, acte 402.
[1371] Stéphane Cosson, *op.cit.*
[1372] Stéphane Cosson, *op.cit.*

livres dues aux religieuses bénédictines de La Daurade, sous le nom de Monsieur le Président de Maniban, par acte du 24 mai 1700, employée à payer pareille somme à François Annibal de Saint-Etienne de Carmaing pour le reste de la légitime à lui due sur les biens de Marguerite de Benque, son aïeule ; 1 000 livres dues à Monsieur de Saint-Maurice, conseiller au Parlement, empruntées à la dame de Juge, sa mère, par ledit seigneur de La Pomarède (Guillaume de Saint-Etienne de Carmaing) selon un acte du 23 mars 1662, employées pour payer partie de la somme de 10 000 livres réservée par Henri de Saint-Etienne de Carmaing, seigneur de La Pomarède, pour la légitime d'Alexandre de Saint-Etienne de Carmaing ; 600 livres dues par Henri de Saint-Etienne de Carmaing, seigneur de La Pomarède, à la dame de Baillet (selon le premier acte cité dans cette liste, passé le 12 juillet 1648) ; le tout revenant à la somme de 19 800 livres qui doit être déduite de celle de 52 465 livres.
La moitié du solde doit composer la donation à Jean de Saint-Etienne de Carmaing, revenant à la somme de 16 392 livres 10 sols.
La liquidation des sommes privilégiées sur la moitié réservée est la suivante : 1 400 livres pour les tailles de l'année courante ou les arrérages des années précédentes ; 330 livres pour la capitation de l'année courante ou les arrérages des années précédentes ; 1 200 livres dues à Monsieur de *Botteville* en conséquence de la cession à lui faite par le sieur Astruc, receveur au diocèse de Saint-Papoul, pour les arrérages de taille et pareille somme pour les intérêts ; 1 000 livres dues à Monsieur de Polastre en conséquence d'autre cession faite par le sieur Astruc pour arrérages de taille et 300 livres d'intérêts dus à Monsieur de Polastre, ainsi que 645 livres d'intérêts par Joseph Guyot, seigneur de Preignan; 1 200 livres d'intérêts dus à Monsieur de Saint-Maurice.
Outre ces sommes il est dû sur la moitié réservée au patrimoine de Marthe de Fabry : 7 000 livres à elle données dans son contrat de mariage (avec Guillaume de Saint-Etienne) par Pierre de Fabry, seigneur de Rouquairol ; 4 000 livres à elle données par François de Fabry.
Pour ces sommes ladite de Fabry a une hypothèque sur les biens du seigneur de La Pomarède, depuis le 7 octobre 1658.
Après lesquelles sommes est dû à Jean de Saint-Etienne de Carmaing, seigneur de La Pomarède, sur la moitié réservée, la somme de 5 490 livres, en conséquence de la substitution contenue dans la donation du seigneur de Rouquairol, qui avait une hypothèque sur les biens du seigneur de La Pomarède.
Il est dû à l'hérédité de la dame de Fabry sur la moitié réservée la somme de 2 600 livres et la garantie pour tout ce qui est dû du reste du prix de la métairie des Espelis aux moines de La Daurade et au seigneur de Senaux.
Revenant le tout à la somme de 27 205 livres.
Comme la moitié réservée est plus qu'absorbée par les dettes, la légitime des cadets doit être prise sur la moitié donnée, revenant à chacun d'eux à 1 020 livres[1373].
(Ensuite viennent les comptes relatifs au patrimoine de Marthe de Fabry et la répartition des sommes léguées.)
La composition du patrimoine de Marthe de Fabry est la suivante : Métairie des Espelis estimée 8 000 livres ; 16 000 livres de dot ; 6 000 livres payées à la décharge d'Henri de Saint-Etienne de Carmaing, seigneur de La Pomarède ; 8 557 livres 10 sols de divers, soit un

[1373] Stéphane Cosson, *op.cit.*

total de 33 157 livres 10 sols, dont il faut déduire : 3 000 livres du capital dû aux moines de La Daurade et 575 livres d'intérêts ; 2 282 livres du reste du prix de la métairie des Espelis ; 2 700 livres dues à Jean de Saint-Etienne de Carmaing, selon un acte du 16 mai 1659 ; 1 000 livres pour les petites dettes ou les petits legs de Marthe de Fabry ; soit un total de 9 557 livres et un solde de 23 600 livres 10 sols.

La légitime de chaque enfant revient à 1 475 livres soit la moitié du patrimoine, sur l'autre moitié (il y a donc eu 8 enfants), il faut déduire 4 000 livres en faveur de l'hérédité de Guillaume de Saint-Etienne, il reste donc un solde de 7 800 livres, qui joint à la légitime de l'héritier fait un total de 9 275 livres.

Jean de Saint-Etienne de Carmaing ne prend, en qualité d'héritier, que 849 livres 15 sols, au lieu du quart, soit 2 318 livres 15 sols.

La somme de 6 956 livres 5 sols doit être partagée entre Louise Henriette, Angélique, Marthe, Marie et Madeleine de Saint-Etienne de Carmaing, soit 2 086 livres à Louise Henriette ; 1 739 livres 15 sols à Angélique ; 1 043 livres à chacune des autres filles, Marthe, Marie et Madeleine.

(Ensuite nous avons la répartition des sommes pour 8 enfants.)

Toutes les sommes qui appartiennent à Louise Henriette de Saint-Etienne de Carmaing reviennent à 4 582 livres 13 sols 7 deniers, soit 2 000 livres de constitution du chef de Marthe de Fabry ; 1 020 livres restant dû de la constitution dotale du chef de Guillaume de Saint-Etienne et 1 562 livres 13 sols 7 deniers de biens paraphernaux.

Toutes les sommes revenant à Angélique de Saint-Etienne de Carmaing égalent 4 234 livres 17 sols 9 deniers.

La totalité des sommes revenant à Marthe, Marie et Madeleine de Saint-Etienne et de Carmaing revient à 3 539 livres 4 sols 7 deniers.

A Guillaume et Joseph de Saint-Etienne et de Carmaing reviennent 2 495 livres.

A Jean de Saint-Etienne de Carmaing reviennent : 9 186 livres 5 sols de la donation contenue au contrat de mariage du seigneur de La Pomarède ; 2 318 livres 15 sols pour ses droits sur les biens de Marthe de Fabry ; 2 700 livres comme substitué du seigneur de Rouquairol et 1 000 livres à prendre sur l'hérédité de feu Guillaume de Saint-Etienne, soit un total de 15 205 livres.

(Ensuite vient la répartition des biens immobiliers.)

La métairie des Espelis revient à Louise Henriette et Madeleine de Saint-Etienne de Carmaing.

La métairie de La Craverie revient à Angélique et Marthe de Saint-Etienne ainsi qu'à Marie de Saint-Etienne de Carmaing.

Jean de Saint-Etienne de Carmaing baillera en plus à ses sœurs la vigne vieille qui est contre le cimetière et la grande vigne du côté de l'autan et elles jouiront des fruits de la métairie de Las Voutes.

Guillaume et Joseph de Saint-Etienne de Carmaing jouiront des biens de la métairie de Las Voutes[1374].

Stéphane Cosson ajoute qu'il aura fallu près de 50 ans pour régler la succession et le mariage des parties de façon correcte.

[1374] Stéphane Cosson, *op.cit.,* pour les paragraphes concernant cette succession.

Guillaume de Saint-Etienne avait épousé, par contrat filiatif du 22 novembre 1657 (ialias 29 novembre 1647, selon les *Archives Villette,* ce qui est corrigé en 22 novembre 1657 par ces mêmes archives) à Castres, **Marthe de FABRY**, fille de M. Me Pierre de FABRY et de ROQUAIROL (ROUQUAIROL), conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, et de Marthe de CAMBON de Roquairol (Rouquairol), la mariée était dotée de 16 000 livres, 8 000 livres de son père, 8 000 livres de sa mère faisant partie de la somme de 15 000 livres que le feu de Cambon avait légué à sa fille par son testament du 19 octobre dernier, Guillaume de Saint-Etienne reçut un don de son oncle maternel, Guillaume de Masnau, seigneur de *Rouffignac (*Bousignac)[1375] (époux d'Eléonore de Bellissen); Guillaume de Saint-Etienne, seigneur de La Pomarède, fut cité dans plusieurs pièces en 1673 et environ, dont une où il était débiteur de messire de Beauregard, et une autre envers le marquis de Corneillan, héritier de Pierre de Corneillan, seigneur de La Boissière[1376].

Le 26 juillet 1659, Marthe de Fabry paya à Marie de Baillet la somme de 600 livres qu'Henri de Saint-Etienne lui devait[1377].

Cinq actes en 1662, 1683, 1684 et 1689, concernent l'achat de la métairie des Espelis, à La Pomarède, par Marthe de Fabry, épouse de Guillaume de Saint-Etienne, baron de La Pomarède, à Marie d'Assezat, veuve de Bertrand de Senaux (omis : fils de Jean de Senaux) et de son épouse feue Jeanne de Sabatéry[1378]. Le 22 avril 1676, Jean Joseph de Senaux, seigneur de *Labécède* (La Bessède), fils de Marie d'Assezat, céda une rente due par Guillaume de Saint-Etienne[1379].

Le 23 septembre 1664, devant Me Donnadieu, conseiller au Sénéchal de Castelnaudary, inséré dans les registres de Me Bouzit, notaire François de Fabry fit donation à sa nièce Marthe de Fabry, de la somme de 4 000 livres[1380].

Marthe de Fabry, femme de Guillaume de Saint-Etienne et de Carmaing, seigneur et baron de La Pomarède, donna une procuration, en 1670, pour retirer des mains de dame Isabeau de Juge, veuve de M. Me Claude de Faure, seigneur et baron de *Monpeaux*, conseiller en la cour de Parlement et en la chambre de l'Edit à Castres, 2 800 livres, qu'elle lui avait donné, à prendre sur Madeleine de Fabri, sa sœur, femme de M. Me Jean d'Auga (ou d'Aygua), conseiller du roi et son procureur général à Castres, par le légat de 15 000 livres fait à la dame de La Pomarède, par feue Marthe de Cambon, sa mère[1381].

Marthe de Fabry fut citée dans 2 actes en 1681 et juin 1683[1382]. Citée comme épouse de Guillaume de Saint-Etienne de La Pomarède, Marthe de Fabry fit une requête le 15 octobre 1693[1383].

Le 9 janvier 1702, Marthe de Fabry fit donation à son fils aîné de la somme de 4 000 livres à prendre sur ses biens paraphernaux[1384].

[1375] Stéphane Cosson, *op.cit.*
[1376] *Archives Villette,* liasse 115, acte 121., date corrigée dans la liasse 109, en 22 novembre 1657.
[1377] Stéphane Cosson, *op.cit.*
[1378] *Archives Villette,* liasse 115, acte 450, Jean Arnaud, notaire à Toulouse.
[1379] *Archives Villette,* liasse 115, acte 477.
[1380] Stéphane Cosson, *op.cit.*
[1381] AD.HG 3 E 18756 Saint-Félix-Lauragais
[1382] *Archives Villette,* liasse 115, acte 143
[1383] *Archives Villette,* liasse 115, acte 171.

Le 12 septembre 1704, Marthe de Fabry testa demandant 300 messes pour le repos de son âme. Elle fit les legs suivants :20 livres à l'église de La Pomarède ; 8 setiers de blé aux pauvres de La Pomarède ; 8 setiers de blé aux pauvres de Cadenac ; 50 livres aux pauvres de passage et honteux ; 15 livres à la chapelle Notre Dame de La Pomarède ; 4 500 livres à sa fille Louise Henriette de Saint-Etienne de Carmaing, dont 2 000 livres pour sa constitution dotale ; 4 000 livres à sa fille Angélique de Saint-Etienne de Carmaing ; 3 000 livres à chacune de ses filles Marthe, Marie et Madeleine de Saint-Etienne de Carmaing ; leurs légitimes à ses fils Jean Gabriel (en fait Jean et Gabriel), Guillaume et Joseph de Saint-Etienne de Carmaing. Elle nomma héritier universel son mari, à charge pour lui de rendre l'hérédité à Gabriel de Saint-Etienne de Carmaing, et en cas de décès de celui-ci à son autre fils Jean[1385].

Guillaume de Saint-Etienne fit une cession, le 24 janvier 1710, à sa fille Jeanne Marie de Saint-Etienne (qui doit être Marie), fille de feue Marthe de Fabry[1386].

Guillaume de Saint-Etienne et Marthe de Fabry avaient 8 enfants, en vie, selon l'annexe publiée par Stéphane Cosson (le calcul des légitimes indique qu'il y aurait eu 8 enfants, qui sont cités, le 27 novembre 1709, dans le texte de l'annexe mentionnée supra), en fait ils en eurent 9, car Gabriel qui mourut sans postérité en 1705 ou en 1706, ne fut pas compté.

7.1 Guillaume de SAINT-ETIENNE de CARMAING.

Dit fils aîné de Guillaume de Saint-Etienne, seigneur de La Pomarède, il fut émancipé, le 28 février 1689, devant Anthony, notaire de Castelnaudary[1387], il est Guillaume de Saint-Etienne qui fut abbé et mourut avant le 19 février 1703, date du contrat de mariage de son frère Jean.

Le 27 novembre 1694 Guillaume de Saint-Etienne donna la moitié de ses biens à son fils aîné Guillaume[1388].

On trouve deux consultations pour M. de La Pomarède, les 6 février 1700 et 8 mai 1706, l'une concernant l'acte du 27 novembre 1669 consenti par Guillaume de Saint-Etienne, en faveur de son fils aîné Guillaume de Saint-Etienne, et l'autre au sujet du contrat de mariage du 19 février 1703 (infra) et du testament du 12 octobre 1704, avec les conséquences sur les héritages, signé Caussade[1389].

Selon le pacte de mariage, du 22 mars 1701 (qui aurait donc précédé le contrat, si la date est exacte), de Jean de Saint-Etienne avec Angélique de Viguier, on mentionna un Guillaume de Saint-Etienne de Carmaing, abbé de La Pomazrède, frère aîné de Jean[1390].

Le réglement de la succession de Guillaume de Saint-Etienne et de Carmaing, seigneur et baron de La Pomarède, et de sa femme Marthe de Fabry qui eut lieu après le 27 novembre 1709 mentionne un seul fils Guillaume (que l'on retrouvera infra.)

[1384] Stéphane Cosson, *op.cit.*

[1385] Stéphane Cosson, *op.cit.*.

[1386] *Archives Villette,* liasse 115, acte 299, Antoine Combes, notaire à Revel.

[1387] AD. Aude B 2005

[1388] *Archives Villette,* liasse 115, acte 401, Jean Roque, notaire à Saint-Félix.

[1389] *Archives Villette,* liasse 115, acte 74.

[1390] *Archives Villette,* liasse 109, acte 47.

7.2 Jean de SAINT-ETIENNE de CARMAING, qui suit.

7.3 Joseph de SAINT-ETIENNE de CARMAING.
Étant garde marine il fut émancipé par son père le 3 janvier 1707 (supra.)
Il reçut avec son frère Guillaume la métairie de Las Voutes, dans la succession de ses parents[1391].

7.4 Louise Henriette de SAINT-ETIENNE et de CARMAING.
Henriette de Saint-Etienne, épouse de Joseph de Guyot fut émancipée par son père le 3 janvier 1707 (supra.) C'est peut-être à elle ou à une de ses sœurs à qui se rapporte ce qui suit : Dans l'héritage d'une demoiselle de Saint-Etienne on a trouvé un contrat de mariage de 1492 entre Antoine de Carmaing et demoiselle de Saint-Etienne, fille de messire de Montbeton, plus d'autres pièces montrant qu'il y avait eu deux branches Saint-Etienne (en fait, familles), plus la répartition de sommes entre le baron de La Pomarède, demoiselle de Saint-Etienne, dame Henriette de La Pomarède, seigneuresse de Preignan et demoiselle Claire de Caraman,, ajoutant que les biens vacants dont jouit le baron de La Pomarède ne sont pas compris dans la taille de 1714[1392].
Louise Henriette de Saint-Etienne de Carmaing de La Pomarède fit un premier testament, clos en 1734, nommant héritier son fils aîné, François Guyot, seigneur de Preignan, et un second testament, le 16 octobre 1744, devant Me Daudegaud, nommant héritier Guillaume Guyot, seigneur de Preignan, son fils cadet, et mourut le 17 octobre 1744[1393].
Elle avait épousé, par contrat filiatif du 11 août 1672, dotée de 8 000 livres, **Joseph GUYOT,** seigneur de Preignan, fils de François Alain GUYOT, seigneur de Preignan, et de Françoise de CHATEAUVERDUN, la future ratifia, le 9 novembre 1672, le contrat de mariage signé par son père. A une date non précisée Marthe de Fabry, épouse de Guillaume de Saint-Etienne, déclara avoir donné 2 000 livres à sa fille Henriette, épouse de Joseoh de Guyot de Preignan, suivant leur contrat de mariage du 11 août 1672, reçu par Pierre Icard, notaire à Castelnaudary, le 31 août 1675, Guillaume de Saint-Etienne dit que la dot n'avait pas été versée[1394].
Joseph Guyot, seigneur de Preignan mourut en 1714, ab intestat, ayant eu 25 enfants, dont 13 sont nommés dans la généalogie. Il était l'arrière-petit-fils de Pierre Guyot, seigneur de Preignan, et d'Antoinette de Saint-Etienne[1395].

7.5 Angélique de SAINT-ETIENNE de CARMAING.
Elle fut émancipée par son père le 3 janvier 1707(supra.)

[1391] Stéphane Cosson, *op.cit.*
[1392] *Archives Villette,* liasse 115, pièce 460.
[1393] Jacques de Roquemaurel, *Famille Guyot,* produisant les preuves.
[1394] *Archives Villette,* liasse 115, acte 290.
[1395] Stéphane Cosson, in *Héraldique et Généalogie,* n°161, octobre-décembre 2001, pp. 330-334, pour ce qui concerne la famille Guyot, le contrat de mariage de Louise Henriette de Saint-Etienne de Carmaing de La Pomarède avec Joseph Guyot, seigneur de Preignan avait été reçu le 11 août 1672 par Me Dominique Faure, notaire de Toulouse

Elle reçut la métairie de La Craverie avec ses sœurs Marthe et Marie, dans la succession de ses parents[1396].
En 1706, Angélique de Saint-Etienne reçut 200 livres de son frère, le baron, sur la vente de 40 moutons de Cantelour[1397].

7.6 Marthe de SAINT-ETIENNE de CARMAING.
Marthe de Saint-Etienne fut indiquée avec sa sœur Angélique, dans la succession de ses parents (supra).

7.7 Jeanne **Marie de SAINT-ETIENNE de CARMAING.**
Elle fut émancipée par son père le 3 janvier 1707(supra.)
Elle fut citée avec ses sœurs Marthe et Angélique dans la succession (supra.)

7.8 Claire **Madeleine de SAINT-ETIENNE de CARMAING.**
Elle fut émancipée par son père le 3 janvier 1707 (supra.)
Dans la succession de ses parents elle reçut la métairie des Espelis avec sa sœur Louise Hentiete (supra.)

Dans la descendance figurent également Guillaume de Saint-Etienne, et Gabriel de Saint-Etienne de Carmaing, ce dernier indiqué dans l'Historique et généalogie de la Maison de Saint-Etienne de Carmaing, parue dans le Mercure galant de 1706 (texte reporté infra.)

7.9 Gabriel de SAINT-ETIENNE, chevalier, marquis de Carmaing, baron de La Pomarède, mestre de camp de cavalerie, sous-lieutenant des gendarmes de Monseigneur le Dauphin, chevalier de Saint-Louis, mourut ici le 3 de ce mois (non précisé), âgé de 38 ans, cadet d'une illustre maison, il avait épousé en 1702, **Paule de BIDAULT**, dame des Bugodières, veuve de M. de Lagny.[1398].
Le 16 mars 1691, Marthe de Fabry, épouse de Guillaume de Saint-Etienne de Carmaing, fit une donation d'une métairie, à son fils Gabriel de Saint-Etienne de Carmaing, aide de camp à l'armée de Savoie, commandée par M. de Catinat, à condition de payer certaines créances.[1399]
Le 9 juin 1706, eut lieu une consultation de Campa sur la lettre écrite par Gabriel de Saint-Etienne, mort à Paris le 20 septembre 1705, à son frère Jean de Saint-Etienne, fils de Guillaume, qui n'était pas un testament[1400].
On cite par ailleurs, en 1698, une reconnaissance de dette de Gabriel de Saint-Etienne, chervalier de Carmaing, guidon des gendarmes du roi, se portant fort pour son frère Guillaume, abbé, en faveur de François Annibal de Saint-Etienne, demeurant à Revel[1401], que l'on retrouvera infra.

[1396] Stéphane Cosson, acte cité dans l'annexe Saint-Etienne, de la généalogie de la famille Guyot de Preignan.
[1397] *Archives Villette,* liasse 115, acte 239.
[1398] *Archives Villette,* liasse 115, pièce n°1.
[1399] *Archives Villette,* liasse 109, 49, Jean Boissadel, notaire à Soupex.
[1400] *Archives Villette,* liasse 115, acte 295.
[1401] *Archives Villette,* liasse 115, acte 196.

7.10 Guillaume de SAINT-ETIENNE.

Étant enseigne de vaisseau, il fut émancipé par son père, le 3 janvier 1707 (supra.)

Dans une assignation du 13 mai 1708, donnée à Guillaume de Saint-Etienne par Jean de Saint-Etienne apparaît un mémoire pour prouver que Guillaume de Saint-Etienne n'avait pas de bien[1402].

Guillaume de Saint-Etienne fut un des héritiers de son père selon les actes concernant cette succession, en 1709.

VII Jean de SAINT-ETIENNE de CARMAING, baron de La Pomarède

Il naquit le 3 août 1661, il fut dit fils aîné ultérieurement.

Le 14 mai 1706, Jean de Saint-Etienne de Carmaing renonça à la donation universelle qui lui avait été faite et s'en tint à la moitié des biens contenue dans son contrat de mariage. Etant hors de la maison de son père depuis son mariage, ayant subsisté sur les biens de son épouse, lesquels se sont avérés insuffisants pour son entretien, il supplia son père de partager ses biens sans préjudice de l'hypothèque qu'il a sur la moitié réservée[1403].

En 1709 Jean de Saint-Etienne fit 3 requêtes à M. de Lamoignon, au sujet d'une double imposition, mentionnant son contrat de mariage du 19 février 1703[1404].

Le 9 février 1713 Jean de Saint-Etienne donna une procuration pour répudierb l'hérédité de Guillaume de Saint-Etienne[1405], qui doit être son frère.

Le 7 mars 1718, le sieur Jean Fleuriau, bourgeois de Revel, reconnut à Jean de Saint-Etienne de Carmaing, baron de La Pomarède, des terres à La Pomarède[1406].

Le 4 janvier 1721 se passa une convention entre Jean de Saint-Etienne et son épouse Angélique de Viguier, et Marie de Masnau, fille de Jean Ignace de Masnaud et du premier mariage de dame Angélique de Viguier ; cette dernière donna à sa fille , qui l'en remercia, les pierreries que M. de Masnau, lui avait données[1407]. Le lendemain une caution à l'acte précédent fut donnée par Louis, comte de Lordat, gouverrneur de Carcassonne, Louis de Lordat, chevalier de Malte, Jacques Paul de Lordat de Bram, lieutenant de vaisseau[1408].

Le 16 mars 1725, eut lieu l'inventaire de la production présentée par Jean de Saint-Etienne de Caraman, aux présidents et trésoriers de Toulouse, disant qu'il avait rendu hommage au roi de la terre de La Pomarèd, le 26 juin 1722, avec toute justice, haute, moyenne et bazsse,, il remit les dénombrements antérieurs de 1503, 1540, 1543 ert 1614[1409].

Jean de Saint-Etienne avait épousé, par contrat du 19 février 1703, nommant ses parents à Villenouvelle, dans le château de sa future épouse, **Angélique** Paule **de VIGUIER,** veuve de noble Jean Ignace de MASNAU, seigneur de Bousignac, (actuellement La Bastide-Bousignac, Ariège) elle donna 24 000 livres, se réservant la constitution de 4 000 livres, le futur, en fonction du décès de Guillaume de Saint-Etienne de Carmaing, abbé, fils aîné, reçut la moitié

[1402] *Archives Villette,* liasse 115, 363.
[1403] Stéphane Cosson, *op.cit.*
[1404] *Archives Villette,* liasse 115, acte 170.
[1405] *Archives Villette,* liasse 115, acte 367.
[1406] *Archives Villette,* liasse 115, acte 232, Bernard Pech, notaire à Revel.
[1407] *Archives Villette,* liasse 115, acte 462.
[1408] *Archives Villette,* liasse 115, acte 463.
[1409] *Archives Villette,* liasse 115, acte 464.

des biens de son père à charge de payer leur légitime à ses frères et sœurs[1410]. Angélique de Viguier était fille de Guillaume de Viguier, seigneur de Durfort alias Duffort (près de Villenouvelle, Haute-Garonne), comme cela apparaît par ailleurs, dont l'inventaire des meubles fut effectué le 23 avrill 1687, elle fut assistée pour cela par François de Viguier, archidiacre de Rodez. Guillaume de Viguier, seigneur de Duffort, avait épousé suivant des bans en décembre 1671 et janvier 1672, Jeanne *de Marès* (alias des Marres ou des Mares, peut-être des Marets ou Desmarets)[1411], le patronyme apparaît comme des Marres selon une supplique non datée, de Guillaume de Viguier, gentilhomme demeurant à Toulouse, à cause de Jeanne des Marres, son épouse et fille unique et héritière de Geoffroy des Marres, avocat au parlement de Toulouse, aussi héritière d'Elisabeth des Marres, relicte de Pierre *d'Altrygnard*[1412], ce patronyme est écrit des Mares dans un bail à ferme, concernant Guillaume de Viguier, habitant Rodez, à la requête de dame des Mares, sa femme, ; le 25 juin 1695[1413]. Il pourrait s'agir de la famille des Marets ou Desmarets, tel qu'indiqué par un acte du 26 juillet 1656 et des actes, en 1668, concernant Isabeau de Melet, épouse puis veuve de Geoffroy des Mares, avocat[1414], alors que la généalogie de la famille de Melet fait apparaître Isabeau de Melet qui épousa en 1642 Geoffroy des Marets, docteur et avocat[1415], ceci paraît corroboré par des actes de 1636 concernant Antoine de Melet, seigneur de Beaupuy, époux de Catherine de Rivière, apparaissant dans les *Archives Villette*[1416] et chez André Navelle ; par ailleurs des membres d'une famille des Marests, différente de celle qui nous intéresse apparaissent avec le patronymes des Mares.

Angélique de Viguier fut sommée le 7 avril 1688, étant alors l'épouse de Jean Ignace de Masnau, d'avoir à payer 10 000 livres à la requête de l'abbé François de Viguier, alors chanoine à Toulouse[1417].

En 1704 Anne de Viguier Saint-Etienne épouse de Jean de Saint-Etienne fut citée dans 4 actes[1418]. Le 24 mars 1723 Angélique de Viguier, épouse du seigneur de La Pomarède, reçut une sommation à la requête du chevalier de Lordat[1419].

Le 20 mai 1731, une lettre à la baronne de La Pomarède, mère de Madame de Bruyères, mentionna une affaire concernant les pauvres de Montgaillard, il y est dit que madame d'Aygua a fait procéder à l'inventaire des effets de feu son mari et qu'il y a un coffre dans une chambre dont on a perdu la clef, qui contient des papiers de la terre de La Pomarède, ce qui est noté au dos de la lettre par le secrétaire de J.L. Félicité de Bruyères, disant que les papiers sont chez M. de Lordat, à Bram[1420], madame d'Aygua doit être Jacquette de Gargas qui avait épousé Marie Guillaume d'Aygua, conseiller au parlement de Toulouse, qui mourut le 6 septembre 1730.

[1410] AD. Aude B 2006, François Dutour, notaire de Villenouvelle ; le mariage dut avoir lieu dès 1702, car cette année Angélique de Viguier Saint-Etienne reçut une sommation à payer (*Archives Villette,* liasse 115, acte 117.)
[1411] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 255, se référant à AD.HG GG 704.
[1412] *Archives Villette,* liasse 115, acte 55.
[1413] *Archives Villette,* liasse 115, acte 109.
[1414] *Archives Villette,* liasse 115, actes 123 et 124.
[1415] André Navelle, *op.cit.,* tome VII p. 165.
[1416] *Archives Villette,* liazsse 115, acte 125.
[1417] *Archives Villette,* liasse 115, actes 48 et 49.
[1418] *Archives Villette,* liasse 115, acte 118.
[1419] *Archives Villette,* liasse 115, acte 70
[1420] *Archives Villette,* liasse 115, pièce 467.

Le testament d'Angélique de Viguier du 10 juin 1752, fut ouvert le 10 septembre 1756, elle était veuve en secondes noces de Jean de Saint-Etienne, seigneur de La Pomarède, et en premières noces de Jean Ignace de Masnau, seigneur de Bousignac, elle avait eu de son premier mariage feue Marie Jeanne de Masnau, épouse de Paul Jacques, marquis de Lordat, d'où 8 enfants, dont feue Marie Victoire qui avait épousé messire d'Agut, seigneur de Saint-Rome ; de son second mariage elle avait eu Marie de Saint-Etienne, épouse de Jean Aymeric de Bruyères, comte de Chalabre, d'où 3 filles, elle avait institué légataire universelle, sa fille Marie de Saint-Etienne, comtesse de Bruyères[1421].
Ils eurent une fille unique:

8 Marie de SAINT-ETIENNE de CARMAING, qui suit.

VIII Marie de SAINT-ETIENNE de CARMAING, dame baronne de La Pomarède.
La baronne de La Pomarède reçut le 9 octobre 1734 une lettre avec une obligation signée par le marquis de Chalabre[1422]. Le 17 décembre 1737, Madame de Bruyères, née Saint-Etienne, écrivit à sa mère, à La Pomarède, depuis Grtenobnle, y parlant des soirées où l'on joue très gros et du froid qu'il y fait[1423].
Le 27 mars 1752 la comtesse de Bruyères Chalabre donna un reçu des frais de dénombrement[1424].
Marie de Saint-Etienne de Caraman, avait épousé par contrat du 12 septembre 1724, nommant ses parents, **Jean Emeric de BRUYERES**, comte de Chalabre, qui avait été émancipé le même jour[1425]. Jean Aymeric de BRUYERES, baron de Chalabre, était fils de François de BRUYERES, baron de Chalabre, Revel, Sonac et de Catherine de CAILHAU de La Graulet, dame des Allemans[1426].
Selon un certificat du 22 mars 1732, d'Antoine Dupuy, lieutenant général pour le Lauraggais, Marie de Saint-Etienne, épouse de Jean Emeric de Bruyères était la fille unique de Jean de Saint-Etienne de Carmaing[1427].
Marie de Saint-Etienne de Carmaing, épouse de Jean Aymeric de Bruyères le Chatel, seigneur de Chalabre, testa le 24 mars 1738, nommant 8 enfants dont François Jean, fils aîné[1428] qui hérita de la terre de La Pomarède.
Son mari et elle furent cités le 27 janvier 1768, lors du contrat de mariage de leur petite-fille Marie Anne de Bruyères de Chalabre avec Gabriel du Pac, chevalier, marquis de Badens, la future fut assistée, entre autres, de Joseph de Guyot, seigneur de Preignan, son cousin[1429] (qui doit être François Joseph de Guyot, seigneur de Preignan, petit-fils de Joseph et de Louise Henriette de Saint-Etienne de Carmaing.)

[1421] *Archives Villette,* liasse 115, acte 77, Boupierre, notaire à Chalabre.
[1422] *Archives Villette,* liasse 115, acte 419.
[1423] *Archives Villette,* liasse
[1424] *Archives Villette,* liasse 109, acte 45.
[1425] *Archives Villette,* liasse 115, acte 33.
[1426] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.523
[1427] *Archives Villette,* liasse 115, acte 34.
[1428] AD.HG 3 E 11861, Pratviel, notaire.
[1429] AD. Gers Vergès I 1204, François Peyre, notaire.

II-2
Seigneurs de Montagut ou Montégut

L'auteur de cette branche, Pierre Jacques de Saint-Etienne et de Carmaing, était fils d'Henri de Saint-Etienne, seigneur de La Pomarède, et de Marguerite de Benque.

V noble **Pierre Jacques de SAINT-ETIENNE et de CARMAING.**
Il reçut, le 21 janvier 1622, une donation de sa mère Marguerite de Benque, veuve, après le décès de Louis de Benque, seigneur de Sajas, son frère[1430].
Le 14 mai 1631 fut passé un contrat portant garantie de laz somme de 1 700 livres, entre Pierre Jacques de Saint-Etienne, seigneur de Montagut, et Henri de Saint-Etienne, seigneur de La Pomarède, son frère[1431].
Pierre de Saint-Etienne, seigneur de Montagut ou Montégut (peut-être Montégut-Bourjac venant de sa mère) et de La Pomarède, donataire de Marguerite de Benque, dame de La Pomarède, sa mère, pour raison des droits qu'elle avait sur les biens de Louis de Benque, seigneur de Sajas, son frère, nomma procureur, le 22 avril 1638, sa mère, étant au service du roi et conduisant sa compagnie[1432].
Frère Alexandre de Benque, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, donna, le 2 juin 1656, à Pierre Jacques de Saint-Etienne, sieur de Montégut, son neveu, habitant Revel en Lauragais, tous les biens de feu Louis de Benque, seigneur de Sajas, son frère[1433] ; une sentence du 20 juin 1642 nomme Pierre Jacques de Saint-Etienne dans un procès contre Henri de Saint-Etienne de La Pomarède[1434].
Le représentant de Pierre Jacques de Saint-Etienne, sieur de *Montaigut,* donna un reçu le 13 janvierr 1658, à Guillaume de Saint-Etienne de La Pomarède[1435].
Pierre Jacques de Saint-Etienne, seigneur de Montagut fit une vente en 1668 à Marc Antoine de *Variedi,* habitant Saint-Félix[1436]. Le 20 juin 1672 fut prononcée une sentence dans un procès entre Pierre Jacques de Saint-Etienne et Henri de Saint-Etienne, seigneur de La Pomarède, son frère, à la suite d'un don de 4 500 livres fait à Pierre Jacques par Marguerite de Benque, sa mère[1437].
Il mourut avant le 19 novembre 1677, date du contrat de mariage de son fils Alexandre avec Isabeau de Marion,
Il avait, épousé par contrat filiatif du 7 août 1643, **Louise de LASSET,** fille de noble François Annibal de LASSET, seigneur de *Myanne* (La Mijanne), et de Toinette de COUDERC *et d'ANTUGNAC*, le futur était assisté de François de Bedos, son beau-frère, la demoiselle de Couderc donna à la demoiselle de Lasset, sa fille, le fief qu'elle avait au lieu de Lauran, comme dot de 7.500 livres, la demoiselle Marguerite de Benque, agréant le mariage, donna au

[1430] AD.HG Reg. Ins 22
[1431] *Archives Villette,* liasse 109, acte 68.
[1432] AD.HG 3 E 16695 Noé
[1433] AD.HG Reg. Ins 29bis
[1434] *Archives Villette,* liasse 115, pièce 46.
[1435] *Archives Villette,* liasse 115, acte 471, Jacques Lanabre, notaire à Castres.
[1436] AD.HG 3[E] 18755 Saint-Félix-Lauragais
[1437] *Archives Villette,* liasse 115, acte 237 et acte 339.

sieur de Montagut la somme de 4 500 livres[1438]. La mère de la mariée fut dite, dans ce contrat, Toinette de Couderc et d'Antugnac, elle pourrait être, par la chronologie, Antoinette de Couderc, fille de François de Couderc et de Thurin, seigneur d'Antugnac, Montgaillard, et de Constance de Montesquieu, épousée par contrat du 7 décembre 1592, mais Hubert de Vergnette la dit fille de Louis Couderc et de Jeanne d'Artigue, ayant épousé par contrat du 1er septembre 1603, à Pomas François Annibal de Lasset de La Mijane, conseiller au sénéchal de Castelnaudary[1439].
Ils eurent :

6.1 François Alexandre **Annibal de SAINT-ETIENNE.**
Un acte du 2 juillet 1682 pour Alexandre Annibal de Saint-Etienne mentionne Marguerite de Benque et Henri de Saint-Etienne, seigneur de La Pomarède, mère et fils, et Guillaume, fils d'Henri[1440].
François Alexandre Annibal de Saint-Etienne assigna le 10 août 1682 Guillaume de Saint-Etienne de Caraman, baron de La Pomarède[1441].
Le 29 octobre 1682, fut passée une transaction entre le sieur François Annibal de Saint-Etienne, son frère Annibal et les consuls de Revel[1442].
François Annibal de Saint-Etienne, abbé, habitant Revel, fit une donation de 2 200 livres, le 8 juin 1700 ; à Guiillaume de Saint-Etienne[1443].

6.2 Alexandre de SAINT-ETIENNE, seigneur de Montagut et de Béziat
En 1650 eut lieu une enquête pour les preuves de noblesse d'Alexandre de Saint-Etienne, fils de Perre Jacques, avec réception dudit ordre le 6 avril 1657, l'une des deux dates doit être erronée[1444].
Le 29 juillet 1682 Alexandre de Saint-Etienne, fils aîné (sic) de feu Pierre Jacques de Saint-Etienne, seigneur de Montagut, était en procès contre Antoine de *Tirany,* conseiller à Toulouse[1445].
Habitant Revel, il avait épousé, par contrat filiatif du 19 *novembre* (alias septembre, confusion fréquente, ou bien il y eut un pacte suivi d'un contrat) 1677, **Isabeau de MARION,** veuve de Pierre Paul de Galinier, fille de Me Pierre de MARION, docteur et avocat, conseiller en la cour de parlement de Toulouse, et d'Isabeau de GAYRAUD, le futur fut assisté de noble François Annibal de Saint-Etienne, son frère aîné, la future, assistée de François Roch de Marion, son frère et de Françoise de Marion,

[1438] AD. Aude B 1993, Jules Valles, notaire
[1439] Hubert de Vergnette, *op.cit.,* t.2, p.293, se référant à AD. Aude B 24, Bernard Gally, notaire de Carcassonne, cet auteur indique leur fille Marguerite de Lasset qui épousa Pierre de Bedos (qui doit correspondre à François de Bedos, beau-frère de Pierre Jacques de Saint-Etienne), mais n'indique pas leur fille Antoinette.
[1440] *Archives Villette,* liasse 115, acte 81.
[1441] *Archives Villette,* liasse 115, acte 84, la raison de l'assignation n'est pas mentonnée.
[1442] *Archives Villette,* liasse 109, acte 67.
[1443] *Archives Villette,* liasse 115, acte 403, Boissadet, notaire à Toulouse.
[1444] *Archives Villette,* liasse 109.
[1445] *Archives Villette,* liasse 115, acte 82.

veuve de noble Jean François d'Auberjon, seigneur de La Chevalinière, sa tante, se constitua 4 000 livres[1446], la mariée était veuve de Paul Galinier (supra.)

Les tables BMS de Revel (1630-1773) où habitaient Pierre Jacques de Saint-Etienne en 1656 puis son fils Alexandre en 1677 ne font pas apparaître de Saint-Etienne.

On cite ensuite Alexandre de SAINT-ETIENNE et de CARMAING qui épousa à Algans (Tarn), le 18 octobre 1711, Anne de *MONTESQUIOU*[1447] (MONTESQUIEU) ; le 7 août 1715 Anne de Montesquieu de Sainte-Colombe, veuve d'Alexandre de Saint-Etienne, décédé le 30 juillet 1715[1448].

II-3
Seigneurs de La Frayssinette

L'auteur de cette branche, Pierre de La Frayssinette, était fils de Pierre de Saint-Etienne, seigneur de Saint-André, et d'Anne de Drot, sa seconde épouse.

III Pierre de SAINT-ETIENNE, seigneur de La Frayssinette (dans la baronnie de Lanta), coseigneur de Lanta (Haute-Garonne.)
Il fut secrétaire du roi, premier audiencier de la Chancellerie.
En 1577, Charles de Hunaud, seigneur et baron de Lanta, fut procureur de noble Pierre de Saint-Pierre, seigneur direct[1449] (de Lanta)
Il fut cité, en 1580, comme notaire et secrétaire du Roi, Maison et Couronne de France dans un acte avec Charles de Hunaud[1450]. En 1583, M. Me Pierre de Saint-Etienne, secrétaire du roi et premier audiencier en sa chancellerie, souscrivit une obligation[1451]. L'année suivante, étant en procès contre Charles de Hunaud, seigneur et baron de Lanta, il s'obligea pour la 24ème partie de la seigneurie de Lanta[1452].
Il acheta un bien, en *1564* (1584), à Raymonde Durand, veuve de M. Jean Papus, licencié, de Toulouse et reçut, la même année, une reconnaissance de dette de Claire de Montbel veuve de noble Guillaume Roques, seigneur de Borie Blanque, au nom de ses enfants[1453].
En 1597, M. Me Pierre de Saint-Etienne, audiencier en la chancellerie de Toulouse, fut cité pour la 24ème partie de la baronnie de Lanta, pour une saisie faite sur une maison appartenant aux héritiers d'Odet de Hunaud, seigneur et baron de Lanta[1454].
Jeanne de Hunaud, veuve de Michel de Custos, seigneur de Maureville, fut assignée, le 9 juin 1603, à la requête de M.Me Pierre de Saint-Etienne, audiencier en la chancellerie de Toulouse, seigneur et baron pour la 24ème partie de Lanta, il fut précisé qu'elle n'était pas

[1446] AD. Aude B 2003, François Germain Sirvet, notaire de Fanjeaux ; *Archives Villette,* liasse 109, acte 57, contrat passé devant Hélie Roberti, notaire de Sorèze.
[1447] Maurice Vuillier, se référant à RP. Algans ; cet acte n'est pas disponible en ligne.
[1448] *Archives Villette,* liasse 115, acte 181.
[1449] AD.HG 3 E 13672 Lanta
[1450] AD.HG B 84
[1451] AD.HG 3 E 10052 Lanta
[1452] AD.HG 3 E 10053 Lanta
[1453] AD.HG 3 E 2631 Celeri, notaire à Toulouse
[1454] AD.HG B 13680 Lanta

héritière ni usufruitière de feus Charles et Odet de Hunaud, seigneurs et barons de Lanta, ses frères[1455].
Selon un extrait des registres du parlement de Toulouse, du 10 mai 1612, relatif un différend, furent nommés, Pierre de Saint-Etienne, seigneur de La Frayssinette, Marguerite de Benque, Gabriel de Montfaucon, seigneur de Rogles, et Isabeau de Bellissen, son épouse, et Pierre du Faur, sieur de Ricart[1456].
Pierre de Saint-Etienne avait épousé, le 10 décembre 1580, par contrat du 13 novembre 1580, **Jeanne de FORES,** fille de feu Thomas de FORES, conseiller au parlement de Toulouse, et de Marie ROBIN, la future était dotée de 2 000 écus[1457], la mariée était veuve de Germain Hélie de La Cassaigne, conseiller au Parlement[1458].
Ils eurent[1459] :

4.1 Jean Jacques de SAINT-ETIENNE.
Il doit être Jacques de Saint-Etienne, seigneur d'Aubaresses.qui suit.
En 1583, noble Jacques de Saint-Etienne, seigneur d'Aubaresses, reconnut une dette, puis, en 1604, il passa un contrat de lauzime[1460].
Noble Jacques de Saint-Etienne, seigneur d'Aubarasses, testa le 22 juillet 1614, instituant héritier universel son neveu Jacques de Saint-Etienne, seigneur de La Frayssinette[1461].

4.2 Bourguine de SAINT-ETIENNE.
Née le 3 juillet 1584, elle mourut en 1631, selon une donation du 22 avril 1631 de son mari Denis de Busquet à son plus jeune fils Pierre de Busquet[1462].
Elle avait épousé, par contrat filiatif du 28 juin 1607, étant dotée de 6 000 livres, M. Me **Denis de BUSQUET,** docteur et avocat fils de M. Me Jean de BUSQUET, conseiller du roi, juge de Villeneuve, et de Marguerite de SOLIER[1463]
Claire de Busquet, fille de Denis de Busquet, seigneur de Monceau, capitoul, conseiller du roi, maître des Eaux et Forêts, et de Bourguine de Saint-Etienne, épousa en 1629, François de Tournemire, seigneur de Rachac, fils de Raymond de Tournemire, seigneur de Pouze, et de Gabrielle de Gense[1464].

4.3 Jacques de SAINT-ETIENNE, qui suit.

4.4 Anne de SAINT-ETIENNE.

[1455] AD.HG B 13682 Lanta.
[1456] *Archives Villette,* liasse 115, acte 313.
[1457] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 232 se référant à AD.HG GG 28 pour le mariage et AD.HG 3 E 2626 A. Celeri, notaire, pour le contrat
[1458] Hubert de Vergnette, *op.cit.,* II, p. 118, se référant à Céleri, notaire à Toulouse.
[1459] André Navelle, *op.cit.,* IX, qui indique les dates de naissance ou de baptême
[1460] AD.HG 3 E 20234 Loubens Lauragais (acte de 1583) ; AD.HG 3 E 17161 Caraman (acte de 1604)
[1461] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 230 se référant à 112 H XIII ; *Archives Villette,* liasse 109, acte 16.
[1462] AD.HG Reg. Ins 25
[1463] AD.HG 2631 Celeri, notaire à Toulouse
[1464] Jacques de Roquemaurel, *Famille Gense*

Elle fut baptisée le 8 juillet 1589.
Elle épousa, par contrat filiatif du 19 juillet 1613, dotée de 6 000 livres, **Jacques d'ESTOUPIGNAN,** docteur et avocat en la Cour, fils de feu Bernard d'Estoupignan, docteur et avocat en la Cour, et de Marguerite de Montmurat[1465]

4.5 Guillaume de SAINT-ETIENNE.
Baptisé le 28 avril 1592, on ignore sa destinée.

IV Jacques de SAINT-ETIENNE, seigneur d'Aubaresses et de la 24ème partie de Lanta, puis seigneur de La Frayssinette.
Baptisé le 8 décembre 1586, il fut docteur et avocat en la Cour.
Il fut institué héritier universel par son oncle homonyme selon un acte disant que noble Jacques de Saint-Etienne, seigneur d'Aubarasses, testa le 22 juillet 1614, instituant héritier universel son neveu Jacques de Saint-Etienne, seigneur de La Frayssinette[1466]. André Navelle écrit que le testateur était issu du premier ou du second lit de Pierre de Saint-Etienne, seigneur de Saint-André, d'Aubaresses (beau-frère de Jean de Bernuy, venu aussi de Burgos, tel que cela apparaît dans un acte de février 1527),
Jacques de Saint-Etienne, docteur et avocat en la Cour, seigneur d'Aubaresses et de la 24ème partie de Lanta, fut requis, le 30 octobre 1624, par Jean de Bazon, seigneur et baron de Lanta et de La Bernède, pour prêter serment aux consuls de Lanta[1467].
En 1636, noble Jean de Roques, seigneur de Sauzens, et Jean de Mons, sieur de Marselane, étaient en procès contre Jacques de Saint-Etienne, docteur et avocat en la Cour, seigneur de La Frayssinette et d'Aubaresses, et noble Etienne de Gaston, seigneur de Cambiac, à cause des grands-parents et des alliances que le sieur de La Frayssinette avait au parlement de Toulouse, nommant M. Me Etienne de Marmiesse et de Comorre, conseiller au Parlement, son beau-frère, frère de la femme du sieur de La Frayssinette, et le sieur de Comorre pour avoir épousé une sœur de la femme du sieur de La Frayssinette, Monsieur de Melet, connu pour être beau-père en premières noces du sieur de La Frayssinette, etc.[1468]
Cet acte, qui fait apparaître Jacques de Saint-Etienne et Etienne de Gaston, seigneur de Cambiac, liés dans une procédure, est à rapprocher de celui du 30 mars 1637 faisant apparaître feue Marguerite de Gaston, veuve de feu M. de Saint-Etienne, sœur d'Etienne de Gaston, seigneur de Cambiac[1469] et celui de 1671 mentionnant un héritier de feue Marguerite de Gaston, veuve de feu noble Jacques de Saint-Etienne[1470]. Les données disponibles ne permettent pas de rattacher ce dernier Jacques de Saint-Etienne.
Jacques de Saint-Etienne, seigneur d'Aubaresses, avait épousé, en premières noces, le 24 février 1615, **Anne Gilette de MELET,** baptisée le 23 août 1594, fille de Guillaume de MELET, conseiller au Parlement et de Charlotte de MALRAS[1471].

[1465] AD. Aude B 1987 ; AD.HG 3 E 2631, Celeri, notaire à Toulouse
[1466] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 230 se référant à 112 H XIII ; *Archives Villette,* liasse 109, acte 16.
[1467] AD.HG 3 E 13687 Lanta
[1468] AD.HG 3 E 17306 Auriac
[1469] AD.HG 3 E 8439 Gardouch
[1470] AD.HG 3 E 17159 Caraman
[1471] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.232

Il avait épousé, en secondes noces, le 11 février 1632, **Jeanne de MARMIESSE,** née le 8 mai 1611, fille de Pierre MARMIESSE, avocat, et de Cécile de LAVIT[1472].
Jeanne de Marmiesse, veuve de Jacques de Saint-Etienne, seigneur de La Frayssinette et des Aubaresses, fut citée, le 28 février 1650, avec Bertrand de Saint-Etienne, seigneur du lieu d'Aubaresses, en qualité de seigneur du lieu d'Aubaresses, par contrat du 2 mars 1649, par contrat reçu Serroy, notaire de Toulouse[1473], acte incomplet, Bertrand de Saint-Etienne était fils de Jeanne de Marmiesse. Jeanne de Marmiesse, veuve de Jacques de Saint-Etienne fut citée dans un jugement en 1679[1474].
Enfants du premier lit[1475] :

5.1 Jeanne de SAINT-ETIENNE, née le 7 février 1616.

5.2 Rose de SAINT-ETIENNE, née le 9 avril 1617, elle mourut le 25 juin 1618.

5.3 Marie Bourguine de SAINT-ETIENNE, née le 29 juin 1621.

5.4 Anne de SAINT-ETIENNE, née le 21 juillet 1622.

5.5 Jeanne de SAINT-ETIENNE, née le 19 juillet 1623.

5.6 Guillaume de SAINT-ETIENNE, qui suit.

5.7 Marie de SAINT-ETIENNE, née le 2 octobre 1627.

Enfants du second lit :

5.8 Jacqueline de SAINT-ETIENNE.
Née le 9 janvier 1634, elle mourut le 26 novembre 1688.
Elle avait épousé, le 28 juillet 1654, par contrat du 15 juillet 1654, **François de CHAUBARD,** écuyer, seigneur de Frayssinette, qui fit un codicille le 8 août 1715, d'où postérité.

5.10 Marie de SAINT-ETIENNE, née le 27 novembre 1638.

5.11 Bertrand de SAINT-ETIENNE, qui suivra.

5.12, 13 et 14, trois Marie de SAINT-ETIENNE, nées les 3 juin 1642, 30 novembre 1643 et 26 février 1645.

[1472] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 232
[1473] AD.HG 3 E 136946 Lanta
[1474] *Archives Villette,* liasse 115, acte 194.
[1475] André Navelle, *op.cit.,* IX, pp.232-233 qui indique les dates de naissance et parfois de décès, pour les enfants du premier et du second lit.

V Guillaume de SAINT-ETIENNE, seigneur de La Frayssinette.
Né le 10 octobre 1624, il testa le 8 août 1669 et mourut le 4 septembre suivant laissant 5 enfants[1476].
Guillaume de SAINT-ETIENNE, seigneur de La Frayssinette, avait épousé, le 31 décembre 1645, à La Dalbade, après un contrat du 24 décembre de la même année, **Jeanne Marie d'AURE,** née le 25 août 1626, fille de Pierre d'AURE, seigneur de Lias, docteur et avocat, et de Jeanne de *SAINT-BLANCAT*[1477], sa seconde épouse, ce contrat, indiquant les mêmes données, fut insinué le 24 novembre 1661[1478].
La destinée de leurs enfants n'est pas connue.

***

Vbis Bertrand de SAINT-ETIENNE, seigneur d'Aubaresses.
Il naquit le 16 mars 1641.
Il épousa **Anne de SAINT-FELIX,** qui mourut le 29 octobre 1698[1479]. Elle était fille de Claude de SAINT-FELIX, seigneur d'Aiguesvives et de Couladère, et de Germaine de BICHEBOIS[1480].
Ils eurent :

Jacquette de SAINT-ETIENNE.
Elle épousa, le 27 mai 1697, **Jean Melchior du LAC et d'AURE,** seigneur de Montbert[1481].

II-4
Personnes isolées

11 août 1580 Charles de Saint-Etienne épouse Foy de Bajuly, veuve de Bertrand de Baulat, épousé en 1564, fille de Pierre Bajuly, banquier et de Jammette Barravy[1482].

1609 Arbitrage entre Arnaud Nostens et delle Marie de Saint-Etienne, son épouse

1614 Gaillard de Saint-Etienne d'Audinac, cité dans un différend avec Roger de Lapasse[1483]

Douillac, révision le 10 juillet 2025
Jacques de ROQUEMAUREL

[1476] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.233
[1477] André Navelle, *op. cit.* IX, pp.232-233, Bouzeran, notaire pour le contrat ; RP. La Daurade GG 110 indique le mariage le 31 décembre 1645
[1478] AD.HG Reg. Ins 30
[1479] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 233
[1480] Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 97
[1481] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 233 se référant à AD.HG GG 276
[1482] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.262
[1483] Abbé Samias, *Notes,* déposées à la bibliothèque municipale de Saint-Girons

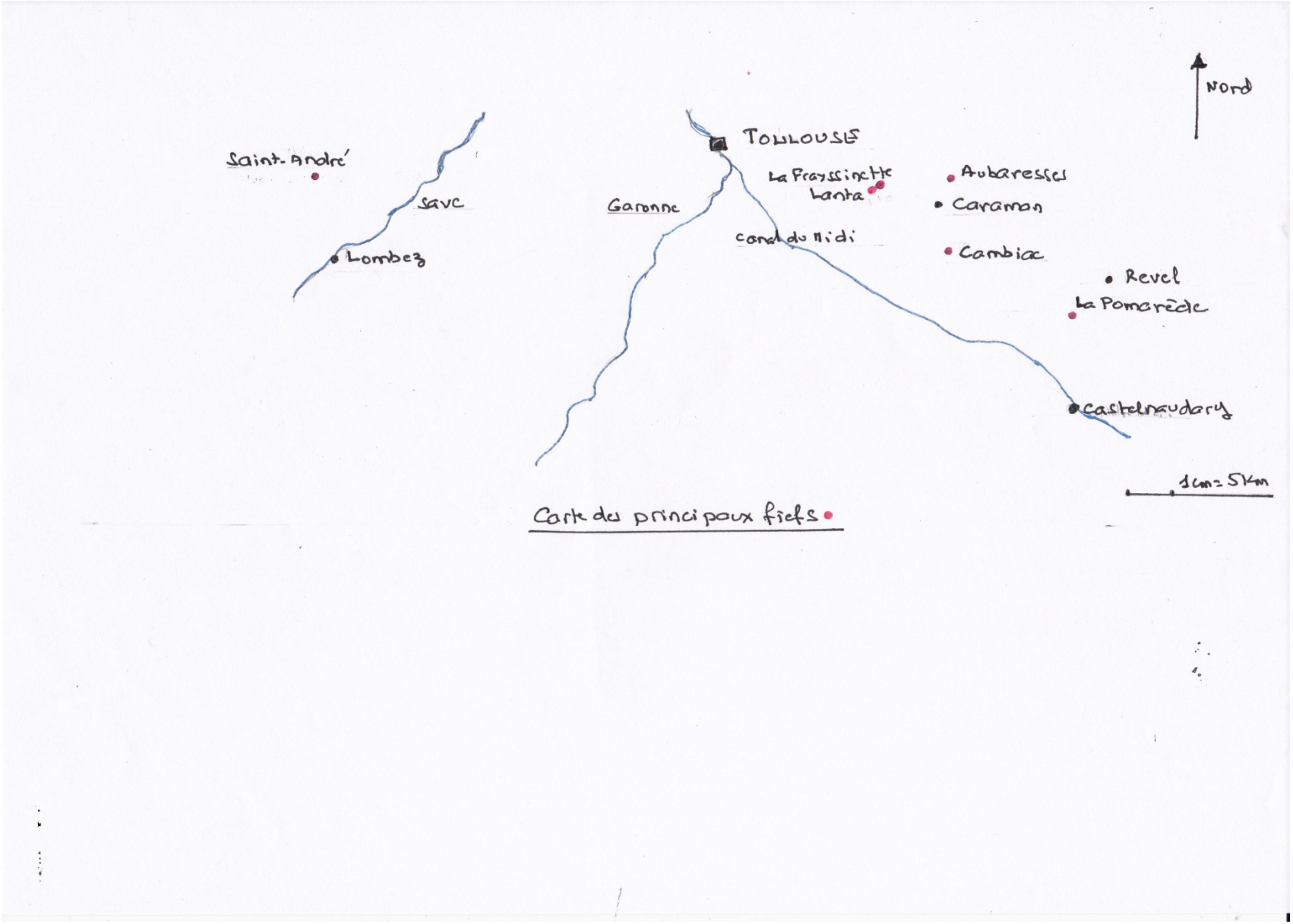

Carte des principaux fiefs.

Famille de SAINT-LARY

I Premiers degrés **p.229**

II Seigneurs de Bellegarde **p.234**

III Seigneurs de Saintrailles **p.246**

IV Seigneurs de Montastruc, Frontignan **p.250**

V Personnes isolées **p.254**

La généalogie de cette famille a été établie par le Père Anselme, reprise par La Chesnaye-Desbois et d'autres[1484], le document qui suit la complète avec des actes trouvés par Maurice Vuillier et d'autres sources.
Cette famille qui tient son nom de la terre de Saint-Lary, dans le comté de Comminges (qui doit être Saint-Lary-Boujean, en Haute-Garonne, car cette terre était une baronnie et que le comte de Comminges y possédait en 1774 château et dépendances[1485], sachant que le baron de Saint-Lary était alors Bernard de Comminges, arrière-petit-fils de Paul de Comminges qui avait hérité de cette terre de sa grand-mère Anne de Saint-Lary, dernière de sa branche, est connue dès le 13ème siècle, la filiation suivie est établie depuis la fin du 15ème siècle.
Elle portait : « d'azur au lion couronné d'or. »

I
Premiers degrès

I Jean de SAINT-LARY, seigneur de Gensac, Montgros (peut-être Montgras, à 5 km de Monblanc, Gers), Montblanc (Boulogne-sur-Gesse ou Monblanc, à 5 km de Samatan, Gers, selon les sources), Montastruc (-Savès, à 9 km au nord du Fousseret, Haute-Garonne) et Frontignan (-Savès, à 6 km à l'est de L'Isle-Jourdain, Haute-Garonne) en partie.
Il testa le 1er avril 1485, instituant héritier son fils Jean.

II Jean II de SAINT-LARY, seigneur de Gensac, Montgros, Montblanc (Monblanc), etc.
Il ne vivait plus en 1498.
Il avait épousé, en premières noces, **Jeanne de BENQUE**
Il avait épousé, en secondes noces, **Jeanne de BEON.**
En 1491, Jeanne de Béon, au lieu de Montblanc, femme de Jean de Saint-Lary, seigneur de Saint-Lary, reçut 90 livres de son neveu Bernard de Béon[1486].
De sa première union Jean II de Saint-Lary avait eu :

3.1 Jean III de SAINT-LARY, qui suit.

Enfants de la première ou de la seconde union :

3.2 Gabrielle (alias Gaillardine) de SAINT-LARY.
Elle épousa **Carbon, seigneur de MONT**

3.3 Jeanne de SAINT-LARY.

[1484] Pére Anselme, *Histoire généalogique et historique de la maison royale de France,* t.IV, pp.-295-308, les données qui ne sont pas référencées dans ce document proviennent de cette source ; François Aubert de La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse,* t.18 qui a repris les données du père Anselme; sous forme d'un tableau par André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* t.IX, p.248 ; sur internet par Etienne Pattou, se référant principalement à La Chesnaye-Desbois, reprenant les mêmes erreurs et omissions..
[1485] *Le patrimoine des communes de la Haute-Garonne,* Éditions Flohic, septembre 2000, t.I, 395
[1486] AD. Gers Vergès I 435

Elle épousa, (par contrat peut-être en 1489), **Jean de LA TOUR,** seigneur de Latour (actuellement Latoue, à 3 km d'Aulon, Haute-Garonne), Lieux (actuellement Liéoux, à 4 km de Latoue), fils d'Arnaud de LATOUR, seigneur de Lieux, coseigneur de Latou (Latour), et d'Aliénor d'ORBESSAN (mariés par contrat du 16 juin 1460[1487]) ; Arnaud de La Tour, seigneur de Lieux et de Latour, testa le 14 février 1506, instituant héritier son fils Jean de La Tour marié à noble de Saint-Lary, du lieu de Samatan[1488].

Enfants du second lit :

3.4 Raymond de SAINT-LARY, auteur de la branche des seigneurs de Bellegarde.

Maurice Vuillier ajoute sans en fournir la preuve :

Jeanne de Saint-Lary.

Elle aurait épousé Blaise de Pardaillan**,** seigneur de La Mothe Gondrin (Gers), fils de Pierre de Pardaillan, seigneur de La Mothe Gondrin, et d'Agnès d'Armagnac, sa première épouse, il fut assassiné, en 1562, à Valence, d'où postérité[1489].

III Jean III de SAINT-LARY, seigneur de Saint-Lary, Montblanc.

Il transigea, le 1er mars 1498, avec son frère Raymond sur le partage des biens de leur père, il eut Saint-Lary, Montblanc et le moulin de la Mothe en Samatan, qui était alors en litige entre lui et Bernard de Savères. Il fut réintégré, le 4 mai 1498, en la possession du moulin de La Mothe, en la juridiction de Samatan[1490].

Jean de Saint-Lary donna, en 1503, aveu de ses terres au sénéchal de Toulouse, fit un bail emphytéotique, le 22 mai 1514, avec les consuls et habitants de Saint-Lary, vivait en 1516[1491], et mourut très probablement avant le 28 mars 1536, date d'une procuration de son fils François de Saint-Lary, seigneur de Montblanc, à sa mère Cébélie d'Ornezan[1492].

Il avait épousé **Cébélie** (**Sibylle) d'ORNEZAN,** fille de Jean d'ORNEZAN, chevalier, seigneur de Saint-Blancard (Gers), Ciadoux, et de Béatrix de MAULEON[1493]. Sibylle d'Ornezan, nommant son mari et son père donna, le 20 juin 1491, une quittance de dot à son beau-père[1494]. Elle testa le 27 mars 1541, faisant des legs à ses filles Jeanne de Saint-Lary, femme de Jean de Vize, seigneur de Sajas, Jammette de Saint-Lary, demoiselle de Montblanc,

---

[1487] Preuves de noblesse de Charles de La Tour, en décembre 1666 (AD. Gers Vergès I 1989 n°11335, qui mentionne la date du 16 juin 1549, qui est une date d'expédition, Lannes, notaire de Saint-Frajou ; AD. Gers Vergès I sup 334, indique ce contrat avec la date d'expédition et précise que Jeanne de Saint-Lary était fille de Jean de Saint-Lary et de Jeanne de Benque, ce qui est peut-être une interprétation.

[1488] AD. Gers Vergès I 1980 (11331)

[1489] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Pardaillan,* Novembre 2001 ; reprenant des données du Père Anselme quui ne nomme pas l'épouse de Blaise de Pardaillan.

[1490] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 247, produisant AD.HG B 10

[1491] Père Anselme, *op.cit.* IV, p. 308

[1492] AD.HG 3 E 5163 Lobeyrie, notaire, acte produit par André Navelle

[1493] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Ornezan,* produisant la preuve.

[1494] AD. Gers Vergès I 2703

à N…de Saint-Lary, demoiselle de Goyrans, à Rose de Saint-Lary, religieuse et à Isabel de Saint-Lary, instituant héritier son fils François de Saint-Lary[1495].
Ils eurent :

4.1 François de SAINT-LARY, qui suit.

4.2 Catherine de SAINT-LARY.
Nommant son père, Jean de Saint-Lary, seigneur de Montblanc, elle épousa, par contrat du 24 septembre 1517, étant dotée de 2 000 livres, **Jean de SAINT-PASTOU,** seigneur de Mane, Bonrepos (en Péguilhan, Haute-Garonne), Saint-Ferréol[1496] (à 3 km de Pégilhan), fils de Bertrand de SAINT-PASTOU, seigneur de Mane, Bonrepos, Saint-Ferréol, il mourut dès 1534, d'où postérité[1497].

4.3 Jeanne de SAINT-LARY.
Légataire de sa mère dans son testament du 27 mars 1541, elle fut dite feue le 15 janvier 1576, selon des lettres d'Hugues de Cazaux, chevalier, seigneur de Laran, reconnaissant avoir reçu la somme de 5 000 livres de Françoise de Vize, sa femme, par les mains d'Anne d'Ozon, mère et administratrice de Jean de Vize, seigneur de Sajas, héritier de feue Jeanne de Saint-Lary[1498], sa grand-mère.
Elle avait épousé, par contrat du 2 juin 1509, **Jean de VIZE,** coseigneur de Sajas (à 8 km de Rieumes, Haute-Garonne), était présent Raymond de Saint-Lary, seigneur de Montastruc, son oncle[1499], fils de Jean de VIZE, coseigneur de Sajas[1500].
Jean de Vize fut cité dans les montres de la compagnie de Lescun, à Crémone, le 27 janvier 1521 et à Castres le 21 juillet 1525[1501].
Il dénombra Sajas le 28 octobre 1540 et en 1550[1502], puis, en 1551, il dénombra pour la terre et seigneurie de Sajas, avec justice basse, maison, garenne, vigne, métairie dite les Campasses, plus un terroir de Boussenac, avec justice haute, moyenne et basse, plus la seigneurie de Mourelle avec justice haute, moyenne et basse, plus la seigneurie de *Verlenx*, avec justice haute, moyenne et basse[1503].
Ils eurent 6 enfants, dont Marguerite de Vize, qui épousa Raymond de La Tour, seigneur de Lieux, fils de Jean de La Tour, seigneur de Latou et de Lieux et de Jeanne de Saint-Lary[1504], supra.

4.4 Anne ou Agnès de SAINT-LARY.,

[1495] Père Anselme, *op.cit.,* IV, p. 304 ; ce testament figurai dans les archives du château de Saint-Blancard
[1496] AD. Gers Vergès I 3168 n°1690 ; Père Anselme dit qu'elle renonça à tous ses droits en faveur de son père le 24 septembre 1516, il y a peut-être une confusion de date entre 1516 et 1517.
[1497] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Saint-Pastou,* produisant les preuves
[1498] AD. Gers Vergès I 824 n°6347
[1499] Ce mariage indiqué par le père Anselme est rappelé par Blaise de Monluc, *Commentaires,* La Pléiade, 1964, p.864, note 4 qui précise la carrière de Jean de Vize.
[1500] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Vize,* produisant la preuve.
[1501] Blaise de Monluc, *Commentaires,* La Pléiade, 1964, p.864
[1502] AM. Toulouse II 154
[1503] B.M. Toulouse Ms 635
[1504] André Navelle, *op.cit.,* VI, p.147

Le 9 septembre 1543, Jean et François de Goyrans vendirent la métairie noble de Sauvolles, pour eux et leur mère, Anne de Saint-Lary[1505].
Elle avait épousé, par pactes du 11 juin 1511, **Savary de GOYRANS,** seigneur de Goyrans[1506], capitoul, fils de feu Arnaud de GOYRANS, seigneur de Goyrans (Haute-Garonne), capitoul en 1471, et de feue Marguerite de PUYBUSQUE ; il mourut entre le 29 septembre 1541, date d'un codicille, et mai 1543, d'où postérité[1507].
Leur fils Jean de Goyrans épousa, par contrat filiatif du 4 juin 1549, Marguerite de La Jugie, fille de Jean Germain de La Jugie, seigneur baron de Rieux, La Rivière, Alzonne, et d'Antoinette d'Oraison[1508].

4.5 Isabelle de SAINT-LARY.
Elle fut légataire de sa mère par son testament du 27 mars 1541
C'est probablement elle qui reconnut une dette de 12 livres le 23 février 1545[1509].
Elle avait épousé **N…du PRE**[1510].

4.6 Jammette de SAINT-LARY.
Légataire de sa mère par son testament du 27 mars 1541, elle testa le 22 mai 1545[1511].

4.7 Rose de SAINT-LARY.
Religieuse, elle fut légataire de sa mère par son testament du 27 mars 1541.
Une homonyme, sauf si la date d'entrée est erronée, fut reçue religieuse à l'abbaye de la Lum-Dieu à Fabas le 25 mars 1587 et mourut le 22 août 1593[1512].

IV François de SAINT-LARY, seigneur de Saint-Lary, Montblanc.
Le 28 mars 1536, François de Saint-Lary, seigneur de Montblanc, donna une procuration à sa mère Cébélie d'Ornezan pour gérer ses biens pendant son absence car il partait à la guerre, cette procuration citai également Bernard d'Ornezan, évêque de Lombez, Savary de Goyrans, beau-frère de François de Saint-Lary et Jean de Vize, seigneur de Sajas[1513].
Il testa le 11 avril 1555, étant homme d'armes de la compagnie du roi de Navarre, laissant à Jeannette (Jammette ?) de Saint-Lary, sa sœur, 4 bordes ou métairies suivant une cession passée entre eux, nommant sa femme, Françoise de Comminges, à qui il laissait la jouissance de ses biens, suivant leur contrat de mariage, instituant héritier universel sa fille Annette de Saint-Lary, suivant son contrat de mariage passé avec Pierre de Montclar, son mari, nommant exécuteurs Arnaud Jean de Lambès, sieur de Savignac, et François de Goyrans, seigneur de Goyrans[1514].

[1505] André Navelle, *op.cit.,* V, p.95, produisant AD.HG 3 E 5203 Lobeyrie, notaire
[1506] AD.HG E 388 Bartholomé Abbadie, notaire de Muret
[1507] André Navelle, *op.cit.,* V, pp.92-95, produisant les preuves
[1508] AD.HG 3 E 10242
[1509] AD. Gers 3 E 7863 Lombès
[1510] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 248
[1511] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.248
[1512] Comte Odet de La Hitte, *Revue de Gascogne,* 1881, L'abbaye de la Lum-Dieu de Fabas, p.422
[1513] AD.HG 3 E 5163 Lobeyrie, notaire, acte produit par André Navelle
[1514] AD.HG 35 J 4, Jean Salvet, notaire de Samatan

Il avait épousé, par contrat en septembre 1524, **Françoise de COMMINGES,** fille de Raymond de COMMINGES, seigneur de Roquefort, et de Catherine Roger de COMMINGES[1515], sa première épouse (mariés par contrat en 1497[1516].)
Françoise de Comminges plaida, en 1574, après la mort de son mari, contre Guillaume, vicomte de Joyeuse, maréchal de France, au sujet de la succession de ses parents, dont elle était cohéritière et dont ce maréchal se prétendait créancier.
Françoise de Comminges, veuve de François de Saint-Lary, fit une donation, le 1er avril 1585, à Roger de Comminges[1517], son petit-fils.
Ils eurent une fille :

Anne de SAINT-LARY.

Anne de Saint-Lary, dame de Montblanc, veuve de Pierre de Montclar, donna, le 1er avril 1585, la place et seigneurie de Saint-Lary à Paul de Comminges, son filleul, fils de Jean Jacques de Comminges et de Françoise de Montclar, sa fille[1518].
Anne de Saint-Lary, dame de Montblanc, testa, veuve, le 19 avril 1590, au château, d'Espaon, donnant à Paul de Comminges, son neveu (petit-fils), deuxième fils de Jean Jacques de Comminges, seigneur et baron de Péguilhan, et de sa fille Françoise de Montclar, la place de Saint-Lary avec justice haute, moyenne et basse, léguant 100 sacs de blé froment à Jean Pierre Adrien de Comminges et à deux autres neveux (petits-fils), léguant ses chaînes d'or, bagues, bracelets et autres joyaux à sa nièce (petite-fille) Françoise de Comminges, disant avoir eu un fils unique, Jean Antoine de Montclar, qui n'avait eu qu'une fille Anne de Montclar, instituant héritière universelle sa fille Françoise de Montclar, femme dudit de Comminges, à charge de rendre son hérédité à son fils aîné Roger de Comminges, son neveu (petit-fils), nommant exécuteurs Pierre de Sérillac et le sieur de Guitaut[1519]. Son fils, Jean Antoine de Montclar, était mort en 1577, il avait épousé Anne de Castelpers, leur fille Anne, vicomtesse de Montclar épousa, en premières noces, par contrat du 1er septembre 1594, Jacques de Voisins, seigneur de Châteauvieux, maréchal de camp, et en secondes noces, par contrat du 24 août 1609, Jean Jacques de Lomagne, seigneur du Claux, sans postérité de ses deux unions[1520].
Anne de Saint-Lary mourut avant le 1er avril 1597, date à laquelle fut cité un procès devant la cour du sénéchal de Quercy qu'elle avait initié contre les héritiers de feu Pierre et Jean Antoine de Montclar, vicomte de Montclar[1521].
Elle avait épousé, par contrat du 22 janvier 1550 (n.st.), **Pierre de MONTCLAR,** vicomte de Montclar (devenu Monclar-de-Quercy, Tarn-et-Garonne), baron de

[1515] AD.HG 35 J 20 ; la branche des seigneurs de Soulan à laquelle appartenait Catherine Roger de Comminges utilisait à l'époque le prénom Roger comme patronyme.
[1516] Jacques de Roquemaurel, *Les comtes de Comminges et leur descendance,* produisant la preuve.
[1517] AD.HG Reg. Ins 1
[1518] AD.HG Reg. Ins 1
[1519] AD.HG 35 J 4 Louis Barbarin, notaire de Samatan
[1520] Jacques de Roquemaurel, *Vicomtes de Montclar,* produisant les preuves,
[1521] AD.HG 35 J 4

Salvagnac (à 9 km de Rabastens, Tarn), fils de Jean, vicomte de MONTCLAR[1522], et de Marguerite de LOMAGNE[1523].
Il était lieutenant au pays de Piémont, le 28 septembre 1554, lors du baptême, à Salvagnac, de son fils Jean Antoine de Montclar[1524] et mourut accidentellement en 1570[1525].

II
Seigneurs de Bellegarde

Raymond de Saint-Lary, auteur de cette branche, était fils de Jean II de Saint-Lary et de sa seconde épouse Jeanne de Béon.

III Raymond de SAINT-LARY, seigneur de Montastruc, Montgros, Frontignan.
Par une transaction avec son frère aîné, Jean III de Saint-Lary, le 1er mars 1498, il eut de la succession de leur père les seigneuries de Montastruc, Montgros, Frontignan et le moulin d'*Aussan*.
Il épousa, par contrat du 7 septembre 1498, **Miramonde de LAGORSAN,** fille unique et héritière de Roger de LAGORSAN, seigneur de Bellegarde[1526] (Gers, à 3 km à l'est de Masseube), à noter que Pierre de Lagorsan, seigneur de Bellegarde, fut présent, le 27 février 1511, au contrat de mariage de Roger de Saint-Jean, seigneur de Soueich, et d'Anne de Noé[1527], et fut cité, le 8 juin 1514, avec Jean de *Saint-Ylaire* (Saint-Lary) et Bernard d'Orbessan, seigneur Labstide-Paumès[1528], il avait épousé, le 11 décembre 1480, Antoinette de La Barthe[1529], d'où une fille Gabrielle de Lagorsan[1530] qui épousa, par contrat du 2 juin 1506, Raymond de Roquelaure, seigneur de Saint-Aubin[1531], la terre de Bellegarde était donc tenue à l'époque par Roger et Pierre de Lagorsan, peut-être frères.
Ils eurent :

4.1 Pierre ou Peyroton de SAINT-LARY, qui suit.

4.2 Jean de SAINT-LARY dit de Montastruc, auteur de la branche des seigneurs de Saintrailles.

4.3 Isabeau de SAINT-LARY.
Elle épousa **Pierre de LA PENNE,** selon le contrat de mariage, le 12 janvier 1559, (v.st., soit 12 janvier 1560, n.st.), de leur fille, Paule de La Penne, avec Barthélemy,

---

[1522] Père Anselme, *op.cit.,* IX, p. 305
[1523] Colonel de Bourdès, *Documents épars,*
[1524] Colonel de Bourdès, *op.cit.*
[1525] Maurice Vuillier, *Les comtes de Toulouse, les Lautrec, les Toulouse-Lautrec,* Septembre 2006
[1526] Père Anselme, *op.cit.,* IV, p. 305
[1527] AD.HG 13 J 108
[1528] AD. Gers I 1982 n°11376
[1529] O'Gilvy, *Nobiliaire de Guienne et Gascogne*
[1530] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Roquelaure,* Mai 2007
[1531] Père Anselme, *op.cit.,* VII, p. 408

seigneur de Mun, en Bigorre, fils d'Odet de Mun[1532], seigneur de Mun, Lugy, Belmont, et de Gabrielle de La Barthe. Pierre de La Penne mourut avant le 12 janvier 1560, date du contrat de mariage de sa fille Paule avec Barthélemy de Mun, cette dernière, dotée de 3 600 livres, fut assistée de Pierre de Saint-Lary, seigneur de Bellegarde, de Jean de Saint-Lary de Montastruc et de Pierre de La Penne, son frère[1533].

On cite, en 1563, Isabeau de Saint-Lary (*de Bellegarde* ?) veuve de Bernard de Mont, de Rivière[1534], peut-être est ce la même, qui épousa, en secondes noces, Bernard de Mont. Leur fils Arnaud Jean de Mont, seigneur de Goudet, épousa Anne de Mauléon, d'où postérité.

En 1566, Isabeau de Saint-Lary, de Rieumes, arrenta un bien à son fils Arnaud de Mont[1535]. Elle fut citée, le 1er août 1568, avec son fils, Arnaud de Mont, marié avec Anne de Mauléon[1536], puis fut dite feue, le 15 septembre 1603, dans un acte mentionnant son fils Jean de Mont, seigneur de Goudet et Montpezat, requérant Philippe Pierre de Mont, comme fils et procureur d'Arnaud Jean de Mont[1537].

4.4 Jeanne de SAINT-LARY.

Jeanne de Saint-Lary, dame de Vignaux, fut citée, pour la dernière fois, le 13 janvier 1580, comme devant 32 sacs de froment à Jean Gaspard d'Ornezan, seigneur de Planes[1538].

Elle avait épousé, par contrat du 29 mai 1522, **Jean d'ORNEZAN,** seigneur de Vignaux (à 3 km au sud-est d'Encausse, Gers), fils de Charles d'ORNEZAN, seigneur de Vignaux, et de Marguerite de TERSAC[1539].

Jean d'Ornezan testa le 2 avril (ou août) 1568, disant être marié avec Jeanne de Saint-Lary qui lui avait donné 2 500 livres plus des bagues et joyaux, demandant qu'elle demeure maîtresse de ses biens[1540], et mourut, sans postérité, avant le 27 octobre 1570, date à laquelle Jean Gaspard de Forgues, héritier de feu Jean d'Ornezan, seigneur de Vignaux, eut à payer à Jeanne de Saint-Lary, veuve dudit d'Ornezan, 2 000 livres de sa dot, 666 livres pour l'augment et en outre à lui restituer les bagues et joyaux mentionnés dans son contrat de mariage et son testament du 2 août 1568[1541].

IV Pierre dit parfois **Peyroton de SAINT-LARY,** chevalier, seigneur et baron de Bellegarde, seigneur de Montastruc, Montgros.

Il fut capitaine de 50 hommes d'armes, chevalier de l'ordre du roi.

[1532] BnF Fr 32298
[1533] AD. Gers Vergès I 2584, Constans, notaire de Rieumes
[1534] AD.HG 3 E 15989 Cazères.
[1535] AD.HG 3 E 9453 Cazères
[1536] AD.HG 3 E 9430 Cazères
[1537] AD. Gers Vergès I 2482
[1538] AD. Gers 3 E 5947 L'Isle-Jourdain
[1539] André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* t.IX, p.248
[1540] AD. Gers 3 E 6464 L'Isle-Jourdain
[1541] AD.HG B 64

Pierre de Saint-Lary rendit hommage au roi, le 8 décembre 1540, pour les terres de Montastruc, Gensac, Savès et Montgros, et déclara que le frère de son père tenait la moitié de Frontignan pour son droit de légitime[1542]. Le château de Montastruc appartenait, en 1543, à Pierre de Saint-Lary, il devait se trouver sur la motte qui domine le bâtiment actuel, il appartenait en 1280 et en 1350 aux Comminges-Montblanc[1543].

Pierre de Saint-Lary servit comme lieutenant de la compagnie de monsieur de Termes, selon des quittances en 1550, 1552 et 1554, il fut reçu au parlement de Toulouse, le 18 février 1563, en qualité de gouverneur pour le roi en la ville et sénéchaussée de Toulouse et d'Albigeois[1544].

Pierre de Saint-Lary, chevalier, seigneur de Bellegarde, Montastruc, Montgros, lieutenant de 50 hommes d'armes testa, une première fois, le 24 décembre 1556, demandant son inhumation dans l'église de Bellegarde, disant être fils de Miramonde de Lagorsan, nommant sa femme Paule de La Barthe, d'où Jeanne, femme de *Pierre* de Nogaret, seigneur de La Valette, Marguerite, femme de M. de Luppé, seigneur de Haumont, Catherine, femme de Gabriel de Béon, seigneur de La Palu, Marguerite, religieuse au monastère de Saint-Laurent, léguant 3 000 livres à sa fille Mathive, nommant Jean, son fils, abbé de l'abbaye de Nizors, instituant héritier universel son fils aîné Roger de Saint-Lary[1545], ce testament ne mentionna pas Marguerite d'Orbessan, première épouse de Pierre de Saint-Lary et ne précisa pas la mère de Roger et de Jean de Saint-Lary.que le père Anselme dit fils de Marguerite d'Orbessan ce que les liens entre ces fils et le maréchal de Termes rend très probable.

Pierre de Saint-Lary, chevalier, seigneur de Bellegarde, sénéchal de Toulouse, fut institué héritier universel par sa cousine, Anne de Montlezun, dame de Rouède, femme de noble Louis *Dumyères* (veuve en premières noces de Jean de Castelbajac, seigneur de Rouède) par son testament du 30 avril 1563, qui fut expédié à Pierre de Saint-Lary, le 12 mai 1567, par Jean Labat, notaire de Faissan[1546].

Pierre de Saint-Lary, seigneur et baron de Bellegarde, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, commit, le 30 octobre 1568, Jacques Mathieu d'Espagne, baron de Launaguet, à la garde et gouvernement de la ville et gouvernement de Muret[1547]. Pierre de Saint-Lary testa, une nouvelle fois, le 23 octobre 1569, et mourut en 1570 d'une blessure reçue d'un coup de mousquet au pied, durant le siège de Mazères en juillet 1569[1548].

Il avait épousé, en premières noces, par contrat du 11 mars 1522, **Marguerite d'ORBESSAN,** fille de Pierre d'ORBESSAN, chevalier, et de Jeanne Mathive de LA BARTHE dite de TERMES, sœur de Paul de La Barthe, chevalier, seigneur de Termes (en réalité Thermes-Magnoac Hautes-Pyrénées), maréchal de France, dit le maréchal de Termes[1549].

[1542] Père Anselme, *op.cit.,* IV, p. 305

[1543] *Le patrimoine des communes de la Haute-Garonne,* Éditions Flohic, Septembre 2000, t.II, p.1235

[1544] Père Anselme, *op.cit.,* IV, p. 305

[1545] AD.HG 3 E 11859 Malhier, notaire

[1546] AD. Gers Vergès I 2426 n°3317

[1547] Abbé Lestrade, *Les Huguenots en Comminges,* p.102

[1548] Père Anselme, *op.cit.,* IV, p.305

[1549] Père Anselme, *op.cit.,* IV, p.305 nomme Jeanne de Termes la mère de Marguerite d'Orbessan, et Paul de Termes, son frère.

Il avait épousé, en secondes noces, **Paule de LA BARTHE**, fille de Jean de LA BARTHE, chevalier, seigneur de Thermes en Magnoac, et de Jeanne de PEGUILHAN, sœur de Jeanne Mathive de LA BARTHE, sa première belle-mère[1550], elle mourut avant le 21 janvier 1563[1551].
Enfants très probables du premier lit:

5.1 Roger de SAINT-LARY, qui suit.

5.2 Jean de SAINT-LARY, qui suivra.

Enfants du second lit :

5.3 Jeanne de SAINT-LARY.
Jeanne de Saint-Lary, marquise de La Valette, fut présente, le 13 septembre 1609, au contrat de mariage de Catherine de Béon d'Armentieu, sa nièce, fille de feu Pierre de Béon d'Armentieu, seigneur de La Palu, avec Tristan Louis de Verdelin[1552], puis, le 20 février 1611, passa un bail de métairie[1553], elle mourut le 9 avril 1611 au château de Caumont[1554].
Elle avait épousé, en 1552, par contrat du 17 septembre 1551, **Jean de NOGARET,** seigneur et baron de La Valette (à 5 km au sud de Gragnague, Haute-Garonne), Caumont, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du roi, lieutenant-général au gouvernement de Guyenne, né en 1527, fils de Pierre de NOGARET, seigneur de La Valette, et de Marguerite de L'ISLE, dame de Cazaux et de Caumont[1555].
Jean de Nogaret, seigneur de La Valette, Cazaux, nommant son beau-père Pierre de Saint-Lary, chevalier, seigneur de Bellegarde, vendit, le 11 février 1552, à Antoine de Paulo, le lieu et la place de La Valette pour la somme de 6 200 livres pour payer les dots d'Hélène de Nogaret, épouse de Bernard de Loupiac, seigneur de Moncassin, et de Catherine de Nogaret épouse d'Antoine de Voisins, seigneur de Gramont, ses sœurs, et pour s'équiper pour partir en guerre[1556] ; cette terre fut rachetée, le 28 mai 1559. Cet acte met en cause la date du testament de Pierre de Nogaret, père de Jean, indiquée par le père Anselme (13 février 1552, v.st.) ainsi que celle de son décès.
Jean de Nogaret mourut le 19 septembre 1575, âgé de 48 ans, au château de Caumont, d'où postérité dont son fils Jean Louis de Nogaret, duc d'Epernon[1557].

[1550] Paule de La Barthe, seconde épouse de Pierre de Saint-Lary apparaît dans plusieurs actes comme mère de plusieurs de ses enfants. André Navelle, la dit fille de Jean de La Barthe, seigneur de Thermes, et de Jeanne de Péguilhan, ceux-ci eurent une fille Paule de La Barthe qui épousa Pierre de Bazordan, d'où postérité, et une autre fille Paulette de La Barthe, légataire de son père par son testament du 8 février 1510 (v.st), selon O'Gilvy, *op.cit.,* I, p.241-243. Celle-ci pourrait être l'épouse de Pierre de Saint-Lary mais la preuve n'est pas fournie, il faut cependant noter qu'André Navelle n'a pas l'habitude d'inventer d'ascendance.
[1551] André Navelle, *op.cit.,* VI, p. 5
[1552] AD.HG Reg. Ins 14
[1553] AD. Gers 3 E 6783 L'Isle-Jourdain
[1554] Père Anselme, *op.cit.,* III, p.855
[1555] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 35 produisant les preuves
[1556] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 35, produisant AD.HG 3 E 887, Bessier notaire
[1557] Père Anselme, *op.cit.,* III, p. 855

5.4 Marguerite (Marie) de SAINT-LARY.

Elle épousa, (avant le 24 décembre 1556, date du testament de son père), **Jean de LUPPE,** seigneur de Hautmont (à 3 km au sud-est de Gansac, Tarn-et-Garonne), fils de Jean de LUPPE, seigneur de Gensac, Hautmont, et de Marguerite de LESCOUT, d'où postérité ; devenu veuf Jean de Luppé épousa en secondes noces Jacquette de Léon[1558].

Jean de Luppé et Marie Marguerite de Saint-Lary eurent deux filles, Jacquette de Luppé, qui épousa, en premières noces, par contrat du 25 mars 1584, Jean Alexandre d'Espagne, seigneur de Ramefort, en présence de Jeanne de Saint-Lary, dame de La Valette, sa tante, du duc d'Epernon, son cousin, de monseigneur de Bellegarde, aussi son cousin, de Louis de Saint-Lary, seigneur de Montastruc, son oncle, de Bernard de Lescout, seigneur de Roumegas, son cousin[1559].

Selon un acte de 1595, feu Jean de Luppé, seigneur de Hautmont, veuf de Marguerite de Saint-Lary, aurait testé le 1er avril 1588, faisant un don à Jeanne de Luppé, sa fille, donnant la maison de Maurens à Jacquette de Luppé, sa fille aînée, femme de M. de Polastron[1560], cette date est erronée car il est dit feu, le 25 mars 1584, lors du contrat de mariage de sa fille Jacquette avec Jean Alexandre d'Espagne.

Jeanne de Luppé, seconde fille de Jean de Luppé, seigneur de Haumont, et de Marguerite de Saint-Lary, épousa, par contrat du 22 septembre 1596, Jean de Got, seigneur de Cazaux lès Marsan, du consentement de madame de La Valette, de Louis de Saint-Lary, seigneur de Montastruc, de Jean François de Polastron, seigneur de Haumont[1561].

5.5 Catherine de SAINT-LARY.

Elle épousa, en premières noces, par contrat du 6 décembre 1556, nommant ses parents, **Gabriel de BEON** dit **d'ARMENTIEU,** seigneur et baron de La Palu (en Moncassin, à 8 km au sud-est de Mirande, Gers), d'Armentieu (en Marciac, Gers), furent présents Roger de Comminges, seigneur et baron de Péguilhan, Bertrand de Marrast, seigneur de Saintarailhe, Jean de Saint-Lary[1562], le futur était fils de Bertrand de BEON, seigneur d'Armentieu, La Palu, et de Jeanne d'ORNEZAN, il mourut avant 1577[1563], d'où postérité. Il avait été lieutenant des galères du Roi puis capitaine d'une compagnie de 100 hommes d'armes des ordonnances du Roi, le 28 septembre 1565, il avait fait une transaction avec Carbon de La Mazère, seigneur de Gramont , petit-fils de Catherine de Béon, dame de Marrast[1564]

Devenue veuve Catherine de Saint-Lary épousa en secondes noces Pierre d'Arquier[1565].

[1558] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Luppé,* produisant les preuves.
[1559] AD.HG Reg. Ins 1
[1560] AD.HG Reg. Ins 7
[1561] AD. Gers Vergès I 2162 n°12555
[1562] AM. Toulouse II 134
[1563] André Navelle, *op.cit.,* II, pp. 112, 113, qui nomme le second époux de Catherine de Saint-Lary.
[1564] AD. Gers Vergès I sup 69
[1565] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 248

5.6 Marguerite de SAINT-LARY de BELLEGARDE.

Elle testa le 1er mars 1647 (?, date très étonnante car la testatrice serait quasi centenaire), disant être veuve en secondes noces de Joseph de Las, seigneur de La Salle et Tulle, léguant 2 000 livres à Paule de Saint-Géry, sa fille aînée, femme du seigneur de Valence, faisant des legs à sa fille Blanche Françoise, mariée, et à son fils Jean de Saint-Géry, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi[1566].

Dite fille de Pierre de SAINT-LARY, baron de Bellegarde, elle avait épousé, en premières noces, par contrat du 5 juin 1563, **Antoine de SAINT-GERY de Salvagnac,** écuyer, seigneur de Magnas (à 9 km au sud-est de Lectoure, Gers), La Mothe-Ando, fils de Pierre de SAINT-GERY et de Françoise de BALAGUIER, veuf de Suzanne de MAULEON (elle-même veuve de Geoffroy de DURBAN, chevalier, seigneur de Magnas.)

Antoine de Saint-Géry, maréchal des logis de la compagnie du roi de Navarre, testa le 5 octobre 1570 et mourut avant le 19 novembre 1571[1567].

Marguerite de SAINT-LARY avait épousé, en secondes noces, **Joseph de LAS,** seigneur de La Salle (supra.)

5.7 probablement Louis de SAINT-LARY, seigneur de Montastruc.

Le 15 mars 1578, fut émis un arrêt entre Paul de Benque, Louis de Saint-Lary, seigneur de Montastruc, et Jean de Bellegarde, seigneur de Termes, puis (vers 1580 ?) un arrêt entre Paul de Benque, seigneur de *Ganious,* contre Jean de Saint-Lary, seigneur de Bellegarde et Louis de Saint-Lary et Paul de Benque, seigneur de Beaulieu[1568]

Comme dit supra, Jacquette de Luppé, fille de Marie Marguerite de Saint-Lary, fut assistée, le 25 mars 1584, lors de son contrat de mariage, par son oncle Louis de Saint-Lary, seigneur de Montastruc, ce qui indique que ce dernier était probablement un frère de sa mère, que l'on trouve également associé dans deux actes avec Jean (de Saint-Lary) de Bellegarde, seigneur de Termes, aussi oncle de Jeanne de Luppé

Louis de Saint-Lary, seigneur de Montastruc, fut présent, le 12 octobre 1585, au contrat de mariage d'Odet de Goyrans, seigneur de Montégut, ayant charge de sa mère Anne de Benque, et de Françoise de Tersac[1569].

Louis de Saint-Lary, seigneur de Montastruc, donna son consentement, le 22 septembre 1596, ainsi que madame de La Valette, au contrat de mariage de Jean de Got, seigneur de Casaux lès Marsan, coseigneur de Dames, et de Jeanne de Luppé.[1570]

5.8 Mathive de SAINT-LARY

[1566] AD. Gers Vergès I sup 407

[1567] Blaise de Monluc, *Commentaires,* La Pléiade, Edition critique par Paul Courteault, p.1267, note 600, pour tout ce qui concerne Antoine de Saint-Géry, se référant à AD. Lot et Garonne, fonds Raymond pour le mariage d'Antoine de Saint-Géry et de Marguerite de Saint-Lary.

[1568] AD. Gers Vergès I 431 (6) Inventaire

[1569] AD.HG 3 E 9444 p.216

[1570] AD. Gers I 2162 n°12255, Sans Vevins, notaire de Gimont et Daniel Duplan, notaire de Samatan

Pierre de Saint-Lary et Paule de La Barthe eurent une fille, Mathive, qui n'était pas mariée le 24 novembre 1556, date du testament de son père, par ailleurs, comme dit supra, Louis de Saint-Lary, seigneur de Montastruc, avait des liens avec les Benque cités avec Mathive de Saint-Lary, avec Jean de Bellegarde, seigneur de Termes, avec ses parents Luppé et madame de La Valette, tout ceci rend très probable que Mathive de Saint-Lavy de Bellegarde à qui se rapporte ce qui pécède et ce qui suit, soit la fille de Pierre de Saint-Lary et de Paule de La Barthe.

Paul de Benque, seigneur de Montgros, protesta, le 15 juillet 1588, contre Mathive de Bellegarde[1571]. Mathive de Saint-Lary de Bellegarde, dame de Viozan, fit une donation le 2 novembre 1598, à sa fille Mathive de Benque[1572].

Elle fut nommée, le 8 janvier 1603, dans le contrat de mariage de sa fille Mathive de Benque, avec Simon Donzeil, seigneur d'Aiguesmortes, mentionnant les successions de feu Jean de Benque, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes, père de la future, et des frères et sœurs de celle-ci[1573].

Un arrêt, non daté, (après le 9 juin 1612 car Denis de Barrau vivait à cette date), nomme Mathive de Saint-Lary de Bellegarde, veuve de Jean de Benque, d'une part, et Jeanne de Benque veuve de Denis de Barrau, seigneur de Parron, et Paul de Benque, seigneur de Beaulieu[1574].

Elle avait épousé, par contrat du 18 février 1562, **Jean de BENQUE,** seigneur de Benque (à 7 km au nord-ouest d'Aurignac, Haute-Garonne), Viozan (à 9 km au sud-ouest de Masseube, Gers), veuf d'Anne d'ORBESSAN, épousée le 28 novembre 1556, d'où une fille Marguerite, fils d'Odet de BENQUE, seigneur de Benque, Montégut-Bourjac, et de Marguerite de MONTAUT[1575], d'où postérité.

Jean de Benque, seigneur baron de Benque, seigneur de Montagut, testa le 22 janvier 1577, disant être fils de feu Odet de Benque, il avait épousé en premières noces Anne d'Orbessan, d'où Marguerite de Benque, il avait épousé, en secondes noces, Mathive de Bellegarde qui a eu 7 000 livres de dot, d'où Jeanne, Paule, Françoise, Anne et Mathive, et Jean Paul de Benque, qu'il institua héritier universel[1576].

V Roger de SAINT-LARY, seigneur de Bellegarde.

Il suivit d'abord la carrière ecclésiastique, pendant qu'il étudiait à Avignon il eut une dispute avec un de ses condisciples qu'il tua, ce qui l'obligea à se retirer.

Il embrassa alors la carrière des armes, servit sous son grand-oncle le maréchal de Termes, qui le nomma guidon de la compagnie de 50 hommes d'armes qu'il commandait. Il fut présent aux sièges de Valferana, Cherasco, Fossano en 1557, à la bataille de Gravelines en 1558, lieutenant de la compagnie de Termes en 1558, puis de celle de M. de Retz, du 12 octobre 1565 au 3 juin 1567, il fut au siège de Rouen en 1562, colonel en Italie le 27 octobre 1567 puis maréchal de camp le 8 février 1569, il servit en Italie jusqu'en 1570, fut blessé au siège

[1571] AD. Gers Vergès I 431 (6) Inventaire
[1572] AD.HG Reg. Ins 8
[1573] AD.HG Reg. Ins 11
[1574] AD. Gers Vergès I 431 (6) Inventaires
[1575] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Benque,* produisant la preuve.
[1576] AD. Gers Verrgès I 430 5, Jean Barus, notaire d'Aurival et Manaut Claverie, notaire de Terrebasse

de La Rochelle en 1570, accompagna le futur roi Henri III en Pologne en 1574, fut nommé maréchal de France le 6 septembre 1574, nommé à cette date commandant en chef de l'armée du Dauphiné, il prit Grasse, nommé ambassadeur en Pologne, en 1575, il refusa d'y aller et resta en Piémont. Il fit avec Damville la campagne de Languedoc en 1577, ravagea les environs de Nîmes, assiégea Ménerbes en Comtat et se retira en Savoie. Il fut nommé gouverneur du marquisat de Saluces, le 13 septembre 1579, où il mourut subitement le 20 décembre 1579, sans avoir pu être reçu chevalier de l'ordre du roi, ayant été nommé en 1578[1577].

Il portait : « écartelé au 1 et 4, d'azur, au lion couronné d'or, qui est de Saint-Lary, au 2, d'or à 4 pals de gueules, qui est de La Barthe, au 3, de gueules à un vase d'or, qui est d'Orbessan, sur le tout, d'azur à une cloche d'argent, bataillée de sable » alias au 4 « d'azur, à trois flammes d'argent mouvant de la pointe, qui est de Termes. »

Il avait épousé, avec dispense, le 25 août 1565, **Marguerite de SALUCES (Margherita di Saluzzo),** veuve de son grand-oncle, le maréchal de Termes, fille de François de SALUCES, seigneur de Cardé.

Paul de La Barthe dit de Termes, maréchal de France, seigneur de la seigneurie et terre de Termes (Thermes), qu'il reçut de sa mère Jeanne de Péguilhan, mourut le 6 mai 1562[1578], il était le grand-oncle de Roger de Saint-Lary dont la mère Marguerite d'Orbessan était fille de Jeanne Mathive de La Barthe fille de Jean de La Barthe et de Jeanne de Péguilhan.

Ils eurent :

6.1 César de SAINT-LARY, qui suit.

6.2 peut-être Marguerite de SAINT-LARY.
Nommée par le père Anselme comme épouse de Joseph de Las, ce qui est une confusion avec sa tante homonyme dont les deux mariages sont prouvés ; peut-être y eut-il une autre Marguerite de Saint-Lary à ce degré.

VI César de SAINT-LARY, seigneur de Bellegarde et de Termes[1579].

Il fut gouverneur du marquisat de Saluces après son père, puis de Saintonge, d'Angoumois et du pays d'Aunis. Capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, gouverneur de La Rochelle, il donna une quittance de 2 000 écus, le 6 octobre 1585, à Saintes.

Il fut tué à la bataille de Coutras, en 1587, âgé de 25 ans.

Il avait épousé **Jeanne du LION,** veuve, en premières noces, de François Goumard, seigneur d'Eschillais, en Saintonge, et de Léon Bouchard, seigneur de Saint-Martin, en deuxièmes noces, fille d'Antoine du LION, seigneur de Preuilly et de Gentilly, conseiller en la grand chambre du parlement de Paris, et de Jeanne de PIERREBUFFIERE dite de CHÂTEAUNEUF, veuve de Bertrand de SALIGNAC, chevalier, baron de Salignac, seigneur de Larche, Terrasson.

Devenue veuve une nouvelle fois, Jeanne du Lion, épousa en quatrièmes noces, Jean de Rivery, seigneur de Rivery en Picardie et de Potonville, gouverneur de Brouage.

[1577] Sa carrière est écrite par le père Anselme et surtout par Fleury-Vindry.
[1578] AD. Gers Vergès I sup.455.
[1579] Ce qui le concerne ainsi que son épouse provient du père Anselme.

César de Saint-Lary et Jeanne du Lion eurent un fils :

7 Octave de SAINT-LARY.

VII Octave de SAINT-LARY de Bellegarde.
Né posthume, il fut reconnu légitime par un arrêt du parlement de Bordeaux. Son cousin, le duc de Bellegarde, le mit en possession des biens de sa maison et le força à entrer dans l'état ecclésiastique. Il fut élevé chez les Bénédictins, dans l'abbaye de Saint-Germain, à Auxerre. Le roi Louis XIII le nomma à l'évêche de Couserans en 1614, il devint archevêque de Sens en 1623, soutint l'honneur et l'intérêt du clergé de France, à l'assemblée tenue à Mantes en 1643. Il fit son testament le 15 janvier 1643, instituant l'Église son héritière et mourut le 26 juillet 1646, au village de Montreuil, près de Vincennes[1580].

***

V bis Jean de SAINT-LARY, seigneur de Termes, de Montastruc.
Fils cadet de Pierre de Saint-Lary et de Marguerite d'Orbessan, il fut premièrement d'Eglise, abbé de Nizors, puis fut institué héritier, par son grand-oncle, le maréchal de Termes, à charge de porter son nom et ses armes, il se qualifia seigneur de Termes. Etant lieutenant de 30 lances de la compagnie de son père, il donna une quittance, le 1er octobre 1569, à Miremont, en Gascogne, à Benoît Lilon, trésorier des guerres.
En 1569, Jean de Saint-Lary, seigneur de Montastruc, et Jean de Castéras, seigneur de Seignan, héritiers de Guillaume de Prades firent un compromis avec Jean de Prades de Rieumes[1581].
Jean de Saint-Lary, seigneur de Montastruc, avait acheté à Hélie de Catel, le 30 août 1566, avec pacte de rachat, le quart de la seigneurie de Martres, Aurignac, Alan, Marignac, et château, avec justice haute, moyenne et basse, qui fut rachetée le 30 mars 1571, et revendue, le 11 janvier 1572, à Roger de Sarrieu pour 9 000 livres[1582].
Jean de Sieuras, seigneur de Solier, mari de Marguerite de Villemur, par son testament du 23 décembre 1572, nomma tuteur de ses enfants Jean de Saint-Lary, seigneur de Termes, son beau-frère[1583].
Le 7 août 1578, Jean de Bellegarde, seigneur de Termes, fut nommé curateur de Lizier de Castéras, fils de feu Jean de Castéras, seigneur de Seignan, et de Germaine d'Espagne[1584].
Jean de Saint-Lary fut reçu chevalier des ordres du roi, en 1584, fut capitaine de 50 hommes d'armes et gouverneur de Metz et mourut en octobre 1586.
Il avait épousé, par contrat du 15 mars 1560, **Anne de VILLEMUR,** fille de François de VILLEMUR, seigneur de Saint-Paul (-de-Jarrat, Ariège), Mauran et d'Anne de CARMAING (devenu CARAMAN.)

[1580] Père Anselme, *op.cit.,* IV, p. 306
[1581] AD.HG 3 E 9453 Cazères
[1582] AD.HG 3 E 2584 Celeri, notaire de Toulouse
[1583] AD.HG 3 E 9433 Cazères
[1584] Abbé Lestrade, *Les Huguenots en Couserans,* p.67, produisant un arrêt confirmatif de mort, contre Géraud de Gémit, seigneur de Luscan, meurtrier de Jean de Castéras, seigneur de Seignan.

Anne de Carmaing, veuve de François de Villemur, seigneur de Saint-Paul, testa le 8 mars 1567, au château de Mauran, au diocèse de Rieux, léguant la métairie qu'elle avait à Martres à Briette de Villemur, sa fille, pour la retourner ensuite à Anne de Villemur, femme de Jean de Saint-Lary, seigneur de Bellegarde, nommant ses enfants Bertrand de Villemur, seigneur de Saint-Paul, Anne de Villemur mariée à Jean de Saint-Lary, seigneur de Bellegarde, qui avait reçu 10 000 livres, et Marguerite et Louise de Villemur. Elle dit qu'elle avait consommé son mariage avec le seigneur de Saint-Paul étant âgée de moins de 12 ans[1585].
Bertrand de Villemur, seigneur de Saint-Paul, blessé d'une arquebusade au Carla contre les religionnaires, testa le 20 mai 1570, léguant 1 000 livres à sa sœur Anne de Villemur, femme de Jean de Saint-Lary, seigneur de Montastuc, faisant des legs à ses autres sœurs, Marguerite et Louise de Villemur, et instituant héritière universelle sa sœur, Briette de Villemur épouse de Jean de Comminges, seigneur de Roquefort[1586]. Le 15 août 1587, Anne de Villemur, veuve de Jean de Saint-Lary et de Bellegarde, seigneur et baron de Termes, fit un accord avec Roger de Saint-Lary et de Bellegarde, son fils, et Marguerite de Villemur, femme du seigneur du Solier, et Louise de Villemur, veuve de Roger de Sarrieu, pour la succession de la Maison de Saint-Paul[1587].
Ils eurent :

6.1 Roger de SAINT-LARY, qui suit.

6.2 César Auguste de SAINT-LARY, qui suivra.

6.3 Jean de SAINT-LARY.
Il était sourd et mourut de la peste étant âgé de 14 ans.

6.4 Paule de SAINT-LARY dite de BELLEGARDE.
Le 26 avril 1626, Paule de Bellegarde, veuve d'Antoine de Pardaillan, nomma un procureur pour vendre à Jean de Vacques, de Saint-Julien, avec faculté de rachat, la place et seigneurie de Montesquieu lès Montpezat, avec justice haute, moyenne et basse et les droits fonciers, fruits, revenus, etc., comme en avait joui Roger, duc de Bellegarde, pair et grand écuyer de France, auquel elle avait acheté la dite seigneurie par contrat du 27 septembre précédent, pour la somme de 12 000 livres[1588].
Le 27 décembre 1637, au parloir du monastère de Gondrin, Anne Chrysanthe de Pardaillan de Gondrin, qui était entrée dans ce monastère il y avait deux ans, institua héritière universelle sa mère Paule de Bellegarde, à charge de rendre cette hérédité à tels ou telles de ses frères et sœurs[1589]. Le 19 août 1640, Angélique de Pardaillan de Gondrin, devant faire sa profession, ce jour, fit son testament nommant héritière universelle sa mère Paule de Bellegarde[1590].

[1585] AD.HG 3 E 9453 Cazères
[1586] AD. Gers Vergès I 3618
[1587] AD.HG Reg. Ins 3
[1588] AD.HG 3 E 9361 Cazères
[1589] AD. Gers Vergès I 2756 n°3025, Laura, notaire
[1590] AD. Gers Vergès I 1755, Jean Laure, notaire

Le 29 août 1644, dans le château de Gondrin, Paule de Bellegarde, dame de Gondrin déclara que dans le contrat de mariage d'entre Jean Antoine de Pardaillan, seigneur de Gondrin, marquis de Montespan, son fils, et Anne Marie de Bellegarde, mariés le 9 octobre 1643, elle avait donné à son fils le château, terre et seigneurie de Saint-Elix, et la maison et terre de Montastruc, elle demanda l'insinuation[1591].

Paule de Saint-Lary de Bellegarde, veuve d'Antoine Arnaud de Pardaillan, seigneur de Gondrin, marquis de Montespan, testa le 15 octobre 1650, nommant ses 9 enfants[1592].

Elle avait épousé, par contrat du 27 juin 1602, **Antoine Arnaud de PARDAILLAN,** seigneur de Gondrin, marquis de Montespan[1593], maréchal des camps et armées du roi, gouverneur de Navarre et de Béarn, veuf, avec une fille Anne de Padaillan, de Marie du Maine, épousée, par contrat du 23 juin 1578, fils d'Hector de Pardaillan, seigneur de Montespan, de Gondrin, et de Jeanne d'Antin (infra.).

Hector de Pardaillan, seigneur et baron de Gondrin, Montespan, testa le 21 septembre 1610, nommant, entre autres, son épouse Jeanne d'Antin, d'où son fils Antoine Antoine Arnaud de Pardaillan, instituant, suivant le testament de son épouse Jeanne d'Antin, pour les biens de la maison d'Antin, Hector Roger de Pardaillan, son petit-fils, second fils du seigneur de Montespan et de Paule de Bellegarde, à condition de joindre les noms et armes d'Antin avec les armes de Gondrin[1594].

Antoine de Pardaillan, chevalier de l'ordre du roi, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, capitaine de 100 hommes d'armes de ses ordonnances, premier maréchal de camp de ses armées, lieutenant-général pour sa majesté en Guyenne, seigneur et baron de Gondrin, Montespan et autres places, testa le 18 décembre 1619, nommant Paule de Bellegarde, sa très chère épouse, disant avoir été marié en premières noces avec Marie du Maine, et nommant les enfants de ses deux unions, le testament fut ouvert le 19 juin 1624[1595].

Il testa une seconde fois, le 27 mai 1624, au bourg de Saint-Léger, malade étant qualifié comme précédemment mais dit seigneur de Gondrin, marquis de Montespan et d'Antin, et gouverneur et lieutenant général pour sa majesté en son royaume de Navarre et pays souverain de Béarn[1596].

VI Roger de SAINT-LARY et de TERMES, duc de Bellegarde, marquis de Verfoy, seigneur et baron de Termes.

Né le 10 décembre 1562, il suivit Henri IV, après la mort d'Henri III, qui le combla de faveurs[1597], il fut pair et grand écuyer de France, chevalier des ordres du roi en 1595, gouverneur de Bourgogne et de Bresse. Fait duc de Bellegarde et pair de France en 1619, il fut ensuite surintendant de la maison et premier gentilhomme de la chambre de Gaston, duc d'Orléans.

[1591] AD.HG 3 E 1755 n°15222, Jean Laura, notaire

[1592] AD.HG 3 E 11812

[1593] AD.HG Reg. Ins 21

[1594] AD. Gers Vergès I 2754

[1595] AD. Gers Vergès I 2754 et 9258, Pierre Brignet, notaire du châtelet de Paris.

[1596] AD. Gers Vergès I 1755

[1597] Roger de Bellegarde avait été contraint de présenter à Henri IV sa maîtresse Gabrielle d'Estrées, qui devint la maîtresse du roi.

Il rejoignit le parti de Gaston d'Orléans et du duc de Montmorency, fut déchu de ses biens et titres par un arrêt du 15 octobre 1631 et fut amnistié par Richelieu en 1632[1598].
Il mourut, à Paris, sans enfant légitime, le 13 juillet 1646, âgé de 83 ans, 7 mois et 3 jours.
Le 24 mars 1609, Roger de Bellegarde, chevalier des deux ordres du roi, conseiller en ses conseils d'état et privé, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine de 100 hommes d'armes, grand écuyer de France, gouverneur et lieutenant-général en ses pays et duché de Bourgogne et de Bresse, et dame Anne de Villemur, baronne de Termes (sa mère), Louise de Villemur et Marguerite de Villemur, dame de Solier (sœurs d'Anne de Villemur), d'une part, et Roger de Comminges, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, premier baron de Comminges, et baron des baronnies de Péguilhan, Roquefort et Saint-Lary, fils et héritier de Jean Jacques de Comminges, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine de deux compagnies de 50 hommes d'armes, et héritier de Jean de Comminges, baron de Roquefort, son oncle (qui avait épousé Briette de Villemur, sœur d'Anne, Louise et Marguerite de Villemur), d'autre part, s'accordèrent sur les droits sur la terre et baronnie de Montastruc[1599].
Le duché de Bellegarde avait été créé en 1619, à partir du marquisat de Seurre, dépendances et appartenances, après la mort de Roger de Saint-Lary il fut transféré, en 1649, sur le comté de Choisy-aux-Loges (Loiret) au profit de la maison de Condé[1600].
Il avait épousé, en 1596, **Anne de BUEIL,** fille d'Honoré de BUEIL, seigneur de Fontaines et d'Anne de BUEIL, elle mourut en 1631.
Roger de Saint-Lary eut de Michelle ou Léonarde Aubin ou Aubert un fils naturel[1601] :

Pierre de BELLEGARDE, dit le marquis de Montbrun, seigneur de Sous-Carrière, près de Grosbois en Brie, qui fut légitimé par lettres d'avril 1628.
Il épousa **Anne des ROGERS,** fille de l'intendant de la duchesse Nicole de Lorraine.
Elle mourut le 20 août 1650.
Ils eurent une fille :

Gabrielle Thérèse de BELLEGARDE, baptisée le 18 octobre 1638.

Pierre de BELLEGARDE eut, de Jeanne CAROLIN, un fils naturel :

Charles Henry de BELLEGARDE, qui fut légitimé et anobli en avril 1652, et mourut en 1668 au retour de Candie.

***

VI bis César Auguste de SAINT-LARY, baron de Termes, seigneur de Montastruc[1602].

[1598] Ce qui le concerne ainsi que son épouse vient du père Anselme et d'un article de Wikipédia, produisant ses sources.
[1599] AD.HG 35 J 6
[1600] Wikipédia se référant à www.heraldique-europeenne.org
[1601] Père Anselme, *.cit.,* IV, p.307 pour ce qui concerne cette liaison et la descendance qui en résulta.
[1602] Ce qui le concerne vient en grande partie du père Anselme, *op.cit.,* IV, pp.307, 308

Second fils de Jean de Saint-Lary, seigneur de Termes, et d'Anne de Villemur, il fut d'abord chevalier de Malte et grand-prieur d'Auvergne, puis écuyer d'écurie du roi et grand-écuyer de France, par la démission de son frère, le duc de Bellegarde, et chevalier des ordres du roi, le 31 décembre 1619. Il mourut d'une blessure qu'il reçut au bras, le 21 juillet 1621, pendant le siège de Clairac.

Le 30 janvier 1610, César Auguste de Saint-Lary, seigneur de Montastruc, avait protesté contre Raymond de Poussin, seigneur de Marsas, qui demandait 2 000 écus en raison de la dot de sa femme Gabrielle d'Orbessan[1603], cette affaire est expliquée infra (IV Seigneurs de Montastruc, Frontignan), il avait été cité, en 1613, comme seigneur et baron de Termes, Mauran, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, premier écuyer et maréchal de camp de ses armées[1604].

César Auguste de Saint-Lary avait épousé, le 25 juillet 1615, **Catherine CHABOT,** fille de Jacques CHABOT, marquis de Mirebeau, et d'Anne de COLIGNY, sa première femme.

Elle épousa, en secondes noces, Claude Vigier, seigneur de Saint-Liébaud.

César Auguste de Saint-Lary et Catherine Chabot eurent un fils, qui mourut jeune, et une fille :

Anne Marie de SAINT-LARY.

Anne Marie de Saint-Lary mourut le 4 mai 1715, âgée de 95 ans 6 mois 11 jours et fut inhumée à Saint-Jean le Rond, à Paris.

Elle avait épousé, avec dispense, par contrat filiatif du 1er décembre 1642, étant dotée de 210 000 livres, son cousin-germain, **Jean Antoine de PARDAILLAN et de GONDRIN,** marquis de Montespan, capitaine de 100 hommes d'armes, fils de (feu) Antoine Arnaud de PARDAILLAN, seigneur de Gondrin, Montespan, capitaine de 100 hommes d'armes des ordonnances du roi, son lieutenant-général en la province de Guyenne, et de Paule de SAINT-LARY de BELLEGARDE[1605].

Le 4 octobre 1658, Jean Antoine de Pardaillan, marquis de Montespan, seigneur de Gondrin, duc de Bellegarde, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, lieutenant-général de ses armées et gouverneur de la Haute Guyenne, et Marie de Bellegarde, son épouse, promirent de payer 300 livres de rente annuelle à l'hôpital des incurables[1606].

Jean Antoine de Pardaillan qui avait été substitué à tous les biens de la maison de Bellegarde mourut, sans postérité, le 21 mai 1687, âgé de 95 ans et fut enterré à Saint-Sulpice.

III
Seigneurs de Saintrailles

L'auteur de cette branche, Jean de Saint-Lary dit de Montastruc, était le second fils de Raymond de Saint-Lary, seigneur de Montastruc, et de Miramonde de Lagorsan. La

[1603] AD. Gers I 2584 n°13468
[1604] AD.HG 3 E 9353 Cazères
[1605] AD.HG Reg. Ins 26, Me Castet, notaire de Lavelanet
[1606] AD. Gers I 2756 n°3013

localisation de la terre de Saintrailles, alias Saint-Araille ou Saint-Arailles dont il était qualifié n'est pas précisée.

IV Jean de SAINT-LARY dit de Montastruc.

Il épousa, par contrat du 17 février 1555, étant assisté de son frère, Pierre de Saint-Lary, seigneur de Bellegarde, **Gabrielle de MARRAST,** dame de Saintrailles, Montagnan, Aroux et des *Marguils,* en Armagnac[1607], coseigneuresse d'Esclassan, fille de Carbon de Marrast, seigneur de *Saint-Bris* (Saint-Brix ? ou erreur de lecture pour Saintrailles ?), Montané, Mont, et de Jeanne de Devèze[1608].

Devenue veuve, Gabrielle de MARRAST, épousa, en secondes noces, par contrat du 1er janvier 1572, Bernard III de BEON, seigneur du Massés, alors capitaine de 50 hommes d'armes, qui devint lieutenant-général des armées du roi. Gabrielle de Marrast, après la mort de ses parents, Carbon de Marrast, seigneur de *Saint-Bris*, Montané, et Jeanne de Devèze, se trouva, en 1584, jouissant de ces biens, sa fille aînée, Jeanne de Béon du Massès, reçut ces mêmes biens lors de son mariage, par contrat du 18 janvier 1599, avec Jean Louis de Rochechouart, comte de Clermont, d'Aureville[1609].

Bernard de Béon, devenu veuf, épousa, en secondes noces, en 1599, Louise de Luxembourg, veuve de Georges d'Amboise d'Aubijoux, seigneur de Cazaubon, d'où postérité de cette union Béon/Luxembourg[1610].

Jean de Saint-Lary et Gabrielle de Marrast eurent :

5.1 Gabriel de SAINT-LARY, qui suit.

5.2 peut-être Louis de SAINT-LARY, auteur de la branche des seigneurs de Montastruc et de Frontignan.

V Gabriel de SAINT-LARY, seigneur de Saintrailles.

Il transigea, à Angoulême, en mars 1598, avec Bernard de Béon du Massès, sur les droits de Gabrielle de Marrast, sa mère, dont Bernard de Béon était le second mari.

Il avait épousé, par contrat du 1er janvier 1600, **Olympe de LA MOTHE,** fille de Jean de LA MOTHE, seigneur de La Roque, Montferrand et Sainte-Christie en Armagnac

Ils eurent :

[1607] Père Anselme, *op.cit.,* IV, p. 308

[1608] AD. Gers Vergès I 437 n°3313, qui est une copie de l'original ; un autre acte (AD. Gers Vergès I sup 69 n° 3267) dit Gabrielle de Marrast fille de Jean de Marrast, seigneur d'Esclassan, et de Jeanne de Béon, ce qui est une interprétation inexacte, probablement pour expliquer la transmission d'Esclassan. La généalogie de la famille de Marrast est très incomplète, Jules Villain a écrit celle de la branche des seigneurs d'Esclassan depuis la fin du 16ème siècle ; Bertrand de Marrast, seigneur de Saintrailles, fut nommé le 16 mai 1450, exécuteur testamentaire d'Arnaud de Béon, coseigneur de Castet (AD. Gers Vergès I sup 69), peut-être le même Bertrand de Marrast, seigneur de Saintrailles, fut présent, le 2 février 1411, au contrat de mariage de Jean de Pardaillan et de Jeanne de Faudoas (AD. Gers Vergès I sup 453 n°15250) ; un autre Bertrand de Marrast, seigneur de Saintaraille, fut présent le 6 décembre 1556 ,au contrat de mariage de Gabriel (de Béon) d'Armentieu, seigneur et baron de La Palu, et de Catherine de Saint-Lary de Bellegarde (AM. Toulouse II 134, Blaise Lamothe, notaire de Montastruc d'Astarac)

[1609] AD. Gers Vergès I 437 n°3313

[1610] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Béon,* produisant la preuve.

Antoine de SAINT-LARY de BELLEGARDE, seigneur de Saintrailles, qui suit.

VI Antoine de SAINT-LARY de BELLAGARDE, seigneur de Saintrailles.
Antoine de Bellegarde, seigneur Saint-Araille, fut présent, le 30 juillet 1637, à une donation de Jeanne de Béon du Massès, veuve de Jean Louis de Rochechouart, vicomte de Clermont, d'Aureville, à Jean François de Rochechouart, vicomte de Clermont, son fils aîné, se réservant la terre d'Esclassan[1611].
Il avait épousé, par contrat du 3 février 1625, **Madeleine de GOT du Bouzet,** fille de Jean III de GOT, seigneur du Bouzet, et d'une de ses épouses, Louise *(RICARD de GENOUILLAC)* dite de VAILLAC ou Germaine de LESCOUT[1612].
Ils eurent :

7.1 Charles de SAINT-LARY, qui suit.

7.2 une fille religieuse au couvent de Sainte-Claire de Magnoac.

VII Charles de SAINT-LARY BELLEGARDE[1613].
Il fut maintenu noble le 27 février 1667.
Il avait épousé, par contrat du 17 février 1660, **Catherine de CARDAILLAC d'Ozon,** dite fille de Jean de CARDAILLAC (olim CARDEILHAC), seigneur d'Ozon (Hautes-Pyrénées), et de Catherine de MONTESQUIOU.
Ils eurent :

8.1 Antoine II de SAINT-LARY BELLEGARDE, qui suit.

8.2 Jean Paul de SAINT-LARY BELLEGARDE, dit le chevalier de Saintrailles, mort en 1719.

8.3 Jean Jacques de SAINT-LARY BELLEGARDE, prieur de Fontrailles, mort en 1697.

8.4 Marguerite de SAINT-LARY BELLEGARDE.

VIII Antoine II de SAINT-LARY BELLEGARDE, seigneur et baron de Saintrailles, Montaignan, Aroux, les *Marguils.*
Il épousa, par contrat 12 septembre 1689, **Christine Angélique de LASSERAN de Cazaux,** fille d'Antoine de LASSERAN, seigneur de Cazaux et de Marguerite d'ARMAGNAC[1614]

[1611] AD. Gers I 438 n° 3304
[1612] Jean Noulens, *Maisons historiques de Gascogne,* Notice du Bouzet, pp.189, 190, dit que la mère de Madeleine était Germaine de Lescout, qui avait épousé le 30 mars 1620 Jean III de Got, ce qui n'est pas possible sauf s'il s'agit d'un contrat post nuptial
[1613] La Chesnaye-Desbois, *op.cit.,* pour ce qui le concerne ainsi que ses enfants.
[1614] BnF Fr 32297

Ils eurent :

9.1 Jean Gabriel de SAINT-LARY de Bellegarde, qui suit.

9.2 Anne de SAINT-LARY.
Elle épousa, par contrat filiatif du 17 février 1707, **François de LA BARTHE,** seigneur de Thermes, Mondau ou Mondeau, fils de Guillaume de LA BARTHE, chevalier, seigneur de Mondau ou Mondeau, et de Louise DUFOUR, d'où postérité[1615].

IX Gabriel de SAINT-LARY de BELLEGARDE, seigneur de Montagnan en Astarac.
Il épousa, en 1725, **Catherine de BOULOUIX**[1616].
Ils eurent deux filles :

10.1 Anne Marguerite de SAINT-LARY BELLEGARDE, seigneuresse de Montagnan, en la sénéchaussée d'Auch.
Elle épousa, par contrat en 1755, **Louis François de GEMIT**, marquis de Luscan (à 1 km de Lours-Barousse, Haute-Garonne), baron de Mauléon, seigneur paréager de la vallée de Barousse, fils de Jean de GEMIT, marquis de Luscan, et de Marthe de BINOS, seigneuresse de Vidaussan.
Le contrat portait donation de Françoise de Binos de Gourdan en faveur du futur époux, son neveu, de tous ses biens sous la réserve d'une somme de 1 000 livres et d'une pension annuelle de 400 livres[1617], Françoise de Binos avait donné une procuration disant qu'elle savait que son neveu Louis François de Gémit, fils de Jean de Gémit, seigneur de Luscan, Labroquère, Valcabrère, Vidaussan, Barsous, allait contracter mariage avec Anne Marguerite de Saint-Lary de Bellegarde de Montagnan[1618].
Louis François de Gémit était né le 15 novembre 1720, à Vidaussan, baptisé le 17 du même mois à Labroquère, le parrain avait été Louis de Saint-Pastou de Salerm, la marraine Françoise de Binos Vidaussan, sa tante maternelle[1619].
Il fut capitaine de cavalerie dans Bourbon Cavalerie, avant son mariage, et prit le titre de marquis de Luscan qui fut vainement contesté par les Baroussais.
Le 22 juin 1794 (4 Messidor an II), le conseil général de la commune de Saint-Bertrand, accorda un certificat de résidence au citoyen Louis François de Gémit, âgé de 74 ans, ci-devant seigneur de Luscan[1620]. Le 27 août 1794 (10 fructidor an 2), Louis Gémit reconnut avoir reçu la vente de grain du nommé Pierris Duchen[1621].

[1615] O'Gilvy, *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne,* t.I, p.260
[1616] Robert Gavelle, *Revue de Gascogne,* 1982, Annexe IV, Les Gémit de Luscan, p. 350 indique les parents d'Anne Marguerite de Saint-Lary Bellegarde
[1617] AD. Ariège B 92
[1618] AD.HG 19295 Sauveterre
[1619] Robert Gavelle, *op.cit.,* p.348, produisant Larcher, *Glanages.*
[1620] Robert Gavelle, *op.cit.,* p.354, produisant la source
[1621] Robert Gavelle, *op.cit.,* p.354, se référant aux Archives communales de Labroquère

Anne Marguerite de Saint-Lary mourut dès 1759[1622].
Leur fils, Jean François de Gémit, comte de Luscan, né le 22 décembre 1757, épousa, par contrat filiatif du 23 juillet 1781, Marie Louise de Lapeyrie de *Soussignac*, fille de François Joseph de Lapeyrie, baron de *Soussignac*, et de Madeleine Françoise de Percin[1623], d'où postérité.
Leur fille, Angélique Alexandrine Clotilde de Gémit, épousa, par contrat filiatif du 13 février 1779, Pierre Claire de Fondeville, écuyer, fils de Bertrand de Fondeville, secrétaire du roi, seigneur de Moustajon, et de Jacquette de Lassus[1624].

10.2 Angélique Alexandrine Clotilde **de SAINT-LARY BELLEGARDE.**
En 1765, au château de Castelnau Picampeau, Angélique de Saint-Lary de Bellegarde, comtesse d'Ercé, nomma procureur Louis de Gémit de Luscan, son beau-frère, pour vendre la terre de Cazaux, selon la subrogation qui lui avait été consentie, le 27 janvier 1755, par Annne Marguerite de Sainte-Lary, sa sœur défunte[1625].
Elle mourut à Castelnau, le 16 mai 1783, âgée de 50 ans environ[1626].
Elle avait épousé, par contrat du 22 avril 1755, **Jean François Gaston de SIREGAND,** comte d'Ercé (Ariège) vicomte d'Aulus (Ariège), fils de Jean Pierre Gaston de SIREGAND, comte d'Ercé, sénéchal et gouverneur de Nébouzan, et de Jeanne Marie de LA BARTHE[1627].
Ils eurent une fille, Catherine Henriette de Siregand, baptisée le 2 juillet 1757, qui épousa le 20 janvier 1776 (par contrat filiatif du 23 janvier), Arnaud Louis de Rabaudy, seigneur de Montoussin, né le 26 novembre 1756, fils de François Guillaume de Rabaudy, coseigneur de Montoussin, et de Raymonde Dubarry[1628] ;
Ils eurent également un fils Joseph Jean Pierre Gaston de Siregand, vicomte d'Ercé et d'Aulus, baptisé le 10 mars 1760, il épousa Anne Caroline de Cabalby, fille de Joseph Philippe de Cabalby, vicomte d'Alos, et de Marie Anne de Sinéty, d'où postérité.

IV
Seigneurs de Montastruc, Frontignan (-Savès)

Plusieurs Saint-Lary seigneurs de Frontignan sont cités au 16ème siècle, on ne connaît pas leurs liens avec les autres branches, il est possible que Pierre de Saint-Lary, seigneur de Frontignan, qui suit, doive être confondu avec le degré IV Pierre de Saint-Lary, que ses deux filles Jeanne et Françoise, soient issues de son premier mariage avec Marguerite d'Orbessan et que Jean de

[1622] Robert Gavelle, *op.cit.,* p.350 produisant la source.
[1623] AD. Gers Vergès I 1523 n°9230
[1624] AD.HG 3 E 32548 Cierp
[1625] AD.HG 3 E 20393 Le Fousseret
[1626] RP. Castelnau
[1627] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Siregand,* produisant la preuve, ainsi quer ce qui concerne les mariages de leurs enfants.
[1628] RP. Castelnau ; AD.HG E 1436, ce contrat cite le contrat de mariage de Jean François sze Siregand et d'Angélique de Saint-Lary du 22 avril 1755, reçu Despatel, notaire de Miélan

Saint-Lary, seigneur de Frontignan en 1564[1629], soit confondu avec son fils Jean auteur de la branche des seigneurs de Saintrailles.

Pierre de SAINT-LARY, seigneur de Frontignan.
D'une alliance inconnue il eut :

Jeanne de SAINT-LARY
Elle épousa, le 8 septembre 1543, **François de DURFORT,** seigneur de Deyme, il mourut le 4 novembre 1564[1630], leur fils Roger de Durfort, seigneur de Deyme, nomma procureur, en 1571, sa mère, Jeanne de Saint-Lary[1631]. Jeanne de Saint-Lary fut citée, en 1572, comme mère de Roger de Durfort, seigneur de Bonac[1632].

Françoise de SAINT-LARY
Elle épousa, par contrat du 24 juin 1549, **Antoine d'AURIOL,** seigneur de Miraval, fils de Roger d'AURIOL, seigneur de Miraval et Marguerite des GUILLOTS, il testa le 29 juillet 1569, d'où postérité[1633].

Jean de SAINT-LARY, seigneur de Frontignan, cité 1564, est peut-être fils de ce Pierre.
Il pourrait être, selon la chronologie, le père de Louis qui suit.
On cite également **Jean de SAINT-LARY,** seigneur de Frontignan, qui épousa le 23 juillet 1598, **Jeanne de VICMONT,** fille de Jacques de VICMONT, seigneur de Pordéac, veuve en premières noces de Blaise de MAULEON, seigneur de Monferran, lui-même veuf de Marguerite d'AUBIN, épousée avant octobre 1558, puis en secondes noces d'Arnaud Guillaume de JUILLAC, seigneur de Vigolles, qui mourut en 1590. Il pourrait être le même que le précédent qui se serait marié, en secondes noces très tardivement. Il n'y a aucune indication dans ce sens.

On cite aussi **Jean de SAINT-LARY**, fils cadet de Bellegarde, qui avait épousé **Suzanne de CAUSSADE**, veuve de Jacques de CARDAILLAC, dit le capitaine Ozon, elle testa le 11 novembre 1595, du vivant de son second mari et eut un fils Pierre de Saint-Lary[1634].
Jacques de Cardaillac avait épousé, par contrat du 15 mars 1578, Suzanne de Caussade, laquelle épousa en secondes noces Jean de Saint-Lary, seigneur de Frontignan, elle testa le 12 novembre 1595 ; il y avait eu un compromis, le 13 mars 1594, entre le seigneur d'Ozon et le seigneur de Frontignan[1635].

***

[1629] AD.HG 3 E 10339 Montpezat
[1630] Jules Villain, *op.cit.,* II, p. 1803, qui intervertit les dates de mariage et de décès, corrigé par André Navelle, *op.cit.,* IV, p.172
[1631] AD.HG 3 E 9962 Lanta
[1632] AD.HG 3 E 13671 Lanta
[1633] André Navelle, *op.cit.,* I, pp.102-106, produisant les preuves
[1634] Père Anselme, *op.cit.,* IV, p. 309
[1635] AD. Gers I sup 24 n°5522, 1500 à 1600

On trouve également des Saint-Lary seigneurs de Montastruc et de Frontignan qui constituent un rameau.

Ce rameau descend très probablement de Raymond de Saint-Lary, seigneur de Montastruc, et de Miramonde de Lagorsan car Annibal de Saint-Lary, seigneur de Montastruc, Gensac, Frontignan, fut mentionné, en 1633, à propos d'un obit fondé par Miramonde de Lagorsan[1636]
Raymond de Saint-Lary, seigneur de Montastruc, et Miramonde de Lagorsan, eurent un fils Jean de Saint-Lary dit de Montastruc, qui épousa, par contrat du 17 février 1555, Gabrielle de Marrast. Leur fils Gabriel qui n'était pas qualifié de Montastruc, fut l'auteur de la branche des seigneurs de Saintrailles, terre apportée par Gabrielle de Marrast, il est d'usage que le fils aîné hérite des biens de son père et que le cadet puisse hériter des biens de sa mère, l'auteur de la branche des seigneurs de Montastruc, Frontignan, pourrait donc être le fils aîné, qui serait Louis de Saint-Lary.
A noter que les lieux de Montastruc et Montestruc sont nombreux dans la région et que donc la qualification de seigneur de Montastruc des différents membres de la famille de Saint-Lary peut se rapporter à des terres différentes.

V ? Louis de SAINT-LARY, seigneur de Frontignan (-Savès[1637]), Gensac.
Fils de Jean de Saint-Lary, seigneur de Frontignan, il mourut avant 1603, date d'un arbitrage entre Jean d'Orbessan, seigneur de Castelgaillard, et Jean de Saint-Lary, sieur de Frontignan, pour la restitution de la dot de Gabrielle d'Orbessan, sa fille et femme de Louis de Saint-Lary fils dudit Jean de Saint-Lary[1638], cette restitution de dot indique qu'il n'y avait pas d'enfant du mariage correspondant.
C'est probablement lui, à qui Roger de Saint-Lary de Bellegarde vendit, par acte du 5 octobre 1576, la terre de Gensac-Savès, car sa descendance se qualifia de la terre de Gensac.
Il aurait épousé, (en premières noces,) *Anne de RUBIOLLE (ou ROBIALLE) de Ruffis ou Russis[1639]*.
Il avait épousé, (donc probablement en secondes noces, vers 1595 ?), **Gabrielle d'ORBESSAN,** fille de Jean d'ORBESSAN, seigneur de Castelgaillard, et de Marguerite de GRAMONT.
Le 30 janvier 1610, Alexandre de Mun, seigneur de Mun, procureur de César de Saint-Lary, seigneur de Montastruc, protesta contre Raymond de Poussin, seigneur de Marsas, Escot, que ce dernier devait prendre de Gabrielle d'Orbessan, sa femme, par leur contrat de mariage du 19 août 1608, Raymond de Poussin et sa femme Gabrielle d'Orbessan dirent ne rien devoir au seigneur de Castelgaillard[1640].
Un acte du 3 décembre 1611, dit que Gabrielle d'Orbessan, fille de Jean d'Orbessan, seigneur de Castelgaillard, avait été mariée en premières noces avec Louis de Saint-Lary, seigneur de

[1636] AD.HG 3 E 9494 Longages
[1637] *Le patrimoine des communes de la Haute-Garonne,* Éditions Flohic, septembre 2000, T.I, p.783 dit que la terre de Frontignan relevait de la seigneurie de Savès et qu'elle fut tenue jusqu'en 1641 par la famille de Saint-Lary
[1638] AD.HG 3 E 25172
[1639] Père Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France,* t.IV, p.309 ; André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 248
[1640] AD. Gers Vergès I 2584 n°14368

Frontignan, elle avait eu 4 000 livres de dot, depuis, elle s'était mariée avec Raymond de Poussin, seigneur de Marsas, par contrat du 19 août 1611, elle avait eu 6 000 livres, Elle avait fait son testament, le 19 mars 1610, léguant 1 000 écus à son mari. Annibal de Saint-Lary, seigneur de Montastruc, héritier de Louis de Saint-Lary a fait instance, aujourd'hui François d'Orbessan, fils de Jean d'Orbessan, seigneur de Castelgaillard, fit un accord, ce jour (3 d écembre 1611) avec Raymond de Poussin[1641].
L'ensemble de ces données montre qu'Annibal de Saint-Lary était fils de Louis de Saint-Lary qui avait épousé Gabrielle d'Orbessan et que cette dernière n'était pas la mère d'Annibal.
Louis de Saint-Lary et Anne de *Rubiolle* seraient les parents d'Annibal de Saint-Lary, qui suit.

VI Annibal de SAINT-LARY, seigneur de Montastruc, Frontignan, Gensac.
Il fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine d'une compagnie de chevau-légers.
En 1604, Pierre de Trébosc, sieur de Beillard et Annibal de Saint-Lary, seigneur de Montastruc, et sa femme Anne des Guillots, firent un accord contre Bourguine de Nogerolles, veuve de Jean des Guillots, seigneur de Labourasse[1642].
Annibal de Saint-Lary, seigneur de Gensac, Frontignan et Montastruc, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, fut présent, le 19 février 1610, au contrat de mariage de Jean de Varès, seigneur de Boissier, Montagnan, avec Iphigénie de Couperose[1643].
Annibal de Saint-Lary, seigneur de Montastruc, Gensac, capitaine d'une compagnie des ordonnances du roi, est cité, en 1633, à propos d'un obit de 2 messes fondé en l'église de Gensac par feue Miramonde de Lagorsan, dame de Gensac[1644].
Il mourut avant le 13 novembre 1634, date à laquelle François Roger de Comminges nomma un procureur à la requête d'Anne des Guillots, sa veuve, pour procéder à l'inventaire de ses biens[1645].
Il avait épousé, par contrat du 15 octobre 1599,, **Anne des GUILLOTS,** veuve d'Henri (de PERUSSE) des CARS, fille de Jean des GUILLOTS, seigneur de Labouriasse (à 2 km au nord-est de Longages, Haute-Garonne), et de Bourguine de NOGEROLLES, celle-ci dit en 1641, qu'elle avait laissé la seigneurie de Frontignan à sa petite-fille Anne Roger de Comminges, femme de Jean Charles de Gontaut de Biron, marquis de Saint-Blancard[1646].
Le 3 août 1637, Anne des Guillots, veuve d'Annibal de Saint-Lary, fille et héritière de Bourguine de Nogerolles, par transaction du 7 mai précédent, dut payer 17 000 livres à Jean de Ciron, avocat en la cour, fils et héritier de feue Anne de Caulongue, fille de Jeanne de Nogerolles (sœur de Bourguine), femme de M. Me Jean de Ciron, conseiller au parlement de Toulouse[1647].

[1641] AD.HG 3 E 956
[1642] AD.HG 3 E 16675 Noé
[1643] AD.HG 3 E 9550 Marquefave
[1644] AD.HG 3 E 9494 Longages
[1645] AD.HG 3 E 9494 Longages
[1646] AD.HG 3 E 9495 Longages ; cette donnée correspond à ce que dit *Le patrimoine des communes de la Haute-Garonne*
[1647] AD.HG 3 E 9495 Longages

Anne des Guillots, qui avait laissé la seigneurie de Frontignan à sa petite-fille, Anne Roger de Comminges, femme de Jean Charles de Gontaut de Biron, marquis de Saint-Blancard, vendit cette seigneurie, le juillet 1641, à Pierre de Comminges, seigneur de Montblanc, pour 6 000 livres, elle donna, le 18 mars 1642, la somme de 24 000 livres à sa petite-fille Anne Roger de Comminges, nommant son petit-fils Jean Louis Roger de Comminges[1648].

En 1643, Anne des Guillots fut dite douairière de Montastruc[1649] ; elle fut citée, en 1644, avec Pierre de Comminges, seigneur de Montblanc, et mourut dès 1646, date à laquelle Jean Louis Roger de Comminges, vicomte de Bruniquel, fut dit héritier de feue Anne des Guillots, son aïeule maternelle, en qualité d'héritier de feu Annibal de Saint-Lary, son aïeul maternel[1650].
Ils eurent :

VII Jeanne Françoise de SAINT-LARY.
Elle épousa en premières noces, par contrat filiatif du 28 avril 1615, étant dotée de 42 000 livres, **François de TERSAC et de FONTAINES,** seigneur et baron de Montberaud (Haute-Garonne), fils de Jean Jacques de TERSAC, seigneur de Montberaud, et de Jeanne de GOYRANS[1651].
En 1620, Jeanne de Goyrans, dame de Montberaud, au nom d'Anne des Guillots, femme d'Annibal de Saint-Lary, seigneur de Montastruc, et François de Tersac et de Fontaines, seigneur et baron de Montberaud, son fils, reçurent 240 livres de François de Sarrieu, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi[1652].
Elle épousa, en secondes noces, par contrat filiatif du 16 mai 1623**, Jean Pierre ROGER de COMMINGES**, baron de Bruniquel, fils de François II ROGER de COMMINGES, vicomte de Couserans et de Bruniquel, et de Catherine Hippolyte d'OSSUN[1653], d'où postérité

V
Personnes isolées

Vers 1530 ? Jean de Saint-Lary, fils cadet de Bellegarde, épousa Marguerite de Saint-Paul d'où Anne (Agnès) de Saint-Lary, qui épousa, en 1558, Gaillard de Binos, d'où Carbon de Binos[1654]
1584, Carbon de Binos, coseigneur d'Antichan, au nom d'Agne de Saint-Lary, sa mère fit une vente[1655]; ils sont cités tous les deux en 1585[1656]
Agne de Saint-Lary, veuve de Gaillard de Binos, testa le 29 août 1595, nommant héritier universel son fils Carbon de Binos, nommant son second fils Miquel de Binos[1657]

[1648] AD.HG 3 E 9495 Longages ; AD.HG 3 E 9496 (en 1643)
[1649] AD.HG 3 E 9496 Longages
[1650] AD.HG 3 E 25375 L'Isle en Dodon (acte de 1644) et AD.HG 3 E 9496 Longages (acte de 1646)
[1651] AD.HG 3 E 16686 Noé
[1652] AD.HG 3 E 16160 Palaminy
[1653] AD.HG Reg. Ins 22, Arnaud Laveran, notaire de Carbonne
[1654] AD. Gers Vergès I 491
[1655] AD.HG 3 E 27955 (209)
[1656] AD.HG 3 E 27957 (205)
[1657] AD.HG 3 E 27964 Saint-Béat ,AD.HG 3 E 27183 Estenos

Carbon de Binos testa les 2 février et 3 octobre 1596, nommant Agne de Saint-Lary, sa mère, Marie Dumailh, sa femme, leusr 2 filles, instituant héritier universel son frère Michel de Binos[1658].
1605, A la requête de Carbon de Binos, expédition du contrat de mariage de Gaillard de Binos et Agne de Saint-Lary, coseigneuresse d'Antichan le 17 août 1558[1659]

10 mars 1573, autorisation d'une sentence arbitrale entre Paule de Saint-Lary, Jean d'Aure et autres cohéritiers de Jacques Florian[1660].

3 mars 1577, autorisation d'achat de Marguerite de Saint-Lary veuve de noble Louis Dupuy[1661]

1582, Jean de Saint-Lary habitait Fleurance[1662]

3 août 1598, ouverture du testament de Marguerite de Biran, veuve de Charles d'Arzac, faisant un legs à Jean de Montlezun, seigneur de Moncassin, et à Jeanne de Saint-Lary, sa femme[1663]

1607, Paule de Saint-Lary, dame de *La Bacquart,* et Gabriel de La Barthe, son fils, nommèrent un procureur pour s'opposer à l'exécution sur les biens de Bernard d'Espagne, seigneur d'Issac et du lieu d'Ornezan[1664].

1614, Antoine de Saint-Lary et de Fitère, seigneur de Brassac[1665]
28 décembre 1622, Gabrielle de La Palu, dame de Brassac, remariée à Antoine de Saint-Lary et de Fitère, sieur de Brassac, fit une donation à Henri de La Tour, sieur de Saint-Paul[1666], elle était mère de François de Roquefort, seigneur de Marquein
1668 Jacques de Saint-Lary Fitère, habitant Saint-Félix et Germaine de *Tournebuc,* sa mère veuve de Me Jean de Fitéria, juge ordinaire de Saint-Félix, et noble Gilles de Fiteria, viguier de la baronnie de Saint-Félix, son frère auquel Jacques de Saint-Lary fit une vente[1667].
1720 et 1721 Gabrielle de Verniolles veuve du sieur Gilles de Saint-Lary de Fitéria[1668].

1614, contrat de mariage de Gaspard de Nogaret et de Madeleine de Saint-Lary[1669]

[1658] AD.HG 3 E 274967 Saint-Béat
[1659] AD.HG 3 E 28193 Salechan
[1660] AD.HG B 68
[1661] AD.HG 3 E 9362 Cazères
[1662] AD.HG Reg. Ins A
[1663] AD. Gers Vergès I 498
[1664] AD. Gers 3 E 802, Sanchon, notaire de Pessan
[1665] AD.HG 3 E 17150 Caraman
[1666] AD.HG Reg. Ins 22
[1667] AD.HG 3 E 18755 Saint-Félix de Lauragais
[1668] AD.HG 3 E 18916 Saint-Félix de Lauragais
[1669] AD.HG 3 E 9551 et 9552 Marquefave

8 janvier 1615, testament de Jacques de Villemur, sieur de Cobac, à Rieutort, marié avec Jeanne de Saint-Lary, fille de feu sire Jean de Saint-Lary, bourgeois de Simorre[1670]
7 mars 1626, Jeanne de Saint-Lary, veuve de M. de Loubac[1671] (Coubac) ; 7 décembre 1627 Jeanne de Saint-Lary, veuve de Jacques de Villemur, sieur de Cobac[1672]

1617, Françoise de Guerrier, veuve de François de Saint-Lary, président en la cour de parlement de Toulouse, à propos de la terre de Ribonnet à laquelle sont intéressés Jean Denis de Barrau, seigneur de Parron et Jeanne de Benque, sa femme[1673]
1623, Antoine de Beret (Bérat ?) et Madeleine de Saint-Lary, sa femme[1674] ; 1er novembre 1637, ils habitaient Carbonne[1675] ; 8 mars 1637, ils reconnurent une dette à Jacques de Saint-Jean, sieur de Boursaguet[1676] ; 6 août 1640, Marc Antoine Beret et Madeleine de Saint-Lary, sa femme[1677] ; 1649, Magne de Saint-Lary, femme de Marc Antoine Bérat, écuyer, habitant Carbonne[1678]

4 décembre 1633, testament de Pierre de Sarrecave, marié à Charlotte d'Espagne[1679] (selon Maurice Vuillier, sans fournir la preuve fils d'André et de Marguerite de Saint-Lary.)

12 septembre 1651, Jean Bertrand de Saint-Lary, seigneur de Lamothe, fit une transaction avec Jean d'Esparbès[1680].

12 décembre 1656, une transaction entre Roger de Comminges, seigneur et baron de Saint-Lary, et Anne de Villemur, baron de Pailhès, mari d'Andrée de Comminges, nomma Perrine de Saint-Lary, dame de Montblanc qui testa le 19 avril 1590[1681]

13 juillet 1678, Michel d'Esparbès, sieur d'Arlens, mari en secondes noces de delle de La Barthe femme du sieur de Bellegarde[1682].

Douillac, révision le 10 juillet 2025
Jacques de ROQUEMAUREL

[1670] AD.HG 3 E 34681, Dauzat, notaire d'Aurignac
[1671] AD.HG 3 E 9361 Cazères
[1672] AD.HG 3 E 34869 Dauzat, notaire d'Aurignac
[1673] AD.HG 3 E 962, Antoine Bessier, notaire de Toulouse
[1674] AD.HG 3 E 9555 Marquefave
[1675] AD.HG 3 E 18303 Carbonne
[1676] AD.HG 3 E 18303 Carbonne
[1677] AD.HG 3 E 18304 Carbonne
[1678] AD.HG 3 E 9497 Longages
[1679] BnF Fr 32298
[1680] AD. Tarn et Garonne C 87, Lacroix, notaire de Fleurance
[1681] AD.A (Ariège) 45 J 89
[1682] AD. Gers Vergès I 1732 n°10412

Famille de TOUGES

Cette famille fut connue en Comminges depuis le 12ème siècle, Willem de Touges fut un des cofondateurs de la sauveté de Savère (maintenant Savères), fondée entre 1100 et 1120 par les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, Calvet de Touges fonda la sauveté de Molas et fut conseiller de celle de Savère, Adhémar de Touges, créa la sauveté Toumoustin (en Lautignac). On cite Odon de Touges à la fin du 12ème siècle, son fils Pierre, qui traita, en juillet 1205, avec l'abbaye des Feuillants, Willem de Touges en 1226 et 1252, un Willem de Touges tenait une partie de Savère en 1266 et en 1277, la famille de Touges tenait le Puy de Touges (devenu le Pouy-de-Touges) depuis le début 13ème siècle au moins[1683].
Nous verrons que Jean de Touges, seigneur de Lahage, reçut le 6 août 1467, de son frère aîné Bernard de Touges, plusieurs biens dont le territoire de Touges, près de Rieumes, il y construisit le château de Touges en 1471.
La carte en annexe montre la disposition de ces lieux, proches les uns des autres.
André Navelle a écrit une généalogie de cette famille depuis Bernard de Touges, seigneur de Noilhan (degré VI) dont il ignore l'épouse. Cette généalogie a été complétée par Maurice Vuillier, le document qui suit complète et corrige cette généalogie à partir de données provenant de Maurice Vuillier et d'autres sources.
Cette famille portait : « D'azur à deux besants d'or rangés en pal[1684] »
Elle s'était divisée en deux branches, celle des seigneurs de Noailhan (Noilhan) et celle ses seigneurs de Lahage.

I
Seigneurs de Noilhan

La généalogie des premiers degrés de cette branche a été établie en grande partie en utilisant un inventaire des titres réalisé par Jean de Touges après l'incendie de la maison de Noilhan, le 8 juin 1607, dans lequel fut détruite une grande partie des papiers.
A noter que les actes disent Noailhan alors que le lieu est maintenant Noilhan (à 4 km au nord de Samatan, Gers), nous avons uniformisé les données en utilisant l'orthographe Noilhan.

I Pierre de TOUGES.
Selon un acte du 14ème siècle (13-0, le 3ème chiffre est indistinct), il fut mentionné avec ses deux fils Bernard et Bernard Guilhem[1685].
D'une alliance inconnue il eut :

2.1 Bernard de TOUGES, qui suit.

2.2 Bernard Guilhem de TOUGES.

[1683] P. Agathange-Bocquet, *Revue de Comminges*, 1974, pp.135-141, *Savère au pays de Savès en Comminges,* se référant souvent au cartulaire de Saint-Clar.
[1684] Roger Bourse/Isidore Dufis, *Armorial de la Gascogne gersoise.*
[1685] AD.HG E 322

II Bernard de TOUGES.
Etant assisté de son père, Pierre de Touges, il épousa **Bertrande de MONTEGUT,** fille de Pierre de MONTEGUT, seigneur de Saleix, dont le douaire fut constitué en 1342, selon un contrat passé avec ses tuteurs, Pierre de Montégut, son oncle, Bernard de Villeneuve et Raymond de Sueix, seigneur dudit lieu[1686] (probablement Soueix.)
Ils eurent au moins un fils :

III Jean de TOUGES.
Du mariage de Bernard de Touges et de Bertrande de Montégut provint un fils, Jean de Touges, dont la première mention fut une reconnaissance de dette envers lui, en 1370, de Bernard de Martres, seigneur de Polastron[1687].
Le 14 mai 1391, Jean de Touges acheta à Aubrie de Touges des censives et des terres qu'elle avait au lieu du Pouy de Touges[1688].
D'une alliance inconnue uil eut :

IV Pierre de TOUGES.
En 1390, Pierre de Touges, fils de Jean de Touges, fit des achats[1689].
Le même acheta, le 12 août 1406, à Raymond de Maurens, la part qu'il avait en la juridiction de Noilhan[1690].
D'une alliance dans la maison d'Auros (qui doit être la famille de Lamezan) il eut[1691] :

V Jammes (Jacques) de TOUGES, coseigneur de Noilhan, fils aîné.
Le 7 mai 1423, Jacques de *Thoges* (Touges), coseigneur d'Auradé (Gers), rendit hommage pour la seigneurie d'Auradé où il possédait toute la justice, comme Jean de Barthès, qui possédait les 7 huitièmes de la seigneurie d'Auradé avec toute la justice, haute, moyenne et basse, mixte et impère, l'avait fait le 27 septembre 1422 ; le 7 mai 1423, Jacques de Touges rendit hommage pour la sixième partie du lieu de Blanquefort avec juridiction haute et basse, mère, mixte et impère[1692].
Jacques de Touges, fils de Pierre de Touges, vendit le 16 (alias 17) décembre 1434, à Bertrand d'Orbessan, seigneur de Labastide-Paumès, la sixième partie de la seigneurie du Pouy de Touges, furent présents Bertrand de Marestaing et Roger de Lamezan[1693].
Un acte de 1467 dit que de Jammes de Touges sortirent Bernard et Jean de Touges et Marguerite de Touges qui fut mariée au seigneur de Bézéril[1694].

[1686] Raymond de la Molle, notaire d'Auterive
[1687] AD.HG E 322, Raymond de Cobusay, notaire d'Auterive
[1688] AD.HG E 322 Bonesty, notaire
[1689] AD.HG E 322
[1690] Bernard de Fonsorbes, notaire de Samatan
[1691] AD.HG E 322 (1434-1442)
[1692] P. Laporte, *Bulletin de la société archéologique et historique du Gers,* 1917, Monographie de la commune d'Auradé, pp.131 et 133
[1693] AD.HG E 322 Bernarde de …, notaire de Samatan ; AD. Gers I 2685 Bernard de Nardonne, notaire de Samatan et Alric de *Ruppe,* notaire de Toulouse
[1694] AD.HG E 322

Il avait épousé **Béatrix de BARTHES,** sœur de Jean de BARTHES, coseigneur d'Auradé.
A la suite d'une querelle Jean de Barthès fut tué par son beau-frère Jacques de Touges tel que cela apparaît dans des lettres de grâce données en décembre 1441, à Saumur, par le roi Charles[1695].
Béatrix de Barthès, femme de Jacques de Touges, coseigneur de Noilhan, vendit en 1444, à Bernard d'Ornezan, les droits qu'elle avait sur la succession de son frère Jean, jadis seigneur d'Auradé[1696].
Ils eurent :

6.1 Bernard de TOUGES, qui suit.

6.2 Jean de TOUGES, auteur de la branche des seigneurs de Lahage.

6.3 Marguerite de TOUGES
Elle donna quittance de son douaire, en 1479 à son frère Bernard de Touges[1697].
Elle avait épousé **Arnaud Guilhem de LAMEZAN,** seigneur de Bézéril (à 4 km de Noilhan, Gers), fils de Bernard de LAMEZAN, seigneur de Bézéril[1698].

VI Bernard dit **Roin de TOUGES,** seigneur de Noilhan, Touges.
Il succéda à son père dès 1450. Il fut page du roi Charles VII puis son écuyer d'écurie et eut plusieurs charges qui lui valurent le surnom de Roin, qui apparaît dans les actes. Après la mort du comte de Comminges le roi lui donna la capitainerie de Samatan, selon des provisions du 4 (alias 11) mai 1454[1699].
Le 6 juin 1460, le roi lui donna la capitainerie de L'Isle-Jourdain[1700].
Bernard alias Roin de Touges, seigneur de Touges et de Noilhan en partie, rendit hommage, le 16 janvier 1464, à Jean, comte de Comminges, conseiller et chambellan du roi, maréchal de France, gouverneur de Guyenne et de Dauphiné[1701].
Bernard de Touges donna, le 6 août 1467, à son frère germain Jean de Touges, la seigneurie et les biens qu'il possédait au lieu de La Fage (Lahage), plus la seigneurie de Horgues (Forgues), plus un territoire à Rieumes, nommé Touges, le tout avec les droits de justice, pour les bons services qu'il avait reçus de lui tant à la Cour qu'aux armées[1702].
Le 28 mai 1469, Bernard de Touges fit faire des reconnaissances du lieu de Noilhan, avec les autres coseigneurs pour le comte de Comminges[1703].
Bernard de Touges fit hommage, au comte de Comminges, le 19 janvier 1474, de deux parts de la seigneurie et juridiction haute, moyenne et basse du Puy de Touges, de la quarte partie

[1695] AD.HG E 322
[1696] Archives du château de Saint-Blancard
[1697] AD.HG E 322
[1698] André Navelle, *op.cit.,* VI, pp.75-77
[1699] AD.HG E 322 ; extrait de l'original par Jean Raimond Loubet, notaire de Noilhan, retiré par Jacquette de Lopubens Verdalle, veuve de Pierre Jean de Touges, seigneur de Noilhan, le 22 novembre 1666
[1700] AD.HG E 322
[1701] AD.HG E 322
[1702] AD.HG E 322
[1703] AD.HG E 322 Bernard de Fonsorbes, notaire de Samatan.

de la seigneurie et juridiction haute, moyenne et basse de Noilhan, des oublies et fiefs de *Lantigat*[1704]. En 1482, Bernard de Touges, ne pouvant être payé de la pension de 600 livres que lui avait donnée le roi, obtint une commission pour contraindre les payeurs jusqu'à l'emprisonnement[1705].

Le 25 février 1485 (n.st.), Gausserand de Mauléon, seigneur de Labastide, et Arnaud Guilhem de Lamezan, seigneur du lieu de Noilhan, au comté de Comminges, diocèse de Lombez, passèrent un accord avec Bernard de Touges, seigneur du Puy de Touges, tant pour lui que pour Odet d'Aydie, comte de Comminges, sur le partage des terres, fiefs et champs qu'ils possédaient en propres ou par acquisitions, par indivis au lieu de Noilhan[1706]. Le 26 septembre 1486, Bernard de Touges acheta à Bertrand de Marestaing, une partie de la seigneurie de Noilhan[1707]. Le 31 décembre 1492, Bernard de Touges dit Roin rendit hommage, au roi de France, pour la moitié de Touges, la seigneurie de Laserre de Gouts, la seigneurie de La Hitère, quatre parts de la juridiction du Fousseret, la sixième partie de Blanquefort avec tous droits de justice[1708]. Une copie des coutumes de Noilhan, le 12 mars 1496 mentionne Bernard de Touges, Gausserand de Mauléon, Bernard de *La Pierre* (La Serre ?), coseigneur de Noilhan, et Marguerite de Touges, mère de noble de Lamezan, aussi coseigneur du lieu de Noilhan[1709].

Bernard de Touges fut cité vivant, pour la dernière fois, le 2 mai 1497, au Pouy de Touges, avec Bertrand d'Orbessan, coseigneur du Pouy de Touges, pour une donation de 48 arpents de terre[1710]. Il mourut probablement avant le 27 novembre 1498, date d'un hommage de son fils Jacques pour la moitié de Touges, la coseigneurie de Noilhan, Gouts, Laserre en Comminges, 4 parts de La Hitère[1711], il fut cité feu les 1er septembre et 2 septembre 1499[1712] et plusieurs fois en 1499.

Selon un mémoire, (probablement en 1530), il avait testé au dernier de ses jours (date non précisée), ayant institué héritier universel son neveu (petit-fils), Antoine de Touges, fils de Jacques, lui-même fils de Bernard. Le contrat de mariage entre Jacques de Touges et Agnette de Vize, prévoyait que le premier mâle recevrait la moitié des biens au temps de ce contrat, dudit mariage sont provenus, Antoine et 5 filles, Isabel, Marguerite, Ramonde, Denise et Jeanne de Touges. Agnette de Vize décéda, Jacques de Touges étant prisonnier à Toulouse pour avoir tué un sergent, fut visité souvent par Riquette de Rivière, fille de son procureur, il l'amena en sa maison du Pouy de Touges, l'épousa et eut un fils Blaise de Touges. Riquette Rivière, amena par séduction, Jacques de Touges à faire deux testaments, par le premier, Jacques de Touges institua héritiers universels en égales portions, François de Touges, fils d'Antoine, et Blaise de Touges, son enfant, à dommage d'Antoine et des 5 filles ; par un second testament, il omit ses filles Isabel et Marguerite de Touges, cette situation provoqua un

[1704] AD.HG E 322
[1705] AD.HG E 322
[1706] BnF Chérin n°132, Pierre de Redonchain, notaire de Samatan
[1707] AD. Gers I 3443 Dominique Molières, notaire
[1708] AM. Toulouse II 167 ; AD.HG E 322
[1709] AM. Toulouse II 167
[1710] AD. Gers Vergès I 3443
[1711] AM. Toulouse II 167,
[1712] AD. Gers Vergès I 3444 ; AD.HG E 322

procès, Béatrix de Lanta, femme d'Antoine de Touges, et Raymonde, Denise et Jeanne de Touges firent opposition de l'exécution du 2ème arrêt[1713].
Bernard dit Ropin de Touges avait épousé **Marguerite de PARDAILLAN**[1714]**,** qui pourrait être fille de N…(Bernard ?) de PARDAILLAN, seigneur de Xaintrailles (Saintrailles), et de Marguerite de LA CASSAGNE[1715].
Ils eurent[1716] :

7.1 Jacques de TOUGES, qui suit..

7.2 Arnaud Guilhem de TOUGES.
Le 2 septembre 1499, Jacques et Arnaud Guilhem de Touges, fils de Bernard de Touges, seigneur de Noilhan, firent un accord pour le supplément de légitime d'Arnaud Guilhem[1717].

7.3 Bernard de TOUGES.
Bernard de Touges était en procès, le 7 mars 1500, contre son frère Jacques de Touges, seigneur de Noilhan, dans la même cause, le 4 septembre 1512, le sixième des biens de feu Bernard de Touges, leur père, fut attribué à Bernard, pour sa légitime puis ils feront division des biens entre eux[1718].

7.4 Claire de TOUGES.
Elle épousa, entre 1480 et 1490, **Arnaud de PREISSAC,** seigneur de Gavarret, fils d'Antoine de PREISSAC, seigneur de Gavarret, Bézéril[1719].
Tous deux moururent avant le 28 juillet 1541, laissant un fils, Philippe de Preissac, écuyer, à cette date, le curateur d'Ogier de Touges était en procès contre le tuteur de Philippe de Preissac, fils et héritier de feu Arnaud de Preissac, seigneur de Gavarret, et de feue Claire de Touges, et Denise de Touges opposants. Le décret adjugeait, au profit de Philippe de Preissac, la terre et seigneurie de Gouts sauf si Ogier de Touges payait dans 6 mois[1720]. Le 31 décembre 1543, les tuteurs de Philippe de Preissac, seigneur de Gavarret, héritier de Claire de Touges, étaient opposants à Blaise de Touges à propos de l'exécution d'un arrêt. Blaise de Touges s'opposait à l'exécution de l'arrêt sur la place de Gouts qui lui avait été adjugée, dont il était en possession, depuis juillet 1536, du consentement d'Antoine de Touges, son adversaire, cette exécution avait été confirmée à Ogier de Touges, fils et héritier d'Antoine, puis le 4

[1713] AD. Gers Vergès I 3444 ; AD.HG E 322
[1714] AD.HG E 322 dit que le contrat daté de 1470 (?) retenu par Pierre de Molery, notaire de Marmande a été égaré suite à sa production pour le procès entre Antoine et Blaise de Touges et leurs sœurs.
[1715] Annexe Xaintrailles
[1716] AD.HG E 322 indique Jacques, Arnaud Guilhem, Claire mariée au Gavarret en Armagnac, Marguerite mariée à Villeneuve, autre Marguerite mariée à La Bastide, et Hélène mariée à La Serre de *Ceringuat*
[1717] AD. Gers Vergès I 3444
[1718] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 120 produisant AD.HG B 14 et B 15
[1719] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Preissac,* fournissant la preuve, en ce qui concerne Philippe de Preissac voir cette généalogie.
[1720] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 120 produisant AD.HG B 34

décembre 1544, dans la même cause, on rappela la demande de supplément de légitime de Claire de Touges à Antoine de Touges[1721].

7.5 Marguerite de TOUGES.

Nommée par son père comme épouse du seigneur de Labastide, elle avait épousé, **Gausserand de MAULEON,** seigneur de Labastide-Savès (Gers), fils de Bernard de MAULEON, seigneur de Gensac, Lez, Sédilhac, et d'Honorette de LA TOUR[1722].

Gausserand de Mauléon, seigneur de Labastide, testa le 15 décembre 1504, au dit lieu, voulant que sa femme, Marguerite de Touges, fut maintenue maîtresse et administratrice de ses biens et lui léguant sa maison de Noilhan, nommant ses 9 enfants, nommant exécuteur testamentaire Jacques de Touges, seigneur de Noilhan[1723].

7.6 Hélène de TOUGES.

Elle épousa le seigneur de Merles de *Seringuat* alias La Serre de *Seringuat*[1724], que Maurice Vuillier dit être Dominique de LA SERRE**,** seigneur de Merles, *Seringuat,* ce qui n'apparaît pas dans les preuves produites.

Maurice Vuillier ajoute Marguerite de Touges qui épousa le sieur de Villeneuve, près du Fousseret, ce qui est une confusion avec une homonyme qui épousa Jean Georges d'Araignon, à une date beaucoup plus tardive (la famille d'Araignon ne tenait pas le lieu de Villeneuve à la fin du 15ème siècle.)

VII Jacques de TOUGES, seigneur de Noilhan.

Jacques de Touges, seigneur de Noilhan, dénombra, en 1493, le château vieux, à lui et à ses ancêtres de tout temps, et la seigneurie de Saint-Martin[1725].

Comme dit supra, le 27 novembre 1498, il rendit hommage pour la moitié de Touges, la coseigneurie de Noilhan, Gouts, Laserre en Comminges, 4 parts de La Hitère[1726]. En 1504, Jacques de Touges paya 400 livres à la femme d'un sergent suite à sa condamnation pour avoir tué son mari[1727], comme dit infra, il avait été emprisonné à Toulouse pour ce meurtre.

Il testa le 31 octobre 1523, disant avoir été marié en premières noces avec Anne de Vize et en secondes noces avec Riquette de Rivière. Il avait eu de son premier mariage Antoine, Gausserand, Isabeau, mariée, Marguerite, mariée en premières noces avec Jean de Marestaing et en secondes noces avec Charles de Pechpeyrou, Jeannette, mariée, Raymonde, mariée, Denise, mariée, il avait eu de son second mariage Blaise, en âge de pupillarité, il partagea ses biens entre ses enfants mâles[1728]. Antoine de Touges, époux de Béatrix Hunaud était, le 13 septembre 1527, en procès contre Jacques de Touges, père d'Antoine[1729].

[1721] André Navelle, *op.cit.,* X, p.120 produisant AD.HG B 2046 et B 38
[1722] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Mauléon,* Janvier 2000, produisant la preuve
[1723] BnF Chérin n°132
[1724] AD.HG E 322
[1725] AM. Toulouse II 174
[1726] AM. Toulouse II 167,
[1727] AD. Gers Vergès I 3443
[1728] AD. Gers I 2851 J. de Claverie, notaire
[1729] André Navelle, *op.cit.,* X, p.120 produisant AD.HG B 21

Jacques de Touges mourut avant le 28 août 1528, date d'un arrêt attribuant des biens à Blaise de Touges son fils et héritier[1730].

Il avait épousé, en premières noces contre la volonté de son père, par contrat du 8 août 1486, **Agnette de VIZE,** de la maison de Sajas, étaient présents Bernard de Lambès, seigneur de Savignac, Sans Garcie de Polastron, seigneur de La Hillère[1731], une autre transcription du contrat précise, Agnette de VIZE, fille de Sans de VIZE, coseigneur du lieu de Sajas, les frères d'Agnette de Vize, Jean de Vize, coseigneur de Sajas, Gaillard de Vize, seigneur de Cazavet et Sans de Vize, fils et héritiers dudit Sans de Vize donnèrent 400 florins[1732].

Il avait épousé en secondes noces **Riquette de RIVIERE,**

Riquette de Rivière était en procès, le 28 juin 1516, contre Jacques de Touges, seigneur de Noilhan, le procès devait être continué devant l'official de Toulouse et non à Tarbes ou ailleurs, dans la même cause étaient opposants, le 13 septembre 1516, Antoine de Touges, Gausserand de Touges, Germaine, Isabelle, Marguerite, Denise, autre Marguerite de Touges, frères et sœurs. Il fut arrêté que le décret sur les biens pris à la requête de Riquette serait adjugé au plus offrant[1733]. Elle fut citée, le 19 mai 1534, veuve de Jacques de Touges[1734].

Riquette de RIVIERE épousa, en secondes noces Guillaume RABIE, huissier d'armes[1735].

Enfants du premier lit[1736].

8.1 Antoine de TOUGES, qui suit.

8.2 Gausserand de TOUGES.

Partie dans le procès du 13 septembre 1516, il mourut en âge pupillaire, sans enfant.

8.3 Isabeau de TOUGES.

Fille de Jacques de Touges et d'Anne de Vize, elle épousa Antoine de Montlezun, seigneur de Milhau, et donna une quittance de ses droits le 17 juillet 1531, François de Touges fils d'Antoine de Touges, seigneur de Noilhan, absent, fut remplacé par noble Barthélemy Delguy, recteur de Saint-Barthélemy[1737].

Elle avait épousé, en premières noces, **Antoine de MONTLEZUN,** seigneur de Merles, près de Lectoure, Milhau, veuf d'une demoiselle d'ARPAJON, fils de Bernard de MONTLEZUN et de Magne de CABRIOL, sa seconde épouse, veuve de Martin de CLAIRAC[1738].

[1730] André Navelle, *op.cit.,* X, p.210 produisant AD.HG B 22 (du 21 août 1529)

[1731] AD.HG E 322 Barthélemy Grietty, notaire de Sajas

[1732] AD. Gers Vergès I 3444

[1733] André Navelle, *op.cit.,* X, pp.119, 120 produisant AD.HG B 16

[1734] André Navelle, *op.cit.,* X, p.120 produisant AD.HG 3 E 1297 G. Bodon, notaire

[1735] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 120

[1736] Le mémoire (probablement en 1530) cité supra et des actes datés de 1500 et années suivantes mentionnant les enfants et en ce qui concerne les filles des données sur leurs mariages (AD.HG E 322) citent les 7 premiers et Blaise de Touges. André Navelle cite également Germaine, une autre Marguerite et une autre Jeanne.

[1737] AD. Gers Vergès I 3445

[1738] André Navelle, *op.cit,* VII, p. 251, produisant la preuve.

Antoine de Montlezun, mari d'Isabelle de Touges, fit une vente le 27 mai 1519 et mourut sans postérité dès 1524[1739].

Elle avait épousé, en secondes noces, par contrat du 17 janvier 1526 (n.st.), noble **Antoine de LA SERRE,** fils de Jean de LA SERRE, ce mariage fut rappelé le 8 mars 1567, Antoine de La Serre était veuf d'une première union[1740]. Antoine de La Serre mourut avant le 24 mai 1567, date du contrat de mariage de son fils Dominique de La Serre avec Delphine de Gandin, fille de M. Me Jean de Gandin, avocat en la cour de parlement de Toulouse, et d'Antoinette de Gabarret[1741].

8.4 Marguerite de TOUGES.

Elle était en procès, le 13 septembre 1537, contre Antoine de Touges, curateur aux causes de Blaise de Touges, il fut arrêté que Marguerite de Touges recevrait 700 livres provenant de la vente de Noilhan plus 700 livres pour le paiement de sa dot, constituée par feu Jacques de Touges, son père, par provision, puis le 22 mars 1538, Marguerite de Touges, épouse de Charles de Pechpeyrou, seigneur de Beaucaire, continua le procès contre Antoine de Touges, en exécution de l'arrêt pour la somme de 700 livres pour reste de sa dot, à prendre sur 2 400 livres en dépôt, reste du prix de la vente de Noaillan[1742].

Elle avait épousé, en premières noces, **Jean de MARESTAING,** seigneur de Maurens, fils d'Arnaud Guillaume de MARESTAING, seigneur de Maurens, et de Jeanne d'AULIN, leur fille Catherine de Marestaing épousa, avant le 9 juillet 1539, son cousin Jean de Polastron, qui l'avait enlevée, lui apportant la terre de Maurens, d'où postérité[1743].

Elle avait épousé, en secondes noces, par contrat du 23 janvier 1524, **Charles de PECHPEYROU,** seigneur de Beaucaire, veuf de Catherine de Durfort, fils de Jean de PECHPEYROU, seigneur de Pechpeyrou, Montbarla, et de Jeanne, dame de COCURON[1744].

8.5 Jeanne de TOUGES.

Jeanne de Touges, épouse d'Antoine de Sausin, donna une procuration, le 20 mai 1534, pour un procès contre Antonie Isalguier, dame de Moulis et Antoine de Montlezun, seigneur de Moulis[1745].

Le 2 septembre 1551, Jeanne de Touges, tante d'Ogier de Touges, mariée au seigneur de Saint-Nauphary fit une donation[1746].

Elle avait épousé **Antoine de SAUSIN,** écuyer, seigneur de Saint-Nauphary, fils d'autre Antoine de SAUSIN, écuyer, seigneur de Saint-Nauphary, et de Delphine de LAPEYRE[1747], d'où postérité.

[1739] Andté Navelle, *op.cit.,* X, p. 120 produisant AD.HG 3 E 8423 Archevêque, notaire pour la vente de 1519
[1740] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 120 produisant AD.HG B 67
[1741] AD.HG 3 E 11806 Jean du Mas, notaire de Toulouse
[1742] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 121 produisant AD.HG B 30 et B 31
[1743] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Marestaing,* produisant les preuves.
[1744] Henri Jougla de Morenas, *Grand Armorial de France,* V, p. 231.
[1745] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 121 produisant AD.HG 3 E 5158 Lobeyrie, notaire
[1746] AD.HG E 322

Le 19 janvier 1547, le curateur de Jean Fabri, licencié en droit, était en procès contre Antoine de Sausin, écuyer, seigneur de Saint-Nauphary, fils et héritier de feue Delphine de Lapeyre[1748].

8.6 Raymonde de TOUGES.

Selon le testament de son frère Blaise de Touges du 6 septembre 1539, elle avait épousé **Guillaume TRILHON,** du Fousseret..

8.7 Denise de TOUGES.

Le 16 décembre 1546, Arnaud Guillaume de La Treille, seigneur de Lafitère, son épouse Denise de Touges, leur fils Bernard de La Treille, et Gaspard Griet, étaient en procès contre François de La Treille et d'autres[1749]. Le 31 janvier 1550, Denise de Touges, dame de Lafitte lès Fousseret, donna une procuration à noble Bernard de La Treille, son fils[1750].

Selon le testament de son frère Blaise de Touges, du 6 septembre 1539, elle avait épousé en premières noces le seigneur de Merles, dont elle était veuve à cette date.

Elle avait épousé, en secondes noces, **Arnaud Guillaume de LA TREILLE,** seigneur de Lafitère.

Ils eurent un fils Bernard de La Treille.

8.8 autre Marguerite de TOUGES[1751].

Le 18 mai 1538, Antoine de Touges et Denise de Touges, sa sœur, étaient en procès contre le curateur de Blaise de Touges et Arnaud Guillaume d'Ornezan, Marguerite de Touges, épouse de Charles de Pechpeyrou, seigneur de Beaucaire, autre Marguerite de Touges, épouse d'Arnaud Guillaume Griet, écuyer, et Riquette de Rivière, veuve de Jacques de Touges[1752].

Elle avait épousé **Arnaud Guillaume GRIET,** écuyer**.**

Ils eurent une fille, Berrnarde de Griet, qui épousa, vers 1540, Roger de Sers, seigneur de Lisle, d'Aulix, fils de Pierre II de Sers, chevalier, seigneur d'Aulix, et de Peyronne Hélie de Villarzel[1753]. Bernarde de Griet testa le 2 janvier 1601, veuve, faisant des legs, entre autres, à Jean Georges d'Araignon, fils de Catherine de Griet, sa nièce, sur les biens de feu noble Arnaud Guilhem de Griet et Marguerite de Touges, ses père et mère[1754].

8.9 Germaine de TOUGES.

[1747] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.310 produisant la preuve

[1748] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.310 produisant AD.HG B 40

[1749] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 121 produisant AD.HG B 40

[1750] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 121, produisant AD.HG 3 E 17552 Carrière, notaire

[1751] André Navelle dit que l'épouse d'Arnaud Guillaume de Griet avait épousé en premières noces Jean de Marestaing, la confondant avec sa sœur homonyme, ce qui est contredit par le testament de Jacques de Touges du 31 octobre 1523.

[1752] André Navelle, *op.cit.,* X, p.122 produisant AD.HG B 31

[1753] AD.HG E 322

[1754] AD.HG 3 E 15345 Montesquieu-Volvestre

Partie dans le procès du 13 septembre 1516, elle n'apparaît plus ensuite.

8.10 autre Jeanne de TOUGES.
Selon le testament de son frère Blaise de Touges, du 6 septembre 1539, elle avait épousé M. de Crates (Crastes ?)

Enfant du second lit :

8.11 Blaise de TOUGES, seigneur de Noilhan et de Gouts, au diocèse de Rieux.
Né vers 1523 (selon son testament de 1539), il fut réintégré, par provision, le 21 août 1529, dans la moitié des biens de feu Jacques de Touges, son père, la pension attribuée à Riquette de Rivière devait être prise sur cette part, cet acte mentionnait le testament de Jacques de Touges, son premier contrat de mariage le 8 août 1486, reçu Barthélemy Griet, notaire ; puis le 13 septembre 1530, Blaise de Touges, en exécution d'un arrêt contre Antoine de Touges, mari de Béatrix Hunaud, Marguerite, Ramonde, Denise, Jeanne de Touges, et les sœurs Raymonde, Denise et Jeanne contre les deux frères, sur un arrêt du 21 août 1529 à exécuter, il fut décidé que Blaise de Touges aurait la moitié des biens de feu Jacques de Touges, soit le quart de la seigneurie de Noilhan, avec justice haute, moyenne et basse, la moitié du château de Noilhan, etc., aussi le quart de la seigneurie du Pouy de Touges, avec justice haute, moyenne et basse, etc., Blaise devait payer 700 livres (moitié de son douaire) à Marguerite, il fut attribué 2 200 livres à chacune des sœurs Ramonde, Denise, Jeanne de Touges[1755].
Il testa, une première fois, le 6 septembre 1539, nommant feu son père Jacques de Touges, disant avoir 16 ans, avoir été déclaré majeur le 2 septembre 1539. Il va étudier à Paris. Il fit des legs à Marguerite de Touges, femme de M. de Beaucaire, à Denise de Touges, veuve de M. de Merles, à Raymonde de Touges, femme de Guillaume Trilhon, du Fousseret, à Jeanne de Touges, épouse de M. de *Catres*, à Jeanne de Touges, épouse de M. de Saint-Nauphary, ses sœurs, à ses neveux et nièces enfants d'Antoine de Touges, son frère, à Me Guillaume Rabié, huissier d'armes, à Toulouse, son parâtre, il institua héritière universelle noble Riquette de Rivière, sa mère[1756].
Blaise de Touges, seigneur de Gouts en Gascogne, allant étudier à Paris testa une autre fois, le 7 octobre 1543, nommant son père inhumé à Noilhan, instituant héritière sa mère Riquette de Rivière[1757], il n'est plus nommé ensuite.

VIII Antoine de TOUGES, seigneur de Noilhan.
Antoine de Touges, seigneur de Noailhan, mari de Béatrix Hunaud, donna une quittance de 1515 livres, le 26 avril 1522, à Isabelle Henrique, coseigneuresse de la moitié de Lherm et à Augier Hunaud, professeur de droit, protonotaire, de la dot de sa femme[1758].
La succession de son père, Jacques de Touges, provoqua de nombreux procès entre les enfants de celui-ci, qui apparaissent dans de nombreux actes entre 1528 et 1538 (cités dans ce texte)

[1755] André Navelle, *op.cit.,* pp.121 et 122 produisant AD.HG AD.HG B 22 et B 23
[1756] André Navelle, *op.cit.,* X, p.121 produisant AD.HG 3 E 1400 Bolarotti, notaire.
[1757] André Navelle, *op.cit.,* X, p.121 produisant AD.HG 3 E 6775 Rolle, notaire.
[1758] André Navelle, *op.cit.,* X, p.121 produisant AD.HG 3 E 10089 Vignaudy, notaire.

dans lesquels apparaît Antoine de Touges, il mourut avant le 6 septembre 1539, date du testament de son frère Blaise (supra.)
Antoine de Touges et sa femme Béatrix Hunaud, qui n'étaient pas bons ménagers, avaient engagé, le 6 mars 1530, la place du Pouy de Touges, à Antoine de Foix, seigneur de Rabat, puis, Antoine de Touges, au lieu d'employer l'argent à payer ses sœurs, leva une compagnie d'arquebusiers à cheval et s'en alla en Piémont et mourut à Noailhan où il fut enterré[1759].
Il avait épousé, par contrat (peut-être du 21 mars) 1518, **Béatrix HUNAUD de LANTA,** fille de Michel HUNAUD, seigneur et baron de Lanta (Haute-Garonne), et d'Isabelle HENRIQUE de LA ROQUE[1760].
Le 5 octobre 1510, Michel Hunaud, seigneur de Lanta, fit vendre une borie à Saint-Anatoly (en Lanta), pour 1 000 livres, 800 livres furent attribuées en dot à sa fille Béatrix, et 200 livres pour les vêtements de noces, une autre vente dans le même but eut lieu le 9 octobre 1518[1761].
Isabelle Henrique de La Roque testa le 31 décembre 1531, veuve de Michel Hunaud, seigneur de Lanta, nommant sa mère feue Bernarde de Saint-Etienne, faisant un legs, entre autres, à sa nièce (petite-fille) Eléonore de Touges[1762].
Béatrix Hunaud mourut, à Toulouse, avant avril 1540, poursuivant (un procès) pour recouvrer son douaire et fut enterrée au couvent des Augustins, en la grande chapelle[1763].
Ils eurent :

9.1 François de TOUGES.
Le 14 juillet 1538, Antoine de Touges, seigneur de Noailhan, nomma procureur son parent François Hunaud, sa femme Béatrix Hunaud, absente, étant remplacée par François de Touges[1764].
Fils aîné, il mourut après le décès de son père, Antoine de Touges, étant page du dauphin[1765].

9.2 Ogier de TOUGES, qui suit.

9.3 Eléonore de TOUGES.
Légataire de sa grand-mère Isabelle Henrique de La Roque dans son testament du 31 décembre 1531, elle n'apparaît plus ensuite.

9.4 Denise de TOUGES.
Sœur d'Ogier de Touges, elle avait épousé, par contrat du 14 novembre 1546, **Antoine de BONNAIDE,** seigneur de *Monsergue*, fils de Jean de BONNAIDE, seigneur de *Monsergue* et neveu de Jean de BONNAIDE, prêtre, la future était assistée de son

[1759] AD.HG E 322
[1760] AD.HG 3 E 10087 (314), l'acte mentionne une dot de 1 000 livres ce qui n'est qu'une partie de la dot.
[1761] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 121 produisant AD.HG 3 E 9981 Auzelli, notaire(vente du 5 octobre 1518) et AD.HG 3 E 10084 Vignaudy, notaire (vente du 9 octobre 1518)
[1762] AD.HG 3 E 9993 Lanta
[1763] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 121 indique la date ; AD.HG E 322 précise son inhumation.
[1764] AD.HG 3 E 37757 Lherm
[1765] AD.HG E 322

oncle maternel, Ogier Hunaud, conseiller du roi en son grand conseil, abbé de Sainte-Croix de Bordeaux, qui lui constitua 1 000 livres de dot plus des robes[1766].
Leur fille, Marguerite de Bonnaide, épousa, le 29 octobre 1572 (contrat du 8 mai 1572), Achille de Bonne, seigneur de Marguerittes, Ronel, veuf de Charlotte de Laurens, il testa le 7 avril 1593, d'où postérité de ses deux unions[1767].
Leur fils, Jean alias Antoine de Bonnaide, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, gouverneur de Toul en 1582, épousa, par contrat du 1er novembre 1596, Lucrèce de Bedos, qui veuve, fit une donation le 4 juillet 1646[1768].

9.5 Philippe de TOUGES.
Fille de feu Antoine de TOUGES, seigneur de Noilhan, sœur d'Ogier de TOUGES, elle épousa noble **Jean DESPLOUS,** seigneur de Ferrat, qui donna, le 23 juillet 1544, une quittance de dot de 1 500 livres[1769].

9.6 Marguerite de TOUGES, religieuse à Salenques enVolvestre.

9.7 Françoise de TOUGES, religieuse à Saintes.

IX Ogier de TOUGES, seigneur de Noailhan, Gouts, Lahitte.
Orphelin, mineur à la mort de ses parents, avec la charge de 4 sœurs, il n'avait alors pas d'autre bien que les forestages de Gouts, engagés, les orphelins furent pris en charge par Ogier Hunaud, abbé de Sainte-Croix de Bordeaux et conseiller au grand conseil du roi, frère de Béatrix Hunaud. Celui-ci fit faire des études à Ogier de Touges et maria deux filles, l'une à Bonnaide en Albigeois, l'autre à Ferrat, et mit les deux autres en religion, l'une à Salenques, en Volvestre, l'autre à Saintes. Après des études à Paris, Ogier de Touges fut page auprès d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre et le suivit à la guerre en Piémont où il se distingua à la bataille de Cérisoles[1770].
Plusieurs commissions retracent sa carrière entre 1560 environ, et 1568, il reçut du roi de Navarre une commission de 300 hommes de pied, puis il reçut du roi Charles, une compagnie de 100 hommes de pied sous la charge du cardinal de Bourbon ; le 3 avril 1562, il reçut du même, une commission d'une compagnie de 300 hommes de pied sous Jacques Prévost, seigneur de Charry, un mois plus tard, il commandait 4 compagnies en Poitou, le 8 avril 1568 le roi Charles, lui donna la commission de gouverneur de Toul[1771].
Anne de Foix, femme de François de Noé, seigneur de Couladère, fut condamnée, le 15 mars 1572, à restituer à Ogier de Touges, seigneur de Noilhan, chevalier de l'ordre du roi, moyennant 6 000 livres, la moitié de la place et seigneurie du Pouy de Touges, qui avait été vendue, le 4 novembre 1530, pour 6 000 livres, par feu Antoine de Touges, seigneur de

[1766] André Navelle, *op.cit.,* X, pp.122, 123 produisant AD.HG 3 E 9953 Astruc, notaire.
[1767] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t.I, p.442, qualifie Antoine de Bonnaide, seigneur de Monsergue ; Marquis d'Aubais, *Pièces fugitives…*
[1768] Marquis d'Aubais, *Pièces fugitives…*
[1769] AD. Gers Vergès I 3445
[1770] AD.HG E 322 (1540-1557)
[1771] AD.HG E 322

Noilhan, et Béatrix Hunaud, père et mère dudit Ogier, à feu Antoine de Foix, seigneur de Rabat, seigneur de Rabat, père de ladite Anne de Foix[1772].

Ogier de Touges, seigneur de Noilhan, chevalier de l'ordre du roi, donna une procuration, le 26 avril 1572, à François de Polastron, seigneur de La Hillère, Annet de Dieupentale, seigneur de Marguestaud, Jean de Gramont, seigneur de Saubens, Bernard de Lamezan, seigneur de Juncet pour régir ses biens et recouvrer 6 000 livres sur noble Philippe de Reste, bourgeois[1773].

Après 12 ans au gouvernement de Toul, étant chargé d'enfants et ayant recouvré une partie des biens de sa maison, il se retira en sa maison de Noailhan, et se défit du gouvernement de Toul entre les mains de *Jean* de Bonnaide, fils de sa sœur aînée[1774].

Le 18 juin 1585, Ogier de Touges, seigneur de Noilhan, adhéra à la Ligue et s'engagea à procurer l'adhésion de la noblesse[1775]. Le 18 juin 1589, avec d'autres, il nomma procureur Odet de Goyrans, seigneur de Montégut, et Bertrand de Saint-Pastou, seigneur de Salerm, et d'autres pour se tenir à l'assemblée des Etats généraux des provinces de Guyenne[1776] et, ne pouvant s'y rendre, envoya son fils aux Etats[1777].

Il mourut le 2 septembre 1590[1778], l'inventaire de ses biens fut réalisé deux jours après, à la requête de Jacquette de Polastron, sa veuve[1779].

Il avait épousé, en premières noces, par contrat du 6 août 1555, **Louise de GRAMONT**[1780], fille de Jacques de GRAMONT, seigneur de Saubens, et de demoiselle de GABRIOLLE, cette dernière était fille de Jean de GABRIOLLE, seigneur de Bellefontaine, et de Claire de LAURENS[1781].

Il avait épousé, en secondes noces, par contrat du 15 octobre 1559, au château de La Hillère, **Jammette (Jacquette) de POLASTRON,** dotée de 25 000 livres, fille de Jean de POLASTRON, seigneur de La Hillère, et du Fousseret, et d'Antoinette de SERRES, Ogier de Touges donna une quittance le 5 octobre 1560[1782].

Jacquette de Polastron mourut le *17 mai* 1593 et fut enterrée auprès de son mari à Noilhan[1783], cette date semble inexacte car elle aurait été marraine (absente) de sa petite-fille Jeanne de Touges le 14 novembre 1593.)

[1772] AD. Gers Vergès I 3446 Guillaume Laborie, notaire de Cazères ; AD.HG B 68 (17 mars 1572)

[1773] André Navelle, *p.cit.,* X, p.123 produisant AD.HG 3 E 6628 Randayne, notaire

[1774] AD.HG E 322

[1775] Lestrade, *Les Huguenots en Comminges*

[1776] AD.HG 3 E 34659 Aurignac

[1777] Lestrade, *op.cit.*

[1778] AD.HG E 322

[1779] AD. Gers Vergès I 3447

[1780] AD.HG E 322 précise que le père de la mariée était un cadet de la maison de Saubens et que dame Hunaud, dame de Mauzac et Lafitte Bigordane donna à Ogier de Touges, en faveur de ce mariage la place de Lafitte Bigordane et 1 000 écus, Segond, notaire de Noé.

[1781] André Navelle, *op.cit.,* V, p.106 indique Jacques de Gramont, seigneur de Saubens, marié avec demoiselle de Gabriolle, parents de Louise de Gramont, produisant la preuve et t.III, p.1 et 3 il indique Jean de Gabriolle, seigneur de Bellefontaine, marié avec Claire de Laurens, parents de demoiselle de Gabriolle, épouse de Jacques de Gramont, seigneur de Saubens, lequel testa le 9 août 1542 nommant entre autres sa fille Louise (AD.HG 3 E 4062 G. Fossé, notaire)

[1782] AD. Lot-et-Garonne Fonds Raymond

[1783] AD.HG E 322

Enfant du premier lit :

10.1 Catherine de TOUGES.

Née le 27 janvier 1557, elle avait épousé, en premières noces, **Raymond du PUY,** seigneur de Cagnac, en Albigeois, fils de Paul du PUY, seigneur de Cagnac, *Caramoux,* et de Catherine de SAINT-MAURICE, sans postérité[1784].

Fille d'Ogier de Touges, seigneur de Noilhan, chevalier de l'ordre du roi, elle avait épousé, en secondes noces, par contrat du 15 janvier 1581, dotée de 1 666 écus **François de COMMINGES,** seigneur de Guitaut, cet acte rappelle le premier mariage de Catherine de Touges, dotée de 2 100 écus, avec Raymond du Puy, seigneur de Cagnac, décédé sans postérité[1785], le futur était fils de Bernard de COMMINGES, seigneur de Guitaut, et de Madeleine de NOE[1786]. François de Comminges, seigneur de Guitaut, mourut avant 1608, date à laquelle Catherine de Touges, veuve, est citée avec sa fille Françoise de Comminges, veuve de Pons de Pechpeyrou, seigneur de Montbarla[1787], ces derniers sont les auteurs de la famille de Pechpeyrou-Comminges-Guitaut.

En 1611, Catherine de Touges et Françoise de Comminges, seigneuresse de Guitaut, mère et fille, durent payer 1 000 livres à Frix d'Ustou, seigneur de La Molette[1788].

Enfants du second lit[1789] :

10.2 Antoinette de TOUGES.

Elle naquit le vendredi 23 août 1560, entre dix et onze heures du soir, son parrain fut Monseigneur de Sainte-Croix, de la maison de Lanta (Ogier Hunaud), la marraine fut Antoinette de Serres[1790].

Elle épousa, par contrat du 13 janvier 1580 (et 15 février 1581), **Baptiste de LAMEZAN,** seigneur de Juncet, fils d'Arnaud Guilhem de LAMEZAN, seigneur de Juncet, et de Catherine de SIGNE[1791], en contemplation de ce mariage, Bernard de Lamezan (frère aîné du futur) lui fit don d'une partie de ses biens, n'ayant pas d'enfant de Jeanne de Polastron[1792] ; Baptiste de Lamezan et Antoinette de Touges eurent une postérité, dont Bernard de Lamezan, seigneur de Juncet, qui était, en 1619,

---

[1784] AD.HG E 322 indique la date de naissance de Catherine de Touges, son mariage à Cagnac en Albigeois, sans postérité de cette première union, et sa seconde union à Guitaut, en Cominges

[1785] AD. Gers Vergès I 3446

[1786] Jules Villain, *op.cit.,* II, p. 1625

[1787] AD.HG 3 E 25176 L'Isle-en-Dodon

[1788] AD.HG 3 E 25613 Escanecrabe

[1789] AD.HG E 322 dit qu'il y eut 6 fils et 7 filles : Jean, Bernard Antoine, Jacques, Jean Roger, Pierre Jean et Jean Antoine ; Antoinette, Marguerite, autre Marguerite, Charlotte, Catherine, Jeanne Françoise et Jeanne Catherine, il indique les dates de naissance, parfois les parrains et marraines, des données sur leurs biographies.

[1790] AD.HG E 322

[1791] André Navelle, *op.cit.,* VI, p. 76 et AD. Gers Vergès I 3446 (13 janvier 1580) ; AD.HG E 1302 (15 février 1581)

[1792] AD. H.G E 1302

procureur de Pierre Jean de Touges Noilhan prieur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem[1793].

10.3 Marguerite de TOUGES, née le 28 juin 1561 elle mourut l'année suivante.

10.4 autre Marguerite de TOUGES.
Elle fut baptisée le 5 juillet 1563 à Gouts.
Elle testa, une première fois, le 6 avril 1623, veuve, faisant un legs, entre autres, à sa nièce (petite-fille) Jeanne Marguerite de La Mothe, fille d'Ogier de La Mothe, son fils, et de Marguerite de Rochechouart, instituant héritier son fils aîné Ogier de La Mothe, seigneur d'Izaut[1794] , une autre fois le 25 avril 1626[1795], puis le 21 mai 1631[1796].
Elle fut citée, en 1636, veuve, avec son fils Ogier de La Mothe, seigneur d'Izaut, à propos de l'hérédité de son fils Louis de La Mothe d'Izaut, capitaine d'une compagnie de chevau-légers dans l'armée du roi[1797].
Elle mourut le 9 août 1639, selon l'ouverture de son testament (du 21 mai 1631, supra) le 11 août 1639 disant qu'elle était décédée depuis deux jours.
Elle avait épousé, par contrat du 31 janvier 1584, **Géraud de LA MOTHE,** seigneur d'Izaut[1798] (-de-l'Hôtel, Haute-Garonne), de Campels (Haute-Garonne), fils de Jean III de LA MOTHE, seigneur d'Izaut, de Campels, et de Jeanne de MAULEON. Géraud de La Mothe, seigneur d'Izaut, mourut avant le 8 octobre 1599, date de l'assemblée des parents pour l'administration de ses enfants, assisté de Marguerite de Touges, leur mère, veuve dudit Géraud, de Bertrand de La Mothe, seigneur de Saubens, oncle paternel des enfants, de Jean de Touges, seigneur de Noilhan[1799].

10.5 Jean de TOUGES, qui suit.

10.6 Bernard Antoine de TOUGES.
Né le vendredi 26 juillet 1566, entre six et sept heures du soir, il serait mort sans enfant, au début de *1596,* étant gouverneur de Saint-Tropez[1800], cette date est inexacte car sa sœur Charlotte de Touges, le nomma dans son testament du 16 mars 1599.

10.7 Jacques de TOUGES.
Né le vendredi 25 juillet 1567 à 7 heures du matin, il fut chevalier de Malte, général des galères du grand-maître, il mourut à Malte le 17 août 1593, le même jour que sa mère Jammette de Polastron.

[1793] AD.HG 3 E 16134 Cazères
[1794] AD.HG 3 E 27861 Aspet
[1795] AD.HG 3 E 27862 Aspet
[1796] AD.HG 3 E 27864 Aspet
[1797] AD.HG 3 E 27863 Aspet
[1798] AD.HG Reg Ins 8; Jules Villain, *op.cit.,* II, p. 1884 La Selle, notaire de Rieumes indique les parents de Géraud de La Mothe
[1799] BnF Fr 32298 Lespare, notaire d'Aspet
[1800] AD.HG E 322

10.8 Jean Roger de TOUGES, seigneur de Mauvezin.
Né le 23 juillet 1571, il fit une donation en 1593[1801], un achat en 1604[1802].
Il fut nommé, en 1605, avec Catherine de Michel, sa femme, et la même année avec Catherine de Palhac, sa femme à propos d'une quittance de Pierre du Faur (Fauré), seigneur d'en Cuns[1803]. En 1616, furent nommés les enfants de feu N… de Michel, sieur de Pailhac, et Roger de Touges, sieur de Mauvezin, comme père et légitime administrateur des biens de ses enfants et de feue demoiselle de Michel, sa femme, fille et héritière dudit feu sieur de Pailhac[1804].
Il assista, le 6 février 1626, comme procureur de Jeanne de Gramont, veuve de Bertrand de La Mothe, Jacques de La Mothe de Gramont, seigneur de Saubens, fils de ladite Jeanne de Gramont, lors de son contrat de mariage avec Gilette de Bertier[1805].
Cité vivant plusieurs fois jusqu'au 26 avril 1640, date à laquelle il eut comme procureur Georges d'Araignon, seigneur de Villeneuve[1806], il mourut dès 1643, date à laquelle Marie de Touges de Mauvezin, sa fille, reçut le produit d'une vente faite le 8 décembre 1638[1807].
Il avait épousé, en premières noces **Catherine de MICHEL,** ils furent nommés en 1605.
Il avait épousé, en secondes noces par contrat du 23 juin 1610, **Jeanne de PIRA,** dotée de 6 000 livres, fille de feu noble Jean de PIRA, conseiller et secrétaire du roi, audiencier en la chancellerie, et de Gauside de BENOÎT, le futur avait étét assisté de ses frères Jean de Touges, seigneur et baron de Noilhan, et Pierre Jean de Touges, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Nancy, qui lui fit un don[1808]
Enfants du second lit :

1° Gauside de TOUGES.
Gauside de Touges, âgée de 18 ans et Catherine de Touges, âgée de 17 à 18 ans, filles de Jeanne de Pira, présentèrent leurs preuves de noblesse, le 6 août 1630, pour être reçues dames maltaises, nommant leurs aïeux et bisaïeux paternels, détaillés (que nous ne reportons pas ici, car biens connus) l'ascendance Polastron, leur grand-père, feu noble Jean de Pira, conseiller et secrétaire du roi, audiencier en la chancellerie, et sa femme Gauside de Benoît, noble Michel de Pira, père de Jean de Pira, leur bisaïeule maternelle Gilette de Lahale (donc la femme de Michel de Pira, ce qui est confirmé par la généalogie Pira[1809]), leur bisaïeule maternelle, Gauside de Benoist (Benoït), fille de noble

[1801] AD.HG Reg. Ins 6
[1802] AD.HG 3 E 16675 Noé
[1803] AD.HG 3 E 16128 et 3 E 251174 L'Isle-en-Dodon
[1804] AD.HG 3 E 21172 (26)
[1805] BnF Fr 32298 Antoine Bessier, notaire de Toulouse
[1806] AD.HG 3 E 9371 Cazères
[1807] AD.HG 3 E 9496 Longages Benoist, notaire de Toulouse
[1808] AD.HG Reg Ins.15
[1809] André Navelle, *op.cit.,* VIII, pp.241-243

Nicolas de Benoît et d'Antoinette de Bertier, les parents de cette dernière n. Simon de Bertier et Astugue de Boix[1810].
Elle fut nommée le 23 août 1630 avec son père et Jeanne de Pira[1811].

2° Catherine de TOUGES
Née vers 1613 elle fut religieuse maltaise.

3° Marguerite de TOUGES.
Elle testa le 15 février *1644*, nommant feu son père, et sa mère Jeanne de Pira.[1812]. Elle mourut au Fousseret, le 9 mars 1643, et y fut ensevelie le lendemain, cette date correspond à la naissance de son dernier enfant, Jeanne d'Araignon, qui fut ondoyée au Fousseret, le 8 mars 1643, en danger de mort[1813].
Elle avait épousé **Jean Georges d'ARAIGNON,** seigneur de Villeneuve, fils de Jean d'ARAIGNON et de Catherine de GRIET[1814], ils eurent un fils Jean Roger d'Araignon, qui épousa Marguerite de Castet[1815] et une fille Jeanne d'Araignon, qui entra, le 3 juin 1664, au couvent de Sainte-Croix (-Volvestre), étant dotée de 2 400 livres, elle était assistée de Jean Roger d'Araignon, sieur de Villeneuve et de La Fitère, capitaine châtelain et gouverneur pour le roi du château du Fousseret[1816].
Jean Georges d'Araignon mourut au Fousseret le 6 décembre 1646[1817].
Son fils Jean Roger d'Araignon devenu veuf aurait épousé, en secondes noces Anne de Castet[1818], ce qui n'apparaît pas dans les registres paroissiaux du Fousseret.

4° Marie de TOUGES.
Fille de feu Jean Roger de Touges, seigneur de Mauvezin et de Jeanne de Pira elle présenta ses preuves, le 13 février 1649 pour être reçue dame maltaise[1819].

10.9 Charlotte de TOUGES.

[1810] AD.HG 216 H 63
[1811] AD.HG 216 H 63
[1812] AD.HG 3 E 11866 Bessier, notaire, ce qui est inexact ; la transcription de l'acte prénomme Marie la testatrice ce qui est inexact, les registres paroissiaux du Fousseret, la prénomme Marguerite ainsi que l'acte d'entrée au couvent de sa fille Jeanne d'Araignon, le 3 juin 1664.
[1813] RP. du Fousseret.
[1814] Catherine de Griet était la nièce de Bernarde de Griet, fille d'Arnaud Guilhem Griet et de Marguerite de Touges.
[1815] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Castet,* produisant la preuve.
[1816] AD.HG 3 E 16192 (144)
[1817] RP. du Fousseret
[1818] Maurice Vuillier, la preuve n'est pas fourni, ce qui est normal car ce mariage n'eut pas lieu, Jean Roger d'Araignon mourut avant le 18 janvier 1696, ayant testé le 27 février 1695, nommant sa femme Marguerite de Castet, selon les preuves produites par Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Araignon*.
[1819] AD.HG 216 H 63

Née le 23 (en réalité 24) novembre 1572, un lundi après minuit, à Toul, elle fut religieuse au couvent des Feuillantines à Toulouse.
Elle testa le 16 mars 1599, donnant 2 000 francs au couvent, par les mains de Jean de Touges, seigneur de Noailhan, son frère aîné, et de Jean Roger de Touges, seigneur de *Malvezin,* son 2ème frère, nommant Bernard Antoine de Touges, son frère, Jeanne Françoise de Touges, sa sœur germaine et Jeanne Catherine de Touges, sa sœur germaine, disant être fille de Jacquette de Polastron. Elle fit des legs à Charlotte de Touges, sa nièce et filleule, à Marthe (de Lamezan) de Juncet, sa nièce, à Charlotte de Saubens, sa filleule, à Catherine de Touges sa sœur germaine, femme du sieur de Guitaut, et institua héritier universel Jean Roger de Touges, son frère germain[1820].

10.10 Pierre Jean de TOUGES.
Né le 15 janvier 1574, à sept heures du matin, à Toul, sa marraine fut sa sœur Antoinette de Touges, il fut chevalier de Malte, commandeur de Nancy en Lorraine.
En 1619, étant chevalier de Saint-Jean de Jérusalem il nomma procureur Bernard de Lamezan, seigneur de Juncet[1821].

10.11 Catherine de TOUGES.
Née le 20 mai 1575 à Toul, elle mourut jeune

10.12 Jean Antoine de TOUGES.
Né le 21 mai 1577, il fit une donation de 1 000 francs, le 11 novembre 1593, à sa sœur germaine Charlotte de Touges, pour son mariage[1822]
Il mourut, à Metz, le 1er avril 1600 étant lieutenant d'une compagnie.

10.13 Jeanne Françoise de TOUGES.
Elle naquit le 16 août 1579 à Noilhan, entre 9 et 10 heures du matin.
Jeanne Françoise de Touges, femme du sieur de La Broquère, fit, le 21 février 1651, un codicille à son testament, faisant un legs de 1 000 livres à son fils Charles d'Arcizas en plus de son legs de 2 000 livres et faisant un legs de 1 450 livres à sa fille Bertrande d'Arcizas en plus de son précédent legs[1823].
Elle avait épousé, par contrat filiatif du 28 août 1600, **Denis d'ARCIZAS,** seigneur de La Broquère, en Comminges, fils de François d'ARCIZAS, seigneur de La Broquère, et de Catherine de MAULEON[1824].
Denis d'Arcizas, seigneur de La Broquère, et Jeanne Françoise de Touges, sa femme, fondèrent une chapelle en 1650[1825], il testa le 10 août de la même année, disant avoir épousé Jeanne Françoise de Touges le 28 août 1600, nommant leurs 9 enfants[1826].

[1820] AD.HG 3 E 15343 Montesquieu-Volvestre
[1821] AD.HG 3 E 16134 Cazères
[1822] AD.HG Reg. Ins 6
[1823] AD.GF 3 E 23801 Boussan
[1824] Maurice Vuillier se référant à Bourdette
[1825] AD.HG 3 E 23801 Boussan
[1826] Maurice Vuillier se référant Bourdette

10.14 Jeanne Catherine alias **Jeanne Antoinette de TOUGES.**

Née le 12 novembre 1582, sa marraine fut sa sœur Catherine.

Jeanne Catherine de Touges, veuve du sieur d'Arquès fit une réquisition, le 17 septembre 1623[1827].

Sœur de Jean de TOUGES, seigneur de Noilhan, Jeanne *Antoinette* de TOUGES avait épousé, par contrat du 6 août 1607, **Bernard d'AYMIER,** seigneur d'Arquès, veuf d'Amade de SAINT-PASTOU, avec 3 enfants, fils de Pierre d'AYMIER, seigneur d'Arquès, et de Supérie DUFAUR[1828], les bans avaient été publiés le 27 juin 1607, puis le 29 juillet 1607, Bernard d'Aymier, de la paroisse de L'Isle-Jourdain, prit pour épouse Catherine de Touges, de la paroisse de Noilhan, au diocèse de Lombez[1829].

Bernard d'Aymier, seigneur d'Arquès, capitaine au régiment de Piémont, testa le 18 novembre 1615, nommant son fils Gabriel d'Aymier, issu de son premier mariage avec Amade de Saint-Pastou.

De sa seconde union il eut Paule d'Aymier qui fut baptisée le 22 février 1617[1830].

Il mourut avant le 23 novembre 1622, date à laquelle fut reconnue à Catherine de Touges Noilhan, veuve de Bernard d'Aymier, seigneur d'Arquès une de dette de 4 sacs de blé[1831].

X Jean de TOUGES, seigneur de Noilhan, Fage.

Il naquit le vendredi 27 septembre 1564 et fut présent en mars 1594 aux Etats de Muret[1832].

Il fut présent le 1er juillet 1606, au château de Baluet, au contrat de mariage de Bernard de Lamezan, seigneur de Juncet, et d'Exupère d'Arbas[1833].

Barthélemy Sipion (de Biran), aîné de la maison de Casteljaloux, nomma procureurs, le 4 janvier 1609, Jean de Touges, seigneur de Noilhan, et Louise de Maignaut, sa femme (sœur de Françoise, épouse de Jean de Touges), pour régir et gouverner tous biens[1834].

Les liens avec la branche des seigneurs de Lahage étaient maintenus car, le 17 octobre 1623, lors du contrat de mariage de Gabriel de La Barthe, seigneur de La Masquère, fils de Philippe de La Barthe, seigneur de Laserre, avec Françoise d'Esparbès de Lussan, le futur fut assisté de Jean de Touges, seigneur de Noilhan, procureur de Catherine de Touges, dame de Merviel, son aïeule maternelle[1835], (Philippe de La Barthe avait épousé Marthe de Merviel fille de François de Merviel et de Catherine de Touges.)

Jean de Touges mourut le 10 avril 1634 et fut enterré dans l'église de Noilhan[1836].

[1827] AD. Gers 3 E 6675 Maumus, notaire, L'Isle-Jourdain

[1828] J. de Carsalade du Pont, *Revue de Gascogne,* 1877, pp.478, 479, Preuves de noblesse de Jean d'Aymier, seigneur d'Arquès et de Lias, ces preuves nomment également le testament de Bernard d'Aymier le 18 novembre 1615

[1829] RP. L'Isle-Jourdain

[1830] RP. L'Isle-Jourdain

[1831] AD. Gers 3 E 6674 L'Isle-Jourdain

[1832] Lestrade, *op.cit.*

[1833] AD.HG 3 E 16157 Palaminy

[1834] AD. Gers 3 E 803 Pessan notaire Sanchop,

[1835] AD.HG 3 E 11792 Bertrand Gellede, notaire de Sainte-Marie

[1836] AD.HG E 322

Il avait épousé, par contrat du 27 décembre 1592, au château de Montégut, en Armagnac, **Françoise de MAIGNAUT,** fille de Jacques de MAIGNAUT, seigneur de Montégut, et de Marguerite de ROQUELAURE[1837]. Françoise de Maignaut de Montégut mourut le 10 mars 1645 à L'Isle-Jourdain et fut enterrée à Noilhan[1838].
Ils eurent[1839] :

11.1 Jeanne de TOUGES.
Elle naquit à Noilhan le 12 octobre 1593 et fut baptisée le 14 novembre suivant, son parrain fut Jacques de Maignaut, seigneur de Montégut, son grand-père, elle fut tenue sur les fonts par Catherine de Touges, sa tante, femme de M. de Guitaut, à la place de Jammette de Polastron ; en marge : elle mourut à Saintes en août 1615, étant religieuse[1840].

11.2 Marguerite de TOUGES.
Elle naquit à Noilhan le 1er août 1595 et fut baptisée le 3 novembre suivant, son parrain fut Antoine Bernard de Touges, son oncle, sa marraine Marguerite de Roquelaure, femme de Monsieur de Montégut, sa grand-mère ; (en marge : elle fut religieuse professe aux ursulines de Toulouse puis prieure à un couvent d'ursulines à Gimont qu'on fonda[1841].)

11.3 Charlotte de TOUGES.
Elle naquit et fut baptisée le 24 mai 1597, son parrain fut François de Polastron, seigneur de La Hillère, sa marraine Charlotte de Touges ; en marge : elle est religieuse professe à Saintes.

11.4 Louise de TOUGES.
Elle naquit à Montégut, près d'Auch le 3 mai 1598, sa marraine fut Louise de Maignaut, sa tante, femme du sieur de Casteljaloux ; en marge : elle est religieuse à Agen, au Chapelet.

11.5 Catherine de TOUGES.
Elle naquit et fut baptisée le 31 août 1599, son parrain fut Jean de Sers, seigneur de L'Isle, en Foix, sa marraine Catherine d'Ornezan, dame de Roquelaure ; en marge : religieuse professe aux carmélites de Lectoure.

11.6 Augier (Ogier) de TOUGES.
Il naquit à Noilhan le 12 octobre 1600, son parrain fut Augier (Ogier de La Mothe) d'Izaut, dont la mère était Marguerite de Touges, il mourut 3 mois après.

[1837] AD.HG Reg. Ins 5
[1838] AD.HG E 322
[1839] AD.HG E 322, inventaire des papiers de famille réalisé par Jean de Touges après l'incendie de Noilhan en 1607, ce qui explique les notes en marge.
[1840] AD.HG E 212
[1841] AD.HG E 322

11.7 Marguerite de TOUGES.
Elle naquit à Noilhan le 22 octobre 1602 et fut baptisée le 22 décembre suivant, sa marraine fut Marguerite de Béon, femme de M. de Montégut (Jean Frix de Maignaut) ; en marge : femme de M. de Gariès de la maison de Puygaillard.
Marguerite de Touges Noilhan, veuve d'Hérard Honorat de Léaumont, seigneur de Gariès, testa le 27 mars 1683, nommant sa fille, Marie de Léaumont, religieuse ursuline à Gimont et instituant pour héritier Jean François de Léaumont, son fils[1842].
Elle avait épousé, par contrat du 2 juin 1625, nommant ses parents, **Hérard Honorat de LEAUMONT,** seigneur de Gariès[1843], fils d'Aymeric de LEAUMONT, seigneur de Puygaillard, Gariès, et de Madeleine d'ARZAC[1844], mariés par contrat du 23 février 1564 (n.st.)
Leur fils, Jean François de Léaumont, qui servait au régiment de Guitaut, donna le 17 septembre 1648, une procuration à Marguerite de Touges de Noilhan, sa mère, pour gérer ses affaires, du consentement de Bertrand de Faudoas, son curateur[1845]. Il épousa, par contrat du 28 avril 1665, Jeanne de Las, fille de Joseph de Las, seigneur de Tulle, et de Frise de Montaut, le contrat contient la procuration du 11 avril de la même année de Marguerite de Touges Noilhan, veuve d'Hérard Honorat de Léaumont, père et mère dudit Jean François[1846].

11.8 Anne de TOUGES.
Elle naquit à Noilhan le 8 octobre 1604, son parrain fut Jean de Touges, sa marraine Anne de Polastron de Saubens.

11.9 Barthélemy Scipion de TOUGES.
Il naquit à Noilhan le 4 juin 1606 et mourut le 23 août 1607.

11.10 Pierre Jean de TOUGES, qui suit.

11.11 Marie de TOUGES.
Elle naquit le jour de Notre Dame de septembre 1608 et fut baptisée le 25 septembre suivant, son parrain fut M. d'Arquès, sa marraine Jeanne Françoise de Touges, mariée avec le sieur (d'Arcizas) de La Broquère, elle mourut en septembre 1635 chez M. d'Arquès (d'Aymier.)

11.12 Denis de TOUGES.

[1842] AD. Gers Vergès I 2037 n° 11786
[1843] AD. Gers Vergès I 2037 n°11786
[1844] La Chesnaye-Desbois qui date du 23 février 1568 le contrat de mariage d'Aymeric de Léaumont et de Madeleine d'Arzac, alors qu'André Navelle, *op.cit.,* VI, p.209 le date du 23 février 1563 (v.st) donc 23 février 1564 (n.st) produisant la preuve.
[1845] AD. Gers Vergès I 2037 n°11786
[1846] AD. Gers Vergès I 2037 n°11786

Il naquit le mercredi 11 mai 1611 entre 10 et 11 heurs la nuit la veille de l'Ascension, et fut baptisé le 15 mai suivant, les parrain et marraine furent Denis d'Arcizas et Catherine de Touges, mariés ; il fut religieux, moine profès.

11.13 Jean Denis de TOUGES.

Il naquit le 23 juillet 1614, à Noilhan, en la salle basse, son parrain fut Jean Denis de Polastron, seigneur de La Hillère. En marge : il fut chevalier de Malte, et avait été page du grand-maître.

Jean Denis de Touges, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Bordères, fut présent, le 11 février 1672, au contrat de mariage de Charles Philippe de Sérignac de Belmont et de Françoise Marguerite de La Barthe de Giscaro[1847], puis le 3 février 1677, dans le château seigneurial de Noilhan, Jean Denis de Touges, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur d'Argenteins, reconnut, le 23 juin 1669, tant pour lui que Jean Louis de Touges Noilhan, son frère, qu'ils s'étaient obligés de 1 600 livres envers Jacques de Chastenet[1848]. Jean Denis de Touges, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur d'Argenteins, malade, déclara, le 5 janvier 1679, qu'il devait 1 500 livres à son frère Jean Louis[1849].

11.14 Jean de TOUGES.

Il naquit le 24 septembre 1615 à Noilhan, en la salle basse, à onze heures du matin, et mourut, étant baptisé, le 10 décembre suivant.

11.15 Jean Louis de TOUGES.

Il naquit le 17 juillet 1717, en la salle basse de Noilhan.

Il testa le 8 juin 1655[1850].

C'est probablement lui qui, dit Louis de Toges Noilhan, faisant pour Jacquette de Loubens Verdalle, mère de Jean Jacques de Touges, fils et héritier de feu Pierre de Touges, en vertu d'une procuration du 14 septembre 1664, fit un dénombrement le 15 octobre 1664[1851].

Jean Louis de Touges Noilhan nomma procureur, le 28 juin 1676, Jean Jacques de Mauléon, seigneur de La Bastide, Endoufielle pour toucher 93 livres[1852].

11.16 Paule de TOUGES.

Elle naquit dans la nuit du 24 août 1618 entre onze heures et minuit et fut baptisée le lendemain.

11.17 Denis de TOUGES.

[1847] AD. Gers Vergès I 3314 n°3076

[1848] AD. Gers 3 E 13444 Noilhan, Darnaud, notaire de Toulouse

[1849] AD. Gers 3 E 13444 Noilhan

[1850] AD. Gers Vergès I 3447 Combet, notaire

[1851] AM. Toulouse II 162

[1852] AD. Gers 3 E 13444 Noilhan

Il naquit le lundi 22 juin 1620 entre six et sept heures du soir, il fut baptisé le 9 août suivant, son parrain fut Denis de Polastron, commandeur de La Cavalerie.

XI Pierre Jean de TOUGES, seigneur de Noilhan.
Il naquit le 20 juillet 1607 et fut baptisé le 24 août 1610, son parrain fut Pierre Jean de Touges, commandeur de Nancy, sa marraine Anne de Cruzy Marcillac, femme de M. de Marguestaud.
Il reconnut, le 5 juillet 1636, avoir reçu une certaine somme d'Hérard de Léaumont, seigneur de Gariès, et de Marguerite de Touges, sa femme, sœur dudit Pierre Jean[1853].
Il assista le 22 août 1636, au château d'Arquès, Anne d'Aymier, fille de feu Bernard d'Aymier, seigneur d'Arquès, lors de son contrat de mariage avec Pierre Antoine de Saint-Pé seigneur de Couchet, en Condomois[1854].
Pierre Jean de Touges de Touges, seigneur de Noilhan, fit instance, le 4 mars 1637, contre le syndic et consuls de Noilhan, à propos de la justice dudit lieu dont il avait acquis des droits de la dame de Fimarcon[1855].
Il mourut, à Noilhan, le lundi du carnaval 28 février 1656, et fut enterré dans l'église de Noilhan le jeudi suivant[1856].
Il avait épousé, par contrat du 25 avril 1655, **Jacquette de LOUBENS Verdalle,** fille d'Hugues de LOUBENS, seigneur et baron de Loubens, Verdalle, et de Louise d'ARPAJON[1857].
Jacquette de Loubens accoucha le samedi suivant le décès de son mari, 4 mars 1656, sur les six et sept heures du matin, d'un garçon, prénommé Jean Jacques, qui fut baptisé deux jours après, le parrain fut le chevalier de Noilhan et la marraine madame d'Arpajon, aïeule maternelle[1858]
Le testament d'Hugues de Loubens, seigneur et baron de Loubens, Verdalle, marié à Louise d'Arpajon fut insinué le 16 juin 1669, il nommait, entre autres, sa fille Jacquette de Loubens, veuve du baron de Noilhan[1859].
Jeanne de Loubens testa le 28 mars 1711, nommant feu son mari, faisant des legs à Jeanne de Touges, sa petite-fille, religieuse de Saint-Bernard à Lombez, à Marguerite de Touges, sa petite-fille, 2 000 livres, instituant héritier universel son petit-fils de Touges, le cadet, dont elle ne se rappella pas le nom de baptême, etc., elle mourut le 5 mai 1716 à Toulouse selon une déclaration de François Gaston de Touges, son petit-fils[1860].
Ils eurent :

XII Jean Jacques de TOUGES, seigneur de Noilhan.

[1853] AD. Gers Vergès I 3447 Pierre Poussin, notaire de Montbrun
[1854] AD. Gers 3 E 6449 L'Isle-Jourdain
[1855] AD. Gers 3 E 6450 L'Isle-Jourdain
[1856] AD.HG E 322
[1857] Jules Villain, *op.cit.,* II, p.1084 ; le contrat de mariage fut reçu Langes et Manes, notaires de Verdalle selon AD.HG E 322
[1858] AD.HG E 322
[1859] AD.HG Reg. Ins 37 ; AD. Aude B 2020 dit qu'Hugues de Loubens testa le 2 avril 1668, mourut le 27 mai 1669, son testament fut ouvert le 16 juin 1669
[1860] AD.HG 3 E 11845 Louis Condamine, notaire de Toulouse.

Jean Jacques de Touges, seigneur de Noilhan dénombra, le 6 mai 1677, ledit lieu en toute justice, haute, moyenne et basse[1861].
Il testa le 27 février 1692, à Gimont, nommant sa femme et sa mère, et leurs 6 enfants, François Gaston, aîné, Henry Louis, Michel Roger, Jeanne, Marianne et Marguerite de Touges[1862].
Il avait épousé **Guyonne Chrisante de ROCHECHOUART,** fille de Jean François de ROCHECHOUART, baron de Clermont et de Lescure (Ariège), vicomte de Soulan (Ariège), et de Jeanne Henriette de FOIX Rabat. Jeanne de Foix, veuve de Jean François de Rochechouart, comte de Clermont, donna 10 000 livres, le 30 décembre 1682, à Guyonne Chrisanthe de Rochechouart, sa fille, femme de Jean Jacques de Touges, seigneur de Noilhan, par préciput et avantage outre la donation qu'elle avait faite par son contrat de mariage[1863].
Ils eurent :

13.1 François Gaston de TOUGES, qui suit.

13.2 Henry Louis de TOUGES.
Son frère Michel Roger ou lui fut institué héritier universel par le testament de sa grand-mère Jeanne de Loubens le 28 mars 1711.

13.3 Michel Roger de TOUGES.

13.4 Jeanne de TOUGES.
Elle était religieuse de Saint-Bernard, à Lombez, quand elle fut instituée légataire de sa grand-mère Jeanne de Loubens par son testament du 28 mars 1711.

13.5 Marianne de TOUGES.

13.6 Marguerite de TOUGES.
Elle fut légataire de 2 000 livres par le testament de sa grand-mère Jeanne de Loubens le 28 mars 1711.

XIII François Gaston de TOUGES, seigneur de Noilhan.
Il fut présent, le 19 décembre 1735, au contrat de mariage de Jean Michel de Lamezan, capitaine d'infanterie, et de Jeanne Marguerite de Lamezan[1864].
Il aurait épousé **demoiselle de NOAILLAN de Villeneuve**[1865].
Ils eurent :

Guyonne Chrisanthe de TOUGES de Noilhan.

[1861] AM. Toulouse II 163
[1862] AD. HG 3 E 11866 Moignard, notaire
[1863] AD. Gers 3 E 13444 Noilhan
[1864] AD.HG 2 E 23328 L'Isle-en-Dodon
[1865] Maurice Vuillier, la preuve n'est pas fournie.

Elle rendit hommage, en 1756, étant veuve de Joseph de La Tour, pour la baronnie du Pin (-Murelet, à 2 km de Monès, Haute-Garonne) dont dépendaient les terres de Monès et de Gayrimont (à 1 km de Monès, Haute-Garonne), et pour les terres et seigneuries de Villeneuve et de Noilhan, avec justice haute, moyenne et basse[1866], puis elle fit une requête en 1759 pour la terre et seigneurie de Noilhan[1867].

Elle avait épousé, par contrat du 21 mai 1740, **François Joseph de LA TOUR,** seigneur de Landorthe, fils de Joseph de LA TOUR, seigneur de Landorthe, et de feue Jeanne de CARDAILLAC d'Ozon, sa première épouse[1868].

En 1749, François Joseph de La Tour apparut comme héritier de feu Bernard de Cardeilhac (Cardaillac) résidant à Noailhan[1869]. Leur fils aîné, Bernard Joseph de La Tour, fut qualifié comte de La Tour Noailhan (Noilhan.)

II
Seigneurs de Lahage

L'auteur de cette branche, Jean de Touges, seigneur de Lahage (Haute-Garonne, à 1 km au nord-est de Forgues, à 13 km au sud-est de Samatan, Gers), était fils de Jacques de Touges, seigneur du Pouy de Touges, coseigneur de Noilhan, et de Béatrix de Barthès.

VI Jean de TOUGES, coseigneur de Lahage, Forgues (Haute-Garonne.)

Comme dit supra, il avait reçu, le 6 août 1467, de son frère Bernard, la seigneurie et des biens à Lahage, plus la seigneurie de Forgues plus le territoire de Touges à Rieumes (Haute-Garonne, à 5 km au sud-est de Lahage) ; il bâtit, en 1471, le château de Touges[1870] (à 1,5 km au sud de Rieumes.)

Jean de Touges et sa femme, Célélie de Sabaillan, moururent avant le 13 juillet 1506, date d'une quittance de dot de 300 moutons d'or de Bertrand de Sabaillan, fils de Bertrand de Sabaillan, à Jean de Touges, fils de feu Jean de Touges, coseigneur de Lahage, de la dot de Cébélie de Sabaillan, sœur de Bertrand de Sabaillan, femme de feu Jean de Touges[1871].

Il avait épousé **Catherine de SABAILLAN**[1872], par déduction petite-fille de Jean de SABAILLAN, seigneur de Boissède, et de Catherine de SAINT-PASTOU[1873].

Ils eurent :

VII Jean de TOUGES, seigneur de Lahage, Forgues.

Jean de Touges, seigneur de Lahage, fut présent, le 6 mars 1530, à un accord entre Vidian(Vézian) de La Tour, seigneur dudit lieu, et son oncle Raymond de La Tour,

---

[1866] AD. Gers C 505
[1867] AD. Gers C 516
[1868] AD. Gers Vergès I sup 344 ; AD. Gers I 1990 n°11351 du 13 avril 1741 rappelle le contrat de mariage
[1869] AD.HG 3 E 22085 Boulogne
[1870] P. Agathange-Bocquet, *op.cit.,* p.140
[1871] André Navelle, *op.cit.,* X, p.117 produisant AD.HG 3 E 6107 Pégurier, notaire
[1872] AD. Gers I 2899
[1873] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Sabaillan.*

concernant la succession de Jean de La Tour, aïeul de Vidian, cet accord fut ratifié le 22 octobre 1531 en présence de Jean de Touges, seigneur de Lahage[1874].
Il avait épousé **Catherine de LAMBES,** fille de Bernard de LAMBES, seigneur de Savignac, et d'Agnès de FAUDOAS[1875].
Le 31 janvier 1536, Catherine de Lambès, veuve de Jean de Touges, seigneur de Lahage, reçut une donation de son fils François de Touges partant à Malte comme chevalier de Saint-Jean de Jérusalem[1876], puis, le 21 mars de la même année, elle reçut une donation de son fils Odet partant en guerre au-delà des monts[1877].
Ils eurent :

8.1 Odet de TOUGES, qui suit.

8.2 François de TOUGES.
Chevalier de Saint-Jean de Jérusalem.

VIII Odet de TOUGES, seigneur de Lahage.
Il testa le 22 mars 1552, nommant sa femme Catherine de Goyrans, disant avoir 4 filles à qui il léguait 1 200 livres à chacune et 3 fils dont les deux derniers auront 1 000 livres, instituant héritier universel son fils Antoine de Touges[1878]. Il fut substitué aux enfants d'Arnaud Guillaume de Lambès alias du Mona, mari de Paulette de Roquefort, par le testament du testateur du 25 juin 1557[1879].
Odet de Touges mourut avant le 13 avril 1569, date du contrat de mariage de sa fille Catherine avec François de Merviel.
Il avait épousé **Catherine de GOYRANS,** fille de Pierre de GOYRANS, coseigneur de Saint-Jean de Lherm, et de Louise de VOISINS[1880].
Le 22 février 1575, Catherine de Goyrans, veuve d'Odet de Touges, seigneur de Lafage, remit à sa fille Catherine de Touges, femme de François de Merviel, seigneur de Beauvais, tous les droits lui appartenant sur la maison de Touges, tant pour sa dot et augment, soit 6 000 livres, que droit et légitime sur les biens de feus Marc Antoine, Georges, Jean, Louise, Isabeau et Françoise de Touges, ses enfants morts, contre 8 000 livres[1881]. Catherine de Goyrans donna une procuration, le 15 juillet 1576, à Pierre d'Hautpoul, conseiller au Parlement, son cousin, pour obtenir une réparation du meurtre de Marc Antoine de Touges contre Filhon, Lamoureux, Picon, Gasc et d'autres qui étaient alors écoliers et étudiants à l'université de Toulouse[1882].

[1874] AD. Gers Vergès I 1983 n°11355 Vidian Galier, notaire de Rieux et AD. Gers Vergès I 1983 n°11430 pour l'accord de 1530, AD. Gers I 1983 n°11356 pour la ratification de 1531
[1875] André Navelle, *op.cit.,* VI, pp.71, 72
[1876] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 117 produisant AD.HG 3 E 5543 et 5451 Mandinelli, notaire
[1877] André Navelle, *op.cit.,* X, p.117 produisant AD.HG 3 E 5543 Mandinelli, notaire.
[1878] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 117, produisant AD.HG 3 E 6018 A. Pailhès, notaire
[1879] AD. Gers I 1853 Jean de Félice, notaire de Samatan
[1880] André Navelle, *op.cit.,* V, pp.99, 100 produisant la preuve
[1881] André Navelle, *op.cit.,* X, p.117 produisant AD.HG 4507 Dujarric, notaire
[1882] André Navelle, *op.cit.,* X, pp.117, 118 produisant AD.HG 3 E 4508 Dujarric, notaire.

Ils eurent[1883] :

9.1 Antoine de TOUGES.
Cité comme aîné dans le testament de son père du 22 mars 1552, il n'apparaît plus ensuite.

9.2 Marc Antoine de TOUGES, seigneur de Lahage.
Il fut présent, le 10 février 1567, au contrat de mariage de Jean de Gramont, seigneur de Saubens, et d'Anne de Polastron[1884]. Il testa le 19 février 1572, faisant un legs de 100 écus à sa sœur, Catherine de Touges, épouse du capitaine Merviel, un legs de 120 livres à sa mère, Catherine de Goyrans, instituant héritier universel son frère Georges de Touges et fit un codicille le lendemain, donnant la liste de ses dettes dont une aux héritiers de feue Jeanne de Touges, sa sœur, veuve du seigneur de Peyrigué[1885].
Marc Antoine de Touges fut tué par, entre autres, François La Salle, docteur, médecin ordinaire du roi, comme le montre une procuration de sa sœur Catherine de Touges, le 6 février 1605, pour obtenir la punition du meurtre de son frère à poursuivre au parlement de Toulouse et non à Bordeaux[1886].

9.3 Georges de TOUGES, seigneur de Lahage après son frère Marc Antoine.
Il fut institué héritier universel de son frère Marc Antoine le 19 février 1572. Paul Sabatier, conseiller en la Cour confirma, le 12 janvier 1574, une sentence concernant Georges de Touges, seigneur de Lahage et Catherine de Goyrans[1887].
il mourut avant le 29 juin 1575, date d'un procès de sa sœur Catherine, femme de François de Merviel, seigneur de Beauvais, contre Arnulphe de Seysses, père de ses enfants et de feue Jeanne de Touges[1888].

9.4 Jean de TOUGES.
Son père mentionne 3 fils dans son testament du 22 mars 1552, c'est donc probablement lui qui naquit après dette date, il mourut avant le 22 février 1575, date de l'accord entre sa mère Catherine de Goyrans et sa sœur Catherine de Touges.

9.5 Louise de TOUGES.
Elle mourut avant le 22 février 1575, comme ses sœurs Isabeau et Françoise, date de l'accord entre sa mère Catherine de Goyrans et sa sœur Catherine de Touges, dernier enfant vivant d'Odet de Touges.

[1883] Maurice Vuillier se référant à M. de Latour dit que Jean de Touges de Lahage, fils d'Odet de Touges et de Catherine de Goyrans, épousa par contrat du 29 juin 1654 Isabeau de La Tour, fils de Vézian de La Tour et de Jeanne de Gestas, ce qui est une confusion avec Jean de La Fage, dont la mère était Domenge de Savère, ce qui est prouvé par des actes (Jacques de Roquemaurel, *Famille de La Tour de Comminges)*
[1884] AD. Lot-et-Garonne Fonds Raymond
[1885] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 118 produisant AD.HG 3 E 2371 G. Castanet, notaire
[1886] André Navelle, *op.cit.,* X, p.118 produisant AD.HG 3 E 4542 Dujarric, notaire
[1887] AD.HG B 69
[1888] André Navelle, *op.cit.,* X, p.118 produisant AD.HG 3 E 4507 Dujarric, notaire

9.6 Jeanne de TOUGES.

Elle épousa, en premières noces, par contrat du 25 novembre *1555,* **Jean de SERRES,** seigneur de Lamasquère (à 6 km de Lherm, Haute-Garonne), fils de Barthélemy de SERRES, coseigneur de Lamasquère, et de Jacquette de MASCARON[1889]. Jean de Serres, seigneur de Lamasquère, testa le 27 juillet 1561, dans la maison noble de Lamasquère, voulant que Jacquette de Mascaron, sa mère, jouisse du legs de Barthélemy de Serres, son père, voulant que sa femme, Jeanne de Touges, soit maîtresse de tous ses biens et que si elle se remariait lui soit rendues 2 000 livres plus 1 000 livres d'augment, léguant à son second fils, Jean de Serres, son droit de légitime, instituant héritier universel Hector de Serres, son fils aîné, et mourut avant le 6 août suivant, date à laquelle Jeanne de Touges, veuve de Jean de Serres, bailla deux moulins à vent, au lieu de Lamasquère, appartenant à Hector de Serres, son fils et héritier de son père[1890].

Elle épousa, en secondes noces, par contrat du 20 octobre 1562, **Arnulphe de SEYSSES,** seigneur de Peyrigué, fils de Bernard de SEYSSES, seigneur de Seysses-Savès (Gers), et de Marie de NOE[1891].

Jeanne de Touges mourut dès 1572, ayant eu 5 enfants de son second lit ; Arnulphe de Seysses épousa, en secondes noces, par contrat du 22 mars 1572, Jeanne de Gameville, fille de Pierre de Gameville, seigneur de Montpapou, et de Marguerite de Voisins ; Jeanne de Gameville avait peut-être épousé, en premières noces, par contrat du 29 janvier 1562 (n.st.), François de La Roque[1892], elle avait épousé, en deuxièmes noces, Pierre Dupuy, seigneur de Montcuquet, et, en troisièmes noces, par contrat du 5 septembre 1568, Bernard de Cabriol, elle eut au moins une fille de sa 4ème union, Jeanne de Seysses, qui épousa Bernard de Massas, seigneur d'Arlens[1893].

9.7 Catherine de TOUGES.

Elle fut la dernière représentante de cette branche.

Catherine de Touges testa le 23 août 1575, nommant son mari, instituant héritier universel l'enfant mâle que son mari choisira, lui substituant, si elle décédait sans enfant, Catherine de Goyrans, sa mère, à qui elle donna confirmation de 8 000 livres qu'elle lui avait promise par acte du 22 février 1575[1894].

Elle donna une procuration, le 20 février 1604, pour comparaître devant le grand prévôt et demander réparation du meurtre de Jacques de Merviel, son fils, par Jean de Lubersac, seigneur du Verdier (en Lubersac, Corrèze), après la sentence du 31 décembre 1603, et entérinement des lettres de grâce du seigneur de Lubersac

---

[1889] André Navelle, *op.cit.,* X, p.46 produisant la preuve, le contrat de mariage est daté du 25 novembre 1565 ce qui est manifestement erroné car leur fils Hector de Seysses était né avant 1557 et que Jeanne de Touges épousa par contrat du 20 octobre 1562 Arnulphe de Seysses et que le 16 juin 1564 il y eut un accord entre Hector et Jean de Serres fils de feu Jean de Touges et de de Jeanne de Touges.

[1890] AD.HG 3 E 37577 Lherm

[1891] André Navelle, *op.cit.,* X, pp.65, 66 produisant la preuve de l'ascendance d'Arnulphe de Seysses.

[1892] Selon André Navelle il est possible que ce soit une Jeanne de Gameville homonyme qui ait épousé François de La Roque ou que ce mariage n'ait pas eu lieu.

[1893] André Navelle, *op.cit.,* V, p.26

[1894] AD.HG 3 E 4507 Toulouse

condamné à servir Sa Majesté à ses dépens en la ville de Calais pendant 3 ans et à payer 2 000 livres à Catherine de Touges[1895].

Elle avait épousé, par contrat du 13 avril 1569, nommant ses parents et son frère Marc Antoine de Touges, héritier de feu son père, dotée de 6 000 livres plus la place de Forgues, au diocèse de Lombez, **François de MERVIEL,** seigneur de Beauvais, furent témoins François de Goyrans, seigneur de Goyrans, Guillaume de Rochefort (Roquefort), seigneur d'en Garrevaques[1896].

Son frère, Marc Antoine de Touges, seigneur de Lahage, suivant une sentence du Sénéchal paya, le 14 février 1571, à sa sœur Catherine fiancée à François de Merviel, seigneur de Beauvais, 1 700 livres, il restait 1 000 livres à verser, il lui vendit pour cette somme la borde d'en Ferran, à Rieumes[1897].

François de Merviel prêta 33 écus 1/3, le 13 février 1584, à Bernard Gèdes, à Lahage, et mourut avant le 7 janvier 1586, date à laquelle Catherine de Touges, mère et administratrice de Jacques de Merviel, son fils et de feu François de Merviel fut remboursée de cette somme[1898].

Ils eurent un fils, Jacques de Merviel, assassiné par Jean de Lubersac, seigneur du Verdier, et deux filles, Marthe de Merviel qui, assistée de son frère Jacques de Merviel, épousa, par contrat du 8 juin 1592, Philippe de La Barthe, seigneur de Lassegan[1899], d'où postérité, et Catherine de Merviel qui épousa, par contrat filiatif du 15 juin 1595, Arnaud Guilhem de La Barthe, seigneur de Giscaro[1900], d'où postérité.

9.8 Isabeau de TOUGES.

9.9 Françoise de TOUGES.

Personnes isolées

Un inventaire, en 1560/1565, de Jean d'Orbessan, seigneur du Pouy de Touges ,fait apparaître en 1494 Guillaume et Antoine de Touges, frères[1901], cet inventaire cite également (sans date) Bertrand d'Orbessan contre Bernard de Touges.

[1895] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 119 produisant AD.HG 3 E 4541 Dujarric, notaire

[1896] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 118 produit AD.HG 3 E 2626 A. Celeri, notaire ; à noter qu'André Navelle, suivi par Maurice Vuillier, et qu'O'Gilvy et d'autres, nomment François de Murviel l'époux de Catherine de Touges alors que tous les actes produits par André Navelle, ainsi qu'une grande partie des actes venant de Maurice Vuillier le nomment François de Merviel, et que son fils Jacques est toujours nommé Merviel. Jean de Touges qui fit l'inventaire des papiers de famille après l'incendie du château de Noilhan en 1607 nomme Catherine de Touges femme du sieur de Merviel de Languedoc, les auteurs locaux nomment François de *Merniel* (pour Merviel.) Une famille de Merviel existait en Languedoc, peut-être originaire du lieu éponyme en Ariège. Les habitants de Layrac et de Mirepoix (probablement le lieu en Ariège) reconnurent le 25 mars 1574 une dette à Catherine de Touges, femme de François de Merviel, seigneur de Beauvais, la mention de Mirepoix suggère un lien avec cette région.

[1897] André Navelle, *op.cit.,* X p .118 produisant AD.HG 3 E 4503 Dujarric, notaire

[1898] Noël Escadeillas, *Revue de Comminges,* 1981, Le minutier de maître Dubarat, notaire à Forgues (1583-1584) p.715

[1899] AD.HG Reg. Ins 8 qui écrit Murviel

[1900] AD.HG Reg. Ins 8 qui écrit Murviel

[1901] AD. Gers I 2687

En 1497, on cite Bernard de Touges (degré VI, supra)) et Bertrand d'Orbessan, coseigneur du Pouy de Touges

M. Me Hector de Fraust, conseiller la Cour, épousa, par contrat du 6 février 1653, Françoise de Touges, fille de M. Bernard de Touges, conseiller au Sénéchal, et de Marie de Boyer, assistée de Gentille de Touges, sa sœur, de Françoise de Touges, aussi sa sœur, citant feue Jeanne de Touges, sa tante, veuve du sieur Jean Bayssade, bourgeois de Moissac, la future dotée de 20 000 livres reçut l'hérédité de feu Pierre de Touges, chanoine théologal de l'église Saint-Pierre[1902]. Cette famille de Touges semble différente de celle des seigneurs de Noilhan.

ANNEXE ,
XAINTRAILLES

Bernard de TOUGES, seigneur du Pouy de Touges (Haute-Garonne), coseigneur de Noailhan, épousa Marguerite de PARDAILLAN de Xaintrailles, dite (par erreur) fille de Jean dit Poton de XAINTRAILLES, seigneur de Xaintrailles (Lot-et-Garonne), compagnon de Jeanne d'Arc, maréchal de France, né vers1395, mort le 7 octobre 1461, ayant fait son testament le 11 août 1461[1903], dont nous extrayons les points essentiels « fait au château Trompette, lègue à sa femme Catherine BRACHET, en cas qu'elle meure sans enfant, toutes les réparations faites au château de Salignac, outre les logis de Tonneins, Lagruère, Grateloup, Galapian, en outre l'usufruit des seigneuries de Xaintrailles, Ambrus, Caubeyres, Villeton, etc. ; legs à Béatrix de Xaintrailles sa sœur germaine 200 royaux d'or et l'usufruit de son domaine de Roqueys ; legs à **son neveu Naudonnet de La CASSAGNE, fils de sa sœur** *Colette* (**Clairette) et de Jean de La CASSAGNE** les seigneuries de *Gymar* (Gimat ?) et d'Esparsac et 300 écus d'or ; legs à son neveu Jacquemet Bruet, fils de Thalèze de Xaintrailles, sa sœur, et de Laurent Bruet *6.000 (* 600 ?*)* écus d'or ; legs à Jean, seigneur d'Arblade (*Jean de Vernède ?),* son neveu et à ses cousins *Treyhan* et Peyrot de *Monlezun* (Montlezun), chacun 400 écus d'or ; legs à Peyre de Roqueys la seigneurie de Lamothe Verte et à Bernard de *Monlezun* celle de Maubert en Médoc ; **héritier universel le fils aîné qui viendra de lui et de sa femme et à défaut Jean de LA MOTHE, seigneur de Noailhan et de Castelnau de Mesmes à condition qu'il épousera Béatrix de PARDAILLAN, fille de la nièce du testateur Marguerite de LA CASSAGNE** et leur substitue leur 1er fils qui sera obligé d'écarteler ses armes de celles de Xaintrailles, **à défaut de Jean, il impose les mêmes droits et conditions à son frère Bernard de LA MOTHE**…Jean Guichard, notaire.»
Poton de XAINTRAILLES avait épousé en 1437 Catherine BRACHET, fille de Jean BRACHET, écuyer, seigneur de Peyrusse (Châtelus-le-Marcheix, Creuse), Salagnac (Le Grand-Bourg, Creuse), et de Marie de VENDÔME, dont il n'eut pas de postérité. Catherine BRACHET épousa en secondes noces Jean d'ESTUER de Caussade, seigneur de la Barde et de Montrocher, sans postérité. Le 2 juillet 1489 il y eut un accord concernant le mariage de Bernard de LA MOTHE et de Béatrice de PARDAILLAN, par lequel Jean d'Estuer et

[1902] AD.HG Reg. Ins 29, Jean Bonnet, notaire de Toulouse
[1903] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de PARDAILLAN,* novembre 2001, preuves p.11, se référant à Étude sur le château de Xaintrailles, par Lauzun.

Catherine Brachet, veuve de Jean dit Poton de Xaintrailles, maréchal de France, instituèrent héritier universel ledit Bernard de La Mothe époux de Béatrice de Pardaillan, nièce dudit feu Jean dit Poton de Xaintrailles[1904]. Auparavant (le 8 août 1463), Catherine Brachet, veuve de Poton de Xaintrailles était appelante contre Naudonnet de La Cassagne, il y avait un différend avec Jean de La Mothe déclaré héritier universel et Naudonnet de La Cassagne, pour la jouissance de la place de Xaintrailles[1905].

Poton de Xaintrailles était fils de Fort Sanche de Xaintrailles, seigneur de Xaintrailles, Ambrus, Villeton, et d'Indie de Roquey[1906], lesquels eurent pour enfants : Jean de Xaintrailles (aîné des fils), mort sans alliance ; Clairette (fille aînée) qui épousa Jean de La Cassagne ; Béatrix qui épousa Imbert de *Claus*, bourgeois de La Réole ; Thalèze qui épousa Laurent Bruet[1907].

Maurice Vuillier a trouvé un acte[1908] qui indique l'ascendance de Marguerite de Pardaillan mais lui-même la dénie : « 1470… Et fut marié ledit Bernard (de TOUGES) avec Marguerite de PERDAILLAN fille de Poton de CANTARAILLES maréchal de France, duquel mariage il eut deux enfans masles Jacques et Arnault Guilhen et quatre filles assavoir Claire mariée (*PREISSAC*) au Gavaret en Armaignat, Marguerite mariée à Villeneufve, aultre Marguerite mariée (*d'ORBESSAN*) a la Bastide de Paumes et Helaine mariée a La Serre de Ceringuat, Les pactes de mariage dud Bernard furent rettenus par Me Pierre de Molery notaire de Marmande l'an 1470, lesd pactes son egarés pour avoir esté produicts au proces que Anthoine de TOUGES et Blaise de TOUGES et leurs soeurs eurent ensamble, pour ce ne sont cotés. Led Arnault Guilhen mourut sans herettiers par ce qu'il estoit homme d'esglise. »

Poton de Xaintrailles avait une sœur, Clairette de XAINTRAILLES qui épousa Jean de LA CASSAGNE (alias de Cassagne), cette Clairette de Xaintrailles eut un fils Naudonnet (alias Mondonnet) de La Cassagne (alias de Cassagne[1909]) qui épousa peu après 1461 Catherine d'Archiac[1910] et une fille Marguerite de La Cassagne qui épousa un Pardaillan[1911]. On trouve le 27 décembre 1476 une donation de Marguerite de *CASSANHES*, femme de Bernard de

---

[1904] AD. Gers I 1862, figurant dans les preuves de *Histoire de la famille de PARDAILLAN,* novembre 2001*,* par M. Vuillier.

[1905] M. Smaniotto, *Parlementaires, Famille de La Chassaigne,* inédit, se référant à AD. Gironde Registre n°1 f°5 du Parlement de Bordeaux

[1906] M. Smaniotto écrit Roqueys ou Roqueirs, parfois Arroquers, des actes disent Roquey, le lieu d'origine de cette famille pourrait être le lieu de Roquey (en Mérignas, Gironde) qui a disparu.

[1907] M. Smaniotto, *Féodales, Famille de Xaintrailles,* inédit ; ces données confirment celles venant du testament de Poton de Xaintrailles.

[1908] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de TOUGES,* inédit : AD. HG E 3022

[1909] Le testament de Poton de Xaintrailles dit La Cassagne ; M. Smaniotto écrit La Cassagne, toutefois il nomme le mari de Clairette de Xaintrailles, Jean de La Cassagne alias Chassaigne alias Cassagnet, et ses enfants La Cassagne ou Cassagne. Le dernier du nom qui apparaît est nommé en 1480 dans un acte en langue vernaculaire « noble home Arnaud de La Cassagna, escudey, senhor de la thor et hostau de Roqueys, Villeton et Sentaralha, et la noble dona Ysabe de Montesquinsa » (AD. Gironde 2 E 1602), ce qui renforce l'orthographe La Cassagne. Les actes trouvés par ailleurs font apparaître les orthographes Cassanhes (qui ne peuvent correspondre à la famille rouergate de Cassagnes) qui parfois semblent se rapporter à cette famille mais d'autres fois se rapportent à une famille qui semble être de Cassagnes et d'autres fois à la famille de Cassagnet (en Armagnac.)

[1910] M. Smaniotto, *Parlementaires, Famille de La Chassaigne,* inédit

[1911] M. Smaniotto, *Féodales, Famille de Xaintrailles,* inédit

PARDAILLAN, seigneur de *Fanti Audis,* habitant du lieu de *Jumat* (Gimat ?), nommant Bernard de Touges, seigneur de Noailhan (que l'on retrouve)[1912], ce Bernard de Pardaillan est peut-être le gendre de Clairette de Xaintrailles; quoiqu'il en soit Marguerite de La Cassagne fille de Clairette de Xaintrailles eut une fille Béatrix de Pardaillan qui fut promise à Jean de La Mothe, seigneur de Noailhan et de Castelnau de Mesmes, frère de Bernard de La Mothe, on retrouve ainsi Béatrix de Pardaillan (petite-nièce de Poton de Xaintrailles) héritière de Poton de Xaintrailles par l'intermédiaire de Catherine Brachet. Béatrix de Pardaillan n'épousa pas Jean de La Mothe qui cependant se qualifia de seigneur de Xaintrailles et épousa le 6 avril 1496 Marguerite de Lur[1913], mais son frère Bernard de La Mothe. Bernard de La Mothe, seigneur de Xaintrailles et d'Auban, époux de Béatrix de Pardaillan, testa le 12 juin 1518[1914], au château de Xaintrailles, demandant son inhumation en l'église des religieux de Saint-François de Nérac, où le seigneur de Xaintrailles, maréchal de France, son oncle, est inhumé ; il a marié sa fille Anne dite Marie à noble homme Antoine de Chamborel[1915], docteur en médecine ; il lègue 2.000 livres à sa femme Béatrix de Pardaillan, plus un moulin et la seigneurie de Xaintrailles ; héritier universel son neveu Jean de La Mothe, chevalier, seigneur de Castelnau de Mesmes…Timbault, notaire. Béatrix de Pardaillan vivait le 16 février 1524, date d'un procès de Jean de La Mothe et elle, contre Bernard et Bertrand d'Arbieu, tuteurs de Bernard de Pardaillan[1916].

On trouve le 17 juillet 1480 Arnaud de La Cassagne, écuyer, seigneur de la Tour de Roquey, Villeton et Xaintrailles, et son épouse Isabeau de Montesquieu qui vendent une maison dite la tour de Roquey[1917], or Villeton, Xaintrailles et Roquey sont des terres qui étaient tenus par Poton de Xaintrailles, Arnaud de La Cassagne est probablement un fils de Nandonnet (alias Mondonnet) de La Cassagne.

Marguerite de PARDAILLAN de Xaintrailles, épouse de Bernard de TOUGES, seigneur du Pouy de Touges, coseigneur de Noailhan, pourrait être une sœur de Béatrix de PARDAILLAN, donc la fille de N… (Bernard ?) de PARDAILLAN, qui devint seigneur de Xaintrailles, et de Marguerite de LA CASSAGNE, elle pourrait être une cadette qui n'a pas de raison d'être nommée (Béatrix de Pardaillan est nommée car elle apporte la seigneurie de Xaintrailles à son mari.).

Douillac, révision le 10 juillet 2025

Jacques de ROQUEMAUREL

[1912] AD. Gers I 2747 n°15217

[1913] Jean de La Mothe mourut le 10 août 1500 âgé de 44 ans, il avait donc 9 ans quand Poton de Xaintrailles fit son testament dans lequel Jean de La Mothe apparaît comme promis à Béatrix de Pardaillan.

[1914] AD. Gers Vergès I 1863 n°10962 provenant de *Histoire de la famille de PARDAILLAN*; M. Smaniotto, *Parlementaires, Famille de La Chassaigne,* inédit

[1915] M. Smaniotto, *Famille de LA MOTE, seigneurs de Castelnau de Mesmes,* inédit, écrit Antoine de Chamborel, docteur en médecine, seigneur de Morterée et Bonnement en Normandie, dont *(la petite-fille)* Francianne de Chamborel épousa (*p.c 4 juillet 1570)* Bernard de Montesquieu *(*en réalité *Montesquiou*), dont postérité Montesquieu*(*en réalité *Montesquiou*)-Xaintrailles (les ajouts en italiques proviennent d'actes trouvés dans *Histoire de la famille de MONTESQUIOU,* janvier 2002, par M. Vuillier.

[1916] M. Smaniotto, *Famille de LA MOTE, seigneurs de Castelnau de Mesmes,* AD. Gironde Registre du Parlement de Bordeaux XVIII f°77

[1917] AD. Gironde 2 E 1602

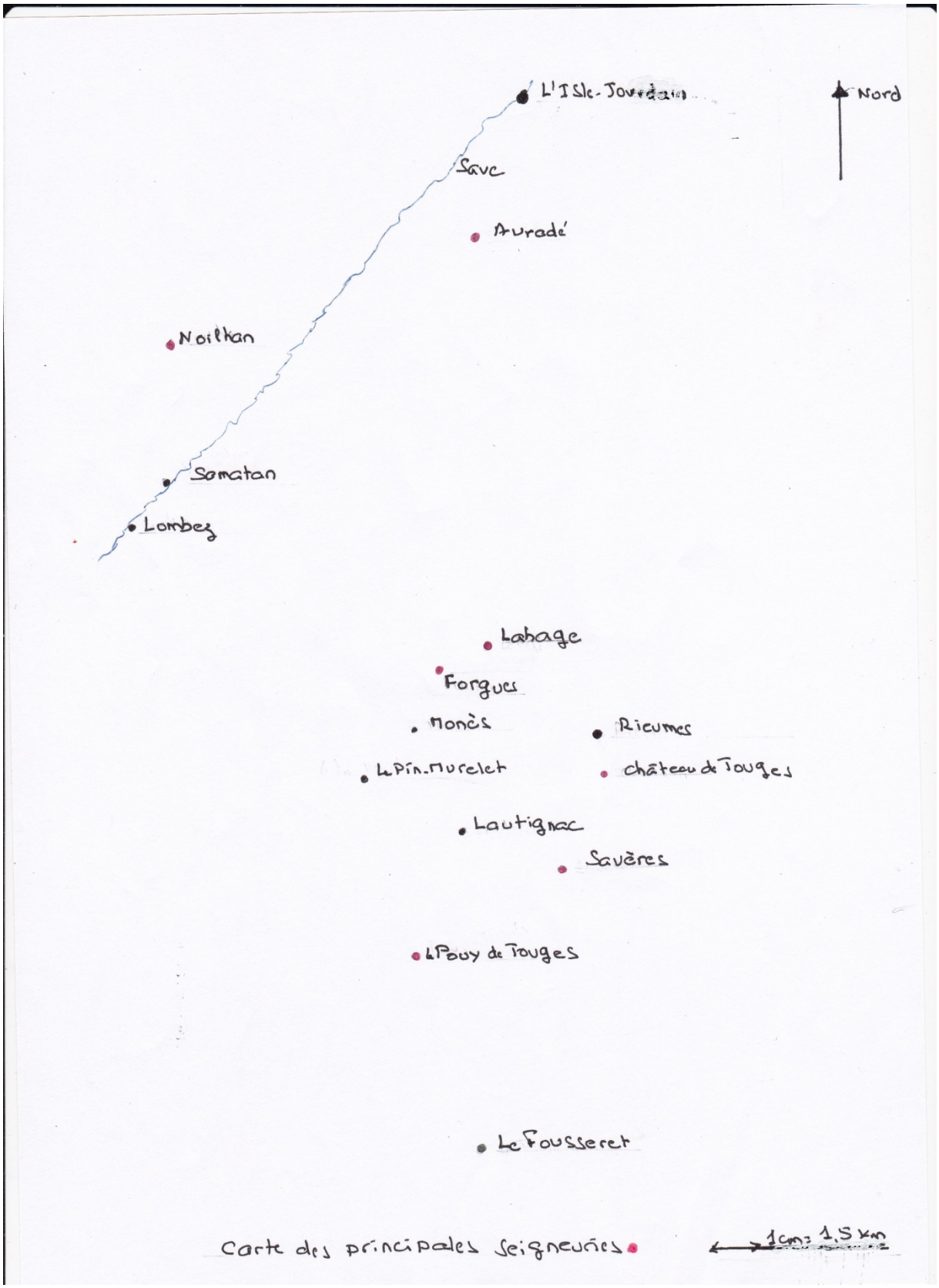
L'Isle-Jourdain
Nord
Save
Auradé
Noilhan
Samatan
Lombez
Labage
Forgues
Monès
Ricumes
Le Pin-Murelet
château de Touges
Lautignac
Savères
Le Pouy de Touges
Le Fousseret
Carte des principales seigneuries
1cm: 1,5 km

Famille d'USTOU Révision

I Origine **p.291**

II Coseigneurs d'Ustou **p.292**

III Seigneurs de Seignan **p.297**

IV Seigneurs de Cazaux **p.298**

V Seigneurs de Lamothe, de Montauban **p.306**

VI Seigneurs de Montauban, Médan **p.315**

VII Seigneurs de Montgaillard, Estadens **p.320**

VIII Seigneurs de La Moulette **p.335**

IX Seigneurs d'Huos **p.345**

X Seigneurs de Saint-Michel **p.360**

XI Seigneurs de Cazarilh, Thèbe **p.364**

XII Seigneurs de Marsoulies, Campagne **p.370**

XIII Rameaux non rattachés **p.375**

XIV Personnes isolées **p.377**

XV Sainte-Gemme **p.380**

Carte **p.385**

Cette famille, qui tient son nom de la vallée d'Ustou, en Couserans, dont elle tenait une partie est connue dès le début du 13ème siècle, elle essaima dans le Comminges au début du 14ème siècle.
Une généalogie a été publiée par Jules Villain[1918], complétée par Maurice Vuillier[1919], ce document la complète et la corrige grâce à des actes fournis par Maurice Vuillier et d'autres sources.
Cette famille portait : « d'or à une vache de gueules accolée, cornée et clarinée d'argent, passant sur une terrasse de sable.» Supports : 2 lions. Couronne de marquis.

I
Origine

En août 1202, *Cencollus de Sues* (Soueix) se porta garant de Roger de Comminges, dans l'acte de commende du prieuré de Saint-Girons, avec Isard d'Ustou et Roger de Moulis[1920].

Le 8 septembre 1243, dans un accord du comte Roger de Foix, conclu à Saint-Girons, avec Maurin, abbé de Pamiers, et Roger, comte de Pallars, et Roger de Comminges, son fils, Raymond d'Ustol, chevalier, se porta garant du comte de Pallars et de Roger de Comminges[1921].

En avril 1249, le compte des paiements effectués par l'abbaye de Bonnefont mentionne R.W d'Ustol[1922].

Le 6 novembre 1257, Bernard d'Ustou, damoiseau fut au nombre des seigneurs du Couserans qui avec les consuls de Saint-Girons donnèrent, en commende, la vicomté de Couserans, à Roger IV, comte de Foix jusqu'à la majorité d'Arnaud d'Espagne, vicomte de Couserans., il signa B. d'Ustou, domicellus[1923].

Le 20 août 1286, Guillaume Raymond d'Ustou, chevalier fut témoin de la transaction entre Auger, abbé de Bonnefont, et Arnaud d'Espagne, vicomte de Couserans[1924].

Le *12* octobre 1299, Guillaume Raymond d'Ustou, chevalier, et Gaucerand d'Ustou, damoiseau, furent témoins de la ratification de l'arbitrage entre les moines de Bonnefont et Arnaud d'Espagne, vicomte de Couserans[1925].

[1918] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t.I, pp. 810-817, utilisant les maintenues de noblesse, des preuves de Malte, des archives de famille et les archives de Mgr de Carsalade du Pont,
[1919] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou,* Décembre 2000, utilisant la généalogie publiée par Jules Villain, le fonds privé de M. de Carrère contenant les archives de Mgr de Carsalade du Pont, et les actes qu'il a transcrits. Il mentionne également des évènements datés sans en fournir les preuves.
[1920] Abbé Samiac, *Notes déposées à la bibliothèque municipale de Saint-Girons.*
[1921] Dom de Vic et dom Vaissète, *Histoire générale de Languedoc,* t.VIII, c.1133
[1922] Charles Samaran et Charles Higounet, *Recaueil des actes de l'abbaye cistercienne de Bonnefont en Comminges,* pièce 356
[1923] Mgr de Carsalade du Pont.
[1924] Mgr de Carsalade du Pont

Le 19 janvier 1302, dame Condore, femme de Gaucerand d'Ustou, chevalier, protesta contre les consuls de la vallée d'Ustou qui avaient imposé des tailles sur les vassaux de Gaucerand d'Ustou, parmi les consuls figure Isarn d'Ustou.[1926]
Le 8 mai 1308, nouvelle protestation semblable à la précédente de Gausserand d'Ustou, damoiseau, à laquelle se joignirent Guillaume Raymond et Bajoc d'Ustou, damoiseaux[1927].

Le 27 juin 1321, Roger de Comminges, vicomte de Couserans, s'engagea à respecter les franchises des vassaux et des terres de Gaucerand d'Ustou et de Guilhem Raymond d'Ustou, chevaliers, de Raymond et Bernard d'Ustou, damoiseaux.[1928]

Le 10 juin 1337, Guillaume Raymond d'Ustou, chevalier, fut témoin d'un règlement de comptes par Raymond Roger de Comminges, vicomte de Couserans et de Bruniquel, au sujet de son moulin d'Ercé.[1929]

27 juin 1346, Dans l'église de Saint-Lizier d'Ustou, Raymond Roger de Comminges, vicomte de Couserans et de Bruniquel déclara à Bernard de Mur, Bernard d'Ustou et Guilhem Raymond d'Ustou, damoiseaux de la vallée d'Ustou qu'il ne réclamerait point à leurs vassaux les arrérages de rentes, etc.[1930]

II
Coseigneurs d'Ustou.

La filiation suivie de cette branche commence à Guillaume Raymond d'Ustou, que Maurice Vuillier dit fils de Garcie d'Ustou, sans en apporter la preuve. Il y a toutefois des incertitudes compte tenu de nombreuses homonymies et de l'absence de chronologie bien établie.

I Guillaume Raymond d'USTOU, damoiseau, coseigneur d'Ustou (vallée de la rivière Alet, affluent du Salat, s'étendant de la Taule, à environ 18 km au sud de Saint-Girons, Ariège, sur une douzaine de kilomètres.)
Guillaume Raymond d'Ustou et Bertrand de Comminges furent, le 6 décembre 1401, témoins de la confirmation faite par Raymond Roger de Comminges, vicomte de Couserans, de la cession faite par son frère Arnaud Roger de Comminges, vicomte de Bruniquel, à Hardouin de Bueil, évêque d'Angers, de ses droits sur la succession de Pierre Trossel (Trousseau), seigneur de châteaux en Anjou[1931].
Il mourut avant le 27 août 1407, date à laquelle Bernard d'Ustou, damoiseau, coseigneur d'Ustou, héritier universel de son père Guillaume Raymond d'Ustou, fit un accord avec Pierre

---

[1925] Mgr de Cazrsalade du Pont
[1926] Mgr de Carsalade du Pont
[1927] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.811 ; Mgr de Carsalade du Pont
[1928] Mgr de Carsalade du Pont, Guillaume de Honnellon, notaire de Sueix (Soueix)
[1929] Mgr de Carsalade du Pont
[1930] Mgr de Carsalade du Pont, Arnaud de Condori, notaire de Saint-Girons
[1931] Mgr de Carsalade du Pont

Cazaux par lequel ce dernier lui paierait un cens annuel de 3 sous tolzas pour tout le bétail croissant et paissant dans ses terres de la vallée d'Ustou[1932].
D'une alliance inconnue il eut :

II Bernard d'USTOU, damoiseau, coseigneur d'Ustou.
Etant héritier universel de son père, Guillaume Raymond d'Ustou, il rendit hommage, le 24 juin 1408, à Raymond Roger de Comminges, vicomte de Couserans, de tout ce qu'il possédait dans la vallée d'Ustou, fut témoin Guillaume Raymond de Solan, damoiseau, seigneur dudit lieu[1933]. Parmi les biens dont il rendit hommage figurent ceux dénombrés, en 1540, par Jacques d'Ustou, coseigneur d'Ustou, qui est très vraisemblablement son arrière-petit-fils.
D'une alliance inconnue il est très probablement le père de :

3. Pierre Raymond d'USTOU, qui suit.

.**III Pierre Raymond d'USTOU,** coseigneur d'Ustou[1934].
Le 12 juin 1477, Bernard d'Ustol autrement d'Encausse, habitant Saint-Girons, vendit à Pierre Raymond d'Ustol, habitant le lieu du Trein, dans la vallée d'Ustol, tous ses revenus, rentes, oublies, censives qu'il avait dans la vallée d'Ustol pour le prix de 12 écus[1935].
Pierre Raymond d'Ustou, coseigneur d'Ustou, apparaît dans une sentence du 4 décembre 1480, rendue en sa faveur et en faveur de Bernard d'Ustou dit d'Encausse et Raymond de Roquemaurel, au sujet des privilèges d'exemption de taille dont jouissaient leurs vassaux. Dans cette sentence furent produits les accords conclus entre leurs prédécesseurs et les vicomtes de Couserans, les années 1302, 1308, 1321 et 1346. Le rappel de ces accords indique de toute évidence que ceux qui les conclurent étaient les aïeux des contractants de 1480[1936].
D'une alliance inconnue il eut :

4.1 Pierre d'USTOU, qui suit.

4.2 peut-être Martin d'USTOU.
Il est dit, le 28 juin 1499, âgé de 25 ans, frère d'un Pierre d'Ustou, probablement celui qui était capitaine du château de Saint-Lizier, toutefois pour que cela soit possible il faudrait qu'il soit beaucoup plus jeune.
Martin d'Ustou, capitaine, commandant pour le roi du château de Castillon (-en Couserans, à 13 km au sud-ouest de Saint-Girons) fut attaqué, le 23 juin 1499, sur la chemin de Saint-Lizier à Montjoie par des tisseurs de Saint-Lizier, les frères Arnaud et

[1932] Mgr de Carsalade du Pont ; cet acte est également daté du 27 août 1417, par la même source et par Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 811. Un acte du 24 juin 1408
[1933] AD.HG 13 J 12
[1934] Maurice Vuillier indique à ce degré Pierre d'Ustou, cité en 1480 alors qu'il s'agit de Pierre Raymond ; Abbé Samiac dit Guillaume Raymond, père de Pierre, qui est probablement celui qui avait un frère Martin, celui-ci cité dans la bagarre du 23 février 1499, et vraisemblablement de Guillaume Raymond, coseigneur de Seignan.
[1935] AD.HG 13 J 12, Pierre Amilhat, notaire de Saint-Girons
[1936] Mgr de Carsalade du Pont

Michel Lagussa, fils de Guilhamot. L'origine de la querelle n'est pas claire, il semble que Martin d'Ustou ait fait la connaissance d'une donzelle de Saint-Lizier que l'un des tisseurs courtisait et avait signifié à ce rival d'avoir à abandonner la partie. Arnaud Lagussa avait fait cette réplique énigmatique : « Par peur des moineaux, il ne laisserait pas de semer son mil », qui était une insolence. Martin d'Ustou, et son frère Pierre, présent à l'incident, éclatèrent en apostrophes, imprécations et défi. Apeuré, le père d'Arnaud Lagussa, Guilhamot, chercha à calmer le gentilhomme. Un ami de celui-ci Guilhem Casau, de Lescure, et un chanoine de Saint-Lizier, Roger de Méritens l'aidèrent dans cette tâche. Arnaud Lagussa présenta des excuses et promit de se comporter désormais avec réserve et respect. Martin d'Ustou déclara renoncer à toute idée de vengeance. Toutefois, comme son fils Michel Lagussa revenait de Laroque-d'Olmes où il avait été vendre des couvertures et des étoffes, Guilhamot Lagussa envoya un de ses amis de Montjoie l'attendre à Lescure et le lui ramener et permit à son fils Arnaud et à une bande armée, d'aller au devant de lui. Au contraire de ce qui était attendu, ceci occasionna une rencontre dans laquelle chacune des parties se crut victime d'un guet-apens et qui faillit finir dans le sang.

Deux jours après la bagarre, sur la plainte des Lagussa, une enquête fut ouverte contre le châtelain de Castillon. Les faits rapportés sont tirés de cette enquête dont la fin manque[1937].

IV Pierre d'USTOU, damoiseau, coseigneur d'Ustou.

Dit Peyrot d'Ustou, donzel, castera de Couserans (châtelain de la vicomté de Couserans), il fut témoin dans une enquête, le 5 février 1501 (n.st.), touchant les droits des habitants d'Oust sur les pâturages de la montagne de Lanes, dans la vallée d'Ustou.[1938].

Il dénombra ses biens nobles, en 1503, et testa le 10 avril 1514, instituant héritier universel Jacques d'Ustou, son fils aîné, nommant Louis, deuxième fils, Bernard Jean, Pierre, Henriette, mariée Jacques alias Jean de Siregand, et Catherine d'Ustou épouse de Jean de Roquemaurel, coseigneur de Soueix[1939].

D'une alliance inconnue il eut :

5.1 Jacques d'USTOU, qui suit.

5.2 Louis d'USTOU.

5.3 Bernard Jean d'USTOU.

Bernard Jean d'Ustou fit, le 1er juillet 1559, une donation à Pierre de Castet, habitant Alas, tel que cela apparaît dans le testament de ce dernier du 15 janvier 1611[1940].

[1937] Abbé Samiac, *Bulletin de la société ariégeoise des sciences lettres et arts,* 1917, pp.289-300

[1938] Abbé Samiac, *Bulletin de la société ariégeoise des sciences lettres et arts,* 1917, p.292, note 3, se référant aux archives municipales d'Oust, pense qu'il était un fils de Guillaume Raymond d'Ustou, seigneur de Seignan en 1503, ce qui est anachronique, il est plus probablement son frère ; Mgr de Carsalade du Pont.

[1939] Abbé Fauroux ; Abbé Samiac, *Bulletin de la société ariégeoise des sciences, lettres et arts*, 1917, Une bagarre sur le chemin de Saint-Lizier à Montjoie, le 13 juin 1489, La maison couseranaise d'Ustou, pp. 289-299

[1940] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.649, donation, reçue de Curtis, notaire de Castillon, testament de 1611 reçu Dutap, notaire à Balaguères.

5.4 Pierre d'USTOU.

5.5 Henriette d'USTOU.

Elle épousa, avant le 10 avril 1514 (vers 1510 ?), **Jacques** alias **Jean de SIREGAND,** fils de Guillaume Raymond de SIREGAND et de Jeanne de MARSOLIER, il mourut avant le 7 septembre 1566, d'où 7 enfants dont 6 nommés dans le testament de Jacques d'Ustou du 27 mars 1560[1941].

5.6 Catherine d'USTOU.

Elle épousa, probablement en 1513, avant le 10 avril 1514, date du testament de son père Pierre d'Ustou, **Jean de ROQUEMAUREL,** coseigneur de Soueix (-Rogalle, Ariège), fils d'Arnaud de ROQUEMAUREL, coseigneur de Soueix, et de Catherine de CHÂTEAUVERDUN. Jean de Roquemaurel, député du Couserans en 1524, fit au roi, le 12 avril 1540, l'hommage et le dénombrement de la coseigneurie de Soueix et de ses biens et fiefs nobles, puis, une nouvelle fois, le 17 janvier 1551, l'hommage et le dénombrement de ces mêmes biens et testa le 27 octobre 1552, nommant sa femme Catherine d'Ustou et ses trois fils Arnaud, Guillaume et Girons[1942].

V Jacques d'USTOU, coseigneur d'Ustou, seigneur d'Alos (à 5 km à l'ouest de Soueix, Ariège.)

Jacques d'Ustou, coseigneur d'Ustou, fut un des procureurs de la ville de Seix chargé, en juin 1538, de régler un compromis de bornage entre les pâturages du village de Soulas, en dépendant, et des pâturages de Subra, Lauza et du Cros inféodés au village de Soueix[1943]. Le 12 mars 1539, il était syndic du Trein-d'Ustou[1944]. Il dénombra, en 1540, ce qu'il tenait à Seix (à 1 km au sud d'Oust, Ariège), une terre et une maison ruinée contenant 4 arpents, appelée Lamotte[1945], les biens qu'il dénombra étaient compris dans l'hommage que rendit le 24 juillet 1408 son bisaïeul Bernard d'Ustou[1946]. Le 27 octobre 1552, il fut nommé exécuteur testamentaire de Jean de Roquemaurel, écuyer du lieu de Soueix[1947] (son beau-frère) ; habitant Saint-Girons, il fut présent, le 7 août 1553, au contrat de mariage, à Savignac, au diocèse de Lombez, de François de Tersac et de Catherine de Lambès[1948].

Jacques d'Ustou, coseigneur d'Ustou testa le 27 mars 1560, demandant son inhumation dans l'église Notre Dame de Saint-Valier, à Saint-Girons, au tombeau de ses prédécesseurs, léguant 100 livres à sa sœur Henriette d'Ustou, femme de M. de Siregand, 400 livres à Jacques de Siregand, son neveu et filleul, 100 livres à Jacques de Siregand, son petit-neveu, fils dudit Jacques, 200 livres à chacun de ses neveux Siregand, faisant des legs à Catherine d'Ustou, sa sœur, femme de Jean de Roquemaurel, à Arnaud et Guillaume de Roquemaurel, ses neveux,

---

[1941] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Siregand,* produisant les preuves
[1942] Jacques de Roquemaurel, *Maison de Roquemaurel,* produisant les preuves.
[1943] Abbé Samiac, in *Bulletin de la société ariégeoise des sciences, lettres et arts,* 1922, p.46
[1944] Abbé Samiac, *Notes*
[1945] Abbé Samiac, *Notes*
[1946] Mgr de Carsalade du Pont
[1947] BnF Fr 32298
[1948] AD. Gers Vergès I 3410

aux filles de ses deux sœurs, léguant 25 livres à Jeanne de Valle, sa cousine-germaine, à Bertrand de Valle, son cousin-germain et à ses deux filles, léguant 3 300 livres à Gabrielle de Tersac, sa femme, plus 1 500 livres à prendre sur la seigneurie d'Alos, plus des rentes et l'habitation dans sa maison de Saint-Girons, instituant héritier universel Girons de Roquemaurel, son neveu, maréchal des logis de la compagnie du roi de Navarre et son premier mâle habile à succéder, à charge de porter les noms et armes de la maison d'Ustou à tout jamais, en cas de décès sans enfant mâle de Girons de Roquemaurel, il lui substituait son neveu Jacques de Siregand et ses enfants, à charge de porter les noms et armes de la maison d'Ustou[1949], la teneur du testament varie selon les transcriptions, il est généralement dit que Jacques d'Ustou institua héritier universel le posthume dont sa femme Gabrielle de Tersac était enceinte, lui substituant Girons de Roquemaurel.

Jacques d'Ustou mourut dans sa maison située dans la paroisse de Saint-Valier (en Saint-Girons) et fut enseveli en l'église de Notre-Dame de Saint-Valier, à la sépulture de ses prédécesseurs[1950].

Ce décès eut lieu avant le 16 avril 1560, date à laquelle Girons de Roquemaurel fit revente de la place d'Alos à Jean François de Mauléon, seigneur de Soulan[1951]. Le 20 septembre 1560, on cite Girons de Roquemaurel sous le nom de « noble Girons d'Ustou, escuyer, coseigneur d'Ustou, capitaine et mareschal des lougis de la compagnie du Roy de Navarre. »[1952]

On cite également Girons de Roquemaurel dit d'Ustou, écuyer, maréchal des logis de la compagnie du roi de Navarre, neveu et héritier universel de Jacques d'Ustou, qui céda, le 4 juillet 1560, pour 90 livres, à Arnaud Pradas, marchand de Saint-Girons, une rente d'une pipe de vin rouge que les Grasset, père et fils étaient obligés de faire à son défunt oncle Jacques d'Ustou[1953]. Il attesta le 30 novembre 1560 qu'Hugues de Cazaux était homme d'armes de la compagnie du roi de Navarre[1954].

Girons de Roquemaurel reprit peu après son nom de Roquemaurel, tout en conservant la coseigneurie d'Ustou.

Jacques d'USTOU avait épousé **Gabrielle de TERSAC,** selon son testament, il n'eut pas de postérité.

Girons de Roquemaurel, son neveu et héritier, avait épousé, vers 1555, Françoise de Baillif, ils eurent 5 enfants dont Octavien de Roquemaurel, coseigneur d'Ustou, qui continua la lignée[1955].

Girons de Roquemaurel mourut avant le 8 mars 1598, date à laquelle on mentionne Octavien de Roquemaurel, fils et héritier de feu Hiérosme de Roquemaurel, enseigne de cinquante hommes d'armes[1956].

[1949] AD.TG C 95 (Comenge art. 224) Testament reçu Jean de Chausolle, notaire à Saint-Girons le 27 avril 1563 et expédié par Dupuy. BN FF 32298 ; Mgr de Carsalade du Pont

[1950] Abbé Samiac, *Bulletin de la société ariégeoise des sciences lettres et arts,* 1917, p.290, cet article mentionne Gabrielle de Tersac, femme de Jacques d'Ustou, qui ne lui avait pas donné de postérité.

[1951] Mgr de Carsalade. Alos avait été vendue 1.500 livres à Jacques d'Ustou par Jean François de Mauléon, avec faculté de rachat.

[1952] Abbé Fauroux

[1953] Abbé Samiac ; abbé Fauroux

[1954] AD.Gers Vergès I 824 n°6347

[1955] Jacques de Roquemaurel, *Maison de Roquemaurel, p*roduisant les preuves.

[1956] BnF Fr 32298 et AD.TG C 95. Comenge art. 224

III
Seigneurs de Seignan

Un dénombrement du 17 février 1667 de Jean Antoine de Castéras, seigneur de Seignan, fait apparaître après des reconnaissances de noble *Confort* Taparas pour Seignan en 1325, et de noble Tristan Taparas en 1390, un cahier de reconnaissances au profit dudit Taparas de Guillaume Raymond d'Ustou puis de Pierre de Castéras, seigneur de Seignan, en 1440, 1460, 1470, 1480, 1481, 1482 jusqu'en 1554[1957], mentionne Guillaume Raymond d'Ustou. Guillaume Raymond d'Ustou, cité en 1440, est probablement l'auteur de la branche des seigneurs de Seignan et pourrait être le père de celui par lequel nous établissons un essai de généalogie.

I Guillaume Raymond d'USTOU, coseigneur de Seignan (à 1 km de Montjoie-en-Couserans, Ariège)[1958], dénombra ses biens en 1503, il testa le 31 décembre 1532, disant avoir sept enfants mâles et quatre filles, dont 3 enfants au service du roi[1959].
Parmi eux :

Jeanne d'USTOU[1960].
Jeanne d'Ustou hérita de la terre de Seignan ; par transaction du 17 avril 1538, elle fit passer cette terre dans la famille de Castéras en la donnant à sa fille Condorine de Salin, épouse de Pierre de Castéras.
Elle avait épousé **Raymond de SALIN.**
Ils eurent une fille, Condorine de Salin, qui épousa Pierre de Castéras, ce dernier, seigneur de Seignan, fut témoin, le 12 mars 1539, à un accord entre les habitants d'Oust et ceux du Trein-d'Ustou, négocié par Jacques d'Ustou, écuyer du lieu d'Ustou, syndic de des habitants du Trein-d'Ustou.

Et **Guilhem d'USTOU**[1961].

On cite à la même époque **Guillaume Raymond d'USTOU,** coseigneur de Seignan.
Ce Guillaume Raymond d'Ustou, coseigneur de Seignan, pourrait être Guilhem, fils de Guillaume Raymond d'Ustou ou un autre de ses fils,

II Guillaume Raymond d'USTOU, coseigneur de Seignan.
Il épousa **Gabrielle de TERSAC,** fille d'Arnaud de TERSAC, seigneur de Goutevernisse, et de Marguerite de MARTRES[1962]. Gabrielle de Tersac, devenue veuve, épousa en secondes

---

[1957] AM. Toulouse II 174
[1958] Abbé Samiac, *Bulletin de la société ariégeoise des sciences lettres et arts,* 1917, pp.289-300 pour ce qui concerne Guillaume Raymond d'Ustou et sa descendance (sauf Guilhem), produisant Archives municipales d'Oust pour l'accord de 1539 et les archives du château de Saint-Michel (sauf la date, et le prénom du premier fils, Guilhem, indiqués par Maurice Vuillier)
[1959] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou,* la preuve n'est pas fournie
[1960] Ce qui la concerne provient des actes concernant son homonyme, fille de Guillaume Raymond d'Ustou (infra.)
[1961] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou,* la preuve n'est pas fournie

noces, Jean de MANENT, seigneur de Nescus, ils eurent un fils Laurent de Manent qui fut légataire de sa tante Jeanne de Tersac.
Pour que le mariage de leur fille Jeanne d'Ustou ait été possible les futurs devaient obtenir une dispense pour consanguinité du 2ème au 3ème degré, Jeanne d'Ustou, fille de Gabrielle de Tersac étant la tante à la mode de Bretagne de Jacques de Castéras. La transaction du 17 avril 1538, attribuant la terre de Seignan à Condorine de Salin, épouse de Pierre de Castéras, correspondait à la date de décès approximative de Guillaume Raymond d'Ustou, époux de Gabrielle de Tersac.
Guillaume Raymond d'Ustou et Gabrielle de Tersac eurent un fils et une fille :

Arnaud d'USTOU, il mourut avant le mariage de sa sœur Jeanne, et certainement avant 1538 date de la transaction concernant Seignan, supra.

Jeanne d'USTOU.
Elle fut légataire de sa tante Jeanne de Tersac qui avait épousé, en troisièmes noces, Jacques de Mayssens**,** par ses testaments du 24 février 1586 et de 1592, instituant également légataire Laurent de Manent issu du second mariage de Jeanne d'Ustou[1963].
Arnaud de Tersac, seigneur de Goutevernisse, avait été le tuteur de Jeanne d'Ustou, fille de Guillaume Raymond d'Ustou, seigneur de Seignan (et de Gabrielle de Tersac), et avait donné accord au mariage de Jeanne d'Ustou, à Pierre de Castéras et à Condorine de Salin, sa femme, avec Jacques de Castéras (fils de Pierre de Castéras et de Condorine de Salin), le contrat de mariage fut passé le 4 mai 1546, au château de Montberaud, étaient présents Jean Jacques de Fontaines, seigneur de Fendeille, Jacques d'Ustol, sieur dudit lieu d'Ustol, et Jean de Tersac, seigneur de Goutevernisse, on mentionne la succession d'Arnaud d'Ustou, son frère[1964].
Jeanne d'USTOU avait épousé, par contrat du 4 mai 1546, **Jacques de CASTERAS,** fils de Pierre de CASTERAS, seigneur de Seignan (du chef de sa femme) et de Condorine de SALIN. Ils n'eurent pas de postérité connue.
Jean de Tersac, seigneur de Clarac, donna le 28 octobre 1567, une quittance de 123 livres à Jacques de Castéras, habitant Goutevernisse de Palma, au diocèse de Mirepoix, procureur de Jeanne d'Ustou, sa femme. Jean de Tersac devait payer cette somme de 123 livres à la fille du premier mariage de Gabrielle de Tersac qui est Jeanne d'Ustou, cet acte nomme Laurent de Manent fils et héritier de feu Jean de Manent et de Gabrielle de Tersac[1965].

IV
Seigneurs de Cazaux

La seigneurie de Cazaux aurait été démembrée de la baronnie d'Encausse pour apanager un cadet de la première maison d'Encausse. Cette branche aurait porté Cazaux chez les d'Ustou

---

[1962] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Tersac,* produisant les preuves.
[1963] AD.HG 3 E 15308 B. Seglane, notaire, acte produit par André Navelle, testament de 1586 ; AD.HG 3 E 15314 Montesquieu-Volvestre, testament de 1592
[1964] AD.HG 3 E 9620 bis Plan Volvestre
[1965] AD.HG 3 E 9453 Cazères

avec obligation d'ajouter à leur nom celui d'Encausse, cette obligation fut tenue durant tout le 15ème siècle et durant la première moitié du 16ème siècle, les documents de cette époque écrivent en latin ou en roman : d'Ustol alias Incalcia, d'Ustou seu Encausse[1966]. Selon une autre source, les terres de Cazaux et de Cabanac furent détachées, au 14ème siècle, de la seigneurie d'Encausse, à titre de fiefs nobles, à une branche de la famille d'Ustou, émigrée du Couserans, à la condition de rendre hommage au seigneur d'Encausse. En 1389, Garcie Arnaud d'Ustou et son fils Guilhem Arnaud, rendirent cet hommage à Bernard de Coarraze et à Raymond Roger de Comminges Couserans, alors coseigneurs d'Encausse[1967].
La filiation indiquée par Maurice Vuillier est en partie hypothétique, elle devient peu vraisemblable à partir du degré V jusqu'au degré VII (pour lui), nous la mentionnons à titre indicatif. Elle crée au moins un degré de trop. En effet, en prenant en compte les dates que l'on connaît, les deux mariages (un contrat et une date dans un espace de temps court) de Manaud d'Ustou dit d'Encausse degré IV, 1411, environ 1418) et celui de Bernard d'Ustou (contrat en 1531), fils cadet de Jean d'Ustou dit d'Encausse et d'Esclarmonde de Saman, et celui de Roger d'Ustou, fils de Bernard (contrat 1561), on aurait 5 générations en 120 ans au plus, et 6 générations en 150 ans au plus alors que l'on compte normalement 3 générations par siècle.

I Garcie Arnaud d'USTOU, seigneur de Cazaux et de Cabanac (villages aujourd'hui réunis sous le nom de Cabanac-Cazaux, à 1 km au sud d'Encausse-les-Thermes, Haute-Garonne.)
Comme dit supra, Garcie Arnaud d'Ustou et son fils Guillaume Arnaud rendirent hommage, en 1389, à Bernard de Coarraze et Raymond Roger de Comminges pour les seigneuries de Cazaux et de Cabanac
D'une alliance inconnue il eut :

II Guillaume Arnaud d'USTOU, seigneur de Cazaux et de Cabanac.
D'une alliance inconnue il aurait eu :

III Guillaume Raymond d'USTOU dit d'ENCAUSSE, seigneur de Cazaux.
Le 28 août 1396, Guillaume Raymond d'Ustou, du lieu d'Encausse reçut la donation d'un moulin, fut présent Bernard d'Ustou, écuyer du vicomte de Couserans[1968].
Il fut cité en 1411 et 1417[1969].
D'une alliance inconnue il aurait eu :

4.1 Manaud d'USTOU, qui suit.

4.2 peut-être Honor d'USTOU.
Elle épousa Pierre de SACERE, coseigneur de Marignac, qui donna une quittance de dot le 19 janvier 1442[1970].

[1966] J. d'Elne, *Revue de Comminges,* 1924, Jean d'Ustou, seigneur d'Estampes, pp.51-52
[1967] Jean Dupin, *Revue de Comminges,* Janvier 1971, Seigneurie de Cazaux, qui dit que les d'Ustou-Cazaux se succédèrent pendant tout le 15ème siècle et que la filiation suivie commence en 1480.
[1968] AD. Gers Vergès I sup 385
[1969] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou,* les preuves ne sont pas fournies.

IV Manaud d'USTOU dit d'ENCAUSSE.
Manaud d'Ustou alias d'Encausse fut présent, le 2 octobre 1422, à la convention de mariage entre Corbeyran de Foix, fils premier né de Jean de Foix, et de Cécile de Comminges, fille de Raymond Roger de Comminges, vicomte de Couserans[1971]. Il testa le 17 avril 1441[1972].
Il avait épousé, en premières noces, par contrat du 4 janvier 1411, **Guillelme de SIREGAND,** fille de Jean de SIREGAND[1973].
Il avait épousé, en secondes noces,, avant le 19 décembre 1419, date d'une quittance de dot, habitant alors Saint-Girons, **Esclarmonde de BOSSOST,** fille de Guillaume de BOSSOST, damoiseau de Bilhères, et d'Honor d'ALIES[1974].
Enfants du premier et du second lit :

5.1 Guillaume Raymond d'USTOU, cité en 1441.

5.2 Bernard d'USTOU dit d'ENCAUSSE, cité en 1441 et en 1456.

5.3 Jean d'USTOU dit d'ENCAUSSE, qui aurait continué la lignée.

A partir de Manaud la généalogie indiquée par Maurice Vuillier est :

V ? Jean d'USTOU dit d'ENCAUSSE, cité en 1456[1975]

VI ? Manaud d'USTOU.
Il serait le père de Guillaume d'Ustou qui aurait continué la lignée, et de Raymond d'Ustou qui serait l'auteur de la branche des seigneurs de Marsoulies.

VII ? Guillaume d'USTOU.
Il serait le père d'Arnaud d'Ustou cité en 1510, et de Jean d'Ustou, à partir duquel reprend la filiation suivie.

***

Jules Dupin[1976]commence la filiation à **Bernard II d'USTOU** à partir de 1480.
Bernard d'Ustou dit d'Encausse qui, habitant Saint-Girons, vendit le 12 juin 1477, à Pierre Raymond d'Ustou tous les revenus, rentes, oublies et censives qu'il avait dans la vallée d'Ustou[1977] , ce qui correspondrait bien à une personne établie en Comminges.

[1970] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou,* indique cette Honor et la quittance de dot sans préciser la source.
[1971] AD. Gers Vergès I 407, Jean de Patrinal, notaire
[1972] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou,* la source n'est pas précisée
[1973] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou,* Décembre 2000, citant de Podio, notaire de Saint-Girons
[1974] AD. Lot-et-Garonne Fonds Raymond, Guillaume de Podio, notaire de Saint-Girons
[1975] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou,* la source n'est pas précisée
[1976] Jules Dupin, *Revue de Comminges,* Janvier 1971, Seigneurie de Cazaux ; Jules Villain, *op.cit*., I, p.811 indiquait la même origine il est probable que Jules Dupin avait repris cette source.
[1977] AD.HG 13 J 12

Bernard d'Ustou dit d'Encausse fut nommé dans la sentence du 4 décembre 1480 rendue en sa faveur et celles de Pierre Raymond d'Ustou et Raymond de Roquemaurel, faisant apparaître qu'ils étaient tous les trois issus de leurs prédécesseurs cités en 1302, 1308, 1321 et 1346[1978], pourrait ête le même, la sentence rendue en 1480 pouvant s'appliquer à celui qui vendit en 1477 ses biens en Couserans, le procès ayant pu commencer avant cette date.
On pourrait avoir :

V Bernard d'USTOU dit d'ENCAUSSE ou Jean d'USTOU dit d'ENCAUSSE, cités en 1456 (marié vers 1445 ?)

VI Bernard d'USTOU dit d'ENCAUSSE, cité en 1480, père de Jean d'USTOU dit d'ENCAUSSE qui épousa Esclarmonde de SAMAN (marié vers 1475 ?)

VII Jean d'USTOU dit d'ENCAUSSE, seigneur de Cazaux.
Il fut, en 1497, un des témoins de l'hommage rendu, devant Bartier, notaire d'Aspet, par Roger de Binos, seigneur d'Arros, à Manaud de Preissac, pour ses biens nobles d'Arros[1979], il est cité en 1510 et mourut avant 1533[1980].
Il avait épousé **Esclarmonde de SAMAN,** fille de Fabien de SAMAN, seigneur de Saman, et de Jeanne de LAGORSAN[1981]. Ceci est rappelé par Jean d'Elne, à propos de l'assassinat de Jean d'Ustou, seigneur d'Estampes (infra) par Jean de Castellane, ennemi personnel du duc d'Epernon, parent de Jean d'Ustou, seigneur d'Estampes. Cette parenté venait d'une ascendance Lagorsan, commune, le duc d'Epernon, par sa mère Jeanne de Saint-Lary de Bellegarde, Estampes par sa grand-mère Esclarmonde de Saman, fille de Jeanne de Lagorsan, celle-ci sœur de Roger de Lagorsan, seigneur de Bellegarde, dont la fille unique, Miramonde épousa Raymond de Saint-Lary et fut l'aïeule du duc d'Epernon et de Roger de Saint-Lary, baron de Bellegarde, maréchal de France.
Ils eurent :

8.1 Jean d'USTOU, qui suit.

8.2 Bernard d'USTOU, auteur de la branche des seigneurs de Lamothe, de Montauban.

8.3 Raymond Jean d'USTOU, seigneur d'Estampes[1982].
Il avait épousé **Catherine de MAULEON.**
Ils eurent :

Jean d'USTOU, seigneur d'Estampes.

[1978] Mgr de Carsalade du Pont
[1979] Jules Vilain, *op.cit.,* I, p. 811
[1980] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou,* les sources ne sont pas précisées.
[1981] Jean d'Elne, *op.cit,* pp.39-40
[1982] Jean d'Elne, *Revue de Comminges,* 1924, Jean d'Ustou, seigneur d'Estampes, pp. 39-58 pour ce qui le concerne et sa famille.

Il appartenait à la compagnie de Bernard de La Valette, gouverneur et lieutenant du roi en Piémont, et fut présent, le 19 septembre 1582, à la revue faite dans la ville de Saluces puis, en 1583, quand Jean de Binos de Signan obtint une compagnie de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi et sur la demande de M. de La Valette, il en confia la lieutenance à Jean d'Ustou d'Estampes. En 1584, Jean d'Ustou d'Estampes se rendit à Paris pour demander des troupes pour renforcer les compagnies qui occupaient le marquisat. Il revint à Saluces avec trois cents hommes commandés par M. de Lussan, mestre de camp du régiment de Piémont, et une commission de capitaine d'une compagnie des ordonnances que le Roi lui accorda.

Cette compagnie commit de tels excès dans le marquisat que les baillis et sénéchaux du pays en portèrent plainte au Roi, tel que cela apparaît dans une lettre du 30 juin 1584. M. de La Valette, ayant été nommé gouverneur de la Provence, appela, en 1589, une partie des compagnies du marquisat de Saluces.

La Provence était alors en pleine effervescence, en proie aux trois partis qui se partageaient la France. Les royaux étaient commandés par La Valette, les protestants par François de Lesdiguières et les ligueurs par le comte de Carcès. La Valette envoya le sieur d'Estampes au devant des renforts qu'il avait fait venir du Languedoc. Ce dernier, à la tête de force gens de pied et de cent chevaux, ne pouvant entrer dans Tarascon passa la Durance et s'en alla loger dans des maisons au bord de l'eau, où ils furent tués ou pris par le comte de Carcès. Jean d'Ustou, seigneur d'Estampes, se rendit à Jean de Castellane, seigneur de Bezaudon, ennemi personnel du duc d'Epernon, qui le conduisit à Aix et le fit massacrer sur la place publique avec une barbarie qui souleva d'horreur toute la ville.

8.4 peut-être Hector d'USTOU.

Il épousa le 29 mars 1547 **Catherine de MONTAUBAN**[1983].

VIII Jean d'USTOU alias d'ENCAUSSE, seigneur de Cazaux.

Il fut témoin, le 21 mars 1532, au contrat de mariage de Jean de Vize, seigneur de Saint-Elix, avec Catherine de Saint-Pastou[1984]. Il fut présent, le 12 mars 1535, à Sainte-Croix, au contrat de mariage de Roger de Saint-Jean, seigneur de Saint-Ignan et de Soueich, avec Catherine Roger de Comminges[1985].

Il fut présent, le 7 juillet 1546, au testament de Roger de Saint-Jean, seigneur de Soueich, Saint-Ignan[1986]

Il avait épousé **Marie de SAINT-PASTOU,** fille de Sanche de SAINT-PASTOU, seigneur de Salerm, et de Comtesse de PEGUILHAN[1987].

[1983] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.811 croyait qu'il était l'auteur de la branche des seigneurs de Montauban ; Maurice Vuillier le dit sans preuve fils de Jean d'Ustou alias d'Encausse et d'Esclarmonde de Saman

[1984] AD. Gers Vergès I 3168 n°16909, Jean Sans, notaire

[1985] AD.HG 13 J 108, Antoine Galtieri, notaire de Saint-Michel et François de Juncheria, notaire

[1986] AD.HG 13 J 108, Jean Frezier, notaire de Sauveterre

[1987] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Saint-Pastou,* produisant les preuves.

Elle épousa, en secondes noces, François de Binos, seigneur d'Arros, Cierp, fils de Roger de Binos, seigneur d'Arros, et de Béatrix de Saman, sa seconde épouse. Il était veuf d'Annette de Mauléon. François de Binos testa le 5 juin 1579, de ce testament il apparaît que Marie de Saint-Pastou avait été sa seconde femme et que Roger de Binos était son fils[1988].
Le 27 juin 1575, Marie de Saint-Pastou, femme de François de Binos, seigneur d'Arros, fit un accord avec Jeanne de Gavarret et Gabrielle de Tersac de Goutevernisse sa fille, veuve de Jean d'Ustou, fils de Marie de Saint-Pastou, Marie de Saint-Pastou avait nommé procureur son frère Bertrand de Saint-Pastou, seigneur de Salerm, pour recevoir 2 500 livres du seigneur de La Terrasse en déduction des 4 000 livres que ledit sieur de La Terrasse devait à Jean d'Ustou, capitaine Cazaux, fils de ladite constituante au nom de Gabrielle de Tersac, veuve dudit d'Ustou, son fils[1989].
Jean d'Ustou et Marie de Saint-Pastou eurent :

9.1 François d'USTOU, qui suit.

9.2 Jean d'USTOU dit le capitaine Cazaux.
Son ascendance est prouvée par l'accord du 27 juin 1575 nommant sa mère Marie de Saint-Pastou et sa femme Gabrielle de Tersac.
Il avait épousé, par contrat du 9 mai 1574, au château de Gouteverrnisse (Haute-Garonne), appartenant à la future, **Gabrielle de TERSAC,** dame de Goutevernisse, fille de feu Jean de TERSAC, seigneur de Goutevernisse, de Clarac, et de Jeanne de GAVARRET, parmi les présents Pierre d'Ustou, seigneur de La Moulette[1990].
Il mourut, sans postérité, avant juin 1575, la dot de Gabrielle de Tersac fut restituée le 27 juin 1575 (supra.)
Gabrielle de Tersac épousa, en deuxièmes noces, par contrat du 26 juin 1575, Simon de Pins, capitaine Montbrun, qui avait pour frère aîné René de Pins, seigneur de Montbrun ; Jeanne de Gavarret, veuve de Jean de Tersac, donna à sa fille tous les droits qu'elle pouvait demander par le décès de Paul de Tersac, son fils, parmi les présents figuraient Hérard de Pins, conseiller en la cour de parlement de Toulouse, René de Pins, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Montbrun, Jean de Gavarret, seigneur de Rouaix[1991]. Simon de Pins était fils de Jean de Pins, seigneur de Montbrun, Horgues, Colomiers, capitoul, et de Louise de Guers, d'où postérité[1992].
Le 27 juin 1575, il y eut un accord entre Marie de Saint-Pastou, mère de feu Jean d'Ustou, capitaine Cazaux, et Jeanne de Gavarret et Gabrielle de Tersac, coseigneuresse de Goutevernisse, sa fille, veuve dudit d'Ustou, pour la restitution de 4 000 livres[1993].

[1988] BnF Fr 32297, Bernard Picotto, notaire de Saint-Gaudens
[1989] AD.HG 3 E 15297
[1990] André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* X, p. 111, produisant AD.HG 3 E 15296 B. Seglan, notaire
[1991] AD.HG 3 E 15297
[1992] J. Villain, *op.cit.,* I, pp.377-378
[1993] AD.HG 3 E 15297 Montesquieu Volvestre

Simon de Pins, seigneur de Goutevernisse, testa le 7 août 1584, nommant son fils pupille Reynier (René) de Pins, sa femme Gabrielle de Tersac, nommant tuteurs de son fils François de Tersac et de Fontaines, seigneur de Montberaud, Reynier (René) de Pins, seigneur de Montbrun, son parrain, et Jean de Gavarret, seigneur de Rouaix[1994], il mourut la même année selon une déclaration de Gabrielle de Tersac, veuve, disant également que Reynier de Pins était pupille[1995].
Gabrielle de Tersac épousa, en troisièmes noces, par contrat du 18 octobre 1585, François d'Orbessan, assisté de Jean d'Orbessan, seigneur de Labastide, la future fut assistée de Jeanne de Gavarret, sa mère, et de Jean de Tersac, seigneur de Montberaud, Palaminy[1996]. François d'Orbessan était fils de Jean d'Orbessan, seigneur de Castelgaillard, coseigneur du Puy de Touges, et d'Anne de Fargues, dame de Beaulieu, sa seconde épouse ; sans postérité de son union avec Gabrielle de Tersac, il épousa, en secondes noces, par contrat du 19 novembre 1594, Françoise d'Arros, dame de Lissac, d'où postérité[1997]. Gabrielle de Tersac, dame de Goutevernisse, épouse de François d'Orbessan, avait testé le 17 août 1593, instituant héritier universel son fils Reynier de Pins, lui substituant pour la moitié Jeanne de Gavarret, sa mère ou Achille de Gavarret, son cousin germain, donnant l'usufruit de ses biens à son mari[1998].

9.3 Marguerite d'USTOU de Cazaux.
Son ascendance est prouvée par les témoins à son contrat de mariage.
Elle fut citée feue le 3 novembre 1612, date d'un accord entre Roger de Binos, frère de feue Marie de Binos, épouse d'Antoine Gaspard de Camplong, seigneur de Bonrepaire[1999], Marie et Roger de Binos étaient ses enfants.
Elle avait épousé, par contrat du 12 janvier 1566, **Jean de BINOS,** écuyer du lieu de L'Hôpital, la future était assistée de Bertrand de Saint-Pastou, seigneur de Salerm, de Raymond Jean d'Ustou, seigneur d'Estampes, ses oncles[2000]. Jean de BINOS était fils de Roger de BINOS, seigneur d'Arros, et de Béatrix de MARTRES, sa seconde épouse, il reçut, par le testament de son père, les terres du Jardin de l'Hôpital et de Rieucazé[2001]
Jan d Binos mourut avant le 13 novembre 1588, date à laquelle il est cité feu dans un acte entre les La Mothe d'Izaut, les Sarrieu et Roger d'Ustou, seigneur de Lamothe[2002], d'où postérité.

9.4 très probablement Françoise d'USTOU.
Son ascendance est déduite des relations familiales apparaissant dans ce qui suit.

[1994] AD.HG 3 E 15306
[1995] AD.HG 3 E 15 306 Montesquieu Volvestre
[1996] AD.HG 3 E 15307 ; AD. HG Reg. Ins 2
[1997] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Orbessan,* produisant les preuves
[1998] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 111, produisant AD.HG 3 E 15315, B. Seglan, notaire.
[1999] AM. Toulouse II 134
[2000] AM. Toulouse II 134, Pierre Jean Lodes, notaire de Saint-Gaudens
[2001] Jean-Paul Argyriadès, *Revue de Comminges,* février 2002, Binos, seigneurie du Haut Comminges, p.171
[2002] AD.HG 3 E 16148 Palaminy

Le 2 novembre 1591, eut lieu une sentence arbitrale entre Françoise d'Ustou, veuve de Gaspard de Saint-Jean, seigneur de Soueich, et Hector, Frix et Espérance de Saint-Jean, ses enfants. Ceux-ci étaient assistés de Frix d'Ustou, seigneur de La Moulette, de Roger de Guire, seigneur du Jardin, leur curateur, et de Tristan de Saint-Jean, aussi fils de Gaspard de Saint-Jean et de Françoise d'Ustou, donataire de la moitié des biens de Roger de Saint-Jean, son aïeul, et de Gaspard de Saint-Jean, son père. Les arbitres, vu le contrat de mariage de Gaspard de Saint-Jean avec Catherine Roger de Comminges, du 22 mars 1535, reçu François de Juncerie, les biens de Gaspard de Saint-Jean, selon acte du 22 novembre 1590, le contrat de mariage de Gaspard de Saint-Jean et de Françoise d'Ustou du 8 juillet 1565, reçu par Maurelly, notaire de Saint-Gaudens, un accord entre Marie de Saint-Pastou pour la succession de Jean d'Ustou, capitaine Cazaux, le testament de Marie de Saint-Pastou, du 8 décembre 1579, portant légat à Françoise d'Ustou, sa fille, la fin de l'acte manque[2003].

Elle avait épousé, par contrat du 8 juillet 1565, **Gaspard de SAINT-JEAN,** seigneur de Soueich (à 3 km au nord-ouest d'Aspet, Haute-Garonne), du Maine, fils de Roger de SAINT-JEAN, seigneur de Soueich, et d'Anne de NOE, veuf de Catherine ROGER de COMMINGES, mariés par contrat du 22 mars 1535[2004].

IX François d'USTOU, seigneur de Cazaux.
Il mourut avant le 18 mai 1576 selon le testament de sa femme.
Il avait épousé **Madeleine de MAULEON,** dite, sans preuve, fille de Denis de MAULEON, seigneur de La Bastide, et de Noailhan, en partie, et de Marguerite d'ESPARBES de Lussan[2005].
Madeleine de Mauléon épousa, en secondes noces, Jacques de/du Coussol, seigneur d'Esparsac, fils de Jean de/du Coussol et de Jeanne de Montus, il était veuf de Jeanne Louise de Luppé[2006].
Madeleine de Mauléon, testa le 5 octobre 1610, disant avoir été mariée en premières noces à François d'Ustou, seigneur de Cazaux, qui mourut avant le 18 mai 1576, dont elle eut une fille Marguerite d'Ustou, mariée à Jean Jacques de Coussol, seigneur de La Peyrie, près d'Aignan en Armagnac. Elle avait épousé, en secondes noces, Jacques de Coussol, seigneur d'Esparsac dont il eut Jeanne de Coussol, instituant héritier Bertrand de Coussol son fils unique[2007].
François d'Ustou et Madeleine de Mauléon eurent une fille :

Marie Marguerite d'USTOU, dame de Cazaux[2008].
Après son mariage Marie Marguerite d'Ustou vendit la seigneurie de Cazaux à Jean Jacques d'Encausse, fils de Géraud d'Encausse, baron de Save et d'Encausse, seigneur de Régades. Jean Jacques d'Encausse, brouillé avec son père contre lequel il avait

[2003] AD.HG Reg. Ins 5
[2004] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Saint-Jean de Pointis,* produisant les preuves
[2005] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou*
[2006] Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France,* t.II, p.401, explique que Jacques de Coussol eut de Marguerite de Mauléon un fils qui forma la branche de la Peyrie.
[2007] BnF Fr 32297
[2008] Jean d'Elne, *op.cit.,* p.50, pour ce qui concerne Marie Marguerite d'Ustou.

plaidé au parlement de Toulouse et qu'il avait fait condamner, se fixa dans la maison de Cazaux, avec sa femme, Brandelise d'Ustou de La Moulette. Jean Jacques d'Encausse, déshérité en partie par son père, vendit Cazaux aux d'Ustou de Montgaillard[2009]. Jean Jacques d'Encausse et sa femme Brandelise d'Ustou de La Moulette, habitèrent le château de Cazaux jusqu'en 1629, à cette date, Jean Jacques d'Encausse, ayant obtenu le château et la seigneurie de Save, revendit Cazaux aux d'Ustou de Montgaillard. Marthe de Malenfant, veuve de François d'Ustou, déclara dans son testament du 20 décembre 1647, avoir dépensé de fortes sommes pour le rachat de Cazaux[2010].

Marie Marguerite d'Ustou avait épousé **Jean Jacques** (alias **Antoine**) **de/du COUSSOL,** seigneur de La Peyrie, probablement fils de Jacques de/du Coussol et de Jeanne Louise de Luppé, sa première épouse, car Saint-Allais dit que de ce mariage provint un fils qui forma la branche de La Peyrie et que Jean d'Elne dit que Marguerite d'Ustou, fille de Madeleine de Mauléon, épousa Antoine du Coussol, seigneur de La Peyrie[2011].

V
Seigneurs de Lamothe, Montauban

L'auteur de cette branche, Bernard d'Ustou dit d'Encausse, est dit fils de Jean d'Ustou dit d'Encausse, et d'Esclarmonde de Saman, en suivant Jules Villain, qui ignore l'autre partie de la descendance de Jean d'Ustou dit d'Encausse et ignore sa femme Esclarmonde de Saman.

VIII Bernard d'USTOU dit d'ENCAUSSE, seigneur de Lamothe[2012] (olim Lamothe-Mousque.)

Bernard d'Ustou, seigneur de Lamothe donna, le 15 août 1550, à sa femme Marie de Binos, la reconnaissance de sa dot[2013].

Le 11 octobre 1551, eut lieu un arbitrage entre Guiraud de Mauléon, seigneur de Barbazan, Bernard d'Ustou, seigneur de Lamothe, Savaric de Mauléon, capitaine de Fronsac, et d'autres, d'une part, et Espagnolet de Mauléon, seigneur de Gourdan, François de Binos, seigneur d'Arros[2014]. Bernard d'Ustou fit, en 1553, la partage de ses biens avec son frère Jean[2015].

Il mourut avant le 3 août 1561, ab intestat, date du contrat de mariage de son fils Roger avec Jeanne de Montauban

Bernard d'USTOU avait épousé, par contrat du 22 novembre 1531, **Marie de BINOS,** fille de Roger de BINOS, seigneur d'Arros en Comminges, et de Béatrix de MARTRES, sa seconde

---

[2009] Jean d'Elne, *Revue de Comminges,* Jean d'Ustou, seigneur d'Estampes, p.50

[2010] Jules Dupin, *Revue de Comminges,* Janvier 1971, Seigneurie de Cazaux.

[2011] Jean d'Elne, *op.cit.,* p.50.

[2012] Le château était situé entre Sauveterre-de-Comminges et Régades, à environ 5 km à l'est d'Encausse-les-Thermes

[2013] BnF Fr 32298

[2014] AD.HG 3 E 25097 Valcabrère

[2015] Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 811

épouse, avec une dispense de la Cour de Rome du 26 mars 1530, le 15 août 1550, Bernard d'Ustou reconnut la dot de sa femme Marie de Binos[2016].
Ils eurent :

9.1 Roger d'USTOU, qui suit.

9.2 Frix (François) d'USTOU, auteur de la branche des seigneurs de Montgaillard.

9.3 Pierre d'USTOU, auteur de la branche des seigneurs de La Moulette.

9.4 probablement Jean d'USTOU, seigneur de Peyralade.
Il avait épousé Gratiane GABARRIER alias de GABARRET ou GAVARRET. Celle-ci épousa, en secondes noces, par contrat du 5 avril 1570, Jacques de La Barthe, seigneur de Valentine, qui épousa en secondes noces Marguerite d'Ustou, infra.
Enfant de Jean d'Ustou et de Gratiane de Gabarret (Garravet)

Marie ou Marthe Marie d'USTOU,
Elle est dite proche parente de Roger d'Ustou, seigneur de Lamothe, de Frix d'Ustou, capitaine, de Pierre d'Ustou, seigneur de La Moulette (infra), ce qui indique la probable ascendance de son père.
Marie d'Ustou, veuve de Jean de Gramont de Montestruc, nomma, le 10 juillet 1607, comme procureur M. Daymier, procureur en la cour du sénéchal de Toulouse, pour délaisser une métairie[2017].
En 1624, Antoine de La Barthe, seigneur de Giscaro, et Marie d'Ustou, veuve de Jean de Gramont, seigneur de Montestruc, furent condamnés ensemble[2018].
Elle aaurait épousé, (en premières noces ?), par contrat du 20 février 1588, **Jean de LOUBENS** de VERDALLE, capitaine, qui périt en novembre 1593, au siège de Tholonet[2019].
Elle avait épousé, **Jean de GRAMONT,** seigneur de Montastruc, qui mourut avant le 10 juillet 1607 (supra.)

9.5 Marguerite d'USTOU
Elle testa, à une date non précisée, sans postérité, instituant son mari Jacques de La Barthe, héritier universel[2020]

[2016] Jules Villain, *op.cit.,* I, pp.811-812, contrat de mariage reçu Ricard, notaire de Saint-Béat, reconnaissance de dot devant Freziery, notaire de Sauveterre en Nébouzan ; Béatrix de Martres, seconde épouse de Roger de Binos est indiquée par plusieurs actes dont le testament de Roger de Binos. Reconnaissance de dot du 15 août 1550 BnF Fr 32298
[2017] AD. Gers 3 E 6440 L'Isle-Jourdain
[2018] AD.HG 3 E 21141 Labarthe-de-Rivière
[2019] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou,* la preuve n'est pas fournie ; ce Jean de Loubens de Verdalle est inconnu des généalogies publiées (Villain, Navelle, La Chesnaye-Desbois, Barrau, etc.)
[2020] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.812

Elle avait épousé, par contrat du 8 février 1582, **Jacques de LA BARTHE,** seigneur de Valentine, avec la permission de Pierre d'Ustou, seigneur de La Moulette, et de Frix d'Ustou, capitaine de Lamothe, ses frères[2021], le futur était veuf de Gratiane de Gabarret ou Gavarret[2022], dame de Tarasté, épousée le 5 avril 1570, fils de Paul de La Barthe, seigneur de Giscaro, et de Marie de Béon[2023].
Le contrat de mariage du 5 avril 1570 de Jacques de La Barthe avec Gratiane Gabarrière alias de Gavarret précise qu'elle était veuve du seigneur d'Ustou et dame des domaines dépendant de la maison du Tarasté, situés à Valentine, par cet acte le futur promit d'apporter la somme de 2 000 livres, pour être employée quand seraient appelés les proches parents de Marie (alias Marthe Marie) d'Ustou fille du premier mariage de la future. Le contrat fut passé en présence de Roger d'Ustou, seigneur de Lamothe, Frix d'Ustou, capitaine, Pierre d'Ustou, seigneur de La Moulette, proches parents de ladite Marie d'Ustou, le contrat fut passé à Valentine devant Jean Peyrade, royal de Valentine[2024].

9.6 Anne d'USTOU.

Anne d'Ustou, femme de M.Me Vital d'Aspet, seigneur de Bavartès, fit une cession, en 1603, à Guillaume de Lagarde, marchand de Saint-Béat[2025]. Elle passa en 1606 une gazaille[2026].
Elle est citée en 1607 avec son mari[2027].
Anne d'Ustou, sœur de Roger d'Ustou, avait épousé, par contrat du 8 novembre 1570, **Vital d'ASPET,** seigneur de Labarthe[2028], fils d'Arnaud d'ASPET, seigneur de Bavartès, et de Catherine de BACHOS[2029].
M. Me Vital d'Aspet, lieutenant du juge de Comminges, au siège de Frontignes, testa une première fois le 7 décembre 1593, nommant Anne d'Ustou, sa femme, léguant 1 000 livres à sa fille Briette, faisant des legs à Frix, son deuxième fils, à Urbain, son troisième fils, léguant 100 écus à Jean d'Aspet, son fils bâtard, instituant héritier universel François d'Aspet, son fils aîné[2030].
Il testa une nouvelle fois, 18 juillet 1610, étant lieutenant principal, seigneur de Bavartès, nommant Anne d'Ustou, sa femme, nommant ses enfants, Urbain d'Aspet, Oubriette d'Aspet, mariée à Me Vital Sacau, Frix d'Aspet, docteur, héritier universel[2031].
Le 7 avril 1614, il fut présent au contrat de mariage de sa petite-nièce Anne de Sacère, fille de Barthélemy, coseigneur de Marignac, et de Marie d'Ustou, avec Savary du

[2021] AD.HG Reg. Ins 1
[2022] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.812
[2023] O'Gilvy, *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne,* t.I, pp.244-246
[2024] O'Gilvy, *Nobliaire de Guienne et de Gascogne,* t.I ; pp.246-247
[2025] AD.HG 3 E 27975 Saint-Béat
[2026] AD.HG 3 E 27980 Saint-Béat
[2027] AD.HG 3 E 28024 Saint-Béat
[2028] Jules Villain, *op.cit,* I, p.812 ; AD. Gers Vergès I sup 28 date le contrat du 11 mars 1565
[2029] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Aspet,* produisant les sources.
[2030] AD.HG 3 E 28181 Esténos
[2031] AD.HG 3 E 27985 Saint-Béat

Pac, seigneur de Créchets[2032] et mourut dès 1617, date à laquelle on mentionne qu'il devait 1.800 livres à Barthélemy de Sacère, coseigneur de Marignac, dette reconnue par son fils Frix d'Aspet, mari de Jeanne de Méliande[2033].

IX Roger d'USTOU, seigneur de Lamothe, puis baron de Montauban (de-Luchon, Haute-Garonne.)
Il épousa, par contrat filiatif du 3 août 1561, **Jeanne de MONTAUBAN,** fille de François de MONTAUBAN, seigneur et baron de Montauban, Burgalays (à 2 km de Cierp, Haute-Garonne), dans la vallée de Luchon, et coseigneur de la vallée d'Oueil (Haute-Garonne), et de Madeleine d'OSSUN, le contrat dit que feu Bernard d'Ustou, seigneur de Lamothe, était mort ab intestat, pour ce motif Roger d'Ustou, futur époux, fils aîné, serait avantagé selon la coutume des nobles. Il fut dit aussi que Jeanne de Montauban, serait héritière des biens de sa maison s'il ne survenait pas d'enfant pour succéder à son père et à sa mère[2034].
Ils eurent :

10.1 Hector d'USTOU, qui suit.

10.2 probablement Frix d'USTOU, capitaine Lamothe.
Il mourut à Paris[2035]. Son présumé frère, Hector d'Ustou, épousa Catherine de Vendômois dans la maison de Frix d'Ustou, capitaine Lamothe (infra.)

10.3 Marie d'USTOU.
Marie d'Ustou, femme de Barthélemy de Sacère, coseigneur de Marignac, passa, en 1630, un contrat de gazaille[2036]. Elle fut citée feue, le 19 avril 1636, dans un acte disant que feu Barthélemy de Sacère avait testé (à une date non précisée) la nommant ainsi que ses filles Madeleine, femme de Jean Louis de Binos, seigneur de Signan, Anne, femme alors de Jean d'Astorg, seigneur de Thury, veuve en premières noces de Savary du Pas, sieur de Créchets, et Catherine de Sacère[2037].
Elle avait épousé, par contrat du 3 mai 1589, nommant ses parents, **Barthélemy de SACERE,** coseigneur de Marignac[2038], fils de Barthélemy de SACERE, coseigneur de Marignac, et de Domenge d'ASPET, sa première épouse[2039].
Leur fille, Madeleine de Sacère, épousa, par contrat filiatif du 7 janvier 1609, Jean Louis de Binos, seigneur de Signan, fils Jean de Binos, seigneur de Signan, et d'Oubriette de Mauléon, la future était assistée d'Hector d'Ustou, seigneur de Montauban et de Lamothe, de Pierre et Frix d'Ustou, seigneurs de La Moulette, aussi

[2032] AD. H.G Saint-Béat
[2033] AD. H.G Saint-Béat
[2034] Mgr de Carsalade du Pont, Ricard, notaire de Saint-Béat ; Jean d'Elne, *op.cit.,* p. 53
[2035] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou,* pour ce qui le concerne, sans fournir les preuves.
[2036] AD.HG 3 E 28006 Saint-Béat
[2037] AD. Gers Vergès I 492, Gaudens Vaisse, notaire de Saint-Béat
[2038] Mgr de Carsalade du Pont
[2039] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Aspet,* produisant la preuve

fils et frère desdits sieurs de La Moulette et de Roger d'Ustou, grand archidiacre de Comminges[2040].

Leur fille Anne de Sacère, dotée de 8 000 livres, épousa, par contrat filiatif du 7 avril 1614, Savaric du Pac, seigneur de Créchets, fils de François du Pac, seigneur de Marbre, et de Gaudiette de Palatz, furent présents Pierre d'Ustou, seigneur de La Moulette, Jean du Pouy, coseigneur de Marignac, Frix d'Ustou, seigneur de La Moulette, Vital d'Aspet, seigneur de Bavartès, Hector d'Ustou, seigneur de Lamothe et de Montauban[2041].

10.4 Louise d'USTOU.

Elle épousa, par contrat du 17 avril 1601, **François de *NAVALIS*,** sieur de Labarthe, Hector d'Ustou, seigneur de Montauban avait donné 2 000 livres. Hector et Louise d'Ustou moururent avant le paiement de la dot. Le 20 octobre 1630, le sieur de Labarthe reçut 7 000 livres des héritiers de feue Jeanne de Montauban, absents mais Hector d'Ustou, sieur de Contié, était présent, ladite feue de Montauban était mère de ladite Louise d'Ustou[2042].

X Hector d'USTOU, baron de Montauban, seigneur de Lamothe, Burgalays, coseigneur de la vallée d'Oueil.

En 1607, Catherine de Montauban mariée à Géraud de Gémit, seigneur de Luscan (par contrat du 30 janvier 1566), reçut une partie de sa dot constituée par feu François de Montauban, seigneur dudit lieu, des mains de Jeanne de Montauban et d'Hector d'Ustou, seigneur de Lamothe et de Montauban, mère et fils, comme ayant succédé aux biens dudit feu de Montauban, cet acte rappela la dot de Madeleine d'Ossun et le legs fait à Catherine de Montauban par son père[2043]. Hector d'Ustou fut cité, en 1608, comme capitaine de Luchon, dans un accord entre Jean de Sacère, coseigneur de Marignac, et Barthélemy de Sacère, coseigneur de Marignac[2044].

Hector d'Ustou assista, le 7 janvier 1609, Madeleine de Sacère, fille de Barthélemy de Sacère, coseigneur de Marignac, et de Marie d'Ustou, lors de son contrat de mariage avec Jean Louis de Binos, seigneur de Signan[2045] et mourut avant le 13 mars 1616, date du contrat de mariage de sa fille Marie avec Barthélemy de Miquel.

Il avait épousé, par contrat du 16 avril 1589, nommant sa mère, dans la maison de Frix d'Ustou, capitaine Lamothe, **Catherine de VENDÔMOIS,** fille de Melchior de VENDÔMOIS, seigneur et baron de Taurignan, et de Raymonde d'ORBESSAN, dame de Taurignan, il reçut l'usufruit des biens de la maison de Montauban[2046].

Ils eurent :

[2040] AD.HG Reg. Ins 14 ; AD.HG 3 E 27984 Saint-Béat
[2041] AD.HG 3 E 28030 Saint-Béat
[2042] AD.HG 3 E 21281 Labroquère
[2043] AD.HG 3 E 28024 Saint-Béat
[2044] AD.HG 3 E 27983 Saint-Béat
[2045] AD.HG Reg. Ins 14
[2046] AD.HG Reg. Ins 4

11.1 François d'USTOU, qui suit.

11.2 Hector d'USTOU, auteur de la branche des seigneurs de Montauban et de Médan.

11 3 Marie d'USTOU.

Elle épousa, par contrat filiatif du 13 mars 1616, noble **Barthélemy de MIQUEL,** fils de feu noble. Jean de MIQUEL, bailli de Viella, en la vallée d'Aran, et de Catherine de *BORON* (BARON ?), furent présents Frix d'Ustou, seigneur de La Moulette, Barthélemy de Sacère, coseigneur de Marignac[2047].

11.4 Françoise d'USTOU.

Elle donna, en 1634, une quittance de 1 000 livres à son frère Hector d'Ustou, seigneur de Montauban[2048].

Elle avait épousé, par contrat du 18 janvier 1619, nommant feu son père, et sa mère, noble **Guillaume FOURNIER,** écuyer, fils de Bernard FOURNIER, de *Dauch*, en Aure, cousin de noble Bernard Jean Fournier, de Canton, la future était sœur de François d'Ustou, sieur de Montauban, et assistée de Barthélemy de Sacère, coseigneur de Marignac, elle était dotée de 1 300 livres sur les biens de Françoise de Montauban, dame de La Terrade[2049].

XI François d'USTOU, seigneur et baron de Montauban, seigneur de Lamothe, Burgalays, coseigneur de Moncaup (à 6 km au sud de Sauveterre-de-Comminges, Haute-Garonne) et de la vallée d'Oueil.

Jean François d'Ustou, seigneur de Montauban, capitaine, assista, le 9 janvier 1619, Espagnolet Passaret lors de son contrat de mariage avec Catherine de Bessan, le futur était le neveu de Barthélemy de Sacère, coseigneur de Marignac, et de Frix d'Aspet, seigneur de Bavartès[2050].

François d'Ustou, seigneur de Montauban, et Hector d'Ustou, son frère, faisant pour ses autres frères et sœurs absents, vendirent, en 1626, à Roger d'Ustou, seigneur de La Moulette, pour 342 livres tous les fiefs qu'eux et leurs prédécesseurs avaient des habitants de Moncaup[2051]. François d'Ustou, seigneur de Montauban, fit cession de 407 livres, en 1628, à Auguste de La Mothe, seigneur de La Mothe et de Lodes[2052] et mourut dès 1633 (infra.)

Il avait épousé **Marie de MERITENS,** fille de Marc Antoine de MERITENS, seigneur de Villeneuve et de Jeanne ISALGUIER[2053].

En 1633, Antoine de Boutz, de Régades, époux (?) de Marie de Méritens, veuve de François d'Ustou, seigneur de Montauban, reconnut une dette[2054].

[2047] AD.HG 3 E 28032 Saint-Béat
[2048] AD.HG 3 E 24204 Bagnères de Luchon
[2049] AD.HG 3 E 28053 Saint-Béat
[2050] AD.HG 3 E 27994 Saint-Béat
[2051] AD.HG 3 E 27862 Aspet
[2052] AD.HG 3 E 28071 Saint-Béat
[2053] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Méritens*
[2054] ZAD.HG 3 E 28456 Régades

Marie de Méritens, veuve de François d'Ustou, seigneur de Montauban, fit un achat le 18 décembre 1633[2055].
Marie de Méritens épousa, *en secondes noces*, le 24 septembre 1636, noble Jean de Miquel, seigneur de Sainte-Gemme, bailli de Viella en la vallée d'Aran[2056]. Elle fut citée, en 1637, veuve de François d'Ustou, seigneur de Montauban[2057].
Ils eurent :

12.1 Guillaume d'USTOU, qui suit.

12.2 Jeanne d'USTOU.
Elle épousa, par contrat filiatif du 22 janvier 1652 (ou 1654), dotée de 1 330 livres, noble **Louis de DARRE de SARRAMEA,** seigneur de Montaredon, fils de feu François de DARRE de SARRAMEA, seigneur de Montaredon, et de Catherine de PARDAILLAN, la future fut assistée de son frère Guillaume d'Ustou, seigneur de Montauban[2058]. Louis de Sarraméa mourut en 1686, d'où postérité[2059].

XII Guillaume d'USTOU, seigneur et baron de Montauban, seigneur de Lamothe, Payssous (à 2 km au sud-ouest d'Encausse-les-Thermes, Haute-Garonne.)
En 1652, Guillaume d'Ustou, seigneur et baron de Montauban, fils et donataire de feu François d'Ustou, seigneur et baron de Montauban, fit effectuer une saisie au nom de Marie de Méritens, sa mère, sur Alexandre de Méritens, faisant pour Charles de Méritens, son frère, tuteur des personnes et des biens dudit feu François d'Ustou[2060].
Guillaume d'Ustou, seigneur de Montauban, vendit une maison en 1665, pour 5 070 livres, à François de Miquel, sieur de Sainte-Gemme, et donna à 500 livres à Jean et Joseph de Miquel, frères, chacun, sur les biens de feue Marie de Méritens, leur mère, la même année il reçut 400 livres de Marguerite de Rochechouart, veuve d'Augier de La Mothe, seigneur d'Izaut, pour la vente d'un moulin à blé[2061].
Guillaume d'Ustou, seigneur de Lamothe, baron de Montauban, acheta, le 23 juillet 1685, la seigneurir de Payssous, d'Aymeric de Preissac, baron d'Esclignac[2062].
En 1696, Louise de Bartier, fille et héritière de feue Anne d'Encausse, céda 500 livres à Guillaume d'Ustou, seigneur de Payssous, sieur de Montauban, sur la succession de Me Giraud Bartier, son père[2063].
Il avait épousé, par contrat filiatif 11 novembre 1655, **Jeanne de BERTIER (olim BARTIER),** fille de François BARTIER (alias de BERTIER), receveur des droits forains à

[2055] AD.HG 3 E 24202 Bagnères-de-Luchon
[2056] Larcher, *Glanages,* qui dit qu'il s'agit d'un second mariage ; AD.HG 3 E 28068 Saint-Béat dit également que ce mariage était le second mais cet acte dit également que Guillaume d'Ustou fils de Marie de Méritens était mort sans enfant.
[2057] AD.HG 3 E 28456 Régades
[2058] AD.HG 3 E 19277 Sauveterre date le contrat de 1654 ; AD.HG 3 E 19257 Sauveterre date le contrat de 1652
[2059] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Darré de Sarraméa*
[2060] AD.HG 3 E 19257 Sauveterre
[2061] AD.HG 3 E 27920 Saint-Béat
[2062] J. d'Elne, *op.cit.,* p.53
[2063] AD.HG 3 E 19275 Sauveterre

Saint-Béat, dit seigneur de Valléon, et de Jacquette DUFAUR (ou DUFOUR), et sœur d'Exupère de Bertier, gouverneur de la ville d'Aspet, et de Françoise de Gassion[2064]. Guillaume d'Ustou, seigneur de Montauban reçut 6 400 livres, en 1657, des mains de François Bartier, receveur des droits forains de Saint-Béat, pour la dot promise à Jeanne de Bartier, sa fille, par le contrat de mariage le *14* novembre 1655 avec le sieur de Montauban[2065].

En 1675, Balthazare (Bartholomée) Chevaille et le sieur Pierre d'Encausse, son fils, donnèrent 910 livres à Jeanne de Bertier, femme de Guillaume d'Ustou, seigneur de Montauban, pour la dot d'Anne d'Encausse, femme du sieur Jean Barrie, marchand de Saint-Béat, fille de ladite Chevaille[2066].

Jeanne de Bertier testa le 6 mars 1683, instituant héritier Antoine d'Ustou, prêtre (infra) et mourut le 7 mars 1688, à Lamothe[2067].

En 1700, Jacquette d'Ustou, Marie d'Ustou, le sieur Jacques de Solon, marié à feue Jeannette d'Ustou, firent leurs comptes avec M. Me Antoine d'Ustou, prêtre et héritier de feue Jeanne de Bertier, leur mère, pour l'hérédité de feus Joseph d'Ustou et Christine d'Ustou, décédés après Jeanne de Bertier leur mère, suivant son testament reçu par Saint-Paul, notaire, le 6 mars 1683, furent présents Etienne d'Encausse, conseiller du roi, et Henri de Miquel, seigneur de Sainte-Gemme[2068].

Ils eurent[2069] :

13.1 François d'USTOU, né le 28 octobre 1656, il mourut jeune.

13.2 Antoine d'USTOU de Montauban, seigneur de Payssous.

Dit fils de Guillaume d'Ustou, seigneur de Montauban, et de Jeanne de Bartier, il obtint, le 14 mars 1683, un titre clérical[2070].

Antoine d'Ustou de Montauban, fut présent, le 20 août 1693, au contrat de mariage de Paul de Roquemaurel, chevalier, capitaine châtelain de la ville et pays de Castillon, fils de Jean de Roquemaurel, seigneur et baron de Montégut, Constansac et Rouze, coseigneur de Soueix, et de Gabrielle de Siregand, assisté de Roger d'Ustou, seigneur de La Moulette, avec Madeleine de Bertier, fille d'Exupère de Bertier, seigneur de Valléon, gouverneur pour le roi de la ville et baronnie d'Aspet, et de Françoise de Gassion[2071]. Antoine d'Ustou de Montauban, prêtre, seigneur de Payssous était en procès, le 11 juillet 1704, contre les héritiers de Jean Jacques de Montauban, seigneur de Barbazan, pour un règlement de comptes[2072].

[2064] Mgr de Carsalade du Pont. La mariée appartenait à la fiamlle Bartier, originaire d'Aspet qui se fit appeler de Bertier et fut anoblie en 1710 en la personne d'Exupère II de Bertier, seigneur de Castelbon, fils d'Exupère I, en qualité de membre des Etats de Béarn (P.E. Ousset, *La seigneurie ou baronnie d'Aspet)*

[2065] AD.HG 3 E 27871 Aspet

[2066] AD.HG 3 E 19218 Sauveterre

[2067] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou,* la preuve n'est pas fournie

[2068] AD.HG 3 E 19221 Sauveterre

[2069] Maurice Vuillier indique les dates de naissance et de décès.

[2070] AD.HG 3 E 19269 Sauveterre

[2071] AD. Ariège 5 E 7458

[2072] AD.Ariège B 167

Antoine d'Ustou, prêtre, ancien curé d'Aspet, légua la terre de Cazaux, par son testament du 2 août 1718, à son petit-neveu et filleul Antoine de Sainte-Gemme[2073], il mourut la même année, à cette date furent cités noble. Henri (de Miquel) de Sainte-Gemme et son fils noble Antoine (de Miquel) de Sainte-Gemme, héritier de feu Antoine d'Ustou, seigneur de Payssous[2074].
Les religieuses de Notre-Dame de la (manque) reçurent 2 000 livres, en 1720, d'Henri de Sainte-Gemme de Montauban, tuteur d'Antoine de Sainte Gemme, son fils, héritier d'Antoine d'Ustou de Montauban, pour la dot de Thérèse de Lacau[2075], que l'on peut présumer être une fille de Bertrand de Lacau et de Jacquette d'Ustou.
Antoine (de Miquel) de Sainte-Gemme fils de feu Henri de Miquel, seigneur de Sainte-Gemme, de Payssous, et de demoiselle de Méritens d'Arros, apparut sous le nom d'Antoine d'Ustou, en 1733, ayant pour curateurs Bertrand d'Estansan, curé de Régades, Bertrand d'Ustou, seigneur de Montauban, Joseph de Méritens d'Argelès, seigneur d'Arros, et d'autres[2076].

13.3 Exupère d'USTOU, né le 27 septembre 1661, il mourut jeune.

13.4 Joseph d'USTOU, il mourut avant 1700.

13.5 Hyacinthe d'USTOU.
Né le 27 octobre 1667, il ne fut plus cité ensuite.

13.6 Thomas d'USTOU, né le 21 décembre 1677, il mourut jeune.

13.7 Jacquette d'USTOU.
Elle naquit le 20 octobre 1657.
Elle épousa, en 1680, **Bertrand de LACAU,** seigneur de *Las Plagues*, de la paroisse de Génos, dans la vallée de Louron, fils de Bertrand de LACAU, seigneur de *Las Plagues* (et donc probablement de Marguerite d'ARROUX), leurs fils portèrent le titre de seigneur de Montauban et souvent le nom de Montauban, seul[2077].

13.8 Anne d'USTOU.
Elle naquit le 11 décembre 1665.
Dite fille de Guillaume d'Ustou, seigneur de Montauban, et de Jeanne de Bertier, elle fut reçue, le 11 janvier 1684, au monastère de Saint-Gaudens[2078].

13.9 Jeanne d'USTOU
Née le 15 avril *1665,* elle mourut avant 1700.

[2073] J. d'Elne, *op.cit.,* p.53
[2074] AD.HG 3 E 19223 Sauveterre
[2075] AD.HG 3 E 19223 Sauveterre
[2076] AD.HG 3 E 24247 Billières
[2077] Mgr de Carsalade du Pont
[2078] AD.HG 3 E 25308 L'Isle-en-Dodon

Elle avait épousé **Jacques de SOLON.**

13.10 Marie d'USTOU.

Lucrèce de Courtade, veuve de noble Michel de Navarre fit une donation, le 25 janvier 1685, qui fut ratifiée le 2 février suivant, à François de Navarre, sieur de Duras son fils, qui devait épouser Marie d'Ustou, fille de Guillaume d'Ustou, seigneur de Montauban, et de Jeanne de Bertier.[2079]

Marie d'USTOU avait épousé, par contrat filiatif du 17 février 1685, noble **François de *NAVARRE,*** *sieur de Duras*, fils de feu noble *Michel de NAVARRE, sieur de Duras*, et de Françoise de COURTADE[2080]. Il semble qu'il faille lire **François DURAS de NAVARRE,** fils de Michel DURAS de NAVARRE, comme cela apparaît dans le contrat de mariage de leur fille Marie François de de Duras, en 1744.

Lucrèce de Courtade testa le 10 avril *1688,* veuve de Michel de Navarre, sieur de Duras, faisant un legs de 30 livres à son fils François de Navarre plus ce qu'elle lui avait donné par son contrat de mariage avec Marie d'Ustou, faisant un legs de 200 livres plus des bijoux à sa fille aînée Jeanne de Navarre, instituant héritier universel son fils Jacques, lui substituant Jeanne Marie et Marie de Navarre, ses fils et filles[2081].

Françoise de Navarre reconnut, en 1692, avoir reçu 170 livres sur la somme de 4 000 livres que son beau-père Guillaume d'Ustou avait constituée à Marie d'Ustou, sa femme.[2082]

Marie Françoise Duras de Navarre, fille de feu n. François Duras de Navarre et de Marie d'Ustou de Montauban, habitant Lilette, épousa, par contrat du 24 février 1744, le sieur Dominique Tajan, bourgeois, habitant Nizan, fils de feu sieur Pierre Tajan et d'Isabeau de Fournier, assistée de ses frères n. Jean François Duras de Navarre, Anastase Duras et Benoît Duras de Navarre, prêtre[2083].

14.11 Christine d'USTOU

Née le 21 juillet 1671, elle mourut avant 1700.

VI
Seigneurs de Montauban, de Médan

L'auteur de cette branche, Hector d'Ustou, était fils d'Hector d'Ustou, seigneur de Montauban, Lamothe, et de Catherine de Vendômois.

XI Hector d'USTOU, sieur de Contié puis seigneur de Montauban.

Il fut cité, en 1633, avec son frère François d'Ustou[2084] et fut cité, en 1644, comme seigneur de Montauban[2085]. Il mourut dès 1655 (infra.)

[2079] AD.HG 3 E 22046 Boulogne

[2080] AD.HG 3 E 22046 Boulogne, la transcription dit 1688 ce qui est certainement inexact vu le contexte.

[2081] AD.HG 3 E 22046 Boulogne

[2082] AD.HG 3 E 28208 Sauveterre

[2083] AD.HG 3 E 22350 Sarremezan

[2084] AD.HG 3 E 24203 Bagnères-de-Luchon

Hector d'Ustou, sieur de Contié, avait épousé, par contrat du 10 juin 1629, **Madeleine de LANES,** dotée de 6 000 livres, fille de Jean de LANES, capitaine de Siradan, et de Jeanne de La Mothe, le futur fut assisté de son frère François d'Ustou, seigneur de Montauban. Le sieur de Lanes, capitaine, nomma pour son héritier Jean de Binos, son petit-fils, fils et héritier de feu Jean François de Binos, seigneur de Signan, et de Jeanne de Lanes, sa fille aînée[2086]. Par son testament du 10 septembre 1638, noble Jean Lanes, capitaine de Siradan, nommant Catherine d'Aure, sa feue mère, nommant Jeanne de La Mothe, sa femme, institua héritiier iniversel son petit-fils Jean de Binos, sieur de Salechan, lui substituant Jeanne de Binos, sœur dudit Jean, et leur substituant demoiselle de Lanes, sa fille, femme du sieur de Montauban[2087].
Madeleine de Lanes fut citée, en 1655, veuve d'Hector d'Ustou, seigneur de Montauban[2088].
Jeanne de La Mothe, veuve de noble Jean Lanes, capitaine de Siradan, épousé par contrat du 25 novembre 1597, fille de feu Jean de La Mothe, testa le 15 mai 1667, nommant sa fille Jeanne mariée avec Jean François de Binos, seigneur de Signan, indiquant sa descendance, et sa fille Madeleine de Lanes, veuve d'Hector d'Ustou, seigneur de Montauban[2089].
Ils eurent :

12.1 Henri d'USTOU, qui suit.

12.2 Louis d'USTOU.
Il prit possession de la cure de Cierp en 1682[2090], et testa le 22 novembre 1694, disant avoir deux frères et une sœur vivants, instituant héritiant universel son frère Henri d'Ustou, seigneur de Montauban, faisant des legs à son frère Bertrand d'Ustou, au service de Sa Majesté, et à sa sœur Jeanne d'Ustou, femme de M. de Cazarilh[2091].
Louis d'Ustou, curé de Cierp, fut présent, le 17 septembre 1699, à l'ouverture du testament de Jean de Binos, seigneur de Saléchan, décédé 4 jours avant[2092]. Louis d'Ustou, curé de Cierp, démissionna en 1704, et fut remplacé à Cierp par Guillaume de Méritens d'Arros, prêtre et curé d'Encausse tandis qu'il prenait possession de la cure de Montauban[2093]. Il mourut en 1716, âgé de 67 ans[2094].

12.3 Bertrand d'USTOU.
Il était, le 22 novembre 1694, au service du roi, selon le testament de Louis d'Ustou (supra.).

12.4 Jeanne d'USTOU.

[2085] AD.HG 3 E 28077 Saint-Béat
[2086] AD.HG 3 E 28062 Saint-Béat
[2087] AD.HG 3 E 28069 Saint-Béat
[2088] AD.HG 3 E 27886 Cierp
[2089] AD.HG 3 E 28169 Créchets
[2090] AD.HG 3 E 27908 Cierp
[2091] AD.HG 3 E 27935 Cierp ; cet acte est étonnant car son autre sœur Catherine d'Ustou paraît être vivante à cette date.
[2092] AD.HG 3 E 27935 Cierp
[2093] AD.HG 3 E 27941 Cierp
[2094] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou,* a preuve n'est pas fournie.

Jeanne d'Ustou fut citée, en 1665, veuve de Bertrand de Sédillac, seigneur de Cazarilh mère de ses enfants[2095]. Elle apparut pour la dernière fois, en 1672, comme veuve de Bertrand de Sédillac, seigneur de Thébe, Cazarilh[2096].
Elle avait épousé, par contrat filiatif du 2 janvier 1647, à Montauban de Luchon, dotée de 5 000 livres, **Bertrand de SEDILLAC (SERILLAC),** seigneur de Cazarilh, fils de Jean Pierre de SEDILLAC, seigneur de Belloc, représenté par Balthazar de SEDILLAC, seigneur de Montcorneil, et de Catherine de GEMIT, la future était assistée de M.Me Simon de Lanes, prêtre et docteur en théologie, recteur de Cier, de Jean d'Astorg, seigneur de Thuy, de Jean de Binos, seigneur de Siradan, de Jean Sacomme et d'Henri de Sapène, ses cousins et beaux-frères[2097]. Jean Pierre de Sédillac (Sérillac), seigneur de Belloc, et Bertrand de Sédillac, seigneur de Cazarilh, père et fils, reconnurent, en 1651, avoir reçu d'Hector d'Ustou, seigneur de Montauban, 1 100 livres de la dot de Jeanne d'Ustou, sa fille, femme du seigneur de Cazarilh[2098].
Ils eurent une fille Bertrande de Sédillac (Sérillac) qui épousa François d'Ustou de la branche des seigneurs de Cazarilh[2099].

12.5 Louise d'USTOU.

Son ascendance est déduite du fait qu'Henri de Sapène fut dit le beau-frère de Jeanne d'Ustou lors de son contrat de mariage, le 2 janvier 1647, avec Bertrand de Sédillac.
Elle avait épousé **Henri de SAPENE**, seigneur de *Barcugnan*
Il était probablement Henri de SAPENE, fils de Joseph de SAPENE et de Jeanne de MERITENS, qui avait fait une transaction, le 7 juin 1638, avec son frère Jean Roger et ses sœurs Marie et Oubriette, concernant la succession de leur père Joseph de Sapène[2100].
Henri de Sapène testa le 1er juillet 1654, nommant Louise d'Ustou, sa femme, faisant un legs à Jean Pierre de Sapène, son fils, et instituant héritier universel Jean François de Sapène, son autre fils[2101]. Leur fils, Jean Pierre de Sapène, épousa Paule d'Aspet par contrat en 1690, nommant feus ses parents[2102].
C'est peut-être la même Louise d'USTOU qui, mariée à **Jean Pierre de COMPS,** seigneur de Gelle, reçut, en 1664, d'Henri d'USTOU, seigneur de Montauban, une somme d'argent pour sa dot[2103], la famille de Comps était rouergate. Sinon il s'agit probablement d'une sœur homonyme.

12.6 Catherine d'USTOU.

[2095] AD.HG 3 E 28435 Créchets
[2096] AD.HG 3 E 27902 Cierp
[2097] AD.HG 3 E 28160, Ceéchets ; Jules Villain, *op.cit.,* I, p.811
[2098] AD.HG 3 E 28164 Créchets
[2099] Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 815
[2100] BnF Fr 32298
[2101] BnF Fr 32298, Dutrey, notaire
[2102] BnF Fr 32298
[2103] AD.HG 3 E 27895 Cierp

C'est probablement elle qui fut la marraine, le 25 février 1674, en l'église de Bagnères de Luchon, de Catherine Ravi, fille de Guillaume Ravi et de Jeanneton de Suère[2104], sa présumée belle-sœur, Marie de Lacau, fut la marraine, le 25 octobre 1681, de Simon Ravi, frère de Catherine.
Elle fut citée, en 1718, à propos de sa dot, comme tante de Bertrand d'Ustou, seigneur de Montauban, et mère d'Henri de Miquel, seigneur de Sainte-Gemme[2105].
Elle avait épousé **François de MIQUEL,** écuyer de Saint-Gemme[2106].
Ils eurent un fils, Henri de Miquel, seigneur de Sainte-Gemme, père d'Antoine d'Ustou de Sainte-Gemme (chapitre XV) et une fille, Marie de Miquel de Sainte-Gemme, qui épousa Alexandre de Méritens de Villeneuve, sans postérité.

XII Henri d'USTOU, seigneur de Montauban, Médan.
Il reçut, en 1672, une donation de 525 livres du sieur de Lanes, recteur, son oncle[2107].
Henri d'Ustou de Montauban fut le parrain, le 7 janvier 1687, à Bagnères de Luchon, d'Henry Ravi, fils de Simon Ravi et de Jeanneton de Suère, la marraine fut Jacquette de Montauban[2108].
Henri d'Ustou, seigneur de Montauban, fut maintenu, le 7 mars 1693, en possession du tiers de la justice haute, moyenne et basse des lieux de Montauban et de Médan, par un jugement des commissaires en la Chambre des Domaines de Montauban, contre le sieur Brengaud, fermier du domaine royal. Ce jugement fit apparaître un hommage rendu par Hector d'Ustou le 1er février 1649, pour la troisième partie de la justice haute, moyenne et basse et un dénombrement de cette seigneurie avec la troisième partie de la justice haute, moyenne et basse par Henri d'Ustou, le 23 mai 1678[2109].
Henri d'Ustou, seigneur de Montauban, Louis d'Ustou, curé de Cierp, Roger d'Ustou, François d'Ustou, seigneur de Cazarilh, et d'autres furent présents, en 1696, à une déclaration de Jean de Binos, seigneur de Saléchan, disant que François de Binos, seigneur de Signan était décédé, ayant fait son testament[2110].
Henri d'Ustou, seigneur de Montauban fut cité, en 1708, avec son fils Bertrand, seigneur de Montauban[2111]. Il mourut le 28 décembre 1708, âgé de 60 ans[2112].
Il avait épousé, par contrat filiatif du 14 juin 1672, **Marie de LACAU** fille de Bertrand de LACAU, seigneur de *Las Plagues*, habitant Génos, en la vallée de Louron, et de Marguerite d'ARROUX, cette dernière fille de Louis d'ARROUX, seigneur d'Estansan et de Bordères, et de Marguerite de SAINT-ORENS, dame de Pellefigue[2113]. Marie de Lacau épouse de M.

[2104] Pierre-Bernard Manent, *Revue de Comminges,* Octobre 1993, Toponymie en Pays de Luchon, Le Pont et la Fontaine de Ravi , p.562
[2105] AD.HG 3 E 27947 Cierp
[2106] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Méritens,* dit que le contrat de mariage eut lieu le 7 avril 1670 ce qui implique que Catherine d'Ustou soit une tardillonne, on peut remarquer que son frère Henri se maria également tard.
[2107] AD.HG 3 E 27902 Cierp
[2108] Pierre-Bernard Manent, *op.cit.,* p.563
[2109] Bertrand de Gorsse, *Revue de Comminges,* 1927, Les seigneurs de Montauban de Luchon, pp.92-99
[2110] AD.HG 3 E 27937 Cierp
[2111] AD.HG 3 E 27942 Cierp
[2112] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou,* la preuve n'est pas fournie
[2113] Mgr de Carsalade du Pont

d'Ustou, seigneur de Montauban-de-Luchon fut, le 25 octobre 1681, marraine de Simon Ravi, fils de Guillaume Ravi et de Jeanneton de Suère[2114].
Ils eurent :

13.1 Bertrand d'USTOU, qui suit.

13.2 Apollinaire d'USTOU, nommé le 1er mai 1710, testament de Marie d'Ustou (infra.).

13.3 Henri d'USTOU, nommé le 1er mai 1710, infra.

13.4 Madeleine d'USTOU.
Elle fut Nommée le 1er mai 1710.
Elle avait épousé, le 11 mai 1700, le sieur **Pierre DOUMERC,** de Vic-en-Bigorre, fils de feu Laurent DOUMERC, et de Catherine de B…[2115]

13.5 Catherine d'USTOU, nommée le 1er mai 1710 (infra.).

13.6 Marie d'USTOU.
Marie d'Ustou testa, à Montauban, le 1er mai 1710, nommant ses frères et sœurs Apollinnaire, Henri, Catherine, Madeleine, Louise et Jeanne, instituant héritier universel Bertrand d'Ustou, seigneur de Montauban, Médan, son frère aîné, et mourut le lendemain[2116].

13.7 Louise d'USTOU, nommée le 1er mai 1710, elle mourut le 9 février 1746, âgée de 70 ans[2117].

13.8 Jeanne d'USTOU, nommée le 1er mai 1710 (infra.).

XIII Bertrand d'USTOU, seigneur de Montauban, Médan.
Bertrand d'Ustou, seigneur de Montauban, y habitant fut cité, en 1721, à propos d'un acte de feu Henri d'Ustou, seigneur de Montauban, du 8 août 1700, reçu par Ladrix, notaire[2118].
Il mourut le 10 mars 1738[2119].
Il avait épousé, par contrat, avant le 12 novembre 1700 (contradiction avec le contrat de 1717 ou peut-être il y eut 2 contrats), **Jeanne Marie d'USTOU de Cazarilh**[2120], fille de François d'USTOU, seigneur de Cazarilh, ert de Bertrande de SEDILLAC (SERILLAC.)

[2114] Pierre Bernard Manent, *Revue de Comminges,* octobre 1993, Toponymie en Pays de Luchon, Le Pont et la Fontaine de Ravi, p.562
[2115] Mgr de Carsalade du Pont
[2116] Mgr de Carsalade du Pont
[2117] Maurice Vuilier, *Histoire de la famille d'Ustou,* la preuve n'est pas fournie.
[2118] AD.HG 3 E 24243 Billières
[2119] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou,* la preuve n'est pas fournie.
[2120] AD.HG 3 E 28409 Cierp

Bertrand d'Ustou, seigneur de Montauban, reconnut, en 1718, avoir reçu de Bernard d'Ustou, seigneur de Cazarilh et de Thèbe, 1 227 livres, pour la dot de Jeanne Marie d'Ustou, sa sœur, suivant le contrat de mariage du 4 février 1717 et la quittance reçue par Bécane, notaire d'Izaourt, le 31 décembre 1717, l'acte mentionna la somme de 1 000 livres remise à Henri de Miquel, seigneur de Sainte-Gemme, pour fin de dot de Catherine d'Ustou, mère dudit sieur de Sainte-Gemme et tante dudit sieur de Montauban[2121].
Jeanne Marie d'Ustou de Cazarilh, veuve, vivait à Valentine en 1747[2122].
Ils eurent un fils :

XIV Henri d'USTOU de Montauban
Il mourut le 28 mars 1744, âgé de 40 ans[2123].

VII
Seigneurs de Montgaillard, Estadens

L'auteue de cette branche, Frix d'Ustou, était fils de Bernard d'Ustou dit d'Encausse, seigneur de Lamothe, et de Marie de Binos.

IX Frix (François) d'USTOU, seigneur de Montgaillard.
Il fut gouverneur de la ville et de la baronnie d'Aspet, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.
On ne sait comment il acquit le château d'Estadens qu'il habitait avant le 20 mai 1571, date de son mariage, ce château se composait d'un grand donjon carré, à cinq étages, percé de petites ouvertures, il était déjà en ruines en 1614[2124].
Il acquit, le 17 décembre 1585, la terre de Montgaillard[2125](-de-Salies, Haute-Garonne).
Frix d'Ustou testa le 7 mai 1598, nommant sa femme Catherine de Faudoas[2126], et mourut probablement dès 1599, date à laquelle François d'Ustou (qui doit être son fils) fut cité seigneur de Montgaillard, et certainement avant le 13 août 1605, date à laquelle Catherine de Faudoas, veuve, fit une donation à son fils Jean d'Ustou (infra.)
Il avait épousé, par contrat filiatif du 20 mai 1571, **Catherine de FAUDOAS,** fille de Jean de FAUDOAS, seigneur de Faudoas, Sérempuy, Séguenville, et de Marguerite de RIGAUD, veuve de Jean de BINOS, seigneur de Cierp, épousé par contrat du 7 septembre 1568[2127].
Catherine de Faudoas, veuve de François d'Ustou, seigneur de Montgaillard, donna, le 13 août 1605, à son fils Jean d'Ustou, seigneur de Lamothe, tous les biens qui pouvaient lui appartenir et lui appartenaient par le décès de feue Marguerite Rigaud, sa mère, femme de feu

---

[2121] AD.HG 3 E 27947 Cierp
[2122] AD.HG 3 E 24987 Saint-Gaudens 471
[2123] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou,* la preuve n'est pas fournie.
[2124] J. d'Elne, *op.cit.,* p.54
[2125] P.E. Ousset, *La seigneurie d'Aspet; Le patrimoine des communes de la Haute-Garonne,* Editions Flohic, Septembre 2000, II, p. 1468, qui précise que le château semble n'avoir jamais été habité par la famille d'Ustou.
[2126] Mgr de Carsalade du Pont
[2127] Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 812, se référant à Hajol, notaire de Mauvezin, pour le contrat de 1571 ; Ledru et Vallée, *La maison de Faudoas,* indique le premier mari de Catherine de Faudoas

Jean de Faudoas, seigneur de Sérempuy, son père, en la maison d'Agut et de Vaudreuil, l'acte fut passé dans le château de Montgaillard, à Estadens[2128]. Elle mourut en 1614[2129].
Ils eurent :

10.1 François d'USTOU, qui suit.

10.2 Jean d'USTOU, sieur de Lamothe.
Etant enseigne d'une compagnie du régiment de Balagny, il fut tué en duel à Paris[2130], avant le 22 août 1607, date du contrat de mariage de sa sœur Gratiane avec François de Faure.
En 1620, eut lieu une transaction entre Isaac de La Marque et François d'Ustou, seigneur de Montgaillard, frère de de feu Jean d'Ustou, sieur de Lamothe, qui avait épousé, par contrat du 9 juin 1604, Elisabeth de Romécourt, alors veuve de Jean Le Carlier, écuyer, sieur de Pinon[2131].
Il avait épousé, par contrat du 9 juin 1604, **Elisabeth de ROMECOURT,** dite sans preuve fille de Jean de ROMECOURT, gentilhomme ordinaire de la chambre du duc d'Anjou, et d'Edmée de BRABANT[2132].

10.3 Gaspard d'USTOU.
Reçu chevalier de Malte au grand prieuré de Toulouse, suivant l'enquête du 1er juin 1598, il mourut jeune[2133], avant le 22 août 1607, date du contrat de mariage de sa sœur Gratiane avec Françoise de Faure.

10.4 Oubriette d'USTOU.
Oubriette d'Ustou, veuve de Nicolas d'Encausse, seigneur du Pouy de Touges reconnut le 20 mai 1614, une dette de 30 setiers blé froment[2134]. Elle fut citée veuve en 1618[2135].
Par deux contrats des 14 juillet 1617 et 11 janvier 1629, Oubriette d'Ustou et Frix d'Encausse, sieur du Pouy, mère et fils, furent dits redevables de 503 livres envers Guy d'Encausse, seigneur de La Bastide[2136].
Elle avait épousé, par contrat du 29 avril 1592, **Nicolas d'ENCAUSSE,** dit le capitaine Save, baron d'Encausse, veuf de Gabrielle d'ORBESSAN, dame du Pouy de Touges[2137], fils de Nicolas IV d'ENCAUSSE, baron d'Encausse, Save, seigneur de

---

[2128] AD.HG Reg. Ins 12, Jean Dupuy, notaire de Rouède
[2129] Maurice Vuiller, *Histoire de la famille d'Ustou,* la preuve n'est pas fournie.
[2130] Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 812
[2131] AD.HG Reg. Ins 21, contrat de mariage de 1604 reçu Forestie et Huart, notaire de Saint-Quentin, en Vermandois
[2132] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou ;* La Chesnaye-Desbois dit qu'Elisabeth de Romécourt épousa Jean de La Marck, qui est peut-être une erreur de lecture pour Lamothe.
[2133] Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 812
[2134] AD.HG 3 E 34680, Dauzat, notaire d'Aurignac
[2135] AD.HG 3 E 27855 Aspet
[2136] AD.HG 3 E 27864 Aspet
[2137] Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 812,

Régades, et de Gaudiette de MAULEON[2138]. Nicolas d'Encausse avait eu de son mariage, par contrat du 17 juin 1581, avec Gabrielle d'Orbessan, fille de Matthieu d'Orbessan, seigneur du Pouy de Touges, et d'Antoinette de Barrau, un fils Géraud d'Encausse, sans postérité. Il mourut avant le 6 mai 1612, date d'un hommage de son fils Frix d'Encausse pour la moitié de la seigneurie du Pouy-de-Touges laissant 6 enfants de sa seconde union.

10.5 Marguerite d'USTOU.

Elle épousa, par contrat du 12 octobre 1596, **Antoine de LA BARTHE** dit **de GISCARO,** seigneur de Giscaro, Valentine, fils de Jacques de LA BARTHE dit le capitaine Giscaro, seigneur de Valentine, et de Gratiane de GABARRERE alias Gratiane Marie de GAVARRET, héritière des domaines de Tarasté, veuve en premières noces du seigneur d'Ustou ; le père de la future, Frix d'Ustou, seigneur de Montgaillard, lui constitua 4 100 livres, le père du futur époux l'assista et lui constitua la moitié de ses biens, à la réserve de l'usufruit et de 200 écus à lui légués par feue Marguerite d'Ustou, sa femme et fille dudit Frix d'Ustou[2139].

Antoine de La Barthe testa le 20 novembre 1651, dans sa maison de Valentine, rappelant son père, nommant sa femme Marguerite d'Ustou, et ses enfants[2140].

10.6 Louise d'USTOU[2141].

Louise d'Ustou, veuve de feu noble Jean Vézian Marcel, seigneur de Mirabel, fut citée, en 1607, comme mère de ses enfants[2142]. Charles de Villemur, seigneur de Rieutort, mari de Jeanne de Coutray, bailla, le 29 mai 1612, 160 livres à Louise d'Ustou, veuve de noble Jean Vézian Marcel, sieur de Mirabel[2143]. Louise d'Ustou, dame de Mirabel, fut citée le 30 avril 1613, avec sa fille Catherine de Marcel, héritière de la maison de Mirepeix (Mirepech)[2144]. Bernard Méric de Preissac, seigneur de Mirepech, fut, le 17 juillet 1616, procureur de Louise d'Ustou, veuve de M. de Marcel, sa belle-mère[2145]. Elle

Louise d'Ustou fut citée, le 15 décembre 1621, avec son mari M. Me Pierre de Martres[2146]. Louis d'Ustou, femme de M. Me Pierre de Martres, docteur et avocat, reconnut le 22 mai 1629, une dette de 300 livres[2147].

Georgette d'Orbessan veuve de François de Gaston, seigneur de Brosse, fit, le 6 janvier 1641, une donation à Louise d'Ustou, femme de Pierre Paul de Martres, sa cousine[2148].

[2138] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.351

[2139] O'Gilvy, *op.cit.,* t.I ; BnF Fr 32298 Jean Sailles, notaire

[2140] O'Gilvy, *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne,* t.I, p. 248

[2141] Ses parents, ses deux mariages et sa fille Catherine qui épousa Bernard Méric de Preissac, sont indiqués par Mgr de Carsalade du Pont

[2142] AD.HG 3 E 34673 Aurignac, Dauzat, notaire

[2143] AD.HG 3 E 34678 , Dauzat, notaire d'Aurignac.

[2144] AD.HG 3 E 958 A. Bessier, notaire de Toulouse

[2145] AD.HG 3 E 961

[2146] AD.HG 3 E 37630 Lherm

[2147] AD.HG 3 E 27637 Lherm

Louise d'Ustou avait épousé, en premières noces, **Jean Vésian (de) MARCEL,** sieur de Mirabel**.**
Ils eurent une fille (Catherine) de Marcel, qui épousa Bernard Méric de Preissac, seigneur d'Esclissac. Catherine de Marcel, veuve du sieur de Mirepeix (Mirepech) fut citée, en 1654, avec Paul de Martres, seigneur de Hautmont, son frère, comme fille et cohéritière de feue Louise d'Ustou, femme de feu Pierre Paul de Martres[2149].
Louise d'USTOU avait épousé, en secondes noces, **Pierre Paul de MARTRES,** baron de Benque, Gélas, Hautmont.
M. Me Pierre Paul de Martres, docteur et avocat en la cour de parlement de Toulouse testa le 6 septembre 1618, faisant des legs de 500 livres à chacun de ses enfants, Pierre, Paul, Paule, Marthe et Cécile de Martres, instituant héritière universelle Louise d'Ustou, dame de *Montbel,* sa femme, à la charge de rendre l'héritage à Pierre de Martres, fils aîné, lui substituant Paul, puis Marthe, puis Paule et ensuite Cécile, nommant tuteurs Bernard Aymeric de Preissac et Catherine de Marcel, dame de Mirepeix (Mirepech), mariés[2150]. Pierre Paul de Martres mourut le 23 février 1653[2151].

10.7 Gratiane d'USTOU.
Elle avait épousé, (en premières noces), par contrat du 22 août 1607, nommant ses parents, **François de FAURE,** capitaine de Massabrac (à 2 km au sud-ouest de Saint-Ybars, Haute-Garonne), elle fut assistée de François d'Ustou, seigneur de Lamothe et de Montgaillard, son frère, elle reçut 5 080 livres par le décès de feus Jean d'Ustou, sieur de Lamothe, Gaspard d'Ustou, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, et Marie d'Ustou, ses frères et sœur[2152], le futur était fils de Gaillard de FAURE, seigneur de Massabrac, baron de Marquefave, et de Violande de LA TOUR[2153], ils n'eurent pas de postérité.
Elle aurait épousé, en secondes noces, Pierre du PUY, seigneur de Pradières, fils de Jean du PUY, seigneur de Pradières, et de Madeleiner de BELLISSEN, et aurait testé en 1637[2154].

10.8 Marie d'USTOU.
Elle mourut avant le 22 août 1607, date du contrat de mariage de sa sœur Gratianne avec François de Fauré.

X François d'USTOU, seigneur de Montgaillard, de Lamothe, d'Estadens.
Il semble que ce soit lui qui fut cité comme seigneur de Montgaillard dès 1599[2155], puis en 1600 et en 1601, dans une reconnaissance de dette, rappelée en marge le 23 mars 1612[2156].

[2148] AD.HG Reg. Ins 25, Antoine Bessier, notaire de Toulouse
[2149] AD.HG 3 E 24803
[2150] AD.HG 3 E 963 Antoine Bessier, notaire de Toulouse
[2151] RP. Saint-Etienne
[2152] AD.HG Reg. Ins 13 bis
[2153] Jules Villain, *op.cit,* II, p. 1310
[2154] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou,* les preuves ne sont pas fournies.
[2155] AD.HG 3 E 25592 Cassagnabère
[2156] AD.HG 3 E 26190 Saleich

Corbeyran d'Aure, seigneur et baron de Larboust, reconnut, en 1612, devoir 1 400 livres à François d'Ustou, seigneur de Montgaillard[2157]. La même année François d'Ustou, seigneur de Montgaillard, fils et héritier de feu Frix d'Ustou, fut cité à propos d'un moulin que Frix (= François) d'Ustou, seigneur de Montgaillard, avait acheté par acte, du 5 janvier 1592, à feu Jean de Martres, seigneur de Montégut de Salies[2158].

François d'Ustou fut nommé, par commission royale d'août 1614, capitaine gouverneur de la ville et baronnie d'Aspet, à la place de Nicolas d'Encausse, seigneur du Pouy-de-Touges, décédé, et fut installé dans sa charge par Pierre de Frezals, président aux Enquêtes, au parlement de Toulouse. Frézals se transporta, le 25 août 1615, au domicile du seigneur de Montgaillard et de là se rendit « en une tour fort vieille, ruines d'un château dans ledit village » et le mit en possession de la charge de capitaine et gouverneur de la ville et baronnie d'Aspet « par l'entrée et issue de l'enceinte des murailles dudit château.[2159] »

Alexandre de Saman, seigneur de Saman, s'obligea de 600 livres, en 1620, envers François d'Ustou, seigneur de Montgaillard, comme cessionnaire de Guy d'Encausse, seigneur de La Bastide[2160].

François d'Ustou fut présent, le 13 janvier 1622, au contrat de mariage de Jean Georges de Foix, baron de Rabat, avec Bourguine Marthe de Malenfant[2161], et testa le 1er septembre 1625[2162]. Il n'est pas dit feu, le 8 mai 1627, lors du contrat de mariage de sa fille Catherine avec André de Maleprade, baron de Gagnac[2163], ni le 16 août 1627, date à laquelle Gabrielle de Hunaud et François d'Arbas se déclarèrent débiteurs de lui[2164], ni le 8 décembre 1627, date de la signature d'un contrat (infra.). Il mourut dès 1629 (infra.)

Il avait épousé, par contrat filiatif du 6 mai 1607 (bans du même jour), **Marthe de MALENFANT,** fille de feu Jacques de MALENFANT, ancien conseiller du roi, seigneur de Pressac et de Boisseson, et Françoise de JOUERY[2165] (sa seconde épouse.)

Marthe de Malenfant, veuve de Frix d'Ustou, seigneur de Montgaillard et Jean d'Ustou, seigneur de Montgaillard, furnt cités, en 1629, avec Isabeau d'Azéma, veuve de Frix de Vize, seigneur de La Mothe, Saint-Elix[2166]. Marthe de Malenfant fut citée en 1630, veuve de François d'Ustou, seigneur de Montgaillard[2167].

Marthe de Malenfant, dans son testament du 20 décembre 1647, veuve de François d'Ustou, seigneur de Montgaillard et d'Estadens, rappela qu'elle avait dépensé de fortes sommes au recouvrement de la maison de Cazaux, près d'Encausse, et des biens qu'elle avait unis audit

---

[2157] AD.HG 3 E 27987 Saint-Béat
[2158] AD.HG 3 E 26195
[2159] J. d'Elne, *op.cit.,* p. 55 se référant aux Archives du château de Saint-Michel
[2160] AD.HG 3 E 25140 Saint-Gaudens
[2161] AD. Aude B 1988
[2162] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou,* la preuve n'est pas fournie.
[2163] Mgr de Carsalade du Pont
[2164] AD.HG 3 E 9362 Cazères
[2165] AD.HG Reg. Ins 13 ; André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* VII, p.17 indique le contrat et les bans (AD.HG GG 225)
[2166] AD.HG 3 E 26202 Saleich
[2167] AD.HG 3 E 27856 Aspet

bien de Cazaux[2168]. Elle fut citée feue, en 1662, ayant fait plusieurs compromis avec Jacques de Gérus, capitaine de Couret, cet acte nomma Jean et Pierre d'Ustou, ses enfants[2169].
Ils eurent :

11.1 Pierre d'USTOU, seigneur de Montgaillard, Couret (seigneurie achetée en 1623 par son frère Jean Antoine, que Pierre d'Ustou dénombra le 4 mars 1633.)
Pierre d'Ustou, seigneur de Montgaillard, fils et héritier sous bénéfice d'inventaire de feu François d'Ustou, seigneur de Montgaillard, reçut 583 livres, le 11 mai 1631, somme en laquelle Françoise de Comminges, dame de Pointis était redevable envers son feu père par contrat du 8 décembre 1627, par les mains de Pierre de Saint-Jean, sieur d'Ustou[2170]. Pierre d'Ustou, seigneur de Montgaillard, fut cité, en 1636, avec Marie de Vaux, veuve de Jean de Saint-Nizard.[2171]

11.2 Jean Antoine d'USTOU, seigneur de Couret (à 6 km au nord d'Aspet, Haute-Garonne.)
La seigneurie de Couret en Comminges qui n'était pas comprise dans la baronnie d'Aspet, était partagée entre les commandeurs de Montsaunès et des seigneurs particuliers. En 1623, le parlement de Toulouse autorisa Jean de Tersac, baron de Montberaud, et sa femme Claire de Mauléon, à vendre la seigneurie de Couret pour acheter celle de Mondavezan. Jean Antoune d'Ustou apparut comme seigneur de Couret en 1627 (qu'il avait achetée en 1623[2172]), cette seigneurie passa ensuite à Pierre d'Ustou qui s'en qualifia dès le 4 mars 1633, date à laquelle il dénombra ses biens, dont la la place et seigneurie de Couret au pays de Comminges, dont il était seul seigneur justicier haut, moyen et bas, avec tous les droits de lods et autres devoirs seigneuriaux avec pouvoir et faculté de créer deux consuls, juge, greffier, bayle et autres officiers de justice[2173].
Jean Antoine d'Ustou, sieur de Couret, fut présent, le 12 décembre 1628, au contrat de mariage de Denis de Vic, seigneur dudit lieu, et de Gabrielle d'Encausse, fille de feu Nicolas d'Encausse, et d('Oubriette d'Ustou[2174]. Il mourut probablement dès mars 1633 date à laquelle Pierre d'Ustou dénombra la seigneurie de Couret (supra.)

11.3 Jean François d'USTOU, sieur de La Comère.
Il fut présent, le 14 décembre 1638, avec Jean d'Ustou, sieur de Montgaillard (son frère) au contrat de mariage de Géraud d'Encausse et de Jeanne d'Encausse[2175].

11.4 Jean d'USTOU, qui suit.

[2168] J. d'Elne, *op.cit.,* p.50
[2169] AD.HG 3 E 27872 Aspet
[2170] AD.HG 13 J 3
[2171] AD.HG 3 E 24015 Samouillan
[2172] *Le patrimoine des communes de la Haute-Garonne,* Éditions Flohic, Septembre 2000, I, p.60
[2173] Jules Dupin, *Revue de Comminges,* janvier 1973, pp.216-217, Seigneurie de Couret en Comminges, produisant les preuves.
[2174] AD.HG 3 E 27863 Aspet
[2175] AD.HG 3 E 27865 Aspet

11.5 Pierre Paul d'USTOU.

Il serait mort jeune[2176], mais Pierre Paul d'Ustou, seigneur de Montgaillard, fit une transaction, reçue Jean Lafont, notaire, le 25 mars 1647, avec Guy d'Encausse, seigneur dudit lieu[2177], et devait être Paul d'Ustou qui fit son testament le 30 août 1649, reçu Jean Lafont, notaire de Rouède, léguant 500 livres à chacune de ses nièces Marthe, Jeanne et Marguerite d'Ustou, et 500 livres à sa belle-sœur Jeanne Marguerite de La Mothe[2178], la date de son testament indique qu'il ne devait pas être spécialement jeune quand il le fit.

11.6 Catherine d'USTOU.

Elle épousa, le 8 mai 1627, dans l'église Saint-Etienne de Toulouse, **André de MALEPRADE,** baron de Gagnac, dit fils de Jean de MALEPRADE, capitoul, et de Jacquette CHAUVET, ils eurent au moins deux enfants André et Marthe de Maleprade[2179]. En fait ils eurent également un autre fils, Jean François de Maleprade, baron de Gagnac, qui fut institué un de ses héritiers par son cousin-germain Joseph d'Ustou, seigneur de Cazaux, par son testament du 11 décembre 1588[2180].

XI Jean I d'USTOU, seigneur de Montgaillard, Couret, Estadens, La Comère (en Estadens) et de Cazaux.

Il fut reçu chevalier de Malte suivant des preuves du 27 mai 1635, et quitta l'ordre de Malte après la mort de ses trois frères le précédant, tués en duel à Paris[2181].

Par un édit de mars 1639, Louis XIII ordonna la vente par engagement de ses domaines dans le Midi. La vente de la baronnie d'Aspet fut effectuée en 1642-1643. Guy d'Encausse, seigneur de La Bastide, acheta, le 12 décembre 1642, dix-huit paroisses, dont Estadens qu'il céda à Jean d'Ustou de Montgaillard. Par un édit de mars 1667, Louis XIV ordonna le rachat des 18 paroisses engagées en 1642 et 1643, toutes rentrèrent dans le domaine royal, par la suite certaines furent de nouveau vendues, Estadens resta dans le domaine royal[2182].

Jean d'Ustou, seigneur de Montgaillard, afferma, en 1659, à Jean de La Mothe, seigneur d'Izaut, une métairie que feu Ogier de La Mothe et Marguerite de Rochechouart, sa femme aavaient donnée à feue Jeanne Marguerite de La Mothe, femme du seigneur de Montgaillard[2183].

Un arrêt du parlement de Toulouse, du 20 août 1663, attribua à Jean d'Ustou de Montgaillard les trois quarts des fruits décimaux d'Estadens, ce qui fut contesté par Antoine et Exupère de Bertier, prêtres chapelains[2184].

[2176] Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 812.
[2177] AD.HG 3 E 24951 Saint-Gaudens 153, acte de 1760
[2178] AD.HG 13 J 127, du 8 juin 1584 qui dit que Jeanne Marguerite de La Mothe mourut ab intestat.
[2179] Mgr de Carsalade du Pont
[2180] Jean d'Elne, *op.cit.,* pp.50-51
[2181] Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 812
[2182] P.E. Ousset, *Revue de Comminges,* Janvier 1972, pp.203-204 se référant à A.N Conseil privé V 232 n°10, pour la vente ; A.N Domaine, direction Auch, Etat du 18 mars 1777 Q 2532 pour l'atat après rachat et revente
[2183] AD.HG 3 E 27871 Aspet
[2184] F. Périssé, *Revue de Comminges,* 1904, L'église de Saint-Martin d'Aspet et ses chapelains, p.163

Jean d'Ustou, seigneur de Montgaillard, Couret, Estadens et autres lieux, rendit hommage au roi Louis XIV, par procuration, le 22 avril 1667, pour raison de la terre de Montgaillard et de Couret et autres biens nobles en l'élection de Comminges, puis, le 8 juillet 1667, il dénombra ses biens, en ce qui concerne Couret, il fut dit « de laquelle place et seigneurie dépend le château dudit lieu, sis sur une montagne, avec basse-cour, écuries, jardin, une pièce de bois, deux moulins sur un petit ruisseau, tout aussi près du château. » puis le 29 juillet 1676 l'inventaire des pièces et productions, dressé par Jean d'Ustou, incluant les biens sis à Couret, fut remis aux commissaires députés par le roi[2185].
Nommé dans de nombreux actes, il mourut le 17 janvier 1684, à Estadens[2186].
Un acte du 8 juin 1684 précise les 3 mariages de Jean d'Ustou et les enfants qui en furent issus. De son premier mariage avec Jeanne Marguerite de La Mothe, par contrat du 22 juillet 1639, il eut Jean d'Ustou, seigneur de La Comère et de Montgaillard, Marthe, Jeanne, Marguerite, Marie Anne et Isabeau d'Ustou, de son deuxième mariage, avec Madeleine de Sarrieu, furent procréés François, Joseph, Jeanne, Marie et Catherine d'Ustou., Après le décès de Madeleine de Sarrieu, il convola, en troisièmes noces, avec Marie de Marrast, fille de feu Arnaud de Marrast, seigneur de Clarens, et de Gabrielle d'Orbessan, il n'eut pas d'enfant de ce dernier mariage. Il avait marié Marthe d'Ustou à Jean de Roquemaurel, coseigneur de Soueix, seigneur de Montégut et de Rouze, baron de Constansac ; il avait marié sa fille Marguerite d'Ustou avec Dominique de Maigné, sieur de La Palisse ; il avait marié Jeanne d'Ustou à Jean de Hunaud, seigneur des Cavaignous et de Gouzens ; il avait colloqué feue sa fille Anne d'Ustou, dotée de 2 300 livres, le 10 octobre 1670 au couvent de Saint-Gaudens ; il avait marié sa fille Isabeau d'Ustou, dotée de 9 000 livres, avec Roger d'Ustou, par contrat du 18 novembre 1671. En mariant son fils Jean d'Ustou avec Anne du Pouy, il l'avait institué héritier universel, se réservant 20 000 livres, à la charge de donner 12 000 livres à sa fille Jeanne issue du deuxième mariage, il avait marié ladite Jeanne à Guy d'Encausse, par contrat du 6 février 1678 ; il avait marié sa fille Marie, issue du deuxième mariage, dotée de 10 000 livres, avec Jean de Lort, par contrat du 25 janvier 1679 ; il avait marié sa fille Catherine, dotée de 10 000 livres avec François d'Encausse. Le 8 juin 1684, après l'inventaire des biens de feu Jean d'Ustou, seigneur de Montgaillard, Jean d'Ustou de La Comère, son fils aîné, Jean de Roquemaurel, coseigneur de Soueich, seigneur de Montégut, Rouze, procureur de Marthe d'Ustou, sa femme ; le procureur de Marguerite d'Ustou ; Jean de Hunaud procureur de Jeanne d'Ustou, sa femme ; Roger d'Ustou, faisant pour ses enfants et de feue Isabeau d'Ustou, sa femme ; Jean de Lort procureur de Marie d'Ustou, sa femme ; Guy d'Encausse procureur et ayant cause de Joseph d'Ustou, fils dudit feu Jean d'Ustou, et de la dame de Sarrieu, sa femme ; François d'Encausse, faisant pour Catherine d'Ustou, sa femme, procédèrent au retour des légitimes qui furent notées 10 500 livres, au nombre de 10, pour chacun des enfants, etc[2187].
Il avait épousé, en premières noces, par contrat filiatif du 22 juillet 1639, dans la maison seigneuriale d'Izaut, **Jeanne Marguerite de LA MOTHE,** dotée de 10 000 livres, savoir 6 000 livres, consistant en une métairie et un moulin allodial nommé Montagut, à Izaut, et

[2185] Jules Dupin, *Revue de Comminges,* Janvier 1973, Seigneurie de Couret, en Comminges, pp.236-237 produisant les preuves
[2186] RP. Estadens
[2187] AD.HG 13 J 127

4 000 livres dans les 3 prochaines années, fille d'Ogier de LA MOTHE, seigneur d'Izaut, et de Marguerite de ROCHECHOUART, parmi les présents, Savaric d'Ustou, sieur d'Huos, Roger d'Ustou, sieur de La Moulette[2188]. Elle fut légataire de 500 livres de son beau-frère Paul d'Ustou pare son testament du 20 août 1649(supra.)
Il avait épousé, en deuxièmes noces, par contrat filiatif en mai 1654, avec dispense de parenté au 4ème degré, **Madeleine de SARRIEU,** fille de Géraud de SARRIEU, seigneur de Castelbiague, et de Bertrande de BINOS[2189] (sa seconde épouse.)
Il avait épousé, en troisièmes noces, par contrat du 2 février 1683, **Marie de MARRAST,** fille de feu Arnaud de MARRAST, seigneur de Clarens, et de Gabrielle d'ORBESSAN, l'acte mentionne les deux mariages précédents de Jean d'Ustou, d'où 6 enfants du premier mariage et 5 enfants du deuxième mariage, la future s'était constituée en dot tous ses biens[2190].
Marie de Marrast, veuve de Jean d'Ustou, seigneur de Montgaillard, testa le 22 avril 1692, faisant un legs à Jean d'Ustou, son fillâtre, instituant héritier universel Joseph de Marrast, son filleul[2191].
Enfants du premier lit :

12.1 Jean II d'USTOU, qui suit.

12.2 Marthe d'USTOU.
Elle avait épousé, par contrat du 18 décembre 1659, nommant son père et feue sa mère, **Jean de ROQUEMAUREL,** coseigneur de Soueix, seigneur de Montégut, Rouze, baron de Constansac et autres places, le marié fut assisté de Pierre Jean de Faudoas, seigneur de Séguenville, son beau-frère, d'Hercule de Solan, seigneur de Saboulies et de Balaguères, d'Octavien de Roquemaurel, coseigneur d'Ustou, de Jean Pierre de Roquemaurel, seigneur de Lisle, etc., le contrat mentionna les deux premières épouses de Jean d'Ustou, Marthe de Malenfant, aïeule paternelle de la mariée, feu Pierre Paul d'Ustou, son oncle, Gabrielle de Siregand mère du futur[2192].
Jean de ROQUEMAUREL était fils d'Octavien de ROQUEMAUREL, coseigneur de Soueix (-Rogalle, Ariège), seigneur de Montégut (-en Couserans, Ariège) et de Sabarat (Ariège), baron de Constansac (à 1,5 km de Montégut) et de Rouze (à 1,5 km de Couflens, Ariège), et de Gabrielle de SIREGAND. Ce contrat avait été précédé d'un accord du 28 octobre 1659, passé à La Comère, dans la baronnie d'Aspet par lequel Jean de Roquemaurel, écuyer, coseigneur de Soueix, reconnut la somme de 10 000 livres avec l'augment du tiers au quart[2193]. Jean de Roquemaurel, seigneur et baron de Montégut, Constansac, Rouze, coseigneur de Soueix, subdélégué des maréchaux de France, juge de point d'honneur vivait en 1699[2194], et mourut avant le 25 janvier 1702,

[2188] AD. Gers Vergès I 865 n°14134, Barthélemy Sailhes (Saleich), notaire d'Aspet, contrat insinué le 3 novembre 1639 ; AD.HG Reg. Ins 12, Saleich, notaire d'Aspet
[2189] Mgr de Carsalade du Pont
[2190] AD.HG 13 J 127, Jean Blaune, notaire de Masseube
[2191] AD.HG 3 E 24910 Saint-Gaudens p.18 et 23
[2192] AD.HG 3 E 28781 Aspet
[2193] AD.HG 13 J 23
[2194] AD. Ariège 5 E 7238 (209) ; Abbé Samoac

date du contrat de mariage de sa fille Jeanne avec Marc Antoine de Bossost[2195], Marthe d'Ustou était morte avant le 23 juin 1689, date du testament de sa fille Jeanne.

12.3 Marguerite d'USTOU.

Marguerite d'Ustou fut citée en 1686, veuve de Dominique de Maigné[2196], elle mourut le 10 novembre 1700, à Castelnau-Magnoac[2197].

Elle avait épousé, par contrat du 9 septembre 1666 (alias ou mariage le 8 novembre 1666), **Dominique de MAIGNE,** seigneur de La Palisse, fils de Louis de MAIGNE, seigneur de Sallenave, et de Pauline de LA MARQUE, la future avait été dotée de 8 500 livres[2198].

12.4 Jeanne d'USTOU.

Jeanne d'Ustou de Montgaillard, épouse du seigneur des Cavaignous, fut présente, le 20 octobre 1677, avec Jean de Hunaud, seigneur des Cavaignous, Jean de Hunaud, sieur de Barthère, ert d'autres, à l'ouverture du testament de Jeanne Françoise de Mauléon de Durban[2199]. Elle testa le 23 juin 1689, nommant son mari, faisant un legs de 500 livres à Jeanne de Roquemaurel, sa nièce, fille de M. de Soueix et de feue Marthe d'Ustou, et un legs de 500 livres à Jeanne de Hunaud, sa nièce, fille de François César de Hunaud, seigneur du Barry, et de Louise de Vendômois, léguant 3 000 livres à son mari Jean de Hunaud, seigneur des Cavaignous, instituant héritier universel son neveu Jean d'Ustou, fils de Jean d'Ustou, seigneur de Montgaillard, et d'Anne du Pouy[2200].

Jeanne d'Ustou de Montgaillard, veuve de Jean de Hunaud, seigneur des Cavaignous, testa une nouvelle fois le 10 novembre 1715, faisant un legs de 3 000 livres à Jean d'Ustou de La Comère, seigneur de Montgaillard, son neveu, un legs de 2 000 livres à Marguerite d'Ustou, sa nièce, sœur dudit seigneur de Montgaillard, un legs de 200 livres à Jeanne de Roquemaurel, sa nièce, femme de M. de Franquevielle , un legs de 20 livres à sa nièce Catherine d'Ustou, religieuse à Longages, instituant héritier universel Paul de Roquemaurel, seigneur et vicomte de Montégut, son neveu[2201]. Elle testa une nouvelle fois, le 27 juin 1719, instituant héritier universel son neveu Paul de Roquemaurel, seigneur vicomte de Montégut, baron de Constansac, seigneur de Rouze, coseigneur de Soueich, ce testament fut publié le 24 février 1728[2202].

Dite fille de Jean d'USTOU et de Jeanne Marguerite de LA MOTHE, dotée de 10 000 livres, elle avait épousé, par contrat 25 août 1667 (alias 26 octobre 1667), **Jean de HUNAUD,** seigneur des Cavaignous[2203], fils de Jean Louis de HUNAUD, seigneur

---

[2195] AD. Ariège 5 E 7459, Nartus, notaire de Saint-Girons

[2196] AD.HG 3 E 27720 Huos

[2197] Maurice-Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou.*

[2198] Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 812, dit contrat du 9 septembre 1666 ; Mgr de Carsalade du Pont, nommant les parents des deux époux dit mariage le 8 novembre 1666 ; AD.HG 13 J 127 date le contrat du 9 septembre 1666

[2199] AD.HG 3 E 16041 Cazères

[2200] AD.HG 3 E 16048 Cazères

[2201] AD.HG 3 E 11832, Bécane, notaire

[2202] AD.HG 3 E 15587 Saint-Christaud, acte du 7 mai 1728

[2203] AD.HG 13 J 127 dit contrat du 25 août 1667 ; Jules Villain, *op.cit.,* I, p.812, dit contrat du 26 octobre 1667

des Cavaignous, Gouzens, et de Louise de BAZON[2204]. Jean de Hunaud, seigneur des Cavaignous, testa le 3 février 1709, nommant héritier universel son neveu Jean de Hunaud, seigneur des Cavaignous, l'inventaire de ses biens fut effectué le 14 octobre 1711 par Bécane, notaire[2205]

12.5 Marie Anne d'USTOU.
Elle entra, le 10 avril 1670, au couvent de Saint-Gaudens, étant dotée de 2 300 livres et mourut avant le 8 juin 1684[2206].

12.6 Isabeau d'USTOU.
Elle testa le 4 novembre 1682 et mourut 10 jours après, à Huos[2207], d'où postérité.
Elle avait épousé, par contrat filiatif du 8 (ou 18) novembre 1671, à Estadens, au château de Jean d'Ustou, seigneur de Montgaillard, étant dotée de 9 000 livres, assistée de Jean de La Mothe, seigneur d'Izaut, Campels, son oncle maternel, **Roger d'USTOU,** seigneur d'Huos, fils de feu Pierre d'USTOU, seigneur d'Huos, et de Catherine de VERDELIN, assisté de Bernard d'Ustou, sieur de La Moulette, son oncle paternel, parmi les présents Guillaume d'Ustou, seigneur de Montauban, Jean de Roquemaurel, baron de Montégut et de Rouze, Jean de Hunaud, seigneur des Cavaignous, Dominique de Maigné de Sallenave, sieur de La Palisse[2208]. Le mariage eut lieu, le 19 février 1672, à Estadens, le marié était âgé de 25 ans, la mariée de 20 ans[2209]. Roger d'USTOU épousa en secondes noces Madeleine de BINOS (infra.)

Enfants du deuxième lit :

12.7 François d'USTOU, seigneur de Couret.
François d'Ustou, seigneur de Couret et de Montgaillard ,fit cession de 176 livres, le 3 mars 1686, à François (César) de Hunaud, seigneur du Barry et de Baluet, par les mains de Germaine de Barrau, veuve de Jean de Vendômois, seigneur et baron de Taurignan[2210].
Octavien de Roquemaurel, seigneur de Montastruc, fit cession, le 15 mars 1689, de la somme de 1100 livres à François d'Ustou, seigneur de Couret, Montgaillard, cessionnaire de Jean d'Ustou, seigneur de Montgaillard, son frère[2211].

12.8 Joseph d'USTOU, seigneur de Cazaux.
Son ascendance est prouvée par son testament mentionnant ses sœurs Jeanne et Marie, et son cousin-germain François de Maleprade.

[2204] André Navelle, *op.cit.,* V, p. 188
[2205] AD.HG 3 E 15587 Saint-Christaud, acte du 7 mai 1728
[2206] AD.HG 13 J 127
[2207] AD.HG 3 E 27693 Huos
[2208] AD.HG 3 E 27720 Huos
[2209] RP. Estadens
[2210] AD.HG 3 E 16047 Cazères
[2211] AD. Ariège 3 E 7235 Saint-Girons

Joseph d'Ustou de Montgaillard, seigneur de Cazaux testa le 11 décembre 1688, à Toulouse, dans la maison curiale de La Daurade, en présence de Jean *de Sengès* (Saint-Gès), prieur et curé de La Daurade. Il institua ses héritières, à part égales, ses deux sœurs, Jeanne, femme de Guy d'Encausse et Marie, femme de Jean de Lort, seigneur de Montesquieu, et François de Maleprade, baron de Gagnac, son cousin germain[2212].

Joseph d'Ustou mourut en 1691, à Tournai, dans les Flandres, ses trois héritiers firent, le 27 avril 1692, le partage de sa succession, cet acte ne mentionna pas la terre de Cazaux, peut-être car il l'avait vendue. Géraud d'Encausse, seigneur de Ganties, et Marie Saint-Gès, sa femme, mariant leur fils Jérôme d'Encausse, seigneur de Cazaux, par contrat du 11 décembre 1736, avec Marie (de Miquel) de Sainte-Gemme, lui firent donation de leurs biens à l'exception de la maison de Cazaux avec ses dépendances pour en faire leur habitation[2213].

Dit fils de Jean d'Ustou, seigneur de Montgaillard, Estadens, La Comère, Cazaux, et de Madeleine de Sarrieu, sa deuxième épouse il aurait épousé **Catherine de SAINT-PASTOU,** dite fille d'Antoine de SAINT-PASTOU, seigneur de Salerm, et de Françoise de LA TOUR[2214], ce qui est inexact sauf si elle avait une sœur homonyme Ce mariage paraît hypothétique, il est également étonnant que Joseph d'Ustou, n'ait pas nommé sa femme dans son testament, sauf si elle était morte.

12.9 Jeanne d'USTOU de Montgaillard.

Née vers 1656, elle épousa,, par contrat du 6 février 1678, à La Comère, dans la baronnie d'Aspet, **Guy d'ENCAUSSE,** seigneur et baron d'Encausse, Soueich, Saint-Ignan[2215], le mariage eut lieu à Estadens, le 12 février 1678, la mariée était âgée de 22 ans[2216].

Guy d'ENCAUSSE était fils de Jean Louis d'ENCAUSSE, seigneur de La Bastide, et d'Anne Marie de FOIX.

Devenu veuf, Guy d'Encausse épousa, en secondes noces, par contrat du 23 juillet 1701, Jeanne Marie de Foix[2217].

Il eut deux fils et deux filles de son premier mariage.

12.10 Marie d'USTOU.

Marie d'Ustou, fille de M. de Montgaillard, épouse de Jean de Lort, seigneur de Montesquieu, mourut le 16 juillet 1695, âgée de 36 ans, trois mois après la naissance

---

[2212] Mgr de Carsalade.

[2213] J. d'Elne, *op.cit.,* pp.50-51

[2214] Mgr de Carsalade du Pont, qui ajoute que Catherine de Saint-Pastou était fille d'Antoine de Saint-Pastou, seigneur de Salerm, et de Françoise de La Tour, ceux-ci eurent effectivement une fille Catherine de Saint-Pastou mais elle mourut sans alliance selon une déclaration en 1714 de Jean du Pouy de Sacère et de Louis de Saint-Pastou de Salles (Jacques de Roquemaurel, *Famille de Saint-Pastou,* produisant la preuve)

[2215] AD.HG 13 J 23

[2216] RP. Estadens

[2217] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Encausse,* pour ce qui concerne Guy d'Encausse, ses deux épouses, ses parents, produisant les preuves. Ce Guy d'Encausse ne doit pas être confondu avec son frère homonyme.

de sa fille Catherine, née le 7 avril 1695, et fut enterrée le 18 dans l'église de Saint-Sernin d'Engomer[2218].

Elle avait épousé, par contrat du 25 janvier 1679, **Jean de LORT,** seigneur de Montesquieu, fils de Jean de LORT, seigneur de Montesquieu, de Maléchart, et de Françoise de BAZON, le futur reconnut à Marie d'Ustou 10 000 livres sur tous ses biens avec augment du tiers au quart[2219], le mariage eut lieu le 9 février suivant, à Estadens[2220].

Ils eurent en premier lieu deux filles jumelles Françoise et Anne de Lort, nées le 2 février 1681, ondoyées le 5 et baptisées le 27 à Engomer, un parrain fut Jean d'Ustou, seigneur de Montgaillard, une marraine fut Anne du Pouy, femme du sieur de Montgaillard[2221], leur fille Jeanne de Lort naquit et fut baptisée à Engomer, le 9 août 1692, sa marraine fut demoiselle Marthe de Roquemaurel, fondée de procuration de dame Jeanne d'Ustou, leur fils Joseph de Lort fut ondoyé à Engomer, le 2 septembre 1693, son parrain fut Jean de Roquemaurel, seigneur de Soueix, sa marraine Jeanne d'Ustou d'Encausse, leur fille Catherine de Lort fut baptisée le 7 avril 1695, son parrain fut Guy d'Encausse, sa marraine Catherine d'Ustou de Régades[2222].

Jean de Lort, veuf de Marie d'Ustou, épousa le 11 avril 1695 (par contrat filiatif du 11 juin 1697[2223]), à Engomer, Jeanne de Solan de Saboulies[2224], fille de feu Hercule de Solan, seigneur de Saboulies, Balaguères, et de Françoise de Vendômois, cette dernière fit un partage de ses biens, le 19 mars 1698, nommant entre autres sa fille Jeanne, femme de Lort, seigneur de Montesquieu[2225].

12.11 Catherine d'USTOU.

Elle fut marraine, le 7 avril 1695 de Catherine de Lort, fille de Jean de Lort, seigneur de Montesquieu, et de Marie d'Ustou[2226]. Le 11 octobre 1696, Catherine d'Ustou, veuve de François d'Encausse, seigneur de Régades, reçut une reconnaissance de dette des dames religieuses de Saint-Gaudens, pour la jouissance d'un moulin[2227].

Elle avait épousé, par contrat, en mars 1682, **François d'ENCAUSSE,** seigneur de Régades, Cabanac (-Cazaux, à 1 km au sud d'Encausse), Aspret (-Sarrat, à 2 km au nord-ouest d'Encausse), le mariage eut lieu le 23 mai 1682, à Estadens[2228]. François d'ENCAUSSE était fils de Simon Géraud d'ENCAUSSE, baron d'Encausse, seigneur de Régades, et de Melchiore du POUY[2229].

Le 23 janvier 1683, François d'Encausse, seigneur de Régades, dit à Jean d'Ustou, seigneur de Montgaillard, qu'il ne pouvait ignorer le mariage fait entre ledit sieur et

---

[2218] RP. Engomzer
[2219] AD.HG 13 J 23 ; Bnf Fr 32298
[2220] RP. Estadens
[2221] RP. Engomer
[2222] RP. Engomer
[2223] AD. Ariège 5 E 1458
[2224] RP. Engomer
[2225] AD. Ariège 5 E 7458
[2226] RP. Engomer
[2227] AD.HG 3 E 24905 Saint-Gaudens
[2228] RP. Estadens
[2229] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Encausse,* produisant les preuves.

Catherine d'Ustou, fille dudit sieur de Montgaillard et qu'à la suite du contrat du mois de mars dernier le mariage avait été consommé[2230].

François d'Encausse testa le 4 juin 1692[2231] et mourut avant le 15 septembre 1692, date du testament de son oncle Jean d'Encausse, sieur de Pointis, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Bertrand, instituant héritier universel Joseph d'Encausse, son petit-neveu, fils aîné de défunt François d'Encausse et de Catherine d'Ustou[2232].

XII Jean II d'USTOU, seigneur de Montgaillard, Estadens, La Comère, Couret.

Il fut le parrain, le 17 octobre 1672, à Izaut, d'Anne de La Mothe, fille de Jean de La Mothe, seigneur d'Izaut, et de Madeleine d'Astorg, la marraine était Anne (du Pouy de Sacère) de Marignac[2233].

Jean d'Ustou fit et produisit, le 3 juillet 1688, l'aveu et dénombrement de ses biens, dont ceux de Couret[2234].

Jean d'Ustou, seigneur de Montgaillard et de Couret assista, le 28 décembre 1699, son beau-frère Jean du Pouy, seigneur et baron d'Ore, seigneur de Marignac, de Sacère, avec Cécile de Fortisson[2235].

Il mourut le 17 septembre *1713*, au château de La Comère, âgé de 66 ans[2236].

Il avait épousé, par contrat filiatif du 18 janvier 1677, **Anne du POUY,** dotée de 15 000 livres, fille de feu Jean Jacques du POUY, seigneur de Marignac, et de Paule d'ASTORG, dame de Sacère, remariée à Jean d'Astorg, seigneur de Thuy[2237]. Anne du Pouy, femme de M. de Montgaillard mourut le 6 mai 1712, à Estadens[2238].

Ils eurent[2239] :

13.1 Jean d'USTOU.

Il fut baptisé à Estadens le 26 avril 1677 (?)

13.2 Jean d'USTOU

Il fut baptisé à Estadens le 23 mars 1678.

13.3 Marie d'USTOU.

Elle fut baptisée à Estadens le 18 juin 1679

Deux actes, pas toujours cohérents, sont relatifs à la vente de la seigneurie de Couret :

Suivant le contrat de mariage de M. Jean Boussac et de Marguerite d'Ustou, reçu Parenteau, notaire, le 16 avril 1716, Jean (III) d'Ustou, seigneur de Montgaillard, avait

---

[2230] AD.HG 3 E 19269 Sauveterre

[2231] AD.HG 3 E 24922 Saint-Gaudens 20, Martin, notaire de Saint-Bertrand, rapporté dans un acte du 10 septembre 1730 nommant son fils et héritier Joseph.

[2232] AD.HG 3 E 19273 Sauveterre

[2233] RP. Izaut

[2234] Jules Dupin, *Revue de Comminges,* Janvier 1973, Seigneurie de Couret, en Comminges, p.237

[2235] AD.HG Reg. Ins 33, Adoue, notaire de Saint-Marcet

[2236] RP. Estadens

[2237] AD.HG 3 E 27720 Huos

[2238] RP. Estadens

[2239] RP. Estadens

vendu au sieur de Boussac la terre et seigneurie de Couret pour 12 500 livres, dont il avait retenu 5 000 livres pour les droits paternels et maternels de Marguerite d'Ustou[2240].

Marie d'Ustou de Montgaillard avait vendu, en 1719, la terre et seigneurie de Couret, pour 13 000 livres, à Marc Antone de Garaud, seigneur de Vieillevigne, baron de Montastruc, cette terre fut rachetée, le 11 février 1720, par Jean de Cazessus, époux de Marie d'Ustou[2241]. Marc Antoine de Garaud, seigneur de Vieillevigne, baron de Montastruc, paya 1 420 livres, le 17 août 1720, à l'hôpital de Saint-Lizier, somme due depuis 1680 par Jean d'Ustou, seigneur de Couret dont Marie d'Ustou, épouse du sieur de Belair était héritière[2242].

Elle avait épousé, par contrat filiatif du 14 décembre 1713, au château de La Comère, **Jean de CAZASSUS de Belair,** fils de Louis de CAZASSUS et de Catherine de LAFUE, habitant Sepx[2243] (à 4 km d'Aulon, Haute-Garonne), le mariage eut lieu le 22 janvier 1714, à Estadens[2244]. Catherine de Lafue, femme de Louis de Cazassus, seigneur de Manent, habitant Sepx, acheta, en 1714, à Jean d'Ustou de Montgaillard, seigneur de Couret, la rente du moulin dit de Montgaillard, dans la châtellenie de Salies, pour *3 600* livres[2245].

Louis de Cazassus, habitant Sepx, testa une première fois, le 9 avril 1717, nommant Catherine de Lafue, sa femme, instituant héritier universel son fils Jean de Cazassus, époux de Marie d'Ustou, il testa une nouvelle fois, le 16 juin 1720, nommant sa femme, son fils Jean époux de Marie d'Ustou de Montgaillard, instituant héritier universel son fils Pierre[2246].

13.4 Marguerite d'USTOU.

Baptisée à Estadens le 18 décembre 1680, elle fut légataire de sa tante Jeanne d'Ustou en 1715 (supra.)

A la requête de Marguerite d'Ustou de La Comère on procéda, le 29 juillet 1727, à l'insinuation, qui avait été omise, du contrat de mariage de Jean d'Ustou de La Comère et d'Anne du Pouy, mariés le 18 janvier 1677[2247].

Elle avait épousé, par contrat filiatif du 16 avril 1716, M. **Jean de BOUSSAC,** seigneur de Chaum, fils de M. Pierre BOUSSAC et de demoiselle Raymonde DUFAUR, assisté de noble Jean d'Aspet, sieur de Lez, magistrat royal de Frontignes et d'Urbain d'Aspet, sieur d'Artigalet, ses beaux-frères, la future, dotée de 5 000 livres, était assistée de Jean d'Ustou, seigneur de Montgaillard, son frère[2248], le mariage eut lieu le 13 mai suivant, à Estadens[2249].

[2240] AD.HG 3 E 18232 Aspet (acte du 20 juillet 1720)
[2241] AD.HG 3 E 23685 Aulon
[2242] Maurice Vuillier se référant à Monroux, notaire de Saint-Lizizier
[2243] AD.HG 3 E 23685 Aulon
[2244] RP. Estadens
[2245] AD.HG 3 E 23685 Aulon
[2246] AD.HG 3 E 223685 Aulon
[2247] AD. Ariège B 156
[2248] AD.HG 3 E 32439 Saint-Béat, ; Jules Villain qualifie Jean de Boussac de seigneur de Chaum.
[2249] RP. Estadens

Leur fille Jeanne Marie de Boussac épousa, le 24 novembre 1738, Bernard François d'Ustou, seigneur de Cazarilh, fils de Bernard d'Ustou, seigneur de Cazarilh, et de Françoise de Bordes[2250] (chapitre XI.)

13.5 Jean d'USTOU.
Baptisé à Estadens le 10 octobre 1682, qui suit.

13.6 Marie Anne d'USTOU.
Baptisée à Estadens le 19 octobre 1683.

13.7 Jeanne d'USTOU
Baptisée le 10 février 1685 à Estadens.

13.8 Françoise d'USTOU
Baptisée le 29 mars 1687 à Estadens..
C'est probablement elle qui mourut le 1er mars 1744, à Estadens, âgée de 55 ans[2251].

13.9 Paule d'USTOU.
Baptisée le 25 avril 1688 à Estadens.

13.10 Marthe d'USTOU.
Baptisée le 26 août 1691, à Estadens.
Elle épousa, le 11 février 1720, à Estadens, par contrat le lendemain, **Joseph** Géraud **d'USTOU,** seigneur d'Huos, fils de feu Roger d'USTOU, seigneur d'Huos, et de Madeleine de BINOS, d'où postérité reportée au chapitre IX.

XIII Jean III d'USTOU, seigneur de Montgaillard.
Baptisé le 10 octobre 1682 à Estadens, il y mourut le 23 janvier 1719, âgé de 36 ans[2252], il avait servi dans les mousquetaires du roi[2253].
Jean d'Ustou de Montgaillard, seigneur de Couret, avait demandé, en 1714, aux révérendes mères du couvent de religieuses de Saint-Gaudens de recevoir ses sœurs Marie Anne et Jeanne d'Ustou de Montgaillad, il donna 4 000 livres[2254].
Jean d'Ustou avait fait figurer, le 16 avril 1716, au contrat de mariage de sa sœur Marguerite, la vente à son futur beau-frère Jean de Boussac de la seigneurie de Couret, mais à sa mort, le 23 janvier 1719, sa sœur aînée (Marie) mariée à Jean de Cazassus, seigneur de Belair, racheta cette seigneurie pour 13 000 livres, et la revendit, le 20 janvier 1720, à Marc Antoine de Garaud, seigneur et baron de Montastruc[2255].

[2250] Mgr de Carsalade du Pont
[2251] RP. Estadens
[2252] RP. Estadens
[2253] Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 812.
[2254] AD.HG 3 E 23685 Aulon
[2255] Jules Dupin, *Revue de Comminges,* Janvier 1973 ; Seigneurie de Couret en Comminges, p.237, produisant les preuves

VIII
Seigneurs de La Moulette

L'auteur de cette branche, Pierre d'Ustou, était fils de Bernard d'Ustou, seigneur de Lamothe, et de Marie de Binos.

IX Pierre d'USTOU, seigneur de La Moulette (à 2 km de Juzet-d'Izaut, Haute-Garonne.), du chef de sa femme.
Jeanne de Navarre, dame d'Aspet, bailla à fief, le 16 août 1567, à Pierre d'Ustou, au sieur de La Moulette et à Jean Tapie, le droit d'établir des palombières pour chasser les palombes dans les lieux de la baronnie d'Aspet appelés le col de Portet, Lasserre, etc., ce droit fut conservé par Henri de Navarre, baron d'Aspet[2256].
Le 17 novembre 1598, Pierre d'Ustou, seigneur de La Moulette, reconnut devoir 40 livres à Jean de La Tour, seigneur de Landorthe, tuteur d'Odet de La Tour et d'Isabeau de Mauléon, nièce dudit de La Tour[2257].
Pierre d'Ustou, seigneur de La Moulette, et *Georgette de Mun* (inexact) émancipèrent, le 23 janvier 1603, leur fils Frix d'Ustou, seigneur de La Moulette[2258].
Pierre d'Ustou et Frix d'Ustou, son fils, et George de Mun, femme de ce dernier firent construire une chapelle au château de La Moulette, qui fut bénie, en 1611, par Roger d'Ustou, chanoine et grand-archidiacre de Comminges, fils de Pierre et frère de Frix, furent présents Jean du Pouy, seigneur de Marignac, Augier de La Mothe, seigneur d'Izaut, etc[2259].
Pierre d'Ustou, seigneur de La Moulette, émancipa, le 3 août 1618, à Labarthe de Rivière, son fils Jean d'Ustou, capitaine au régiment de Picardie, représenté par son frère Savary d'Ustou, capitaine[2260]. En 1625, Pierre d'Ustou, seigneur de La Moulette, le Vieux, fonda un obit pour la commémoration de l'âme de son fils feu Jacques d'Ustou, chevalier de Saint-Jean de Jéruslem[2261]. Il testa le 6 décembre de cette année, nommant sa femme Jeanne de Bilhères, demandant à être enterré dans l'église de Juzet, au tombeau de sa femme, disant avoir fondé un obit pour lui et son fils Jacques, chevalier de Malte, décédé, rappelant le souvenir de son fils Jean, décédé, déclarant avoir fait des avances d'hoirie à ses deux autres fils Roger et Savaric, nommant ses deux filles et déclarant ne pouvoir signer à cause de son grand âge. Le testament fut ouvert le 29 novembre 1626 au château de La Moulette[2262].
Une description du château de La Moulette, du 18 février 1673, indique que la demeure seigneuriale à trois étages, avait deux grandes tours d'angles et une tour moyenne, au milieu, dans laquelle s'ouvrait la porte d'entrée et débouchait l'escalier en vis. La façade avait douze fenêtres de pierre de marbre en croisées et demi-croisées[2263].

[2256] Hippolyte Cabanes, *Revue de Comminges,* Juillet 1897, La chasse aux bisets et aux ramiers dans le comté de Comminges, p. 185
[2257] AD. Gers Vergès I 3500
[2258] AD.HG Reg. Ins 11, Jean Peyrade, notaire de Valentine
[2259] AD.HG 3 E 28027 Saint-Béat
[2260] AD.HG Reg. Ins 20
[2261] AD.HG 3 E 27862 Aspet
[2262] Mgr de Carsalade du Pont
[2263] J. d'Elne, *op.cit.,* p.57

Il avait épousé, par contrat du 16 février 1570, **Jeanne de BILHERES**, fille de Raymond de BILHERES, seigneur de La Moulette, et de Jeanne du POUY de Marignac, la future, héritière de sa maison apporta la terre de La Moulette à son mari[2264].
Ils eurent[2265] :

10.1 Frix d'USTOU, qui suit.

10.2 François d'USTOU.
Il mourut, jeune, au service du roi.

10.3 Roger d'USTOU.
Il fut archidiacre de Comminges dès 1603[2266], étant chanoine et grand archidiacre de Comminges, il bénit, en 1611, la chapelle de La Moulette[2267].
Messire d'Ustou, grand archidiacre de Comminges, fonda un obit, le 25 mai 1621, à Juzet d'Izaut[2268].
Roger d'Ustou, grand archidiacre de Saint-Bertrand, fut inhumé le 4 juin 1626, dans l'église de Saint-Bertrand où figure son épitaphe[2269].
Peu avant ou peu après le décès de Roger d'Ustou, chanoine et grand archidiacre de Comminges, Arnaud d'Ustou apparut avec les mêmes qualifications. Le 15 février 1626 ou 15 décembre 1626, Barthélemy de Donadieu de Griet, nouvel évêque de Comminges, envoya le sieur Pierre Mathé, vicaire général et official de Saint-Papoul, prendre possession du siège de Saint-Bertrand, cérémonie qui fut faite en présence de messire Arnaud d'Ustou, chanoine et grand archidiacre, les deux auteurs rapportant le fait utilisent la même formulation, au mois près[2270], si la date était le 15 février 1626, comme c'est probable, car Barthélemy de Donadieu de Griet fut nommé évêque de Comminges en 1625, il pourrait s'agir de Roger d'Ustou, sinon il s'agit d'une autre personne.

10.4 Jacques d'USTOU.
Jacques d'Ustou, chevalier de Malte, fils de Pierre d'Ustou, reconnut, en 1620, une dette[2271]. Il fut tué, en 1622, sur une galère de la Religion, qu'il commandait[2272].

10.5 Savaric (Savary) d'USTOU, auteur de la branche des seigneurs d'Huos.

[2264] Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 813
[2265] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.813
[2266] AD.HG 3 E 16190 Saleich
[2267] AD.HG 3 E 28027 Saint-Béat
[2268] Jean Lestrade, *Revue de Comminges,* 1934, Le clergé de Comminges au moment de la Révolution, p.84
[2269] Mgr de Carsalade du Pont
[2270] Baron de Lassus, *Revue de Comminges,* octobre 1892, Barthélemy de Donadieu de Griet, évêque de Comminges (1625-1637) ; dit 15 février 1626 ; Jules Dupin, *Revue de Comminges,* Janvier 1975, Messire Barthélemy de Donadieu de Griet (1592-1637), évêque de Comminges, pp.394, 395, dit 15 décembre 1626
[2271] AD.HG 3 E 27995 Saint-Béat
[2272] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.813

10.6 Jean d'USTOU, sieur de La Moulette.
Etant capitaine au régiment de Picardie, il fut émancipé, le 3 août 1618, par son père Pierre d'Ustou, seigneur de La Moulette (supra.), il fut cité en 1619, avec son frère Savary d'Ustou, sieur de La Moulette[2273].
Jean d'Ustou, capitaine, natif de La Moulette, testa le 16 novembre 1621, à L'Isle-en-Dodon, devant aller au service du roi. Il donna 400 livres à distribuer à Roger d'Ustou, docteur en théologie, grand archidiacre de Saint-Bertrand, son frère, 200 livres à l'église de La Moulette, 200 livres à l'église de Polignan, fit un legs de 300 livres à sa nièce George du Pouy, le même legs à sa nièce Briette de Bachos, un legs de 400 livres à son neveu de *Chuis* (Soueix, écrit alors Suis, il s'agit de ses neveux et nièce Roquemaurel), 300 livres à Jeanne, sœur dudit de *Chuis,* aussi sa nièce, léguant un manteau à son neveu de *Chuis,* aîné, léguant une bague qui était une rose de diamants avec un rubis au milieu à M. de Régades, léguant 7 000 livres à son autre frère et instituant héritier universel Roger d'Ustou, grand archidiacre, son frère[2274], comme dit supra Briette de Bachos était fille de Jean de Bachos, sieur d'Aston qui avait épousé Oubriette du Pouy, fille de Jean du Pouy et de Jeanne d'Ustou.
Jean d'Ustou, capitaine, cornette des chevau-légers de monseigneur le duc de La Valette, mourut en 1622, au siège de La Rochelle[2275] ; il fut cité 1623, date d'une fondation par son frère et héritier Roger d'Ustou, chanoine et grand archidiacre de Comminges[2276], la même année Savaric d'Ustou, seigneur de La Moulette, et Jean d'Ustou, capitaine, son frère (qui devait donc être dit feu) avaient reçu une quittance de 2 130 livres de Jean du Pouy et autre Jean du Pouy, père et fils, coseigneurs de Marignac[2277].

10.7 Roger d'USTOU, il mourut au service du roi.

10.8 Annibal d'USTOU, il mourut au service du roi.

10.9 Jeanne d'USTOU.
Elle mourut avant le 9 juin 1613, date du contrat de mariage de sa fille Oubriette du Pouy, fille de Jean du Pouy, coseigneur de Marignac, et de feue Jeanne d'Ustou, dotée de 10 000 livres, avec Jean de Bachos, sieur d'Aston, fils de Jean Barthélemy de Bachos, seigneur dudit lieu, et de Bertrande de Binos, furent présents Pierre d'Ustou, seigneur de La Moulette, Roger d'Ustou, grand archidiacre de Saint-Bertrand, Frix d'Ustou, seigneur de La Moulette[2278].
Elle avait épousé, par contrat du 7 octobre 1584, **Jean du POUY de Sacère,** seigneur de Marignac[2279], dit sans preuve fils de Guillaume du POUY, coseigneur de Marignac,

[2273] AD.HG 3 E 21140 Labarthe de Rivière
[2274] AD.HG 3 E 25191 L'Isle-en-Dodon
[2275] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.813, pour sa biographie.
[2276] AD.HG 3 E 27861 Aspet
[2277] AD.HG 3 E 27999 Saint-Béat
[2278] AD. Gers Vergès I 248 (3)
[2279] Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 813

et de Marguerite de SACERE[2280], ce qui paraît peu vraisemblable, sauf s'il y eut deux Guillaume du Pouy père et fils, car Guillaume du Pouy de Sacère de Marignac eut une fille Catherine du Pouy, qui épousa Pierre de Boussès, dont le fils Jean Barthélemy de Boussès épousa, par contrat du 30 juin 1590, Raymonde de Bossost.
Jean du Pouy, coseigneur de Marignac fut présent, en 1611, à la bénédiction de la chapelle de La Moulette[2281] et, le 7 avril 1614, avec Frix d'Ustou, seigneur de La Moulette, au contrat de mariage de Savaric du Pas, seigneur de Créchets, et d'Anne de Sacère, fille de Barthélemy de Sacère, coseigneur de Marignac, et de Marie d'Ustou[2282].
Leur fille George du Pouy épousa, par contrat du 7 décembre 1609, Guy d'Encausse, seigneur de La Bastide, fils de Catherine de La Tour[2283].

10.10 Paule d'USTOU.
Elle fit une donation en 1601[2284].
Elle avait épousé, (par contrat du) 24 janvier 1594, **Marc Antoine de ROQUEMAUREL,** coseigneur de Soueix, fils de Guillaume de ROQUEMAUREL, coseigneur de Soueix, et de Françoise de ROQUES[2285].
Le 29 mars 1597, Marc Antoine de Roquemaurel, fils de feu Guillaume de Roquemaurel, reconnut avoir reçu 4 000 livres de Pierre d'Ustou, seigneur de La Moulette, père de Paule d'Ustou, son épouse, comme prévu au contrat de mariage[2286].
Il mourut avant le 1er janvier 1622, date du contrat de mariage de sa fille Lucrèce de Roquemaurel avec Hélie Pujol, écuyer de Massat[2287].

10.11 Jeanne d'USTOU[2288].
Jeanne d'Ustou, femme de Jean Dumailh, fils de Jean Pey Dumailh donna, en 1619, une quittance à Pierre d'Ustou, seigneur de La Moulette[2289].
Elle avait épousé, par contrat du 13 février 1615, dotée de 600 livres, **Jean DUMAILH,** fils de Pierre Jean DUMAILH, du lieu de Saint-Pé d'Ardet, furent présents Roger d'Ustou, grand archidiacre de Comminges, Jean du Pouy, coseigneur de Marignac, Frix d'Ustou, seigneur de La Moulette, Savary d'Ustou, Roger d'Ustou, sieur de Juzet[2290].

[2280] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou*
[2281] AD.HG 3 E 28027 Saint-Béat
[2282] AD.HG 3 E 28030 Saint-Béat
[2283] AD.HG Reg. Ins 14
[2284] AD.HG Reg. Ins 9
[2285] Jacques de Roquemaurel, *Maison de Roquemaurel*
[2286] AD.HG Reg. Ins 7
[2287] AD.HG Reg. Ins 22, Jean Cazau, notaire de la vallée d'Ustou
[2288] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou,* la dit fille naturelle, probablement en raison de la modicité de la dot (dont le montant est peut-être erroné car le même auteur indique des dots variant du simple au décuple pour ses sœurs), ceci n'apparaît pas dans les actes la concernant.
[2289] AD.HG 3 E 28053 Saint-Béat
[2290] AD.HG Reg. Ins 19, Bernard Caussidon, notaire de la châtellenie de Fronsac.

X Frix d'USTOU, écuyer, seigneur de La Moulette, de Juzet (-d'Izaut, à 5 km au sud-ouest d'Aspet, Haute-Garonne.)
En 1588, Frix d'Ustou, fils de Pierre d'Ustou, seigneur de La Moulette, reconnut une dette[2291], le 13 novembre 1589, il fut présent au contrat de mariage de Girons Melliande, écuyer de Saint-Béat et de Philiberte de Méritens[2292].
Frix d'Ustou, fils aîné du seigneur de La Moulette, reconnut, le 14 février 1594, une dette de 166 écus[2293]. Jean de Mun, seigneur dudit lieu, donna, en 1603, une procuration à son beau-frère Frix d'Ustou, seigneur de La Moulette[2294].
Frix d'Ustou, seigneur de La Moulette et de Juzet, et Carbon de Barèges, seigneur de Bullan, furent, le 20 mars 1611, les arbitres d'un différend entre les consuls et les habitants de Gouaix, et Henri de Benque, seigneur de Lège, et Oubriette de Méritens, sa femme.[2295]. Frix d'Ustou, seigneur de La Moulette fut cité, en 1627, avec son fils Roger d'Ustou, seigneur de La Moulette, capitaine[2296]. Le 27 février 1630, eut lieu un compromis entre Miramonde de Mun et Paul d'Astorg, seigneur d'Aubarède, mère et fils, au jugement d'Alexandre de Mun, seigneur et baron de Sarlabous, et de Frix d'Ustou, seigneur de La Moulette, faisant pour la dite de Mun, et César de Tersac, seigneur de Montastruc, et François du Pac, seigneur de Marbre[2297].
Frix d'Ustou apparut en 1633, avec sa femme George de Mun, et la même année avec son fils Roger d'Ustou, seigneur de La Moulette, capitaine d'une compagnie de gens de pied au régiment de Champagne[2298]. Il mourut dès 1635, date à laquelle Roger d'Ustou, seigneur de La Moulette, Juzet et Moncaup, fut cité comme donataire de Pierre et Frix d'Ustou, seigneurs de La Moulette, ses aïeul et père[2299].
Il avait épousé, par contrat filiatif du 19 juin 1588, **Georgette de MUN,** dotée de 2 000 écus sols, fille de Barthélemy de MUN, seigneur de Mun, Belmont, Clarac, et de Paule de LA PENNE[2300].
Georgette de Mun fut citée en 1608, avec son mari Frix d'Ustou, écuyer, seigneur de La Moulette et de Juzet, puis en 1616[2301] et en 1633 (supra.). Elle mourut avant le 11 décembre 1643, date de la donation de son fils Jacques d'Ustou à son frère Roger d'Ustou (infra.)
Ils eurent[2302] :

11.1 Jean d'USTOU.
Il fut religieux feuillant, à Rieux.

11.2 Roger d'USTOU, qui suit.

[2291] AD.HG 3 E 25116 Valcabrère
[2292] AD.HG 3 E 3 E 27961 Saint-Béat
[2293] AD.HG 3 E 22073 Cassagnabère
[2294] AD.HG 3 E 28188 Esténos
[2295] AD.HG 3 E 27986 (192)
[2296] AD.HG 3 E 27862 Aspet
[2297] AD.HG 3 E 21281 La Broquère
[2298] AD.HG 3 E 27858 Aspet
[2299] AD.HG 27859 Aspet
[2300] AD.HG Reg. Ins 10, Pujol, notaire de Montréal
[2301] AD.HG 3 E 28025 Saint-Béat (en 1608) ; AD.HG 3 E 27855 Aspet (en 1616)
[2302] Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 813

11.3 Jacques d'USTOU.

Jacques d'Ustou de La Moulette donna, le 11 décembre 1643, à Roger d'Ustou, seigneur de La Moulette, Juzet, Moncaup, son frère, tous les biens provenant de feus Frix d'Ustou, seigneur de La Moulette et George de Mun, ses père et mère[2303].
Il fut prébendier de son oncle, grand archidiacre[2304].

11.4 Louise d'USTOU.

Dite dotée de 10 000 livres, elle épousa, par contrat filiatif du 28 avril 1613, **Balthazar du PAC,** seigneur de Marbre, fils de Charles du PAC, seigneur de Marbre, Lasalle, des vallées de Biros et de Bellongue, et de Marguerite de MAULEON, parmi les présents figuraient Roger d'Ustou, archidiacre de Comminges, François d'Ustou, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, seigneur de Montgaillard[2305]. Charles du Pac, seigneur de Marbre et Balthazar du Pac, sieur de Lasalle, et sa femme, Louise d'Ustou, reconnurent, le 9 février 1624, avoir reçu 10 000 livres de Frix d'Ustou, seigneur de La Moulette, père de Louise, selon le contrat de mariage du 28 avril 1613, reçu Lattes, notaire de Saint-Béat[2306].
Les biens de Balthazar du Pac furent estimés le 26 juin 1663 et leur partage entre Jean du Pac, Jacques du Pac, Charles du Pac, sieur de Lasserre, Françoise et Jeanne du Pac, ses enfants, frères et sœurs fut effectué le 13 décembre 1663[2307].

11.5 Brandelise d'USTOU.

Elle mourut avant le 7 novembre 1643, date du contrat de mariage filiatif de sa fille George d'Encausse avec François de Sarrieu, sieur de Castelbiague, fils de feu Géraud de Sarrieu et de Jeanne de Binos[2308].
Elle avait épousé, par contrat filiatif du 9 avril 1614, **Jean Jacques d'ENCAUSSE,** seigneur de Régades (à 1 km d'Encausse-les-Thermes, Haute-Garonne), fils (naturel) de Géraud d'ENCAUSSE, seigneur et baron de Save, Régades, gouverneur pour le roi de la ville et baronnie d'Aspet[2309], la mère de Géraud d'Encausse était Marie Sourde, la future fut dotée de 10 000 livres, furent présents au contrat de mariage Roger d'Ustou, grand archidiacre de Comminges, Pierre d'Ustou, seigneur de La Moulette, Hector d'Ustou, seigneur de Lamothe et de Montauban, etc.[2310]

[2303] AD.HG Reg. Ins 26, François Montieu, notaire de Sauveterre ; AD.HG 3 E 27868 Aspet
[2304] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou,* la preuve n'est pas fournie.
[2305] AD.HG 3 E 28029 Saint-Béat
[2306] AD. Ariège 5 E 7446
[2307] Archives du Pac
[2308] AD.HG 3 E 27865 Aspet
[2309] AD.HG Reg. Ins 18, l'acte ne nomme pas la mère de Jean Jacques d'Encausse qui était un fils naturel de Géraud d'Encausse ; P.E. Ousset, *Revue de Comminges,* janvier 1972, Les seigneurs d'Aspet nomme Marie Sourde, mère de Jean Jacques d'Encausse et Claire de Qué de Moncaup d'Arbas, seconde épouse de Jean Jacques d'Encausse
[2310] AD.HG 3 E 28030 Saint-Béat, acte dont les premières pages manquent.

Géraud d'Encausse, baron dudit lieu, seigneur de Save, était en procès, le 25 février 1623, contre Jean Jacques d'Encausse, son fils naturel, et Brandelise d'Ustou, sa femme[2311].

Devenu veuf, Jean Jacques d'Encausse épousa, en secondes noces, Claire de Qué de Moncaup d'Arbas, probablement fille d'Arnaud François de QUE, sieur de Moncaup, et de Géraude du PAC, il mourut en 1668, d'où postérité[2312].

George, Catherine et Louise d'Encausse, filles et héritières de feue Brandelise d'Ustou, leur mère, fille de feu Frix d'Ustou et de George de Mun, étaient en procès, le 11 mai 1647, contre Roger d'Ustou, seigneur de La Moulette, leur oncle, fils et héritiers de feu Frix d'Ustou et de George de Mun, cette dernière décédée ab intestat[2313].

XI Roger d'USTOU, seigneur et baron de La Moulette, seigneur de Juzet, de Moncaup (à 5 km au sud-ouest d'Izaut-de-l'Hôtel, Haute-Garonne), d'Arguenos (à 1 km au sud-est de Moncaup.)

Il reçut, le 23 septembre 1621, une commission de capitaine d'une compagnie de gens de pied[2314].

Roger d'Ustou, seigneur de La Moulette, capitaine d'une compagnie de gens de pied (au régiment de Champagne) fut cité, en *1623* (date inexacte), comme fils de Frix d'Ustou, seigneur de La Moulette, feu son aïeul était Pierre d'Ustou[2315].

Roger d'Ustou, seigneur de La Moulette, Juzet et Moncaup, capitaine d'une compagnie de gens de pied à Metz, fut cité en 1635, dans un acte avec Anne de Montlezun, sa femme, comme donataire universel de Pierre et Frix d'Ustou, ses aïeul et père[2316].

Le 1er 1655, Roger d'Ustou, seigneur de La Moulette, était le successeur des biens de feue Jeanne de Bilhères de La Moulette et de feus Jacques de Bilhères et d'Antoinette de Binos, sa femme, qui avaient fondé deux obits[2317].

Roger d'Ustou testa le 13 juin 1658, nommant sa femme, Anne de Montlezun, instituant héritière sa fille Marguerite d'Ustou, mariée à Jacques de Mauléon, seigneur de Barbazan[2318].

Il fut présent, en 1659, au contrat de mariage de M. Pierre de Fabus, procureur du roi en la baronnie d'Aspet, et de Catherine d'Aigues, fille de noble Géraud d'Aigues, et de demoiselle de Valence[2319] (probablement de Timbrune), et est cité en 1661 avec sa femme Anne de Montlezun[2320].

Il avait épousé, par contrat du 11 janvier 1623, au château de Saint-Lary, près d'Auch, **Anne de MONTLEZUN,** dotée de 20 000 livres, fille de feu Marguerin de MONTLEZUN, seigneur et baron de Saint-Lary, et de Jeanne d'ANTRAS, dame de Samazan, le futur fut

---

[2311] AD.HG 3 E 27860 Aspet
[2312] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Encausse,* produisant les preuves.
[2313] AD.HG 3 E 27865 Aspet
[2314] Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 813
[2315] AD.HG 3 E 27861 Aspet
[2316] AD.HG 3 E 27859 Aspet
[2317] AD.HG 3 E 27870 Aspet
[2318] Mgr de Carsalade du Pont
[2319] AD.HG 3 E 27914 Saint-Béat
[2320] AD.HG 3 E 27872 Aspet

assisté de Pierre d'Ustou, son aïeul paternel, furent présents Roger d'Ustou, grand archidiacre de Comminges, Savaric d'Ustou, seigneur d'Huos, etc.[2321]
Jeanne d'Antras, dame de Samazan, veuve de Marguerin de Montlezun, testa le 26 février 1623, nommant sa fille Anne de Montlezun, mariée à Roger d'Ustou, seigneur de La Moulette, capitaine, à laquelle son père, Marguerin de Montlezun, avait légué 20 000 livres par son testament du 11 novembre 1608[2322].
Anne de Montlezun, dame de La Moulette, s'obligea, le 28 octobre 1668, envers Charles du Pac, seigneur de Marbre[2323], puis elle s'obligea, le 2 novembre 1669, de 857 livres envers Charles du Pac de Lasserre pour les frais funéraires de Catherine d'Ustou dont il avait fait l'avance[2324] et fit son testament le 4 novembre 1669, instituant héritière universelle sa fille Paule d'Ustou, dame de Mun[2325].
Anne de Montlezun, veuve de Roger d'Ustou avait été maintenue dans noblesse, avec ses enfants, par jugement du 13 octobre 1669, de M. Pellot, intendant de Guyenne[2326].
Ils eurent[2327] :

12.1 Jean Louis d'USTOU.
Il mourut au berceau.

12.2 Roger d'USTOU.
Il fut enseigne des gens d'armes du duc d'Epernon et mourut en 1652, sans postérité.

12.3 Marguerite d'USTOU.
Jean Jacques de Mauléon, seigneur et baron de Barbazan, et Marguerite d'Ustou étaient en procès, à Toulouse, le 6 septembre 1672, avec Paule d'Ustou de La Moulette, à propos du testament de Roger d'Ustou, père commun de Marguerite et de Paule[2328], cette dernière obtint, le 18 février 1673, une saisie contre sa sœur, puis, en 1674, son mari et elle payèrent 200 livres à Guillaume d'Ustou, seigneur de Montauban et de Lamothe, pour la liquidation du différend avec la dame de Mun, sa sœur[2329]. Marguerite d'Ustou de La Moulette, femme de Jean Jacques de Mauléon, seigneur de Barbazan, baron de Lez, Fos, comme héritière de feu Roger d'Ustou, seigneur de La Moulette, coseigneur de Juzet, Moncaup et autres lieux, dénombra, le 5 avril 1683, la quatrième partie de Juzet, un tènement de biens nobles de 50 arpents confrontant les terres d'Izaut où était bâti le château de La Moulette. Pour justifier la quatrième partie de Juzet elle produisit un contrat de vente faite par Jacques de Bilhères, seigneur de La Moulette, à Antoinette de Binos sa femme, de la terre et

[2321] AD.HG Reg. Ins 22, Jean du Planté, notaire de Saint-Lary
[2322] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13425 (1600-1628)
[2323] Archives du Pac
[2324] Archives du Pac
[2325] Archives du Pac
[2326] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.813
[2327] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.813 qui confond Catherine avec une homonyme qui épousa par contrat en 1670 François de Miquel, seigneur de Sainte-Gemme
[2328] AD.HG 3 E 1025, Bessier, notaire
[2329] AD.HG 3 E 28472 Huos

coseigneurie de Juzet, avec toute justice, à Roger d'Encausse, de la ville d'Aspet, avec le contrat de rachat de la dite coseigneurie par Pierre de La Tour, prêtre d'Aspet, des 17 avril 1527 et 18 mars 1541, reçus par Nicolas Bartier, notaire d'Aspet. Elle remit le dénombrement de la quatrième partie de la seigneurie de Juzet par Jacques de Bilhères, seigneur de La Moulette, du 27 mars 1540[2330],

Marguerite d'Ustou de La Moulette, veuve de Jean Jacques de Mauléon, baron de Barbazan, testa le 26 mai 1703, instituant héritier universel Charles de Montlezun, marquis de Montlezun, avec la clause que si son héritier mourait sans postérité tous ses biens reviendraient au séminaire de Comminges, à Saint-Gaudens. Elle fonda un obit pour le repos de l'âme de son père, de sa mère, de son oncle Jacques d'Ustou, diacre, et de ses sœurs Paule et Catherine, elle mourut le 16 juin 1703 et son héritier le 1er décembre 1706, sans enfant[2331], ses biens revinrent au séminaire de Comminges.

Elle avait épousé, par contrat filiatif du 27 juin 1653, **Jean Jacques de MAULEON,** seigneur de Barbazan, fils de Géraud de MAULEON, seigneur de Barbazan, et de Catherine de TERSAC de Montberaud[2332].

Jean Jacques de Mauléon testa le 8 (alias 9) août 1691, nommant Marguerite d'Ustou de La Moulette, sa femme, instituant héritier universel Bernard d'Astorg, seigneur d'Aubarède, maréchal de camp, et fit un codicille (date effacée) auquel fut présent Roger d'Ustou, du lieu d'Huos [2333].

12.4 Paule d'USTOU.

Dans le procès avec sa sœur Marguerite**,** mentionné le 6 septembre 1672, Paule d'Ustou, veuve de Roger de Mun obtint, le 18 février 1673, une saisie contre Marguerite d'Ustou, femme de Jean Jacques de Mauléon seigneur de Barbazan, fille et héritière de Roger d'Ustou, seigneur de La Moulette[2334].

Le tribunal de la réformation (des forêts) confirma, le 28 juillet 1668, Paule d'Ustou, dame de Mun et de La Moulette, dans le droit d'établir des palombières, accordé le 16 août 1567 à Pierre d'Ustou et au sieur de La Moulette[2335].

Elle avait épousé, par contrat filiatif du 16 novembre 1653, **Roger de MUN,** gouverneur de la citadelle de Dijon, par démission de son père, fils de Jean de MUN, seigneur de Mun, Clarac, Belmont, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, gouverneur de la citadelle de Dijon, et de Madeleine de GOYRANS de Montégut[2336].

Les époux avaient reçu 32 000 livres, le lendemain du contrat, des mains de Roger d'Ustou et d'Anne de Montlezun, sa femme, somme que ces derniers avaient reçue le

---

[2330] AM. Toulouse II 153

[2331] Jules Dupin, *Revue de Comminges,* Janvier 1973, Legs de dame Marguerite d'Ustou en faveur des habitants de la vallée dite du Thou (pour Ustou, qui n'est pas celle dans le Couserans mais une autre dans le moyen Comminges dont le nom fut imposé par la famille d'Ustou) ; AD.HG 3 E 1782 date le testament du 13 juin 1703 qui est celle d'un codicille ; André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* t.VII, p.98, précise la date de décès de Marguerite d'Ustou

[2332] BnF Dossiers bleus

[2333] AD.HG 3 E 28208 Sauveterre

[2334] AD. Gers E 1019 ; E 1074

[2335] Hippolyte Cabanes, *op.cit.,* p.185

[2336] BnF Dossiers bleus

27 août 1639. Cette donation du 17 novembre 1653, provoqua un différend avec Jacques de Montlezun, seigneur et baron de Saint-Lary, pour éviter un conflit les époux dédommagèrent, le 3 mars 1657, Jacques de Montlezun[2337]. Ils n'eurent pas de postérité.

12.5 Catherine d'USTOU.

Catherine d'Ustou de La Moulette testa le 9 avril 1669, son testament fut ouvert le 22 mai suivant, ses frais d'obsèques avaient été avancés par Charles du Pac de La Serre, à sa mère Anne de Montlezun[2338], par ce testament, daté du 9 *août* 1669, elle légua 2 000 livres aux prêtres de Juzet d'Izaut et d'autres paroisses dont la rente devait servir au paiement d'une messe basse chaque semaine, savoir à Juzet, à Cazaunous, à Moncaup ou Arguenos, pour une messe de requiem[2339].

IX
Seigneurs d'Huos

L'auteur de cette branche, Savaric d'Ustou, était fils de Pierre d'Ustou, seigneur de La Moulette, et de Jeanne de Bilhères.

X Savaric (Savary) d'USTOU, seigneur de La Moulette, d'Huos (à 2 km au sud-est de Montréjeau, Haute-Garonne), du chef de sa femme, et de Lestelle (-de-Saint-Martory, à 2 km au sud de Saint-Martory, Haute-Garonne).
Il fut lieutenant au régiment de Rambures[2340].
Savaric d'Ustou, seigneur de La Moulette, estima, le 9 mars 1619, l'entière justice du terroir de Baressous, dépendant des villages de Tibiran et de Jaunac, vendue par Philippe Antoine de Mauléon, seigneur et baron de Mauléon, Belpech, et Germain Emmanuel de Mauléon, frères, à Géraud de Gémit, seigneur de Luscan[2341]. Jean de Foix dit de Capdeville, reconnut, en 1622, une dette à Roger d'Ustou, grand archidiacre de Comminges et à Savaric d'Ustou, son frère[2342]. Savaric d'Ustou, seigneur d'Huos, fut présent, le 22 juillet 1639, au contrat de mariage de Jean d'Ustou, seigneur de Montgaillard et de Couret, et de Jeanne Marguerite de La Mothe, fille d'Ogier de La Mothe, seigneur d'Izaut, et de Marguerite de Rochechouart[2343].
Savaric d'Ustou, seigneur d'Huos et son fils, Pierre, firent une vente, en 1642, à Guy d'Encausse, seigneur et baron de La Bastide[2344]. Savaric d'Ustou, seigneur de La Moulette, d'Huos, fut présent, le 8 août 1643, au contrat de mariage de Jean Louis d'Encausse, fils de Guy d'Encausse et de George du Pouy, avec Marie de Saint-Jean[2345], puis en 1644, au contrat

[2337] AD. Gers Vergès I 2854 n°4401
[2338] Archives du Pac
[2339] Jean Lestrade, *Revue de Comminges,* 1934, Le clergé de Comminges au moment de la Révolution, p.84
[2340] Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 813
[2341] Maurice Vuillier, sans référence.
[2342] AD.HG 3 E 27998 Saint-Béat
[2343] AD. Gers Vergès I 865 n°14134
[2344] AD.HG 3 E 24878 Saint-Gaudens
[2345] AD.HG 3 E 24874 Saint-Gaudens

de mariage de Daniel Cavair, de Cierp, et de Marie de Bonnecarrère, fille de feu Jean de Bonnecarrère et de Sébastienne de Sacère[2346]. Il mourut le 19 janvier 1645, à Huos[2347].
Il avait épousé, par contrat du 31 mai 1615, **Jeanne de BINOS**[2348], fille et héritière de Bernard de BINOS, seigneur d'Huos[2349], et de Catherine de MONTSERIE[2350], Jeanne de Binos apporta à son mari la seigneurie d'Huos.
Ils eurent[2351] :

11.1 Pierre d'USTOU, qui suit.

11.2 Roger d'USTOU.
Il fut enseigne de la compagnie colonelle du régiment de Coulanges et mourut au Piémont[2352].

11.3 Bernard d'USTOU, dit seigneur de Saint-Maurice.
Bernard d'Ustou, sieur de La Moulette, reçut, en 1656, une reconnaissance de dette de François de Binos, chanoine de Saint-Béat, en présence de Jean Antoine de Verdelin, seigneur et baron de Montégut[2353]. Il fut nommé capitaine au régiment de Navarre par commission du 23 juin 1663[2354].
Il fit un achat en 1669[2355]. On cite, le 21 avril 1671, les héritiers de Pierre d'Ustou et de Bernard d'Ustou, sieur de La Moulette, leur oncle[2356].
Il avait épousé **Marie de VERDELIN,** fille de Jean Antoine de VERDELIN, seigneur et baron de Montégut, et donc très probablement de Jeanne de MUN, épousée en 1635[2357].
Roger d'Ustou d'Huos céda 330 livres, en 1672, à Marie de Verdelin, veuve de Bernard d'Ustou, sieur de La Moulette[2358].
Marie de Verdelin, veuve de Bernard d'Ustou, sieur de La Moulette, assistée d'Antoine de Verdelin, seigneur de Montégut, son père, dotée de 7.500 livres épousa, par contrat du 8 avril 1674, Géraud de Reule, sieur de Capelle, fils de Bernard de

---

[2346] AD.HG 3 E 28077 Saint-Béat
[2347] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou,* la preuve n'est pas fournie.
[2348] Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 813
[2349] Jean-Paul Argyriadès, *op.cit.,* p.173 indique la transmission de la seigneurie d'Huos
[2350] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Binos,* produisant la preuve
[2351] Jules Villain, *op.cit.,* I, pp. 813-814, qui dit que Bernard était seigneur de Saint-Maurice ce qui n'apparaît pas dans les actes.
[2352] Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 813
[2353] AD.HG 3 E 27674 Huos
[2354] Jules Villain, *op.cit.,* I, pp. 813-814
[2355] AD.HG 3 E 230809 Boussan
[2356] AD.HG 3 E 27689 Huos
[2357] Jules Villain, *op.cit.,* II, pp.1075, 1076 ; La Chesnaye-Desbois ignore cette Marie de Verdelin dans la généalogie qu'il a publiée, il nomme parmi les enfants de Jean Antoine de Verdelin et de Jeanne de Mun, Pierre de Verdelin, seigneur de Bordelongue (lequel fut présent au second contrat de mariage de Marie de Verdelin, comme indiqué dans l'acte correspondant.)
[2358] AD.HG 3 E 27720 Huos

Reule et de Louise de Sarrieu, parmi les présents, Pierre de Verdelin, seigneur de Bordelongue, Jean d'Ustou, seigneur de La Comère[2359].
En 1677, Géraud de Reule, sieur de Capelle, Bernard de Saint-Rame et Roger d'Ustou d'Huos étaient tuteurs des biens de noble (blanc) d'Ustou, fille de feu Bernard d'Ustou, sieur de La Moulette, et de Marie de Verdelin[2360].
Bernard d'Ustou et Marie de Verdelin eurent une fille :

Madeleine d'USTOU.

Madeleine d'Ustou, veuve de Jacques François de Fabien, fut citée, en 1700, avec Me Clément de Sède, maître des Eaux et Forêts de Comminges et Dominique de Fabien, sœur dudit sieur de Fabien, et Alexandre Dagien, oncle maternel dudit sieur de Fabien[2361].
Le 18 novembre 1700, Angélique de (Castaigner) de Poumarède, veuve de Charles Adoue, sieur de Saillas, reconnut devoir 250 livres à Madeleine d'Ustou, veuve de M. Me Jacques François de Fabien, juge de la vicomté de Nébouzan, somme que noble de Saint-Rame de Binos de Pombarat devait à ladite d'Ustou[2362].
Madeleine d'Ustou fut citée, en 1716, avec feue Catherine Dagien, sa belle-mère, veuve de M. de Fabien[2363], elle fut citée la même année avec Géraud Roger de Fabien, son fils[2364].
Elle testa le 30 novembre 1719, veuve de Jacques François de Fabien, nommant son fils Géraud Roger de Fabien, avocat au parlement, et sa fille Marie de Fabien, religieuse à Saint-Gaudens[2365].
Madeleine d'Ustou de Fabien mourut, à Saint-Gaudens, le 29 novembre 1738, âgée de 70 ans[2366].
Le testament de Géraud Roger de Fabien, ancien juge de la sénéchaussée de Nébouzan, fut ouvert le 18 août 1759, il instituait héritier universel le sieur Joseph d'Ustou de Saint-Roch, son parent[2367].
Madeleine d'USTOU avait épousé M. Me **Jacques François de FABIEN,** conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel de Nébouzan.
Jacques François de Fabien testa le 17 août 1697, nommant sa femme Madeleine d'Ustou, de laquelle il avait eu trois enfants, Géraud, Marion et Catin, instituant héritière universelle sa femme pour la rendre à Géraud[2368].
Il mourut avant le 29 décembre suivant date à laquelle Madeleine d'Ustou, veuve, fit une vente[2369].

[2359] AD.HG 3 E 27720 Huos
[2360] AD.HG 3 E 27720 Huos
[2361] AD.HG 3 E 24911 Saint-Gaudens 110
[2362] AD.HG 3 E 24905 Saint-Gaudens
[2363] AD.HG 3 E 24923 Saint-Gaudens 38
[2364] AD.HG 3 E 94923 Saint-Gaudens 1
[2365] AD.HG 3 E 24918 Saint-Gaudens 331
[2366] RP. Saint-Gaudens
[2367] ZD.HG 3 E 24991 Saint-Gaudens 149
[2368] AD.HG 3 E 24905 Saint-Gaudens

11.4 Frise d'USTOU.

Frise d'Ustou, femme de Bernard de Saint-Rame, fut citée feue, le 18 mars 1690, lors du contrat de mariage, à Taillebourg, de sa fille, Jeanne Catherine de Saint-Rame, avec Alexandre de Binos de Pombarat, furent présents Roger d'Ustou, François d'Ustou, seigneur de Cazarilh[2370].

Elle avait épousé **Bernard de SAINT-RAME** dont elle était vraisemblablement la première épouse, vu le contrat de mariage de ses parents, et le mariage de sa fille Jeanne-Françoise[2371], par ce mariage, Bernard de Saint-Rame était l'oncle par alliance de Madeleine d'Ustou dont il était le tuteur des biens en 1677. Bernard de SAINT-RAME était probablement fils de Nicolas ADOUE dit de SAINT-RAME, et de Marguerite d'ESPAGNE, veuve d'Odet ADOUE, seigneur de Beaudean, fille Bernard d'ESPAGNE, et de Paule d'ANTIST[2372].

Bernard de SAINT-RAME, sieur de *Gerlas,* de Taillebourg, avait épousé, probablement en secondes noces, par contrat du 13 novembre 1668, **Angélique de BINOS,** dotée de 5 000 livres, fille de feu Géraud de BINOS et d'Arnaude de BOUFFARTIGUE[2373], il eut une fille de chacune de ses unions[2374].

11.5 Paule d'USTOU.

Elle fut religieuse de Saint-Laurent, en Comminges.

XI Pierre d'USTOU, seigneur d'Huos, de Saint-Paul en Nestier (à 2 km au nord de Nestier, Hautes-Pyrénées).

Il fit une vente, en 1642, avec son père Savaric d'Ustou, seigneur d'Huos (supra), et serait mort le 27 mars 1657, à Huos[2375], mais Catherine de Verdelin fut citée, en 1656, veuve de Pierre d'Ustou, seigneur d'Huos.(infra.)

Il avait épousé, par contrat filiatif du 26 février 1641, **Catherine de VERDELIN,** fille de Tristan de VERDELIN, seigneur baron de Montégut de Neste, et de Catherine de BEON de LA PALU[2376]. Jean Antoine de Verdelin, seigneur et baron de Montégut vendit, le 8 février 1616, à Pierre d'Ustou, seigneur d'Huos, la seigneurie de Saint-Paul en Nestier, pour 3 650 livres, la constitution de dot de Catherine de Verdelin, sœur dudit seigneur de Montégut, était 5 150 livres dont 3 650 livres par cette seigneurie et 1 500 livres en dettes[2377].

Catherine de Verdelin, veuve de Pierre d'Ustou, seigneur d'Huos, fit cession, en 1656, à Bernard d'Ustou, sieur de La Moulette, habitant Huos, de 156 livres à prendre sur les habitants de La Broquère, comme cessionnaire de Roger d'Ustou, sieur de La Moulette[2378].

[2369] AD.HG 3 E 23683 Aulon
[2370] AD. Gers Vergès I 493 ; AD.HG 3 E 27689 Huos
[2371] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t.I, pp.813-814
[2372] Jacques de Roquemaurel, *Famille Adoue.*
[2373] AD.HG 3 E 27720 Huos
[2374] Jacques de Roquemaurel, *Famille Adoue*
[2375] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou,* la preuve n'est pas fournie.
[2376] Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 814, Birabent, notaire de Saint-Laurent de Neste ; Larcher, *Glanages*
[2377] AD.HG 3 E 21283 à 21293
[2378] AD.HG 3 E 27674 Huos

Catherine de Verdelin, veuve de Pierre d'Ustou d'Huos, fit un accord, le 7 novembre 1670, avec son frère Jean Antoine de Verdelin, seigneur et baron de Montégut pour donner la moitié de ses biens à son fils Roger d'Ustou d'Huos[2379].
Catherine de Verdelin, veuve de Pierre d'Ustou, fit un accord, en 1677, avec Roger d'Ustou, aîné, Bertrand d'Ustou et François d'Ustou, frères[2380]. La même année, Catherine de Verdelin donna une procuration à Alexandre de Verdelin, seigneur et baron de Montégut, et Antoine de Verdelin, seigneur de Jaunac et de Tibiran, ses neveux, pour aller au contrat de mariage de François d'Ustou, chevalier de La Moulette, lieutenant au régiment (de Foix) et de Bertrande de Sédillac[2381]. Catherine de Verdelin, veuve de Pierre d'Ustou, et Roger d'Ustou, son fils, fondèrent, le 4 juin 1684, un obit pour l'âme d'Isabeau d'Ustou, feue femme dudit Roger[2382].
Catherine de Verdelin, veuve de Pierre d'Ustou d'Huos testa le 11 octobre 1689, faisant un legs de 2 000 livres à son fils Bernard d'Ustou, prébendier en l'église cathédrale de Comminges, disant que son fils François d'Ustou de Cazarilh avait reçu 2 000 livres lors de son contrat de mariage, faisant un legs à son fils Roger d'Ustou qui avait deux enfants, Joseph et François, léguant 250 livres à Catherine d'Ustou, sa petite-fille et filleule, fille de François d'Ustou, instituant héritier universel Roger d'Ustou, son fils aîné, faisant un legs à Bertrande de Sédillac, sa belle-fille, femme dudit sieur de Cazarilh, faisant des legs à ses petites-filles Catherine et Marguerite d'Ustou, religieuses[2383].
Ils eurent[2384] :

12.1 Roger d'USTOU, qui suit.

12.2 Antoine d'USTOU.
Il fut religieux bénédictin.

12.3 Pierre d'USTOU, il mourut jeune.

12.4 Bernard d'USTOU.
Il fut prêtre et chanoine de *Saint-Just* (Saint-Gaudens, selon le testament de sa mère). C'est probablement lui, qui dit sieur de Saint-Roch, fut arbitre le 9 décembre 1695, avec Roger d'Ustou, et d'autres arbitres pour la succession du sieur de Régades, frère de Gaudens d'Encausse[2385].

12.5 François d'USTOU, auteur de la branche des seigneurs de Cazarilh.

12.6 Catherine d'USTOU.

[2379] AD.HG 3 E 27720 Huos
[2380] AD.HG 3 E 27720 Huos
[2381] AD.HG 3 E 27720 Huos
[2382] AD.HG 3 E 27720 Huos
[2383] AD.HG 3 E 27692 Huos
[2384] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.814 nomme Roger, Antoine, Pierre, Bernard , chanoine de Saint-Just, et François, et 3 filles religieuses.
[2385] AD.HG 3 E 27961 Huos

Elle fut religieuse à Salenques. Le 10 janvier 1671, Philiberte de Noé, abbesse du monastère de Salenques dit être contente de la somme versée pour Catherine et Louise d'Ustou, religieuses de ce monastère, versée par Catherine de Verdelin, leur mère, veuve de Pierre d'Ustou[2386].

12.7 Louise d'USTOU.
Elle était religieuse à Salenques en 1667[2387].

12.8 Marguerite d'USTOU.
Elle fut religieuse.

XII Roger *Anne* **d'USTOU,** seigneur d'Huos, de Saint-Paul.
Né le 29 mai 1647, il fut nommé capitaine au régiment de Castelnau, par commission du 20 octobre 1667, puis capitaine au régiment de Navarre, et fut maintenu dans sa noblesse par jugemenr de M. de Bezons du 13 octobre 1669[2388].
Roger d'Ustou, seigneur de Saint-Paul, d'Huos, reconnut, en 1669, devoir 1 800 livres à Pierre Paul de Verdelin, mestre de camp de cavalerie, son oncle maternel[2389]. Il céda 333 livres, en 1671, à son oncle Bernard d'Ustou, sieur de La Moulette[2390].
Un état des dettes établi le 10 mars 1662, par les consuls d'Huos fut arrêté le 8 février 1672, par les commissaires établis par le Roi, juges souverains, à la somme de 2 400 livres, empruntée pour le logement de 5 compagnies du régiment de Mazancourt, en 1656, et pour d'autres dépenses aux sieurs Pierre d'Ustou, Savaric d'Ustou, Bernard de Binos, et Jean d'Ustou, père, grand-père, bisaïeul et oncle de Roger d'Ustou, leur héritier et créancier actuel[2391]. Jean d'Ustou cité dans cert acte est probablement le beau-père de Roger d'Ustou.
Roger d'Ustou reconnut, en 167,7 avoir reçu 3 000 livres de son beau-père Jean d'Ustou, seigneur de Montgaillard, pour suite de la dot d'Isabeau d'Ustou, sa fille, femme dudit Roger[2392].
Roger d'Ustou de Huos, en conséquence de la cession à lui faite par Jean d'Ustou de La Comère de Montgaillard, selon acte du 24 mai 1684, céda à François d'Ustou, seigneur de Cazarilh les droits qui avaient été constitués à ce dernier par feue demoiselle de Verdelin, leur mère commune et François d'Ustou, seigneur de Cazarilh céda 820 livres à Guillaume d'Ustou de Payssous[2393].
Il mourut le 2 août 1707 à Huos[2394].
Il avait épousé, en premières noces, par contrat filiatif du 8 novembre 1671, à Estadens, au château de Jean d'Ustou, seigneur de Montgaillard, étant assisté de Bernard d'Ustou, sieur de

[2386] AD. Ariège 5 E 5302 Daumazan
[2387] AD. Ariège 5 E 5300 Daumazan
[2388] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.814, qui le prénomme Roger Anne ce qui ne figure pas sur les actes.
[2389] AD.HG 3 E 27720 Huos
[2390] AD.HG 3 E 27720 Huos
[2391] S. Mondon, *Revue de Comminges,* 1927, p. 89, Rôles de la capitation signés par M. de Lamoignon, intendant du Languedoc, p.89
[2392] AD.HG 3 E 27720 Huos
[2393] AD.HG 3 E 28208 Sauveterre
[2394] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou*

La Moulette, son oncle paternel, **Isabeau d'USTOU,** dotée de 9 000 livres, fille de Jean d'Ustou, seigneur de Montgaillard, et de feue Jeanne Marguerite de La Mothe, assistée de Jean de La Mothe, seigneur d'Izaut, Campels, son oncle maternel, parmi les présents Guillaume d'Ustou, seigneur de Montauban, Jean de Roquemaurel, baron de Montégut et de Rouze, Jean de Hunaud, seigneur des Cavaignous, Dominique de Maigné de Sallenave, sieur de La Palisse[2395].

Isabeau d'Ustou testa le 4 novembre 1682, nommant son mari, faisant des legs à François, son fils puîné, à Catherine et à Marguerite, ses filles, instituant héritier universel Joseph d'Ustou, son fils aîné et mourut 10 jours après, à Huos[2396].

Roger d'USTOU épousa, en secondes noces, **Madeleine de BINOS,** fille de Simon de BINOS, seigneur de Gourdan, et de Raymonde de FOUGASSE[2397]

Madeleine de Binos, veuve de Roger d'Ustou, fut citée, en 1723, avec Marie Anne d'Ustou, assistée de Jean Roger de Binos, sieur d'Arignac[2398], puis en 1725, comme veuve de Roger d'Ustou, habitant Huos[2399].

Enfants du premier lit[2400] :

13.1 Joseph d'USTOU, il mourut jeune.

13.2 François d'USTOU.

Légataire de sa mère le 4 novembre 1682, il mourut en 1707, étant lieutenant au régiment de Bourbonnais.

13.3 Marguerite d'USTOU.

Née le 8 octobre 1673 à Huos[2401]. Le 24 mai 1691, Françoise d'Orbessan et les religieuses du couvent (non nommé, Saint-Laurent ?) qui avaient reçu 600 livres de Roger d'Ustou, que Marguerite d'Ustou, fille dudit Roger avaient donné au couvent pour cause de mort, donnèrent une quittance à Roger d'Ustou et à son fils Joseph[2402].

13.4 Catherine Rose d'USTOU.

Elle fut religieuse de Fontevraud au couvent de Longages.

13.5 Marie Anne Rose d'USTOU.

Elle fut religieuse de Fontevraud au couvent de Saint-Laurent, en Comminges.

[2395] AD.HG 3 E 27720 Huos

[2396] AD.HG 3 E 27693 Huos

[2397] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Binos,* produisant la preuve ; Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou,* date le mariage du 29 octobre 1691, par contrat du 23 décembre 1693, et date le décès de Madeleine de Binos du 29 octobre 1741, sans fournir les preuves.

[2398] AD.HG 3 E 27700 Huos

[2399] AD.HG 3 E 27702 Huos

[2400] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.814, sauf Marguerite.

[2401] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou.*

[2402] AD.HG 3 E 25310 L'Isle-en-Dodon

Enfants du second lit[2403] :

13.6 Guy d'USTOU, il mourut jeune.

13.7 Joseph Géraud d'USTOU, qui suit.

13.8 Bernard d'USTOU, auteur de la branche des seigneurs de Saint-Michel.

13.9 Roger d'USTOU, il mourut jeune.

13.10 Marie Rose **d'USTOU.**
Marie d'Ustou, sœur novice au couvent de Saint-Gaudens, fille de feu Roger d'Ustou et de Madeleine de Binos, du lieu de Huos, étant sur le point de devenir religieuse, ayant été dotée de 2 000 livres, testa le 21 mars 1721 instituant héritier universel son frère aîné Joseph d'Ustou, habitant Huos[2404].

13.11 Rose d'USTOU de Saint-Roch.
Elle fut citée en 1730, épouse de François de Roquemaurel, de Martres-Tolosane, dans un acte avec Jean de Gémit, seigneur de Vidaussan[2405] et mourut le 25 janvier 1743 à Martres-Tolosane[2406].
Elle avait épousé, par contrat filiatif du 1er février 1723, **Jean** François **de ROQUEMAUREL** fils de François de ROQUEMAUREL, seigneur de Lisle, et de Marie de CASTET, assisté de Gaspard de Roquemaurel, chanoine de Saint-Lizier, son frère, habitant Martres-Tolosanes[2407].
Jean François de Roquemaurel, seigneur de Lisle mourut à Martres-Tolosanes le 1er novembre 1753, ab intestat[2408], d'où postérité.

13.12 Marie Anne d'USTOU.
Marie Anne d'Ustou, veuve de Jean Jacques de Saint-Jean, seigneur de Pointis, reçut, en 1752, une quittance[2409].
Le 7 mai 1753, Nicolas Melchior de Saint-Jean, baron de Castelbon (issu du premier mariage de Jean Jacques de Saint-Jean avec Marguerite de Roquemaurel), était en procès contre Marie Anne d'Ustou, troisième épouse de Jean Jacques de Saint-Jean), mère et administratrice des biens et des personnes de ses enfants, Jean Jacques, Joseph, François, Jacques Lizier et Hippolyte (demoiselle) de Saint-Jean de Pointis, et contre François de Saint-Jean, sieur de Saint-Lizier, et contre Marie Françoise, Agnès,

[2403] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.814 nomme Joseph Géraud, Bernard, Roger, Marie Rose, Rose, Marie Anne ; Maurice Vuillier ajoute Guy.
[2404] AD.HG 3 E 24919 Saint-Gaudens 37
[2405] AD.HG 3 E 27707 Huos
[2406] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou*
[2407] AD.HG 3 E 27700 Huos
[2408] RP. Martres-Tolosanes ; AD.HG 3 E 16091 Cazères
[2409] AD.HG 3 E 24834 Pointis-Inard

Jean et Françoise de Saint-Jean, cette dernière épouse de Jourdain de Roquemaurel[2410] (ces derniers enfants issus du premier mariage de son père.)

Marie Anne d'Ustou, vicomtesse de Pointis, veuve de Jean Jacques de Saint-Jean, François, Jean Jacques, Marie Françoise de Saint-Jean, demoiselle Hippolyte de Saint-Jean, habitants tous Belfaig (devenu Betchat, Ariège), faisant aussi pour François Joseph et Jean Jacques Lizier de Saint-Jean, âgé de 14 ans, comme tutrice, et pour Agnès de Saint-Jean, absente, rendit hommage le 28 juin 1757 pour la seigneurie de Belfaig et Belloc, avec justice haute, moyenne et basse[2411]. Elle fut citée le 21 mars 1772, habitant Pointis[2412].

Marie Anne d'Ustou testa le 12 avril 1780, au château de Castelbon (en Belfaig), disant avoir six enfants vivants, François, chanoine aumônier en l'église cathédrale de Couserans, Jean Jacques, prévôt en l'église de Mirepoix, vicaire général, Joseph François, capitaine au régiment d'Armagnac, Jean Jacques Lizier, chanoine, vicaire général de Bayonne, Marie Françoise, demoiselle de Castelbon, à qui elle légua 1500 livres, autre Marie Françoise, dite demoiselle de Saint-Lizier, plus trois autres filles, religieuses de Sainte-Claire au couvent de Castenau-Magnoac, Madame de Saint-Basile, Madame de Saint-Seurin, Madame de la Présentation(Hippolyte)[2413]. Elle mourut le 3 mars 1782 à Belfaig[2414] (Betchat), son testament fut ouvert le 20 juillet 1782[2415].

Elle avait épousé **Jean Jacques de SAINT-JEAN,** vicomte de Pointis et de Couserans, veuf en premières noces de Marguerite de ROQUEMAUREL, épousée par contrat du 21 novembre 1709, morte le 28 octobre 1721, d'où 4 enfants, veuf en deuxièmes noces de Marthe d'ENCAUSSE, épousée par contrat du 7 février 1723, morte le 24 octobre 1727, fils de Jean Jacques de SAINT-JEAN, baron de Pointis, vicomte de Couserans, et de Marie de ROQUEMAUREL, il mourut le 25 juillet 1752[2416].

Leur fils François Joseph de Saint-Jean, né et baptisé à Pointis le 17 décembre 1744, eut pour parrain Joseph François de Saint-Jean et pour marraine Marthe d'Ustou[2417].

XIII Joseph Géraud **d'USTOU,** seigneur d'Huos, de Morlon (Mourlon, en Beauchalot, Haute-Garonne.)

Né le 7 octobre 1692 à Huos[2418], il servait le 6 juin 1714 au régiment de Royal Vaisseaux.[2419]
Il mourut le 22 janvier 1752.

[2410] AD. Ariège B 159 bis
[2411] AD. Ariège5 E 4232 Betchat
[2412] AD. Ariège 5 E 4235 Betchat
[2413] AD.HG 3 E 24169 Roquefort
[2414] RP. Betchat
[2415] AD.HG 3 E 24170 Roquefort.
[2416] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Saint-Jean de Pointis,* produisant les preuves
[2417] RP. Pointis
[2418] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou*
[2419] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.814

Il avait épousé, le 11 février 1720, à Estadens[2420], par contrat le lendemain, **Marthe d'USTOU de Montgaillard**[2421], baptisée le 26 août 1691 à Estadens, fille de Jean d'USTOU, seigneur de Montgaillard, Estadens, et d'Anne du POUY.
Marthe d'Ustou, femme de Joseph d'Ustou d'Huos répudia, en 1733, l'hérédité de sa sœur Marie[2422]. Marthe d'Ustou, veuve de Joseph d'Ustou, habitant Saint-Gaudens donna, en 1762, la métairie de Capdauban à sa fille Marie Marguerite d' Ustou[2423].
Marthe d'Ustou, veuve de Joseph d'Ustou, testa le 18 mars1763, disant avoir quatre garçons et une fille, Jean Joseph Bernard, sieur de Saint-Roch, Roger Bernard, Charles François, Vincent Melchior, Marie Marguerite Justine, qui fut instituée son héritière universelle, elle donna 12 livres à son fils Jean François d'Ustou, religieux dominicain, le testament fut ouvert le 14 avril 1763[2424].
Ils eurent[2425] :

14.1 Joseph Jean Bernard d'USTOU, qui suit.

14.2 Roger Bernard d'USTOU.
Il était capitaine au régiment de Navarre, chevalier de Saint-Louis, en 1762.

14.3 Jean François d'USTOU.
Né en *1725*, il fut religieux dominicain.

14.4 Charles François Thomas d'USTOU dit le Chevalier.
Il fut capitaine au régiment de Foix par brevet de 1765 et mourut le 18 mars 1775 à Sarrancolin[2426].

14.5 Joseph Antoine d'USTOU, prêtre.

14.6 Melchior Vincent d'USTOU
Il fut capitaine au régiment de Navarre.

14.7 Marie Anne d'USTOU, morte jeune.

14.8 Marie Marguerite Justine d'USTOU.
Née vers 1726, elle mourut à Saint-Gaudens le 10 février 1776, âgée de 50 ans[2427].
Marguerite Justine d'Ustou, habitant Saint-Gaudens, avait acheté, en 1771, une maison à Josèphe de Sède, veuve de M. Ferrier[2428]

[2420] RP. Estadens
[2421] Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 814, indique les parents de Marthe, *op.cit.,* I, p.812.
[2422] AD.HG 3 E 27705 Huos
[2423] AD.HG 3 E 24952 Saint-Gaudens 142
[2424] AD.HG 3 E 24952 Saint-Gaudens
[2425] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.814
[2426] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou,* qui complère la donnée de Jules Villain.
[2427] RP. Saint-Gaudens
[2428] AD.HG 3 E 24960 Saint-Gaudens 64

14.9 Jeanne Marie Hippolyte d'USTOU.
Religieuse clarisse, elle mourut en 1761.

14.10 Madeleine Isabeau d'USTOU.
Elle fut religieuse au couvent de Notre-Dame de Saint-Gaudens.

XIV Joseph Jean Bernard (en fait Bernard Jean Joseph) **d'USTOU,** seigneur d'Huos, Saint-Roch (probablement le lieu en Valentine, Haute-Garonne), Lestelle, Beauchalot (à 1 km à l'est de Labarthe-Inard, Haute-Garonne.)
Joseph Jean Bernard d'Ustou, fils de Joseph Géraud d'Ustou d'Huos et de Marthe d'Ustou de Montgaillard, naquit le 5 février 1721 à Huos[2429]. Jean Joseph d'Ustou Saint-Roch, habitant Huos agit, en 1757, pour Marthe d'Ustou, sa mère[2430], puis, en 1761, mari et maître des cas dotaux de Marie Antoinette de Gilly, habitant Saint-Gaudens, il nomma procureur Bernard d'Ustou, seigneur de Saint-Michel et de Mont-Saboth, lequel avec Joseph de Roquemaurel, son beau-frère, procéda à la liquidation des dettes de Pierre de Gilly, son beau-père[2431].
Joseph Jean Bernard d'Ustou acheta, le 9 février 1765, la seigneurie et le domaine de Morlon (Mourlon) près de Beauchalot, de François Auguste de Hunaud de Lanta, seigneur de Saint-Michel, près de Cazères[2432].
Joseph Jean Bernard d'Ustou de Saint-Roch, seigneur de Lestelle et de Beauchalot, habitant en son château de Beauchalot, vendit une métairie, en 1775, à Jean Jacques de Combes[2433].
Joseph Jean Bernard ou Bernard Jean Joseph d'Ustou, habitant son château de Morlon (devenu Mourlon, en Beauchalot), seigneur de Lestelle et de Beauchalot reçut, en 1778, une attestation selon laquelle il était l'unique héritier de Géraud Roger de Fabien, juge mage en la sénéchaussée de Nébouzan, décédé en 1759[2434].
Il mourut le 12 octobre 1778, selon une attestation du 2 août 1787 de Jean Roger Anne Marie d'Ustou, chevalier, seigneur de Morlon, demeurant en son château de Morlon, seul héritier de Bernard Jean Jean Joseph d'Ustou, son père, dont les prénoms étaient attestés par son extrait de baptême délivré par le curé d'Huos le 27 août 1776[2435].
Il avait épousé, par contrat du 11 mai 1744, nommant ses parents, **Marie Antoinette de GILLY,** fut présent Bernard d'Ustou, seigneur de Cazarilh[2436], le mariage eut lieu le lendemain à Saint-Gaudens, l'acte nomma les parents du marié, âgé de 24 ans, et ceux de la mariée, feu Pierre de GILLY, capitaine de dragons et Marie Louise de GUILLEMOT de Lény, paroissienne du lieu du mariage[2437].

[2429] RP. Huos
[2430] AD.HG 3 E 24949 Saint-Gaudens 92
[2431] AD.HG 3 E 24952 Saint-Gaudens 168
[2432] Jean d'Elne, *op.cit.,* p.57 ; Mgr de Carsalade du Pont
[2433] AD.HG 3 E 24962 Saint-Gaudens 152
[2434] AD.HG 3 E 24994 Saint-Gaudens 135
[2435] AD.HG 3 E 25000 Saint-Gaudens
[2436] Maurice Vuilier se référant à Cazaux, notaire à Pointis-Inard
[2437] RP. Saint-Gaudens

Ils eurent[2438] :

15.1 Marie Rose Josèphe d'USTOU.
Née le 1er août 1745 à Saint-Gaudens, elle fut religieuse à Longages.

15.2 Dominique Joseph d'USTOU.
Né le 10 novembre 1746, il mourut le 12 octobre 1748 à Saint-Gaudens.

15.3 Marthe Madeleine Catherine d'USTOU
Née en 1747 à Huos, elle épousa, à Cassagne le 11 septembre 1779, **Jean Marie CHARPENTIER[2439],** de la paroisse de Lestelle, fils de Pierre CHARPENTIER et de Catherine LACROIX.

15.4 Louise **Agathe** Antoinette **d'USTOU.**
Née le 6 février 1749 à Valentine[2440], elle était, le 22 mars 1787, religieuse au couvent de Sainte-Croix, diocèse de Rieux[2441].

15.5 Pierre Joseph Bernard d'USTOU.
Né le 6 juin 1750, à Valentine ; en 1766, Joseph Pierre Bernard d'Ustou, clerc tonsuré, né à Valentine reçut un canonicat avec prébende, de Jean François de Qué de Moncaup[2442].
Il fut cité, en 1775, comme diacre, prébendier du chapitre collégial de Saint-Gaudens[2443].

15.6 Dominique Thomas Joseph d'USTOU.
Né à Huos le 14 septembre 1751[2444].

15.7 Louis Guy Claude d'USTOU[2445].
Né le 7 mai 1753, à Huos, il fut lieutenant au régiment de Foix puis capitaine au régiment colonial de la Guadeloupe. Après avoir fait les 6 campagnes de la guerre d'Amérique il fut nommé chevalier de Saint-Louis et mourut en juillet 1790, à Toulouse.
Il avait épousé **Victoire LAZARDE**, originaire de la Guadeloupe.
Ils eurent une fille qui épousa, à la Guadeloupe, vers 1800, M. d'ARBOUSSIER.

[2438] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.814 nomme 13 enfants ; Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou,* en nomme 17 mais omet Joseph Roger Anne, qui fut l'héritier et dernier représentant mâle de sa branche, le remplaçant par Dominique Thomas Joseph, ce qui est contredit par les actes.
[2439] RP. Cassagne
[2440] RP. Valentine
[2441] Maurice Vuillier, se référant à AD. Ariège
[2442] AD.HG 3 E 24956 Saint-Gaudens
[2443] AD.HG 3 E 24962 Saint-Gaudens
[2444] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou,* indique sa biographie, le confondant avec Joseph Roger Anne Marie.
[2445] Jules Villain, *op.cit.,* p.814 indique sa carrière militaire, dit qu'il se maria, sans nommer sa femme, et qu'ils eurent une fille sans indiquer le mari de celle-ci, ces données sont indiquées par Maurice Vuillier.

15.8 Marie Anne Cécile d'USTOU.
Née le 3 septembre 1754.
Elle aurait épousé, le 5 juillet 1780, à Saint-Etienne de Toulouse **Marc Antoine Jean de MERITENS d'Arros,** dit fils de François de MERITENS de Villeneuve et de Thérèse du PAC[2446], ce qui semble étonnant car leur fille Marie Josèphe fut baptisée le 27 août 1780[2447]. Il y a certainement une confusion car le même Marc Antoine de Méritens est dit avoir épousé, le 18 février 1778, Françoise Catherine Madeleine d'Ustou de Cazarilh[2448]. Quoiqu'il en soit une Anne Marie d'Ustou épousa un Marc Antoine de Méritens, ceux-ci eurent des enfants qui furent baptisés à Cassagne.

15.9 Marie Gasparde d'USTOU.
Née le 10 novembre 1755, à Huos.

15.10 Marie **Marguerite** Bernarde Hippolyte **d'USTOU.**
Née le 8 mai 1758
Elle avait épousé, le 6 novembre 1776, à Beauchalot, par contrat du 5 juin 1776, Honoré **Alexandre DUFAURE de Frayssinet,** officier au régiment de Conti, fils de Louis DUFAURE, seigneur de Frayssinet, Esparre, coseigneur de Pierrelatte, en Dauphiné, et de Marie Anne d'ARMAND[2449]. Leur fille, Marie Louise Constance Honorée Dufaure de Frayssinet, naquit en 1776, à Beauchalot, le parrain fut Louis Dufaure, la marraine Marie de Gilly, elle mourut à Cassagne le 12 septembre 1779[2450].

15.11 Marie Marguerite Françoise Serène d'USTOU.
Elle fut baptisée, le 3 mai 1761, à Saint-Gaudens.
Elle épousa, par contrat filiatif du 10 juillet 1780, **Paul de LAPASSE,** habitant Montbrun, fils de Jean de LAPASSE, sieur de La Prade, et de Claire ou Clotilde de SEGUIN, la future était assistée de Joseph Roger Anne Marie d'Ustou, ancien officier au régiment de Foix, son frère, procureur de Stanislas Bernard Pierre, vicomte d'Ustou, seigneur de Saint-Michel, baron de Montberaud, capitaine de cavalerie, lieutenant des maréchaux de France, de Joseph Dominique Thomas, chevalier d'Ustou, ses oncles, de Joseph Bernard Pierre d'Ustou, curé de Villeneuve, aussi son frère[2451].

15.12 Michèle Adélaïde Catherine d'USTOU.
Née le 11 septembre 1763, elle mourut le 1er mai 1767.

15.13 Charles Bernard Bertrand d'USTOU.

[2446] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou,* la preuve n'est pas fournie
[2447] RP. Cassagne
[2448] AD.HG 3 E 28409 Cierp
[2449] RP. Beauchalot, pour le mariage
[2450] RP. Beauchalot
[2451] AD.HG 3 E 36373 Monbrun

Baptisé le 6 décembre 1764, il mourut au service de l'Espagne.

15.14 Louis Victor Frix Hippolyte d'USTOU.
Il fut baptisé le 7 août 1766, à Saint-Gaudens, le parrain fut Louis d'Ustou, la marraine Louise d'Ustou, frère et sœur du baptisé[2452]. Il habita Pampelune et mourut au service de l'Espagne

15.15 Martin Augustin Bernard d'USTOU.
Né le 28 août 1767 à Morlon, c'est peut-être lui qui dit *Bertrand* d'Ustou mourut à Beauchalot le 14 novembre 1773, âgé de 5 ans, sinon il faut ajouter Bertrand à la liste des enfants.

15.16 Marie Catherine Antoinette d'USTOU.
Elle épousa, par contrat filiatif du 15 septembre 1778, dotée de 5 500 livres, **Joseph de LORDE,** de Courtalet, fils de feu Jean François de LORDE de Courtalet, lieutenant de cavalerie, et de feue Marie de BONNEFOY, assisté, à cause de sa minorité, de Jean Bernard du Pac, prieur de l'église cathédrale de Lectoure, de Bertrand de Lorde de La Murasse, la future fut assistée de Joseph Bernard Pierre d'Ustou, curé de Villeneuve de Rivière, de Joseph Roger Anne Marie d'Ustou, ancien officier d'infanterie, de Charles Bertrand Bernard d'Ustou, de Louis Victor Frix Hippolyte d'Ustou, ses frères[2453], le mariage eut lieu le 27 janvier 1779, à Beauchalot[2454].
Joseph de Lorde, propriétaire, demeurant à Cassagne et Marie Antoinette d'Ustou, sa femme firent un codicille le 6 brumaire an VIII[2455] (28 octobre 1799.)
Marie Catherine d'Ustou, veuve de Joseph de Lorde, habitant Cassagne, testa le 3 mai 1820, faisant des legs à Balthazare Alexandrine de Lorde, l'avant dernière de ses filles et à Jean Alexandre Victor de Lorde, le premier de ses enfants mâles, nommant sa sœur Marie Rose d'Ustou, religieuse, habitant Cassou[2456], puis Joseph de Lorde et Catherine Antoinette d'Ustou furent dits feus en 1820, dans une vente d'une pièce de terre par leurs enfants cohéritiers[2457].

15.17 Marie Julie Gaudence d'USTOU.
Elle fut baptisée, le 19 juillet 1762, à Saint-Gaudens, le parrain fut Joseph Berrnard d'Ustou, la marraine, Marie Rose Josèphe Antoinette d'Ustou.

15.18 Joseph Roger Anne Marie d'USTOU, qui suit.
Il hérita des biens de son père dès 1779 et était devenu probablement l'aîné des fils.

[2452] RP. Saint-Gaudens
[2453] AD.HG 3 E 24168 Roquefort
[2454] RP. Beauchalot
[2455] AD.HG 3 E 26089 Salies
[2456] AD.HG 3 E 26187 Roquefort
[2457] AD.HG 3 E 26187 Roquefort

XV Joseph Roger Anne Marie d'USTOU, seigneur de Morlon (Mourlon), Lestelle, Beauchalot.

Joseph Roger Jean Marie d'Ustou, seigneur de Beauchalot, Lestelle, demeurant en son château de Morlon, vendit, en 1779, une maison, pour 7 000 livres, à Jeanne Marie Charlotte Hélène de Richard de Gaix, baronne de La Tour et à Marie Joseph Hugues de La Tour, capitaine de dragons, seigneur et baron de Landorthe[2458].

Joseph Roger Anne Marie d'Ustou, ancien officier au régiment de Foix, habitant son château de Mourlon, frère de Marie Marguerite Serène d'Ustou, assista celle-ci lors du contrat de mariage, le 10 juillet 1780, avec Paul de Lapasse[2459].

Joseph Roger d'Ustou habitait Beauchalot en 1790, et en 1791 habitait Morlon, municipalité de Beauchalot[2460].

Joseph Roger Anne Marie d'USTOU, président de l'administration du district (probablement de Saint-Gaudens) habitant de *Mauléon* (probablement pour Mourlon), épousa, en premières noces, par contrat filiatif du 9 février 1792, du consentement de sa mère, **Marie Françoise de LAVAL,** habitant depuis 3 mois la ville de Saint-Gaudens et antérieurement celle de Toulouse, fille de feu Louis François de LAVAL, capitaine de chevau-légers et de feue Thérèse Henriette (de MERITENS) de Malvezie[2461]. Le mariage eut lieu le 20 février 1794, à Valentine[2462].

Joseph Roger d'Ustou Morlon, propriétaire, habitant Beauchalot, assista, le 5 février 1808, Jean Joseph Stanislas de Roquemaurel, propriétaire, fils de feu Jean Roger de Roquemaurel et de Marie Louise de Gilly, lors de son contrat de mariage avec Marie Josèphe d'Encausse[2463]. Il fut cité en 1812, habitant Beauchalot[2464].

Roger Joseph Anne d'Ustou mourut en 1833[2465].

C'est probablement lui qui avait épousé, donc en secondes noces, **Bertrande SOULE,** de Beauchalot, laquelle après avoir gagné son procès contre les héritiers naturels de Roger Anne Marie d'Ustou, vendit le domaine de Mourlon au marquis de Lorde, cousin de Joseph de Lorde, époux de Marie Catherine Antoinette d'Ustou[2466]. Maurice Vuillier attribue à Dominique Thomas Joseph d'Ustou une partie de ce qui concerne Joseph Roger Anne Marie Anne d'Ustou, mais dit qu'il émigra en Espagne en 1790, qu'il épousa en 1794 par contrat du 9 février 1792 Marie Françoise de Nozier de Laval, ce qui paraît étonnant s'il avait émigré, et qu'il épousa en secondes noces Bertrande Soule.

[2458] AD.HG 3 E 24966 Saint-Gaudens 28
[2459] AD.HG 3 E 36373 Monbrun
[2460] AD.HG 3 E 22321 Saman
[2461] AD.HG 3 E 24840 Pontis
[2462] RP. Valentine
[2463] AD.HG 3 E 27774 Saint-Gaudens 33
[2464] AD.HG 3 E 27778 Saint-Gaudens
[2465] Jean d'Elne, *op.cit.*, p.57
[2466] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou,* se référant à Mgr de Carsalade du Pont.

X
Seigneurs de Saint-Michel

Saint-Michel dit souvent dans les actes Saint-Michel de Mont-Saboth est situé à 2 km à l'ouest du Plan (en Volvestre, Haute-Garonne) et à 4 km au sud de Cazères, le lieu de Mont-Saboth est situé à 1 km de Saint-Michel.
L'auteur de cette branche, Bernard d'Ustou, était fils de Roger d'Ustou, seigneur d'Huos, et de Madeleine de Binos.

XIII Bernard d'USTOU, chevalier d'Ustou, seigneur de Saint-Michel.
Né le 4 mai 1697, à Huos, il fut garde du corps du roi le 29 novembre 1714, lieutenant des troupes détachées de la Marine, à Saint-Domingue en 1734, puis capitaine le 21 janvier 1737[2467].
Bernard d'Ustou d'Huos acheta, le 7 septembre 1754, le château de Saint-Michel, près de Cazères, de François Auguste de Hunaud de Lanta, major au régiment de la Couronne, pour le prix de 23 500 livres, le même vendit le 9 février 1765, la seigneurie et le domaine de Morlon à Joseph Jean Bernard d'Ustou, neveu de Bernard d'Ustou[2468]. En 1755, Joseph de Benque, habitant Cazères, frère et héritier de Roger de Benque, seigneur de Picayne, céda une rente à Bernard d'Ustou, seigneur de Saint-Michel de Mont-Saboth[2469].
Bernard d'Ustou mourut le 20 avril 1766[2470].
Il avait épousé, par contrat du 8 octobre 1737, **Marie Louise de GUILLEMOT du LENY de KERGOUET,** fille de Jacques de GUILLEMOT du LENY et de Michèle MORIN, veuve de Pierre de GILLY, second capitaine de dragons. Elle était née le 30 décembre 1710, à la Petite Anse, Saint-Domingue, et avait été tenue sur les fonts par Alexandre de Gallifet, seigneur d'Honon, lieutenant des vaisseaux du roi, et par Marguerite du Lény. Son père, originaire de Guérande, diocèse de Nantes, avait épousé à Saint-Domingue, le 11 novembre 1700 Michelle Morin, fille de Jean Morin, riche négociant originaire de Basse-Guyenne, et d'Yvonne Le Ballan.
Marie Louise de Guillemot avait deux filles de son premier mariage avec Pierre de Gilly : Marie Antoinette de Gilly qui épousa, le 11 mai 1744, Joseph Jean Bernard d'Ustou, seigneur d'Huos, fils du frère aîné de Bernard d'Ustou, et de Marthe d'Ustou de Montgaillard.
Marie Louise Victoire de Gilly épousa, le 3 avril 1753, Joseph Roger de Roquemaurel, coseigneur de Marignac, alors lieutenant d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, fils de Jean François de Roquemaurel, seigneur de Lisle, et de Rose d'Ustou d'Huos, sœur de Bernard[2471].
Marie Louise de Guillemot de Lény du Kergouët, veuve de Bernard d'Ustou, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Saint-Michel, ancien capitaine d'une compagnie franche d'une troupe détachée de la Marine, fut citée, en 1766, comme mère de Marie Joseph Dominique

---

[2467] Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 815 ; Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou.*
[2468] Jean d'Elne, *op.cit.,* pp.57-58 ; Mgr de Carsalade du Pont date du 27 septembre 1754 l'achat de Saint-Michel
[2469] AD.HG 3 E 16058 p.951
[2470] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.815
[2471] Mgr de Carsalade du Pont pour tout ce qui concerne le mariage, la famille de Guillemot du Lény, celle de Gilly.

Thomas d'Ustou, pupille, de Stanislas Bernard Pierre d'Ustou, chevalier, seigneur et baron de Montberaud, chevau-léger de la garde ordinaire du roi, son frère aîné, de Catherine Marie Madeleine Bernarde d'Ustou, de Marie Rose Josèphe Françoise d'Ustou, conseillées par Jean Louis de Suère, seigneur du Plan, leur curateur[2472].
Marie Louise de Guillemot du Lény, veuve de Bernard d'Ustou, seigneur de Saint-Michel, fut citée, en 1790, avec Marie Joseph Dominique Thomas d'Ustou, chevalier, ancien chevau-léger de la garde ordinaire du roi, avec Catherine Marie Madeleine Bernarde d'Ustou, épouse de Louis de Lapasse, seigneur de La Hitère, et avec Marie Rose Josèphe Françoise d'Ustou, et avec Stanislas Bernard Pierre, vicomte d'Ustou, chevalier, baron de Montberaud, Saint-Michel, alors député à l'Assemblée nationale pour la noblesse du pays et comté de Comminges et Nébouzan[2473].
Marie Louise du Lény, veuve de Bernard d'Ustou mourut le 24 février 1797, à Cazères[2474].
Ils eurent[2475] :

14.1 Bernard Louis Pierre d'USTOU.
Né le 19 juin 1738 à Saint-Domingue, il mourut jeune.

14.2 Stanislas Bernard Pierre d'USTOU, qui suit.

14.3 Joseph Marie Dominique d'USTOU.
Né le 7 mars 1744, il fut baptisé le lendemain.

14.4 Dominique Thomas Joseph d'USTOU.
Il fut baptisé, à Saint-Gaudens, le 10 novembre 1746, le parrain fut Jean de Roquemaurel, la marraine, Marie Victoire de Gilly[2476]. Il fut présent, le 10 juillet 1780, au contrat de mariage de sa nièce Marie Marguerite Serène d'Ustou avec Paul de Lapasse.

14.5 Marie Madeleine Catherine Bernarde d'USTOU.
Elle épousa, par contrat filiatif du 19 octobre 1767, dotée de 25 000 livres, **Louis de LAPASSE,** seigneur de La Loubère, fils d'Antoine de LAPASSE, seigneur de La Hitère et de La Loubère, et de Marie Anne de JULIANIS, la future fut assistée de Stanislas Pierre Bernard d'Ustou, seigneur de Saint-Michel, son père, de Josèphe Suzanne de Bazon de Montberaud, épouse dudit d'Ustou, de Bernard Joseph de Roquemaurel, chevalier, de Jean Bernard d'Ustou, seigneur de Lestalle, Beauchalot, de Joseph Roger de Roquemaurel, coseigneur de Marignac, ses beaux-frères[2477]. Ils

[2472] AD.HG 3 E 16090 Cazères
[2473] AD.HG 3 16101 Cazères
[2474] RP. Cazères
[2475] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.816 cite Pierre, mort jeune, qui doit être Bernard Louis Pierre, Stanislas Bernard Pierre, Marie Madeleine Catherine, Marie Rose Josèphe Françoise, Joseph Marie Dominique Thomas ; Maurice Vuillier précise les dates de naissance et ajoute Pauline Louise se trompant de génération.
[2476] RP. Saint-Gaudens
[2477] AD.HG 3 E 16090 Cazères

eurent un fils Antoine Bernard Louis de Lapasse, né le 29 août 1768, qui continua la lignée[2478].

14.6 Marie Rose Josèphe Françoise d'USTOU.

XIV Stanislas Bernard Pierre d'USTOU, chevalier d'Ustou puis vicomte d'Ustou, seigneur de Saint-Michel, baron de Montberaud à 2 km au sud du Plan, Haute-Garonne.)[2479]
Né le 16 juin 1738, il fut baptisé le lendemain, à la Petite Anse, à Saint-Domingue[2480], alias né le 16 juillet 1739, à Saint-Domingue[2481]. Il était chevau-léger de la garde le 20 avril 1755, retraité le 31 octobre 1784, bréveté capitaine de cavalerie. Il avait été nommé lieutenant des maréchaux de France le 17 mai 1771, au département de L'Isle-Jourdain, et fut licencié après la loi du 29 octobre 1790, il était chevalier de Saint-Louis.
Il avait été élu second député de la noblesse du pays de Comminges et de Nébouzan, le 22 avril 1789, avait reçu son passeport, à Toulouse le 24 avril, qui fournit son signalement, taille : 5 pieds un pouce, cheveux noirs et blancs, barbe assez forte, yeux châtains, nez long, bouche moyenne, menton large, figure maigre. Il partit aussitôt pour Versailles, passa à Montauban le 25 avril, à Limoges le 27 et à Orléans le 29. Le 30 juin 1789, il écrivit à son épouse pour expliquer sa déconvenue car il estimait que son mandat lui dictait le devoir de voter avec la majorité de la Noblesse. Il obtint un congé, le 14 mai 1790, et ne revint plus voter. Il habitait, en 1791, rue du Petit-Bourbon, 9, hôtel Châtillon. Il vécut ensuite, caché à Paris, et revint vers 1796, au château de La Bernède, à Cazères.
Ses biens avaient été séquestrés en 1793, car ses fils servaient dans l'armée des Princes, ce qui étaiit le cas au moins pour l'aîné. Madame de Saint-Michel ne fut remise en possession des biens que lorsqu'il fut établi que ses fils étaient à Saint-Domingue (l'aîné y fit campagne de 1794 à 1797.)
Il mourut, à Cazères, le 25 fructidor an XI (12 septembre 1803) selon l'acte de mariage de son fils Jules Joseph Stanislas.
Dit chevalier d'Ustou, chevau-léger de la garde ordinaire du roi, il avait épousé, par contrat filiatif du 25 juin 1764, assisté de Gaspard Joseph de Roquemaurel, chanoine ouvrier du chapitre de Couserans, **Josèphe Suzanne de BAZON** de Montberaud, fille de Joseph de BAZON seigneur et baron de Montberaud et de La Bernède, coseigneur de Saint-Julien, La Rouzet, et d'Elisabeth de COTIS de Bonnes, la future reçut la terre de Montberaud, valant 60 000 livres, plus 10 000 livres[2482]. Elle mourut, à Cazères, le 2 décembre 1814 selon l'acte de mariage de son fils Jules Joseph Stanislas Charles d'Ustou.
Ils eurent[2483] :

15.1 Joseph Louis Bernard Gausserand d'USTOU, qui suit.

[2478] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.73
[2479] Sa biographie est indiquée par Gaëtan d'Aviau de Ternay, *Les lieutenants des maréchaux de France, Dictionnaire généalogique,* Patrice du Puy, Éditeur, 2012, p.169 et surtout par J. Décap, *Revue de Comminges,* 1911, Les députés du Comminges aux États généraux de 1789, pp.138-139, et 1912, pp.283-284
[2480] Gaëtan d'Aviau de Ternay, *op.cit.*
[2481] J. Décap, *op.cit.*
[2482] AD.HG 3 E 16089 Cazères
[2483] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.816

15.2 Stanislas Joseph Louis Casimir d'USTOU.
Il fut sous-lieutenant au régiment d'artillerie coloniale, servit à l'armée de Condé et fut tué à l'attaque de Wissembourg.

15.3 Honoré Gustave Frédéric d'USTOU.
Il fut lieutenant au régiment d'Armagnac et servit à l'armée de Condé.

15.4 Jules Joseph Stanislas Charles d'USTOU.
Né le 17 juin 1780 selon son acte de mariage, il fut capitaine au régiment de Marie-Thérèse.
Il épousa, à Saint-Lizier le 19 septembre 1825, **Marie Octavie Amélie FAYDIT de TERSSAC,** née à Montesquieu le 28 octobre 1785, fille de feu Pierre Paul FAYDIT, comte de Terssac, mort à Saint-Lizier le 13 avril 1820, et de feue Jeanne de CABALBY d'Esplas, morte le 28 juin 1809[2484], il mourut le 14 mai 1858 au château de Saint-Michel, sans postérité.

15.5 Marie Suzanne Victoire d'USTOU.
Née le 20 avril 1782, elle épousa, le 21 octobre 1818, **Casimir, marquis de ROQUEFEUIL,** sans postérité.

15.6 Pauline Louise d'USTOU.
Elle épousa **Germain du FAUR d'Encuns** qui mourut en 1862, sans postérité.
Maurice Vuillier la situe au degré précédent, dit que son mariage eut lieu le 15 février 1817 (80 ans après celui de ses parents !), les parents du marié étaient Paul Bernard Germain du FAUR d'Encuns, et Marie Sophie LAPEYRIE, sa seconde épouse.

15.7 Louise Elisabeth Brandelise d'USTOU.

XV Joseph Louis Bernard d'USTOU SAINT-MICHEL[2485].
Né le 24 janvier 1762, il fut lieutenant dans le corps royal du Génie, émigra en 1792 pour rejoindre l'armée des Princes où il fit les campagnes de 1792 et 1793. Il alla ensuite à Saint-Domingue où il fut capitaine de la compagnie d'artillerie de la légion des gendarmes royaux et y fit les campagnes de 1794 à 1797. Il fit le partage des biens paternels et maternels, le 26 octobre 1815, avec son frère Jules Joseph et ses trois sœurs.
Il testa, le 25 août 1837, au château de La Bernède.
Il avait épousé Marie Guillemette **Eléonore de BERTRAND de MOLLEVILLE,** fille d'Antoine François de BERTRAND, marquis de Molleville, ministre de la Marine sous Louis XVI, et de Louise VERNIER d'ANDRESY.
Elle testa, le 28 août 1849, au château de La Bernède
Ils eurent :

[2484] RP. Saint-Lizier
[2485] Jules Villain, *op.cit.,* I, pp.816 pour ce qui le concerne, sa femme et ses enfants ; Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou,* indique son testament et celui de sa femme.

16.1 Nathalie d'USTOU SAINT-MICHEL.
Elle épousa, le 25 janvier 1831, à Toulouse **Gustave** Jean Baptiste Marie Elisabeth, baron **de SOLAN de Saboulies,** d'où un fils mort à 32 ans, sans postérité, et une fille Madeleine.

16.2 Marie Gabrielle Suzanne d'USTOU SAINT-MICHEL.
Elle épousa, en 1837, **Henri** Dominique Jérôme **de CARSALADE du PONT,** d'où postérité.

16.3 Louise d'USTOU SAINT-MICHEL.
Elle épousa, en 1847, Jean Pierre **Maxime de COURREGES,** d'où postérité qui prit le nom de COURREGES d'USTOU.

16.4 Antoine d'USTOU SAINT-MICHEL.
Elle épousa en 1848 **Auguste de RESSEGUIER,** baron de Médidier, d'où postérité.

16.5 Elisabeth d'USTOU SAINT-MICHEL.
Elle mourut le 9 mars 1874, à Toulouse, sans alliance.

XI
Seigneurs de Cazarilh, Thèbe

François d'Ustou, auteur de cette branche, était fils de Pierre d'Ustou d'Huos et de Catherine de Verdelin.

XII François d'USTOU, seigneur de Cazarilh et de Thèbe (du chef de sa femme.)
Lieutenant au régiment Royal vaisseaux lors de son contrat de mariage, puis capitaine au régiment de Foix par commission du 20 juin 1690[2486], il fut nommé lieutenant-colonel au régiment de Noé par commission du 1er janvier 1706[2487].
Il avait reçu 2 000 livres, en 1691, de Roger d'Ustou, son frère[2488].
François d'USTOU avait épousé, par contrat filiatif du 24 janvier 1680, **Bertrande de SEDILLAC (SERILLAC),** seigneuresse de Cazarilh (à 1 km de Mauléon-Barousse, Hautes-Pyrénées) et de Thèbe (à 1 km au nord de de Cazarilh) dotée de 4 000 livres, fille unique et héritière de feu Bertrand de SEDILLAC, seigneur de Cazarilh et de Thèbe, et de Jeanne d'USTOU, assistée d'Alexandre de Sédillac, prêtre et curé de Thèbe et de Cazarilh, son oncle, le futur était assisté de Roger d'Ustou, son frère aîné[2489].
Jean de Rossis, sieur de Bordenave, du lieu de Montané, en Astarac dit, en 1688, que lors du contrat de mariage de François d'Ustou, seigneur de Cazarilh, et de Bertrande de Sédillac, sa

[2486] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou*
[2487] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.815
[2488] AD.HG 3 E 27720 Huos
[2489] AD.HG 3 E 27720 Huos

cousine germaine, il avait fait donation à cette dernière de tous les biens advenus par le décès de Jeanne de Sédillac, sa mère.[2490] Bertrande de Sédillac, femme de François d'Ustou, seigneur de Cazarilh, testa le 26 avril 1706, nommant un fils, Bernard, héritier universel et deux filles, Catherine et Jeanne Marie, léguant 500 livres à chacune[2491].
Ils eurent :

13.1 Bernard d'USTOU, qui suit.

13.2 Catherine d'USTOU.
Catherine d'Ustou, veuve de M. de Sentis, de la paroisse de Martres de Rivière, fut la marraine, le 13 octobre 1748, de Pierre Joseph Calixte (de Carsalade) du Pont, fils posthume de Pierre et de Madeleine de Sentis[2492].
Elle avait épousé, par contrat du 29 juin 1710, noble **Jean Victor de SENTIS**[2493]
Jean de Sentis mourut avant le 3 janvier 1747, date du contrat de mariage de leur fille Madeleine de Sentis avec noble Pierre de Carsalade de Le Pont, fils de noble François de Carsalade, sieur du Pont, et de Marie Rose de Baritaut, la future était assistée de ses frères Guy Bernard et Félix de Sentis, de Joseph et Bernard d'Ustou, ses oncles, de Jeanne Marie d'Ustou de Cazarilh, sa tante, de Géraud Roger de Fabien, son cousin[2494].

13.3 Jeanne Marie d'USTOU.
Jeanne Marie d'Ustou, veuve de Bertrand d'Ustou de Montauban habitait Valentine en 1747[2495].
Elle avait épousé, par contrat, avant le 12 novembre 1700, **Bertrand d'USTOU,** seigneur de Montauban, fils d'Henri d'USTOU, seigneur de Montauban, et de Marie de LACAU (chapitre VI), Bertrand d'Ustou mourut le 10 mars 1738, ils eurent un fils Henri d'Ustou de Montauban qui mourut le 28 mars 1744, âgé de 40 ans, sans alliance[2496].

XIII Bernard d'USTOU, seigneur de Cazarilh, Thèbe, Créchets (Hautes-Pyrénées, à 2 km au sud de Saint-Bertrand-de-Comminges, Haute-Garonne.)
Il fut nommé capitaine au régiment de Noé par commission du 29 mai 1707[2497].
Bernard d'Ustou reconnut, en 1713, avoir reçu 5 600 livres de François de Bordes, seigneur de Sarradas, pour la dot de Françoise de Bordes, sa femme, sœur dudit François, suivant leur contrat de mariage du 18 (avril) 1708 ; il vendit, en 1718, à Barthélemy Castaing, habitant du Plan, une maison à haut étage couverte de tuiles à canal, granges, aussi couvertes de tuiles, au

[2490] AD.HG 3 E 27689 Huos
[2491] AD.HG 3 E 27694 Huos
[2492] RP. Castillon
[2493] Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 815
[2494] AD. HG 3 E 24987 Saint-Gaudens 475
[2495] AD.HG 3 E 24987 Saint-Gaudens 471
[2496] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou,* les preuves ne sont pas fournies.
[2497] Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 815

Plan, plus un enclos verger garin d'arbres fruitiers et souches de vignes, pour 1 275 livres[2498].
Il fut cité, en 1738, habitant Cazarilh[2499].
Il mourut à Cazarilh, le 28 mars 1753, âgé d'environ 60 ans et y fut enterré le lendemain dans l'église[2500].
Il avait épousé, par contrat du 18 avril (alias 8 Juin) 1708, **Françoise de BORDES de Sarradas,** fille de Jean de BORDES, seigneur de Sarradas, et de Jeanne Marguerite de SARRIEU[2501]. Françoise (de Bordes) de Sarradas mourut à Cazarilh le 23 décembre 1764, âgée de 86 ans, 1764, et y fut enterrée dans l'église[2502].
Ils eurent[2503] :

14.1 Bernard François d'USTOU, qui suit.

14.2 Barthélemy d'USTOU, prêtre.

14.3 Jeanne-Marie d'USTOU, religieuse au couvent Notre-Dame de Saint-Gaudens.

14.4 Marie Françoise d'USTOU.
Elle naquit à Cazarilh, le 5 mars 1712, et y fut baptisée le surlendemain, le parrain fut François de Bordes, seigneur de Sarradas, la marraine Marie de Bernier[2504].

XIV François Bernard (Bernard François) d'USTOU, seigneur de Cazarilh, de Thèbe.
François Bernard d'Ustou de Cazaril fut présent, le 5 mars 1731, au contrat de mariage de son cousin François de Vaux, seigneur de Brouls, fils de feu Roger de Vaux, seigneur de Brouls, et de Germaine de Sarrieu, avec Marie de Coudougnan[2505].
Le seigneur de Cazarilh partageait avec le roi, en 1748, la justice haute, moyenne et basse, il possédait château, écurie, grange, basse-cour, pigeonnier, jardins, moulin, fiefs et autrs biens, droits et revenus en dépendant[2506].
Il assista son beau-frère, messire Jean François de Boussac de La Comère, le 30 juin 1755, lors de son contrat de mariage avec Catherine Destoup fille de Jean Destoup, sieur de Bruncan, d'Anne de Verdelin[2507].
Il mourut le 31 mars 1774, à Cazarilh, âgé de 60 ans environ et y fut enterré dans l'église[2508].

[2498] Jean-François Brignol, *Revue de Comminges,* 1997, Les seigneuries rurales de Barousse aux XVIIème et XVIIIèle siècles, p.72, produisant les preuves
[2499] AD.HG 3 E 28153 Sainte-Marie
[2500] RP. Cazarilh/Thèbe.
[2501] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Bordes,* inédit, produisant les preuves.
[2502] RP. Cazarilh/Thébe.
[2503] RP. Cazarilh/Thèbe ; Jules Villain, *op.cit.,* I, p.815 indique Bernard et Jeanne Marie, Mgr de Carsalade du Pont ajoute Barthélemy.
[2504] RP. Cazarilh/Thébe.
[2505] AD.HG 3 E 107
[2506] Jacqueline Mansas, *Revue de Comminges,* Janvier 1985, Les communautés de Barousse et la forêt du XVIIème au XIXème siècles, p.71, se référant à AD. Gers C 452 ; Jean-François Brignol, *op.cit.,* p.72, produisant la preuve
[2507] AD.HG 3 E 19295 Sauveterre
[2508] RP. Cazarilh/Thèbe.

Il avait épousé, le 24 novembre 1738, par contrat du 14 novembre 1742, **Jeanne Marie de BOUSSAC,** fille de Jean de BOUSSAC, de Chaum, et de Marguerite d'USTOU Montgaillard[2509]. Jeanne Marie de Boussac mourut en 1788 à Cazarilh[2510].
Ils eurent[2511] :

15.1 Jean François d'USTOU, né le 5 septembre 1741 à Cazarilh, il y fut baptisé le 9, le parrain fut le sieur Jean de Boussac, la marraine Françoise de Bordes[2512].
Il fut nommé lieutenant au régiment de Bourbonnais par lettres du 28 novembre 1757 et mourut en 1764.

15.2 Barthélemy d'USTOU, seigneur de Thèbe.

15.3 Bernard Joseph d'USTOU, qui suit.

15.4 *Cyriaque* d'USTOU, indiqué par Maurice Vuillier peut-être faut-il lire Jacques (Jamme) indiqué par Jean-François Brignol.

15.5 Jean Marie Alexandre d'USTOU.
Né et baptisé le 25 février 1751, à Cazarilh, son parrain et sa marraine furent Jean François et Marthe d'Ustou[2513].

15.6 Roger d'USTOU[2514].
Il alla, très jeune, à l'île de Saint-Domingue, servit dans les milices de son quartier, les commanda pendant l'insurrection de 1793. Il fut ensuite capitaine de cavalerie dans la légion des gendarmes royaux à la solde des Anglais, formée en 1794 pour le service du roi de France Louis XVIII (en exil) et mourut en 1797 au môle Saint-Nicolas.
Il avait épousé **Catherine de GOURNAY.**
Ils eurent un fils **Amédée Alexandre d'USTOU,** et une fille qui mourut au berceau.

15.7 Françoise Catherine Madeleine d'USTOU.
Née le 15 mars 1743, à Cazarilh, elle y fut baptisée le 17, le parrain fut le sieur Jean François de Boussac, la marrainre Madeleine de Sentis[2515]. Elle épousa, le 18 février 1778, à Cierp, **Marc Antoine de MERITENS**[2516] **d'Arros,** seigneur de La Bastide,

---

[2509] Mgr de Carsalade du Pont dit mariage le 24 novembre 1738, Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 815 dit contrat du 14 novembre 1742
[2510] Jean-François Brignol, *op.cit.,* p.72
[2511] Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 815, nomme 8 enfants ; Maurice Vuillier nomme 12 enfants ; Jean-François Brignol, *op.cit.,* p.72 nomme 10 enfants, il ajoute à la liste de Jules Villain et à celle de Maurice Vuillier Jamme (Jacques) cité en 1798, à Thèbe, avec son frère Bernard, comme gros propriétaires et gros contribuables, cité ensuite en 1812 à Izaourt. Les dates de naissance et de décès sauf le décès de Jean François sont indiquées par Jean-François Brignol.
[2512] RP. Cazarilh/Bordes.
[2513] RP. Cazarilh/Thèbe.
[2514] Jules Villain, *op.cit.*I, p. 815 pour ce qui concerne Roger d'Ustou, son mariage et ses enfants.
[2515] RP. Cazarilh/Thèbe.
[2516] AD.HG 3 E 28409 Cierp

dit sans preuve fils de François de MERITENS et de Thérèse du PAC[2517], elle mourut à Izaourt en 1832.

15.8 Jeanne Marie d'USTOU.
Elle naquit et fut baptisée, à Cazarilh, le 19 juin 1744, le parrain fut Félix Hyacinthe de Sentis, la marraine Jeanne Marie d'Ustou de Montauban[2518]. Elle mourut à Izaourt en 1838.

15.9 Marthe Françoise **d'USTOU.**
Elle naquit le 9 février 1747 à Cazarilh, et y fut baptisée le 11, le parrain fut François d'Ustou, la marraine Marthe d'Ustou d'Huos[2519]. Elle mourut en 1819 à Izaourt.
En 1793, funt citées Marthe et Françoise d'Ustou, sœurs, qui faisaient pour Marguerite, Catherine, autre Catherine, Madeleine et Jeanne Marie d'Ustou, résidant à Cazarilh, Sacoué et Izaourt, d'une part, et la dame d'Ustou de Montauban (celle-ci selon un acte du 6 septembre 1744[2520].)

15.10 Françoise d'USTOU.
Dite née en 1744 à Cazarilh, elle doit être en réalité celle qui y naquit le 27 avril 1752, et y fut baptisée le le lendemain, le parrain fut Jean de Boussac, la marraine Françoise d'Aspet d'Arlos[2521].
Jeanne Marie, Marthe et Françoise d'Ustou s'occupaient gratuitement de l'instruction des enfants à Izaut

15.11 Jeanne Catherine d'USTOU.
Elle naquit, à Cazarilh, lr 8 septembre 1756, et y fut baptisée le 1er novembre suivant, le parrain fut Jean d'Aspet, prêtre et curé, la marraine dame Catherine de Brumon[2522].

15.12 Madeleine d'USTOU.
Elle naquit, à Cazarilh, le 13 octobre 1758, et y fut baptisée le lendemain, le parrain fut Barthélemy d'Ustou, la marraine Madeleine d'Ustou[2523].

XV Joseph Bernard (Bernard Joseph) d'USTOU, seigneur de Thèbe et de Cazarilh[2524].
Né en 1748, il fut cité, en 1809, comme cultivateur et maire de Cazarilh
Joseph Bernard d'Ustou, devenu seigneur de Thèbe et de Cazarilh, par la mort sans postérité de ses frères Jean François et Barthélemy d'Ustou, fils de Bernard François d'Ustou, seigneur

[2517] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou,* ce même Marc Antoine aurait épousé Anne Marie d'Ustou d'Huos
[2518] RP. Cazarilh/Thèbe.
[2519] RP. Cazarilh/Thèbe.
[2520] AD.HG 3 E 27764 Saint-Gaudens 21
[2521] RP. Cazarilh/Thèbe.
[2522] RP. Cazarilh/Thèbe.
[2523] RP. Cazarilh/Thèbe.
[2524] Jean-François Brignol, *op.cit.,* pp.72-73 pour ce qui le concerne, ainsi que sa femme et ses enfants, sauf le contrat de mariage et l'ascendance de Jean Pierre de Sentis

de Thèbe et de Cazarilh, et de Jeanne Marie de Boussac, épousa, le 7 février 1793, **Madeleine Victoire de SENTIS**, fille de Jean Pierre de SENTIS, seigneur de Saint-Médard, et de Marie Angélique (de CASTAIGNER) de LA FORGUE[2525]. Jean Pierre de Sentis, né en 1722, est dit être le troisième fils de Jean Victor de Sentis, garde du corps du roi, marié, (par contrat) le 29 juin 1710, à Catherine d'Ustou, fille de François d'Ustou, seigneur de Cazarilh, et de Bertrande de Sédillac[2526].
Madeleine Victoire de Sentis est citée, veuve, en 1816, habitant Saint-Médard[2527], elle était née en 1777.
Ils eurent :

16.1 Jean Pierre **Léon d'USTOU,** qui suit.

16.2 Marie Antoinette Emilie d'USTOU.
Née en 1794, à Cazarilh, elle épousa, le 14 juillet 1813, selon un acte nommant ses parents, **Michel Marie DEZES,** propriétaire, fils de feu Joseph DEZES et de Jeanne Françoise de LEZAT, décédée[2528].

16.3 Madeleine Antoinette d'USTOU.
Née en 1796 à Cazarilh.

XVI Jean Pierre **Léon d'USTOU**[2529].
Né le 6 novembre 1793, il mourut en janvier 1829, au château de Martres-de-Rivière.
Il avait épousé, en premières noces le 2 janvier 1813, **Michelle POMIEZ,** ce mariage fut annulé en 1815, à *Gaudent*, « ce mariage avait été très certainement arrangé afin que le jeune d'Ustou ne participe pas aux campagnes napoléoniennes[2530]. »
Il avait épousé, en secondes noces, le 6 juin 1828, à Bagen, **Marie Hermine de DREUX,** fille de feu Louis d'ENFROY de DREUX et de Marguerite DELMAS.
Devenue veuve, Marie Hermine de Dreux épousa, en secondes noces Ovide de SAINTE-GEMME (chapitre XV.)
Léon d'Ustou et Marie Hermine de Dreux eurent un fils :

XVII Victor Léon Edgar d'USTOU.
Né posthume, en 1829, au château de Martres-de-Rivière, il mourut le 12 mars 1848, au château de Sarp[2531].

[2525] Mgr de Carsalade du Pont
[2526] Philippe de Latour, *Revue de Comminges,* 1999, La sépulture au pied du monument de Lourdes à Huos (31210 Montréjeau) ; Jules Villain, *op.cit.,* I, p.815 donne une autre ascendance pour Victoire de Sentis.
[2527] AD.HG 3 E 27784 Saint-Gaudens 89
[2528] RP. Marquefave
[2529] Maurice Vuillier pour ce qui le concerne ainsi que sa seconde épouse et leur fils.
[2530] Jean-François Brignol, *op.cit.,* p.73 produisant la source.
[2531] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou*

XII
Seigneurs de Marsoulies, Campagne

Cette branche n'est pas rattachée, Maurice Vuillier dit, sans preuve, que son auteur était Raymond d'Ustou, seigneur de Marsoulies et de Sarremezan (?), fils de Manaud d'Ustou de la branche des seigneurs de Cazaux, et que Raymond d'Ustou eut deux fils, Jean d'Ustou qui continua la branche des seigneurs de Marsoulies, et Guillaume d'Ustou, qui serait l'auteur de la branche des seigneurs de Sarremezan (branche qui ne semble pas exister), celui-ci père d'Anne d'Ustou qui épousa, par contrat du 25 juillet 1536, Hugues de Galauba, seigneur de Dahusse.

I Jean d'USTOU, seigneur de Marsoulies (Ariège, à 3 km de Campagne-sur-Arize, Ariège, à 5 km de Montbrun-Bocage, Haute-Garonne), coseigneur de Campagne-sur-Arize.
Jean d'Ustou, seigneur de Marsoulies, coseigneur de Campagne, fut présent, le 25 juillet 1536, au contrat de mariage entre Hugues de Galauba, seigneur de Dahusse, et Anne d'Ustou, fille de Guillaume d'Ustou, seigneur de Sarremezan[2532].
D'une alliance inconnue il eut selon le contrat de mariage de son fils Pons:

II Pons d'USTOU, seigneur de Marsoulies.
Pons d'Ustou donna une quittance, le 16 juin 1555, à Perronne de Mauléon, pour les habits nuptiaux constitués à Andrée de La Mothe, fille de Jean de La Mothe, seigneur d'Izaut, la quittance fut donnée à Perronne de Mauléon en l'absence dudit sieur de La Mothe, son mari[2533].
Selon un acte du 19 octobre 1598, Savaric d'Ustou, seigneur de Marsoulies, fils de feu Pons d'Ustou, seigneur de Marsoulies, avait besoin de retirer l'acte d'achat fait par son père le 17 février 1582 à Madame de Termes[2534].
Pons d'USTOU avait épousé, par contrat du 15 avril 1551, nommant son père, **Andrée de LA MOTHE** fille de Jean de LA MOTHE, seigneur d'Izaut (-de-l'Hôtel, à 4 km à m'ouest d'Aspet, Haute-Garonne), de Campels, et de Jeanne de MAULEON Barbazan[2535].
Andrée de La Mothe, veuve, fille de feu Jean de La Mothe, seigneur d'Izaut, sœur de feu Géraud de La Mothe, demanda, le 24 mars 1602, les droits qu'elle avait sur les biens de son père et de sa mère et s'arrangea à l'amiable avec Marguerite (de Touges) de Noailhan, veuve de Géraud de La Mothe[2536]. Un acte du 4 avril 1605 mentionne qu'Andrée de La Mothe, qui avait épousé, par contrat du 15 mars 1551, feu Pons d'Ustou, seigneur de Marsoulies, avait reçu 1 000 livres de Jean de La Mothe, seigneur d'Izaut, son père. L'acte dit qu'elle avait survécu à son mari et avait eu trois enfants mâles, Savaric d'Ustou, commandant une vieille compagnie de gens de pied, entretenus pour le service du roi à Metz, Jacques et Jean Louis d'Ustou, l'un lieutenant, l'autre enseigne d'une compagnie de ladite garnison, et Anne,

[2532] Mgr de Carsalade du Pont
[2533] BnF Fr 32298, Dupuy, notaire
[2534] AM. Toulouse II 161
[2535] Maurice Vuillir produisant AD. Gers Vergès I sup (n° manquant)
[2536] AD.HG 3 E 1772 Rieux

Madeleine, Marguerite, Catherine, Marie et autre Agne d'Ustou. Madeleine avait été mariée, du vivant de son père, avec Jacques de Castéras, seigneur de Maléchart, et avait eu 1 000 livres, Catherine avait été religieuse professe de Sainte-Scolastique des Feuillants, Anne, première, Marguerite et Marie avaient été mariées et avaient eu chacune 1 000 livres, non payées sauf Anne, femme d'Henri de Giffre, seigneur de Saumat, qui avait reçu 500 livres. Aujourd'hui, 5 avril 1605, Savaric d'Ustou, seigneur de Marsoulies, avec Jacques de Marsoulies, lieutenant d'une compagnie de gens de pied et Jean Louis de Marsoulies, enseigne de ladite compagnie, représentés par François de Sers, seigneur de Puységur, partagea 13 000 livres, Andrée de La Mothe, leur mère reçut 1 500 livres, Marguerite d'Ustou, veuve de n. André Vaisse, sieur de La Islette, reçut 2 500 livres, Marie, femme de Me Bernard de Reboul, secrétaire à Rieux, reçut 2 000 livres, feue Anne d'Ustou ou ses enfants et dudit de Saumat, reçurent 500 livres plus 213 livres[2537].
Andrée de La Mothe, veuve de Pons d'Ustou, seigneur de Marsoulies, donna, en 1606, à Marguerite d'Ustou, sa fille, veuve de noble Arnaud de Vaisse, sieur de La Islette, tous les biens auxquels elle pouvait prétendre sur la succession de feue Madeleine d'Ustou, femme de Pierre de Sers, seigneur de Puységur[2538].
Ils eurent :

3.1 Savaric d'USTOU, qui suit.

3.2 Jacques d'USTOU.
Il était en 1605 lieutenant d'une compagnie de gens de pied à Metz.(supra.)

3.3 Jean Louis d'USTOU, seigneur de Marsoulies et de Campagne, après son frère Savary, qui suivra.

3.4 Anne d'USTOU.
Elle avait épousé, par contrat du 28 septembre 1579, noble **Henri de GIFFRE,** seigneur de Saumat (à 2 km de Montesquieu-Volvestre, Haute-Garonne), qui testa une première fois, le 30 avril 1591, nommant sa femme, son fils Henri, ses filles Antonie et Madeleine, instituant héritier universel Pons de Giffre, faisant des legs à Roger de Giffre, son neveu, fils de François de Giffre, seigneur de Rechac et à Jean de Giffre, sieur de Montmaur[2539] et, une nouvelle fois, le 28 avril 1593, demandant que les honneurs funèbres soient à la discrétion de Jean de Sers, chanoine de Rieux, de Jean de Sers, seigneur de Houmagne, de Savaric d'Ustou et Jacques d'Ustou, ses beaux-frères, et d'Anne d'Ustou, sa femme, nommant Andrée, sa fille aînée, Antonie et Madeleine, ses filles, instituant héritier universel Pons de Giffre, son fils[2540]..

[2537] AD.HG 3 E 9631 Rieux
[2538] AD.HG 3 E 15373 Montesquieu-Volvestre
[2539] AD.HG 3 E 15335 Montesquieu-Volvestre, contrat de mariage de 1579 reçu Jean de Ulmo, notaire de Montbrun
[2540] AD.HG 3 E 15337 Montesquieu-Volvestre

Henri de Giffre, seigneur de Saumat, au nom de Roger de Giffre, seigneur de Rechac, son neveu, reconnut en 1595 avoir reçu un prêt de 400 écus de Pons d'Ustou, seigneur de Marsoulies[2541].

Il testa, une autre fois, le 11 mars 1614, nommant feue Anne d'Ustou, sa femme, dont il avait eu deux filles[2542], ce qui signifie que son fils et une de ses filles étaient décédés, ce qui est corroboré par un nouveau testament, du 3 mars 1616, dans lequel Henri de Giffre, sieur de Saumat, rappela feue sa femme Anne d'Ustou, nommant Andrée de Giffre, sa fille aînée femme de Pierre de Sers, sieur de Puységur, et Antoinette de Giffre, sa fille cadette, femme de noble Odet de Rouch, sieur de Rechac[2543].

3.5 Madeleine d'USTOU.

Philippe de La Ruelle, écuyer, seigneur de la Fitère, mari de Françoise d'Espagne, testa le 1er mars 1579, faisant des legs à plusieurs membres des familles d'Espagne et de Tersac et à Madeleine d'Ustou, fille du seigneur de Marsoulies[2544], ce qui peut indiquer une parenté avec une de ces familles.

Madeleine d'Ustou, veuve de M. de Maléchart, reconnut, en 1595, dans la maison des héritiers de François de Giffre, seigneur de Rechac, avoir reçu 550 livres de Philippe de Castéras, seigneur de Maléchart[2545].

Elle mourut dès 1606, date de la donation de sa mère (supra.)

Le 19 janvier 1600, François de Sers et Madeleine d'Ustou, sa femme, avaient reçu 1 250 livres de Philippe de Castéras, seigneur de Maléchart, sur les biens de feu Jacques de Castéras, seigneur de Maléchart, premier mari de Madeleine d'Ustou, somme dont s'était obligé Philippe de Castéras par acte du 29 mars 1590, reçu par de Ulmo, notaire[2546].

Elle avait épousé, en premières noces **Jacques de CASTERAS,** seigneur de Maléchart, dit sans preuve fils de Philippe de CASTERAS, seigneur de Maléchart, Rivière, et de Jeanne de SALIN[2547]. Madeleine d'Ustou reçut 550 livres, en 1595, dans la maison des héritiers de François de Giffre, seigneur de Rechac, de Philippe de Castéras, seigneur de Maléchart[2548]. Philippe de Castéras, seigneur de Maléchart, pourrait difficilement être celui qui épousa, par contrat du 24 avril 1594, Jeanne de Solan, du consentement de demoiselle Blaise de Castéras, femme de feu noble Jean Bassat, seigneur de Pradals, sa tante[2549], cette dernière dite fille de Philippe de

[2541] AD.HG 3 E 15339 Montesquieu-Volvestre
[2542] AD.HG 3 E 15381 Montesquieu(-Volvestre
[2543] AD.HG 3 E 15364 Montesquieu-Volvestre
[2544] AD.HG 3 E 15301 Montesquieu-Volvestre
[2545] AD.HG 3 E 15317 Montesquieu-Volvestre
[2546] AD.HG 3 E 15344 Montesquieu-Volvestre
[2547] Son ascendance est indiquée, sans preuve, par Maurice Vuillier, *Généalogie de la famille de Castéras, i*nédit
[2548] AD.HG 3 E 15317 Montesquieu-Volvestre
[2549] AD. Ariège 5 E 7228 (167)

Castéras, seigneur de Maléchart, et de Jeanne de Salin. Le fief de Maléchart devait être situé dans la juridiction d'Egomer[2550].
Elle avait épousé, en secondes noces, avant octobre 1595, **François de SERS,** seigneur de Puységur, veuf de Jeanne d'Escorneboeuf, le fils de cette dernière, Pierre de Sers, seigneur de Puységur, avait épousé, avant le 20 mai 1613, date d'une quittance de dot, Andrée de Giffre, fille d'Henri de Giffre, seigneur de Saumat[2551].

3.6 Marguerite d'USTOU.
Marguerite d'Ustou, veuve de noble Arnaud Vaisse, ayant une fille Madeleine de Vaisse, fit un accord, le 25 mai 1606, avec François de Sers, seigneur de Puységur, veuf de Madeleine d'Ustou, au sujet de la donation d'Andrée de La Mothe[2552].
En 1612, Me Jean Astorg, avocat à Rieux et noble Bernard Vigier, maris d'Andrée et de Madeleine Vaisse, filles de feu noble Arnaud Vaisse, sieur de La Islette, et Juliane Vaisse, leur sœur, furent cités avec Marguerite d'Ustou, veuve d'Arnaud Vaisse[2553].
Le 22 septembre de la même année, dans la métairie de La Hilette, juridiction de Montespan, au diocèse de Rieux, Marguerite d'Ustou, veuve de noble Arnaud Vaisse, sieur de La Hilette, Bernard de *Viguier* (Vigier) et Andrée de Vaisse, mariés, Me Jean Astorg, docteur, au nom de Madeleine de Vaisse, sa femme, et Julienne de Vaisse vendirent à sire Arnaud Lagarde, marchand de Saint-Bertrand, pour 1 300 livres, une maison à Saint-Béat, advenue de la succession de leur père, comme héritier de feue Marguerite de Salles, sa mère[2554]. Bernard de Qué, écuyer, fut le 15 août 1615, procureur de Marguerite d'Ustou, veuve de noble Arnaud Vaisse, sieur de La Hilette, et de Julianne, Andrée et Madeleine de Vaisse, ses filles[2555].
Marguerite d'Ustou, veuve de noble Arnaud de Vaisse, sieur de La Hilette, est citée, en 1625, avec Marguerite de Vaisse, femme de Me Jean Etienne Astorg, avocat en la Cour[2556]. Anne de Noé, abbesse de Salenques donna une quittance, en 1627, à Marguerirte d'Ustou et à Andrée de Vaisse, sa fille[2557].
Elle avait épousé noble **Arnaud VAISSE,** sieur de La Hilette ou La Islette, dans la juridiction de Montespan, qui mourut dès 1606, d'où postérité.

3.7 Catherine d'USTOU.
Elle fut religieuse de Sainte-Scholastique des Feuillants.

3.8 Marie d'USTOU.
Georgette de Villemur, veuve de Jean de Sers, seigneur de Lille, donna la somme de 266 écus deux tiers, le 13 janvier 1600, à Bertrand de Vize, son neveu, somme due par

[2550] Abbé Samiac, *notes,* rapportant un acte du 29 avril 1614, mentionnant que Philippe de Castéras avait épousé Jeanne de Solan, d'où un fils Jean Philippe.
[2551] André Navelle, *op.cit.,* X, p.57
[2552] AD.HG 3 E 9631 Rieux
[2553] AD.HG 3 E 27987 Saint-Béat
[2554] AD.HG 3 E 17539 Rieux
[2555] AD.HG 3 E 27990 Saint-Béat
[2556] AD.HG 3 E 17557 Rieux
[2557] AD.HG 3 E 15394 Montesquieu-Volvestre

Marie d'Ustou, femme de noble Bernard de Reboul, de Rieux, remplacé par Henri de Giffre, seigneur de Saumat[2558].
Elle avait épousé Me **Bernard REBOUL,** secrétaire du roi à Rieux.
Bernard Reboul, secrétaire, du diocèse de Rieux, acheta, le 7 juillet 1602, une métairie à feu Jean de Sers, sieur de Lisle, et Georgette de Villemur, sa femme[2559].

10.9 Agne (Anne) d'USTOU, citée par sa mère le 4 avril 1605.

III Savaric (Savary) d'USTOU, seigneur de Marsoulies.
Géraud de Mauléon reconnut, en 1608, devoir 1 800 livres à Savaric d'Ustou, sieur de Marsoulies[2560]. En 1616, Ogier de La Mothe, seigneur d'Izaut, indemnisa de 1 800 livres Jean d'Encausse, capitaine, et Savaric d'Ustou, seigneur de Marsoulies, capitaine d'une compagnie de gens de pied français à Metz[2561].
Savaric d'Ustou, seigneur de Marsoulies, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, premier capitaine de la garnison entretenue de Metz fonda, le 6 mars 1619, un obit en l'église Saint-Jean de Montbrun[2562].
Savaric d'Ustou, seigneur de Marsoulies, fut enseveli le 22 mars 1623, dans l'église paroissiale de Marsoulies, devant l'autel de Notre Dame, en la sépulture de feu son père. Il était mort quelques mois auparavant dans la maison d'un gentilhomme, proche parent, nommé M. d'Izaut, au diocèse de Comminges[2563].
Un acte du 12 juillet 1663 ou 1664 ou 1673, concernant la vente de la terre de Marsoulies et la coseigneurie de Campagne, peu clair, semble indiquer que Savaric d'Ustou mourut sans descendance, que son frère Jean Louis lui avait succédé et que ce dernier eut une fille Catherine, religieuse à Metz.

***

III bis Jean Louis d'USTOU, seigneur de Marsoulies et de Campagne, après son frère Savaric.
Il était, en 1605, enseigne d'une compagnie de gens de pied à Metz.
Le 14 décembre 1626, eut lieu un accord entre Jean Louis d'Ustou, sieur de Marsoulies, et Géraud de Mauléon, sieur de Barbazan, sur la succession de Savaric d'Ustou, frère de Jean Louis[2564].
Le 6 mars 1628, Jean Louis d'Ustou, seigneur de Marsoulies, héritier de Savary d'Ustou, seigneur de Marsoulies, son frère, ayant Ogier de La Mothe, seigneur d'Izaut, comme procureur, fit un accord avec Odet de Rouch, seigneur de Rechac, père de ses enfants et de feue Antoinette de Giffre, sa femme[2565].

[2558] AD.HG 3 E 15344 Montesquieu-Volvestre
[2559] AD.HG 3 E 17702 Rieux
[2560] AD.HG 3 E 16158 Palaminy
[2561] AD.HG 3 E 27853 Aspet
[2562] Abbé Fauroux
[2563] RP. Montbrun
[2564] AD.HG 3 E 9385 Cazères
[2565] AD.HG 3 E 27860 Aspet

Jean (pour Jean Louis) d'Ustou, vendit, par contrat du 12 juillet 1632, à Jean Jacques du Pac la terre noble de Marsoulies et la seigneurie de Campagne, pour 8 000 livres, il fut payé de 2 000 livres, ensuite Catherine d'Ustou, religieuse de Sainte-Marie de Metz, héritière dudit Jean Louis d'Ustou, son père, commit Marc Antoine (de Lézat) de Brugnac de La Prade de lui payer les 6 000 livres qui lui étaient dues par le sieur du Pac ; Anne de Castet, veuve dudit sieur de Brugnac, était sur le point de faire instance, le 12 juillet 1663 ou 1664 alias 12 juillet 1673, Anne de Castet, veuve du sieur de Brugnac, Alexandre (de Lézat) de Brugnac, un de ses fils, le sieur (Jean Jacques) du Pac et Jeanne Catherine de Méritens, mariés, et Charles du Pac, leur fils, renoncèrent au procès[2566]. Marc Antoine (de Lézat) de Brugnac, seigneur de Laprade fut, le 28 mars 1643, procureur de Jean Louis d'Ustou, seigneur de Campagne, résidant à Metz, pour transporter une pièce de vigne à Roger de Vaux, sieur de Bagen[2567].
D'une alliance inconnue Jean Louis d'Ustou, seigneur de Marsoulies et de Campagne eut une fille :

Catherine d'USTOU.
Elle fut religieuse à Sainte-Marie de Metz.

XIII
Rameaux non rattachés

Maurice Vuillier fait apparaître une branche de seigneurs de Sarremezan dont l'auteur serait Guillaume d'Ustou, seigneur de Sarremezan, prétendu frère de Jean d'Ustou, seigneur de Marsoulies. Guillaume d'Ustou serait qualifié de la terre de Sarremezan qui serait située dans la juridiction de Roquefort, dans le canton de Salies. Cette lignée serait constituée de Jean, fils de Guillaume, d'Odet, fils de Jean, qui épousa Anne de Solan, d'André, fils de ceux-ci.
En réalité, on trouve Jean d'Ustou, seigneur d'Ustou, habitant la juridiction de Roquefort (nom de lieu très répandu dans la région) qui pourrait être l'auteur d'un rameau. Les actes étant passés à Martres-Tolosane et une fois à Cazères suggèrent que le lieu de Roquefort dont il s'agit était Roquefort-sur-Garonne (à 4 km au sud de Martres-Tolosane.)

I Jean d'USTOU, seigneur d'Ustou, habitant la juridiction de Roquefort.
On cite, le 5 février 1584, Odet d'Ustou, fils et héritier de Jean d'Ustou, seigneur d'Ustou, habitant la juridiction de Roquefort, qui vendit un moulin à sire Jean Pujol, marchand de Cazères, puis, la même année, Odet d'Ustou, habitant Roquefort, reçut 300 livres plus une pièce de terre confrontant Jean de Martres, de Guillelme de *Cobe* (probablement Caubet), sa femme, sœur de Bertrand *Cobe*[2568]. Odet d'Ustou, seigneur dudit lieu, comme promis par acte de mariage en 1585, donna 200 livres à Bertrand *Cobe* et à Françoise d'Ustou, sœur dudit Odet d'Ustou, femme dudit *Caube*[2569].

[2566] AD. Ariège 5 E 5299 pour 1663 et 1664 ; AD. Ariège 5 E 5301 pour 1673
[2567] AD.HG 3 E 9372 Cazères
[2568] AD.HG 3 E 9603 Martres-Tolosane
[2569] AD.HG 3 E 9606 Martres-Tolosane.

La qualification de seigneur d'Ustou est étonnante que ce soit pour la vallée dans le Couserans ou l'autre vallée d'Ustou, en Comminges dont faisait partie Cazaunous[2570] (à 3 km au sud d'Izaut-de-l'Hôtel, Haute-Garonne.)
D'une alliance inconnue il eut :

2.1 Odet d'USTOU, qui suit.

2.2 Françoise d'USTOU.
Elle épousa, par contrat en 1585, **Bertrand *COBE* (probablement CAUBET),** frère de Guillelme *Cobé* femme d'Odet d'Ustou.

On cite également cadet Odet d'Ustou qui reçut, le 29 septembre 1587, une reconnaissance de dette de Louise de Villemur, dame de Saint-Paul[2571], l'acte étant passé à Palaminy, il pourrait être un frère cadet de l'autre Odet.

II Odet d'USTOU, habitant la juridiction de Roquefort.
Il épousa, dès 1584, **Guillelme *COBE* (probablement CAUBET),** sœur de Bertrand *Cobé,* mari de Françoise d'Ustou, sœur d'Odet.

On cite, le 5 décembre 1731, le sieur Sevin d'Ustou, mari de Françoise Caubet, sœur de Gabrielle Caubet, veuve du sieur Pierre Dougnac[2572].

****

On cite également, à la même époque un d'Ustou (que Maurice Vuillier prénomme Odet, sans preuve, qui épousa Anne de Solan et eut un fils André.

I N… d'USTOU.
Il épousa **Anne de SOLAN,** dite sans preuve fille d'André de SOLAN, seigneur de Saboulies (à 2 km de Montégut-en-Couserans, Ariège), Balaguères (à 3 km de Casillon-en-Couserans, Ariège), et de Jeanne de PONTAUT, mariés, par contrat du 20 juin 1558[2573], ce qui paraît erroné car son fils André d'Ustou était tuteur en 1596 et devait donc avoir plus de 25 ans à cette date, donc être né en 1571 au plus tard. André Navelle la dit sœur d'André de Solan, seigneur de Saboulies, ce qui est plus vraisemblable[2574], elle était donc fille de Bernard de SOLAN, seigneur de Saboulies, et de Jeanne de SAINTE-COLOMBE, l'acte de mariage et la quittance de dot du 20 octobre 1558 d'André de Solan et de Jeanne de Pontaut mentionnent Jeanne de Sainte-Colombe, mère d'André[2575].

[2570] Jules Dupin, *Revue de Comminges,* Janvier 1973, Legs de dame Marguerite d'Ustou, en faveur des habitants de la vallée dite « du Thou » (d'Ustou), pp.110-111
[2571] AD.HG 3 E 16147 Palaminy
[2572] AD.Ariège E 688 Saint-Girons
[2573] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Solan,* Septembre 1998.
[2574] Les 5 enfants d'André de Solan et de Jeanne de Pontaut se marièrent par contrat entre 1584 et 1594.
[2575] BnF Carré d'Hozier 525

Devenue veuve, Anne de SOLAN, ayant un fils André d'USTOU, épousa en secondes noces, par contrat du 17 janvier 1597, Arnaud de MERITENS, seigneur de Rozès, veuf de Marguerite de DURFORT, dont il eut au moins deux enfants Hector et Roger de Méritens[2576].
N…d'Ustou et Anne de Solan eurent un fils :

IV André d'USTOU, coseigneur de Sentenac.
André d'Ustou, coseigneur de Sentenac fut nommé, le 10 janvier 1596, tuteur de ses enfants par Guillaume de Barthe, seigneur de Montastruc, coseigneur en basse directe de Soulan, et de Raymonde de Cabalby, les autres tuteurs étant Jean d'Escorneboeuf, seigneur de Lanoux, et Etienne de Cabalby, sieur de Pontaut[2577]. Il fut nommé, le 17 janvier 1597, dans le contrat de mariage de sa mère avec Arnaud de Méritens.

XIV
Personnes isolées

Françoise d'Ustou, épousa le 22 juin 1528 Sébastien de Giret[2578] (pour Griet.)

3 février 1538, donation de noble Jeanne d'Ustou, femme de Jean de Jordan, de Cazères, à Jean Jordan, son fils[2579].
En 1569, feue noble Jeanne d'Ustou, femme de feu Jean Jordanne, fut citée dans un compromis concernant ses biens, entre noble Jean de Prades et les héritiers de feu noble Guillaume de Prades, son frère, et Jean de Saint-Lary, seigneur de Montastruc et Jean de Castéras, seigneur de Seignan[2580].

1540, Donation de Guillaume de Coret, prêtre et prébendier de Rieux, et Jean de La Sauvetat, son frère, à Guillaume d'Ustou[2581]

1er septembre 1547, Bertrand d'Ustou légataire de Germaine d'Espagne, dame de Valentine, veuve d'Hector de Lastic[2582].

1590, Roger d'Ustou, recteur de La Barthe de Rivière[2583]

Le 4 août 1590, Tristan d'Ustou, capitaine, fut présent au contrat de mariage de noble Jean Guilhe, de la ville de Mas d'Azil, et de Catherine de Castéras[2584].

[2576] AD.HG Reg. Ins 7, Michel Salvat, notaire de Saint-Girons
[2577] Abbé Samiac, *Notes,* Arnaud Soula, notaire de Vic
[2578] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou,* indique ce mariage, sans produire la preuve, et dit Françoise d'Ustou, fille de Jean et d'Esclarmonde d'Ustou, sans produire la preuve.
[2579] AD.HG 3 E 15973 Cazères
[2580] AD.HG 3 E 9453 Cazères
[2581] AD.HG 3 E 15974 Cazères
[2582] AD. Gers Vergès I 1288 n°7882
[2583] AD.HG 3 E 25117 Valcabrère
[2584] AD. Ariège E 257 (124)

29 octobre 1604, donation de Catherine de Lasset veuve de Jean d'Ustou, seigneur et baron de *Bajaingue* en Agenais, à Jean de Lasset, écuyer, natif de Carcassonne, son cousin[2585].

Vers 1625 (?), Jeanne d'Ustou épousa Géraud de Lafont, de Bagnères de Luchon, leur fille Françoise de Lafont épousa, le 26 juin 1654, François de Méritens, seigneur de Villeneuve[2586].

Vers 1625 (?), Marie d'Ustou épousa Géraud de Qué**,** sieur de Moncaup, veuf en premières noces d'Antoinette de Boyer, épousée par contrat du 6 août 1605, fils de François de Qué seigneur de Moncaup, et d'Isabeau de Castéras, sans enfant de ses deux premières unions il épousa en troisièmes noces, par contrat du 24 août 1635, Marguerite de Vendômois, veuve de Pierre de Lingua, dont il eut trois fils[2587]. Marie d'Ustou est dite sans preuve fille de François d'Ustou, seigneur de Montgaillard, et de Marthe de Malenfant[2588].
Antoinette de Boyer, femme de Géraud de Qué fut citée en 1609 avec Françoise d'Ustou et Espérance d'Izaut, sa fille[2589]., ces deux dernières ne sont pas rattachées.

Le 6 mars 1628, Marc Antoine de Lézat, seigneur de La Prade, qui avait épousé en premières noces par contrat Françoise de Grans, veuve de Jacques d'Ustou, épousa en secondes noces, par contrat du 8 juin 1637, Anne de Castet, fille de Gaspard et de Jeanne du Pac[2590]. On retrouve des personnes citées avec Jean Louis d'Ustou, seigneur de Saboulies, Jacques d'Ustou pourrait être son frère.

20 jnvier 1632, Jean Samathon, mari de Marguerite de Moreau, habitant Saint-Clar fit assigner …Moreau, er delle Jeanne d'Ustou, mariés habitant *Dulhom[2591]* (probablement Lherm car l'acte fut passé à Lherm)

1638, François d'Ustou, seigneur de Caubous[2592] (?)

1647, Louise d'Ustou femme de Jean de *Gibes* (probablement Givès, Gyvès) , seigneur de Boussan, signa Louise de Montbartier[2593], la terre de Montbartier était tenue par la famille d'Astorg

1667, Louise d'Ustou, religieuse à Salenques[2594]

[2585] AD.HG Reg. Ins 11
[2586] Mgr de Carsalade du Pont ; Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou,* dit, sans fournir la preuve que Françoise d'Ustou était fille d'Hector d'Ustou et de Catherine de Vendômois.
[2587] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Qué ;* Maurice Vuillier dit sans preuve que Marie d'Ustou était fille François d'Ustou, seigneur de Montgaillard, et de Marthe de Malenfant, et que Géraud de Qué était fils de François de Qué, seigneur de Moncaup, et de Marguerite du Pac, sa 2ème épouse ce qui est inexact.
[2588] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou,* qui indique une ascendante inexacte pour Géraud de Qué.
[2589] AD.HG 3 E 26193 Saleich
[2590] André Navelle, *op.cit.,* t.VI, p.254
[2591] AD.HG 3 E 37639 Lherm
[2592] AD.HG 3 E 24325 Saint-Paul d'Oueil, le lieu de Caubous semble inexact
[2593] AD.HG 3 E 23799 Boussan
[2594] AD. Ariège 5 E 5300 Daumazan

Le 22 août 1676, on cita feu noble Barthélemy Lode, sieur de Moustajon, qui avait épousé Jeanne d'Ustou, dans un procès entre des Sapène et des Lode[2595].

1684, Jeanne et Marguerite d'Ustou, religieuses de Saint-Laurent[2596]

24 septembre 1684, mariage à Aspet d'Antoine d'Ustou et de Marguerite d'Antin[2597]

1690, Jeanne d'Ustou, religieuse de Saint-Laurent

1693, Guillaume Antoine d'Ustou Montauban, curé d'Aspet[2598]

19 février 1718, Mort de Jeanne d'Ustou à Cazères[2599]

1730, Bernard d'Ustou, curé de Labroquère[2600]

5 décembre 173,1 sieur Sevin d'Ustou mari de Françoise Caubet, sœur de Gabrielle Caubet, veuve de sieur Pierre Dougnac[2601].

11 octobre 1734, testament de François de Signan, mari de Catherine d'Ustou[2602]

4 octobre 1739, mort à Cazères de Jeanne d'Ustou[2603]

1er mars 1744, mort de Françoise d'Ustou à Estadens, âgée de 55 ans[2604], elle ne peut être « le fils » de Jean d'Ustou et de Madeleine de Sarrieu, mariés par contrat en 1654, comme le dit Maurice Vuillier, faisant un doublon avec François et Françoise, elle doit être la fille de Jean d'Ustou, seigneur de Montgaillard, et d'Anne du Pouy.

13 octobre 1773, mort à Beauchalot de Joseph d'Ustou, âgé de 55 ans[2605].

[2595] AD.HG 3 E 16043
[2596] AD.HG 3 E 26308 L'Isle-en-Dodon
[2597] RP. Aspet
[2598] P.E. Ousset, *Revue de Comminges,* 1941, La paroisse d'Aspet à la fin de l'Ancien régime, p.209, se référant à A.N n°15244 (17 février 1758) et n°18229 (4 juin 1779)
[2599] RP. Cazères
[2600] AD.HG 3 E 19182 Saint-Bertrand
[2601] AD. Ariège E 688 Saint-Girons
[2602] AD.HG 3 E 28150 Sainte-Marie
[2603] RP. Cazères
[2604] RP. Estadens
[2605] RP. Beauchalot

XV
Antoine d'USTOU de SAINTE-GEMME

Un rameau de la famille de Miquel de Sainte-Gemme fut connu, un temps, sous le nom d'Ustou de Saint-Gemme, exceptionnement pour Henri de Miquel de Saint-Gemme, systématiquement pour son fils Antoine d'Ustou de Sainte-Gemme, épisodiquement pour le fils de celui-ci Bertrand François de Sainte-Gemme.

Henri de Miquel, seigneur de Sainte-Gemme, qui avait épousé Françoise de Méritens eut, entre autres un fils Antoine qui fut l'héritier d'Antoine d'Ustou de Montauban, prêtre, ancien curé d'Aspet, son grand-oncle et porta le nom d'Antoine d'Ustou de Sainte-Gemme.

I Henri de MIQUEL, seigneur de Sainte-Gemme, alias Henri d'USTOU de SAINTE-GEMME

Il était fils de Catherine d'Ustou, tante de Bertrand d'Ustou, seigneur de Montauban, qui avait épousé, par contrat du 4 février 1717, Jeanne Marie d'Ustou, sœur de Bernard d'Ustou, seigneur de Cazarilh et de Thèbe, Henri de Miquel, seigneur de Sainte-Gemme reçut, en 1718, 1 000 livres de Bertrand d'Ustou de Montauban, pour fin de la dot de Catherine d'Ustou, sa mère[2606].

Henri de Miquel était le frère de Marie de Miquel de Sainte-Gemme qui avait épousé Alexandre de Méritens de Villeneuve et testé, le 5 mars 1730, nommant héritier universel son mari[2607].

Alexandre de Méritens pria, le 28 octobre 1743, les proches parents de son épouse, Bertrand d'Estansan, curé de Régades, curateur des enfants d'Henri de Sainte-Gemme, seigneur de Payssous, ce dernier frère de ladite Marie de Miquel, et Antoine d'Ustou de Sainte-Gemme, son neveu, seigneur et baron de Malvezie, Génos, Payssous, habitant en son château de Bagen[2608], la transcription n'indique pas l'objet de la requête qui semble être l'ouverture du testament de Marie de Miquel.

Henri de Miquel, seigneur de Sainte-Gemme, habitait, en 1722, Montauban-de-Luchon[2609], et mourut dès 1730, date à laquelle Françoise de Méritens d'Arros est citée veuve[2610].

Il était fils de François de MIQUEL, écuyer de Sainte-Gemme, et de Catherine d'USTOU, par déduction car Catherine d'Ustou était sa mère et car il était le frère de Marie de Miquel de Sainte-Gemme, dont les parents étaient François de Miquel et Catherine d'Ustou.

Il avait épousé, par contrat du 6 janvier 1715, Françoise de MERITENS d'Arros, fille de Jacques de MERITENS, seigneur d'Argelès, et de Thérèse de MERITENS Baudens[2611]

Françoise de Méritens fut citée, en 1733, veuve d'Henri de Miquel, seigneur de Sainte-Gemme[2612].

[2606] AD.HG 3 E 27947 Cierp
[2607] AD.HG 3 E 24936 Saint-Gaudens 30.
[2608] AD.HG 3 E 24936 Saint-Gaudens 30
[2609] AD.HG 3 E 27949 Cierp
[2610] AD.HG 3 E 32443 Saint-Béat
[2611] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Méritens*
[2612] AD.HG 3 E 24247 Billières

Le 4 décembre 1736, Guy de Méritens de Bagen et Bernard de Méritens de Malvezie, son fils émancipé, furent cités avec Françoise de Méritens d'Arros, veuve d'Henri d'Ustou de Sainte-Gemme, au nom d'Antoine d'Ustou de Sainte-Gemme, son fils, seigneur de Payssous. Les seigneurs de Bagen et de Malvezie qui voulaient vendre à M. Marc François Lassus les métairies de Boussens et de La Mothe et le château qu'ils possédaient au quartier de Bagen, pour 25 000 livres, vendirent audit d'Ustou les domaines de La Mothe et de Boussens et la terre et seigneurie de Malvezie et Génos, avec justice haute, moyenne et basse[2613].
Françoise de Méritens veuve d'Henri de Sainte-Gemme, seigneur de Payssous vendit, en 1738, une rente pour payer la dot de sa fille Thérèse de Sainte-Gemme, pour entrer au couvent[2614].
Ils eurent :

2.1 Antoine d'USTOU de SAINTE-GEMME, qui suit.

2.2 Thérèse de SAINTE-GEMME.

2.3 Antoinette de SAINTE-GEMME.
Elle épousa **Joseph du PAC,** seigneur de Fronsac, qui fut, en 1758, cessionnaire d'Antoine d'Ustou de Sainte-Gemme, fils et héritier d'Henri de Miquel, seigneur de Sainte-Gemme, Seignan, Payssous[2615].

2.4 Jeanne Marie de SAINTE-GEMME.
Jeanne Marie de Sainte-Gemme, fille de feu Henri de Sainte-Gemme, seigneur et baron de Payssous, et de Françoise de Méritens, en vue d'entrer en religion, testa le 20 décembre 1743, instituant héritier universel Antoine d'Ustou de Sainte-Gemme, seigneur et baron de Malvezie, Génos, Payssos, son frère[2616].
On ne sait si c'est elle ou une sœur homonyme qui, sous le nom de Jeanneton de Sainte-Gemme, fille de feu Henri de Sainte-Gemme et de Françoise de Méritens, testa le 23 août 1748, faisant un legs à sa mère et instituant héritier universel Antoine d'Ustou de Sainte-Gemme, son frère aîné[2617].

II Antoine d'USTOU de SAINTE-GEMME, seigneur et baron de Malvezie, Génos, Payssous.
Antoine d'Ustou, prêtre, ancien curé d'Aspet, légua la terre de Cazaux par son testament du 2 août 1718, à son petit-neveu et filleul Antoine de Sainte-Gemme[2618], il mourut la même année, à cette date furent cités noble Henri (de Miquel) de Sainte-Gemme et son fils noble

[2613] AD.HG 3 E 19088 Montéjeau
[2614] AD.HG 3 E 24930 Saint-Gaudens 13
[2615] AD.HG 3 E 32451 Saint-Béat
[2616] AD.HG 3 E 19290 Sauveterre
[2617] AD.HG 3 E 19226 Sauveterre
[2618] J. d'Elne, *op.cit.,* p.53

Antoine (de Miquel) de Sainte-Gemme, héritier de feu Antoine d'Ustou, seigneur de Payssous[2619].

Antoine d'Ustou, fils de Françoise de Méritens d'Arros et de feu Henri de Miquel, sieur de Sainte-Gemme, seigneur de Payssous, fut cité, en 1733, avec Bertrand d'Estansan, curé de Régades, son curateur judiciairement nommé par le juge de Comminges, à Fronsac, Bertrand d'Ustou, seigneur de Montauban, Joseph de Méritens d'Argelès, seigneur d'Arros, Gaillard d'Estansan de Bagen, Alexandre de Méritens d'Arros[2620].

En 1734, Guy de Méritens, sieur de Bagen, seigneur et baron de Malvezie, Génos, céda 712 livres à Antoine d'Ustou de Sainte-Gemme, seigneur de Payssous[2621].

Bertrand d'Estansan, curé de Régades et de Payssous, curateur d'Antoine d'Ustou de Sainte-Gemme, seigneur de Payssous, baron de Malvezie et de Génos nomma procureur Bernard Gaudens de Méritens, seigneur de Marignac pour procéder au mariage du sieur d'Ustou avec demoiselle d'Escouloubre[2622].

Antoine de Sainte-Gemme d'Ustou, seigneur de Payssous, baron de Malvezie et de Génos, fut, le 21 décembre 1755, parrain d'Antoine François Maurice de Durand, fils de Charles Germain de Durand de Nogarède et de Marie Gabrielle de Sauton de Monstron d'Escouloubre[2623]. Antoine d'Ustou et François de Sainte-Gemme, son fils, seigneur et baron de Malvezie, Génos, Payssous, subrogèrent, en 1764, Joseph de Binos, seigneur et baron d'Encausse dans la somme de 595 livres[2624], ils furent cités en 1765 habitant leur château de Bagen[2625].

M. d'Ustou de Saint-Gemme dénombra, le 5 octobre 1763, la moitié de la baronnie d'Ore[2626].

En février *1787*(certainement pour 1767), à Bagen, en Sauveterre, Antoine d'Ustou de Miquel, baron de Sainte-Gemme, veuf de Marie Anne d'Escouloubre, dit avoir laissé ses biens à Bertrand François de Miquel, baron de Sainte-Gemme, seigneur de Payssous, ancien capitaine au régiment d'Aquitaine, son fils, suivant son contrat de mariage passé à Rieumes le 17 juillet 1761, et à ce sont intervenus Marie Henriette Françoise de Miquel de Sainte-Gemme, épouse de Jacques Dagien, seigneur baron de Malvezie, Génos, ancien officier de dragons, habitant son château de Saint-Pé et Henri Gabriel de Miquel, frère du seigneur Bertrand François de Miquel de Sainte-Gemme, chevalier[2627].

Antoine d'Ustou de Sainte-Gemme mourut avant le 17 septembre 1768, date du testament de sa tante Brigitte de Sainte-Gemme[2628].

Il avait épousé, vers 1739, **Marie Anne (de MONSTRON de SAUTON) d'ESCOULOUBRE.**

[2619] AD.HG 3 E 19223 Sauveterre
[2620] AD.HG 3 E 24247 Billières
[2621] AD.HG 3 E 19288 Sauveterre
[2622] AD.HG 3 E 19288 Sauveterre
[2623] RP. Montgeard
[2624] AD.HG 3 E 19298 Sauveterre
[2625] AD.HG 3 E 24955 Saint-Gaudens 255
[2626] Jean Claude Abadie, *Revue de Comminges,* Janvier 1986, L'ours, le lynx et le baron Dagien, p.87
[2627] AD.HG 3 E 19235 Sauveterre
[2628] AD.HG 3 E 19230 Sauveterre

En 1743, Marie de Comminges de La Tour, veuve de Jacques de La Tour, reçut 1 000 livres de Marie Anne d'Escouloubre, épouse d'Antoine d'Ustou, baron de Malvezie, de Génos, seigneur de Payssous[2629].
Marie Anne d'Escouloubre, épouse d'Antoine d'Ustou de Sainte-Gemme, seigneur et baron de Malvezie, Génos, Payssous, testa le 9 mai 1766, disant avoir eu de son mariage deux garçons et une fille, instituant héritier universel François Bertrand, son fils aîné, léguant 2 500 livres à Henri Gabriel Joseph, son cadet, mineur de 25 ans, faisant un legs de 3 000 livres à Marie Françoise Henriette de Sainte-Gemme, sa fille. Son fils François Bertrand de Sainte-Gemme était marié avec Françoise Eléonore de Larroquan, à qui elle donna la moitié de ses biens[2630].
Ils eurent :

3.1 Bertrand François d'USTOU de SAINTE-GEMME, qui suit.

3.2 Henri Gabriel Joseph de MIQUEL de Payssous.

3.3 Marie Françoise Henriette de MIQUEL de SAINTE-GEMME.
Elle testa le 6 avril 1793, nommant son mari, faisant un legs à Henri Gabriel de Payssous, son frère, à Françoise Eléonore de Larroquan Sainte-Gemme, sa belle-sœur, instituant héritier universel Bertrand François de Miquel de Sainte-Gemme, son frère, habitant Bagen[2631].
Elle avait épousé, par contrat filiatif du 9 novembre 1775, messire **Jacques DAGIEN,** seigneur et baron d'Ore, fils de messire Gaudens DAGIEN et de Marie Louise de MERITENS, elle était assistée de Bertrand François de Sainte-Gemme, son frère, et de Françoise Eléonore de Larroquan, son épouse[2632].

III Bertrand François de MIQUEL de SAINTE-GEMME, seigneur baron de Génos, Malvezie, Payssous, alias Bertrand François d'USTOU de SAINTE-GEMME.
Bertrand François de Miquel de Sainte-Gemme, baron d'Ustou, en accord avec Jacques Dagien, seigneur et baron d'Ore, habitant le château de Saint-Pè d'Ardet, son beau-frère vendit, en 1780, les seigneuries de Malvezie et de Génos, avec justice haute, moyenne et basse, qui avait été acquises par feu Antoine de Sainte-Gemme, baron d'Ustou, père du vendeur, par acte du 4 décembre 1736, pour 53 000 livres, pour servir 23 000 livres de dot à Françoise Henriette de Miquel de Sainte-Gemme, épouse de Jacques Dagien, selon leur contrat de mariage du 17 juillet 1761 (entre Bertrand François de Sainte-Gemme et Françoise Eléonore de Larroquan), pour payer 20 000 livres à Henri de Miquel de Payssous, pour ses droits paternels, 6 000 livres à M. de Sède, héritier de M. de Régades, 4 000 livres à Madame de Nogarède (Durand)[2633]. Brigitte de Sainte-Gemme, de Bagen, sœur d'Henri de Sainte-

[2629] AD.HG 3 E 19290 Sauveterre
[2630] AD.HG 3 E 19299 Sauveterre
[2631] AD.HG 3 E 24974 Saint-Gaudens 118
[2632] AD.HG 3 E 19232 Sauveterre
[2633] AD.HG 3 E 19233 Sauveterre

Gemme, testa le 17 septembre 1768, instituant héritier universel Bertrand François de Sainte-Gemme, son neveu, fils de feu messire d'Ustou de Sainte-Gemme[2634].
Le 10 février 1785, Jacques Madier, archiprêtre de Salies, fit condamner le baron d'Ustou de Sainte-Gemme à lui payer la somme de 636 livres pour arrérages de rente obituaire[2635].
En 1798, Bertrand François de Miquel de Sainte-Gemme, habitant Bagen en Sauveterre dit que l'hérédité que Marie Henriette Françoise de Miquel de Sainte-Gemme, sa sœur, lui avait donnée, par son testament du 6 avril 1793, était trop onéreuse[2636].
Il avait épousé, par contrat du 17 juillet 1761, **Françoise Eléonore de LARROQUAN**
Ils eurent :

Ovide de MIQUEL de SAINT-GEMME ?
Il fut cité, en 1815, comme fils de François Bertrand de Miquel de Sainte-Gemme, demeurant au château de Bagen[2637].

Douillac, révision le 10 juillet 2025
Jacques de ROQUEMAUREL

[2634] AD.HG 3 E 19230 Sauveterre
[2635] M. Gouazé, *Bulletin de la Société ariégeoise des sciences lettres et arts,* 1895, Étude sur la situation sociale dans le ressort du présidial de Pamiers aux XIIème et XVIIIème siècles, p.413
[2636] AD.HG 3 E 24978 Saint-Gaudens 252
[2637] AD.HG 3 E 24844 Pointis Inard

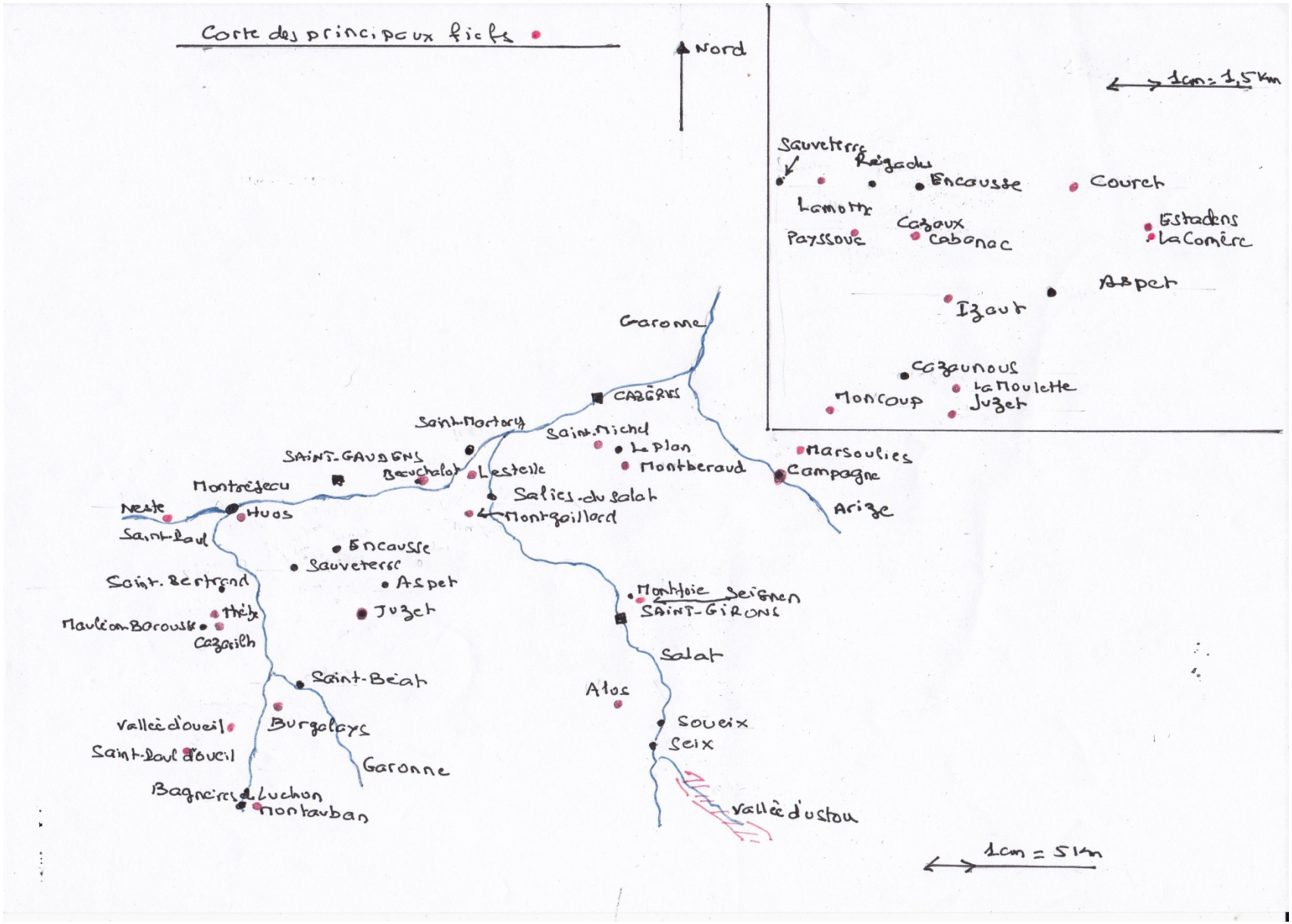
Carte des principaux fiefs
Nord
1cm = 1,5 km
Sauveterre
Roquefort
Encausse
Courch
Lamothe
Cazaux
Estadens
Payssous
Cabanac
La Comère
Aspet
Izaut
Cazaunous
La Moulette
Moncoup
Juzet
Garonne
CAZÈRES
Saint-Martory
Saint-Michel
Le Plan
Montberaud
Marsoulies
Campagne
Arize
SAINT-GAUDENS
Beauchalot
Lesteile
Montrejeau
Salies-du-Salat
Montgaillard
Neste
Huos
Saint-Paul
Encausse
Sauveterre
Aspet
Saint-Bertrand
Juzet
Montjoie
Seignen
SAINT-GIRONS
Thiz
Mauléon-Barousse
Cazarilh
Salat
Saint-Béat
Alos
Vallée d'Oueil
Burgalays
Soueix
Seix
Saint-Paul d'Oueil
Garonne
Bagnères de Luchon
Montauban
Vallée d'Ustou
1cm = 5 km

Famille de VIGNES
Seigneurs de Noueilles, Montesquieu, Ponsan, Embyonne

I Seigneurs de Noueilles **p.387**

II Seigneurs de Montesquieu **p.391**

III Seigneurs de Ponsan **p.399**

IV Seigneurs d'Embyonne **p.402**

La généalogie de la branche des seigneurs de Noueilles de cette famille a été établie par André Navelle[2638], ce document la complète, avec des actes fournis par Maurice Vuillier, et d'autres sources, et établit les généalogies des branches des seigneurs de Ponsan et d'Embyonne qui en sont issues.
Cette famille dont le nom s'écrivait Vinhes à l'origine, fut connue depuis Bernard Vinhes, chevalier, capitoul en 1306, 1313, 1326, 1328, 1331 et 1333, anobli en février 1324, il fut suivi d'autres Vinhes, capitouls, que l'on ne peut rattacher entre eux. La filiation suivie est établie depuis Guillaume Vinhes, coseigneur de Mauvaisin et de Noueilles, en 1389. Nous avons uniformisé le patronyme en Vignes avec la particule tel qu'il fut utilisé plus tard.

I
Seigneurs de Noueilles

I Guillaume de VIGNES, coseigneur de Mauvaisin (à 7 km de Noueilles, Haute-Garonne), Noueilles.
Il est probablement le frère, compte-tenu du contexte, de Bernard de Vignes, aîné, coseigneur de Saint-Léon et Caussidières, qui épousa Brune de Gavarret, toutefois il n'est pas exclu que Bernard de Vignes aîné puisse être un fils de Guillaume.
Bernard de Vignes, aîné, rendit hommage, le 9 décembre 1389, pour Saint-Léon et Caussidières[2639], son testament fut exécuté le 4 août 1427, nommant Brunette de Gavarret, sa veuve, les exécuteurs testamentaires fuent noble Jean Blasin et Bernard de Vignes jeune, coseigneur de Noueilles[2640]. Dame Brune, veuve de Bernard de Vignes, damoiseau, coseigneur de Saint-Léon, loua le 27 avril 1434, une maison rue du Taur[2641] (à Toulouse.)
Guillaume de Vignes rendit hommage ,le 23 décembre 1389, pour la moitié de la juridiction haute et basse de Mauvaisin, plus le quart d'autre moitié, plus les oublies, et pour Noueilles fort, la moitié de la juridiction haute et basse, des rentes, un moulin à vent, 12 cartonades de terre, 24 cartonades de terre inculte, 4 arpents de vigne, 6 arpents de vigne agrier, 2 cartonades de pré, 6 cartonades de bois[2642]
D'une alliance inconnue il eut :

2.1 Bernard de VIGNES, qui suit.

2.2 Indie de VIGNES
Elle épousa, en premières noces, **Jean de PUBUSQUE,** le Jeune, chevalier, seigneur de Mauremont (à 2 km au sud de Varennes, Haute-Garonne), capitoul, fils de Pierre Raymond de PUBUSQUE, conseiller au parlement de Toulouse, chambellan du roi, capitoul en 1388 et 1404, et de Gaillarde MAURAND, d'où postérité[2643].

[2638] André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* t.X, pp.236-241
[2639] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 237 produisant BM. Toulouse Ms 614
[2640] André Navelle, *op.cit.,* X, p.237 produisant AD.HG 3 E 4394 de Grès, notaire
[2641] André Navelle, *op.cit.,* X, p.237 produisant AD.HG SS 157 Grenon
[2642] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 237 se référant à BM. Toulouse Ms 614
[2643] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p.309

Elle épousa, en secondes noces, en 1427, **Jean de MAZAC (ou MUSAC),** juge d'appeaux de Toulouse.

Gaillarde de Mazac, veuve de Guillaume Sabatier, était en procès, le 20 novembre 1452, contre Indie de Vignes, veuve de Jean de Mazac. Indie de Vignes avait épousé en premières noces Jean de Puybusque puis, en 1427, étant dotée de 150 livres, Jean de Mazac dont elle eut deux enfants qui sont morts. Jean de Mazac mourut le jour de carême prenant 1449, Gaillarde de Mazac, comme cousine de Jean de Mazac, réclama l'héritage[2644]. Indie de Vignes mourut avant le 14 mars 1483, date d'une procuration de sa fille Géraude de Puybusque, veuve de Pierre de Morlanes[2645].

II Bernard de VIGNES, jeune, damoiseau, coseigneur de Noueilles. Capitoul.

Bernard de Vignes dénombra, le 20 novembre 1406, pour Mauvaisin et pour Noueilles, avec le même texte que Guillaume le 23 décembre 1389[2646] puis, le 17 juillet 1434, pour le fort de Noueilles et *Miraval*[2647].

Jean de Puybusque, seigneur de Novital donna, le 9 novembre 1457, une quittance de dot de 30 livres à Bernard de Vignes, damoiseau, coseigneur de Noueilles[2648], Jean de Puybusque avait épousé Marquèse de Vignes, fille de Bernard (infra.)

Bernard de Vignes mourut avant le 5 octobre 1460, date à laquelle les consuls de Noueilles prêtèrent serment de fidélité, dans la maison de feu Bernard de Vignes, seigneur dudit lieu, à Dominique et Bernard de Vignes, fils et héritiers de ce dernier[2649] ; il mourut probablement avant le 6 août 1459, date d'un bail à nouveau fief par Bernard de Vignes, seigneur de Noueilles[2650], ce qui se rapporte plus probablement à son fils homonyme qu'à lui.

Il avait épousé noble **Peyronne BARRANE**.

Peyronne Barrane, dame de Noueilles, passa des conventions, le 11 novembre 1478, avec Domenge de Vignes, son fils, qui furent ratifiées par Bernard de Vignes, frère de Domenge[2651].

Ils eurent :

3.1 Domenge (Dominique) de VIGNES, qui suit.

3.2 Jean de VIGNES.

3.3 Bernard de VIGNES, qui suivra.

3.4 Marquèse de VIGNES.

Elle testa le 24 avril 1505 et mourut avant le 12 avril 1509, date d'un accord entre noble Noêl Cavaignes, mari de Marguerite de Puybusque, avec sa sœur Audiette de

[2644] André Navelle, *op.cit.,* X, p.237 produisant AD.HG B 1983
[2645] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 309 produisant AD.HG 3 E 7035 Sapientis, notaire
[2646] André Navelle, *op.cit.,* X, p.239, se référant à BM. Toulouse Ms 614
[2647] BM. Toulouse Ms *634*
[2648] AD.HG 3 E 4400
[2649] André Navelle, *op.cit.,* X, p.239 produisant AD.HG 3 E 10137 Durant, notaire
[2650] André Navelle, *op.cit.,* X, p.239 produisant AD.HG 3 E 10137 Durant, notaire
[2651] André Navelle, *op.cit.,* X, p.239, produisant AD.HG 3 E 10140 Durant, notaire

Puybusque, veuve de Bertrand de Tournemire, elles étaientt filles de feue Marquèse de Vignes, qui avait testé le 24 avril 1505, et de feu Jean de Puybusque[2652].
Elle avait épousé, avant le 9 octobre 1457, date d'une quittance de dot, **Jean de PUYBUSQUE,** seigneur de Novital (à 1 km au nord-ouest de Gagnac-sur-Garonne, Haute-Garonne), capitoul en 1475, fils de Girard de PUYBUSQUE et d'Alpasie de MRESTAING, sa seconde épouse, il mourut avant 1498, d'où 5 filles[2653].

III Domenge (Dominique) de VIGNES, coseigneur de Noueilles.
Domenge de Vignes, coseigneur de Noueilles, donna, le 5 décembre 1488, à Bernard de Vignes, coseigneur de Noueilles, son frère, une quittance de 36 écus suite à une transaction et au partage de leurs biens, puis, Dominique et Bernard de Vignes, frères, écuyers, seigneurs de Noueilles, passèrent une transaction, le 14 septembre 1489, avec les habitants de Noueilles au sujet d'herbages et de pâturages[2654].
Dominique de Vignes testa le 18 septembre 1502, nommant sa femme noble Jeanne de Castelnau, à qui il fit des legs, faisant des legs à ses fils Antoine, Bernard, Jean, Jacques de Vignes, et ses filles Jacquette, Antonie, nommant héritier universel pour moitié son fils Nicolas de Vignes, marié à Antonie d'Anticamareta, fille d'Antoine d'Anticamareta, seigneur de Villeneuve, et pour moitié Guillaume de Vignes, avec substitutions éventuelles à Nicolas, Antoine, et à Guillaume, Bernard, Jean, Jacques. Il institua tuteurs de ses enfants, Bernard de Vignes, son frère coseigneur de Noueilles, et Arnaud de Castelnau, son parent de Villenouvelle[2655] et mourut avant 1509.
Il avait épousé **Jeanne de CASTELNAU,** fille d'Arnaud de CASTELNAU, seigneur de Goudourville, coseigneur de Gardouch, qui testa le 15 avril 1506, nommant ses enfants et petits-enfants[2656].
Ils eurent :

4.1 Nicolas de VIGNES, qui suit.

4.2 Bernard de VIGNES.
Bernard de Vignes donna, le 12 juillet 1518, à sa mère, Jeanne de Castelnau, tous ses biens meubles et immeubles[2657].

4.3 Guillaume de VIGNES.

4.4-4.6 Antoine, Jean et Jacques de VIGNES.

[2652] André Navelle, *op.cit.,* VIII, pp.313, 314 produisant AD.HG 3 E 6186 de Podio, notaire
[2653] André Navelle, *op.cit.,* VIII, pp312, 313 produisant AD.HG 3 E 4400 de Grès, notaire pour la quittance de dot de 1457
[2654] André Navelle, *op.cit.,* X, p.239 produisant AD.HG 3 E 7036 Sapientis, notaire (acte de 1488) et AD.HG 3 E 5835 Molinier, notaire (acte de 1489)
[2655] André Navelle, *op.cit.,* X, p.239 produisant AD.HG 3 E 10179 Vabres, notaire ; qui indique également le décès avant 1509.
[2656] André Navelle, *op.cit.,* III, p.85, produisant AD.HG 3 E 10125 Alibert, notaire pour son testament
[2657] André Navelle, *op.cit.,* X, p.239, produisant AD.HG 3 E 10144 de Clauso, notaire

4.7 Jacquette de VIGNES.

Elle épousa, avant le 17 juillet 1518, étant âgée de plus de 23 ans, **Bertrand de MONTILLET,** marchand de Belvèze, à cette date Nicolas de Vignes, écuyer, coseigneur de Noueilles, reconnut devoir à sa sœur 200 écus de dot[2658].

4.8 Antonie de VIGNES.

Elle épousa **Pierre MERCIER,** de Tarascon, cité en 1532[2659].

IV Nicolas de VIGNES, coseigneur de Noueilles. Capitoul en 1513[2660].

Nicolas de Vignes, coseigneur de Noueilles, vendit, le 21 janvier 1518, à Jacques Fauré, coseigneur de Castanet, les oublies des Fauré à Noueilles et Saint-Léon, pour sa part, car il était indivis avec son oncle Bernard de Vignes, au prix de 100 livres avec pacte de rachat[2661].

Le 2 mars 1523, Nicolas de Vignes, seigneur de Noueilles, comme père de Bernard de Vignes, fils de feue Esclarmonde de Saint-Julien, vendit à Jean de Cavaignes, licencié en droit, la borie de Madona de Lagarde, à Gratentour, indivise avec Marie de Saint-Julien et les héritiers de François de Saint-Julien, au prix de 120 écus petits[2662], il mourut avant 1526.

Il avait épousé, en premières noces, avant 1502, **Antonie d'ANTICAMARETA,** fille d'Antoine d'ANTICAMARETA, seigneur de Villeneuve, qui suivant la chronologie doit être celui qui épousa vers 1472 Jeanne de VILLENEUVE et non son père homonyme qui épousa vers Marguerite VIDAL[2663], Antonie d'Anticamareta mourut avant 1504.

Il avait épousé, en deuxièmes noces **Esclarmonde de SAINT-JULIEN,** fille de Jérôme de SAINT-JULIEN, coseigneur d'Auterive, capitoul en 1489, et de sa première épouse, inconnue (il épousa en secondes noces, par contrat du 3 juillet 1507, Catherine de LA ROCHE.[2664].) Esclarmonde de Saint-Julien mourut avant le 26 septembre 1522, date d'une procuration de Nicolas de Vignes, tuteur des héritiers de noble Esclarmonde, sa femme[2665].

Il avait épousé, en troisièmes noces, **Marguerite de GAVARRET,** veuve de Barthélemy AZEMAR, damoiseau, seigneur de Montbrun, dont elle était la seconde épouse (mariés avant 1491), qui mourut entre 1513 et 1516, fille de Jean de GAVARRET, coseigneur de Saint-Léon, Caussidières, et de Jeanne de VACQUES[2666].

Bernard de Vignes, aîné et Bernard de Vignes, jeune, coseigneurs de Noueilles, par indivis furent cités, en avril 1533, avec Marguerite de Gavarret, veuve de Nicolas de Vignes, mère et tutrice des héritiers[2667]. Bernard de Vignes aîné doit être le fils de Bernard et de Marie de

---

[2658] André Navelle, *op.cit.,* X, p.239 produisant AD.HG 3 E 10144 de Clauso, notaire

[2659] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 239 se référant à AD.HG E 594

[2660] André Navelle, *op.cit.,* X, p.239.

[2661] André Navelle, *op.cit.,* IV, p.234 produisant AD.HG 3 E 4486 Jambefort, notaire

[2662] André Navelle, *op.cit.,* X, p.240, produisant AD.HG 3 E 2779 Clavelli, notaire ; disant que Nicolas de Vignes mourut avant 1526.

[2663] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Anticamareta ;* André Navelle nomme Marguerite Vidal la mère de l'épouse de Nicolas de Vignes, sans produire la preuve ; il indique le décès d'Antonie d'Anticamareta avant 1504

[2664] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.246

[2665] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 240 produisant AD.HG 10125 Alibert, notaire

[2666] André Navelle, *op.cit.,* X, p.240

[2667] André Navelle, *op.cit.,* X, p.240 produisant AD.HG 3 E 10144 de Clauso, notaire

Puybusque, Bernard de Vignes jeune doit être le fils de Nicolas et d'Esclarmonde de Saint-Julien, on ne sait quels sont les enfants de Nicolas de Vignes, et de Marguerite de Gavarret.

Enfant du premier lit :

5.1 Antonie de VIGNES, elle mourut avant 1504[2668].

Enfants du deuxième lit :

5.2 Bernard de VIGNES, coseigneur de Noueilles.
Il était sous tutelle, en 1526, et mourut avant le l6 septembre 1545, date à laquelle on rappela la vente, faite le 8 mars 1536, de 8 cartons et demi de rente de blé, de feu Bernard de Vignes, coseigneur de Noueilles, à feu Antoine Bosquet. Bernard de Vignes mourut laissant comme héritier Paul de Vignes fils de Bernard de Vignes, seigneur de Noueilles, qui voulait racheter la rente au tuteur des héritiers Bosquet[2669].
Il avait épousé, par contrat du 23 août 1540, **Anne de NOE,** dotée de 1 500 livres, sœur de François de NOE, seigneur de Montesquieu[2670], donc fille de Gaspard de NOE, seigneur de Montesquieu, Samazan, Saint-Ferréol, et de Marie ou Marguerite de SEYSSES[2671].

5.3 Antoine de VIGNES, il était sous tutelle en 1526[2672].

5.4 Jean de VIGNES, peut-être l'auteur de la branche des seigneurs d'Embyonne.
Jean de Vignes fils de feu Nicolas de Vignes fit un achat le 22 janvier 1532[2673].

Enfants du troisième lit :

5.5, etc., non nommés.

II
Seigneurs de Montesquieu

L'auteur de cette branche, Bernard de Vignes, coseigneur de Noueilles, était le fils de Bernard de Vignes, coseigneur de Noueilles, et de Peyronne Baranne.

III Bernard de VIGNES, coseigneur de Noueilles. Capitoul en 1507.
Selon un accord du 14 mars 1543, Bernard de Vignes, avait testé (à une date non précisée, mais certainement avant juin 1523, date du testament de sa femme), faisant des legs de 300

[2668] André Navelle, *op.cit.,* X, p.240
[2669] André Navelle, *op.cit.,* X, p.240 produisant AD.HG 3 E 3040 Dalet, notaire
[2670] AD.HG 3 E 23677 Aulon, page de garde
[2671] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t.II, pp.1572, 1573
[2672] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 240.
[2673] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 240produisant AD.HG E 594

livres à ses fils Arnaud, Roger et Nicolas de Vignes et instituant héritier universel Bernard de Vignes, son fils aîné. Depuis, Roger et Nicolas étaient morts sans testament, Bernard avait fait les frais d'un procès d'Arnaud, à cause de son mariage avec Françoise de Palays. Arnaud avait demandé à son frère la légitime sur les biens de ses frères et sur le douaire de feue Marie de Puybusque, leur mère, ce qu'avait contesté Bernard, ils firent un accord, Arnaud de Vignes, seigneur de Montesquieu, cèda tous ses droits à son frère contre 750 livres[2674].

Il avait épousé, avant 1489, **Marie de PUYBUSQUE,** fille de Pierre Vital de PUYBUSQUE, coseigneur de Fenouillet (à 9 km au nord-ouest de Toulouse), Gagnac (-sur-Garonne, à 2 km au nord-ouest de Fenouillet), capitoul en 1454[2675].

Marie de Puybusque, veuve de Bernard de Vignes, seigneur de Noueilles, testa, à Toulouse, chez les héritiers Puybusque, rue des Imaginaires, le 3 juin 1523, léguant 52 écus aux héritiers de Bernard de Puybusque, seigneur de Belleval, son frère, nommant sa fille Esclarmonde de Vignes, épouse de Jean de Fontaines, seigneur de Lafage, faisant des legs à Pierre, Bernard et Marie Roux, enfants de Marguerite de Vignes, sa fille, et de Roger Roux, seigneur de Pouvourville, à Nicolas, Arnaud et Roger de Vignes, instituant héritier universel Bernard de Vignes[2676],noble.

Ils eurent :

4.1 Bernard de VIGNES, seigneur de Saint-Léon (à 3 km au sud-est de Noueilles), coseigneur de Noueilles.

Il naquit vers 1490, selon une enquête d'août 1528, mentionnant Bernard de Vignes, écuyer, seigneur de Noueilles, âgé de 38 ans[2677]. Le 20 juin 1530, Bernard de Vignes, coseigneur de Noueilles, passa une lauzime, comme procureur de Catherine de Tournemire, coseigneuresse de Saint-Léon et de Caussidières[2678].

Il avait épousé **Catherine de TOURNEMIRE,** fille de Jean de TOURNEMIRE, seigneur de Pouze (à 2 km de Noueilles), coseigneur de Saint-Léon et de Caussidières (à 2 km de Saint-Léon), et d'Anne de PALAYS. Anne de Palays, mère de Catherine de Tournemire vendit, le 1er juillet 1539, ses droits sur la baronnie de Tarabel, le même jour eut lieu la division de biens entre Arnaud de Vignes, frère de Bernard, et Jean et Gilles de Laumont (Léaumont), père et fils, seigneurs de Léaumont[2679], Gilles de Léaumont avait épousé Jeanne de Palays, sœur de Françoise de Palays, femme d'Arnaud de Vignes[2680].

Ils eurent[2681] :

[2674] André Navelle, *op.cit.,* X, p.241 produisant AD.HG 3 E 3035 Dalet, notaire

[2675] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 321

[2676] André Navelle, *op.cit.,* X, p.240, produisant AD.HG 3 E 2494 Celeri, notaire

[2677] André Navelle, *op.cit.,* X, p.240, produisant AD.HG 6 J 128

[2678] AD.HG 3 E 6763

[2679] AD.HG 3 E 5180

[2680] André Navelle, *op.cit.,* VI, p. 208, produisant un acte l'expliquant.

[2681] Paul de Vignes instituant héritières Delphine de Vignes et Isabeau de Bonvillars, fille de Jeanne de Vignes, Delphine et Jeanne de Vignes sont probablement les sœurs de Paul, elles pourraient à la rigueur être des cousines germaines mais les actes ne font pas apparaître un frère de Bernard qui pourrait être le père de Delphine et Jeanne.

a) Paul de VIGNES.

Il fut héritier de Bernard de Vignes, coseigneur de Noueilles, fils de Nicolas de Vignes et d'Esclarmonde de Saint-Julien, sa seconde épouse (supra), son cousin issu de germain. A ce titre il voulut racheter, le 16 septembre 1545, une rente vendue par Bernard ce Vignes, coseigneur de Noueilles.

C'est très probablement ce Paul de Vignes qui avait institué héritières pour moitié de ses biens chacune, Delphine de Vignes et Isabeau de Bonvillars, cette dernière fille d'Antoine de Bonvillars, seigneur de Saussens, et de Jeanne de Vignes. En 1584, Durand d'Avessens, seigneur de Saint-Rome, coseigneur de Montesquieu fit un achat à Delphine de Vignes, héritière pour moitié de feu Paul de Vignes, et à Isabeau de Bonvillars, épouse de François Dangereux, seigneur de Saussens, héritière pour moitié de feu Paul de Vignes, Isabeau de Bonvillars était sœur de Marguerite de Bonvillars, femme de feu noble Jean de Bernard, sieur de Cambon[2682].

b) probablement Delphine de VIGNES.

Elle fut citée, le 15 novembre 1590, comme mère d'Anne de Miraval, celle-ci dite fille de feu Gaspard de Miraval, seigneur de Magrin, lors de son contrat de mariage, au château de Noueilles, avec Melchior de Hunaud, seigneur de Saint-Michel, la future était assistée de Philiberte de Miraval, sa sœur aînée, et d'Achille de Vignes, coseigneur de Montesquieu, et de François Dangereux, seigneur de Saussens[2683].

Dite fille de Jean alias Bernard de Vignes[2684], elle avait épousé **Gaspard de MIRAVAL,** seigneur de Magrin, dont elle était veuve en 1573, quand elle nomma procureur Gaillard de Miraval, seigneur de Lagrasse, son beau-frère[2685], de cette union était née Philiberte de Miraval, seule héritière d'une partie de la seigneurie de Magrin qu'elle porta à Gaspard de Saint-Pastou, seigneur d'Auribail, vers 1578[2686].

c) probablement Jeanne de VIGNES.

Elle avait épousé, par contrat du 19 septembre 1546, **Antoine de BONVILLARS,** seigneur de Saussens, fils de Thomas de BONVILLARS, seigneur de Barrelles, coseigneur de Saussens, et probablement de Catherine de CAPDEDIOU, sa première épouse (qui mourut avant avril 1531, Thomas de Bonvillars avait épousé, en secondes noces, Catherine de Plagnole), d'où Jean Charles de Bonvillars, et Isabeau, héritière pour moitié de Paul de Vignes, et Marguerite de Bonvillars ; Antoine de Bonvillars épousa, en secondes noces,

[2682] AD.HG 3 E 18224 Montesquieu Lauragais
[2683] AD.HG Reg. Ins 4 p.598
[2684] Maurice Vuillier produisant *Revue historique de Toulouse,* t.8, 1921, p.120
[2685] AD.HG 3 E 9609 Miremont
[2686] Maurice Vuillier produisant *Revue historique de Toulouse,* t.8, 1921, p.120

par contrat du 28 décembre 1565, Jeanne Dangereux, veuve de Jean de Nos, et testa le 8 avril 1567[2687].

4.2 Arnaud de VIGNES, qui suit.

4.3 Roger de VIGNES.
Le 5 octobre 1523, fut exécuté un legs de 40 arpents de terre à Noueilles, de feu Bernard de Vignes à son fils Roger[2688], celui-ci mourut avant le 14 mars 1543 ab intestat, date de l'accord cité supra.

4.4 Nicolas de VIGNES.
Le 3 septembre 1516, eut lieu une lauzime par Bernard et Nicolas de Vignes, écuyers, selon une vente à Jacques Fauré, coseigneur de Castanet[2689].
Nicolas de Vignes mourut avant le 14 mars 1543, ab intestat, comme son frère Roger.

4.5 Marguerite de VIGNES.
Elle épousa, par contrat du 8 avril 1507, dotée de 300 écus et de 4 robes **Roger ROUX,** seigneur de Pouvourville, coseigneur du ¼ d'Issus, fils de feu Arnaud ROUX, seigneur de Pouvourville, et d'Esclarmonde BASTIER de Castelnau[2690], d'où postérité.

4.6 Esclarmonde de VIGNES.
Elle épousa, en premières noces, avant le 3 juin 1523, **Jean de FONTAINES,** jeune, seigneur de Lafage, fils de Bertrand de FONTAINES, seigneur de Lafage, et de Raymonde de DUN[2691].
Elle épousa, en secondes noces, par contrat du 8 avril 1524, **Pierre FAURE (alias du FAUR),** seigneur d'en Cuns (en Nailloux), de Nailloux (Haute-Garonne), coseigneur de Castanet[2692], la transcription de l'acte dit fils de Guillaume Fauré, seigneur de Ribonnet et de Castet, et de Jeanne de Gameville, ce qui anachronique. Pierre Fauré était le frère de Guillaume Fauré qui avait épousé, avant 1522, Jeanne de Gameville, et fils de Jacques Fauré, seigneur de Castanet, capitoul, et de Paule, sa première épouse (Jacques Fauré avait épousé en secondes noces Bertrande de Castelnau), Pierre Fauré testa les 20 octobre 1537, nommant son épouse Esclarmonde de Vignes et ses 7 enfants[2693] et 12 mars 1544, d'où postérité[2694].

[2687] André Navelle, *op.cit.,* II, pp.225, 226
[2688] André Navelle, *op.cit.,* X, p.240 produisant AD.HG 3 E 10124 Alibert, notaire
[2689] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 240 produisant AD.HG E 422
[2690] AAD.HG 3 E 11788
[2691] André Navelle, *op.cit.,* IV, pp.291, 292, produisant pour la date de mariage, le testament de Marie de Puybusque du 3 juin 1523 (AD.HG 3 E 2494 Celeri, noraire)
[2692] AD. Gers I 3015
[2693] AD.HG 3 E 118333 Posoli, notaire de Toulouse
[2694] André Navelle, *op.cit.,* IV, pp.235-239, produisant les preuves.

IV Arnaud de VIGNES, coseigneur des 3/12 de Montesquieu (-Lauragais, Haute-Garonne), du chef de sa femme.

Arnaud de Vignes, coseigneur de Montesquieu-Lauragais, fit un achat le 13 mars 1553 (n.st[2695]), le 17 janvier 1554, il était procureur de Bérenguier de Ravaing, seigneur de La Garrigue, dans une affaire l'opposant à noble Jean Imbert et à Aveline de Ravaing, sa femme[2696]. En 1558, il fit un achat à Bérenguier de Ravaing, seigneur de La Garrigue, capitaine et gouverneur de la ville et du château de Revel[2697].

Arnaudde Vignes fut cité, en 1565, comme père de ses enfants et de feue demoiselle de Palays, avec noble Jean et Philippe de Lacombe, seigneur de La Calmette[2698] puis, en 1571, dans une réquisition pour son compte[2699].

Il avait épousé en premières noces, avant le 7 octobre 1530, **Françoise de PALAYS,** fille de Raymond de PALAYS, seigneur de Tarabel, Montesquieu, et de Jeanne de CASTELNAU, selon un acte qui dit qu'à cette date feus Raymond de Palays, seigneur de Tarabel, et Jeanne de Castelnau avaient laissé deux filles, Jeanne, épouse de Gilles de Léaumont, et Françoise, épouse d'Arnaud de Vignes. Arnaud de Vignes et Jean de Léaumont, père de Gilles, nommèrent des arbitres pour régler un litige sur les biens de feue Jeanne de Castelnau[2700].

Françoise de Palays, coseigneuresse de Montesquieu, donna, le 10 août 1531, une procuration à son mari Arnaud de Vignes, pour une lauzime[2701]. Le 4 juin 1544, Françoise de Palays, coseigneuresse de Montesquieu, déclara qu'elle avait été contrainte par son mari, Arnaud de Vignes, à plusieurs aliénations de biens et même à lui faire don de ses biens, et dit qu'il la tuerait s'il connaissait les dispositions contraires, car il la battait comme le montrait son visage. Elle cassa et annula toutes dispositions antérieures et prit les dispositions suivantes : elle lègua à son fils aîné, Bernard de Vignes, bois, terres, etc., à Montesquieu, avec sa part de justice haute, moyenne et basse, de même à Monestrol, elle lègua à son second fils Achille, les maisons, terre, etc., à Renoville et à Caignac, en Lauragais, lègua à sa fille Catherine 1 500 livres, moitié à son mariage, moitié un an après, elle laissa à ses 3 enfants ses droits sur les biens de feu Raymond de Palays, son père[2702].

Arnaud de Vignes avait épousé, en secondes noces, **Philippe de FAURE,** dont l'ascendance n'est pas connue.

Cette seconde union est prouvée par divers actes concernant Catherine de Vignes issue de cette union.

Enfants du premier lit :

5.1 Bernard de VIGNES, coseigneur de Montesquieu et de Noueilles.

Il fit un échange, en 1584, avec Jacques d'Avessens[2703], et vendit, le 31 juillet 1585, les 3/24 de la seigneurie de Montesquieu à Durand d'Avessens[2704].

[2695] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 241 produisant AD.HG 3 E 10093 Boyssonnade, notaire
[2696] AD. Aude B 1985
[2697] AD.HG 3 E 10093 Montesquieu-Volvestre
[2698] AD.HG 3 E 22782 Villefranche-de-Lauragais
[2699] AD.HG 3 E 30186 Montesquieu-Lauragais
[2700] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p.168 produisant AD.HG 3 E 2971 Cupellis ; notaire
[2701] André Navelle, *op.cit.,* X, p.241 produisant AD.HG 3 E 23235 Maillard, notaire
[2702] André Navelle, *op.cit.,* X, p.241 produisant AD.HG 3 E 6011 Pailhès, notaire
[2703] AD.HG 3 E 18224 Montesquieu-Volvestre

Il eut un fils bâtard, **Jean Bernard de VIGNES,** qui fut légataire de sa tante Catherine de Vignes, veuve de Charles Gense, par son testament du 17 juin 1601[2705].

5.2 Achille de VIGNES, coseigneur de Montesquieu en 1587.

En 1552, Achille de Vignes, fils d'Arnaud de Vignes, fut procureur de noble Durand d'Avessens et de Jean de Garaud, coseigneurs de Montesquieu, dans une affaire avec sire Pierre d'Avessens, marchand de Montesquieu[2706]. Etant coseigneur de Montesquieu, il fut présent, le 26 juillet 1587, au contrat de mariage d'Achille de Roux, coseigneur d'Issus et de Jeanne de Gavarret[2707], puis, le 15 novembre 1590, au contrat de mariage de Melchior de Hunaud, seigneur de Saint-Michel, et d'Anne de Miraval, fille de feu Gaspard de Miraval, seigneur de Magrin, et de Delphine de Vignes, dame de Noueilles[2708].

En 1593, il fut tuteur de Philippe de Vignes, fils et héritier de feu Bertrand de Vignes, seigneur de Ponsan, son neveu[2709]. Achille de Vignes, seigneur de Montesquieu, fut présent, le 20 mai 1598, à l'ouverture du testament de Thomas de Bonnet, sieur de la Borie Blanque[2710]. Il représenta, le 10 février 1602, Catherine de Buisson, lors d'une transaction entre Paul de La Ruelle, seigneur de Sainte-Camelle, père de Philippe de La Ruelle, héritier d'Anne de Buisson, sur les biens de François de Buisson, seigneur de Montmaur, frère d'Anne de Buisson[2711].

Achille de Vignes mourut dès 1607, date à laquelle Raymond Pierre de Tournemire, sieur de Pouze, citant les héritiers de feu Achille de Vignes, coseigneur de Montesquieu, bailla à Françoise de Vignes, les fruits de certains biens[2712].

Fils de feue Françoise de Palays, il avait épousé, par contrat du 6 mai 1583, **Béatrix de CAPRIOL,** fille de feu François de CAPRIOL, seigneur de Cuq, au diocèse de Castres[2713], et de Béatrix de SAINT-MAURICE[2714].

Ils eurent :

Françoise de VIGNES.

En 1628, Guillaume de Garaud, seigneur de Montfort, reconnut devoir 1 200 livres à Françoise de Vignes, femme de César d'Avessens, seigneur de Montesquieu-Lauragais[2715]. Elle mourut le 6 octobre 1649[2716].

[2704] André Navelle, *op.cit.,* X, p.241, se référant à Ramière de Fortanier.
[2705] AD.HG 3 E 9343 Cazères
[2706] AD.HG 3 E 10092 Montesquieu-Lauragais
[2707] AD.HG 3 E 11789
[2708] AD.HG Reg. Ins 4 p.598
[2709] AD.HG 3 E 17929 Villefranche de Lauragais
[2710] AD.HG 3 E 17932 Villefranche-de-Lauragais
[2711] AD.HG 3 E 17935 Villefranche-de-Lauragais
[2712] AD.HG 3 E 17940 Villefranche-de-Lauragais
[2713] AD.HG Reg. Ins 1 A
[2714] André Navelle, *op.cit.,* III, p.12, indique le mariage de Franios de Capriol, seigneur de Cuq, et de Béatrix de Saint-Maurice.
[2715] AD.HG 3 E 15793 Auterive
[2716] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.723

Coseigneuresse pour 3/12 de Montesquieu, elle avait épousé, par contrat du 9 octobre 1607, **César d'AVESSENS,** seigneur de Montesquieu, fils de Jacques d'AVESSENS, seigneur de Montesquieu, et d'Anne de DURBAN[2717], ce mariage indiquant Achille de Vignes comme père de la mariée et Arnaud de Vignes, son grand-père est rappelé dans l'acte du 3 mai 1611 concernant Catherine de Vignes épouse de Charles Gense (infra.) César d'Avessens testa le 8 juillet 1661 et fut maintenu noble le 2 janvier 1669, d'où postérité[2718].

5.3 Catherine de VIGNES.

André Navelle indique qu'Arnaud de Vignes, coseigneur de Montesquieu, et Françoise de Palays avaient eu une fille Catherine, ce qui est corroboré par un acte de 1618 rappelant que Catherine de Vignes, veuve de Charles Gense, avait été en procès contre Bernard et Achille de Vignes, frères, sieurs de Montesquieu en Lauragais, pour raison du droit de légitime sur les biens paternels et maternels de ladite Catherine de Vignes et après le décès de celle-ci, de Gabrielle de Gense, sa fille et héritière, épouse de Raymond Pierre de Tournemire[2719].

C'est donc elle qui épousa Charles Gense et avait été marraine de sa sœur homonyme, fille de Philippe de Faure, seconde épouse d'Arnaud de Vignes.

Elle testa le 3 septembre 1595, disant qu'elle était fille de feu Arnaud de Vignes, seigneur de Montesquieu, nommant sa fille Gabrielle de Gense, son gendre Raymond Pierre de Tournemire, son frère Achille de Vignes avait une fille Françoise, elle avait des sœurs Françoise et Catherine de Vignes, celle-ci est sa filleule[2720].

Elle mourut avant le 26 mars 1607, date d'une quittance de Gabrielle de Gense, femme de Raymond Pierre de Tournemire, seigneur de Pouze, héritière de Catherine de Vignes, veuve de Charles Gense, seigneur de Rachac[2721].

Le 3 mai 1611, on rappela un procès entre Catherine de Vignes et Bernard et Achille de Vignes, ses frères, sieurs de Montesquieu. Catherine de Vignes avait laissé de son mariage avec Charles de Gense une fille Gabrielle de Gense, femme de Raymond Pierre de Tournemire, le procès concernait la succession d'Arnaud de Vignes, son père, ce procès nous apprend que Bernard de Vignes était mort ab intestat, sans enfant, que Françoise de Vignes, fille de feu Achille, avait épousé César d'Avessens, seigneur de Carla, Saint-Gaudéric, coseigneur de Montesquieu[2722].

Catherine de Vignes, fille de noble Arnaud de Vignes, seigneur de Montesquieu en Lauragais, sœur d'Achille et de Bernard de Vignes, avait épousé noble **Charles GENSE,** coseigneur de Martres, seigneur de Rachac (au diocèse de Rieux, dans la paroisse de Saint-Cizy, en Cazères, Haute-Garonne), Mondavezan, fils de prudent

[2717] AD.HG 3 E 18224
[2718] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.723
[2719] AD.HG 3 E 9357 Cazères
[2720] AD.HG 3 E 16015 Cazères
[2721] AD.HG 3 E 9454 Cazères
[2722] AD.HG 3 E 956 A. Bessier Toulouse

homme Gaspard GENSE, seigneur de Mondavezan (à 5 km de Cazères, Haute-Garonne), marchand de Cazères, et de noble Jeanne de LA GORSE[2723].
Charles Gense testa une seconde fois, le 22 avril 1570, nommant sa femme et ses enfants Gabrielle, Arnaud et Guillaume, instituant héritiers universels ses deux fils[2724], il avait testé une première fois, le 9 juillet 1557, nommant sa mère et ses sœurs et instituant héritier universel son frère Jean[2725]. Le 23 avril 1572, il fut désigné comme tuteur de son neveu, Joachim d'Arbas, par le testament d'Alexandre d'Arbas, seigneur de la Salvetat, coseigneur de Cazères, son beau-frère[2726], la même année il fit un accord avec Bernard de Mont, en son nom et comme héritier de son frère Jean[2727]. En 1574, il bailla tous ses droits sur la seigneurie de Martres à Me Jean Baron et Bernard *Galie* (Baillie ?), pour la somme de 130 livres[2728], mais continua d'être qualifié seigneur de Martres, il l'était en 1588, date d'une procuration[2729].
,Il mourut dès 1590, date d'une procuration de sa femme Catherine de Vignes, veuve[2730].

Enfants du second lit :

5.4 Bertrand de VIGNES, auteur de la branche des seigneurs de Ponsan.

5.5 Catherine de VIGNES.
Catherine de Vignes, sœur de Catherine de Vignes épouse de Charles Gense, habitant Ponsan en Astarac, native de Montesquieu en Lauragais, testa le 17 juin 1601, voulant être enterrée au tombeau de Charles de Gense, seigneur de Rachac, faisant des legs à Gabrielle de Gense, sa nièce, femme de Raymond Pierre de Tournemire, à Françoise de Vignes, sa sœur, nommant feu Arnaud de Vignes, son père, et Philippe de Faure, sa mère, Dominique de La Marque, son beau-frère avait épousé Constance de Vignes, sa sœur, faisant un legs à Philiberte de Vignes, sa nièce, faisant un legs à Jean Bernard de Vignes, fils bâtard de Bernard de Vignes, son frère de Montesquieu, instituant héritier universel Philippe de Vignes, sieur de Ponsan, son neveu[2731].

5.6 Constance de VIGNES.
Elle épousa, par contrat du 4 février 1575, noble **Thomas de BONNET,** sieur de la Borie Blanque, qui mourut dès le 20 mai 1598, date de l'ouverture de son testament, la même année eut lieu l'inventaire de ses biens, à la demande de Françoise de Bonnet, sa sœur, veuve d'Antoine de Bosc, sieur de La Roque lès Beauville[2732]. Françoise de

[2723] Jacques de Roquemaurel, *Famille Gense,* produisant la preuve.
[2724] AD.HG 3 E 11838
[2725] AD.HG 3 E 15986 Cazères
[2726] Archives de Maurice Vuillier
[2727] AD.HG 3 E 9433 Cazères
[2728] AD.HG 3 E 16108 Francon
[2729] AD.HG 3 E 9458 Cazères
[2730] AD.HG 3 E 16149 Palaminy
[2731] AD.HG 3 E 9343 Cazères
[2732] AD.HG 3 E 17932 Villefranche de Lauragais

Bonnet, veuve d'Antoine de Bosc, seigneur de La Roque, avait représenté, en 1593, à Achille de Vignes, coseigneur de Montesquieu, tuteur de Philippe de Vignes, son neveu, que feu Gaillard de Marquefave, seigneur de Latrape, lui avait donné tous ses biens par son testament[2733].

5.7 Françoise de VIGNES de Montesquieu.

Elle fut légataire de sa sœur Catherine de Vignes, veuve de Charles Gense par son testament du 17 juin 1601.

Sœur et cohéritière de feue Constance de Vignes jadis femme de feu Thomas de Bonnet, sieur de la Borie Blanque, elle reçut 150 livres, en 1603, de Françoise de Bonnet veuve de feu sieur de La Roque, sœur dudit sieur de la Borie Blanque et son héritière sous bénéfice d'inventaire[2734].

5.8 Jeanne de VIGNES.

Elle fut nommée feue en 1604, sœur germaine de Constance de Vignes, épouse de Thomas de Bonnet qu'elle avait instituée héritière.

5.9 autre Constance de VIGNES[2735].

Elle épousa, avant 1600, **Dominique de LA MARQUE**, seigneur de La Barthe, juridiction de Puymaurin[2736]. Sa sœur, Catherine de Vignes, fille de Françoise de Palays, la nomma dans son testament du 17 juin 1601, comme mariée avec Dominique de La Marque. En 1607, Hélène (alias Eléonore) de Ferrier, veuve de noble Pierre Bon, capitaine, reconnut avoir reçu une certaine somme de Dominique de La Marque, son frère, marié à Constance de Vignes[2737].

Dominique de La Marque et Constance de Vignes eurent un fils, Savaric de La Marque, qui reçut un legs de sa tante Catherine de Vignes, veuve de Charles Gense, selon un acte de 1618[2738].

III
Seigneurs de Ponsan

L'auteur de cette branche, Bertrand de Vignes, était fils d'Arnaud de Vignes, coseigneur de Montrsquieu, et de Philippe de Faure, sa seconde épouse.

[2733] AD.HG 3 E 17929 Villefranche de Lauragais

[2734] AD.HG 3 E 17936 Villefranche de Lauragais

[2735] Elle semble différente de son homonyme qui épousa Thomas de Bonnet car l'acte de 1603 concernant sa sœur Françoise de mentionne pas son second époux, mais les données sur Dominique de La Marque ne permettent pas de le vérifier.

[2736] AD.HG 3 E 17934 Villefranche de Lauragais ; Maurice Vuillier se référant à BnF, d'Hozier, dit que Constance de Vignes de Ponsan, fille d'Arnaud de Vignes, sieur de Ponsan en Astarac, et de Philippe de Faure, épousa par contrat du 12 juin 1590 Thomas de La Marque, ce qui est une confusion tant pour la qualification Ponsan que pour l'époux de Constance de Vignes.

[2737] AD.HG 3 E 25176 L'Isle-en-Dodon

[2738] AD.HG 3 E 9357 Cazères

V Bertrand de VIGNES, seigneur de Ponsan (à 2 grandes lieues de Castelnau-Magnoac, qui doit probablement être Ponsan-Soubiran, Gers.)
Son ascendance est prouvée par un acte de 1593 disant qu'Achille de Vignes, seigneur de Montesquieu, était tuteur de son neveu Philippe de Vignes, fils de Bertrand de Vignes, seigneur de Ponsan, et par un autre acte de 1604 disant que Constance de Vignes, qui avait épousé Thomas de Bonnet, sieur de la Borie Blanque, était morte sans enfant et sans tester, feu Bertrand de Vignes, seigneur de Ponsan, son frère, Jeanne, Françoise, Catherine et autre Constance de Vignes, ses sœurs germaines lui avaient succédé. Ladite Constance était héritière pour moitié de la dot de son chef, et comme légataire de Catherine de Vignes pour le cinquième, et comme cohéritière aussi de ladite Jeanne pour la moitié du 5ème revenant en tout à la moitié de sa dot, avait fait requérir Françoise de Bonnet, veuve du feu sieur de La Roque, héritière du feu sieur de La Borie Blanque[2739].
Bertrand de Vignes avait épousé, (en secondes noces ?, vers 1580?), **Anne de VILLEMUR,** fille de Jacques de VILLEMUR, seigneur de Pailhès, et de Julienne de VOISINS, Anne de Villemur était veuve du seigneur de Ponsan, en 1591, quand elle reconnut une dette[2740].
En 1607, Julienne de Voisins, douairière de la maison de Pailhès, reconnut devoir 400 livres à Anne de Villemur, veuve du sieur de Ponsan, pour la vente d'une paire de bœufs[2741].
Anne de Villemur, veuve de Bertrand de Vignes, seigneur de Ponsan, donna 6 000 livres ,le 12 mars 1619, à Annet de Villemur, seigneur de Pailhès, son petit-neveu, fils de Georges de Villemur, seigneur de Pailhès, son neveu, et de Catherine d'Estaing, cette somme de 6 000 livres lui avait été constituée en dot par son frère Blaise de Villemur[2742].
Cette branche fut continuée par un sieur de Ponsan qui avait épousé une demoiselle de Lissac, la restitution de dot d'Anne de Villemur indique qu'elle n'avait pas de descendance en vie en 1619.
Comme Bertrand de Vignes avait eu un fils, **Philippe de VIGNES,** qui était, en 1593, sous la tutelle d'Achille de Vignes, coseigneur de Montesquieu, son oncle, et fut institué héritier universel, le 17 juin 1601, par le testament de sa tante Catherine de Vignes, fille d'Arnaud de Vignes, et de Philippe de Faure, il est probable que ce fils était issu d'une première union de Bertrand de Vignes, et que cette première union avait apporté à ce dernier la terre de Ponsan.
Nous émettons l'hypothèse que la branche des seigneurs de Ponsan fut continuée par un fils de Bertrand de Vignes et d'une première femme, non connue, épousée vers 1575, ce fils étant probablement Philippe de Vignes.
Bertrand de Vignes et sa première épouse auraient donc eu pour enfants :

6.1 Philippe de VIGNES, qui suit.

6.2 très probablement Philiberte de VIGNES.
Elle fut dite nièce de Catherine de Vignes, épouse de Charles Gense, par son testament du 17 juin 1601. Comme Bernard de Vignes, coseigneur de Montesquieu, frère de Catherine, n'avait pas eu de descendance légitime, comme son autre frère Achille de

[2739] AD.HG 3 E 17937 Villefranche de Lauragais
[2740] AD.HG 3 E 9539 Marquefave
[2741] AD.HG 3 E 9547 Marquefave
[2742] AD.HG 3 E 16688 Noé ; AD.HG Reg. Ins 21

Vignes avait eu une fille Françoise, qui d'après le testament de Catherine de Vignes paraissait unique, Philiberte était probablement fille de Bertrand de Vignes, seigneur de Ponsan, seul autre frère de Catherine.

C'est probablement cette Philiberte de VIGNES qui épousa, par contrat du 22 juin 1601, **Jean Paul de LISSAC,** seigneur de La Tour (à 1,5 km de Saint-Quentin-la Tour) et de Saint-Quentin (-la Tour, Ariège), fils de Tristan de LISSAC, seigneur de Robin. Ils eurent un fils, Jean de Lissac, seigneur de La Tour, Saint-Quentin, qui épousa Catherine de Cailhau, ces derniers eurent une fille, Philiberte de Lissac, qui épousa, par contrat du 20 avril 1659, noble Jean de Marquier, seigneur de Fajac et de Larlenque, la future était assistée de Philiberte de Vignes de La Tour, sa grand-mère et de Françoise de Lissac et de Lafage, sa tante[2743].

Jean Paul de Lissac et Philiberte de Vignes eurent également une fille, Françoise de Lissac, qui épousa, par contrat du 3 février 1630, en la maison seigneuriale de La Tour, au diocèse de Mirepoix, François de Gouzens, seigneur de Lafage, veuf d'Anne de Cabaniel, la future était assistée de Jean de Lissac, seigneur de La Tour et Saint-Quentin, son père étant feu, fils d'Antoine de Gouzens et de Marguerite du Château[2744].

La récurrence de mariages Vignes/Lissac entre Philippe de Vignes et sa présumée sœur Philiberte renforce la présomption de parenté, ces mariages étant fréquents.

VI Philippe de VIGNES, seigneur de Ponsan.
Il est probablement le sieur de Ponsan qui avait épousé (vers 1600 ?) **demoiselle de LISSAC.**
Ils eurent :

VII Jean de VIGNES, seigneur de Ponsan.
Fils de feu (blanc) sieur de Ponsan, et de demoiselle (blanc) de Lissac, au diocèse d'Auch, il épousa, par contrat du 15 juillet 1624, **Jeanne de BRUNET,** fille de feu Jean de BRUNET, seigneur d'Auriac, baron de Boisse, et de Florette de LORT, assistée de René de Brunet, seigneur de Montjoy, et d'Aymeri d'Ourout, seigneur de Tournon, son frère et son beau-frère[2745], Aymeric d'Ourout avait épousé Jacquette de Brunet (infra.)
Bernard Roger d'Ourout, seigneur de Tournon, fils de feu Aymeric d'Ourout et de Jacquette de Brunet épousa, à Tarbes, par contrat du 25 octobre 1645, Jeanne de Durfort, fille de de feu Charles de Durfort, seigneur et marquis de Castelbajac, et de Corisande (de Montaut) de Bénac, il était assisté de Jean Paul de Vignes, seigneur de Ponsan, Bégolle[2746].
Ils sont probablement les parents de :

VIII Jean Paul de VIGNES, seigneur de Ponsan**,** Bégolle.

[2743] AD. Aude B 41
[2744] AD. Aude B 30 Guillaume Manen, notaire de Mirepoix pour le contrat de mariage et La Chesnaye-Desbois pour ce qui concerne les Gouzens.
[2745] AD.HG Reg. Ins 23
[2746] AD. Gers Vergès I 741 n°5756

Jean Paul de Vignes, seigneur de Ponsan, fut constitué expert, le 10 décembre 1653, avec Barthélemy de La Marque, pour régler la succession de Thomas de La Marque, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, marié avec Marguerite (de Bossost) d'Espenan[2747].
Paul de Vignes, seigneur de Ponsan, mourut avant le 26 juin 1696, date à laquelle un envoyé de la grande prévôté de Guyenne, à la requête d'Arnaud Jean de Sariac, sieur de Bouris, héritier de Mathieu et de Jean Lupent, de Castelnau-Magnoac, alla demander à sa fille Marie de Vignes, au château seigneurial de Ponsan, à deux grandes lieues de Castelnau-Magnoac, de payer une obligation de 1 885 livres consentie par feue Louise de La Barthe de Lassegan, épouse de Paul de Vignes, ses parents[2748]
Il avait épousé **Louise de LA BARTHE de Lassegan,** proche parente de Guillaume de La Barthe, seigneur de Mondeau, probablement sa sœur, car sa fille Marie de Vignes (infra) fut marraine de François de La Barthe, fils de Guillaume, donc probablement fille d'Odet de LA Barthe, seigneur de Lassegan, et de Marguerite Renée de Biran[2749].
Ils eurent :

a) Marie de VIGNES de Ponsan.

Elle fut marraine, le 29 décembre 1696, à Auterive, de François de La Barthe, fils de Guillaume de La Barthe de Mondeau, et de Louise de Loran, le parrain fut François de Loran[2750]. Guillaume de La Barthe, seigneur de Mondeau, avait épousé, par contrat du 13 septembre 1689, Louise Dufour de Loran, il appartenait à la branche des seigneurs de Lassegan[2751], Louise de La Barthe de Lassegan était probablement sa sœur.

b) Anne de VIGNES.

Elle épousa, par contrat, en 1691, **Dominique de SERIGNAC,** lieutenant-colonel, fils d'Antonin de SERIGNAC, chevalier, seigneur de Belmont, Ardens, Lasserade, et de Lucile de MONT[2752]. Dominique de Sérignac devint seigneur de Ponsan du chef de sa femme, ils eurent au moins une fille Françoise Louise de Sérignac qui épousa, en premières noces, en 1728, Joseph de Durfort, marquis de Castelbajac, et en secondes noces, en 1732, Jean du Haget, seigneur du Haget, comte de Péguilhan[2753].

IV
Seigneurs d'Embyonne

L'auteur de cette branche Jean de Vignes, coseigneur de Noueilles, d'Embyonne, est peut-être, selon la chronologie, Jean de Vignes, fils de Nicolas de Vignes, coseigneur de Noueilles, et de sa deuxième épouse Esclarmonde de Saint-Julien. La seigneurie dont il se qualifia,

[2747] AD.HG 35 J 8
[2748] AD. Gers I 3244 n°17321
[2749] O'Gilvy, *Nobiliaire de Guienne et Gascogne,* I, p.259, indique les parents de Guillaume de La Barthe
[2750] AD. Gers Vergès I 1733
[2751] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de La Barthe,* inédit, produisant la preuve (BnF)
[2752] La Chesnaye-Desbois, t.XVIII, qui indique par erreur que Françoise Louise de Sérignac était la sœur de Dominique.
[2753] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Durfort,* Septembre 2007

Embyonne n'a pu être située, cette terre est nommée En Bayonne par André Navelle et par Jules Villain.

I (V) Jean de VIGNES, coseigneur de Noueilles, seigneur d'Embyonne.
Il fut présent, le 26 mars 1578, au contrat de mariage d'Antoine Arnaud de Pardaillan, fils d'Hector de Pardaillan, seigneur et baron de Gondrin, de Montespan, avec Marie du Maine[2754].
Il avait épousé **Anne de LAGORSAN,** dame d'Embyonne (infra.)
Ils eurent :

6.1 Jean de VIGNES, qui suit.

6.2 Bertrande de VIGNES.
Elle épousa, par contrat du 7 novembre 1565, nommant son père, **Pierre de CORET,** seigneur de Houmagne (à 2 km de Montbrun-Bocage, Haute-Garonne), fils de Gaillard de CORET, seigneur de Houmagne[2755], et de Marie ESCOLAN, sa première épouse[2756].
Le 28 janvier 1611, au château de Montbrun, diocèse de Rieux, Pierre de Coret, seigneur de Houmagne, déclara avoir été marié avec feue Bertrande de Vignes, dudit mariage avaient été procréés un fils, Henri, décédé, et 4 filles, Anne, mariée avec noble Raymond de Ribayran, sieur de Rechac, Marie Marguerite, mariée avec noble Jean Bugat, écuyer de Castillon, et Mathive et Paule de Coret[2757].
Leur fille, Marie de Coret, épousa, par contrat du 23 février 1592, nommant son père et feue sa mère, noble Jean de Bugat, de la ville de Castillon, dotée de biens à prendre sur ceux d'Anne de Lagorsan, son aïeule[2758].

II (VI) Jean de VIGNES, seigneur d'Embyonne, fils aîné.
Un acte, non daté, mentionne Jean de Villemur, seigneur de Justiniac, en procès contre Françoise de Châteauverdun, dame de Pontaut, faisant pour Jean de Vignes, seigneur d'Embyonne, soit disant donataire de feu autre Jean de Vignes, son père[2759]. Il s'agit de Françoise de Châteauverdun qui avait épousé, en 1562, Michel de Pontaut, et de Jean de Villemur, seigneur de Justiniac, qui mourut en 1599, l'acte se rapporte donc à feu Jean de Vignes, seigneur de Noueilles et d'Embyonne et à son fils homonyme.
Le 5 mars 1581, Jean de Vignes, seigneur d'Embyonne, vendit sa part de Noueilles, avec pacte de rachat, à noble Michel Vignaux, bourgeois de Toulouse, dont les héritiers vendirent cette part, le 11 novembre 1621, à Jean Guillermy, qui la vendit, le 8 juin 1627, aux Polastron La Hillère[2760]. Le 12 janvier 1592, Jean de Vignes, seigneur d'Embyonne, fut témoin quand

[2754] AD. Gers I 2571 n°15209
[2755] AD.HG Reg. Ins 13 bis
[2756] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Coret.*
[2757] AD.HG Reg. Ins 16
[2758] AD.HG Reg. Ins 13 bis
[2759] AD. Ariège 45 J 92
[2760] André Navelle, *op.cit.,* X, p.244

les consuls d'Antin, Miélan, Bonnefont, etc., reconnurent que Jeanne d'Antin, femme d'Hector de Pardaillan, seigneur et baron de Gondrin, de Montespan, était la vraie et légitime dame et seigneuresse, comme héritière de la maison d'Antin, et promirent de lui payer tous les droits[2761].

Il avait épousé, au château d'Auragne, en Lauragais, par contrat du 13 (alias 16) juillet 1573, nommant ses parents, **Paule de FAUDOAS,** fille d'Anne de PARDEILHAN (devenu PARDAILLAN), nièce d'Hector de Pardeilhan, seigneur et baron de Gondrin, Montespan, assistée de Michel de Faudoas, seigneur d'Avensac[2762], son père était donc Jean II de FAUDOAS, seigneur d'Avensac[2763].

III (VII) Jean de VIGNES, seigneur d'Embyonne.

Il épousa, (vers 1600 ?), **Anne de CLARAC,** dotée de 1 000 écus, fille de Jean Antoine de CLARAC, seigneur du Vernet, et de Madeleine DANGEREUX[2764].

Anne de Clarac, veuve de Jean de Vignes, sieur d'Embyonne, donna une procuration, le 20 septembre 1623, en qualité de mère de Philippe, Jean Antoine, Scipion, Paule, Marguerite, Claire, Louise et Françoise de Vignes, ses enfants, pour une assignation à elle donnée à la requête de Marie de Crouzet[2765].

Le 28 février 1629, suite à la vente du 5 juin 1627 de la terre et seigneurie d'en Bayonne à Hélie de Fauré, seigneur de Marseillas, par Anne de Clarac, veuve de Jean de Vignes et Philippe de Vignes, son fils aîné au prix de 13 000 livres, Hélie de Fauré devait encore 300 livres avec caution de Jean François (de Polastron) de La Hillière, seigneur de Noueilles, Grépiac, cette somme était destinée à payer la dot de Marguerite de Vignes, sœur de Philippe, noble Bernard Rauly, seigneur de Valnègre (Balnègre) donna, le 16 mai 1629, quittance de cette somme[2766]. Anne de Clarac fut citée en 1630, avec Isabeau de Pontaud, veuve d'Hélie de Fauré, seigneur de Marseillas et d'Embyonne[2767].

Ils eurent :

8.1 Philippe de VIGNES, qui suit.

8.2 Jean Antoine de VIGNES, seigneur d'Embyonne.

Le 27 janvier 1650, Jean Antoine de Vignes, seigneur d'Embyonne, et Jeanne de Méras, sa femme, nommant feu Pierre Méras, docteur et avocat la Cour, affermèrent un bien[2768].

[2761] AD . Gers Vergès I 72 n°367

[2762] AD. Ariège E E227

[2763] Jules Villain, *op.cit.,* II, p. 1409, date le contrat de mariage du 16 juillet 1573 et nomme Jean de Vignes, seigneur de Lagorsan (sic.)

[2764] André Navelle, *op.cit.,* III, p.174 se référant à Paloque, notaire pour le contrat de mariage de Jean de Vignes et d'Anne de Clarac, sans préciser la date.

[2765] AD. Ariège 5 E 313 Saverdun

[2766] André Navelle, *op.cit.,* X, p.244 produisant Dominique Gilet, notaire à Saint-Martin d'Oydes (Ariège) 24155

[2767] AD. Ariège E 467 Foix

[2768] AD. Ariège 5 E 5297 Daumazan

Il avait épousé **Jeanne de MERAS,** fille de Pierre MERAS, avocat en la cour de Parlement à Toulouse et de Jeanne de CABANAC, comme le montrent les actes qui suivent. Les époux baillèrent une terre, le 9 janvier 1649[2769].

Jeanne de Méras, veuve de Jean Antoine de Vignes, sieur d'Embyonne vendit, le 9 septembre 1657, une partie d'un champ à noble Jean de Ribayran, sieur de Réchac[2770].

Jeanne de Méras, veuve de Jean Antoine de Vignes, sieur d'Embyonne, épousa, en secondes noces, dans la maison des héritiers de Pierre Méras, avocat en la Cour, par contrat du 10 octobre 1657 (alias 1658), Paul de Castéras, fils de Pierre de Castéras, sieur de Lagrasse (ou La Grause)[2771].

Jeanne de Méras, fille de feu Pierre Méras, docteur et avocat en la Cour et de Jeanne de Cabanac, et femme de Paul de Castéras, sieur de La Grause, testa une première fois le 10 juin 1673, disant avoir été mariée en premières noces avec feu Jean Antoine de Vignes d'où sont issus, encore en vie, Aulary de Vignes, sieur de la Vigne, Jean Pierre de Vignes, sieur d'Embyonne, Cizi de Vignes et François de Vignes, ses 4 enfants mâles qui sont tous au service du roi, de son second mariage est issu Denis de Castéras. Elle avait été fort désobligée par Aulary de Vignes, son fils aîné, qui l'avait abandonnée et s'était marié en Picardie, elle lui donna 3 livres, elle avait reçu de grandes désobligeances de son fils François de Vignes, elle lui donna 3 livres, elle donna à Cizi de Vignes, son autre fils, le sixième de tous ses biens (manquent deux pages), elle donna la moitié de ses biens à Jean Pierre de Vignes, son fils, et à Denis de Castéras, son fils[2772]. Elle testa, une seconde fois le 12 mars 1677, nommant héritière universelle sa sœur Marie de Méras et fit un codicille le 25 mars de la même année, disant qu'elle corrigeait son testament et donnait la moitié de ses biens, après le décès de sa sœur, à son fils François de Vignes quand il serait en état de se marier[2773]. Jeanne Méras mourut la même année, laissant un passif important[2774].

a) Aulary de VIGNES.

Il se maria en Picardie, sans le consentement de sa mère.

b) Jean Pierre de VIGNES.

c) Cizi de VIGNES.

d) François de VIGNES.

François de Vignes étant décédé sans être marié Marguerite de Méras prit, le 28 mai 1687, jouissance de la moitié des biens de son père dont avait héritée sa sœur Jeanne[2775].

[2769] AD. Ariège 5 E 5297 Daumazan
[2770] AD. Ariège 5 E 5298 Daumazan
[2771] AD. Ariège 5 E 5298 Daumazan
[2772] AD. Ariège 5 E 5301 Daumazan
[2773] AD. Ariège 5 E 5302 Daumazan
[2774] AD.HG 3 E 15477 Montesquieu-Volvestre
[2775] AD.HG 3 E 15477 Montesquieu-Volvestre

8.3 Scipion de VIGNES, écuyer, seigneur d'Embyonne.
Le 21 août 1620, il passa un acte, faisant pour lui et pour Bertrand de Rauly, sieur de Balnègre, son associé[2776].
Il avait épousé **Catherine de TERRAIN**, fille de Bertrand de TERRAIN et de Françoise de MAULEON**,** sœur utérine de Marguerite de Noé, qui épousa Jean Pierre d'Assier et de Catherine de Noé, qui épousa Pierre d'Ounous, filles de Pierre de Noé, seigneur de Roquebrune, et de Françoise de Mauléon, qui firent un partage, le 7 janvier 1666[2777], Françoise de Mauléon, veuve de Pierre de Noé avait épousé, en secondes noces, Bertrand de Terrain[2778].
Catherine de Terrain veuve de Scipion de Vignes, sieur d'Embyonne, testa le 15 novembre 1680, faisant des legs à ses filles Marie, Claire et *Jeanne* (Anne) de Vignes, et instituant héritière universelle Catherine de Vignes, sa fille aînée[2779]. Elle fut citée veuve en 1692[2780].
Ils eurent :

a) Catherine, de VIGNES.

b) Marie de VIGNES.

c) Claire de VIGNES dite d'EMBYONNE.
Elle assista sa sœur Anne lors de son contrat de mariage, le 3 avril 1712, et fit une vente le 12 janvier 1730[2781]. Habitant Toulouse, elle testa le 13 juin 1736, révoquant un testament antérieur[2782].

d) Anne de VIGNES d'Embyonne.
Anne de VIGNES d'Embyonne épousa, par contrat du 3 avril 1712, nommant feus ses parents, s'étant constituée tous les biens de ses parents qui pouvaient aller jusqu'à 500 livres, noble Jean Pierre de PONDEAU de SOUEIX (probablement Jean Pierre de Soueix de Pondeau), sieur de Laquère, habitant Rimont, elle était assistée de sa sœur aînée Claire de Vignes, selon un certificat du 4 décembre 1728, délivré à Rieux, à sa demande[2783].
Anne de Vignes d'Embyonne fit son testament le 4 mars 1729, retenu par le sieur Pierre Soueix de Laquère, Jean François d'Ounous de Mérat requit, le 13 novembre 1734, l'insinuation de ce testament[2784].

[2776] AD. Ariège 5 E 5297 Daumazan
[2777] AD. Ariège 5 E 5299 Daumazan
[2778] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Mauléon,* produisant les preuves.
[2779] AD. Ariège 5 E 7232 (11)
[2780] AD.HG 3 E 16197 Plan-Volvestre
[2781] AD.HG 3 E 17661 Rieux
[2782] AD.HG 3 E 17662 Rieux
[2783] AD.HG 3 E 17661 Rieux
[2784] AD. Ariège 2 C 468 Mas d'Azil

8.4 Paule de VIGNES.

8.5 Marguerite de VIGNES dite d'Embayonne.

Elle épousa noble **Bernard de RAULY,** sieur de Balnègre (à 6 km de Saverdun), fils de N…de RAULY de Balnègre et de Jeanne de MAURY, d'où postérité dont une fille Marguerite dite Catin (?) de Rauly qui épousa Jean Marie (de Vignes) d'Embayonne[2785] et une autre fille, Anne de Rauly d'Ustou, qui épousa, en secondes noces Jean de Cazaux, sieur d'Escats, dont la fille, Françoise de Cazaux, dotée de 300 livres épousa, par contrat en 1680, Guillaume Estrade, huissier de Lasserre de la Barp, au diocèse de Couserans, Jean Marie de Vignes, sieur d'Embayonne est dit le beau-frère d'Anne de Rauly[2786].

Bernard de Rauly, sieur de Balnègre, fut premier consul de Saverdun en 1643, 1653, 1658 et 1663[2787].

8.6 Claire de VIGNES.

8.7 Louise de VIGNES.

C'est probablement elle qui épousa **Antoine MAILLIE,** ils habitaient Daumazan le 8 mars 1669[2788].

Leur fils, Paul Maillie, épousa, par contrat du 8 mars 1669, dans la maison de Jeanne de Maillie, veuve de Claude Auberdiac, bachelier ès droit, Marguerite de Soueix, fille du sieur Paul de Soueix, sieur de Baup, et de demoiselle Jeanne de Castet, habitant Lescure, dotée de 1 800 livres[2789].

8.8 Françoise de VIGNES.

IV (VIII) Philippe de VIGNES, seigneur d'Embyonne.

Il vendit, le 5 juin 1627, la seigneurie d'Embyonne à Hélie de Fauré, seigneur de Marseillas, pour 13 000 livres[2790]. La vente dut être faite avec pacte de rachat car les successeurs de Philippe de Vignes se qualifièrent seigneurs d'Embyonne.

Il avait épousé, en premières noces, par contrat filiatif du 14 juin 1638, **Jeanne d'AUBERDIAC,** fille de Claude AUBERDIAC, bachelier ès droit et de Jeanne de MAILLIE[2791].

Il avait épousé, en secondes noces, **Marguerite de CABALBY** qui testa, veuve, le 30 août 1663, faisant un legs à Jean de Méritens, son fils de son premier mariage avec Bernard de Méritens, instituant héritier universel Jean Marie de Vignes, son autre fils et de Philippe de Vignes, sieur d'Embyonne, pour la moitié, lui substituant ledit Jean de Méritens, et à défaut

---

[2785] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t.II, p.1363

[2786] AD.HG 3 E 16195 Plan-Volvestre

[2787] C. Barrière-Flavy, *Histoire de la ville et châtellenie de Saverdun,* pp.234, 235

[2788] AD. Ariège 5 E 5300 Daumazan.

[2789] AD. Ariège 5 E 5300 Daumazan

[2790] AD.HG 3 E 24155 (30) Frasol, notaire, acte de 1629

[2791] AD. Ariège 5 E 5295 (38)

Valérie (Valéry) Dassier, fils de sa sœur Marie de Cabalby[2792]. Marguerite de Cabalby mourut avant le 18 septembre 1666, date d'un accord entre les Cabalby mentionnant Jean Marie de Vignes, sieur d'Embyonne[2793].
Ils eurent :

Jean Marie de VIGNES, qui suit.

V (IX) Jean Marie de VIGNES, seigneur d'Embyonne.
Le 9 septembre 1668, Jean Marie de Vignes, sieur d'Embyonne, fils de feu Philippe de Vignes, sieur d'Embyonne, mort en 1661, et de Marguerite de Cabalby, était créditeur de 170 livres de feu Jean Monfaucon, mari de Marie de Cabalby, fille de feu Bernard, selon une transaction du 24 septembre 1644, cet acte nomme Catherine de Pujol, aïeule maternelle de Charlotte et Marguerite de Cabalby[2794].
Habitant le Plan (en Volvestre, Haute-Garonne), neveu de Charlotte de Cabalby, il régla, le 7 juillet 1681, ses différends avec Françoise Dassier, il signa Embyone[2795].
Jean Marc de Vignes, sieur d'Embyonne, habitant du Plan, mourut en 1688[2796].
Il avait épousé **Marguerite (?, dite Catin,** ce qui est étonnant car Catin était le diminutif de Catherine) **de RAULY,** fille de Bernard de RAULY et de Marguerite de VIGNES d'Embyonne (supra.)

On cite également dans cette branche :
Le 4 mars 1691, delle de *Tezan* veuve du sieur d'Embyonne, du Plan, reçut un legs de sa nièce Catherine de Bazon de Cazères, sœur germaine de Pierre de Bazon, officier dans les armées de Sa Majesté, la testataire avait demandé que les honneurs funèbres soient à la discrétion de François César de Hunaud, sieur du Barry[2797]. Il s'agit de Catherine de Bazon, fille de Pierre de Bazon et de Jeanne de Noé, sa sœur Catherine, après avoir testé en 1691, en faveur de son frère Pierre, épousa, par contrat du 12 avril 1694, Jean Pierre de Saint-Jean, seigneur du Maine. On ne voit pas apparaître de demoiselle de Tezan qui pourrait être la tante de Catherine de Bazon.

Un certificat des consuls du Plan du 1697 dit que Jean de VIGNES, sieur d'Embyonne, habitant du Plan était mort sans aucun bien[2798].

En 1725 Claire de Vignes d'Embyonne fut cessionnaire[2799] de (?)

Douillac, révision le 11 juillet 2025
Jacques de ROQUEMAUREL

[2792] AD. Ariège 5 E 7259 Saint-Girons
[27932793] AD. Arige 5 E 7260 Saint-Girons
[27942794] AD. Ariège 5 E 7260 Saint-Girons
[2795] Abbé Samiac, *Notes,* déposées à la bibliothèque de Saint-Girons.
[2796] Maurice Vuillier se référant à Vignaux
[2797] AD.HG 3 E 9426 Cazères
[2798] Maurice Vuillier, se référant à Vigneau
[2799] AD.HG 3 E 17661 Rieux

Famille de VIGNES de Puylaroque

La généalogie de cette famille, très sommaire pour les 4 premiers degrés, a été publiée par Julles Villain[2800], complétée par André Navelle[2801] pour les degrés II, III et IV, ce document la complète et la corrige grâce à des actes provenant de Maurice Vuillier et d'autres sources.
Cette famille porte : « d'argent à une vache de gueules cornée et clarinée d'argent, *paissant* sur une terrasse de sinople. »

I Arnaud de VIGNES, seigneur de Labastide-Saint-Pierre.
Il testa le 5 avril 1492[2802].

II Arnaud de VIGNES, écuyer, seigneur de Labastide-Saint-Pierre (Tarn-et-Garonne), Belmontet.
Le 11 mars 1482, Catherine d'Audibert était en procès contre Arnaud de Vignes, seigneur de Labastide puis, le 7 octobre 1493, Jean de Got (Goth), seigneur de Rouillac, était en procès contre Arnaud de Vignes, écuyer, seigneur de Labastide, la Cour attribua à Arnaud de Vignes les 2/6 de la leude du port d'Auvillar (Tarn-et-Garonne) et le sixième de cette leude à Jean de Got[2803].
Arnaud de Vignes, seigneur de Labastide-Saint-Pierre, testa le 18 juin 1500[2804], puis, le 17 septembre 1506, nommant son épouse Marie d'Angilbaud, il acheta à Antoine de Guillemy le quart de la seigneurie de Labastide-Saint-Pierre[2805].
Cité dans des actes, le 9 mars 1510 et 25 septembre 1517[2806], il reconnut le 18 janvier 1529, une dette de 2 000 livres envers son gendre noble Bernard de *Cortet* (Cortête), après un accord du 21 octobre 1528 sur la revente de la borde et de terres à Palais, en Agenais[2807].
Arnaud de Vignes, seigneur de Labastide-Saint-Pierre, était en procès, le 29 janvier 1537, contre Guillaume de Gavarret, licencié en droit, coseigneur de Quint, époux de Jeanne de Vignes. Arnaud de Vignes avait 4 ou 5 filles mariées ou à marier, dont Jeanne qui s'était mariée sans le consentement de ses parents et demandait une dot et un supplément de légitime. Arnaud de Vignes avait offert de payer 1 400 livres comme à ses autres filles, Jeanne disait s'être mariée, étant âgée de 22 ans ; le 29 octobre suivant, Guillaume de Gavarret et son épouse, Jeanne de Vignes, reçurent 1 400 livres d'Antoine de Vignes et de Marie d'Angilbaud, suivant une sentence du Sénéchal, par les mains de Guyon de Vignes, frère de Jeanne[2808].

[2800] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t. II, pp.1734-1738
[2801] André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* t. X, pp.241-244
[2802] Jules Villain, *op.cit.,* II, p.1734
[2803] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 242 produisant AD.HG 3 E B2007 (acte de 1482) et B 9 (acte de 1493)
[2804] André Navelle, *op.cit.,* X, p.242 se référant à Bourdés, citant Guillaume Robert, notaire de Montauban
[2805] André Navelle, *op.cit., X, p.242 se référant à Moulenq, t.IV*
[2806] André Navelle, *op.cit.,* X, p.242, produisant AD.HG 3 E 393 Astorg, notaire (acte de 1510) et AD.HG 3 E 7077 Scuderey, notaire (acte de 1517)
[2807] André » Navelle, *op.cit.,* X, p. 243, produisant AD.HG 3 E 5863, Maurin, notaire
[2808] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 243 produisant AD.HG B 2038 (acte du 29 janvier 1537) et AD.HG 3 E 1451 P. Bonet, notaire, acte du 29 octobre 1537

Arnaud de Vignes mourut avant le 25 juin 1540, date d'une protestation de sa fille, Antonie de Vignes, le disant feu, épouse de Gratien du Pont, seigneur de Drusac, à Guyon de Vignes, son frère. Elle disait que le château et la seigneurie de Labastide-Saint-Pierre lui appartenait, suivant le contrat de mariage de ses parents, elle en avait pris possession après le décès de son père, maintenant elle devait rejoindre son mari et demanda à son frère Guyon de lui garder la place, celui-ci déclare ne pas savoir si la seigneurie lui appartenait ou non[2809].
Il avait épousé, avant le 11 mars 1482, **Marie d'ANGILBAUD,** fille de Raymond d'ANGILBAUD, conseiller au parlement de Toulouse, et d'Anne de TERRIDE dite d'AUDIBERT, sa première épouse[2810] (fille d'Odet, bâtard de Terride, seigneur de Dieupentale, et de Catherine d'Audibert, selon André Navelle, p.34.)
Ils eurent :

3.1 Guyon de VIGNES, qui suit.

3.2 Antonie de VIGNES.
Elle épousa noble **Gratien du PONT,** seigneur de Druzac, Pujol, Lauzerville, fils de Bernard du PONT, licencié ès droit, juge ordinaire de Toulouse, et de noble Antonie du PUY[2811]. Gratien du Pont testa le 20 juillet 1544, au château de Druzac, et mourut avant le 15 janvier 1545, sans postérité, Antonie de Vignes, veuve de Gratien du Pont, dit avoir porté en dot 2 000 livres plus, suivant son contrat de mariage la seigneurie de Pujol et la métairie de La Garrigue[2812].

3.3 Jeanne de VIGNES.
Elle épousa, avant le 21 octobre 1528, noble **Bernard de CORTÊTE,** seigneur de Cambes, au diocèse d'Agen, fils de n. Martial de CORTÊTE, lieutenant au sénéchal d'Agenais, et d'Anne de LA DUGUIE, il mourut avant le 11 février 1547, d'où postérité[2813].

3.4 Jean de VIGNES, cité en 1506.

3.5 Jeanne de VIGNES.
Jeanne de Vignes donna une procuration, le 13 octobre 1542, pour exiger de son frère, Guyon de Vignes, 500 livres de reste de légitime des biens de feu son père, puis, le 4 décembre 1544, Guyon de Vignes, seigneur de Labastide-Saint-Pierre, paya à sa sœur Jeanne de Vignes, épouse de Guillaume de Gavarret, conseiller au Sénéchal, 367 livres 4 sols d'une dette de 500 livres et 132 livres 16 sols le 2 avril 1545[2814]. Jeanne de Vignes donna, le 8 décembre 1552, une quittance de 500 livres, à son frère Guyon de

[2809] André Navelle, *op.cit.,* X, p.243 produisant AD.HG 3 E 45 de Agia, notaire
[2810] André Navelle, *op.cit.,* I, p.32
[2811] André Navelle, *op.cit.,* IV, pp.125, 126, produisant la preuve.
[2812] André Navelle, *op.cit.,* IV, pp.126, 127 produisant AD.HG B 2049
[2813] O'Gilvy, *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne,* t.IV, p.349
[2814] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 243, produisant AD.HG 3 E 5693 Maurin, notaire (procuration de 1542) et AD.HG 3 E 6011 Pailhès, notaire pour les paiements de 1544 et 1545

Vignes, pour fin de paiement de 1 100 livres à elle adjugées pour la légitime de feue Marie d'Angilbaud, leur mère[2815].

Elle avait épousé, contre la volonté de ses parents, M.Me **Guillaume de GAVARRET,** coseigneur de Quint (à 3 km de Balma, dans la banlieue de Toulouse) et de Pouvourville (en Toulouse), conseiller au Sénéchal, veuf de Gabrielle de SEGUIER, épousée par contrat du 24 octobre 1523, qui mourut avant 1543, fils de Pierre de GAVARRET, écuyer, seigneur de Quint, Cugnaux, capitoul, et de Jeanne de BRASSAC[2816], ayant eu deux fils Jean et Pierre de Gavarret, de sa première union, et 3 fils, Guyon, François et Vincent de Gavattet et une fille Claire de Gavarret, de sa seconde union.

Il mourut entre le 30 juin 1558, date d'un arrentement par Jeanne de Vignes, épouse de Guillaume de Gavarret, docteur en droit et le 24 septembre 1558, date d'un arrentement par Jeanne de Vignes, veuve[2817].

III Guyon de VIGNES, seigneur de Labastide-Saint-Pierre, Belmontet.

Le 9 janvier 1506, eut lieu un accord entre Arnaud de Carmaing (devenu Caraman), seigneur du Born (à 3 km de Villemur-sur-Tarn, Haute-Garonne) et de Labéjau (à 2 km du Born) et Guillaume (Guyon) et Jean de Vignes[2818]. Par sentence du sénéchal du 9 mars 1544 (n.st.), confirmée le 3 août 1546, les ¾ des droits, rentes, oublies de la juridiction de Belmontet, en Quercy, furent adjugés à noble Durand d'Aymier, seigneur de Puylauron, biens indûment occupés par Guyon de Vignes, seigneur de Labastide, et feu Arnaud de Vignes, son père, qui doit restituer les fruits perçus, le 20 septembre 1546, Guyon de Vignes dut payer 1 700 livres[2819].

Guyon de Vignes, seigneur de Labastide-Saint-Pierre, Belmontet, du Motet (à 1,6 km au sud de Saint-Nicolas-de-la-Grave, Tarn-et-Garonne), coseigneur de Corbarieu, vendit, le 11 août 1547, la seigneurie du Motet, avec juridiction haute, moyenne et basse, plus maison et jardin au Motet, à Guillaume de Lamyre, seigneur de Merles, au prix de 3 500 livres, pour payer la dette de 1 700 livres à Durand d'Aymier[2820]. Guyon de Vignes, seigneur de Labastide-Saint-Pierre et de Belmontet, donna une procuration le 21 mai 1558[2821].

Il avait épousé, par contrat du 1er avril 1536, **Jeanne d'AURE**[2822], fille de d'Adhémar d'AURE, seigneur de Lamothe (à 7 km à l'est de Lautrec, Tarn), et de Salvie de GRIMOARD, dame de Villebrumier[2823]. Le 26 avril 1550, eut lieu une transaction entre Guyon de Vignes, seigneur de Labastide, Jeanne d'Aure, son épouse, et Charles d'Aure, son beau-frère[2824], le 19 novembre 1550, le seigneur de Labastide , mari de Jeanne d'Aure, donna une quittance à son beau-frère Charles d'Aure[2825].

[2815] André Navelle, *op.cit.,* X, p.243 produisant AD.HG 3 E 6019 Pailhès, notaire

[2816] Lainé, *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France,* I, 27, 28, de la généalogie Gavarret.

[2817] André Navelle, *op.cit.,* V, p.55 se référant à AD.HG Dujarric 4489

[2818] André Navelle, *op.cit.,* X, p.243 produisant AD.HG B 13

[2819] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 243 produisant AD.HG 4066 Guyon Fossé, notaire.

[2820] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 243 produisant AD.HG 3 E 2652 Chaussade, notaire

[2821] André Navelle, *op.cit., X, p.243 produisant AD.HG 3 E 4489 Dujarric, notaire*

[2822] Jules Villain, *op.cit.,* II, p. 1734

[2823] André Navelle, *op.cit.,* I, pp.96, 97 produisant les preuves

[2824] André Navelle, *op.cit.,* X, p.243 produisant AD.HG 3 E 3631 Escareri, notaire.

[2825] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 243 produisant AD.HG 3 E 5736 Mercadier, notaire

Ils eurent :

4.1 François de VIGNES, qui suit.

4.2 Jacques de VIGNES, seigneur de Labastide, *Saint-Cerissy.*
Antoinette d'Hautpoul, sœur de Sébastien d'Hautpoul, seigneur d'Hauterive, par son testament du 13 février 1578, légua 2 000 écus à son cousin Jacques de Vignes, et 500 écus à son cousin Georges de Vignes, capitaine de Labastide, instituant héritier universel son frère Sébastien d'Hautpoul, seigneur d'Hauterive, lui substituant sa sœur Claude d'Hautpoul, puis Hector de Cardaillac, seigneur de Bioule, son cousin[2826], cette dernière parenté provient de leur mère Jacquette de Cardaillac, la parenté avec Jacques et Georges de Vignes n'est pas expliquée.
Le 17 octobre 1580, dans la maison de Charles du Faur, seigneur de Sainte-Livrade, Jacques et Georges de Vignes, frères, *de Batas*, testèrent, se faisant héritiers universels l'un l'autre et se substituant Marie de Vignes, leur sœur, femme dudit Charles du Faur, seigneur de Sainte-Livrade[2827].
Le 21 mars 1581, fut confirmée la sentence du conseiller Lacoste concernant François de Vignes, seigneur de Labastide-Saint-Pierre, Belmontet, d'une part, et Jacques et Georges de Vignes, frères, d'autre part[2828].
Jacques de Vignes, seigneur de *Saint-Sercin,* fut présent, le 25 février 1583, au contrat de mariage de Pierre d'Hautpoul, seigneur et baron de Rennes, et de Gabrielle de Tersac[2829], on retrouve la parenté d'Hautpoul, sans l'expliquer.
Jacques de Vignes était conseiller, maître d'hôtel ordinaire (du roi), gouverneur du château des Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire) lors de son mariage.
Il avait épousé, par contrat du 7 septembre 1598, **Ambroise du FRESNE,** veuve de Joachim de LA CROSSONNIERE[2830].

4.3 Georges de VIGNES, capitaine de Labastide.
Cité plusieurs fois avec son frère Jacques de Vignes, ils se firent héritiers universels par des testaments mutuels le 17 octobre 1580 (supra.)

4.4 Marie de VIGNES.
Son ascendance est prouvée par le testament mutuel de ses frères Jacques et Georges de Vignes le 17 octobre 1580.
Marie de Vignes, femme de Charles du Faur, seigneur de Sainte-Livrade, fit une vente le 28 septembre 1594, à Guillaume Moysset, prêtre et recteur de Bellegarde[2831].

[2826] AD.HG 3 E 2372
[2827] AD. Gers 3 E 5947 L'Isle-Jourdain
[2828] AD.HG B 83
[2829] A1D.HG 3 E 9442 Cazères
[2830] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 244 produisant AD.HG Reg. Ins 8 f°559
[2831] AD. Gers 3 E 5948 L'Isle-Jourdain

Elle avait épousé, par contrat du 25 septembre 1554, **Charles du FAUR,** seigneur de Sainte-Livrade, fils de Jean du FAUR, seigneur de Montville, coseigneur de Sainte-Livrade[2832].
Charles du Faur, seigneur d'*Escanebe* et Marie de Vignes, sa femme, reçurent, le 6 novembre 1578, une reconnaissance de dette[2833], puis, le 19 février 1579, Marie de Vignes, nomma procureur son mari Charles du Faur, seigneur de Sainte-Livrade[2834].

IV François de VIGNES, seigneur de Labastide-Saint-Pierre, Belmontet.
Il servit sous Charles IX, reçut 10 000 livres en récompense de ses services et fut fait chevalier de l'ordre du roi par lettres du 24 février 1570[2835].
François de Vignes, seigneur de Labastide, mari d'Anne de Rieux, fut condamné, le 12 avril 1576, à payer 2 000 livres envers Jacques et Georges de Vignes, ses frères, seigneurs de Lzabastide, suivant un arrêt de 24 février précédent[2836].
Il avait épousé, par contrat du 29 juillet 1575, **Anne de LA JUGIE** de Rieux, probablement fille de François de LA JUGIE, baron de Rieux (-Minervois, Aude) et d'Alzonne (Aude), maréchal de camp, et d'Antoinette d'ORAISON[2837].
Ils eurent :

V François de VIGNES, seigneur de Labastide-Saint-Pierre, Belmontet, Puylaroque (à 3 km de Labastide-Saint-Pierre, Tarn-et-Garonne), La Salvetat.
Il était gentilhomme ordinaire de la chambre du roi lors de l'émancipation de son fils Claude Antoine, le 1er décembre 1653. Selon Jules Villain, il aurait testé le 14 septembre 1669, ce qui est contredit par son acte de décès du 5 février 1661[2838] (sauf si cette date est erronée.)
Il avait épousé, par contrat du 18 septembre 1623, au château du Boulvé, en Quercy, **Gabrielle de SALIGNAC,** fille de Pons de SALIGNAC, écuyer, seigneur du Boulvé et de Montdoumerc (Lot), et de Marguerite d'HEBRARD de SAINT-SULPICE, sa seconde épouse (mariée par contrat du 31 décembre 1600[2839].)
Ils eurent :

6.1 Claude Antoine de VIGNES, qui suit.

6.2 Antoine de VIGNES, seigneur de Belmontet[2840].
Il épousa, par contrat du 25 septembre 1658, **Marie de FENELON,** fille de Gabriel de FENELON, sieur de la Palme, et de Marguerite de LOLMIE.
Ils eurent :

[2832] Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 767, qui dit que Charles du Faur, testa le 28 octobre 1555 ; d'où postérité.
[2833] AD. Gers 3 E 5946 L'Isle-Jourdain
[2834] AD. Gers 3 E 5947 L'Isle-Jourdain
[2835] Jules Villain, *op.cit.,* II, p. 1734
[2836] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 244 produisant AD.HG 3 E 4508 Dujarric, notaire
[2837] André Navelle, *op.cit.,* X, p.242
[2838] AD.HG Toulouse Saint-Etienne GG 241, décès de François de Vignes, seigneur de Puylaroque
[2839] Jules Villain, *op.cit.,* II, p.1734, mentionnant Jean de Guitard, notaire royal pour le contrat du 18 septembre 1623
[2840] Jules Villain, *op.cit.,* II, p.1735 pour ce qui le concerne et son fils.

Jean de VIGNES, seigneur de Fénelon.
Il épousa, par contrat du 8 avril 1683, **Anne de SAVIGNAC,** fille de M. Me Guillaume de SAVIGNAC, seigneur de Saint-Urcize, conseiller en la cour des aides et finances de Montauban, et de feue Antoinette de COMINIHAN.

6.3 Charles de VIGNES.
Chevalier de Saint-Jean de Jérusalem.

6.4 François de VIGNES
Chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, capitaine.

6.5 Jean de VIGNES.
Il fut maintenu noble, le 17 septembre 1668, avec ses frères Claude Antoine et Charles.

VI Claude Antoine de VIGNES, marquis de Puylaroque, seigneur de Labastide-Saint-Pierre, Belmontet, la Salvetat.
Il fut émancipé par son père, le 1er décembre 1653, cet acte rappelle son mariage[2841].
Claude Antoine de Vignes, seigneur de Labastide, et ses frères François, chevalier de Malte, capitaine, Charles de Vignes, chevalier de Malte, et Jean de Vignes, furent maintenus nobles le 17 septembre 1668, à Montauban, par l'intendant Bazin de Bezons, sur preuves depuis 1492[2842].
Il fut présent, le 5 février 1675, ainsi que son frère Charles de Vignes, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, au contrat de mariage de Louis de Marsa, seigneur de Saint-Laurent, avec Claude d'Escayrac, fille de Jean d'ESCAYRAC, seigneur de Cayriech (Tarn-et-Garonne), et de Marguerite de VIGNES[2843], les présents, en plus de Claude Antoine de Vignes et de Charles de Vignes, cités en premier, étaient des membres de la famille d'Escayrac, cette Marguerite de Vignes doit être une proche parente de Claude Antoine et de Charles de Vignes, sœur ou cousine germaine.
En septembre 1685, la terre et seigneurie de Labastide-Saint-Pierre (?) fut érigée en marquisat sous le nom de Puylaroque, par lettres patentes données à Chambord[2844], cela semble une confusion avec Puylaroque car les successeurs de Claude Antoine tinrent la terre de Labastide-Saint-Pierre, nommée en tant que telle.
Il avait épousé, par contrat filiatif du 11 novembre 1648, **Françoise de LA VALETTE,** fille de Jean de LA VALETTE, seigneur de Campagnac, Parisot, Prévinquières, et de Françoise de GARIBAL[2845].

[2841] AD.HG Reg. Ins 29, Jean Crabié, notaire de Labastide
[2842] Alphonse Brémond, *Nobiliaire toulousain*
[2843] AD. Aude B 2003 Besombes, notaire de La Baurette et de Cayriech ; à la même époque Françoise d'Escayrac, fille de Jean d'Escayrac, seigneur de Cayriech, et de Marguerite de *Viguier,* épousa par contrat du 11 février 1687 Thamar de Colomb (Georges Thonnat, *Documents généalogiques et historiques sur les familles nobles et notables du Haut-Quercy,* p.105), la transcription Marguerite de *Viguier semble erronée.*
[2844] Jules Villain, *op.cit.,* II, p.1735
[2845] AD.HG Reg Ins 28, Jean Crabié, notaire de Labastide

Ils eurent :

VII Joseph de VIGNES, seigneur marquis de Puylaroque, seigneur de Labastide-Saint-Pierre, Belmontet, La Salvetat, Parisot, Cornusson Montdoumerc, Campagnac et autres places
Il fut chevalier conseiller d'honneur au parlement de Toulouse.
Il avait épousé, par contrat filiatif du 24 février 1683, **Marie Anne de LA GARDE,** dotée de 55 000 plus 15 000 livres, fille de René de LA GARDE, chevalier, seigneur de Saignes (à 7 km à l'est de Gramat, Lot), Parlan (Cantal), et de feue Gabrielle de LA VALETTE (Cornusson), fille de Françoise de Clary, la mère de la future avait testé le 16 septembre 1660, elle avait épousé en premières noces le seigneur d'*Auberque,* par contrat du 26 janvier 1653[2846]. Le 24 juillet 1726, Marie Anne de La Garde de Saignes, veuve de Joseph de Vignes, marquis de Puylaroque fit élection d'héritier[2847].
Le 7 mai 1729, Marie Anne de La Garde de Saignes, veuve de François de Vignes, chevalier, conseiller d'honneur au parlement de Toulouse, reconnut que son fils René François de Vignes, avec les mêmes qualifications, devait 2 000 livres à Gilles de Mont (Monck) d'Uzer, trésorier de France au bureau des finances de Toulouse[2848]. François Claude de Montesquieu, marquis de Roquefort, baron de la Tour de France, fit un accord, le 27 septembre 1732, avec la dame de La Garde de Saignes, veuve de Joseph de Vignes, marquis de Puylaroque, au sujet de la restitution de dot de 50 000 livres de l'épouse du sieur de Roquefort décédée sans enfant, ils se tinrent pour quittes moyennant 30 000 livres[2849]. Marie Anne de Lagarde de Saignes, veuve de Joseph de Vignes, marquis de Puylaroque, fit son testament le 15 septembre 1734 disant avoir 6 garçons et une fille, Françoise de Vignes de Puylaroque, religieuse maltaise, François René, son fils aîné, Charles, chevalier de Malte, Pierre Ignace de Labastide, chevalier de Malte, Antoine Hyacinthe de Vignes de Cornusson, Charles Augustin, chevalier de Puylaroque, Gabriel Bonaventure de Vignes de Cornusson, ce testament fut ouvert le 25 juin 1739[2850].
Ils eurent[2851] :

8.1 René François de VIGNES PUYLAROQUE, marquis de Puylaroque.
Il naquit le 3 août 1684.
François René de Vignes, marquis de Puylaroque, seigneur de Labastide, donataire de la moitié des biens de son père et cohéritier de l'autre moitié, fit une transaction, le 27 juillet 172,7 avec ses frères Charles, Pierre Ignace, Charles Augustin, Gabriel Bonaventure, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et Hyacinthe Antoine, et *Catherine* de Vignes, leur sœur[2852]. René François de Vignes, marquis de Puylaroque, fut reçu

[2846] AD.HG Reg Ins 32
[2847] AD.HG E 1413
[2848] AD.HG 3 E 4029 Forest, notaire de Toulouse
[2849] AD.HG E 1413 François Fontes, notaire de Toulouse
[2850] AD.HG 3 E 11842 Muquet, notaire
[2851] Selon le testament de Marie Anne de La Garde du 15 septembre 1734, sauf Marie Anne, toutefois la liste ne permet pas de séparer de manière sûre les frères.
[2852] AD.HG E 1413 Jacques Forest, notaire de Toulouse

conseiller au parlement de Toulouse puis, le 28 février 1729, conseiller, chevalier d'honneur par la même cour[2853].

8.2 Charles de VIGNES.
Chevalier de Malte en 1734.

8.3 Pierre Ignace de VIGNES de Labastide.
Chevalier de Malte en 1730.

8.4 Antoine Hyacinthe de VIGNES de Cornusson.

8.5 Charles Augustin de VIGNES, qui suit.

8.5 Gabriel Bonaventure de VIGNES de Cornusson.
Chevalier de Saint-Jean de Jérusalem.

8.6 Marie Anne de VIGNES.
Elle épousa, par contrat filiatif du 15 mars 1719, étant dotée de 50 000 livres, **François Claude de MONTESQUIEU,** marquis de Roquefort, baron de la Tour de France, Planèzes et Coustaussa, seigneur de Bugarach, Luc, fils de feu Jean Hyacinthe de MONTESQUIEU, seigneur et baron de La Tour, Roquefort, Planèzes, et de Marie Anne de ROUX de Montbel[2854]. Marie Anne de Vignes mourut le 12 (alias13) décembre 1720[2855].
François Claude de Montesquieu épousa, en secondes noces, par contrat du 17 octobre 1722, Marie Lucrèce d'Hautpoul, fille d'Hyacinthe d'Hautpoul, seigneur baron de Ganac, Roquevert, et de Claire de Villemur, leur fille Marie Anne de Montesquieu épousa Charles Augustin de Vignes (infra.)

8.7 Françoise (alias Catherine) de VIGNES, religieuse maltaise en 1734.

VIII Charles Augustin de VIGNES, chevalier de Puylaroque puis marquis de Puylaroque, seigneur de Cornusson, Parisot, Labastide-Saint-Pierre, Campagnac et autres places.
Il testa le 14 novembre 1765, son testament fut ouvert le 7 avril suivant, il disait avoir été marié avec feue Marie de Montesquieu de Roquefort, d'où François Régis, fils aîné, héritier universel, Marie Françoise, fille aînée, Marie Gabrielle, Marie Anne, Marie Geneviève de Vignes[2856].
Il avait épousé, par contrat filiatif du 7 juin 1746, **Marie Anne de MONTESQUIEU,** dotée de 70 000 livres, fille de François Claude de MONTESQUIEU, marquis de Roquefort, baron de la Tour de France, Planèzes et Coustaussa, seigneur de Bugarach, etc., et de Marie Lucrèce

[2853] Beémond
[2854] AD.HG E 1413 Bernard Loubinhes, notaire de Parisot
[2855] AD.HG E 1413
[2856] AD.HG Reg. Ins 37

d'HAUTPOUL[2857] , (sa seconde épouse, il avait épousé en premières noces Marie Anne de Vignes, sœur de Charles Augustin.) François Claude de Montesquieu testa le 29 décembre 1751, disant avoir été marié avec Lucrèce d'Hautpoul, instituant Marie Anne, sa fille, épouse de Charles de Vignes et de Puylaroque, son héritière particulière, qui avait eu 70 000 livres, il lui donna 46 000 livres ; il donna 46 000 livres, à son autre fille Marie, à marier, et nomma son fils Blaise, héritier universel[2858].
Ils eurent :

9.1 François Régis de VIGNES, qui suit.

9.2 Marie Françoise de VIGNES.
Légataire de 70 000 livres de son père, elle fut religieuse maltaise à Toulouse.

9.3 Marie Gabrielle de VIGNES.
Légataire de 60 000 livres de son père, elle épousa en 1773, **Pierre Marie de REVERSAT de CELES,** marquis de Marsac, baron de Roquefort, conseiller au parlement de Toulouse, fils de François Melchior de REVERSAT de CELES, conseiller au parlement de Toulouse, et de demoiselle de GIRARD, Pierre Marie de Reversat de Célès mourut en 1793 sur l'échafaud à Toulouse, d'où postérité[2859].

9.4 Marie Anne de VIGNES.
Légataire de 60 000 livres de son père, elle épousa **Louis Gaston François de MONSTRON de SAUTON,** marquis d'Escouloubre, fils d'Henri François de MONSTRON de SAUTON, marquis d'Escouloubre, et d'Hervée Marine de MONTCALM-GOZON, d'où postérité[2860].

9.6 Marie Geneviève de VIGNES.
Légataire de 60 000 livres de son père.

IX François Régis de VIGNES, marquis de Puylaroque , seigneur de Labastide-Saint-Pierre, Mondoumerc, Belmontet, Lalbenque, Parisot, Cornusson et autres places.
Il épousa, le 3 juillet 1787, **Marie Adélaïde Blanche Jacobée, comtesse de BONFONTAN,** chanoinesse du chapitre noble de Largentière, fille de Philippe, marquis de BONFONTAN, comte de Lastours et d'Endoufielle, et de Marguerite de ROYS, cette dernière veuve de Jean Jacques Hercule de LA ROCHE, comte de Fontenilles, d'où postérité que Jules Villain indique jusqu'à la fin du 19ème siècle[2861]. Cette famille subsiste.

Douillac, révision le11 juillet 2025
Jacques de ROQUEMAUREL

[2857] AD.HG E 1413 n. Jacques Forest, ancien capitoul et notaire de Toulouse.
[2858] AD.HG E 1413 Castanet, notaire de Salles, testament ouvert le 18 mars 1759 ; AD.HG 3 E 11851,Castanet, notaire de Salles, le montant des legs diffère selon la source
[2859] Vicomte de Lescure, *Armorial du Gévaudan,* p.716
[2860] Jules Villain, *op.cit.,* I, pp.271, 272
[2861] Jules Villain, *op.cit.,* II, pp.1735-1737

Index onomastique

Les patronymes en lettres grasses sont ceux des familles dont la généalogie figure dans ce tome.

Dans la région toulousaine les registres paroissiaux concernant les dames et demoiselles, issues de familles nobles ou bourgeoises, ajoutaient une particule à leur patronyme même si elle ne figurait pas dans le patronyme de leur père, ce qui peut amener des confusions dans l'index onomastique.

NB : Consécutivement à des changements de mise en forme, il peut y avoir des décalages d'une page dans l'index.

Index, t.VII

Abadie(d') ou Abbadie(d'), 161

Abilhac(d'), 63,104

Abzac(d'), 24

Adoue, 348

Aliés(d'), 300

Amadou ou Amadon, 95

Amboise(d'), 147

Angilbaud(d'), 410

Anglards('), 11

Angos(d'), 70

Anticamareta(d'), 390

Antist('), 6,13

Antras(d'), 342

Araignon(d'), 273

Arbieu(d'), 25

Arbo(d'), 36

Arboussier(d'), 356

Arcizas(d'), 274

Armagnac(d'), 249

Armand(d'), 357

Arpajon(d'), 263,279

Arroux(d'), 318

Arzac(d'), 277

Aspet(d'), 114,308,309

Assalit(d'), 92

Assier(d'), 151

Astarac(d'), 159

Astorg(d'), 70,110,111,129,143,165,333

Astugue(d'), 38

Aubin(d'), 37,252

Aulin(d'), 156,264

Aure(d'), 4,88,89,226,411

Auriol(d'), 85,93,148,207,252

Auxion(d'), 116

Avessens(d'), 397

Aymier(d'), 275

Bachos(de), 308

Baillac(de), 65

Baille, 96

Baillif(de), 296

Baisse(Vaisse ?), de, 8

Balaguier(de), 240

Barbazan(de), 155

Barbe, 124

Barbotan(de), 112

Barèges(de), 68,69

Baron(de), 165

Barrane, 388

Barrau(de), 13

Barry(de), 36

Barthes(de), 259

Bascans(de),49

Bastier, 394

Bazillac(de), 188

Bazon(de), 330,332,362

Beaumont(de) , 22

Bebout, 78

Beccarie(de), 96

Bellissen(de), 207,323

Benoît, 272

Benque(de),110,204,230,241

Béon(de), 22,35,108,155,172,230,239,248,348

Beraut, 98

Berge, 12

Berrac(de), 48

Bertier(de), 11,119,312

Bertrand(de), 95,363

Bichebois(de),226

Bidault(de), 216

Bilhères(de), 28,336

Binos(de), 14,72,103,250,304,306,309,320,328,330,335,346,348,351

Biran(de), 48,51

Boilh(de), 60

Bonfontan(de), 417

Bonhomme, 86

Bonnaide(de), 267

Bonnefoy(de), 358

Bonnet(de), 398

Bonvillars(de), 392

Borassier(de),85

Bordes(de), 23,366

Bossost(de), 60,127,300

Boubène(de), 7

Bouffartigue(de), 14,348

Boulouix(de), 76

Bourbon(de), 34

Boussac et Boussac(de), 114,334,367

Bouzet(du), 27,46,79,107

Brabant(de), 321

Brassac(de), 411

Bridaut(de), 62

Bruguières(de), 7,129

Brunet(de), 401

Brussay(de), 41

Bruyères(de), 29,219

Bueil(de), 246

Busquet(de), 224

Cabalby(de), 363,407

Cabanac(de), 405

Cabriol(de), 263

Cahuzac(de), 200

Cailhau(de), 219

Caldagues(de), 94

Calouin(de), 93,175

Cambon(de), 213

Campinas, 176

Camplong(de), 132

Cantorbie(de), 82

Cao de Benos, 167

Capriol(de), 89,396

Caraman(Carmaing), de, 144,184,201,243

Carbon(de),11

Cardaillac(de), 145,183,186

Cardeilhac(Cardaillac), de, 249,252,281

Carolin, 246

Carsalade(de), 364

Casses(des), 196

Castaigner(de), 10,369

Castelbajac(de), 24,171

Casterlnau(de), 389,395

Castelpers(de), 146

Castéras(de), 127,148,167,298,372

Castet(de), 273,352

Castillon(de), 33

Caumont(de), 45,186

Caupenne(de), 28

Caussade(de), 26,252

Cayriech(de), 32

Cazassus(de), 334

Cazillac(de), 141

Chabot, 247

Chamalieu ou Chamaulieu, 193

Charpentier, 356

Châteauverdun(de), 215,295

Chauvet, 326

Cironis alias Ciron(de), 199

Clarac(de), 92,404

Clairac(de), 263

Claverie(de), 17

Clermont-Lodève(de), 146

Coarraze(de), 61,161, 184

Coligny(de), 247

Comère(de), 46

Comminges(de), 42,144,146,161,192,234,255,270,305,414

Conflans(de), 108

Coret(de), 69,103,113,403

Cornac(de), 176

Cortête(de), 410

Cotis(de), 362

Couderc(de), 221

Courrèges(de), 364

Courtade(de), 315

Coussol(de/du), 168,306

Crussol(de), 34

Dagien, 383

Dangereux, 41,404

Darre de Sarraméa, 312

Deaux, 158

Deces, 39

Delcayre, 203

Delmas, 369

Delpech, 199

Desplous, 268

Deyme(de), 188,191

Dorie, 173

Doumerc, 319

Drot(de), 198

Duchein, 116

Dufaur, 275,334

Dufaure, 357

Dufour, 250

Dumailh, 339

Dun(de), 394

Duras de Navarren 315

Durban(de), 93,397

Durfort(de), 111 ,188,252

Embrin, 198

Encausse(de), 122,127,321,331,332,341,353

Enfroy(d'), 369

Escaich, 116

Escayrac('), 414

Escolan, 404

Escorneboeuf(d'), 373

Espagne(d'), 6,13,164,348

Esparbès(d'), 33,46

Espouy(d'), 125

Estaing(d'), 176

Estève(d'), 83

Estevenou(d'), 122

Estoupignan('), 224

Estuer(d'), 26

Exvilliers(d'), 79

Fabry(de), 213

Fancette, 134

Fannel, 44

Fau(du), 203

Faudoas(de), 107,181,282,320,404

Faur(du), 198,363,413

Fauré, 69,393

Fauré(de), 118,323,394

Faydit de Terssac, 363

Fenelon(de), 413

Feraut, 162

Ferrabouc(de),40

Ferrière, 97

Flageac(de), 35

Foix(de), 102, 144,280,331

Fondeville(de), 76

Fontaines(de),394

Fonvielle(Fontvielle), de, 123

Forès(de),95,223

Fougasse(de), 351

Fournier, 311

Fresne(du), 412

Gabarret(de), 264

Gabriolle(de), 269

Gajan(de), 127,165

Gandin(de), 264

Garibal(de), 414

Garrané(du), 1291

Garros(de), 163

Gavarret(de), 83,303,390,411

Gayraud(de), 120

Gélas(de), 165

Gémit(de), 133,134,250,317

Gestas(de), 4

Giffre(de), 371

Gilly(de), 355,360

Gineston, 97

Girard(de), 417

Golfin, 185

Gontaut(de), 30,33

Gorgues(de), 160

Got(de) ou Goth(de), 53,54,249

Goumard, 242

Gournay(de), 367

Goyrans(de), 160,233,255, 282,344

Gramolas(de), 163

Gramont(de), 71,117,253,269,307

Grenier(de), 163

Griet(de), 265,273

Grimoard(de), 88,181,411

Grossolles(de), 24,31

Gruel, 176

Gua(du), 190

Guichene(de), 39

Guillemot(de), 355,360

Guillots(des), 252,254

Guyot, 203,215

Haget(Faget), du, 38,103

Hautpoul(d'), 86,142,148,417

Hébrail(d'), 89

Hébrard('), 413

Hélie, 95,265

Henrique de La Roque, 144,182,185,267

Houx(du), 78

Hunaud et Hunaud(de), 128, 141(Lanta),185,267,329

Isalguier, 139,190,311

L'Isle-Jourdain(de), 181

Jaulin(de), 168

Jaunac, 130

Jouéry(de), 324

Jourdain(de), 95

Juillac(de), 252

Julianis(de), 361

L'Abadie(de),36

La Barthe(de), 55,110,112,152,155,190,237,238,250,251,285,322,402

Labatut(de),38

La Borie(de), 341

Labrie, 116

Lac(du), 32,226

Lacalm(de) 84

Lacger(Latger), de, 205

La Cassagne(de), 172,261,216

Lacau(de), 314,318

La Chassagne(de), 169

Lacour, 176

Lacroix, 356

La Crossonnière(de), 412

La Duguie(de), 410

Lafargue(de),45

La Fitte(de), 47,70,79

La Forcade(de), 43

Laforgue(de), 12,65

Lafue(de), 334

Lagarde(de), 97,415

La Gorrée(de), 200

Lagorsan(de), 26,235,301

La Goutte(de), 34

La Jugie(de), 34,413

La Marque(de), 329,398

La Mazelière(de),45

Lambès(de), 33,111,114,282

Lamezan(de), 161,259,270

La Mothe(de), 64,68,248,271,316,327, 328,329,351,370

Lanes(de), 316

Lapasse(de), 357,361

La Penne(de), 235,340

Lapeyre(de), 264

Lapeyrie et Lapeyrie(de), 77,363

La Planche(de), 36

La Poterie(de), 12

La Roche(de), 39017

La Roque-Bouillac(de), 96

Larroquan(de), 384

Lart(de), 53

Lary(de), 48,53

Las(de), 46,240

Lasseran(de), 30,249

Lasserre et Lasserre(de),, 163,264

Lasset(de), 221

Lassus(de), 76

La Tour(de), 17 ,111,117,127,171,231,262,281,323

Latreille(de), 265

Lau(du), 23

Laurens(de), 85

Lautrec(de), 55,56

Lauvergnat(de), 37

Laval(de), 359

La Valette(de), 414,415

Lavedan(de) 17

La Vergne(de), 93

Laville(de), 38

Lavit(de), 96,225

Lazarde, 356

Léaumont(de),277

Le Doulx, 169

Le Mercier, 170

Le Noir, 123,148

Le Roy, 199

Lescout(de), 239

Lescure(de),89,139,182

Lévis(de), 188

Lezat(de), 96

L'Hôpital(de), 203

Lion(du), 242

L'Isle(de), 238

Lissac(de), 173,174,401

Lolomie(de), 413

Lomagne(de), 145

Lordat(de) 84

Lorde(de), 358

Lort(de), 74,332,401

Loubens(de), 196,279,307

Loupès(de), 176

Loze, 9

Lucas de Pesloüan, 79

Luscan(de),3

Luppé(de), 239

Lussan(de), 4

Madron(de), 177

Maignaut(de), 276

Maigné(de), 329

Mailhos(de), 103

Maine(du), 32,245

Malenfant(de), 109,124,324

Maleprade(de), 326

Malgasc(de), 97

Malras et Malras(de), 198,225

Manent(de), 298

Manrique(de), 167

Marcel, 323

Marestaing(de), 264,389

Marion(de), 122

Marmiesse(de), 225

Marquefave(de), 142

Marrast(de), 248,328

Marsolier(de), 295

Martinet(de), 43

Martres(de), 31,297,304,306,323

Maruc(de), 123

Mascaron(de),284

Masnau(de), 218

Massas(de), 51

Mauléon(de), 60,63,104,110,133,231,240,252,262,271,301,309,322,341,344,370,406

Maurand(de), 387

Maurian(de), 175

Maury(de), 407

Maylin(de), 115

Mazac(de), 388

Melet(de), 225

Méras(de), 405

Mercier, 390

Méric, 323

Méritensd(de), 128,170,171,311,357,359,367,380,383

Merviel(de), 284

Meynial(de) ou Maynial(de), 123

Mielan,40

Minut(de), 165

Miquel(Michel), de, 272,318,380

Miraval(Mirabail), de, 392

Mona(de), 155

Monerie(de),94

Mons(de), 12

Monstron de Sauton(de), 382,417

Mont(de), 68,230,402

Montagut(de), 33,177

Montauban(de), 134,302,309

Montaut(de), 33,42,46,79,102,190,241

Montbrun(de), 86

Montcalm(de), 417

Montclar(de), 234

Montégut(de), 258

Montesquieu(de), 222

Montesquiou(de), 49,51,56,88,249,416

Montfaucon(de), 17

Montillet(de), 390

Montjustin(de), 48

Montlezun(de), 22,23,33,46,53,54,55,56,263,342

Montméjan(de), 71

Montredon(de), 207

Monts(des), 90

Montsérié(de), 346

Morin, 360

Mun(de), 70,340,344

Narbonne(de), 29,88

Naute(de), 177

Noailhan(de), 121,280

Noé(de), 166,270,284,391

Nogaret(de), 238

Nogerolles(de), 92,97,254

Oraison(d'), 413

Orbessan(d'), 13,120,128,165,204,231,241,253,310,321,328

Oriole(d'), 188

Ornezan(d'), 231,236,237,239

Ossun(d'), 255,309

Pac(du), 128,341,368

Padiès(de), 87

Pagèse, 188

Palays(de), 392,395

Pardaillan(de), 245,247,261,312,404

Parisot(de), 108

Pas(de), 158

Pechpeyrou(de), 264

Péguilhan(de), 302

Pelet, 148

Pellatier(de), 176

Pelnon(de), 185

Percin(de), 77

Pérusse des Cars(de), 98,254

Pierrebuffière(de), 242

Pillotte(de), 169

Pins(de), 28,118,123,303

Pira(de), 272

Plaigne(de), 88

Podenas(de), 33

Polastron(de), 106,117,264,269

Pomiez, 369

Pondeau de Soueix(de), 406

Pont(du), 410

Pontaut(de), 90,376

Portalès(de), 169

Potier, 119,123

Pouy(du), 110,111,122,129,166,332,333,336,338,354

Pré(du), 233

Preissac(de), 261

Prez(des), 140

Pringle, 193

Pujolet(de/du), 37,49

Puy(du), 270,323,410

Puybusque(de),114,233,387,389,392

Qué(de),110,342

Quimbal(de), 83

Rabastens(de), 183

Raffin(de), 31,143

Ragueneau(de), 37

Rauly(de), 407,408

Raymond(de), 176

Reboul, 374

Reversat(de), 417

Rigaud(de), 320

Rivals(de), 91,92

Rivière(de), 263

Robert de Lignerac, 187

Robin, 95,223

Rochechouart(de), 108,280,328

Rogers(des), 246

Romecourt(de), 321

Roquairol(Rouquairol), de, 313

Roquefeuil(de), 363

Roquefort(de),122

Roquelaure(de), 26,27,276

Roquemaurel(de), 107,295, 296,328,339,352,353,360

Roques, 339

Roux, 394

Roys(de), 417

Rozet(de), 89

Sabaillan(de), 281

Sac, 132

Sacère(de), 299,309

Saint-Etienne(de), 146

Saint-Félix(de), 226

Sant-Georges(de),175

Saint-Germain(de),114

Saint-Géry(de), 240

Saint-Jean(de), 9,113,200,305,353

Saint-Julien(de), 390

Saint-Lary(de), 75,76,98,145

Saint-Maurice(de) 270,396

Saint-Orens(de), 318

Saint-Pastou(de), 71,157,158,171,232,275,281,302,331

Saint-Paul(de), 61,199

Sainte-Colombe(de), 88,92,376

Sainte-Gemme(de), 369

Salignac(de), 32,24213

Salin(de), 15,297,298,371

Saluces(de), 242

Saman(de), 104,164,301

Sapène(de), 65,317

Sarrieu(de), 102,103,111,129,130,328,366

Sausin(de), 264

Savère(de), 56

Savignac(de), 414

Sédillac(Sérillac), de,47,55,65,317,319,364

Seguier(de), 411

Seguin(de), 357

Sentis(de), 365,369

Sérignac(de), 402

Serres(de), 84,269,284

Sers(de), 265,373

Séverac(de), 87

Seysses(de), 284,391

Signe(de), 270

Siran(de), 207

Siregand(de), 251,295,300,328

Solan(de), 315,364,376

Solier(de/du), 200,224

Solirène(de), 171

Sourde, 341

Terrain(de), 406

Terride(de), 410

Tersac(de), 236,255,296,297,303,344

Teula(de), 96

Teule(de), 22

Touges(de), 106

Toujouse(de), 21

Tournemire(de) 12,188,191,392

Trégoin(de), 205

Troncens(de), 49

Ustou(d'), 14,65,105,109

Vacques(de), 390

Vacquier, 144

Vaisse, 373

Valzergues(de), 187

Vendômois(de), 111,310

Verdelin(de), 330,346,348

Vergès(de), 168

Vernier, 363

Vic(de), 122

Vicmont(de), 181,252

Vidal, 390

Vigier, 247

Vigoumée, 44

Viguier(de), 218

Villambits(de), 155,157,159

Villemur(de), 176,243,400

Villeneuve(de), 89,91

Vvans(de), 45

Vize(de), 60,232,263

Voisins(de), 42,142,147,282,400

Xaintrailles(de), 286